

Université Lumière-Lyon 2
SEREC – Equipe d'accueil 3728
Martine BACQUE-COCHARD

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

Thèse pour le Doctorat en Histoire
Sous la direction de M. Jean-Luc MAYAUD
Soutenue le 19 juin 2004

Membres du jury Claude-Isabelle BRELOT, Professeur d'histoire contemporaine, Université Lyon 2
Jean-Luc MAYAUD, Professeur d'histoire contemporaine, Université Lyon 2 Rémi PECH, Professeur
d'histoire contemporaine, Université Toulouse 2 Jean PLUVINAGE, Directeur de recherches
d'économie, INRA-Ivry Lutz RAPHAEL, Professeur d'histoire contemporaine, Université de Trèves
Jacques REMY, Directeur de recherches de sociologie, INRA-Ivry

Table des matières

INTRODUCTION . .	5
1. Une société sans histoire ? . .	5
2. La pérennité de la petite exploitation rurale . .	8
3. Des choix de méthode : micro-analyse et récit biographique . .	10
4. Ascain et Hélette : les hommes et les terres . .	12
PREMIERE PARTIE. PÉRENNITÉ DE LA PETITE EXPLOITATION RURALE . .	15
CHAPITRE 1. ESSAI D'APPROCHE STATISTIQUE . .	15
1. A l'échelle du Pays basque : les enquêtes agricoles décennales . .	15
2. A l'échelle de la commune : identifier et dénombrer les exploitations . .	16
3. A l'échelle de la commune : évaluer la taille des exploitations . .	19
4. A l'échelle de la commune : tracer la trajectoire des exploitations . .	21
CHAPITRE 2. APPROCHE LONGITUDINALE : TRAJECTOIRES CROISÉES . .	23
1. Haranederrea (Ascain) ⁶⁷ : une trajectoire linéaire . .	23
2. Erraya (Hélette) : une métairie démantelée . .	33
3. Ospitalia (Hélette) : une trajectoire accidentée ¹¹⁷ . .	37
4. Milorbaïta (Ascain) ¹³⁴ : disparition d'une micro-exploitation . .	41
5. Urritxagacoborda (Ascain) : ascension d'une famille de métayers ¹⁴⁵ . .	45
Conclusion : une histoire éclatée ? . .	50
Chapitre 3. Approche transversale : une économie familiale . .	52
1. Le budget d'Etcheederrea (Ainhoa, 1856) ¹⁷¹ . .	54
2. Les comptes de tutelle d'Errecartia (Hélette, 1868-1876) . .	61
3. Le dossier de concours de Goyty (Beguios, 1905) . .	65
Conclusions : souplesse de l'économie paysanne . .	69
Conclusion de la première partie : Stabilité et dynamisme de la petite exploitation . .	76
DEUXIÈME PARTIE. LE CHAMP DES POSSIBLES : STRATÉGIES FONCIÈRES . .	77
Chapitre 4. la circulation familiale des terres : Des modalités souples . .	77
1. Le modèle idéal : le système à maison . .	77
2. Ithurburua (Hélette) : des arrangements de famille . .	80
3. Etchegaraya (Ascain) : échec d'une transmission . .	85
4. Chetabebaïta (Ascain) : le poids de la démographie . .	89
5. Lekheroa (Hélette) : des stratégies de mobilité . .	93
6. Ansorloa (Ascain) : de la mer à la terre . .	97
Conclusions : la part de l'héritage . .	100
Chapitre 5. Un accès élargi à la terre . .	105
Hélette . .	108
Ascain . .	133
CHAPITRE 6. la longue persistance du métayage . .	148
1. Approche du métayage en Pays basque . .	149
2. Les métairies de Vignemont, domaine des vicomtes d'Urtubie (Ascain) . .	153

3. Etcheverria (Hélette) : une propriété paysanne . .	159
4. Ingotia (Ascain) : du fermage au métayage . .	163
5. Du côté des métayers : Harismendia (Hélette) . .	167
6. Larteguia (Hélette) : propriétaires et locataires . .	173
Conclusion : diversité du métayage . .	177
Conclusion de la deuxième partie. la petite exploitation et l'accès à la terre . .	181
TROISIEME PARTIE. LE CHAMP DES POSSIBLES : STRATEGIES PRODUCTIVES . .	183
CHAPITRE 7. LES VOIES DU CHANGEMENT AGRICOLE . .	183
1. Portrait de groupe avec machines . .	185
2. Portrait de groupe avec boeufs (Hélette) . .	189
3. Portrait de groupe avec poules (Ascain) . .	202
4. La petite exploitation et le changement agricole . .	206
CHAPITRE 8. DE NOUVELLES FORMES DE PLURIACTIVITE . .	214
Une pluriactivité en recomposition . .	215
Des exploitations pluriactives . .	232
Conclusion : petite exploitation et pluriactivité . .	250
Conclusion de la troisième partie. L'exploitation paysanne et le changement économique . .	252
CONCLUSION . .	253
1. La résistance de la petite exploitation . .	253
2. Les dynamiques de la petite exploitation . .	256
3. Une société rurale en mutation . .	259
4. Société locale, société globale : bilan et perspectives . .	261

INTRODUCTION

Le Pays basque rural offrirait-il, parmi les sociétés en mouvement du second XIXe siècle, le modèle d'une France du retard et du refus du changement, enfermée dans son archaïsme économique et son isolement culturel ? Et le paysan basque attaché à la "maison" et aux traditions ancestrales serait-il l'archétype de ce petit propriétaire accroché à son sol, un temps tenu pour responsable des supposés blocages de la croissance française¹ ? S'il est peu de sociétés rurales qui échappent à ce type d'interrogation, il en est peu aussi qui se soient vu attribuer comme ces pays coutumiers du Sud-Ouest de la France le redoutable statut de fossiles vivants. Figés dans leur singularité, privés d'histoire et d'historiens, ils semblent voués à l'alternative inexorable de la reproduction à l'identique ou du dépérissement.

1. Une société sans histoire ?

Le terrain n'a guère été balisé par les historiens, pour de multiples raisons qui tiennent sans doute pour une part à la disparition d'une grande partie des archives du XIXe siècle² et à l'absence durable de lieu de production, mais plus profondément encore à de puissants enjeux identitaires³. Les études basques en effet ont pour caractéristique générale de mettre l'accent sur l'altérité du peuple basque, de sa langue pré-indoeuropéenne à son groupe sanguin, et sur la pérennité de ses traditions. La philologie, qui fut dès le XVIIe siècle la première à se pencher sur le mystère des origines, en fut longtemps la discipline reine. Aujourd'hui encore, c'est à un linguiste que la collection *Que sais-je ?* a confié la tâche de rédiger son ouvrage consacré aux Basques⁴, et c'est le Centre d'études linguistiques et littéraires basques qui a pris à l'occasion du Bicentenaire l'initiative d'organiser le colloque *1789 et les Basques*, où la présence de l'histoire et des historiens fut des plus discrètes⁵.

¹ Sur ces supposés blocages et la "litanie des retards français", alimentée par les historiens des Trente Glorieuses, voir notamment les débats ouverts par : Patrick FRIDENSON et André STRAUS [dir], *Le capitalisme français, 19e-20e siècle. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, 427 p. Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1988, 441 p. Jacques DUPAQUIER et Denis KESSLER dir, *La société française au XIXe siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992, 529 p.

² Les archives de la préfecture de Pau ont brûlé en 1908. Celles de la sous-préfecture de Bayonne ont également été victimes de deux incendies. Il ne reste donc quasiment rien des archives administratives dont les historiens font habituellement leur miel.

³ Une réflexion critique sur les productions relatives au Pays basque a été entreprise par l'historien Jean Goyhenetche, dont la thèse interroge la faiblesse de l'historiographie basque jusqu'à la fin du XIXe siècle. L'anthropologue Pierre Bidart s'est attaché pour sa part à recenser les différentes figures de la singularité basque. Jean GOYHENETCHE, *Analyse critique de l'historiographie basque du XVIe au XIXe siècle*, Thèse d'histoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, éditée sous le titre : *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, Donostia-Bayonne, Elkar, 1992, 353 p. Pierre BIDART, *La singularité basque*, Paris, PUF, 2001, 367 p.

⁴ Jacques ALLIERES, *Les Basques*, Paris, PUF, 1992 (4^e édition), 128 p.

⁵ Le moderniste Jean Goyhenetche fut le seul historien français à y présenter une communication. *1789 et les Basques. Histoire, langue et littérature. Colloque de Bayonne, 30 juin-1^{er} juillet 1989*, Bordeaux, PUB, 1991, 256 p.

Les nouvelles disciplines qui se sont développées depuis la fin du XIXe siècle partagent une même fascination pour la singularité d'un peuple basque dont elles cherchent à enraciner l'identité dans un passé immémorial. L'anthropologie physique n'a pas renoncé à définir par ses caractères morphologiques et biologiques une "race basque nettement différenciée des autres races humaines"⁶. L'archéologie, à la recherche des premières traces d'occupation humaine, se penche sur les vestiges mégalithiques pour tenter d'établir la continuité d'une civilisation matérielle et l'ancienneté de la culture basque. L'ethnographie et les sciences juridiques se proposent de décrypter, dans les arts populaires et les institutions coutumières, les manifestations d'un être collectif, toujours identique à lui-même : de *La tradition au Pays basque* en 1899 à *Etre basque* en 1983⁷, il est peu d'ouvrages sur la région qui ne consacrent l'essentiel de leurs pages à la musique, à la danse, aux jeux populaires ou aux coutumes successorales.

"Le" Basque serait autre, immuablement, ce qui disqualifie d'avance toute prétention à écrire l'histoire. La société basque serait une société égalitaire et démocratique, proche d'un communisme primitif, dont les structures familiales et communautaires se reproduiraient à l'identique depuis la nuit des temps⁸. Ce postulat d'une société sans histoire ne laisse guère de place qu'au scénario-catastrophe élaboré à la fin du XIXe siècle au sein d'une Eglise antirépublicaine, animée d'un esprit de croisade et peu soucieuse de critique historique⁹. C'est la théorie du cataclysme révolutionnaire, qui trouve aujourd'hui sa postérité dans la nostalgie d'un âge d'or pré-révolutionnaire entretenue par un vivace courant nationaliste¹⁰. L'abolition des privilèges met fin aux libertés locales, l'égalitarisme du Code civil menace les familles, la société coutumière ne se maintient que grâce à une émigration chronique qui la vide de ses forces vives¹¹ : le XIXe siècle ne serait qu'un long siècle de stagnation, voire de régression. C'est aussi la thèse défendue par l'historien Jean-François Soulet, qui a lu dans les archives judiciaires du premier XIXe siècle la résistance multiforme de populations pyrénéennes victimes d'une agression coloniale. Structure stable bousculée par le séisme

⁶ Jesus ALTUNA, "La «race» basque", dans Jean HARITSCHELLAR dir, *Etre basque*, Toulouse, Privat, 1983, pp. 89-105.

⁷ *La tradition au Pays basque. Ethnographie, folklore, art populaire, histoire, hagiographie*, Paris, La bibliothèque de la Tradition nationale, 1899, 588 p. Jean HARITSCHELLAR dir, *Etre basque*, ouvrage cité, 492 p.

⁸ Rares sont les auteurs qui, à l'instar de l'anthropologue Julio Caro Baroja, s'attachent à repérer les changements et appellent de leurs vœux une histoire de la société rurale. Julio CARO BAROJA, *Estudios vascos IV, De la vida rural vasca*, San Sebastian, Editorial Txertoa, 1974, 367 p.

⁹ Jean GOYHENETCHE, *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, ouvrage cité, pp. 186-212.

¹⁰ "Notre but n'a été que de démontrer la profonde originalité des institutions juridiques du peuple basque qui ne ressemble à aucun autre et le modèle de société à laquelle elles servaient de fondement, égalitaire, stable et pacifique, où les intérêts de l'individu étaient harmonisés avec ceux du groupe social auquel il appartenait, tous obéissant à une idéologie commune", conclut Maïté Lafourcade d'une thèse de droit au demeurant très riche. Maïté LAFOURCADE, *Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI. Etude juridique et sociologique*, Thèse de droit, Université de Bordeaux I, publiée sous le titre : *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, Bilbao, Universidad del Pais Vasco, 1978, p. 529.

¹¹ André ETCHELECOU, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, Paris, PUF-INED, 1991, 260 p. L'histoire de l'émigration comme soupape de sûreté de la "famille-souche" a été récemment reprise sous l'angle des parcours migratoires : Marie-Pierre ARRIZABALAGA, *Famille, succession, émigration au Pays basque au XIXe siècle. Etude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques*, Thèse pour le doctorat d'histoire sous la direction de Maurizio Gribaudo, EHESS, 1998, 433 f°.

révolutionnaire, la société pyrénéenne du XIXe siècle lui apparaît comme une société en dissidence, qui refuse de s'intégrer dans la société englobante¹².

Les communautés agro-pastorales des Pyrénées en effet ont toutes les apparences d'un système clos et stable, dont la pérennité est assurée par deux institutions coutumières étroitement imbriquées : la communauté et la maison¹³. C'est une "société de maisons hiérarchisées"¹⁴, dominée par l'oligarchie des "grandes maisons" ou "bonnes maisons", qui sont aussi les "vieilles maisons". La "maison", unité de base de cette société, est d'abord un patrimoine indivisible et inaliénable, auquel sont attachés des droits sur les communaux. C'est aussi une unité domestique fondée sur les liens de parenté, une maisonnée. C'est enfin une unité de travail, une exploitation. La communauté agraire, qui fédère les maisons, gère les vastes biens collectifs : près d'1/3 des terres dans le département des Basses-Pyrénées au milieu du XIXe siècle. Les solidarités collectives sont certes mises à mal dès le XVIIIe siècle par la montée des conflits intra-communautaires qui accompagnent la croissance démographique et opposent aux "vieilles maisons" les pauvres et les cadets déshérités¹⁵. Mais l'institution de la "maison", protégée par des modalités coutumières de transmission des biens à un héritier et successeur unique, se perpétue jusqu'au XXe siècle¹⁶. Abordée sous l'angle du droit coutumier, des stratégies matrimoniales ou des structures de parenté, avec son corollaire de la "famille-souche" rassemblant sous le même toit plusieurs générations, elle se signale par une remarquable capacité de reproduction qui confine à l'immobilisme.

Foncièrement conservatrice dans son principe, la maison pyrénéenne toutefois est soumise à de fortes tensions. La grandeur et la décadence de la maison Mélouga, un temps érigée par Le Play en modèle de stabilité sociale, en témoignent : des maisons se font et se défont¹⁷. La notion de "système à maison" atteint ici les limites d'un modèle idéal, plus apte à rendre compte de la permanence des structures que des processus de changement. Construit autour de la propriété et des propriétaires, il tend par ailleurs à occulter la forte présence du métayage en Pays basque : le paysan est loin d'être toujours propriétaire des terres qu'il exploite, et dans bien des communes les "maîtres de maison" sont en

¹² Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIXe siècle*, Toulouse, Eché, 1987, t.I, Organisation sociale et mentalités, 478 p.; t.II, Une société en dissidence, 713 p.

¹³ Sur l'articulation entre la maison et la communauté, voir notamment : Louis ASSIER-ANDRIEU, *Coutumes et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, Paris, Editions du CNRS, 1981, 215 p.

¹⁴ Georges AUGUSTINS, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989, p. 197.

¹⁵ Henri LEFEBVRE, *La vallée de Campan. Etude de sociologie rurale*, Paris, PUF, 1963, 224 p. Christian DESPLAT, *La guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées (XIIe-XIXe siècles)*, Biarritz, J&D Editions, 1993, 203 p.

¹⁶ Voir notamment : Anne ZINK, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Editions de l'EHESS, 1993, 542 p. Maïté LAFOURCADE, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, ouvrage cité. Louis ASSIER-ANDRIEU, *Coutumes et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, ouvrage cité. Georges AUGUSTINS, "Un point de vue comparatif sur les Pyrénées", dans *Les Baronnie des Pyrénées*, Paris, Editions de l'EHESS, tome II, 1986, pp. 201-214. Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Editions du Seuil, 2002, 268 p.

¹⁷ Cette maison du Lavedan, décrite en 1856 par Le Play qui en fait le modèle de la famille-souche, se défait dix ans plus tard. Voir les textes réunis par Alain CHENU : Frédéric LE PLAY, Emile CHEYSSON, BAYARD, Fernand BUTEL, *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIXe siècle*, Paris, Nathan, 1994, 240 p.

fait minoritaires¹⁸. L'immobilisme de la maison enfin est loin d'être avéré dès lors qu'on la considère sous l'angle de l'exploitation et de l'économie rurale : après une révolution du maïs qui a fait disparaître la jachère dès le XVIIIe siècle, se mettent en place autour de 1850 les nouveaux "modes de vie" que le géographe Théodore Lefebvre a pu observer dans les années 1920¹⁹.

2. La pérennité de la petite exploitation rurale

L'histoire de la maison rencontre ici celle de la petite exploitation rurale. Ce qui est pérenne en effet, c'est une forme familiale de production dont la mort a successivement été "annoncée prévue et démentie"²⁰, et qui semble atteindre son apogée entre les deux guerres, quand "se généralisent les changements commencés dans la seconde moitié du XIXe siècle"²¹. Déjouant tous les pronostics sur le triomphe du capitalisme dans l'agriculture, la petite exploitation résiste vigoureusement dans la France du XIXe siècle : "les exploitations inférieures à 10 hectares représentent 68 % de l'effectif global en 1852, 85 % en 1882 et encore 84 % en 1908"²². Les grandes exploitations de plus de 40 hectares en revanche, si elles couvrent près de la moitié du sol, y sont à peine plus de 2 % en 1882. Même dans une agriculture déjà largement intégrée dans l'économie de marché comme celle du Pas-de-Calais, la petite exploitation a gagné du terrain à la veille la Première Guerre mondiale²³.

La portée sociale du phénomène n'a pas échappé aux contemporains qui, après l'avoir longtemps décriée, célèbrent au tournant du siècle la petite propriété paysanne, "agent de conservation sociale" face à "l'agitation collectiviste"²⁴. Elle n'a pas échappé non plus aux historiens, qui ont souligné depuis Marc Bloch la "tenace vigueur" de la propriété paysanne²⁵

¹⁸ Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIXe siècle*, ouvrage cité, t I, pp. 108-111. Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, Paris, Armand Colin, 1933, pp. 576-582.

¹⁹ C'est aux géographes que nous devons l'essentiel de nos connaissances sur l'économie régionale. La thèse de géographie régionale de Théodore Lefebvre est la Bible en la matière : ses observations très précises sur le terrain dans les années 1920, complétées par un travail d'archives, sont d'un grand intérêt historique. Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, 777 p.

²⁰ Alice BARTHEZ, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, pp. 5-7.

²¹ Michel GERVAIS, Marcel JOLLIVET, Yves TAVERNIER, *La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, tome IV de Georges DUBY et Armand WALLON (dir) *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1976, pp. 9-15 et 193-223.

²² Gabriel DESERT, *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, tome III de Georges DUBY et Armand WALLON (dir) *Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1976, p. 464. Voir aussi le dossier cartographique établi par Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France XIXe siècle*, Paris, Belin, 1999, pp. 56-68.

²³ Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la CDMH du Pas-de-Calais, 1979, tome II, pp. 738-749.

²⁴ Auguste SOUCHON, *La propriété paysanne en France. Etude d'économie rurale*, Paris, Larose, 1899, 257 p. Voir aussi : Michel AUGÉ-LARIBÉ, *Grande ou petite propriété ? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, Montpellier, 1902, 217 p. Joseph RUAU, *La question agraire. L'avenir de la petite propriété rurale*, Paris, Le Musée social, 1909, 68 p.

²⁵ Marc BLOCH, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), Paris, Armand Colin, 3^e édition, 1988, 316 p.

et ont cherché dans la répartition sociale de la propriété une explication du vote paysan²⁶. Plus que l'exploitation, c'est ainsi la propriété qui a d'abord retenu l'attention. La notion même d'exploitation n'émerge il est vrai que lentement et se confond durablement avec celle de propriété : c'est un concept que la statistique française a encore du mal à appliquer au début du XXe siècle²⁷. Or le petit exploitant n'est ni nécessairement un propriétaire, ni seulement un électeur : il peut être fermier ou métayer, il est aussi producteur et consommateur.

Sous cet angle économique, la résistance de la petite exploitation est généralement tenue pour un archaïsme et un défi à la rationalité : "la routine, par force, y est maîtresse"²⁸. Qu'elles soient d'inspiration libérale ou marxiste, les différentes problématiques du développement la donnaient en effet pour historiquement condamnée par la généralisation de la grande exploitation agricole, capitaliste ou collectivisée²⁹. Ce sont pourtant les petits exploitants qui, dans le Vaucluse, s'orientent vers un maraîchage intensif ou, dans la Charente viticole ravagée par le phylloxera, se lancent dans les années 1890 dans l'aventure de la révolution laitière. Porteurs des spécialisations agricoles collectives de la seconde moitié du siècle, ils se révèlent en Franche-Comté capables de conjuguer l'excellence agricole et une complémentarité durable entre l'agriculture et l'industrie³⁰.

Sans doute faut-il réévaluer la rentabilité et le dynamisme agricoles de la petite exploitation qui obtient souvent, grâce à des méthodes plus intensives, des résultats qualitativement supérieurs à ceux des grands domaines³¹. Sans doute aussi faut-il renoncer à considérer la petite exploitation comme une entreprise agricole. Unité domestique, elle n'obéit en effet que partiellement aux logiques de l'entreprise : sa finalité n'est pas le profit mais la satisfaction des besoins de la famille³². Rurale plus qu'agricole, elle combine par ailleurs de multiples sources de revenus : la pluriactivité, omniprésente dans les campagnes

²⁶ C'est notamment le propos explicite de la thèse de Philippe Vigier : Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, SEVPEN, 1963, 275 p. Voir le bilan historiographique établi par Jean-Luc Mayaud : Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante. France XIXe siècle*, ouvrage cité, pp. 15-17.

²⁷ Maurice ALFROY, *La statistique agricole française*, Paris, Ministère de l'agriculture, tome I, 1975, p. 321.

²⁸ Gabriel DESERT, *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, ouvrage cité, p. 464.

²⁹ Philippe LACOMBE, *Les stratégies d'adaptation des exploitants agricoles à la croissance économique. Application au Languedoc-Roussillon contemporain*, Thèse en sciences économiques, Université de Montpellier, 1972, 2 volumes, 515 f. Philippe LACOMBE, "La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, ARF Editions, 1984, pp. 35-53.

³⁰ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*, ouvrage cité. Voir aussi le compte-rendu critique de cet ouvrage par Jacques REMY (*Ethnologie française* XXXI, 2001, 3, pp. 556-558).

³¹ Ronald HUBSCHER, "Modèles d'exploitation et comptabilité agricole : l'exemple du Pas-de-Calais au début du XIXe siècle", *Etudes rurales*, n° 84, octobre-décembre 1981, pp. 31-48. Ronald HUBSCHER, "La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIXe siècle - début XXe siècle)", *Annales ESC*, n°1, janvier-février 1985, pp. 3-32.

³² Les rapports entre production, consommation et investissement dans l'exploitation paysanne ont fait l'objet, dans le cadre des communautés agraires russes de la fin du XIXe siècle, d'une étude approfondie de l'économiste Tchayanov. Sa théorie extrêmement féconde de l'économie paysanne a nourri de nombreux travaux, notamment ceux d'Henri Mendras. Alexandre TCHAYANOV, *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, Librairie de Regard, 1990, 344 p. 1^{ère} édition : *Die Lehre von der bäuerlichen Wirtschaft. Versuch einer Theorie der Familienwirtschaft in Landbau*, Berlin, 1923. Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*, 2^{ème} édition refondue, Gallimard, 1995, 368 p.

du XIXe siècle, est une caractéristique durable de l'économie des ménages ruraux³³. Plus que par sa superficie, qui peut varier dans le temps et dans l'espace selon les systèmes de culture, c'est par cette double indifférenciation entre famille et entreprise d'une part, entre travail agricole et non agricole d'autre part, que se définit la petite exploitation rurale.

Par quelles voies, à l'heure du capitalisme triomphant du second XIXe siècle, cette petite exploitation parvient-elle non seulement à se perpétuer mais à s'insérer dans la croissance globale ? La spécificité de l'économie paysanne appelle à rechercher les ressorts de cette vitalité dans des dynamiques sociales autant qu'économiques : l'histoire de la petite exploitation est d'abord une histoire familiale, et sa résistance témoigne des capacités d'adaptation de toute une société rurale. Objet nouveau pour l'historien, l'exploitation se présente ainsi comme une des entrées possibles pour une relecture des sociétés rurales du XIXe siècle et de leurs mutations.

3. Des choix de méthode : micro-analyse et récit biographique

Ni les exploitations, ni les pluriactifs ne sont l'objet d'un recensement au XIXe siècle. L'exploitation échappe aux sources habituelles de l'histoire sociale, d'ailleurs indigentes dans un département où la plupart des archives du XIXe siècle ont disparu dans des incendies. Les données quantitatives de la statistique agricole sont trop pauvres et peu fiables. Les discours des contemporains, qu'ils émanent d'administrateurs ou de notables, qu'ils fustigent l'archaïsme des techniques agricoles et l'émigration ou célèbrent plus tard les vertus de la famille-souche et de la petite propriété paysanne, sont trop souvent aveugles aux mouvements de la société.

Dans une perspective d'histoire sociale, l'exploitation est donc un objet à construire à un double titre, conceptuel et pratique. Aussi est-il nécessaire de faire appel aux méthodes de la micro-analyse pour identifier, délimiter les exploitations et reconstituer leur trajectoire en croisant les données de sources multiples : cadastre, listes nominatives de recensements, archives notariales, enregistrement et registres de l'Etat civil notamment. La relative abondance des sources, qui fait de la seconde moitié du XIXe siècle une période privilégiée pour la micro-analyse, permet de braquer les feux des projecteurs sur ce demi-siècle capital dans l'histoire de la petite exploitation. Mais les destins familiaux se jouent en général sur plusieurs générations : dans la mesure où les sources le permettaient, le champ d'investigation a donc été élargi en amont et en aval.

Le choix de la micro-analyse répond aussi à une conception souple et ouverte de l'exploitation. Comment par exemple définir *a priori* les seuils de la petite exploitation ? Non seulement ils dépendent du système de culture mais, même dans un espace restreint et relativement homogène, les enquêteurs se montrent hésitants voire incohérents : au seuil inférieur, ils prennent en compte de façon tout à fait aléatoire la micro-exploitation et, au seuil supérieur, ils déplacent la limite de dix hectares en 1866 à cinq hectares

³³ ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS, *La pluriactivité dans les familles agricoles*, ouvrage cité. Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER (dir), *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon-Paris, PUL-Éditions de la MSH, 1988, 242 p.

en 1909³⁴. Les marges, comme les mouvements contradictoires et les stratégies, ont tendance à échapper aux agrégats statistiques prédéfinis de la macro-analyse³⁵. Ce choix enfin relève d'une approche du changement social comme combinaison des trajectoires individuelles d'acteurs, qui peut-être ne répondent pas seulement à des stimuli exogènes mais développent leurs propres stratégies.

La reconstitution de trajectoires à partir des sources de la micro-histoire n'exclut pas nécessairement un traitement statistique. Mais, à moins de pratiquer un appauvrissement volontaire des sources³⁶, les indices sont généralement trop épars pour permettre la constitution de séries. S'impose alors le recours aux études de cas et au récit biographique, qui soulève de nouveaux problèmes méthodologiques. Les histoires mouvementées d'une part laissent plus de traces que les existences banales, et les riches sortent de l'ombre plus souvent que les pauvres : la sélection des exploitations court donc le risque d'être biaisée par une documentation forcément discriminante. Mais qu'est-ce d'autre part qu'un échantillon représentatif ? Les cas-limites sont parfois plus éclairants que les cas moyens, et l'un des apports de la micro-histoire est d'avoir montré que le "normal" se révèle souvent dans des circonstances exceptionnelles. Aussi le choix des études de cas s'est-il donné pour ambition d'explorer l'éventail des possibles, et de dégager des processus plutôt que des typologies. Une vérification statistique tiendra lieu, chaque fois que cela est possible, d'indispensable garde-fou.

L'usage de la biographie pose par ailleurs le double problème du statut de l'individuel et de la méthode d'exposition. Est-il légitime, d'une part, d'induire une histoire collective d'histoires toujours singulières ? La rhétorique du récit ne risque-t-elle pas, d'autre part, de tenir lieu de démonstration³⁷ ? Chaque histoire d'exploitation, reconstruite à partir de fragments de vies, peut se prêter à une version doloriste comme à une version triomphaliste, alimentant la légende rose ou la légende noire du petit propriétaire paysan. Seule la combinaison de multiples études de cas peut permettre, non seulement de discerner les différentes facettes d'une réalité sociale complexe, mais de contrôler l'interprétation.

La nécessaire accumulation des études de cas imposait enfin un choix de construction. Deux solutions extrêmes ont été écartées : exposer d'entrée le corpus indigeste des méta-sources, dans une fausse naïveté, ou s'en tenir à l'inverse à une méthode illustrative qui brise l'unité de chaque trajectoire. La solution choisie est intermédiaire. Le classement des biographies par angles d'approche devrait permettre de restituer toute une vie dans sa continuité et sa cohérence, ou dans ses discontinuités et ses incohérences. Chaque histoire

³⁴ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole. 17ème circonscription*, Paris, 1868, pp. 3 à 28 et 115 à 251. Ministère de l'agriculture, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques (1908-1909)*, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p.

³⁵ Sur les impasses de la macro-analyse, qui ont fait l'objet d'une critique en règle de la part du courant micro-historique, voir notamment : Jacques REVEL dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard / Le Seuil, 1996, 243 p.

³⁶ Méthode choisie par Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles. Espace, famille et migrations dans la France du 19e siècle*, Editions de l'EHESS, 1999, 255 p.

³⁷ Les usages de la biographie ont fait l'objet de réflexions critiques, notamment de la part des sociologues. Voir : Pierre BOURDIEU, "L'illusion biographique", *Annales de la Recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 69-72. Giovanni LEVI, "Les usages de la biographie", *Annales ESC*, n°6, novembre-décembre 1989, pp. 1325-1336. Jean-Claude PASSERON, "Biographies, flux, itinéraires, trajectoires", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1990, pp. 3-22. Voir également Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 341 p., et la discussion suscitée par cette entreprise (Jean-Luc MAYAUD, Jacques REMY et Corinne BOUJOT, "Recherches pinagotiques. A propos du Monde retrouvé de Louis-François Pinagot", *Ruralia*, n°3, 1998, pp. 159-190.

d'exploitation sera donc soumise à une lecture délibérément orientée par le fil rouge d'un questionnement.

4. Ascain et Hélette : les hommes et les terres

La micro-analyse est un travail de bénédictin et ne peut se pratiquer que sur des effectifs restreints à un échantillon ou à l'espace limité d'une commune ou d'un petit canton. Il ne pouvait être question d'étudier les quelques 19 000 exploitations dénombrées en 1892 dans les deux arrondissements de Bayonne et de Mauléon, qui regroupaient au XIXe siècle les trois anciennes provinces basques du Labourd, de la Basse-Navarre et de la Soule. Le choix d'un petit nombre de communes en revanche permettait d'une part de constituer un échantillon maîtrisable de quelques centaines d'exploitations, d'autre part de saisir chacune de ces exploitations dans le contexte d'une société villageoise, avec ses réseaux de parenté et de sociabilité, ses hiérarchies de fortunes et de pouvoirs.

Espace maritime et frontalier, le Pays basque est en même temps un espace géographiquement morcelé, compartimenté en pays et vallées apparemment clos sur eux-mêmes. Si ses structures sociales comme ses orientations agricoles se caractérisent par une assez grande homogénéité, la cartographie de l'enquête de 1892³⁸ comme les travaux des géographes³⁹ font apparaître de multiples nuances entre une moyenne montagne au sud-est, un avant-pays de collines au nord, et une région côtière à l'ouest. La zone de montagne a dû être écartée du champ de l'étude : ni les communes ni les Archives départementales n'y ont en effet conservé les listes nominatives de recensement du XIXe siècle, indispensables à la reconstitution des ménages. Le choix, limité par la contrainte des sources, s'est porté sur les deux communes d'Ascain, à la fois frontalière et proche de la côte, et de Hélette, dans les collines de l'intérieur⁴⁰.

Leurs terroirs étagés sur les fortes pentes des montagnes de la Rhune, qui domine l'Atlantique de ses 900 mètres, et du Baygoura qui culmine également à près de 900 mètres, leur confèrent un caractère semi-montagnard auquel échappent peu de communes du Pays basque⁴¹ : seules les parties basses du terroir sont cultivées et habitées, tandis que sur les hauteurs bois et pâtures couvrent au XIXe siècle plus des 3/4 de la superficie

⁴² communale. Dans les vallons se dispersent les "vieilles maisons" entourées de leur domaine. C'est là aussi que l'on trouve les deux quartiers d'habitat groupé. Le quartier de la Place voit coexister les deux extrêmes de la société villageoise : rentiers, aubergistes et commerçants, particulièrement nombreux à Hélette qui accueille un marché, mais aussi ouvriers et journaliers qui s'y entassent dans des maisons de rapport. A proximité de la voie de communication, le quartier des artisans regroupe les tisserands et tanneurs de Hélette

³⁸ Voir cartes 2 en annexe : agriculture et société rurale d'après l'enquête agricole de 1892.

³⁹ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité. Georges VIERS, *Le Pays basque*, Toulouse, Privat, 1975, 180 p.

⁴⁰ Voir carte 1 en annexe : Ascain et Hélette. Croquis de localisation.

⁴¹ Voir la lecture de la topographie de la commune d'Urt, riveraine de l'Adour, proposée par Paul CHOMBART DE LAUWE, *Photographies aériennes. Méthodes, procédés, interprétations. L'étude de l'homme sur la terre*, Colin, 1951, pp. 59-89.

⁴² Voir documents 3 à 7 en annexe : Ascain et Hélette, cartes topographiques et photographies aériennes. Utilisation des terres (tableau).

le long de la route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port, et les marins d'Ascaïn près du port sur la ria de la Nivelle : hormis la rivière qui est navigable, seuls de mauvais chemins ruraux relient Ascaïn aux communes voisines jusqu'à la construction sous le Second Empire de la route de Saint-Jean-de-Luz, où vient d'arriver le chemin de fer. Sur les terrains plus pauvres et plus pentus des premières hauteurs, l'habitat et les cultures se dispersent sous forme d'enclos tardivement défrichés⁴³, entourés de bois et de landes. L'étage supérieur enfin est inhabité : c'est le domaine des pâtures en libre parcours, où l'on ne trouve guère que quelques "bordes" ou "cayolars"⁴⁴ destinés aux troupeaux.

Aux deux formes d'utilisation du sol correspondent schématiquement deux formes d'appropriation : propriété privée des terres cultivées, propriété collective des terrains de parcours⁴⁵. C'est le cas à Ascaïn comme dans la plupart des communes, où la communauté villageoise ou de vallée gère encore au XIXe siècle d'importantes terres collectives, sur lesquelles sont accordées des concessions. Mais la commune, qui possédait en 1832 plus de 1 000 hectares en bois et en pâtures, soit plus des 2/3 de la superficie communale, en vend près de la moitié aux exploitants sous le Second Empire pour financer l'important effort de modernisation du réseau routier. Dès le début du siècle en revanche, Hélette ne possède quasiment plus de terrains collectifs : les communes de la vallée de l'Arberoue ont procédé en 1807 au partage de leurs propriétés⁴⁶. Aussi la part de la propriété privée varie-t-elle selon les lieux et les temps, et l'étude de sa répartition est-elle biaisée par l'importance fort variable des communaux. Les deux communes ont pourtant pour caractéristique commune la coexistence d'une petite propriété, majoritaire en nombre, et d'une grande et moyenne propriété qui couvre à Hélette plus de 80 % du territoire communal. La présence d'une dizaine de grands domaines, auxquels sont rattachés tous les moulins de la commune et même l'église paroissiale, y témoigne de la domination ancienne de la propriété nobiliaire ou bourgeoise⁴⁷.

Les deux communes semblent atteindre au milieu du siècle un maximum démographique : toutes deux comptent alors près de 1 300 habitants. Dans les deux cas aussi, le déclin est sévère dès les années 1850 : sous l'effet d'une forte émigration, elles perdent 10 % de leur population en cinq ans. Mais dès lors, leurs destins divergent⁴⁸. Ascaïn, désormais ouverte vers les centres urbains de la côte, voit le maintien tout au long du siècle d'une population qui fluctue autour de 1200 habitants, suivi d'une rapide croissance démographique dans l'Entre-deux-guerres. Cette apparente stabilité cache d'ailleurs une très grande mobilité : des flux d'arrivée d'Espagnols, au moment des guerres carlistes en particulier, viennent compenser des flux de départ d'émigrants à destination de l'Amérique du Sud. Comme la plupart des communes rurales de l'intérieur au contraire, Hélette se dépeuple : elle perd en un demi-siècle 1/3 de sa population. Les vagues de départs massifs qui se succèdent à partir de 1836 engendrent en effet un recul de la nuptialité et de la natalité : entre 1855 et 1873, dix années cumulent un solde naturel et un solde migratoire également négatifs.

⁴³ Le XVIIIe siècle a été une grande époque de défrichements. Voir notamment : Manex GOYHENETCHE, *Histoire générale du Pays Basque, tome III. Evolution économique et sociale du XVIe au XVIIIe siècle*, Elkarlanean, Donostia, 2001, pp. 365-383.

⁴⁴ Voir en annexe : index des termes locaux.

⁴⁵ Voir tableau 8 en annexe : la part des biens communaux.

⁴⁶ Arch. com. Ascaïn et Hélette : registres des délibérations municipales et matrices cadastrales.

⁴⁷ Voir tableaux 9 et 10 en annexe : répartition de la propriété privée; propriétés de plus de dix hectares.

⁴⁸ Voir courbes et tableaux 11 à 13 en annexe : évolution démographique des deux communes.

Malgré bien des traits communs à leur économie agricole, les destins des exploitations des deux communes s'inscrivent donc dans des contextes différents, marqués à Ascain par la vente des communaux et l'ouverture aux centres urbains de la côte, et à Hélette par la présence massive de la grande et moyenne propriété et un fort déclin démographique. Dans les deux cas pourtant se confirment l'écrasante domination et la pérennité de la petite exploitation, en faire-valoir direct ou en métayage. Une première approche se propose de cerner ce nouvel objet d'étude aux contours encore incertains, en l'abordant sous trois angles successifs : une approche statistique en prend d'abord la mesure, une coupe longitudinale suit quelques trajectoires divergentes, une coupe transversale enfin s'attache à dégager les logiques d'une économie familiale. Elles montrent que la stabilité numérique de la petite exploitation, qui peut nourrir l'illusion d'une société indifférenciée et immuable, masque d'une part une grande diversité, et résulte d'autre part de mouvements contradictoires d'ascension et de déclin. Ce sont ces dynamiques qui seront ensuite explorées, à partir d'études de cas qui permettront de délimiter le champ des possibles où s'inscrivent les stratégies foncières et productives des petits exploitants.

PREMIERE PARTIE. PÉRENNITÉ DE LA PETITE EXPLOITATION RURALE

CHAPITRE 1. ESSAI D'APPROCHE STATISTIQUE

1. A l'échelle du Pays basque : les enquêtes agricoles décennales

Faute de recensement des exploitations avant 1942, la série des enquêtes décennales constitue à cette échelle la seule source pour l'histoire des exploitations au XIXe siècle. Maintes fois critiquées⁴⁹, ces enquêtes présentent malheureusement de nombreuses sources d'erreurs et ne permettent que des approximations grossières.

Elles souffrent d'abord d'un inégal état de conservation. Les tableaux par commune et par canton n'ont été préservés que pour 1892. De l'enquête de 1852 ne subsistent que les résultats imprimés, publiés à l'échelle de l'arrondissement. On peut également tirer des tableaux récapitulatifs de l'enquête de 1882 conservés aux Archives nationales des données par arrondissement. La publication des résultats de l'enquête de 1862 à l'échelle du département ne permet pas en revanche d'isoler les deux arrondissements de Bayonne et de Mauléon⁵⁰. Il faut souligner aussi le manque de continuité et de cohérence de ces enquêtes. D'une date à l'autre, les dénominations changent, les questionnaires se font plus complexes : en 1852, une seule rubrique permet de dénombrer les exploitations, en 1882 et 1892 elles sont au nombre de trois.

Le dénombrement des travailleurs agricoles, présent dès 1852, paraît le plus susceptible de fournir une base de comparaison. Mais les exploitants à statut mixte, à la fois propriétaires et journaliers, métayers ou fermiers ont souvent été comptés deux voire trois fois. Les dénombrements des exploitations par mode de faire-valoir et par taille, introduits à partir de 1882, ne sont guère plus satisfaisants : la notion d'exploitation reste vague au XIXe siècle et se dégage mal de celle de propriété. Ainsi, la confrontation des différentes rubriques de l'enquête de 1892 montre que le "nombre d'exploitations" correspond souvent au nombre de propriétés. Nombre de grandes "exploitations" de plus de 100 hectares sont en fait des communaux⁵¹. L'enquête à l'inverse a souvent négligé le micro-exploitant locataire de sa maison et de quelques parcelles.

⁴⁹ Voir notamment : Gilbert GARRIER, "Les enquêtes agricoles décennales du XIXe siècle : essai d'analyse critique", *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE - Economica, tome 1, 1987, pp. 269-279. Chantal de CRISENOY, *Propriétaires, fermiers et métayers au XIXe siècle. Les enquêtes décennales, mode d'emploi. L'année 1882*, Paris, INRA, août 1982, 70 f. Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France XIXe siècle*, ouvrage cité, pp. 37-39.

⁵⁰ *Statistique de la France*, deuxième série, tome VIII. Statistique agricole. Deuxième partie, Paris, Imprimerie Impériale, 1860. *Statistique de la France. Agriculture. Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862. Deuxième série, tome XVI*. Strasbourg, Berger-Levrault, 1870. Arch. nat. F11 / 2720 : statistique agricole décennale de 1882. Basses-Pyrénées. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M/161 et 162 : enquête agricole décennale de 1892. Arrondissements de Bayonne et de Mauléon.

⁵¹ Ainsi à Ascain sont recensées 234 "exploitations", dont l'une dépasse 100 hectares.

Aussi les résultats rassemblés sous forme de tableau suscitent-ils la perplexité : jamais le nombre d'exploitations ne coïncide avec le nombre d'exploitants. Quelques tendances apparaissent pourtant assez nettement pour mériter d'être relevées.

Nombre d'exploitations au Pays basque (arrondissements de Bayonne et de Mauléon) ⁵²

	1852	1882	1892
TRAVAILLEURS AGRICOLES :			
Propriétaires-exploitants seulement (1)	9244	10 349	13 326
Fermiers (2)	517	1378	2482
Métayers (3)	4555	4560	4098
Exploitants à statuts mixtes (4)	2524	2296	2647
Journaliers	11 971	2686	2026
Domestiques		9757	8704
EXPLOITATIONS :			
Faire-valoir direct		9650	11 908
Fermes et locations verbales		2173	2733
Métairies		5247	4392
<i>Nombre d'exploitants (1+2+3+4)</i>	<i>16 840</i>	<i>18 583</i>	<i>22 463</i>
<i>Nombre d'exploitants (1+2+3)</i>	<i>14 316</i>	<i>16 287</i>	<i>19 816</i>
<i>Nombre d'exploitations par mode de faire-valoir</i>		<i>17 070</i>	<i>19 033</i>
<i>Nombre d'exploitations par taille</i>		<i>19 089</i>	<i>19 422</i>

Quel que soit le mode de calcul retenu, le nombre d'exploitations progresse en effet sensiblement dans cette deuxième moitié du siècle : on peut l'évaluer grossièrement à 17 000 en 1852, 18 000 en 1882, 19 000 en 1892. Cette augmentation est essentiellement celle des propriétaires-exploitants ; la progression du fermage, presque inexistant en 1852, compense par ailleurs le lent recul du métayage. La seule catégorie de la population agricole à connaître un brutal déclin est celle des non-exploitants : près de cinq journaliers sur six disparaissent en quarante ans⁵³.

Cet accès élargi à la propriété et à l'exploitation est un premier indice de la pérennité de la petite exploitation mais, faute de données plus précises sur la taille des exploitations, on ne peut en apporter ici une preuve suffisante. En 1892, un exploitant ne cultive certes que cinq hectares de prés et de labours en moyenne, sur lesquels il élève trois vaches et une douzaine de brebis. A la différence de son père ou de son grand-père qui disposait en 1852 d'un journalier, il n'emploie quasiment plus que la main-d'oeuvre familiale : on compte en 1892 un journalier pour dix exploitations, un domestique pour deux ou trois. Mais cette exploitation moyenne n'est que le résultat d'un calcul, et peut-être n'existe-t-elle nulle part.

2. A l'échelle de la commune : identifier et dénombrer les exploitations

⁵² Source : enquêtes décennales. Les résultats de l'enquête de 1882 sont des résultats corrigés : les données concernant le canton de Tardets, absentes, ont été calculées à l'aide d'un coefficient tiré de l'enquête de 1892.

⁵³ Le Pays basque ne fait pas exception à cet égard, même si le déclin des journaliers est ici particulièrement brutal. Voir notamment Ronald HUBSCHER et Jean-Claude FARCY (dir), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe et XXe siècles*, Rencontres à Royaumont, Editions Creaphis, 1996, pp. 46-51

C'est à l'échelle de la commune que l'on peut tenter d'y voir plus clair, par le recoupement de deux sources fondamentales : les matrices cadastrales et les listes nominatives de recensement.

A partir de la matrice cadastrale de 1832, mise à jour jusqu'en 1914, a pu être établi un fichier de tous les propriétaires de chacune des deux communes, quelle que soit la superficie de la propriété. Aucun seuil n'a été fixé. Derrière une grande propriété peuvent en effet se cacher plusieurs petites exploitations. A l'inverse, à une seule exploitation peuvent correspondre plusieurs petites cotes foncières, ou encore une micro-propriété de 10 ares comprenant une maison et un jardin peut se révéler, par le jeu des locations, le noyau d'une petite exploitation.

Parallèlement, des listes nominatives de recensement a été tiré un fichier des ménages avec leurs professions et leur domicile⁵⁴. C'est le croisement de ces deux fichiers qui a servi de base au dénombrement des exploitations : il permet d'identifier chaque exploitation, ses terres et ses hommes, et de suivre sommairement sa trajectoire pendant plus d'un demi-siècle.

Ce premier dénombrement a enfin été affiné et complété par le recours à toutes les sources susceptibles de fournir des indices sur l'exploitation. C'est le cas des archives notariales et des registres de l'enregistrement notamment, mais aussi des multiples dossiers conservés dans les archives communales, qui peuvent révéler la présence inattendue de bétail, de matériel agricole ou de cultures.

On dispose par exemple, dans les registres des délibérations municipales d'Ascain, d'un rôle des taxes sur les communaux établi pour l'année 1853 qui peut être considéré comme une liste des exploitations au milieu du siècle. Ce document fait apparaître que certaines maisons qui n'avaient pas été retenues comme exploitations d'après le recensement de 1851 font usage des communaux. Pour la plupart habitées par des ménages de journaliers ou d'artisans, elles paient une très faible taxe : ce sont en fait des micro-exploitations ne tirant de la terre qu'une part minime de leur subsistance. De même les demandes de secours consécutives à des sinistres, grêles, incendies ou inondations, également conservées à Ascain, révèlent-elles que tel tisserand locataire de sa maison ou tel marin propriétaire d'un simple jardin a perdu sur pied sa récolte de maïs ou son regain.

Si, dans le cadre d'une conception large et ouverte de l'exploitation, sont prises en compte ces micro-exploitations parfois éphémères dont on ne peut ignorer l'importance dans le monde rural du XIXe siècle, le dénombrement des exploitations donne des résultats qui contredisent en tous points ceux des enquêtes décennales : dans les deux communes, le nombre des exploitants connaît un lent mais régulier déclin, et le phénomène affecte tout particulièrement les propriétaires-exploitants.

Nombre d'exploitants à Ascain et à Hélette

⁵⁴ Les archives communales d'Ascain ont conservé toutes les listes nominatives de 1836 à 1946. Mais elles sont fragmentaires jusqu'en 1851. Par ailleurs, de 1856 à 1896, elles n'indiquent pas le domicile : il a donc fallu les recouper, notamment pour les métayers très mobiles, avec la matrice générale des contributions foncière, personnelle et mobilière également conservée dans la commune. La série des listes nominatives trouvée aux archives communales de Hélette est moins complète : à part un état nominatif des habitants de 1817, elle ne commence qu'en 1851, avec une lacune en 1866 et 1872, et s'interrompt en 1931. Mais toutes les listes comportent une mention précise du domicile.

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Propriétaires-exploitants			Métayers et fermiers			Total exploitants		
	1851	1881	1911	1851	1881	1911	1851	1881	1911
Ascain	93	81	64	75	77	82	168	158	146
Hélette	68	64	55	84	79	76	152	143	131

La comparaison de ce dénombrement avec celui des enquêteurs du XIXe siècle, possible pour la commune de Hélette⁵⁵, permet d'éclairer les origines de cette discordance.

Nombre d'exploitations à Hélette selon les sources*

	1851-1852		1891-1892	
	Enquête	Recensement	Enquête	Recensement
Propriétaires-exploitants (1)	75	68	54	62
Fermiers et métayers (2)	58	84	94	78
Propriétaires-journaliers (3)			3	
Locataires	97			
Meuniers	8			
Nombre d'exploitants (1+2+3)	133	152	151	140
Nb d'exploitations par mode de faire-valoir			159	
Nombre d'exploitations par taille	158		159	

* Enquête : enquêtes agricoles décennales de 1852 et 1892. Recensement : dénombrement d'après le cadastre et les listes nominatives de 1851 et 1891.

En 1851, les résultats du recensement des exploitants dépassent très largement ceux de l'enquête de 1852. L'enquêteur en effet a hésité : que faire des 97 locataires qui n'entrent ni dans la catégorie des métayers ni dans celle des fermiers ? Aucune rubrique du questionnaire ne leur est consacrée. Tous ne sont certes pas exploitants : nombre d'ouvriers et de journaliers, occupants précaires d'une chambre ou d'un apprentis dans une maison du bourg, ne disposent pas même d'un petit jardin. Mais beaucoup aussi cultivent le petit labour attaché à leur maison. Il en est de même des meuniers qui louent, avec leur moulin, quelques parcelles de labours et de prés. Ces micro-exploitants et pluri-actifs sont ignorés par l'enquête : c'est la principale source de discordance entre les deux dénombrements.

Il est plus difficile d'expliquer comment en 1892, à l'inverse, l'enquêteur dénombre un si grand nombre de métayers et de fermiers. Sans doute a-t-il pris en compte plus largement l'ensemble des locataires, peut-être aussi a-t-il inclus dans cette catégorie les exploitants à statut mixte, à la fois propriétaires et métayers ou fermiers, dont la rubrique n'est pas renseignée. On serait tenté d'accorder plus de foi au décompte des exploitations, remarquablement stable d'une enquête à l'autre. Mais l'enquêteur a manifestement confondu ici propriété et exploitation : les trois "fermes" de plus de cent hectares recensées en 1852 sont des propriétés et non des exploitations.

Il est clair que l'arithmétique n'est pas seule en cause ici. Aux limites floues du monde divers de l'exploitation rurale, exploitants à statuts mixtes, pluri-actifs, micro-exploitants s'inscrivent mal dans les cadres à la fois trop rigides et trop complexes des enquêtes agricoles. Outre la confusion tenace avec la propriété, la notion-même d'exploitation se

⁵⁵ Arch. com. Hélette : les calculs préparatoires à l'enquête de 1852, notés en désordre au dos d'un numéro du *Moniteur des communes* daté du jeudi 9 septembre 1852, ont été miraculeusement conservés. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M / 162 : enquête agricole décennale de 1892. Arrondissement de Mauléon. Commune de Hélette.

révèle extensive, ce qui invite à affiner l'approche en tenant compte de la taille des exploitations.

3. A l'échelle de la commune : évaluer la taille des exploitations

□ Par la superficie cultivée

Compte tenu des sources disponibles, et dans le cadre restreint d'une région aux structures agraires assez uniformes, la superficie est sans doute l'indicateur le plus sûr de la taille des exploitations. L'évaluation de leur force de travail est plus délicate, et l'on ignore à peu près tout du volume de leur production : seules les grandes exploitations tiennent à cette époque des livres de compte⁵⁶.

Si la superficie de la propriété est connue, celle de l'exploitation reste toutefois hypothétique. Les caractéristiques de la "maison pyrénéenne" en font certes une unité relativement stable et facile à cerner. Du fait des pratiques successorales, les terres échoient en effet à un successeur unique et ne sont donc pas redistribuées à chaque génération. Jamais par ailleurs le domaine, aggloméré autour de la maison, n'est dispersé entre plusieurs communes : tout au plus l'exploitation dispose-t-elle de quelques pâtures sur les hauteurs limitrophes⁵⁷. Mais un certain nombre d'incertitudes ne seront sans doute jamais levées.

La première concerne la location de parcelles qui peuvent, momentanément ou durablement, être ajoutées ou retranchées à la propriété. Ainsi, l'enquête de 1942 montre qu'à cette date la superficie de l'exploitation correspond rarement à celle de la propriété : elle lui est généralement supérieure lorsque la propriété est trop petite (moins de deux hectares) ; elle lui est au contraire inférieure lorsque la propriété dépasse cinq hectares. Or les baux sont oraux, et ces transactions n'ont laissé que peu de traces dans les archives notariales. On est donc réduit, dans le cas des petites propriétés comprenant une seule exploitation, à identifier la taille de l'exploitation à celle de la propriété, ce qui conduit probablement à surestimer le nombre des plus petites exploitations d'une part, et des plus grandes d'autre part.

La seconde incertitude concerne les grandes propriétés divisées en plusieurs exploitations. Les différentes exploitations peuvent généralement être délimitées à partir des actes notariés et du cadastre, à l'occasion d'un partage ou d'une vente qui fait apparaître le bloc à peu près indissociable de la maison et de ses terres. Mais à défaut, il faut souvent recourir à des approximations à partir d'autres indices : la taille des ménages aux recensements, le montant des fermages ou la valeur du capital parfois détaillés dans les registres de mutations par décès, voire en dernier recours la dénomination au cadastre des parcelles, qui portent souvent le nom de la maison. Pour Ascaïn, le montant de la taxe sur les communaux a également pu être utilisé à cet effet : les ressources qu'une

⁵⁶ Les géographes ont la chance de pouvoir utiliser conjointement ces trois critères pour définir la taille des exploitations. Voir notamment : Jacqueline BONNAMOUR, "La géographie rurale pendant le dernier quart de siècle", *Ruralia*, n°1, 1997, pp. 81-110.

⁵⁷ En attestent notamment les actes successoraux et l'enquête de 1942 : à cette date, 1% de la superficie des exploitations d'Ascaïn et 2% de celles de Hélette se trouve hors du territoire de la commune. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 et 11 : enquête agricole de 1942. Communes de Hélette et d'Ascaïn.

exploitation tire des communaux pour ses fumures et l'alimentation de son bétail sont en effet proportionnelles à sa superficie cultivée⁵⁸.

Au prix de ces quelques approximations, la matrice cadastrale permet de calculer, parcelle par parcelle, la superficie cultivée par chaque exploitation en labours, prés, vergers, vignes et jardins. Les vastes espaces de bois et pâtures (70% de la superficie agricole des deux communes), indispensables à l'économie de l'exploitation à laquelle ils fournissent notamment litière, pacages et bois de chauffage, ont dû être exclus de ce calcul. Ils connaissent en effet des formes d'appropriation variables dans le temps et dans l'espace : presque entièrement privatisés à Hélette depuis le début du siècle, ils restent en grande partie communaux à Ascain jusqu'à la fin du Second Empire.

Superficie des exploitations

	Ascain				Hélette			
	1851	1881	1914	Indice*	1851	1881	1914	Indice*
< 0,5 ha	43	33	16	37	11	10	5	45
0,5-1 ha	18	15	13	72	14	8	8	57
1-2 ha	35	38	35	100	15	16	13	87
2-5 ha	55	50	53	96	51	44	33	65
5-10 ha	16	21	28	175	49	53	60	122
≥ 10 ha	1	1	1	100	12	12	12	100
<i>Ensemble</i>	<i>168</i>	<i>158</i>	<i>146</i>	<i>87</i>	<i>152</i>	<i>143</i>	<i>131</i>	<i>86</i>

* Indice 100 : 1851.

De ces trois coupes opérées à une génération de distance se dégagent plusieurs observations. Le recul déjà observé du nombre d'exploitations d'abord est celui des petites unités inférieures à cinq hectares, et plus nettement encore celui des micro-exploitations de moins de un hectare. Les exploitations de plus de dix hectares, au demeurant peu nombreuses, restent en nombre remarquablement stable. Une catégorie d'exploitations progresse en revanche dans les deux communes et sur l'ensemble de la période : celle des exploitations de 5 à 10 hectares.

□ Par la force de travail

Ce second indicateur de la taille des exploitations se révèle plus difficile à manier. Trop souvent en effet les listes nominatives n'indiquent que la profession du chef de famille, ignorant la pluri-activité et le travail des femmes et des enfants. Elles ne permettent par ailleurs de saisir que la main-d'oeuvre disponible au sein du groupe domestique : l'apport des journaliers notamment, en déclin sensible, ne peut être évalué à l'échelle de l'exploitation.

Ronald Hubscher a pourtant proposé une méthode de classement des exploitations fondée sur la force de travail : à chaque membre du groupe domestique, il affecte un coefficient tenant compte de son âge, de son sexe et de sa profession⁵⁹. Bien que ce coefficient comporte inévitablement une part d'arbitraire, nous en avons repris le principe en

⁵⁸ C'est aussi ce que constate aussi Louis Assier-Andrieu en Cerdagne : Louis ASSIER-ANDRIEU, *Coutumes et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, ouvrage cité, pp. 57-89.

⁵⁹ Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, ouvrage cité, pp. 738-749.

réévaluant le travail des femmes, des enfants et des vieillards⁶⁰. Les rares monographies de communes ou d'exploitations, les registres d'absences des écoles comme les listes nominatives indiquent en effet que les femmes consacrent à l'exploitation au moins autant de temps que les hommes, que les vieillards veillent sur les brebis, filent le lin ou fabriquent des espadrilles, que dès l'âge de six ans enfin les enfants sont affectés à la garde des troupeaux ou des bébés avant de participer aux travaux des champs, voire placés comme domestiques⁶¹.

Main-d'oeuvre familiale et domestique**

	Ascaïn				Hélette			
	1851	1881	1911	Indice*	1851	1881	1911	Indice*
< 200	64	54	49	77	39	35	26	67
200 à 300	35	39	35	100	32	23	29	91
300 à 500	52	52	46	88	54	70	65	120
500 à 800	16	13	16	100	26	15	11	42
≥ 800	1	0	0	0	1	0	0	0
<i>Ensemble</i>	<i>168</i>	<i>158</i>	<i>146</i>	<i>87</i>	<i>152</i>	<i>143</i>	<i>131</i>	<i>86</i>
* Indice 100 : 1851								
** Coefficients : 1 adulte ou équivalent adulte = 100								

Recul des micro-exploitations pluriactives employant moins d'un couple d'adultes, recul ou stagnation aussi des plus grosses unités employant l'équivalent d'au moins cinq adultes : les résultats confirment pour l'essentiel les conclusions que nous avons pu tirer de l'étude de la superficie cultivée. On ne voit pas toutefois émerger ici la catégorie supérieure des petites exploitations : utilisé sur une période de plus d'un demi-siècle, l'indicateur est biaisé par les progrès de la productivité, repérables notamment à partir de 1881 à Hélette qui voit décliner sa population rurale et agricole.

4. A l'échelle de la commune : tracer la trajectoire des exploitations

C'est en termes de trajectoires que nous saisissons mieux les reclassements que laisse deviner l'évolution de la répartition par taille des exploitations, en empruntant cette fois à des économistes leur méthode de classement des exploitations⁶².

Elle permet d'abord de mettre en évidence la pérennité des exploitations, toutes tailles confondues : 90% d'entre elles survivent à chaque génération tandis que quelques créations viennent en partie compenser les disparitions, notamment à Ascaïn où la vente

⁶⁰ Voir tableau 2 en annexe : coefficients de force de travail.

⁶¹ Alexis de SAINT-LEGER et E. DELBET, "Le paysan basque du Labourd. Enquête menée auprès d'une famille de paysans d'Ainhoa en juin 1856", ouvrage cité, pp.161-220. Archives du Musée des Arts et traditions populaires Ms 45.379 / B.49 : Charles Struys, *Réponse au questionnaire sur l'habitation rurale*, s.d., 11f. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J-17/3 : monographie de la commune d'Uhart-Cize par Victor Montiton, instituteur. Arch. com. Ascaïn : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

⁶² Bernard DELORD et Philippe LACOMBE, "Dynamique des structures agricoles : exploitation ou famille?" *Economie rurale*, n° 199, septembre-octobre 1990, pp. 19-25.

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

des communaux s'accompagne de défrichements. Si la stabilité l'emporte, une minorité significative parvient par ailleurs à accroître sa superficie⁶³.

Classement des exploitations selon leur trajectoire⁶⁴

Ascaïn						
	Variations (exploitations pérennes)				Exploitations disparues	Exploitations nouvelles
	diminution	augmentation	stabilité	total		
1851-1881	110	20	124	154	14	4
%	6	12	74	92	8	
1881-1914	410	42	89	141	17	5
%	6	27	56	89	11	
Hélette						
	Variations (exploitations pérennes)				Exploitations disparues	Exploitations nouvelles
	diminution	augmentation	stabilité	total		
1851-1881	17	24	111	142	10	1
%	5	16	73	93	7	
1881-1914	45	25	99	129	14	2
%	3	17	69	90	10	

Rapportées à la superficie initiale des exploitations, les variations de superficie permettent de mieux saisir les dynamiques à l'oeuvre et d'affiner les approches précédentes. Au-dessous de deux hectares, la mortalité des exploitations est certes élevée, mais si 1/3 d'entre elles disparaît en deux générations, la même proportion glisse dans la catégorie supérieure par agrandissement. A partir de 1881, ce même glissement s'observe pour les exploitations de 2 à 5 hectares. Au-delà de cinq hectares au contraire, la stabilité l'emporte. Elle est même quasiment totale pour les treize plus grandes exploitations, qui ne dépassent pas un seuil de 10 à 12 hectares.

Trajectoires des exploitations selon la taille initiale (en pourcentages)⁶⁵ : 1851-1914

	Exploitations pérennes								Exploitations disparues	
	diminution ≥ 20%		augmentation ≥ 20%		stabilité		total		Ascaïn	Hélette
	Ascaïn	Hélette	Ascaïn	Hélette	Ascaïn	Hélette	Ascaïn	Hélette		
< 0,5	5	0	19	18	30	45	53	64	47	36
0,5-1	0	0	44	36	50	36	94	71	6	29
1-2 ha	14	7	29	27	43	33	86	67	14	33
2-5 ha	9	6	36	35	47	43	93	84	7	16
5-10 ha	19	4	12	18	69	73	100	96	0	4
≥ 10 ha	0	0	0	8	100	92	100	100	0	0
<i>Ensemble</i> (%)	9	4	29	26	45	55	82	85	18	15

⁶³ Si ce dernier phénomène semble se renforcer à Ascaïn pendant la deuxième période, il faut y voir avant tout un effet de source : les défrichements n'apparaissent au cadastre qu'au moment de sa rénovation en 1914.

⁶⁴ Est considérée comme variation significative une diminution ou une augmentation supérieure ou égale à 20% de la superficie cultivée, seul indicateur retenu.

⁶⁵ Voir les tableaux des effectifs par période en annexe (tableaux 3 et 4).

Nous avons donc affaire à des glissements complexes, qui s'organisent autour de quatre tendances majeures :

1. Pérennité de la petite exploitation, qui paraît doublement attestée. La petite exploitation est d'une part quasi-exclusive : dans leur immense majorité, les exploitations des deux communes cultivent moins de dix hectares avec une main-d'oeuvre de taille familiale. Elle parvient d'autre part largement à se perpétuer voire à se développer : plus de 80% des exploitations survivent au terme de deux générations, plus d'1/4 augmente sa superficie.

2. Sévère recul des micro-exploitations de moins de deux hectares, qui s'accélère à partir des années 1880. La disparition d'une partie d'entre elles explique le léger déclin du nombre global d'exploitations, qui échappe aux catégories de la statistique officielle.

3. Stabilité en nombre et en superficie des exploitations moyennes, comme s'il existait aux alentours de dix hectares un seuil indépassable : le seuil de l'agriculture familiale.

4. Puissant mouvement d'ascension au sein des petites exploitations, qui porte les petites unités vers un nouveau seuil de viabilité aux alentours de cinq hectares. C'est cette petite exploitation de 2 à 10 hectares qui s'affirme nettement et durablement durant la seconde moitié du siècle : elle reste dominante au moins jusqu'aux années 1940⁶⁶.

Reste, au-delà des tendances statistiques, à saisir dans leur diversité l'infinité des trajectoires possibles et à rendre compte des logiques à l'oeuvre. Nous aurons recours ici au récit biographique, dans une démarche dont la finalité ne sera ni purement typologique, ni seulement illustrative. Si les cinq trajectoires maintenant proposées donnent un peu de chair aux dynamiques mises à jour, elles ambitionnent d'abord de faire quelques pas en avant dans leur interprétation. Comment s'articulent, dans le contexte du second XIXe siècle, le destin de l'exploitation et le destin familial, que l'on pressent comme une dimension majeure ? Il faut, pour commencer à répondre à cette question, descendre à l'échelon de l'individu et de l'exploitation.

CHAPITRE 2. APPROCHE LONGITUDINALE : TRAJECTOIRES CROISÉES

1. Haranederrea (Ascain)⁶⁷ : une trajectoire linéaire

"Le sixième du mois d'avril mil sept cent cinquante quatre après midy en la paroisse d'Ascain pais de la Bourt [...] nous dit notaire et témoins serions transportés en la compagnie de ladite Marie Hiriart dans la maison de

⁶⁶ En atteste le premier recensement des exploitations effectué en 1942, dont les résultats sont publiés en annexe (tableau 1). On ne peut retenir des résultats de cette enquête que des tendances. Ils sont en effet difficilement comparables à ceux de notre dénombrement. Nombre d'incohérences montrent qu'à Hélette l'enquête a été bâclée. Les micro-exploitations n'y ont pas été recensées. Celle d'Ascain prend en compte les exploitations du quartier de Serres, tardivement rattaché à la commune. Or, faute du nom des maisons, il est difficile d'identifier ces exploitations. Il faut enfin tenir compte du contexte très particulier de l'année 1942, qui prive nombre d'exploitations d'une partie de leur main-d'oeuvre. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 et 11 : enquête agricole de 1942. Communes de Hélette et d'Ascain.

⁶⁷ Voir l'arbre généalogique en annexe (2).

Haranederrea de laquelle elle aurait pris la possession réelle, corporelle et actuelle par l'ouverture et la cloture de la porte principale de la même maison et par les demeures et promenades qu'elle y a faites et par d'autres actes possessives en pareil cas usités y étant introduite par moy dit notaire, après quoy nous étant aussi transportés sur lesdits terres, bois, taillis padouans, larreins, lieux de fougères elle aurait pris pareille possession par des poignées de terre et herbes qu'elle aurait pris et répandus, laquelle possession a été prise au vû et au scû de tous ceux qui ont voulu voir et savoir [...]»⁶⁸.

C'est sans doute accompagnée d'une procession de voisins que Marie Hiriart parcourut, en cet après-midi du 6 avril 1754, les 200 mètres qui séparaient sa maison d'Haranederrea. Sans doute aussi toucha-t-elle la crémaillère du foyer, puis les clôtures de la propriété, gestes symboliques par lesquels elle prenait possession aux yeux de la communauté villageoise du domaine acheté pour son fils deux jours auparavant. Marie Hiriart fondait ce jour-là une des rares dynasties de propriétaires exploitants d'Ascain à s'être perpétuée sur ses terres jusqu'à nos jours.

□ Un grand domaine paysan

Veuve de marin, Marie Hiriart est déjà "maîtresse ancienne et foncière" de la maison voisine d'Hirigoyenea dont sa fille aînée est l'héritière et la "maîtresse jeune". C'est au nom de son fils cadet Saubat Sougarret, charpentier de marine et absent en mer, qu'elle a acheté pour 5 000 livres Haranederrea, propriété jusqu'alors affermée de Marc Antoine Duvignault, écuyer et seigneur du Chiron près de La Rochelle⁶⁹.

On connaît moins bien les circonstances dans lesquelles le fils de Saubat Sougarret et son épouse Domindigna Yanots ont pu s'approprier par la suite, de 1795 à 1820, les quatre petites exploitations contiguës de Sarrola, Gainecoetchea, Halchua, et enfin Manchotenborda. Mais en 1832, à l'établissement du premier cadastre, leur propriété a atteint avec ses 18 hectares le premier rang des propriétés paysannes de la commune, dans laquelle seuls trois domaines appartenant à des propriétaires rentiers dépassent 20 hectares. Elle compte alors quatorze hectares de cultures, dont neuf de labours, répartis en cinq exploitations d'inégale importance : Haranederrea, en faire-valoir direct, et ses quatre métairies.

Il semble que la propriété ait alors atteint un seuil. La génération suivante affiche le statut social de la maison en faisant construire en 1844, à côté de l'ancienne habitation de bois et torchis, une maison de maître en pierre de style navarrais précédée d'un imposant perron et séparée des bâtiments d'exploitation. Mais la politique d'acquisitions foncières connaît une pause de quarante ans. Elle ne reprend que dans les années 1860 : à la faveur de la vente des communaux, Haranederrea achète entre 1865 et 1892 plus de vingt hectares de bois et de pâtures. La propriété atteint alors une quarantaine d'hectares, et garde cette superficie jusqu'en 1940⁷⁰.

⁶⁸ Archives privées : acte de prise de possession du 6 avril 1754 (Duhalde notaire). "Padouans" et "larreins" sont des terrains communaux sur lesquels s'exercent des droits d'usage. Les premiers sont des pâtures collectives, et les seconds des landes complantées de chênes entourant la maison.

⁶⁹ Archives privées : contrat de ferme du 27 décembre 1748 (Grangent notaire). Vente du 4 avril 1754 (Duhalde notaire). Requête du 11 octobre 1757 (Detcherry notaire). L'acte de prise de possession est publié in extenso en annexe (1).

⁷⁰ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales de 1832 et 1914. Alfred Lassus, "Les anciennes maisons d'Ascain", Ascain, Ekaina, Saint-Jean-de-Luz, 1991, pp. 79-133.

Cette seconde phase d'expansion ne se traduit pas toutefois par un agrandissement de l'exploitation : elle comprenait déjà d'importantes dépendances dans les communaux, qui ne faisaient pas partie de la propriété, mais dont font toujours mention les actes notariés. En 1853, Haranederrea fait partie des trois exploitations payant la taxe la plus élevée sur les pâtures communales, où elle possède des granges et des bergeries et entretient un important troupeau d'ovins. Elle est aussi en 1854 au premier rang des exploitations d'Ascaïn avec 1 740 arbres plantés sur les communaux, que complète une pépinière dans la propriété⁷¹. Il faut donc considérer l'achat des communaux comme une simple transformation du statut juridique de ces terres déjà exploitées : en un siècle, l'exploitation n'a en fait gagné que 55 ares de labour achetés à des voisins en 1859⁷².

□ A chaque génération, un héritier et successeur unique

Si le domaine ne s'agrandit guère au-delà de 1820, les générations suivantes s'emploient à en maintenir l'intégrité grâce à un mode de transmission aussi rigoureux qu'inégalitaire, excluant tout partage.

1834 : Marie Sougarret

Pierre Sougarret et Dominique Yanots se sont mariés vers 1790. Contrairement aux usages⁷³, ils n'ont pas signé de contrat de mariage. Mais cette génération a su trouver des arrangements avec les lois révolutionnaires, et Pierre Sougarret a hérité de tous les biens de son père Saubat.

Ils ont quatre enfants survivants. Marie, l'aînée, est destinée à être héritière : à la veille de sa mort en 1815, son père lui attribue par testament le 1/4 par préciput hors part de sa succession⁷⁴. Elle est alors âgée de 18 ans. C'est sa mère qui prend la direction de l'exploitation pendant près de vingt ans, avant de se décider à marier sa fille âgée de 37 ans. Le cadet, Jean, est également destiné à se marier. Quant aux deux benjamins, ils doivent tenter leur chance ailleurs. En 1823, Jean-François s'engage dans la marine⁷⁵. En 1825, Jean dit "Chumé" est un des premiers à tenter l'aventure de l'émigration : il emprunte à sa mère 1 000 francs en avance d'héritage et se rend à Buenos Aires avec quelques jeunes gens, tous issus des familles les plus aisées d'Ascaïn. Mais c'est un échec : en 1829, sa mère doit à nouveau avancer 700 francs pour payer son retour. Condamné au célibat, il revient dans sa maison natale où il exerce jusqu'à la fin de ses jours les professions de charpentier et de laboureur⁷⁶.

⁷¹ Arch. com. Ascaïn : registres des délibérations municipales. Taxe sur les communaux : rôle des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour jouissance des communaux, établi selon le profit de chacun (exercice 1853). Contribution communale des arbres : état des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour tenir lieu du prix de location des terrains communaux sur lesquels ils ont planté des arbres (exercice 1854).

⁷² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15608 : vente du 7 juin 1859.

⁷³ Voir notamment : Maïté LAFOURCADE, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime. Les contrats de mariage du Pays de Labourd sous le règne de Louis XVI. Etude juridique et sociologique*, ouvrage cité.

⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15570 : testament du 8 février 1815.

⁷⁵ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 62 : matricules des gens de mer (ouvriers, 1826-1848).

⁷⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15581 et 15585 : quittances du 7 septembre 1825 et du 24 décembre 1829. III-E 15624 : acte de notoriété de Jean dit Chumé Sougarret. Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement et listes électorales de 1848 et 1871.

La succession se joue en 1833-34, lorsque la mère se résout enfin à marier ses deux aînés, âgés de plus de 35 ans. En 1833, le cadet épouse la fille d'un gros meunier, héritière d'une autre "bonne maison" d'Ascain, et reçoit une dot de 2 000 francs en avancement sur la succession paternelle⁷⁷. En 1834 enfin, le mariage de l'aînée avec Baptiste Heuty, laboureur de la commune voisine de Saint-Pée-sur-Nivelle, est le moment crucial de la succession. Par un montage juridique complexe (huit actes au total, soit 236 francs de frais), Marie devient l'unique héritière⁷⁸. Le contrat y insiste : *"Au moyen de ce qui précède, tous les immeubles appartenant à feu Pierre Sougarret père avant son mariage et tous ceux acquis par lui depuis le mariage et par sa veuve après sa mort, tous situés dans cette commune, sont devenus la propriété de la future épouse"*. Le régime matrimonial de communauté réduite aux acquêts en fait la véritable propriétaire, alors qu'elle est civilement mineure. Le futur époux serait d'ailleurs dépossédé au cas où il survivrait à sa femme sans postérité : le contrat assure ainsi le maintien du bien dans le lignage.

Sa mère lui fait donation entre vifs de tous ses biens et de l'usufruit que lui a légué son mari. En contrepartie, elle cohabitera avec les futurs époux qui devront assurer ses vieux jours. Marie devra surtout racheter à ses frères leurs droits sur les successions paternelle et maternelle, soit un total de 12 000 francs. En réalité, elle n'en versera qu'une partie (9 000 francs). Jean est entièrement indemnisé dès 1834, un an après son mariage. Jean-Chumé ne reçoit rien de plus que l'avance de 1 000 francs obtenue lors de son départ pour Buenos Aires, puisque le contrat prévoit qu'il entrera en possession de ses droits *"lorsqu'il se mariera, et non avant"* : or il finit ses jours célibataire dans la maison de sa soeur, en 1875, après avoir fait donation de ses droits à sa nièce. Jean-François fait preuve de moins d'esprit de sacrifice. En effet, le contrat stipule en sa faveur d'une part que ses droits lui seront versés *"lorsqu'il prendra parti de mariage, et sans mariage dans trois ans de ce jour"*, d'autre part que *"les bénéfices que produiront les bestiaux que Jean François enfant puîné tiendra dans la maison de sa soeur durant cette vie commune lui appartiendront en seul"*. Il quitte la marine au moment de la succession, après s'être sans doute constitué un pécule, et reçoit sa part en 1839 lorsqu'il épouse une héritière de la commune voisine de Sare, où il s'installe comme laboureur⁷⁹.

Au total, l'établissement de trois enfants sur quatre a rendu cette succession très coûteuse. La dot de 2 000 francs apportée par l'époux est loin de compenser les 9 000 francs versés aux cadets. C'est peut-être une des explications de l'absence de politique foncière à cette génération. C'est peut-être aussi ce qui a déterminé les générations suivantes à modifier leur stratégie en établissant un seul enfant.

1857 : Dominica Heuty

À la deuxième génération, par la vertu du mariage tardif, Marie Sougarret n'a eu que trois enfants. C'est à nouveau la fille aînée, Dominica, qui est appelée à la succession. Les deux cadets sont casés très jeunes : Jean, séminariste, deviendra curé. Marie est religieuse chez les Ursulines, une congrégation enseignante. La succession en est simplifiée, mais rendue plus urgente lorsque le père décède prématurément en 1857 : la mère et la fille se retrouvent seules à la tête de l'exploitation. Aussi, à la différence de sa mère, Dominica est-elle mariée exceptionnellement jeune, à 22 ans.

⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15589 : acte de mariage du 25 novembre 1833.

⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : cession de droits, quittance et acte de mariage du 4 juin 1834.

⁷⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : quittance du 19 novembre 1834. III-E 15934 : quittance du 28 novembre 1839.

III-E 15611 : testament du 6 décembre 1862. Arch. com. Sare : registre des mariages.

Comme à la génération précédente, l'époux de l'héritière est choisi dans une commune voisine. Jean Gracy, fils d'un duranguier de Sare et ancien cordonnier, déjà âgé de 37 ans, s'est constitué des économies placées en créances et rentes sur l'Etat. Il apporte une dot importante évaluée à 22 200 francs, sans commune mesure avec le modeste statut social de ses parents dont la fortune ne dépasse pas 4 000 francs : sans doute a-t-il fait lui aussi le voyage aux Amériques⁸⁰.

Comme à la génération précédente également, Dominica reçoit d'abord le 1/4 par préciput hors part des biens de son père par testament, puis des biens de sa mère par contrat de mariage. Elle devient légataire universelle de Jean "Chumé", son oncle célibataire resté à Haranederrea. Enfin, après un partage fictif en trois lots, elle rachète les lots de ses cadets évalués à 7 600 francs chacun. Mais si la part de Marianne est versée à la congrégation, Jean ne réclame pas la sienne : lorsqu'il meurt dans sa paroisse de Bidart en 1896, il a laissé prescrire sa créance⁸¹.

Comme sa mère, Dominica est donc devenue l'unique héritière. Mais cette fois, 1/3 seulement de la dot du mari a servi à indemniser les cadets. Le ménage dispose donc de moyens financiers que n'entamera guère l'achat d'un petit labour puis de terrains communaux, dont la valeur totale est estimée à 4 500 francs. A son décès en 1900, Jean Gracy laisse une créance de 5 000 francs, des titres de l'emprunt national de 1871, et un livret de Caisse d'Epargne, soit plus de 15 000 francs de valeurs mobilières : si la maison a renoncé depuis 1820 aux investissements fonciers, c'est affaire de choix plus que de nécessité⁸².

1893 : Jean Gracy

L'histoire se répète encore à la génération suivante, avec cependant une variante accidentelle et une innovation.

Mariée tôt, Dominica a eu douze enfants. Quatre sont morts en bas âge ; il faut donc en caser sept, en évitant le partage de la propriété. A cinq d'entre eux, c'est à nouveau l'Eglise qui fournit un débouché et des carrières à la fois prestigieuses et aventureuses. Jean-Baptiste, l'aîné, laisse la succession à son cadet pour devenir curé. Denis-Blaise, bénédictin, devient abbé de Belloc après un séjour en Argentine. Félix-Jean, Père Blanc, est missionnaire en Afrique. Léon, missionnaire au Japon, devient supérieur du grand séminaire de Tokyo. Marie, la benjamine, sera comme sa tante religieuse chez les Ursulines de Tartas dans les Landes. Les deux autres enfin choisissent l'émigration : suivant sans doute les voies ouvertes par leur père, tous deux sont négociants en chaussures au Chili, où l'un d'eux se marie⁸³.

⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 303-Q / 6 : mutation par décès de Françoise Elissalde, épouse de Pierre Gracy (déclaration du 5 avril 1851). Arch. com. Sare : registres des mariages et des décès.

⁸¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15606 : mariage du 5 octobre 1857. III-E 15611 : comptes de tutelle du 6 janvier et du 6 février 1862, notoriété de Baptiste Heuty du 7 janvier 1862, testament, donation-partage et vente du 6 février 1862. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 10 avril 1900.

⁸² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 1560 : pouvoir du 23 avril 1858. III-E 15609 : pouvoir du 26 novembre 1860. III-E 15620 : pouvoir du 23 juillet 1871. III-E 15625 : décharge du 20 octobre 1876. III-E 15627 : quittance du 4 octobre 1878 et obligation du 9 octobre 1878. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 10 avril 1900.

⁸³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès du 10 avril 1900 et du 12 février 1903.

Seul le fils cadet, Jean Gracy, est donc resté au village pour devenir l'unique successeur, mais non l'unique propriétaire d'Haranederrea. Son contrat de mariage en 1893 ne prévoit en effet aucun dédommagement pour ses cohéritiers, et le cadastre ne mentionne aucune mutation jusqu'en 1940 : grâce au consentement des cadets, "dotés" de carrières ecclésiastiques, cette génération a semble-t-il trouvé dans l'indivision une nouvelle solution pour éviter le partage⁸⁴.

□ Propriété et exploitation

Comme la propriété, l'exploitation semble avoir atteint un seuil : les quatre petits domaines achetés au début du siècle, mis en métayage, restent en effet des exploitations distinctes d'Haranederrea, exploitée en faire-valoir direct. Des rapports entre les propriétaires et leurs métayers, nous ne savons rien, sinon qu'aucun conflit n'a laissé de traces dans les archives judiciaires : les baux sont tous oraux. Aucune source ne permet non plus de délimiter précisément les cinq exploitations, dont les terres sont contiguës.

Le recoupement des différentes sources permet toutefois d'évaluer la part du faire-valoir direct et son évolution. On connaît d'abord grâce aux listes nominatives la force de travail disponible dans chacune des exploitations : c'est la source la plus continue et la plus précise, même si nous n'avons pas pu retrouver pour toutes les dates les ménages de métayers, très mobiles. Les actes de succession, contrats de mariage, partages et mutations par décès, indiquent parfois les revenus ou le cheptel respectifs des exploitations. Les rôles de taxe sur les communaux, les déclarations de sinistres, les registres des douanes, l'enquête de 1942 enfin, fournissent un faisceau d'indices complémentaires, ponctuels mais précieux.

1ère évaluation : 1834

La donation entre vifs qui accompagne le contrat de mariage de Marie Sougarret en 1834 comporte une évaluation des revenus des exploitations, et du cheptel qu'y entretient le propriétaire :

- les revenus d'Haranederrea sont alors estimés à 200 francs, ceux des métairies à 240 francs,
- son cheptel, composé de deux vaches, deux jeunes boeufs, une jument, un poulain, et cent "bêtes à laine de tout âge", a une valeur de 1 140 francs. La métairie de Sarrola élève trois bovins et 90 ovins, Manchotenborda deux vaches et 65 ovins, soit un cheptel de 1 380 francs. Halchua et Gaincoetchea ne disposent semble-t-il pas d'attelage.

C'est donc un peu moins de la moitié de la propriété qui est à cette date exploitée en faire-valoir direct, soit environ six hectares de cultures.

2ème évaluation : 1849-1853

En 1849, les inondations puis la grêle ravagent les récoltes de maïs, de regain, de haricots, de pommes, de châtaignes, de noix, et les jardins. La perte s'élève à 1 200 francs pour les trois métayers de Sarrola, Halchua, et Manchotenborda, tous qualifiés de "misérables", et à 800 francs pour Haranederrea : soit 40% pour le propriétaire-exploitant⁸⁵.

⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 1893 : contrat de mariage du 27 juillet 1893. Arch. com. Ascaïn : matrices cadastrales.

⁸⁵ Arch. com. Ascaïn : Etat des pertes éprouvées par l'inondation du 16 juillet 1849. Etat des pertes par la grêle du 4 septembre 1849.

Au recensement de 1851, Haranederrea dispose d'une abondante main-d'oeuvre familiale et domestique. Baptiste Heuty et Marie Sougarret, tous deux âgés de 55 ans, ont trois enfants de dix à seize ans. Ils sont aidés par quatre domestiques d'exploitation : deux jeunes gens et deux jeunes filles âgés de 19 à 27 ans. Avec Jean Sougarret, le frère célibataire recensé comme charpentier, la maisonnée compte dix personnes. Sarrola est exploitée par une famille nombreuse de métayers : deux adultes et six enfants, dont cinq sont en âge de travailler. A Halchua, la main-d'oeuvre est plus réduite : deux adultes et un enfant de quinze ans. Manchotenborda est habitée par une famille d'artisans qui ne consacre à l'exploitation qu'une partie de son temps : le père et le fils aîné sont forgerons, la fille couturière, les cadets journaliers. Gainecoetchea enfin n'est pas recensée. Mesurée à l'aide des coefficients de force de travail, l'exploitation du propriétaire couvre ici encore 42 % de la propriété⁸⁶.

La taxe sur les communaux payée en 1853 confirme cette évaluation. Sarrola, la principale métairie, y contribue pour 5 francs, Halchua et Manchotenborda pour 1,5 franc chacune, Gainecoetchea pour 0,5 franc, et Haranederrea pour 8 francs, soit 48 %. Sa superficie est donc sensiblement la même qu'en 1834.

3ème évaluation : 1876-1878

Une génération plus tard, de nouvelles inondations emportent une partie des récoltes de froment et de maïs : les pertes d'Haranederrea sont cette fois égales à celles de ses deux principales métairies, soit 1/3 du montant total⁸⁷. Mais mesurée d'après la force de travail, la répartition des terres entre le propriétaire-exploitant et ses métayers est la même qu'aux deux générations précédentes.

L'exploitation de l'ensemble du domaine exige toujours, comme en 1851, la force de travail de l'équivalent de seize adultes. On retrouve en effet en 1876 deux ménages de métayers à Sarrola et à Halchua. Un couple de laboureurs sans enfants a pris la place de la famille de forgerons de Manchotenborda, tandis que Gainecoetchea est louée à un cantonnier.

Dans la maison de maître, Jean Gracy et Dominica Heuty, âgés de 55 et 40 ans, cohabitent avec la mère de Dominica, Marie Sougarret, qui a maintenant atteint 80 ans. L'essentiel de la main-d'oeuvre est fournie par les quatre domestiques qu'emploie en permanence l'exploitation, mais qui changent d'un recensement à l'autre : la domesticité n'est pas un état durable, mais une phase d'apprentissage pendant laquelle les jeunes gens accumulent le pécule qui leur permettra de se marier. Les cinq enfants sont encore très jeunes mais ne tarderont pas à apporter leur aide aux travaux de la ferme. Dès 1883, Jean-Pierre et Félix, âgés de dix et douze ans, futurs prêtres, gardent le bétail. En 1886, à onze et treize ans, Jean-Pierre et Léon travaillent aux champs⁸⁸.

4ème évaluation : 1903-1906

⁸⁶ Voir tableau des coefficients en annexe du chapitre 1.

⁸⁷ Arch. com. Ascain : Etat de tous les propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation survenue le 9 juillet 1878. "Dans la nuit du 9 au 10 mai de ce mois une pluie torrentielle est tombée sur la commune d'Ascain. Les eaux sont descendues de nos montagnes avec tant de force et de précipitation qu'elles ont entraîné avec elles froment, maïs, arbres, et aussi quelques animaux ; elles ont raviné plusieurs pièces de terre et presque tous nos chemins vicinaux. Les dommages sont considérables." Lettre du maire au sous-préfet accompagnant la demande de secours, le 11 juillet 1878.

⁸⁸ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

C'est au tournant du siècle, avec une nouvelle génération, que s'amorcent quelques changements dans l'organisation du domaine.

En 1903, la déclaration de mutation par décès de Dominica Heuty fait état des revenus des différentes exploitations. Haranederrea, avec un revenu annuel de 500 francs, représente encore 40 % du total. Si Sarrola, qui a toujours été la métairie la plus importante, l'égale presque avec 400 francs, les trois autres exploitations viennent très loin derrière avec 80, 160 et 180 francs⁸⁹.

De même en 1906 les registres de la douane font-ils état de quinze bovins à Haranederrea et onze à Sarrola, tandis qu'Halchua et Manchotenborda ne comptent que trois bovins chacune. Haranederrea rassemble ainsi près de la moitié des bovins, et la totalité du troupeau d'ovins du domaine⁹⁰.

D'après les listes nominatives enfin, l'exploitation du domaine ne requiert plus, pour la première fois, que la force de travail de l'équivalent de quatorze adultes. Sarrola est exploitée par deux métayers aidés de leur nièce de 19 ans et d'un petit domestique de sept ans. Halchua est louée à un ménage de blanchisseurs, et Manchotenborda à un meunier. Gainecoetchea n'est plus habitée : la maison sera déclassée comme bâtiment rural au cadastre en 1926.

Seule la main-d'oeuvre d'Haranederrea se maintient. Jean Gracy et Rosalie Lacarra n'ont plus qu'une domestique, bien que leurs quatre enfants soient tous âgés de moins de douze ans. Mais ils emploient, dans la vieille maison inhabitée depuis 1844, une famille de métayers dont la main-d'oeuvre équivaut à quatre adultes. Cet aménagement est sans doute en partie nécessité par les nombreuses activités de Jean Gracy, devenu maire de la commune, et sera abandonné après 1911. Il reste que pour la première fois la part d'Haranederrea atteint plus de 50 % du domaine : à la veille de la guerre, on peut estimer que la superficie cultivée de l'exploitation du propriétaire est passée de six à huit hectares.

Les recensements de l'après-guerre confirment ce mouvement de concentration au bénéfice du propriétaire, qui exploite directement en 1942 les 3/4 de son domaine. Deux des métairies sont désormais des micro-exploitations pluriactives. Les blanchisseurs durablement installés à Halchua élèvent en 1942 quatre bovins, sur deux hectares de terres cultivées. A Manchotenborda se succèdent un sandalier puis un menuisier, qui élève sept bovins en 1942⁹¹. Seule Sarrola reste une métairie importante jusqu'en 1936, mais en 1946 les métayers y sont à leur tour remplacés par des ouvriers agricoles.

Jusqu'aux alentours de 1900, l'exploitation semble donc ne pas pouvoir dépasser un seuil de six hectares. Qu'elle soit en faire-valoir direct ou en métayage, qu'elle s'adjoigne ou non l'aide de domestiques, elle reste en effet dans un cadre familial qui limite son expansion. Il faut attendre le XXe siècle pour que les gains de productivité, qui ne se font sentir que tardivement, permettent de déplacer ce seuil.

□ Le changement agricole

On ne peut pour autant en conclure à l'immobilisme sur le plan agricole. L'étude de l'utilisation des terres parcelle par parcelle, montre en effet que, de l'établissement du

⁸⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 12 février 1903.

⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-160 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Années 1906-1908.

⁹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain.

cadastre en 1832 à sa révision en 1914, de nombreuses parcelles changent d'affectation. Certaines sont déboisées et parfois mises en valeur, d'autres sont reconverties, sans que l'on puisse malheureusement dater précisément ces mutations qui ne sont jamais déclarées au fisc⁹².

La totalité des châtaigneraies et le tiers des dix hectares de taillis achetés à la commune sont défrichés, probablement après leur mise en vente autour de 1865, tandis que la pépinière disparaît. Si les châtaigniers ont été victimes d'une maladie qui affecte toute la région, le recul des taillis est destiné à laisser place aux pâtures qui gagnent plus de six hectares. Deux hectares de bois et pâtures proches du centre d'exploitation d'autre part sont mis en culture : ils sont pour l'essentiel transformés en prés.

Plus de trois hectares de cultures enfin sont reconvertis. Les vergers sont arrachés puis partiellement replantés, ainsi qu'une petite vigne. Le déclin de la pêche prive en effet de leurs débouchés ces vergers à pommes, qui fournissaient du cidre pour les terre-neuviens et furent longtemps la grande richesse des communes proches de la côte, où les superficies se mesuraient avant 1789 en pieds de pommiers.

Le remembrement des labours et l'extension des prés apparaissent comme les deux principales innovations. Les labours, en léger recul, sont rassemblés au centre de l'exploitation : dix parcelles couvrant près de six hectares y sont réunies d'un seul tenant. Les prés, qui occupaient en 1832 moins de quatre hectares de la propriété, progressent de près de trois hectares au détriment des bois et pâtures, mais aussi des autres cultures.

Cette extension des prés, comme celle des pâtures, indique une orientation vers l'élevage, que confirment les données éparses sur le cheptel : en 1906 puis en 1942, Haranederrea est aux tous premiers rangs des exploitations de la commune pour son troupeau d'ovins et de bovins.

Cheptel de la propriété

	1834	1906	1942
	Contrat de mariage	Registres de douane	Enquête agricole
Bovins	9	32	26
<i>dont Haranederrea</i>	4	15	19
Ovins	255	146	200
<i>dont Haranederrea</i>	100	146	190

□ "Notables" paysans : rentiers ou animateurs ruraux ?

Sa taille comme l'exceptionnelle continuité des générations confèrent à Haranederrea un statut avec lequel peu d'exploitations d'Ascaïn peuvent rivaliser. Au fil du siècle, ses propriétaires successifs ont ainsi acquis au sein de la société villageoise une position éminente consacrée par leur participation aux affaires communales, que seuls les décès prématurés viennent brièvement interrompre. Si la maison dispose d'un siège quasi permanent au conseil municipal, transmis de père en fils ou en gendre, sa position au sein de la société villageoise se modifie pourtant d'une génération à l'autre.

Jusqu'en 1850 environ, la maison est pleinement insérée dans le village. Le poste de conseiller municipal, occupé par Pierre Sougarret jusqu'à son décès en 1815, revient à son fils encore célibataire à la faveur des élections de 1831, après une longue interruption

⁹² Voir plan et tableau récapitulatif en annexe (3 et 4).

pendant la régence de la mère. Elle entretient par ailleurs des liens familiaux avec plusieurs vieilles maisons d'Ascain auxquelles elle est apparentée : à plusieurs reprises, Jean Sougarret est témoin de mariage de ses cousins paternels ou maternels⁹³.

L'arrivée de Jean-Baptiste Heuty en 1834 marque un premier tournant. La famille gravit les échelons dans les honneurs municipaux. Epoux de l'héritière, Heuty occupe le siège au conseil et obtient un poste d'adjoint en 1848. D'abord adjoint lui aussi, son gendre Jean Gracy accède enfin en 1877 au fauteuil de maire, que retrouveront par épisodes son fils puis son petit-fils jusqu'en 1963.

Pourtant, les liens avec la société villageoise semblent s'être distendus pendant deux générations. Jean-Baptiste Heuty puis Jean Gracy, malgré leur ascension au conseil municipal, sont rarement choisis comme témoins de mariage. Le choix de conjoints dans des communes voisines d'une part, le célibat et l'émigration des cadets d'autre part privent en effet la maison d'alliances matrimoniales dans la commune où elle n'est plus liée, pour une génération, qu'à ses cousins meuniers.

Tous deux disposent en revanche de réseaux supracommunaux et semblent avoir aspiré à un statut de rentier, affiché il est vrai une seule fois par Jean Gracy en 1857. Souvent cités comme experts-arpenteurs et arbitres des conflits de voisinage, on les voit aussi, lors des mariages, patronner leurs domestiques et métayers. Ils s'allient par ailleurs avec Dominique Hirigoyen, gros propriétaire paysan comme eux et premier maire élu de la commune, dont ils deviennent successivement les fidèles adjoints : Heuty est témoin en 1839 au mariage d'Hirigoyen; ce dernier est à son tour le témoin de Jean Gracy en 1857.

L'ambiguïté de leur position est manifeste lorsque, de 1867 à 1883, la majorité municipale se trouve aux prises avec une coalition menée par le principal propriétaire-rentier de la commune, évincé de la mairie. Dominique Hirigoyen et Jean Gracy se posent alors avec succès en défenseurs des exploitants, des droits d'usage menacés par la vente des communaux, et des arbitrages locaux⁹⁴. Jean Gracy est finalement démis de ses fonctions lorsque le conflit prend en 1883 un tour ouvertement politique avec la querelle des manuels : chef de file des "agents militants de parti réactionnaire-clérical", il déclare alors au sous-préfet "qu'il était catholique et qu'à ce titre il devait obéissance au pape avant tout"⁹⁵.

Pour l'oligarchie paysanne, la défense des solidarités communautaires ébranlées passe désormais par d'autres voies. Tout change, ici aussi, au tournant du siècle. Au statut de rentier, les générations suivantes semblent préférer celui d'animateur rural. La maison renoue avec le village. En 1893, Jean Gracy fils prend épouse à Ascain. Sa femme Rosalie Lacarra, fille d'un simple vannier, a une nombreuse famille au village. Les quatre témoins du mariage sont tous des jeunes gens des meilleures maisons paysannes de la commune. En 1898, il crée à Ascain une caisse rurale catholique dont il est le principal animateur⁹⁶. En 1913, Rosalie Lacarra est une des pionnières de l'accueil à la ferme. Jean Gracy recevra en

⁹³ Arch. com. Ascain : liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascain depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire (28 Messidor an 7). Registres des délibérations municipales. Registres des mariages.

⁹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-33/10 : affaire du 16 novembre 1869. 4U-33/13 : affaire du 15 juin 1883. Arch. com. Ascain : délibération du 29 juillet 1875.

⁹⁵ Arch. nat. F1bII - Basses-Pyrénées/9 : rapports des 5, 6, 10 et 22 avril 1883. Décret du 27 avril 1883. (Souligné dans le texte).

⁹⁶ Archives privées : livres de l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières Françaises (1898-1907). Il s'agit d'une caisse Raiffeisen (voir chapitre 7).

1923 la médaille du Mérite agricole. En 1919 enfin, ultime retournement, leur fils fait appel à l'un de ses métayers comme témoin de mariage.

Cas de figure extrême mais non extravagant, la trajectoire d'Haranederrea est celle d'une "grande maison" de l'oligarchie paysanne qui parvient, au prix de stratégies successorales rigoureuses, à maintenir intact son patrimoine, mais dont la croissance s'arrête au seuil de l'agriculture familiale. Figure de la pérennité et du modèle de reproduction pyrénéen, cette trajectoire aux apparences lisses et linéaires n'est pourtant pas exempte d'inflexions. Entre une phase d'accumulation foncière et les innovations sociales et économiques de la fin du siècle, deux générations ont privilégié de 1840 à 1890 les investissements symboliques et mobiliers et l'ascension politique et sociale de la maison. A la grande exploitation en faire-valoir direct, elles ont préféré la petite exploitation en métayage : le seuil de l'exploitation familiale relève sans doute plus de choix sociaux que de contraintes techniques. L'histoire singulière d'Haranederrea est à cet égard exemplaire.

2. Erraya (Hélette) : une métairie démantelée

Au cadastre de 1833, Erraya apparaît comme une belle métairie avec ses six hectares de cultures, dont trois grandes prairies irriguées par les eaux qui descendent du Mont Baygoura. Elle appartient à Pierre Vanoosterom, contrôleur des monnaies à Bayonne, qui ne possède aucune autre terre dans la commune et n'en est devenu propriétaire que par accident en 1827. Trente ans plus tard, il ne reste plus rien de la métairie, qui a été entièrement démantelée.

□ 1801-1834 : une propriété instable

Erraya était jusqu'en 1801 une dépendance de la maison de Sainte-Marie, vieille famille de la noblesse rurale en déclin qui a donné à Hélette son église et un premier maire éphémère en 1790. Elle disparaît de la commune en 1828 avec son dernier descendant, Pierre Sainte-Marie. En 1833, sa veuve Jeanne-Baptiste Haraneder de Macaye n'y possède plus qu'une quarantaine d'hectares. Avec la vente de la maison-mère Santamaria à un fils de paysans en 1879 s'effacera définitivement la dernière famille de la petite noblesse à résider sur ses terres⁹⁷.

Des mains de la noblesse, Erraya est d'abord passée entre celles de négociants. Les frères Fagalde, un corroyeur et un chocolatier de Hélette, avaient accumulé une fortune assez considérable pour s'offrir en outre la seconde maison noble de Hélette⁹⁸, dite "château d'Aguerria". Mais ils se sont trop lourdement endettés et doivent dédommager leur créancière Jeanne Labat, marchande à Bayonne et épouse de Pierre Vanoosterom, en lui cédant Erraya pour 9 000 francs en 1827⁹⁹.

⁹⁷ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8865 : contrat de mariage du 19 messidor an VII. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 30 septembre 1822.

⁹⁸ Santamaria et Aguerria, qui co-patronnaient la cure de Hélette, partageaient jusqu'en 1789 la dîme des terres anciennes avec le chapitre de Bayonne. P. HARISTOY, *Les paroisses du Pays basque pendant la Révolution*, ouvrage cité, tome II, p. 81.

⁹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 12027 et 12168 : ventes du 17 novembre 1814 et du 13 juin 1827.

Tournée vers le négoce maritime, la bourgeoisie bayonnaise est peu attirée par les investissements fonciers¹⁰⁰, et Vanoosterom ne tarde pas à se défaire à son tour de la métairie : dès 1834, il la revend à Jean-Baptiste Oyharçabal.

□ 1834-1859 : Jean-Baptiste Oyharçabal, propriétaire-rentier

L'acte de vente a malheureusement disparu : on ne saura donc pas à quel prix se vendit Erraya. De ce qu'il advient de la métairie entre 1834 et 1859, on sait également peu de choses, sinon que Jean-Baptiste Oyharçabal l'agrandit de quatre parcelles qui en avaient été détachées en 1827, dont une grande pâture de plus de 4 hectares : elle atteint alors onze hectares. La main-d'oeuvre des ménages de métayers qui y sont recensés en 1851 et 1856 paraît bien peu nombreuse pour une métairie de cette taille : il est probable que des prés sont loués à d'autres exploitants.

On en sait davantage sur son nouvel acquéreur. Jean-Baptiste Oyharçabal (1781-1866), né à Hasparren, était tanneur à Saint-Jacques de Compostelle avant de se retirer à Hélette dont est originaire son épouse. Il y devient propriétaire du petit domaine d'Andereteguia (cinq hectares) qu'il exploite directement, puis de trois métairies dont Erraya en 1834 et 1840 : 37 hectares au total, évalués 21 200 francs en 1854.

L'une de ses deux filles est restée en Espagne où son gendre Jean Iribarnegaray, originaire de Hélette lui aussi, a pris la direction de la tannerie. Lorsqu'il marie la seconde à un médecin du canton en 1841, le contrat prévoit la cohabitation des deux ménages : Bernardine est destinée à lui succéder à la tête de ses propriétés de Hélette. Mais, pour des raisons inconnues, ce projet échoue : en 1846 le médecin retourne dans son village avec Bernardine qui reçoit Erraya en dédommagement.

La mésentente familiale aggravée par la mésalliance a très probablement accéléré le démantèlement de l'exploitation, puis de l'ensemble de la propriété. Après le décès de sa femme en 1853, Jean-Baptiste Oyharçabal épouse en effet sa jeune servante Marie Oustoubil qui lui donne deux fils. En 1857, il se rend chez sa fille à Lantabat et procède, sous la forme d'une vente fictive, au partage de ses biens. A Bernardine, il attribue Erraya et Andereteguia. Pour Marie Oustoubil et ses fils, il se réserve les deux autres métairies. Le partage est illégal et sera annulé par un jugement de 1871, mais trop tard : en 1867, un an après la mort de Jean-Baptiste Oyharçabal, il ne reste déjà plus rien du domaine¹⁰¹.

□ 1859-1862 : le démantèlement

Après la noblesse terrienne, c'est la bourgeoisie rentière qui s'efface au profit de la petite propriété paysanne : en l'espace de deux ans, les onze hectares de l'exploitation sont dispersés entre neuf acquéreurs. Cette vente par très petits lots a permis au propriétaire de tirer une plus-value considérable de son bien : les douze parcelles achetées 9 000 f en 1827, divisées en vingt-six portions, sont revendues 14 500 f en 1862 alors que la métairie

¹⁰⁰ Annie SAMARAN, *Les contrats de mariage à Bayonne sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse Le Mirail, 1979, 224 f. Pierre LABORDE, "De Lapurdum, une civitas, au Labourd, une métropole", *Lapurdum I*, Bayonne, octobre 1996, pp. 191-197.

¹⁰¹ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8879 : vente du 7 décembre 1834. III-E 8931 : mariage du 15 décembre 1840. III-E 8940 : partage du 10 novembre 1846. III-E 8881 : vente du 5 février 1849. III-E 8883 : mariage du 3 août 1855, procurations des 3 juillet 1855, 30 octobre 1855 et 18 mars 1856. III-E 18113 : vente du 6 avril 1857. III-E 8887 : vente du 14 juin 1866, inventaire du 17 août 1866 et vente du 13 février 1867. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 12 mai 1854 et 24 mai 1867. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/25 : inventaire du 8 juillet 1866 et conseil de famille du 9 août 1866. 4-U-12/28 : conseil de famille du 28 juillet 1870.

d'Aphesteguia, vendue en bloc à la même date, se paie 6 000 francs comme en 1834. Elle répond aussi à la soif de terres des petits exploitants : une moitié des superficies cultivées va à trois exploitations voisines en ascension, l'autre moitié à six artisans micro-proprétaires¹⁰².

Les trois exploitations voisines

Elles se partagent, inégalement, la moitié des parcelles cultivées d'Erraya et ses quatre hectares de pâtures. Le principal acquéreur est le propriétaire d'Etchegoyenea¹⁰³, dont la surface cultivée passe de quatre à huit hectares entre 1851 à 1882. En 1862, il achète notamment la moitié du meilleur pré (1,15 hectare) pour le prix de 4 000 francs. Avec la part rachetée à l'un des artisans en 1900, il en devient presque entièrement propriétaire¹⁰⁴.

Sansoenea¹⁰⁵, qui mène une politique foncière tout aussi active, n'a acheté que la maison et 68 ares de terres trop éloignées du centre de l'exploitation¹⁰⁶. En 1876, elle cherche à s'en défaire mais sans succès : le tanneur qui s'y installe, submergé de dettes, part pour Buenos Aires avec sa famille sans avoir réglé le montant de son acquisition¹⁰⁷.

Mais à la faveur d'un autre départ, elle parvient en 1908 à réunir pour un temps ces parcelles excentrées à celles de Saldumbidia, troisième acquéreur d'Erraya, dont le propriétaire moins fortuné est en 1901 parmi les premiers à prendre le chemin de la Californie, bientôt suivi par ses quatre fils¹⁰⁸.

Les six artisans

Les six autres bénéficiaires de la vente présentent un profil commun. La plupart tiennent boutique dans le bourg, où l'on manque de terres. Tous aussi appartiennent à la même génération : nés entre 1800 et 1810, ils ont atteint la cinquantaine lorsque Erraya est mise en vente. Sans doute certains étaient-ils déjà locataires de quelques parcelles de cette exploitation trop vaste pour ses métayers, sans doute aussi songent-ils à leurs vieux jours. Tous surtout sont des petits propriétaires pluriactifs, qui tirent de leurs terres une partie de leur subsistance.

Le premier de ces acquéreurs est Martin Curutchet (1803-1874), chocolatier, aubergiste et épicier sur la place du village depuis 1836. Né à Cambo, il est arrivé à Hélette comme ouvrier-chocolatier. Il s'y est marié avec Marianne Minaberrigaray, nièce de Jean-Baptiste Oyharçabal et cohéritière de Gelosia : un petit labour de 60 ares qui leur fournit froment,

¹⁰² Voir schéma récapitulatif en annexe (5).

¹⁰³ Voir biographie d'Etchegoyenea : chapitre 7.

¹⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : ventes du 6 février 1861 et du 2 août 1862.

¹⁰⁵ Voir biographie de Sansoenea : chapitre 5.

¹⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 2 août 1862.

¹⁰⁷ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : donation-partage et cession du 2 avril 1875, vente du 2 avril 1876 et quittance du 22 avril 1877. III-E 18087 : inventaire du 17 juillet 1884. III-E 18047 : quittance et subrogation du 23 mai 1891 et pouvoir du 17 mars 1892. III-E 18048 : obligation du 15 mai 1897. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 22 juin 1875, 20 mai 1880 et 7 janvier 1885.

¹⁰⁸ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : mariage du 26 octobre 1853. III-E 8885 : vente du 2 août 1860. III-E 18042 : donation-partage du 2 juin 1873. III-E 18044 : mariage du 3 décembre 1879. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutation par décès du 18 octobre 1872. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

maïs et navets, une pâture, et la "boutique en tabac et fayence" où l'on peut se procurer aussi bien un porte-plume que des graines de luzerne. Les trois portions de prés et de labour (84 ares) qu'il achète à Erraya en 1859 pour 1 650 francs sont sa première acquisition foncière. Il les complétera en 1867 par une petite pâture, mais l'essentiel de sa fortune reste mobilière : à son décès en 1884, Marianne Minaberrigaray laisse en héritage 30 000 francs en créances et 5 000 francs en rentes sur l'Etat. Mais le ménage n'a pas eu d'enfants. Les héritiers, quatre neveux, n'ont plus guère de liens au village : Jean Saliès est commerçant à Bayonne, Jean Dibar cultivateur en Amérique du Sud; Philippe et Julien Curutchet, tanneurs et propriétaires près de Madrid, se font traduire le testament de leur oncle en espagnol¹⁰⁹. Les parcelles acquises en 1859 échoient en 1886 à un autre artisan de Hélette : Etienne Marot, forgeron à Carricaburua¹¹⁰.

Les quatre portions de parcelles (57 ares) acquises en 1862 par Pierre Haran, cordonnier à Poutouenea, connaissent un destin analogue. Pierre Haran (1807-1885) a hérité de son père, également cordonnier, une petite exploitation de moins de quatre hectares dont un seulement est cultivé. Il l'agrandit d'un petit pré en 1840, puis des parcelles d'Erraya. Mais cette lignée de cordonniers s'éteint aussi avec son fils Jean : resté célibataire, il vit en fratrie avec deux de ses soeurs jusqu'à la veille de la guerre¹¹¹. En 1909, les parcelles achetées par leur père sont abandonnées au second forgeron de la commune, Jean Prébendé, qui les réunit aux quelques 29 ares également issus d'Erraya que lui a légués son oncle¹¹².

Vincent Aguirre (1810-1895), né à Tolosa en Espagne, est le voisin immédiat de l'épicerie de Martin Curutchet sur la place du village. C'est un fabricant d'espadrilles prospère, qui emploie, outre son fils Candido, jusqu'à quatre apprentis et ouvriers en 1861. Gracianne Iribarnegaray qu'il a épousée en 1839 est cohéritière de Barberteguaia, petite propriété indivise de deux hectares exploitée par ses quatre soeurs célibataires, couturière et blanchisseuses. C'est cette propriété qu'il entreprend d'agrandir, parcelle par parcelle, à partir de 1853 ; l'achat de deux portions de pré et de labour d'Erraya en 1859, puis d'une pâture en 1860, la porte à près de quatre hectares. Mais ici encore, cette politique d'acquisition foncière est celle d'une seule génération. La fabrique de sandales, moins florissante, n'emploie plus d'ouvriers à partir de 1886. Candido qui y a succédé à son père choisit d'autres professions pour ses sept enfants qui quittent tous la commune : l'Eglise accueille cinq d'entre eux, les deux autres s'installent comme boulangers à Biarritz

¹⁰⁹ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8880 : cession, bail à ferme et mariage du 3 septembre 1836. III-E 8881 : quittance du 17 août 1847. III-E 8884 : testament du 17 février 1857, cession du 11 mars 1857 et vente du 18 août 1859. III-E 8887 : ventes des 13 février et 26 décembre 1867. III-E 18044 : testament du 21 avril 1881. III-E 18087 : inventaire du 17 juillet 1884. III-E 18045 : ventes du 28 novembre 1885. III-E 18093 : liquidation du 28 août 1890. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 3 septembre 1823, 10 septembre 1847, 28 août 1857, 24 avril 1874, 7 janvier 1885, 3 décembre 1888 et 3 décembre 1890. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 12/34 : inventaire du 11 juillet 1884. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2-Z-120 : legs à la commune (1886).

¹¹⁰ Voir biographie de Carricaburua : chapitre 8.

¹¹¹ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8934 : vente du 13 avril 1840. III-E 8885 : vente du 2 août 1862. III-E 18044 : testaments du 27 mars 1880. III-E 18045 : cession de droits et testaments du 17 novembre 1885. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 28 septembre 1849, 27 novembre 1884 et 26 septembre 1885.

¹¹² Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 2 août 1862. III-E 18046 : testaments du 9 février 1886. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutation par décès du 25 novembre 1899.

et Bayonne. En 1900, Barberteguia est absorbée par une des exploitations voisines, Etchegoyenea¹¹³.

Pierre Camblonc et son fils David ont pu au contraire, grâce à leur conversion dans la boucherie, conforter leur assise terrienne. En 1851, Pierre Camblonc (1808-1893) est comme son voisin Martin Curutchet épicier et aubergiste sur la place de Hélette. Il a hérité de sa première épouse ses droits sur une petite métairie et sur la maison où il tient son commerce, Imbidia, et a fait dès 1844 l'acquisition de quelques parcelles. Lorsqu'en 1860 il achète à Bernardine Oyharçabal 58 ares d'Erraya en pré et verger, il est devenu boucher¹¹⁴. C'est aussi la profession de son fils qu'il marie en 1871 à la fille d'un maçon, Dominique Durruty. Acquéreur en 1840 d'une petite exploitation de 1,4 hectare, puis en 1860 de deux petites portions d'Erraya, ce dernier a suivi une trajectoire parallèle. Quand David Camblonc peut réunir aux biens de son beau-père les parcelles léguées par son père, son exploitation atteint 4,3 hectares. Mais son ambition ne s'arrête pas là. En 1889 il achète à un propriétaire endetté une seconde exploitation, Ainciburua, dont la principale richesse est un pré de plus de huit hectares, le plus vaste de la commune. Propriétaire actif, il s'associe à des voisins pour acheter une batteuse et obtient une médaille de bronze au concours des domaines en 1898¹¹⁵.

Figures montantes de l'artisanat au village, le boucher et le forgeron sont ainsi les seuls descendants des six micro-proprétaires qui se sont partagé la moitié d'Erraya autour de 1860 à avoir maintenu leur double statut. Après la phase d'émiettement des années 1860, c'est d'abord à leur bénéfice que s'opère la relative concentration des terres des artisans de la chaussure. En 1914 ne subsiste plus de la grande métairie du début du siècle qu'une minuscule exploitation d'un demi hectare louée à un couple de fermiers âgés : survie toute provisoire d'ailleurs puisque Erraya ne figure plus au nombre des exploitations de la commune en 1942¹¹⁶. Les neuf acquéreurs de 1860 ont certes laissé la place à cinq propriétaires mais, malgré ce mouvement de concentration, le démantèlement de l'exploitation au bénéfice de petits propriétaires-exploitants s'est révélé irréversible.

3. Ospitalia (Hélette) : une trajectoire accidentée¹¹⁷

¹¹³ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 30 août 1861. III-E 8886 : mariage du 25 octobre 1865. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 7 août 1868, 22 juillet 1892, 2 mars 1895 et 6 mars 1897. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U / 12-22 : affaire du 19 décembre 1859. Voir biographie d'Etchegoyenea : chapitre 7.

¹¹⁴ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 2 août 1860. III-E 8887 : quittance du 19 juillet 1866. III-E 18048 : partage du 16 mai 1894. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 11 août 1841, 29 juillet 1859 et 11 août 1893.

¹¹⁵ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale, registres d'état civil et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 27 février 1860. III-E 18046 : ventes mobilière et immobilière du 4 juillet 1889. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J / 1269 : concours départemental des domaines de 1898. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q / 1 à 46 : mutations par décès des 20 mars 1885 et 17 avril 1896. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/44 : affaire du 20 février 1900.

¹¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 : enquête agricole de 1942. Commune de Hélette.

¹¹⁷ Voir en annexe : **généalogie foncière (6); propriété et utilisation des terres (7).**

Le 17 décembre 1847, Gracianne Héguy, âgée d'environ 80 ans¹¹⁸, et sa soeur Marie Haurra, "les deux célibataires vieilles cadettes de la maison d'Ospital de Hélette" et cultivatrices, font donation de leurs biens à Marie Sulpice qui épouse Jean Duhalde¹¹⁹ : moment clef dans la longue lutte pour la survie d'Ospitalia, qui marque pour Gracianne l'aboutissement de plus de quarante ans d'efforts.

□ 1807-1847 : une fratrie de célibataires

Trente ans auparavant, Gracianne Héguy et ses quatre soeurs cadettes, toutes célibataires, exploitaient avec l'aide de deux domestiques une partie au moins des 18 hectares d'Ospitalia (cinq hectares cultivés, le reste en pâtures). Peut-être leur frère aîné Pierre, marié depuis une vingtaine d'année avec l'héritière d'un petit domaine voisin, en cultivait-il une autre partie pour son compte : la propriété était en effet restée indivise depuis la mort de leurs parents¹²⁰.

Célibataire et sans enfants, Gracianne s'est pourtant attachée à rassembler peu à peu les parts de ses cohéritiers. Entre 1807 et 1811, trois de ses soeurs lui cèdent leurs droits sans en exiger le paiement. On sait en effet qu'à son décès en 1852, Marie Haurra, restée célibataire, est toujours créancière de sa soeur aînée. Il en est sans doute de même de Catherine, qui ne s'est jamais mariée non plus. Seule la plus jeune, Marianne, est probablement dédommée à son mariage en 1825.

Gracianne n'est donc propriétaire que d'une partie des droits d'Ospitalia lorsqu'en 1828 la quatrième soeur, qui a épousé un fermier d'une commune voisine, demande la liquidation et le partage de la succession. Dans l'incapacité de payer, Gracianne doit se résoudre au partage. A son beau-frère Jean Uhartegaray, elle cède la moitié de la maison et du jardin, trois parcelles cultivées et des pâtures¹²¹, à son frère Pierre une prairie enclavée dans une propriété voisine et des pâtures.

□ 1847 : une succession hors normes

Ce partage est sans doute un revers pour Gracianne Héguy, qui doit en outre vendre quelques parcelles de pâtures. Mais, à près de 70 ans, elle n'abandonne pas. Sans descendance, elle fera une héritière de la petite fille qu'elle a recueillie : Marie Sulpice, qui reçoit par contrat de mariage les biens de Gracianne et la créance de sa soeur Marie Haurra, est une enfant de l'hospice de Bayonne, née de mère inconnue. La maison se transmet, malgré les vicissitudes de la filiation.

Le choix de l'époux de l'héritière se porte sur Jean Duhalde, fils cadet d'un propriétaire de la commune voisine d'Irissarry. Grâce à la solidarité de ses frères Dominique et Manécaté et de sa soeur Gracieuse, Jean Duhalde rachète quelques mois avant le mariage une partie des terres dont Gracianne a dû se défaire en 1833 : Dominique et Gracieuse prêtent chacun

¹¹⁸ On ne connaît pas précisément la date de naissance de Gracianne Héguy, qui se situe selon les sources entre 1763 et 1771. Il en est de même de ses frères et soeurs. Les dates de naissance portées sur l'arbre généalogique ont été calculées d'après la liste nominative de 1817, la seule où ils soient tous recensés à Hélette.

¹¹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8941 : contrat de mariage du 17 décembre 1847.

¹²⁰ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817, registres des mariages et matrice cadastrale.

¹²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8878 : partage du 8 mai 1833. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 3 novembre 1852.

400 francs, Manécaté participe pour moitié à l'achat. La quasi-totalité des terres d'Ospitalia est ainsi réunie, mais pour une brève période seulement¹²².

La mésentente s'installe-t-elle entre Jean et Manécaté ou leur stratégie était-elle mûrie de longue date ? Tous deux se marient à quelques semaines d'intervalle. En juin 1848, ils procèdent au partage de leur bien commun : chacun reçoit la moitié de la maison, de la basse-cour et des terres ; seuls le fournil, les loges à cochons et l'emplacement à fumier restent communs. Mais quatre mois plus tard, Manécaté prend une exploitation à ferme et revend sa part. Son frère ne peut acheter que les bâtiments : il faut à nouveau se séparer d'une partie des terres, au profit cette fois du domaine voisin de Chouhiteguia¹²³.

□ 1854-1867 : émigration temporaire

C'est un nouvel échec pour Gracianne Héguy, qui cohabite avec le jeune ménage. Il ne sera qu'en partie compensé en 1851 par le rachat d'un pré cédé à son frère Pierre lors du précédent partage, qu'elle tenait jusqu'alors en location. La solidarité familiale aidant, le règlement des 682 francs de la vente est renvoyé à des jours meilleurs, mais il faut payer des intérêts. Or, l'année précédente déjà, Jean Duhalde et Marie Sulpice ont dû contracter auprès d'une veuve journalière une dette de 300 francs, dont les intérêts sont compensés par son logement à Ospitalia : le ménage est manifestement à court d'argent¹²⁴.

En 1854, Jean Duhalde va tenter sa chance en Amérique avec l'un de ses frères. En 1856, la nouvelle de la mort de son frère Manécaté le trouve à Buenos Aires où il se rend chez le consul pour signer une procuration à sa femme. Restée à l'exploitation avec ses deux filles et Gracianne Héguy, Marie Sulpice prend en nourrice deux enfants, dont Pauline Cossale enfant de l'hospice comme elle. La naissance d'une troisième petite fille indique que Jean Duhalde a peut-être fait un bref séjour à Hélette en 1857, avant de repartir pour Montevideo¹²⁵.

En 1858 les deux femmes sont à nouveau seules à la tête d'une exploitation dont les ressources sont insuffisantes pour faire appel à l'aide de domestiques. Cette année-là, elles doivent emprunter de l'argent à deux reprises : 360 francs en février pour rembourser une ancienne créance, puis en mars 330 francs "employés à leur subsistance". Chaque fois, elles trouvent un créancier bienveillant et sans doute intéressé auprès de leur ambitieux voisin Bernard Eyherabide. Propriétaire du domaine voisin de Chouhiteguia¹²⁶, celui-ci s'est déjà approprié une partie d'Ospitalia en 1848. En 1858, il en devient créancier hypothécaire et partiellement locataire : pour acquitter les intérêts de leur dette, les deux femmes lui baillent à ferme cinq parcelles de leur exploitation¹²⁷.

¹²² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8941 : vente du 31 janvier 1847.

¹²³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : partage du 24 juin 1848 et vente du 24 octobre 1848.

¹²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : obligation et bail du 19 octobre 1850. III-E 8882 : bail à ferme du 5 mai 1851. III-E 8737 : vente du 16 juin 1851.

¹²⁵ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : obligation et quittance du 24 octobre 1857.

¹²⁶ Voir biographie de Chouhiteguia : chapitre 7.

¹²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : obligation et quittance du 27 février 1858. Obligation et bail à ferme du 13 mars 1858.

Lorsque Gracianne Héguy disparaît en 1860, Marie Sulpice est aux abois. "La maison tombe en ruines" et "le domaine est en très mauvais état de culture"¹²⁸. Seule avec trois jeunes enfants, sans nouvelles de son mari depuis trois ans, endettée, elle "ne peut continuer l'exploitation de son domaine". Elle obtient du tribunal l'autorisation de le louer pour neuf ans à Bernard Eyherabide, auquel elle emprunte encore 450 francs pour régler les droits de mutation¹²⁹.

Ce sera la dernière dette contractée par Marie Sulpice, qui ne dispose plus désormais que de son logement, son jardin, et du droit de semer chaque année un décalitre de lin. Il est peu probable que le loyer de 180 francs versé par Eyherabide lui ait suffi pour faire vivre un ménage de cinq personnes. Peut-être a-t-elle fini par recevoir de son mari quelques subsides. Sans doute s'est-elle livrée aussi avec ses filles et sa pupille à quelques travaux de couture : jamais Marie n'est recensée comme couturière, mais elle héberge en 1876 une couturière et une apprentie, et sa dernière née Virginie est aussi déclarée couturière en 1877, lors du décès de son père¹³⁰.

□ 1867-1885 : stabilisation

Le retour de Jean Duhalde en 1867, après de longues années de silence, n'apporte certes pas la fortune à la maison. Sept ans plus tard, l'exploitation ne dispose que d'un maigre cheptel : une paire de vaches et quarante brebis d'une valeur totale de 800 francs. Mais de ces treize années d'émigration, Jean Duhalde n'est pas rentré les poches tout à fait vides : dès 1867, il s'acquitte de ses dettes les plus urgentes et fait lever l'hypothèque sur Ospitalia¹³¹.

En 1874, le mariage de sa fille Gracianne marque à la fois la consécration de sa relative réussite et la fin des difficultés de la maison : le futur époux est bien doté. Les 3 200 francs qu'il apporte en mariage permettront de se libérer des dernières dettes et de se mettre à l'abri d'un nouveau partage en dédommageant les deux co-héritières. Gracieuse, d'abord placée comme cuisinière à Bayonne, puis épouse d'un facteur des postes et épicière à Paris, reçoit 1 500 francs à la mort de sa mère en 1887. Virginie, née en l'absence de son père et couturière à Hélette, est moins favorisée : le contrat de mariage de sa soeur ne lui attribue que 300 francs qu'elle n'a sans doute jamais touchés, puisqu'elle disparaît prématurément après avoir donné naissance à un enfant illégitime¹³².

Lorsqu'en 1885, Gracianne Duhalde rembourse à sa tante les 400 francs prêtés à son père en 1848, elle met un point final à un demi-siècle de difficultés au cours duquel la survie de l'exploitation s'est trouvée maintes fois menacée. Elle pourra transmettre en 1928 la

¹²⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 5 octobre 1860.

¹²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : obligation et bail à ferme du 10 avril 1861.

¹³⁰ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1876-1881). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès du 12 novembre 1877.

¹³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : quittances du 17 août 1867.

¹³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : contrat de mariage du 2 juin 1874 ; obligation et cautionnement du 11 octobre 1875. III-E 18046 : cession de droits du 15 janvier 1888 et quittance du 30 mars 1889. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 12 novembre 1877 et 24 février 1888. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

propriété de seize hectares, légèrement agrandie et remembrée grâce à un échange avec Chouhiteguia, à son fils Raymond qui l'exploite jusqu'à la guerre¹³³.

4. Milorbaïta (Ascaïn)¹³⁴ : disparition d'une micro-exploitation

Au recensement de 1851, Milorbaïta abrite, outre Jeanne Elissalde, veuve et propriétaire de la maison, sa mère de 86 ans, ses cinq enfants, une domestique et une jeune marchande d'étoffes. Or, avec son petit labour de 30 ares et son jardin, l'exploitation paraît bien insuffisante pour nourrir un ménage de dix personnes. Cette micro-exploitation du quartier du Port tire, pour quelques années encore, l'essentiel de ses revenus des activités multiples de ses habitants, issus d'une dynastie de marins.

□ Une micro-exploitation pluriactive

De son père marin, Jeanne Duviau a reçu la maison et son jardin. En 1784, elle a épousé Jean Larregain, également marin et fils d'un tisserand. Tous deux ont alors créé l'exploitation en faisant l'achat de l'emplacement d'une maison voisine tombée en ruines, avec son jardin et le petit labour. Jamais leurs ambitions foncières ou celles de leurs successeurs n'iront au-delà de cette modeste acquisition. Milorbaïta n'a pas participé au partage des communaux. Tout au plus a-t-elle pu s'agrandir momentanément par la location de quelque parcelle, dont témoigne seulement le bail d'antichrèse passé en 1823 par leur fils Pierre, jeune marin encore célibataire : en échange d'un prêt de 500 francs, il reçoit alors d'un voisin la jouissance d'un petit labour de 28 ares¹³⁵.

Plus que du travail de la terre, l'exploitation vit en effet des revenus de la mer et des métiers féminins. En 1824, Jeanne Duviau se déclare boulangère comme sa fille Marie. En 1851, sa belle-fille Jeanne Elissalde, bien que veuve depuis 1842, ne semble pas manquer de ressources. La très modique taxe sur les communaux versée en 1853 témoigne d'une faible activité agricole mais Jeanne est blanchisseuse, et se fait aider par une domestique. Son fils aîné, charpentier et laboureur, s'emploie à l'occasion comme ouvrier. Son cadet s'est engagé dans la marine comme mousse dès l'âge de quinze ans. Elle accueille aussi des pensionnaires : une jeune couturière qui épouse son fils aîné en 1857, puis un douanier auquel elle marie sa seconde fille en 1859¹³⁶.

Au sein du village, la maison tient du reste jusqu'au milieu du siècle, sinon une place de premier plan, du moins un certain rang social reconnu par un bref passage au conseil municipal de 1838 à 1842.

□ Une base de repli

¹³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : quittance du 20 avril 1876. III-E 18045 : quittance du 14 mars 1885. III-E 18044 : échange du 18 décembre 1880. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 : enquête agricole de 1942. Commune de Hélette. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale et listes nominatives de recensement.

¹³⁴ Voir l'arbre généalogique en annexe (8).

¹³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17541 : bail du 15 juillet 1823. III-E 15588 : vente du 3 avril 1832. Arch. com. Ascaïn : registres paroissiaux. Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 55 : matricules des gens de mer. Alfred LASSUS, "Les anciennes maisons d'Ascaïn", *Ascaïn*, ouvrage cité, pp. 79-133.

¹³⁶ Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement. Registres d'Etat civil. Registre de l'atelier de charité par vigie sur les chemins vicinaux (1847). Registres des délibérations municipales : rôle des taxes sur les communaux (1853). Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 87 : matricules des gens de mer.

Produire un peu de maïs, élever un porc et quelques volailles, est sans doute pour ces artisans et ouvriers ruraux plus qu'un complément. Pour tous ceux qui y sont nés, l'exploitation familiale est aussi le lieu des solidarités familiales, le refuge des vieux, des célibataires et des veufs, et l'on peine à y suivre leurs allées et venues.

Jean Larregain et Jeanne Duviau ne l'ont habitée qu'à partir de 1791, après avoir donné naissance à plusieurs de leurs enfants dans une maison voisine dont ils étaient locataires : Milorbaïta était alors occupée par les parents de Jeanne et deux de leurs enfants restés célibataires. Ils y cohabiteront ensuite avec le frère célibataire de Jeanne, marin lui aussi, jusqu'à son décès en 1832.

Veuve, Jeanne Duviau quitte la maison après la mort de son frère pour aller finir ses jours dans la métairie louée par son fils Laurent, et laisse la place à son fils Arnaud, charpentier. Brièvement mise en location après le décès d'Arnaud, la maison accueille ensuite Laurent, son épouse Jeanne Elissalde et la mère de Jeanne qui meurt à Milorbaïta en 1854.

A la génération suivante à nouveau, Jeanne Elissalde loge par épisodes ses enfants mariés. Jean, charpentier et locataire d'une maison depuis son mariage, revient à Milorbaïta de 1862 à 1865. Marie-Galant habite également chez sa mère avec ses enfants pendant les déplacements de son époux douanier¹³⁷.

□ Des successions tardives

Aussi les successions ne se conforment-elles pas au modèle pyrénéen. Les parents ne désignent pas d'héritier, mais gardent la maison pour leurs vieux jours tandis que les aînés doivent s'établir ailleurs.

1ère génération

A la mort de Jean Larregain en 1828, il reste sept enfants survivants. Aucune disposition n'a été prise pour organiser la succession. En revanche, tous les aînés ont été établis. Les trois fils ont tous été d'abord marins comme leur père, avant d'épouser des blanchisseuses et une couturière. L'aîné, Jean, a pu grâce à son pécule accéder au statut de propriétaire d'une petite exploitation de 1,5 hectare. Arnaud, charpentier de marine, s'est installé comme charpentier à Ascain. Pierre enfin abandonne à son tour la marine en 1830 pour devenir métayer, puis s'embarque à nouveau pendant son veuvage. Les trois filles sont également mariées à des marins ou des artisans.

C'est Laurent, le plus jeune, qui sera le successeur : à 27 ans, lui seul n'est pas encore établi. En 1832, avant de se marier, il achète à ses frères et soeurs leurs parts de la propriété pour la faible somme de 360 francs. Mais sa mère en garde l'usufruit. Il reprend alors la métairie de ses beaux-parents : il devra attendre le décès de sa mère en 1836 pour prendre la succession de Milorbaïta.

2ème génération

¹³⁷ Arch. com. Ascain : registres d'Etat civil. Listes nominatives de recensement. Liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascain depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire (28 Messidor an 7). Matrice générale des quatre contributions directes (1822-1848). Matrice générale des contributions foncière, personnelle et mobilière (1850-1890). Etat des propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'ouragan du vendredi vingt du mois de juin 1817. Etat des pertes éprouvées par la suite de la grêle par les habitants de la commune d'Ascain (1835).

On retrouve les mêmes caractéristiques à la génération suivante. Laurent disparaît dès 1842, à 41 ans, laissant sa femme Jeanne Elissalde avec cinq enfants, "un chétif mobilier", et une dette de 200 francs sans doute contractée pour dédommager ses frères et soeurs. Par testament, il a pris soin de réserver à sa femme 1/4 de sa succession, mais il n'a pas choisi d'héritier.

Dès 1859, à 50 ans, Jeanne a établi trois de ses quatre enfants survivants. Seul Ganischumé, matelot, est toujours célibataire et domicilié chez sa mère. Jean, charpentier et locataire d'une micro-exploitation, est marié à une couturière, fille d'un métayer d'Ascain. Marie vit à Bordeaux où elle est mariée à un employé. Marie-Galant enfin épouse un douanier de vingt ans son aîné, en échange de ses 800 francs d'économies, et d'une dot de 700 francs constituée par sa mère en avancement d'héritage¹³⁸.

Jeanne Elissalde a ainsi cherché à caser au mieux ses enfants, en particulier ses deux filles dont elle assure la promotion sociale en les mariant avec des employés. Elle paie même très cher le mariage avec un douanier : une dot au-dessus de ses moyens qui l'oblige à s'endetter et provoque en définitive la vente de la maison.

□ Disparition de l'exploitation

Il reste en effet à régler le problème de la succession. En 1866, Ganischumé entreprend de racheter les droits de ses co-héritiers. Il emprunte les 200 francs nécessaires pour acquérir la part de son frère aîné. Il lui reste à dédommager l'aînée de ses soeurs, et surtout à verser à son beau-frère douanier une partie de la dot promise. La famille se brouille alors : Ganischumé et sa mère quittent la maison où ils cohabitaient avec le ménage du douanier et s'installent à Bordeaux. La situation se dénoue avec la mort de Marie-Galant en 1873. Sa mère et ses frères et soeurs demandent la liquidation et le partage de la succession : la propriété est vendue par adjudication¹³⁹.

Milorbaïta passe alors entre les mains de plusieurs propriétaires successifs pour cesser finalement d'être une exploitation. L'adjudicataire, un rentier de Saint-Jean-de-Luz, s'installe dans la maison qu'il fait reconstruire, et fait l'achat en 1876 de plusieurs autres biens : plus de quinze hectares au total. Il revend tout en 1878, sans doute pour s'installer à Buenos Aires. Milorbaïta, achetée 3 300 francs en 1874, est revendue 10 000 francs quatre ans plus tard à un autre rentier.

Elle reste cependant une exploitation en 1879 lorsqu'une querelle de voisinage oppose devant le juge de paix de Saint-Jean-de-Luz son nouveau propriétaire à un autre rentier, qui a acheté lui aussi plusieurs micro-exploitations voisines. Il obtient en effet de garder la jouissance d'un ancien chemin rural déclassé "nécessaire pour les exploitations rurales et notamment la sienne [...] par le fait du passage quotidien de sa vache allant à l'abreuvoir ou en revenant, par le fait aussi du passage de charrettes et attelages pour l'exploitation de son fonds".

¹³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15572 : vente du 5 mai 1817. III-E 15558 : vente du 3 avril 1832. III-E 15599 : testament du 3 novembre 1842. III-E 15608 : contrat de mariage du 16 novembre 1859. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 9 : mutation par décès du 8 février 1829. Arch. com. Ascain : registres d'Etat civil. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 26 avril 1842. Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 34 et 77 : matricules des gens de mer.

¹³⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15615 : cession de droits du 21 juin 1866. III-E 15623 : pouvoir du 16 février 1874 et citation à comparaître du 4 décembre 1874. III-E 15624 : liquidation du 30 avril 1875. Arch. com. Ascain : extrait des minutes du Tribunal de Première instance de Bayonne (20 juillet 1875). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 9 février 1876.

Entre 1892 et 1904, le dernier acquéreur agrandit la propriété d'une quinzaine de minuscules parcelles voisines, issues de cinq micro-exploitations qui nourrissaient en 1851 des ménages pluriactifs de tisserands, couturières et journaliers. Au cadastre de 1914, le tout a été profondément remanié et transformé en parc. La maison, à nouveau reconstruite en 1907, est devenue "Villa Rosita" : indice précurseur de la périurbanisation d'Ascain¹⁴⁰. Autour de Milorbaïta, c'est en effet tout le quartier des artisans du Port qui se voit bouleversé en cette fin de siècle. Tandis qu'après les marins disparaissaient les tisserands et les journaliers, la construction de la route de Saint-Jean-de-Luz a ouvert le marché foncier à des fortunes bourgeoises. Elle a ouvert aussi aux petits producteurs un accès plus facile aux marchés urbains. Aux petites parcelles de labour se sont substitués des jardins d'agrément, mais aussi quelques prés et de grands potagers¹⁴¹.

□ Une descendance dispersée¹⁴²

A Milorbaïta, la mésentente familiale n'a fait qu'accélérer un départ qui s'inscrit dans un contexte de décadence de la pêche luzienne et de reclassement des marins et des artisans ruraux¹⁴³.

Dès la première génération, les fils et les gendres de Marie Duviau et Jean Larregain, nés autour de 1800, ont quitté la marine après leur mariage. Mais presque tous sont restés cultivateurs ou artisans à Ascain et ont maintenu un mode de vie rural associant agriculture et activités artisanales.

Il n'en est pas de même de la génération suivante. Des seize petits enfants nés de leurs six enfants sédentaires, près de la moitié a quitté la commune, pour Bordeaux ou pour l'Amérique. Aucun d'entre eux n'est devenu métayer, un seul reste cultivateur. Le seul fils de Milorbaïta à avoir accédé à la propriété en 1817 voit tous ses enfants quitter sa trop petite exploitation de deux hectares, qui est mise en location et reste en indivision pendant plus d'un siècle. Cette génération s'inscrit pourtant encore majoritairement dans une tradition d'artisanat rural et de métiers de la mer.

La rupture date du dernier quart du siècle avec un reclassement dans les métiers du tertiaire, quand le mariage avec un douanier apparaît comme une voie privilégiée d'ascension sociale. La mobilité sociale se conjugue alors avec une forte mobilité géographique : les 3/4 des arrière-petits-enfants de Marie Duviau et Jean Larregain nés à Ascain quittent le village¹⁴⁴.

¹⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15624 : quittance du 20 décembre 1875. III-E 18211 : vente du 26 avril 1878. III-E 15627 : ventes des 22 mars, 2 avril et 26 avril 1878. III-E 17432 : inventaire du 3 juin 1883. III-E 15640 : vente du 7 janvier 1891. III-E 15641 : vente du 16 avril 1892. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U 33/11 : affaire du 7 novembre 1879. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 22 juin 1883.

¹⁴¹ Voir carte en annexe (9) : Milorbaïta et le quartier du Port (1851-1901).

¹⁴² Voir tableau en annexe (10).

¹⁴³ Si les baleiniers du XVI^e siècle et l'épopée des corsaires ont attiré les curiosités érudites, il manque malheureusement une étude systématique de l'histoire de la pêche à Saint-Jean-de-Luz, notamment au XIX^e siècle. Voir Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, pp. 236-278 et René CUZACQ, "La pêche à Saint-Jean-de-Luz", *Revue de Géographie de Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1933, pp. 287-296.

¹⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15636 : pouvoir du 24 février 1887. III-E 15629 : contrat de mariage du 16 février 1880. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Ascain : registre des mariages. Noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères (sd, vers 1845). Emigrants pour Montevideo et Buenos Ayres et demandes

La trajectoire de Milorbaita est celle d'une micro-exploitation pluriactive dont les stratégies, à l'opposé du modèle des "grandes maisons", ne privilégient pas la transmission d'un patrimoine foncier. Plus que le devenir de l'exploitation, on cherche à assurer ses vieux jours et l'établissement de ses enfants. Aussi la disparition de ces micro-exploitations est-elle liée au déclin des formes traditionnelles de pluriactivité, mais aussi à des stratégies de reclassement par la voie du secteur tertiaire.

5. Urritxagacoborda (Ascaïn) : ascension d'une famille de métayers¹⁴⁵

On ne sait pas si en 1864 Paulino Luberriaga et Josefa Aramendy ont, comme Marie Hiriart un siècle auparavant, fait le tour du propriétaire pour prendre possession du "petit bien dit Ourritxagacoborda, sis à Ascaïn, consistant en maison du nom du bien, terre labourable, pré, pâture, de la contenance de 1 hectare 95 ares et 10 centiares [...] des lieux de soutrage affectés par l'usage audit Ourritxagacoborda et se trouvant dans les communaux ainsi que des pieds de châtaigniers situés aussi sur les communaux". Mais pour ces métayers, enfants de métayers, cette modeste acquisition marque certainement un tournant : c'est le début d'une ascension collective, à la croisée du destin de trois familles¹⁴⁶.

□ La borde d'Urritxaga

Comme son nom l'indique, Urritxagacoborda fut longtemps une simple "borde" ou bergerie, une dépendance. Partout dans les montagnes basques, ces bordes se sont multipliées depuis le XVII^e siècle sur les hauteurs incultes au détriment des communaux : autour des bergeries, on a mis des terres en culture, puis les bergeries sont devenues des maisons où s'installaient souvent des cadets. De nouveaux hameaux, parfois même des villages, se sont ainsi formés sur des terres jusque là délaissées ou réservées aux troupeaux¹⁴⁷. C'est sans doute l'origine du hameau de Plaçagain ("En haut de la place"), sur les flancs de la Rhune, où se trouve Urritxagacoborda.

La borde est rattachée depuis 1804 à la maison d'Urritxaga, située beaucoup plus bas dans le quartier du Port, dont les propriétaires sont depuis le XVII^e siècle marins de père en fils ou en gendre. Comme la plupart des maisons du Port, c'est une toute petite exploitation dont le labour ne dépasse pas cinq ares. L'acquisition de la borde et de ses dépendances porte l'exploitation à plus de deux hectares.

C'est à la génération suivante qu'Urritxagacoborda devient une exploitation autonome. Son propriétaire, Martin Chardiet, est officier marinier. Toujours en mer, il engage un couple de laboureurs chargé de l'exploitation, qui cohabite d'abord avec les propriétaires à Urritxaga. Mais en 1842, comme plusieurs bordes du voisinage, la grange devient maison : la pression démographique est particulièrement forte à Ascaïn en cette décennie, où la première guerre carliste provoque un flux d'arrivée de réfugiés espagnols que ne compensent pas encore les départs pour l'Amérique. Un ménage de métayers est recensé

de passeports (1856-1890). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 2 novembre 1871, 28 août 1873, 9 novembre 1893, 7 novembre 1899, 20 avril 1900, 19 janvier 1904, 20 décembre 1907, 13 juillet 1914 et 3 avril 1915.

¹⁴⁵ Voir en annexe : **généalogie foncière et familiale (11)**.

¹⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15613 : vente du 31 août 1864.

¹⁴⁷ Voir notamment : Georges VIERS, *Le Pays basque*, ouvrage cité, pp. 60-66. Christian DESPLAT, *La guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 165-177.

en 1846 à Urritxagacoborda qui devient pour une génération une petite métairie de deux hectares, tandis qu'Urritxaga s'agrandit d'un petit labour : il lui reste 20 ares¹⁴⁸.

□ A la croisée de trois destins familiaux

Les Chardiet : déclin d'une famille de marins

Martin Chardiet disparaît en mer dans un naufrage en 1859, peu de temps après avoir perdu sa femme en 1856. Ils laissent à leurs trois enfants survivants une propriété indivise. Le deuxième, mousse en 1850, a renoncé très vite à la profession de marin pour devenir charpentier. Il a quitté Ascaïn pour Saint-Jean-de-Luz en 1856, puis s'est installé à Terre Neuve. La troisième quitte également Ascaïn peu après : longtemps domestique à Urrugne où on la trouve en 1864 puis en 1873, elle est mariée à Paris en 1884. Ne reste à Urritxaga que l'aînée, Etiennette, couturière et célibataire.

Or la maison est lourdement hypothéquée : depuis 1834, pour des raisons inconnues, les parents puis le fils ont accumulé les dettes. En 1864, les deux soeurs se séparent d'Urritxagacoborda et se libèrent de leurs dettes. Urritxaga sera vendue à son tour en 1904, après le décès d'Etiennette restée célibataire¹⁴⁹.

Les Luberriaga : ascension d'une famille de métayers

Les acquéreurs sont les Luberriaga, une famille de métayers espagnols qui exploite Urritxagacoborda depuis 1847. Ramon Luberriaga et Marie Larrea ont une cinquantaine d'années lorsqu'ils apparaissent à Ascaïn. Originaires d'une commune de Navarre assez éloignée, ce sont des réfugiés de la première guerre carliste¹⁵⁰. Leurs cinq enfants sont nés en Espagne entre 1819 et 1832, et leur première trace dans la commune remonte à 1841.

Les Luberriaga se succèdent d'abord à Urritxagacoborda comme métayers. En 1851, Ramon et Marie Larrea l'exploitent avec leurs deux plus jeunes enfants, tandis que deux de leurs aînés, qu'ils viennent de marier, sont établis dans des métairies proches. En 1859, ils laissent la succession à leur fils Raphaël pour suivre leur dernière née dans une autre métairie du voisinage. Raphaël cède à son tour la place en 1864 à son frère Paulino, qui s'endette pour acheter l'exploitation aux Chardiet.

Paulino est le premier membre de la famille Luberriaga à accéder à la propriété, après être resté métayer pendant dix-huit ans : on le trouve successivement dans plusieurs

¹⁴⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15586 : donation et transport du 12 février 1830. III-E 15613 : vente du 31 août 1864. 247-Q 8 : mutation par décès du 10 avril 1821. Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale, registres d'Etat civil et listes nominatives de recensement. Liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascaïn depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire (28 Messidor an 7). Noms de tous les indigènes et de veuves portés dans la liste pour la distribution de 363 f qui sont destinés au secours des plus misérables qui ont éprouvé des pertes (1814). Alfred LASSUS, "Les anciennes maisons d'Ascaïn", *Ascaïn*, ouvrage cité, pp. 79-133.

¹⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : obligation du 2 décembre 1834. III-E 15601 : obligation du 25 janvier 1844. III-E 15602 : obligation du 4 février 1845. III-E 17554 : quittance du 9 décembre 1851. III-E 17555 : obligation du 3 décembre 1852. III-E 17557 : obligation du 17 janvier 1854. III-E 15613 : vente du 31 août 1864, levée d'hypothèque du 21 octobre 1864 et caution du 3 novembre 1864. III-E 15622 : obligation du 3 mai 1873. III-E 15633 : reconnaissance de dette du 25 janvier 1884. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 25 janvier 1859, 4 avril 1861 et 17 août 1904. Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 77 et 85 : matricules des gens de mer.

¹⁵⁰ Arch. com. Ascaïn : Etat nominatif de tous les Espagnols (1861).

métairies d'Ascain, puis dans la commune voisine d'Urrugne. La première étape de son ascension a sans doute été son mariage avec Josefa Aramendy.

L'alliance avec les Aramendy

Son beau-père Baptiste Aramendy est en effet fils de propriétaires. Premier né de la maison Peroubaïta, voisine d'Urritxagacoborda, il a été exclu de la succession au bénéfice de sa soeur cadette, sans doute à cause d'une mésalliance : lorsqu'il se marie en 1817, aucun membre de sa famille ne figure parmi les témoins ; un mois plus tard, sa femme donne naissance à son premier enfant. Aussi, contrairement à ses frères, a-t-il refusé de vendre ses droits à sa soeur et exigé un partage de l'exploitation. Mais sa part de propriété, réduite à trois parcelles, est insuffisante : il a donc dû devenir métayer. L'alliance matrimoniale avec les Luberriaga permettra aux Aramendy de prendre leur revanche et d'agrandir leur minuscule propriété aux dimensions d'une petite exploitation, et aux Luberriaga de s'insérer durablement dans la société locale¹⁵¹.

Pour les Aramendy, la réussite de ce projet a une lourde contrepartie : les quatre frères et soeur de Josefa doivent renoncer au mariage et à leur part d'héritage. A leur soeur et leur beau-frère, ils abandonnent les trois parcelles de leur père, qui restent en indivision. A leurs neveux, ils laissent à leur décès leur part dans l'héritage de leur mère, fille d'un propriétaire de Saint-Pée-sur-Nivelle, et les économies d'une vie de célibat.

Les trois frères ont tous choisi l'émigration. Francisco l'aîné, est parti le premier pour l'Argentine. En 1845, "à la tête d'une brillante fortune", il fait venir son frère Auger bientôt suivi par Martin. Mais tous ne connaîtront pas la fortune. Les frères se dispersent en fait dans la région de Buenos Aires, sans donner de nouvelles pendant trente ans. Auger, journalier, meurt dans la solitude à l'hôpital de Buenos Aires en 1880. Lorsque Francisco tente alors de retrouver Martin, devenu boulanger, c'est pour apprendre que ce dernier est mort depuis quatre ans. L'un comme l'autre ne laissent pour toute fortune que leurs droits successoraux : aucun n'a touché les 1 600 francs qui lui reviennent dans la succession de leur mère¹⁵².

Seul l'un des trois frères émigrés, Francisco, a connu une relative réussite et revient à Ascain après cinquante ans d'absence avec quelques économies destinées à assurer ses vieux jours, mais surtout à aider ses neveux. Toute sa fortune, qui s'élève à 7 500 francs, est investie dans la terre : il achète à un officier de marine de Saint-Jean-de-Luz une petite propriété de quatre hectares, Edercoenea. Mais il ne l'exploite pas : il finit sa vie à Urritxagacoborda, chez sa soeur et son neveu et filleul, où il est recensé comme rentier en 1891 et décède deux ans plus tard, laissant tous ses biens à ses deux soeurs.

Leur soeur Marie enfin, domestique dans une maison bourgeoise de Saint-Jean-de-Luz puis à Ascain, a dû également économiser toute sa vie pour léguer 3 000 francs à ses neveux chez lesquels, comme son frère, elle se retire passée la soixantaine. Elle disparaît

¹⁵¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15574 : obligation et bail du 22 juillet 1819. III-E 15584 : contrat de mariage du 3 février 1828. III-E 15595 : obligation du 28 septembre 1838. III-E 15597 : obligation du 9 octobre 1840. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 avril 1871.

¹⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18210 : liquidation du 4 novembre 1876. III-E 18214 : succession du 26 janvier 1881. III-E 18215 : succession du 27 septembre 1882. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 28 avril 1882 et 26 novembre 1883. Arch. com. Ascain : Registre servant à l'inscription des passeports (1841-1848). Assignation du 24 juin 1875. Voir en annexe les actes de décès d'Auger et Martin et une lettre de François Aramendy (12).

la dernière en 1901 après avoir rédigé un testament en faveur de ses neveux : tous les biens des Aramendy reviennent alors aux enfants de Josefa, la seule à s'être mariée¹⁵³.

□ Une ascension collective

Si les Aramendy ont largement contribué par leur sacrifice à l'ascension sociale de la famille, la solidarité familiale s'exprime, du côté des Luberriaga, par la constitution d'un puissant réseau familial, renforcé par des alliances matrimoniales ascendantes : l'ascension des Luberriaga est une aventure collective¹⁵⁴.

Parmi les cinq enfants de Ramon Luberriaga et Marie Larrea en effet, seule Françoise s'est installée durablement à une dizaine de kilomètres d'Ascain, où elle revient cependant en 1883 pour acheter une petite propriété. Les quatre autres sont restés groupés jusqu'à la fin du siècle autour d'Urritxagacoborda dans le quartier de Plaçagain. D'abord métayers comme leurs parents, ils accèdent progressivement à la propriété : profitant du déclin des artisans ruraux, ils deviennent en moins de trente ans propriétaires de trois petites exploitations voisines.

1864 : Urritxagacoborda

Lorsqu'en 1864 Paulino Luberriaga fait l'achat d'Urritxagacoborda, il ne dispose pas des 2 000 francs nécessaires à son acquisition. Il doit emprunter 1 500 francs à une vieille célibataire, cadette d'une "bonne maison" d'Ascain, qui, depuis trente ans, tire des rentes des 3 000 francs qu'elle a reçus en part d'héritage. Mais dès 1870, quatre ans avant l'échéance, il s'est libéré de sa dette. Il fait par ailleurs l'acquisition à partir de 1865 de plusieurs hectares de communaux : en trente ans, deux générations portent la propriété de deux à douze hectares. Les trois parcelles indivises de Baptiste Aramendy complètent l'exploitation avant d'être réunies à la propriété en 1904¹⁵⁵.

On relève ici peu d'indices d'intensification : seules deux petites parcelles ont été converties en cultures, tandis que les 2/3 de l'exploitation sont laissés en pâture. La superficie cultivée ne dépasse pas trois hectares, dont la moitié en labours. Comment les Luberriaga se sont-ils donc procuré les fonds nécessaires à l'achat puis à l'agrandissement de leur propriété ? Aucune source n'atteste une éventuelle pluriactivité mais d'après André Luberriaga, leur descendant, ses ancêtres auraient été métayers le jour, contrebandiers la nuit : hypothèse non avérée, mais fort probable. Le quartier de Plaçagain est en effet bien connu des services de douanes pour son intense activité nocturne. Jean Leholaberry, voisin immédiat des Luberriaga, est signalé en novembre 1865 comme un "fraudeur de profession". Par l'intermédiaire de "pacotilleurs", généralement des enfants ou des jeunes gens, il introduit des ballots de cigares pour les vendre pendant la saison des bains de mer. Quarante ans plus tard, c'est la contrebande du bétail qui a pris le relais, dans une zone "où le terrain se prête plus qu'ailleurs à l'espionnage et à l'introduction rapide des animaux dans les fermes limitrophes". On imagine mal qu'Urritxagacoborda, idéalement située et mieux pourvue en hommes qu'en terres, n'ait pas participé à cette contrebande généralisée¹⁵⁶.

¹⁵³ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 13 mai 1893 et 21 juin 1902.

¹⁵⁴ Voir carte 13 en annexe : les exploitations de la famille Luberriaga en 1891.

¹⁵⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15613 : obligation du 31 août 1864. III-E 15619 : quittance du 13 décembre 1870.

¹⁵⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-6 et 14 : Direction des douanes de Bayonne. Rapports de service (troisième trimestre 1865 et deuxième semestre 1903). Journal *Sud-Ouest*, 20 septembre 1997 : "André Luberriaga naît le 7 avril 1878, dans une ferme

1877 : Apitouchenborda

Dès 1872, Paulino Luberriaga marie sa fille cadette Marianne à Joseph Olaïzola. Comme les Luberriaga, la famille Olaïzola est une famille de métayers en ascension, devenue propriétaire en 1862. Aucun des jeunes époux ne reçoit de biens de ses parents lors de ce mariage de cadets, qui ne donne lieu à aucun contrat : Paulino réserve Urritzagacoborda à son fils aîné Ramon, Joseph laisse également la succession de son père à son frère aîné. Mais grâce à la solidarité familiale, ils accèdent à leur tour à la propriété en 1877. Le père de Joseph hypothèque ses biens pour contracter avec lui un emprunt de 2 500 francs. Son beau-père lui fait à son tour deux avances sur héritage de 500 francs pour lui permettre de faire face aux premières échéances de sa dette. En 1891, c'est Marie Luberriaga, sa belle-soeur mariée à un entrepreneur de Saint-Jean-de-Luz, qui prête les 3 200 francs qui serviront sans doute à agrandir l'exploitation d'un hectare de prés¹⁵⁷.

L'acquisition d'Apitouchenborda renforce la présence de la famille Luberriaga dans le quartier de Plaçagain. Comme Urritzagacoborda, cette borde dépendant de la maison Apitouchenea n'est habitée que depuis 1842. Son propriétaire, charpentier, partage alors son exploitation de trois hectares en deux, et loue la borde à de petits ménages de métayers sans enfants. C'est sans doute à cette époque que l'on défriche un hectare de bois et pâtures, pour porter la superficie labourée de la nouvelle exploitation à 1,4 hectare. La métairie est exploitée pendant une quinzaine d'années par Antonio Luberriaga et sa femme. Mais en 1877, le propriétaire est accablé de dettes, ses enfants partent les uns après les autres pour l'Amérique. Comme les marins d'Urritzaga, il vend alors sa métairie à Joseph Olaïzola et ne garde que la maison principale, qui sera vendue à son tour par ses héritiers après son décès¹⁵⁸.

1881 : Achaflabaïta

Raphaël est le second en 1881 à suivre la voie de son frère Paulino. Comme lui, il est d'abord métayer pendant une vingtaine d'années. Il succède d'abord à ses parents à Urritzagacoborda, puis loue successivement avec sa nombreuse famille deux grandes métairies d'Ascain, et enfin Achaflabaïta, voisine d'Urritzagacoborda.

Jusqu'en 1870, cette petite propriété a été exploitée par un charpentier, Jean Etcheberry, qui l'a agrandie d'une micro-exploitation voisine puis de communaux. Mais, faute de successeurs, Jean Etcheberry l'a quittée pour s'installer plus près du bourg et de son dernier fils survivant, également charpentier et petit propriétaire à Ascain.

Son premier acquéreur, Francisco Sarasola, cadet d'une maison voisine, est installé en Argentine. Il ne fait qu'un séjour de quelques mois à Ascain pour effectuer quelques placements avant de retourner à Buenos Aires, et met l'exploitation en location. Sans

du versant de la Rhune (Urritzakoborda). Comme son père, son grand-père, etc... il sera donc tout petit métayer de montagne le jour, contrebandier la nuit." (Voir annexe 14).

¹⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15614 : vente du 13 novembre 1865. III-E 15626 : obligation et vente du 24 mars 1877. III-E 15630 : quittance du 1er avril 1881. Arch. com. Ascain : Terrains à acquérir. Hypothèques contre Sébastien Olaïzola (1862). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès du 7 août 1905 et du 14 septembre 1916.

¹⁵⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15614 : obligation du 19 novembre 1865. III-E 15617 : obligation du 16 février 1868. III-E 15618 : obligation du 8 octobre 1869. III-E 15620 : obligation du 27 août 1871. III-E 15621 : obligation du 30 novembre 1872. III-E 15624 : obligation du 9 mars 1875. III-E 15629 : obligation du 25 juillet 1880. III-E 15637 : quittance du 28 septembre 1888. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 avril 1888. Arch. com. Ascain : registres de l'Etat civil, matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

doute avait-il projeté de se retirer, fortune faite, près de sa maison natale, mais il disparaît prématurément. Sa veuve liquide la succession en 1881 : c'est alors que Raphaël Luberriga, métayer d'Achafabaïta, peut devenir à 51 ans propriétaire de son exploitation¹⁵⁹.

Etape décisive, l'achat d'Urritxagacoborda n'aura toutefois été que la première marche dans l'ascension des Luberriga. Leur insertion dans la société villageoise est confortée en 1874 par le mariage de Ramon, fils aîné de Paulino et de Josefa Aramendy, avec la fille d'un propriétaire voisin, cadet d'une vieille famille d'Ascaïn. Succession apparemment classique, avec co-habitation des deux couples réglée par le contrat de mariage, qui attribue à Ramon le 1/4 par préciput hors-part de tous les biens de ses parents : le mariage de Ramon semble destiné à perpétuer la présence des Luberriga à Urritxagacoborda.

Mais Ramon n'en deviendra jamais propriétaire : les parents imposent l'indivision jusqu'à leur décès, et s'emploient à favoriser l'établissement de leurs quatre autres enfants, qu'ils marient tous et dont aucun ne deviendra métayer. Après avoir aidé Marie à acquérir Apitouchenborda, ils prêtent 2 000 francs à Martin en 1893 pour lui permettre d'acheter la maison d'un cordonnier sur la place du village. Leurs deux autres filles sont également mariées. L'une a épousé un entrepreneur en bâtiment de Saint-Jean-de-Luz, l'autre est partie pour Buenos Aires en 1872.

Urritxagacoborda n'est plus dès lors au centre des stratégies familiales. En 1891, Ramon se sépare de ses parents pour exploiter la propriété de son oncle célibataire Francisco Aramendy, où il élève des chevaux et fonde une lignée de transporteurs et de garagistes. Il inaugure ainsi la migration des Luberriga des hauteurs déshéritées vers le centre du village. L'année suivante, il est suivi par son jeune frère Martin qui transforme en boucherie la boutique de cordonnier achetée avec l'aide de ses parents.

Seuls ces derniers restent à Urritxagacoborda, où ils se font aider par un ménage de métayers jusqu'à leur décès. Plus aucun Luberriga n'y reviendra pour prendre leur succession. L'exploitation, qui se consacre à un petit élevage bovin puis ovin, est mise en location, tandis que les descendants des métayers espagnols poursuivent leur lente ascension : de 1977 à 2001, la commune aura pour maire André Luberriga, concessionnaire automobile¹⁶⁰.

Conclusion : une histoire éclatée ?

Peut-on, de ces histoires singulières, induire une histoire collective ? Si le seul intérêt de cette approche biographique était de suggérer l'infinie diversité des trajectoires possibles et

¹⁵⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17549 : vente du 17 juin 1844. III-E 15606 : contrat de mariage du 21 décembre 1857. III-E 17571 : vente du 13 décembre 1870. III-E 15620 : donation réciproque du 19 avril 1871, obligations du 30 avril et du 27 juillet 1871, pouvoir du 22 août 1871. III-E 15622 : testaments du 25 juin et du 8 juillet 1873. III-E 15630 : quittances et pouvoir du 15 février 1881. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès du 26 mars 1872 et du 16 décembre 1873. Arch. com. Ascaïn : registres de l'Etat civil, matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

¹⁶⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15623 : contrat de mariage du 26 août 1874. III-E 15640 : quittance du 15 novembre 1891. III-E 17586 : bail à ferme du 2 juin 1892. III-E 15642 : vente du 18 décembre 1893. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-160 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Années 1906-1908. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascaïn. Arch. com. Ascaïn : Emigrants pour Montevideo et Buenos Ayres et demandes de passeports (1856-1890). Registre pour le droit des carrières (concession du 4 mai 1892). Registre de déclaration des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge (1901). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 13 mars 1896, 21 juin 1902 et 7 août 1905.

la grande mobilité des hommes et des terres, au moins aurait-elle contribué à ébranler le mythe encore tenace d'une société paysanne indifférenciée et immuable.

La mobilité des hommes ne se résume ni au départ traditionnel des cadets exclus de la succession ni au prétendu exode vers les villes. C'est aussi celle des douaniers et des marins d'Urritxaga ou de Milorbaïta, celle des très nombreux métayers qui, plusieurs fois dans leur vie, chargent à la Saint-Martin leur maigre mobilier sur une charrette, celle des petits propriétaires endettés d'Ospitalia ou d'Erraya qui quittent l'exploitation pour un aller et retour en Amérique, celle des réfugiés espagnols qui fuient les guerres carlistes. Les villes n'attirent guère que les jeunes filles qui y sont placées comme domestiques et finissent parfois par épouser un employé ou un petit commerçant : l'essentiel de ces migrations souvent temporaires s'inscrit soit dans l'espace rural proche, soit dans un espace international, transatlantique et transfrontalier, où se sont tissés des réseaux de migrants.

Plus inattendue sans doute est la mobilité des terres. Elle est certes moins visible au cadastre que dans des régions qui pratiquent le partage, où les terres sont redistribuées à chaque génération : qu'elle se transmette au sein de la famille ou qu'elle soit vendue, l'exploitation est rarement démantelée, seule change l'identité de son propriétaire. Or la terre circule. La noblesse puis la bourgeoisie rurales se détournent des investissements fonciers et se défont, parfois brutalement, souvent lentement, de leurs terres. Les lignées d'artisans de Hélette et de marins d'Ascain s'éteignent ou trouvent ailleurs des voies d'ascension sociale et finissent aussi par vendre leur petite exploitation. Plus rarement, comme à Ospitalia, un petit propriétaire endetté se résigne à la vente de quelque parcelle. C'est aux petits exploitants que bénéficient ces mouvements : propriétaires, ils s'agrandissent, métayers, ils voient s'ouvrir des possibilités d'accéder à la propriété.

Les exploitations quant à elles naissent et meurent, grandissent ou déclinent : pérennité ne signifie pas immobilité, et le mouvement l'emporte sur la stabilité. C'est sa capacité à sans cesse renaître de ses cendres qui témoigne d'une vitalité de la petite exploitation qui a largement échappé aux observateurs contemporains. Ce tableau d'un monde rural en mouvement contraste en effet singulièrement avec les déplorations intéressées des notables, seuls invités à s'exprimer, notamment lors de l'enquête agricole de 1866¹⁶¹. Leurs discours alarmistes reflètent surtout la crainte des grands propriétaires de voir les campagnes se vider, "par caravanes entières", de leurs journaliers et de leurs domestiques. "Il ne nous reste que des vieillards pour travailler nos terres", se plaint le rapporteur du canton de Tardets, et ceux qui restent, "se sachant indispensables, se montrent plus exigeants". De l'âpre résistance de l'exploitation paysanne, ils n'auront vu que témoignage de la "vie primitive" d'une "peuplade inculte, routinière et opiniâtre dans sa routine", et il faut attendre la fin du siècle pour voir se retourner en éloge de la petite propriété ce discours dominant.

Au-delà de leur singularité, l'ensemble de ces trajectoires d'exploitations jette aussi un premier éclairage sur les dynamiques mises à jour par l'approche statistique, et les logiques à l'oeuvre.

Si toutes ces biographies sans exclusive s'articulent autour d'un destin familial, on peut être tenté d'y voir une illusion rhétorique, liée à un effet de sources : nous sommes mieux renseignés sur les destins des hommes et de la propriété que sur l'économie de l'exploitation. Pour l'exploitant, il importe davantage de coucher par écrit un testament

¹⁶¹ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole. 17ème circonscription*, Paris, 1868, pp. 3 à 28 et 115 à 251. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6-M 158 : Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture (1866). Réponses faites par M. Darhampé, membre de la Chambre consultative d'Agriculture, pour le canton de Tardets.

que les recettes de son bétail ou le bail de location d'une parcelle : on ne fait appel au notaire et à l'écrit que lorsque la propriété est en jeu. Pour l'Etat, grand pourvoyeur d'archives, la préoccupation première est celle des prélèvements en hommes et en argent : il recense les hommes et les propriétés, sur lesquelles sont assises les contributions. Mais la fabrication des sources n'est pas innocente : elle indique que l'exploitation relève encore, pour longtemps, d'une économie non administrée, d'une économie familiale et domestique.

Le devenir des exploitations semble bien lié d'abord à des stratégies familiales, dont les enjeux ne sont pas seulement alimentaires. Tout autant que de nourrir sa famille et d'assurer ses vieux jours et l'avenir de ses enfants, il importe de maintenir ou d'acquérir un statut social. Du propriétaire aisé d'Haranederrea en quête de notabilité qui se fait construire une maison de maître et condamne tous ses cadets au célibat, quand il pourrait agrandir et partager son domaine, au métayer d'Urritxagacoborda qui n'accède à la propriété que pour poursuivre en des lieux plus propices son ascension sociale, ou à la blanchisseuse de Milorbaïta qui sacrifie la survie de son exploitation à un mariage avec un douanier, c'est la position sociale qui est en jeu. Ces stratégies familiales, avec les solidarités, les renoncements, mais aussi les conflits qu'elles suscitent, n'impliquent nécessairement ni l'agrandissement ni même le maintien de l'exploitation. Tout laisse penser que les stratégies foncières comme les stratégies productives leur sont largement subordonnées.

De ces trajectoires divergentes, l'on voit ainsi se dégager quelques logiques communes. Il est en revanche plus délicat de mettre en évidence, dans la temporalité éclatée des histoires familiales, des rythmes collectifs. On peut certes avancer que les années 1860-1870 ont été pour la petite exploitation paysanne deux décennies fastes, marquées par la croissance économique, le désenclavement, et le début du désinvestissement des rentiers et des micro-exploitants. Sans doute aussi la fin du siècle voit-elle à la fois s'accélérer un lent mouvement de concentration des exploitations et s'amorcer la modernisation agricole. Mais c'est le temps familial qui donne son rythme à l'histoire de l'exploitation. Les ruptures sont rarement brutales. Nombre de fratries de célibataires perpétuent une activité déclinante qui ne disparaît qu'avec eux : il faut un demi-siècle pour voir s'éteindre peu à peu les dynasties de tisserands et de cordonniers de Hélette, et si la mer ne nourrit plus on continue longtemps à s'engager quelques années comme mousse dans les familles de marins d'Ascain. Médiatisés et atténués par l'histoire et l'économie familiales, les effets des conjonctures ne se lisent que différés, étalés dans le temps.

Chapitre 3. Approche transversale : une économie familiale

C'est à travers la comptabilité, véritable "boîte noire" de l'économie de l'exploitation, que se laisse approcher de plus près sa logique économique et sociale. Nous ne disposons malheureusement pour la petite exploitation ni des livres comptables en usage dans les grands domaines¹⁶², ni du riche corpus d'enquêtes rassemblé par les économistes russes du XIXe siècle qui a permis à Tchayanov d'élaborer sa théorie de l'économie paysanne¹⁶³.

¹⁶² Voir par exemple Emmanuel BAS, *Analyse d'une très grande exploitation "industrielle" : Marolles, 1863-1923 (commune de Genillé, Indre-et-Loire)*, Mémoire de DEA sous la direction de Ronald Hubscher, Université de Paris X, 1995, 72 f.

¹⁶³ Alexandre TCHAYANOV, *L'organisation de l'économie paysanne*, ouvrage cité.

Les petits exploitants ont longtemps manifesté la plus grande réticence à se plier aux règles de la comptabilité agricole. "On a tout dans la tête, pas besoin de marquer", déclaraient encore vers 1970 les agriculteurs bourguignons de Minot. On peut certes douter, à cette date, de la sincérité de ces dénégations. Elles n'en sont pas moins révélatrices d'une indifférenciation persistante entre économie de l'entreprise et économie du ménage, propre à l'exploitation paysanne : "dans la ferme (en 1935) il n'y avait qu'une caisse et tout allait dans la caisse; on ne faisait pas la différence entre l'argent du grain et l'argent des vaches [...] et pour le ménage on prenait dans la caisse". Communiquer, lorsqu'elle existe, une comptabilité "qui mêle forcément affaires de l'entreprise et affaires de famille", c'est toujours dévoiler un peu de ses secrets de famille¹⁶⁴.

Aussi toute tentative d'aborder les exploitations à travers leur comptabilité est-elle confrontée à un double écueil : la rareté voire l'absence de sources d'une part, les limites du calcul économique d'autre part¹⁶⁵. Les historiens se sont employés à ruser avec les sources. Jean Poperen, à l'échelle d'un département, a proposé un schéma de comptabilité agricole adapté au XIXe siècle mais s'est heurté aux limites de l'approche macro-économique : si les enquêtes agricoles et les registres de l'expertise cadastrale, lorsqu'ils ont été conservés, permettent d'évaluer les terres et leurs productions, "il faut descendre aux analyses de la micro-économie et de la micro-sociologie" pour saisir le matériel agricole, les hommes et leurs activités, les emprunts et l'épargne¹⁶⁶. A partir des mêmes sources, puis des dossiers de concours agricoles, Ronald Hubscher est parvenu à reconstituer quelques comptabilités qui mettent en évidence la supériorité économique de la petite exploitation¹⁶⁷.

Pourtant, le calcul comptable révèle un revenu souvent négatif. C'est le paradoxe de la petite exploitation, dont la vitalité met en défaut les prédictions pessimistes des économistes : nombre de "ces fermes représentent un logement, un complément de ressources, le moyen d'achever son existence en dehors d'un hospice, un cadre de vie rurale, et non pas une entreprise agricole. Leur évolution numérique n'est donc pas liée à l'agriculture, mais à des facteurs sociaux et psychologiques"¹⁶⁸. C'est dans l'économie globale des ménages, dont la production agricole n'est qu'une des composantes, que Ronald Hubscher appelle donc à rechercher les ressorts de la vitalité des petites exploitations.

"A quoi sert le calcul économique si le mobile principal est extra-économique"¹⁶⁹ ? Les grilles de la comptabilité des entreprises n'apparaissent guère susceptibles d'éclairer "des mécanismes de survie" situés à l'articulation de l'économie de l'entreprise et de l'histoire

¹⁶⁴ Marie-Claude PINGAUD, *Les agriculteurs et leurs exploitations à Minot-en Châtillonnais*, Thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de Jacqueline Bonnamour, Université de Paris I, sd, p. 380. Edition remaniée : *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1978, p. 285.

¹⁶⁵ Joseph KLATZMANN, "Les limites du calcul économique en agriculture", *Etudes rurales*, n°1, avril-juin 1961, pp. 50-56.

¹⁶⁶ Jean POPEREN, "L'étude historique de la comptabilité de l'agriculture : l'exemple de l'Indre-et-Loire", *Revue historique*, octobre-décembre 1967, pp. 303-332.

¹⁶⁷ Ronald HUBSCHER, "Modèles d'exploitation et comptabilité agricole : l'exemple du Pas-de-Calais au début du XIXe siècle", *article cité*, pp. 31-48. "La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIXe siècle-début XXe siècle)", *article cité*, pp. 3-32.

¹⁶⁸ Yves BODART et Louise PAINT, "Les très petites exploitations du Bocage normand : survivance et diversité d'une entreprise agricole controversée", *Colloque sur les méthodes d'analyse des exploitations agricoles sous la direction de Pierre BRUNET, Caen, 19 juin 1971*, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université de Caen, 1973, pp. 201-225.

¹⁶⁹ Joseph KLATZMANN, *article cité*.

familiale. Mesurés de manière plus empirique, le patrimoine, le travail et la consommation du ménage, sa production et ses échanges, rendront sans doute mieux compte des logiques d'une économie paysanne qui ignore la séparation du capital et du travail, du producteur et du consommateur. La rareté et l'hétérogénéité des sources, du reste, ne nous laissent guère que le choix d'une méthode empirique et monographique. Pour le Pays basque, hormis les dossiers de candidature au concours d'agriculture de 1905, seuls deux documents livrent en effet quelques éléments de comptabilité des exploitations : une monographie leplaysienne et un compte de tutelle¹⁷⁰.

1. Le budget d'Etcheederrea (Ainhoa, 1856)¹⁷¹

En juin 1856, deux disciples de Le Play ont choisi pour terrain d'observation le village frontalier d'Ainhoa, entre Hélette et Ascain. Leur monographie est publiée l'année suivante dans la première série des *Ouvriers des deux mondes*, à la suite immédiate des célèbres *Paysans du Lavedan* observés par Le Play en août 1856.

L'un des enquêteurs, Alexis de Saint-Léger, est un collaborateur de longue date de Le Play, avec lequel il a notamment étudié en 1845 le budget d'une famille de mineurs du Harz. En tous points conforme au modèle établi par le maître, sa monographie articulée autour du budget familial permet de saisir l'ensemble des activités de l'exploitation, y compris les activités domestiques et les dépenses de reproduction familiale : c'est la source la plus complète à cet égard¹⁷².

On peut naturellement s'interroger sur l'évaluation du poids et de la valeur du tas de fumier, comme sur les critères qui ont présidé au choix de l'exploitation : jamais les monographies leplaysiennes n'explicitent leurs méthodes d'enquête¹⁷³. De même faut-il débarrasser le budget de ses dépenses fictives : présenté selon le modèle de la comptabilité d'entreprise, il distingue dans les recettes les intérêts du capital et les salaires de la main d'oeuvre familiale, simples fictions comptables en l'absence de séparation du capital et du travail. Ainsi relu, le budget d'Etcheederrea devient une source incomparable sur la vie de l'exploitation : la nécessaire confrontation avec d'autres sources permet en effet dans la plupart des cas d'attester la fiabilité des observations des enquêteurs¹⁷⁴.

□ Une maison pyrénéenne : des terres et des hommes

La "maison" d'Etcheederrea est un petit domaine d'une dizaine d'hectares, exploité par ses propriétaires. La maison proprement dite est située à proximité de la place du village, en bordure de la route alors fort fréquentée qui relie à Bayonne Pampelune et la vallée du Baztan, en Navarre espagnole. Comme la plupart des maisons basques, c'est à la fois un bâtiment d'habitation et un bâtiment d'exploitation : son rez-de-chaussée est occupé par l'écurie, une remise et la loge à fumier, tandis que la famille habite les cinq vastes salles

¹⁷⁰ Rappelons que nous ne disposons, pour le département des Pyrénées Atlantiques, ni des registres de l'expertise cadastrale de la série P ni des ressources de la série M sur lesquels se sont appuyés Jean Poperen et Ronald Hubscher.

¹⁷¹ "Paysans du Labourd (Basses-Pyrénées, France). Renseignements recueillis sur les lieux en juin 1856 par MM. A. de Saint-Léger C.D. et E. Delbet D.M.", *Les ouvriers des deux mondes, Première série, Tome 1, Tours, Mame, 1857, pp. 161-220.*

¹⁷² Voir plan de la monographie en annexe (1).

¹⁷³ Alain CHENU, *Les Melouga. Une famille pyrénéenne au XIXe siècle*, ouvrage cité, pp. 194-219.

¹⁷⁴ Voir tableaux comparatifs 3 à 9 en annexe.

du premier étage. Son mobilier, selon l'enquêteur, "décèle une certaine aisance" : "Le linge est surtout remarquable par sa finesse et sa blancheur; il est tout de tissu de lin filé par les femmes de la maison. Ce luxe de linge est d'ailleurs général chez les Basques; les plus pauvres ne prennent leurs repas que sur une table couverte d'une nappe..."

Le coeur du domaine se trouve dans le prolongement de la maison : il comprend le jardin potager, avec le four, et un hectare en pré et labours, auxquels s'ajoutent sur les hauteurs voisines trois "bordes" et leurs enclos partiellement cultivés¹⁷⁵. Au cadastre de 1840, la propriété compte 2,6 hectares de cultures, dont les 2/3 sont consacrés aux labours. Lors de l'enquête, la superficie cultivée est toujours de 2,5 hectares, mais le verger semble avoir été abandonné ainsi qu'un petit labour excentré, remplacé par une parcelle en location.

Le reste de la propriété est constitué de pâtures et de bois de chênes et châtaigniers : près de huit hectares selon le cadastre, trois seulement d'après l'enquêteur qui est ici pris en défaut. Négligence ou parti pris idéologique, il attribue la propriété de ces terres à la commune, dont les "subventions" sont ainsi artificiellement gonflées dans le budget. En fait, Ainhoa comme Hélette a déjà vendu une grande partie de ses communaux, mais sans doute l'enquêteur a-t-il préféré fermer les yeux sur cette victoire de l'individualisme¹⁷⁶.

En 1837, par son contrat de mariage, Jean Belescabiet est devenu l'héritier du domaine : la maison, son mobilier et son cheptel, ses terres. Son père lui a fait donation du quart préciputaire, et les 1 500 francs de numéraire apportés en dot par sa femme lui ont permis de s'acquitter des droits de son frère Pierre, charpentier à Ainhoa, et de sa soeur Dominiquette, épouse d'un préposé des douanes¹⁷⁷. Mais il reste débiteur de ses deux autres soeurs. L'une est restée célibataire dans la maison familiale et a renoncé à sa part¹⁷⁸. L'aînée enfin, mariée à un sandalier d'Ainhoa, a été évincée de la succession au bénéfice de son frère et, d'après l'enquêteur, a refusé le dédommagement proposé. La maison est donc dans l'indivision depuis 1837¹⁷⁹.

En 1856, le groupe domestique est composé de sept personnes : Jean Belescabiet, 51 ans, son épouse Marie Etcheverry, 56 ans, ses trois enfants de 8, 12 et 16 ans, sa soeur célibataire, et sa mère âgée de 95 ans¹⁸⁰. Il vient de perdre son huitième membre, un oncle célibataire de Jean Belescabiet. Avec un seul couple et trois générations vivant sous le même toit, c'est le modèle de la famille-souche chère à Le Play, indissociable de la "maison" pyrénéenne et de son mode de transmission.

□ Des activités étroitement imbriquées

Comme dans toutes les monographies de Le Play et de ses disciples, la section intitulée "*Travaux exécutés par la famille*" donne des indications précieuses sur la répartition du travail familial. La valeur attribuée à ce travail étant soit fictive lorsqu'il est traduit en

¹⁷⁵ Pour l'enquêteur, il n'existe qu'une borde située sur les communaux, qui sert de bergerie. Mais le cadastre fait état de trois bordes, et le contrat de mariage de Pierre Belescabiet en 1884 de plusieurs dépendances dont deux bergeries.

¹⁷⁶ Voir tableau 2 en annexe.

¹⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15932 : contrat de mariage du 26 avril 1837.

¹⁷⁸ Elle lègue ses droits à son neveu par testament une semaine avant sa mort. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 303 Q-28 : mutation par décès du 26 décembre 1883.

¹⁷⁹ D'après la matrice cadastrale, l'indivision se poursuit jusqu'en 1933.

¹⁸⁰ Les registres de l'Etat civil d'Ainhoa donnent des indications concordantes.

"salaires", soit nulle, le seul équivalent commun à l'ensemble des activités de l'exploitation est le temps de travail, évalué en nombre de journées¹⁸¹.

On peut bien sûr douter de la fiabilité de ces évaluations difficilement vérifiables, que l'on ne peut comparer qu'aux autres monographies leplaysiennes¹⁸² : la source, unique, se révèle ici aussi fragile que précieuse. Le rapprochement avec les Melouga et les métayers du pays d'Orthe, choisis dans deux régions voisines, donne pourtant des résultats globalement concordants : les femmes comme les hommes consacrent à l'exploitation environ 300 jours par an.

L'enquêteur en revanche a probablement sous-estimé le travail des enfants d'une part, la participation des femmes aux travaux agricoles d'autre part. Il paraît peu vraisemblable que les deux enfants, qui fréquentent certes l'école, n'apportent aucune aide à leurs parents alors que les registres scolaires montrent un fort absentéisme lié aux travaux agricoles, même chez des enfants très jeunes et dans des familles aisées¹⁸³. Si par ailleurs la santé fragile de la mère de famille semble la cantonner aux activités domestiques, sans doute l'estimation est-elle aussi biaisée par les partis pris d'un enquêteur trop enclin à inscrire au registre domestique l'ensemble des travaux féminins.

L'activité de l'exploitation en effet associe si étroitement les travaux domestiques, les cultures, l'élevage et les transports de marchandises que tout classement comporte nécessairement une part d'arbitraire : l'économie de l'entreprise se dissocie mal de l'économie domestique.

La part des travaux domestiques

A un pôle, les activités domestiques occupent plus de la moitié du temps de travail familial¹⁸⁴. C'est le domaine exclusif des femmes de la maison. Marie Etcheverry, sa belle-soeur et sa fille de seize ans ont en charge l'entretien du ménage : son alimentation, son habillement, et son logement. Elles vont chercher l'eau à la fontaine, préparent les repas, font cuire le pain dans le four domestique, fabriquent le beurre et le fromage, cousent ou tricotent les vêtements, blanchissent le linge. A 95 ans, la grand-mère les aide encore à filer le lin.

Presque entièrement destinées à la consommation domestique, ces activités sans équivalent monétaire ne peuvent être évaluées qu'en temps de travail. Aussi ne figurent-elles pas au budget, à l'exception de la fabrication des vêtements, et l'on peut être tenté comme l'enquêteur de les exclure de l'activité de l'exploitation. Or non seulement elles sont indispensables à la reproduction de la main d'oeuvre familiale, mais elles se distinguent souvent mal des travaux agricoles qu'elles prolongent : c'est le cas notamment de l'égrenage du maïs qui occupe les soirées d'hiver¹⁸⁵, ou de la transformation en fromage de la production de la vache et des brebis¹⁸⁶.

¹⁸¹ Voir tableau 5 en annexe.

¹⁸² Voir tableau 4 en annexe.

¹⁸³ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898). Voir aussi chapitre 2 : biographie d'Harandederrea.=

¹⁸⁴ Voir tableau 5 en annexe : répartition du travail familial.

¹⁸⁵ "Cet égrenage se fait à la main; mais on bat aussi le maïs en plaçant les épis sur des claies à rebords élevés et en les frappant avec des bâtons à coups redoublés". A titre de comparaison, l'égrenage d'une quantité à peu près équivalente de maïs à l'aide d'un dépiquoir nécessite 28 jours de travail en pays d'Orthe.

Les travaux du jardin et de la basse-cour

Il en est de même des travaux du jardin et de la basse-cour. Si l'enquêteur leur attribue une valeur monétaire, il sous-estime très probablement le temps qui leur est consacré : on a du mal à croire que les soins quotidiens réclamés par un potager, deux porcs et une douzaine de volailles ne nécessitent pas plus de seize journées de travail dans l'année. Sans doute l'enquêteur a-t-il largement confondu dans le temps domestique cette part du travail agricole réservée aux femmes, qui contribue pour une bonne part à l'alimentation du ménage mais ne lui procure quasiment pas de recettes monétaires.

Les travaux des champs

Les travaux des champs, qui n'occupent que 30% du temps de travail familial, participent encore en grande partie de l'économie domestique dans la mesure où ils pourvoient eux aussi à l'alimentation du ménage : leurs produits sont destinés pour moitié à la consommation familiale, pour moitié à l'élevage¹⁸⁷. Ils ne nécessitent qu'un outillage des plus sommaires, presque entièrement en bois. S'il faut relever au titre des innovations la présence d'une herse à dents métalliques, signalée comme un progrès, on notera la persistance de l'araire de bois et l'absence de matériel de battage : comme dans beaucoup de régions où le blé reste un "mal nécessaire", on pratique le chaubage¹⁸⁸. L'ensemble est évidemment de faible valeur (à peine plus de 200 francs), mais aussi d'un faible coût d'entretien¹⁸⁹.

Les labours sont partagés en deux soles à peu près égales, où l'alternance du froment et du maïs dispense de jachère. Outre les céréales, ils portent des cultures intercalaires de navet et de lin et des cultures dérobées de haricots, de fèves, et de courges. C'est avec le jardin la seule partie de l'exploitation intensément mise en valeur, celle qui absorbe la totalité des fumures et l'essentiel du travail masculin. La main d'oeuvre féminine aussi y est mobilisée, notamment par les nombreuses façons nécessitées par la culture du maïs : étendage du fumier, sarclage, écimage, effeuillage, puis récolte. Elle nécessite en outre l'appoint saisonnier de trente journées d'ouvriers pour le sarclage du maïs et le battage du blé à la main, qui exigent une grande quantité de travail concentrée sur un temps très court.

Le reste du domaine reçoit un investissement beaucoup plus faible en travail. Les prés ne sont pas fumés, et leur exploitation se limite à la récolte du foin et des regains. Bois et landes servent avant tout de parcours aux bestiaux durant l'été. Dans les landes, on récolte à l'automne des ajoncs et des genêts épineux pour le fourrage¹⁹⁰, et des fougères pour la

¹⁸⁶ La soeur consacre 28 journées à la fabrication du fromage et du beurre. Ces travaux ont été décomptés parmi les travaux agricoles dans le tableau récapitulatif (tableau 5 en annexe).

¹⁸⁷ Voir tableaux 10 et 12 en annexe.

¹⁸⁸ Le battage est "exécuté à la main en frappant les épis sur une grande pierre plate, ou bien en maintenant d'une main une javelle sur cette pierre et en la battant de l'autre avec une forte trique". Dans les années 1920, le géographe Théodore Lefebvre a observé la persistance de cette pratique dans la zone montagnarde qui s'étend d'Ainhoa à Ascain et dans la région d'Hasparren : voir Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, pp. 402-403. Sur le chaubage et son aire géographique, voir Charles PARAIN, "Les anciens procédés de battage et de dépiquage en France", *Travaux du Ier Congrès international de folklore, Publications du département et du Musée national des Arts et Traditions populaires*, Tours, 1937.

¹⁸⁹ Voir tableau 3 en annexe : cet outillage est comparable à celui des exploitations de Hélette inventorié à la même époque.

¹⁹⁰ Les fourrages sont hachés à l'aide d'un hache-paille encore rudimentaire, que l'enquêteur décrit comme un "instrument composé d'une lame tranchante fixée par son milieu à un long manche". Cet instrument de modeste valeur (8 francs) est généralement désigné dans les inventaires comme une "pelle en fer".

litière. Les bois, traités en haut taillis, ne réclament d'autre travail que le ramassage des châtaignes et du bois de chauffage.

L'élevage

Seul l'élevage ovin et bovin, qui occupe à peine 10% de la main d'oeuvre familiale (25% si l'on prend en compte la production de fourrages), échappe presque entièrement à l'économie domestique.

L'important troupeau d'ovins composé de 82 brebis et agneaux et d'un bélier¹⁹¹, installé dans un enclos éloigné de la maison, est l'affaire des hommes. Depuis le décès de son oncle célibataire, c'est Jean Belescabiet qui se rend matin et soir à la bergerie pour faire entrer et sortir ses bêtes. C'est lui qui traite les brebis et rapporte le lait à la maison, où sa soeur fabrique le fromage. Le troupeau est exploité avant tout pour la viande destinée à la vente. La famille consomme le lait et le fromage qui tiennent une grande place dans son alimentation, mais ce n'est qu'à l'occasion des festivités de Pâques, de Pentecôte et de la moisson que l'on abat un agneau ou une brebis.

A la différence de la plupart des petites exploitations qui utilisent un attelage de vaches polyvalentes, Etcheederrea élève aussi deux boeufs et une vache laitière¹⁹², logés dans l'étable du rez-de-chaussée de la maison. Ce sont les femmes qui s'occupent de la vache, dont le lait est comme celui des brebis presque entièrement absorbé par la consommation domestique : seuls les sept kilos de beurre sont vendus. Jean Belescabiet en revanche prend soin des boeufs. Il les achète au printemps pour les faire travailler jusqu'à l'automne : 94 jours par an, l'attelage est utilisé aux labours et aux transports sur les terres de l'exploitation. A la morte saison, il les met à l'engrais pour les revendre demi-engraissés au printemps suivant.

Les transports

Destinés à la fois à l'engrais et au travail, les deux boeufs permettent aussi à l'exploitation de se livrer à une dernière activité fort lucrative : le transport de marchandises pour le compte de commerçants, notamment entre Bayonne et l'Espagne. Comme Jean Belescabiet qui y consacre 28 jours par an, de nombreux exploitants d'Ainhoa tirent ainsi profit de la situation de leur commune, à mi-chemin du port de Bayonne et du marché espagnol d'Elizondo : "ils conduisent à Bayonne les charbons des forêts voisines, les vins et les laines d'Espagne, et ils en ramènent des planches, de la chaux qu'on emploie pour amender les terres, et des céréales que le pays ne produit pas en assez grandes quantités".

Entre activités agricoles et non agricoles, la frontière se révèle à nouveau bien floue : la pluriactivité n'apparaît ici que comme un prolongement peut-être temporaire de l'élevage. De même la distinction entre économie agricole et économie domestique renvoie-t-elle davantage aux registres du masculin/féminin, extérieur/intérieur, qu'elle ne recoupe que partiellement, qu'à une illusoire séparation entre l'entreprise et le ménage. C'est qu'une grande part de la production agricole vise à l'autosubsistance du groupe domestique.

□ Autoconsommation et marchés

¹⁹¹ Soixante brebis sont déclarées en 1837 et en 1869. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15932 : contrat de mariage du 26 avril 1837. 303 Q-18 : mutation par décès du 1er octobre 1869.

¹⁹² Deux boeufs et une vache sont également déclarées en 1837, trois vaches en 1869. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15932 : contrat de mariage du 26 avril 1837. 303 Q-18 : mutation par décès du 1er octobre 1869.

La part de l'autoconsommation peut être mesurée en poids et en francs grâce aux évaluations de la production et de la consommation fournies par le budget. Rapprochées d'autres sources, ces évaluations se révèlent fiables. Si la consommation par tête du ménage dépasse nettement celle d'un ménage de journaliers, elle se situe en effet dans la fourchette des pensions alimentaires attribuées aux veufs à Hélette. De même les rendements et les prix concordent-ils avec les données des enquêtes et statistiques agricoles¹⁹³.

La production brute de l'exploitation, mesurée en francs, se partage en trois parties à peu près égales : les consommations intermédiaires réinvesties dans l'exploitation, les produits commercialisés, et la consommation du ménage. On peut donc évaluer à 1/3 la part de l'autoconsommation. Elle concerne les petites productions vivrières des champs, du jardin et de la basse-cour, et la production laitière : haricots, châtaignes, légumes, lin, bois, porcs, lait et fromage sont entièrement destinés à la consommation du ménage. Mais c'est aussi le cas de la production céréalière : hormis quelques surplus, ni le froment ni le maïs ne sont produits pour le marché¹⁹⁴.

La production familiale assure ainsi près de 90% des besoins alimentaires du ménage¹⁹⁵. Le pain "fait avec un mélange d'une partie de farine de froment et de deux parties de farine de maïs", la soupe de légumes cuits au lard, le lait et le fromage constituent la base des repas familiaux. Le cidre, que le vin d'Espagne ne vient remplacer que les jours de fête, est de fabrication domestique : on le "prépare en versant chaque jour une quantité d'eau égale à celle de la boisson consommée dans un tonneau rempli de pommes concassées". Le piment "qui sert de condiment à la plupart des mets" est aussi un produit du jardin.

Relativement protégée des fluctuations du marché par l'autoconsommation et l'utilisation à peu près exclusive de la main d'oeuvre familiale, l'exploitation est pourtant loin de vivre en autarcie. Son économie associe en effet étroitement aux productions vivrières une orientation plus spéculative vers l'élevage : sa production animale est presque entièrement commercialisée. Près de la moitié de sa production végétale d'autre part est destinée à l'élevage, qui consomme non seulement les produits des landes et des sous-bois, mais les sous-produits des céréales (tiges, feuilles, etc...), les navets, les courges, une partie des fèves et du maïs. L'exploitation est donc largement engagée sur le marché du bétail, où elle achète ses boeufs de travail et ses porcs, et vend ses brebis et ses agneaux, ses veaux, une partie de ses volailles, ses boeufs engraisés.

Plus généralement, l'exploitation est insérée dans un système complexe d'échanges qui échappe en partie au circuit monétaire. Sur le marché du travail, elle achète en argent ou en nature les services de journaliers et d'artisans, et vend ou échange le travail de son attelage : outre les transports de marchandises, elle s'acquitte en journées d'attelage des services du maréchal-ferrant et du charron, de la location d'un pacage, des intérêts d'une petite dette, et de l'impôt communal (17 journées au total). Elle loue des terres : un labour et plusieurs pâtures pour ses brebis. L'argent aussi circule, au sein de la communauté villageoise et de la parenté : Jean Belescabiet doit à sa soeur 700 francs sur lesquels il ne paie pas d'intérêts, mais aussi 500 francs à un créancier de son père qui lui a transmis sa dette avec la propriété, et 200 francs à un voisin auquel il paie ses intérêts en travail. Enfin, l'exploitation reçoit

¹⁹³ Voir tableaux 6 à 9 en annexe.

¹⁹⁴ Voir tableau 10 en annexe.

¹⁹⁵ Voir tableau 6 en annexe.

de la commune des "subventions" en terres et en services, sans doute surestimées par l'enquêteur, et donne aux pauvres une partie de sa production de céréales et de légumes¹⁹⁶.

S'il importe de souligner la complexité de cette circulation de produits, de travail, de terres et d'argent, l'essentiel des échanges monétaires de l'exploitation se résume pourtant à un schéma assez simple : elle vend les produits de son élevage, et achète des produits de consommation pour le ménage¹⁹⁷. La structure des échanges reflète ainsi à son tour la confusion ménage-entreprise caractéristique de l'exploitation familiale.

□ Une exploitation déficitaire... mais viable

Au total, l'exploitation est déficitaire et endettée, et son avenir paraît bien compromis aux yeux de l'enquêteur qui fustige la propension à consommer qu'il prête aux Basques. Au "luxe de linge" domestique déjà souligné s'ajoute le goût de la bonne chère : "La famille ne s'impose sous ce rapport aucune privation réelle... Ils aiment la bonne chère en général, et emploient la plus grande partie de leurs ressources à accroître leur bien être sous ce rapport, sans songer à réaliser des économies". On achète du poisson, du chocolat pour la grand-mère et les enfants, des cotonnades pour les vêtements féminins qui commencent à se modifier : les dépenses d'alimentation et d'habillement par tête sont trois fois supérieures à celle d'un ménage de journaliers.

Or la viabilité de l'exploitation tient sans doute à cette capacité à assurer au ménage un bon niveau de subsistance, et les moyens de tenir son rang. Etcheederrea est en effet une des "bonnes maisons" du village. Le statut de la maison a permis à Jean Belescabiet d'épouser la fille du maire de la commune voisine de Souraïde. Le maintien de ce statut a un prix, dont témoigne notamment l'importance des dons et des dépenses de sociabilité, nettement supérieures au montant du déficit. A l'église, on loue une chaise et on fait brûler quantité de cierges, on donne de l'argent aux quêtes. On donne aussi aux pauvres du village une aumône en nature, quitte à épuiser les réserves du ménage : cette année-là, la maison donne 250 kilos de maïs, mais doit en acheter 140. De même Jean Belescabiet répugne-t-il à augmenter ses recettes en développant ses activités de transport. Peut-être partage-t-il le jugement de l'enquêteur, selon lequel "la nécessité où se trouve ce chef de famille de recourir à des industries de cette nature entreprises au compte d'étrangers est un signe évident de décadence de cette maison" : ce sont en effet les journaliers du village qui se livrent habituellement à des activités mercenaires. Peut-être aussi Jean Belescabiet estime-t-il suffisants les revenus du ménage. Il juge utile en revanche de se montrer deux fois par mois au marché d'Elizondo où il n'a généralement rien à vendre ni à acheter : le statut de la maison, son insertion dans des réseaux de sociabilité, priment sur le calcul financier.

La survie de cette exploitation déficitaire atteste que la logique de la reproduction familiale l'emporte sur la logique de l'entreprise : à Jean Belescabiet succèdent son fils Pierre puis son petit-fils François. Mais reproduction ne signifie pas immobilisme : les générations suivantes ont su s'adapter. En 1914, le cadastre révèle une certaine déprise agricole : les parcelles excentrées ont été abandonnées, et l'activité agricole se concentre sur les terres entourant la maison. Mais en 1890, Pierre Belescabiet, maire d'Ainhoa, est voiturier, et François se révèle un "excellent conducteur" durant son service militaire : tout semble indiquer que l'exploitation est devenue résolument pluriactive¹⁹⁸.

¹⁹⁶ Voir tableau 11 en annexe.

¹⁹⁷ Voir tableau 12 en annexe.

¹⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15974 : contrat de mariage du 26 décembre 1884. 303 Q-41 : mutation par décès du 22 mars 1900. 1 R-768 : registres matricules, classe 1905. Arch. com. Ainhoa : matrices cadastrales et registres d'Etat civil.

2. Les comptes de tutelle d'Errecartia (Hélette, 1868-1876)

Pendant huit ans, du 23 mars 1868 au 23 février 1876, Jean Ibar, laboureur à Bidarray, tient une scrupuleuse gestion des biens de sa pupille Marie-Louise Ondicola, héritière de la maison Errecartia à Hélette. Il prend note de toutes ses recettes et dépenses, qu'il présente au conseil de famille les quatre premières années. Enfin, "ne sachant pas suffisamment écrire", il dicte au notaire ses comptes de tutelle lorsque la jeune fille atteint sa majorité¹⁹⁹.

La première partie de ce document de seize pages est consacrée aux recettes, la seconde aux dépenses, énumérées dans l'ordre chronologique mais sans indications de date. Ces comptes ne permettent certes de saisir qu'une partie des activités de l'exploitation, celle qui relève des échanges monétaires, et sont donc moins complets que le budget d'Etcheederrea. Mais leur précision en fait un document d'une grande richesse, tout à fait exceptionnel dans une région où l'écrit est encore peu répandu.

□ Une maison en déclin²⁰⁰

Peut-être est-ce la situation financière délicate de la maison qui a incité le tuteur à des précautions aussi inhabituelles. Errecartia est pourtant un domaine important, trop vaste pour être exploité par une seule famille. Ses 50 hectares sont divisés en deux exploitations de taille équivalente : Errecartia, en faire-valoir direct, et Etcheperia, louée à des fermiers. Mais avec les terres se transmettent depuis plusieurs générations de lourdes dettes qu'aucune dot n'est parvenue à compenser²⁰¹.

De longue date, les maîtres d'Errecartia appartiennent à l'oligarchie villageoise. Jean Acheritogaray est jurat de la paroisse en 1787 et figure parmi les douze notables de la commune en 1790. Son fils puis son petit-fils siègent à leur tour au conseil municipal²⁰². Lors de l'établissement du cadastre en 1834, ils sont parmi les dix plus gros propriétaires de la commune. En 1855 et 1868, les inventaires témoignent d'une aisance certaine et affichée : le salon est décoré de six tableaux et d'un miroir à cadre doré, le maître de maison possède une montre en or, et dans la chambre de son épouse on trouve entre autres objets de piété un bénitier en porcelaine dorée, une statue de la Vierge également dorée, sous cloche de verre...²⁰³

Le statut de la maison autorise les héritiers à contracter des alliances matrimoniales flatteuses, notamment avec la famille homonyme des Durrels, notaires de père en fils à Hélette de 1748 à 1868. Mais si le mariage de l'héritier avec Marie-Louise Durrels, en 1828, conforte la position sociale de la famille, il est loin de résoudre ses difficultés financières. Dernière née d'une famille de quatre enfants, Marie-Louise n'apporte en effet qu'une dot relativement modeste de 9 210 francs, qui permet tout juste de s'acquitter de dettes anciennes : 6 800 francs empruntés à un voisin et auprès d'un notaire de Saint-Jean-

¹⁹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : comptes de tutelle du 23 février 1876. 4 U-12/26 à 29 : conseils de famille des 4 juin 1868, 23 septembre 1869, 21 juillet 1870, 4 novembre 1871 et 5 octobre 1872.

²⁰⁰ Voir arbre généalogique en annexe (13).

²⁰¹ Voir en annexe : tableau de l'évolution de l'endettement (14).

²⁰² Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

²⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 et 8887 : inventaires des 30 mai 1855 et 15 avril 1868.

Pied-de-Port, et 1 400 francs de droits successoraux remontant à deux générations²⁰⁴. Il reste à dédommager les cinq cadets, dont quatre se marient, soit une dette de 12 000 francs.

Aussi le ménage doit-il s'endetter à son tour et amputer la propriété d'une métairie de six hectares²⁰⁵. A la succession suivante en 1853, la situation s'est encore aggravée : si les cadets ont été presque entièrement indemnisés, c'est au prix d'un emprunt hypothécaire de 12 000 francs, auquel s'ajoutent diverses dettes et les 5 000 francs à verser aux soeurs de l'héritière²⁰⁶. L'endettement, d'un montant total de 25 280 francs, atteint presque alors la valeur de la propriété, dont le sort dépend désormais d'une dot exceptionnellement élevée. Ces considérations ne sont évidemment pas étrangères au choix du conjoint : Pierre Ondicola, originaire de la commune voisine de Bidarray, apporte 30 000 francs "de son pécule particulier" qui permettent à sa jeune veuve de se défaire de toutes ses dettes hypothécaires et de placer 5 200 francs en créances²⁰⁷.

Le décès prématuré de Marie Durrels en 1868 laisse donc au tuteur une situation assainie mais encore délicate : la maison vit manifestement à crédit, et a accumulé plus de 5 000 francs de dettes auprès de vingt-cinq créanciers²⁰⁸. Marie Durrels a emprunté de l'argent à sa tante, à des voisins et amis. Elle n'a pas payé ses domestiques, qui ne touchent souvent leur pécule qu'au moment de leur départ : après plusieurs années de service, Jean Etchegoinberry peut alors quitter la maison avec près de 1 000 francs qui lui permettent de se marier et de prendre une métairie²⁰⁹. Elle n'a pas réglé non plus ses fournisseurs, notamment un marchand de bétail de Sauveterre, les deux forgerons et les deux épicières de Hélette.

Mais la capacité à s'endetter est un signe de richesse plus que de pauvreté, et n'indique pas à elle seule le déclin de la maison. L'érosion de son capital foncier et de son capital social en est un indice plus probant. En 1848, la maison a perdu à la fois une de ses métairies et sa place au conseil municipal. Au sein de la société villageoise, elle ne dispose plus par ailleurs que d'un réseau familial appauvri par le départ ou le célibat des cadets. Marie Durrels n'a plus au village que deux soeurs : l'une, célibataire, est restée à Errecartia avec sa mère, l'autre a épousé un forgeron en 1863. Ses oncles et tantes ont tous quitté la commune. Si les douanes et l'Eglise ont constitué pour cette génération une sortie honorable, le statut de domestique de sa troisième soeur, cuisinière à Bordeaux, est un indice du déclassement de la maison. Son cousin notaire ne fait plus partie de la parenté qui, dans le contexte de la famille-souche, se définit par l'appartenance à la maison : il ne siège pas au conseil de famille de 1868, où l'on fait venir en revanche de communes éloignées les grands-oncles issus de la maison. Dans l'incapacité de payer les dots qui lui auraient permis de nouer de solides alliances matrimoniales, la maison a ainsi vu s'affaiblir sa position au sein de la société villageoise.

□ Une exploitation supérieure à la moyenne

²⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8919 : contrat de mariage du 29 décembre 1828. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 5 août 1833.

²⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8935 : contrat de mariage du 12 avril 1841. III-E 8942 : vente du 20 mai 1848. III-E 8881 : quittance du 9 juillet 1848.

²⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18054 : contrat de mariage du 28 novembre 1853.

²⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : inventaire du 15 avril 1868.

²⁰⁸ Voir tableau 15 en annexe : composition de la dette en 1868.

²⁰⁹ Arch. com. Hélette : registre des mariages et listes nominatives de recensement.

L'exploitation en faire-valoir direct, qui couvre 27 hectares, se situe au-dessus de la moyenne par sa superficie. Mais l'utilisation de ses terres comme la composition de son cheptel et de son outillage la distinguent peu d'une exploitation trois fois plus petite comme Etcheederrea. Toutes deux réservent plus des 3/4 de leurs terres aux bois et aux pâtures, consacrent aux labours une place limitée, et pratiquent l'élevage ovin et bovin. Seules les différencient la taille du cheptel et l'importance relative des prés : ceux-ci occupent la moitié des six hectares de cultures d'Errecartia, qui élève 82 ovins, six bovins et une jument reproductrice. De même son outillage ne se distingue-t-il ni par sa valeur, estimée à 350 francs, ni par le coût de son entretien, mais par le nombre élevé de petits instruments à main : les 11 bêches et sarcloirs, 9 faux et faucilles, 20 râteaux, indiquent surtout l'utilisation d'une abondante main d'oeuvre²¹⁰.

A chaque recensement, le groupe domestique comprend en effet sept à huit adultes. La main d'oeuvre familiale, souvent insuffisante, est complétée selon les étapes du cycle de vie familial par un ou plusieurs domestiques. En 1817, la maisonnée particulièrement nombreuse compte treize personnes : Marie Acheritogaray et Pierre Durrels qui ont déjà sept enfants cohabitent encore avec les parents de Marie, et emploient une vieille servante et un jeune domestique de vingt ans. A partir de 1848, l'exploitation est privée de sa main d'oeuvre masculine par les décès prématurés de Pierre Durrels puis de Pierre Ondicola. Marie-Louise Durrels et ses filles doivent alors faire appel à trois domestiques et un pasteur. La maisonnée compte encore sept à dix membres, auxquels s'ajoute l'appoint occasionnel des journaliers²¹¹.

Avec le décès de Marie Durrels, le noyau familial se réduit à trois personnes : sa fille unique Marie-Louise âgée de treize ans, sa mère âgée de 70 ans, et sa soeur Jeanne, célibataire. L'activité de l'exploitation repose donc désormais essentiellement sur le travail des domestiques, dirigés par le fils du tuteur nommé "premier domestique" par le conseil de famille²¹².

□ La part de l'élevage

Les comptes de tutelle ne reflètent qu'une partie des activités de l'exploitation : leur échappent non seulement les activités domestiques, mais aussi la basse-cour, les productions de fourrages et de maïs destinées à l'autoconsommation. L'exploitation est par ailleurs privée des ressources de la pluriactivité que lui fournissait sans doute en des périodes plus fastes le petit atelier de menuisier décrit aux inventaires. Le recoupement des recettes et des dépenses permet cependant de reconstituer une bonne part de ses activités agricoles²¹³.

A la différence d'Etcheederrea qui ne commercialisait que quelques surplus de froment, Errecartia tire 40% de ses revenus des productions végétales. Ses terres, amendées à la chaux, fournissent une récolte assez importante pour justifier la location d'une batteuse, et la vente du froment lui rapporte presque autant que les bovins. Les bonnes années, elle

²¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 et 8887 : inventaires des 30 mai 1855 et 15 avril 1868. Arch. com. Hélette : matrices cadastrales. La présence aux inventaires de planches à dépiquer ne distingue pas Errecartia des autres exploitations de la commune de Hélette, où le dépiquage est un procédé de battage courant.

²¹¹ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817, listes nominatives de recensement de 1851, 1856 et 1861.

²¹² Les listes nominatives de 1866 et 1872 ont malheureusement disparu. On ne connaît donc la composition du ménage à cette époque qu'à travers ce qu'en laissent deviner les comptes de tutelle et la liste nominative de 1876.

²¹³ Voir tableau synthétique en annexe : comptes d'Errecartia (17).

vend enfin une partie de ses petites productions : des haricots, des pommes et des poires, et un peu de bois de chauffage.

La part prépondérante des productions animales dans les recettes confirme toutefois une même orientation vers l'élevage. L'élevage bovin vient en tête, et fournit à lui seul 1/3 des recettes. Comme Etcheederrea, l'exploitation renouvelle au début de chaque printemps une partie de son bétail après l'avoir sans doute engraisé pendant l'hiver : ses deux boeufs, deux de ses trois vaches, sa génisse et deux veaux en 1868; puis à nouveau deux boeufs, une vache et un bouvillon en 1869. L'importance de l'élevage bovin se retrouve dans les dépenses, dont les cotisations versées à la Confrérie du bétail constituent un des postes les plus lourds²¹⁴. Cette confrérie des éleveurs de Hélette, dont on trouve trace depuis 1837, semble faire office à la fois de société d'assurance mutuelle et de coopérative de commercialisation : son existence même est révélatrice d'une orientation collective vers l'élevage²¹⁵. C'est aussi en vue de l'élevage bovin que l'exploitation a introduit les prairies artificielles, pour lesquelles elle achète des graines de luzerne et de farouche²¹⁶.

L'élevage ovin semble beaucoup moins rémunérateur, malgré l'importance du troupeau qui nécessite la location de pacages pour l'hiver et les services d'un vieux berger. Pendant plusieurs années d'ailleurs, l'exploitation ne vend plus de bêtes, mais seulement de la laine. Elle tire en revanche des bénéfices non négligeables de l'engraissement des porcs, et fait saillir chaque année sa jument pour vendre un poulain. La comparaison avec le budget d'Etcheederrea laisse ainsi penser que l'exploitation adapte la gamme de ses productions animales au marché : l'engraissement des porcs pour la vente compense le recul du secteur ovin, attesté par les enquêtes agricoles, tandis que l'élevage bovin tient toujours la première place.

□ Une exploitation déficitaire

Au total, la vente des produits animaux et végétaux ne compense pas tout à fait les charges et dépenses liées à l'exploitation agricole et les frais d'alimentation et de logement de la maisonnée. Des coûts de travail exceptionnellement élevés grèvent en effet lourdement le budget de l'exploitation. Quasiment privée de main d'oeuvre familiale, elle emploie deux domestiques masculins, une servante, un "petit domestique" qui ne reçoit pour tout salaire que quelques vêtements, ainsi qu'un vieux berger. La vente des bovins, principale recette de l'exploitation, suffit à peine à payer les gages des domestiques. Hors du cadre familial, le faire-valoir direct s'avère donc très coûteux : le propriétaire tire des revenus bien supérieurs de la ferme d'Etcheperria, louée 450 puis 435 francs par an²¹⁷.

Pourtant, ce déficit conjoncturel ne représente que 10% d'un déficit global de plus de 4 500 francs. La famille en effet vit sur un grand pied. Elle doit à la fois payer les intérêts de ses dettes et assurer des dépenses de prestige, notamment au moment des décès. Il est vrai qu'en une courte période se cumulent les frais liés au décès de la mère, puis de la grand-mère de la pupille. Mais les dépenses consenties sont à la hauteur du statut social

²¹⁴ Les 1 817 francs versés à la confrérie paraissent bien lourds au regard des 2 885 francs de bénéfices sur les bovins. C'est que le tuteur a dû s'acquitter en 1868 d'un arriéré de sept années de cotisations.

²¹⁵ Sur la confrérie du bétail de Hélette : voir chapitre 7.

²¹⁶ En 1852, Errecartia ne faisait pas partie des 17 exploitations de la commune qui cultivaient à elles toutes six hectares de prairies artificielles. Arch. com. Hélette : enquête agricole de 1852.

²¹⁷ On peut estimer que la ferme rapporte 400 francs par an. Du prix du loyer, il faut en effet déduire de minimes dépenses d'entretien (5 francs pour réparer le four), 7 francs pour la signature du bail, et une partie des impôts et de l'assurance contre l'incendie.

de la maison. Les funérailles de Marie Durrels lui coûtent plus en pierre tumulaire, messes, cierges, aumônes et frais de réception qu'une année de gages d'un domestique. Les habits de deuil que porte la jeune fille pour l'enterrement de sa grand-mère équivalent au bénéfice de trois vaches.

C'est pour l'entretien et l'éducation de la pupille que sont engagées les dépenses les plus lourdes. Le conseil de famille de 1868 prend la décision de confier son "éducation intellectuelle et morale" à une amie de la famille, "riche et respectable dame" de Saint-Jean-de-Luz²¹⁸. Pour prix de pension, on cède à cette dernière une créance de 2 000 francs. Le tuteur fait en outre de fréquents versements à la jeune fille pour ses vêtements, ses voyages à Bayonne, ou à Lourdes où elle se rend avec une compagne. Au total, près de 4 000 francs auront été dépensés en huit ans pour la fabrication d'une héritière.

Ici encore, la logique sociale prime sur la logique financière : logique qui aboutit non à la faillite mais au mariage de l'héritière avec l'instituteur du village²¹⁹ et à la mise en location d'Errecartia. Il faudra trois générations pour que se desserrent tout à fait les liens avec la maison familiale.

A la première génération, Marie-Louise Ondicola réside encore à Hélette avec son époux instituteur. L'exploitation est confiée à des métayers instables : quatre familles au moins s'y succèdent en vingt ans. Le propriétaire exerce une étroite surveillance dont témoigne le conflit qui l'oppose à ses métayers en 1883, pour un peu de paille et de bois de chauffage²²⁰. Propriétaire actif et soucieux de progrès agricole, il veille à la bonne tenue de sa métairie : il la présente au concours agricole de 1889, et obtient une récompense²²¹. Les liens économiques et affectifs restent forts avec la maison natale de Marie-Louise Ondicola qui, devenue veuve, s'y retire en 1911 avec sa vieille tante célibataire.

Mais à la génération suivante s'opère une double rupture, à la fois géographique et économique. Le fils héritier, instituteur comme son père, s'installe à Bayonne. Il renonce par ailleurs au métayage, et afferme l'exploitation à une famille qui s'y fixe pour au moins trente ans. Ce n'est que dans les années 1960, après près d'un siècle de métayage puis de fermage, que la famille se dessaisit finalement de son patrimoine²²².

3. Le dossier de concours de Goyty (Beguios, 1905)

En 1905, dix-huit exploitations du Pays basque présentent leur candidature au concours d'agriculture départemental. Conservés aux Archives nationales, les dossiers des concurrents fournissent une riche moisson de renseignements d'ordre quantitatif et qualitatif sur l'économie des exploitations²²³. Chaque candidat a dû en effet se soumettre à un questionnaire portant notamment sur les moyens de production, l'utilisation des terres, et les produits commercialisés²²⁴. Les réponses sont souvent lacunaires : les concurrents

²¹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/26 : conseil de famille du 4 juin 1868.

²¹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : contrat de mariage du 7 avril 1877.

²²⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/34 : affaire du 31 mars 1883.

²²¹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1889).

²²² Arch. com. Hélette : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

²²³ Arch. nat. F10 / 1779. Concours départemental d'agriculture, Basses-Pyrénées, 1905. Pour le département des Basses-Pyrénées, cette série est malheureusement unique : les dossiers de concours n'ont pas été conservés pour les autres années.

²²⁴ Voir en annexe : composition des dossiers (18).

négligent de renseigner certaines rubriques, confondent presque toujours propriété et exploitation lorsqu'ils présentent des métairies, et s'attachent avant tout à mettre en valeur les innovations agricoles. Les exploitations candidates sont par ailleurs peu représentatives de la moyenne des exploitations. Ce sont bien sûr les plus dynamiques, mais aussi les plus grandes : toutes appartiennent à la petite minorité dont la surface cultivée dépasse dix hectares²²⁵.

Une approche sérielle apparaît donc d'un intérêt limité pour l'étude de la petite exploitation. Entreprise à l'échelle de quatre départements, l'étude comparative des dossiers de concours a pourtant permis à Ronald Hubscher de montrer le dynamisme et la rentabilité des petites exploitations, et de poser la question de leurs "mécanismes de survie"²²⁶. C'est sur ces mécanismes que cette troisième approche monographique tentera de porter l'éclairage.

□ Une grande métairie

Grosse métairie de Beguios, dans le bas pays, Goyty se situe comme toutes les exploitations concurrentes au-dessus de la moyenne régionale par sa superficie comme par sa force de travail, mais reste une exploitation familiale. Elle compte en effet 27 hectares, dont près de la moitié sont mis en culture, exploités par la main d'oeuvre exclusivement familiale d'un ménage de treize personnes. C'est d'abord la qualité de la source qui a guidé le choix de cette exploitation : son dossier est un des plus complets et des plus cohérents de la série. Mais Goyty présente aussi le double intérêt d'être parmi les plus petites exploitations candidates, et de nous introduire à un cas de figure très répandu mais sur lequel nous ne disposons que de trop rares sources : l'exploitation en métayage.

Le contrat de métayage fait du propriétaire bien plus qu'un simple bailleur : il est "le maître", celui qui dirige les travaux, tient la comptabilité, présente l'exploitation au concours. Outre les terres, il possède d'ailleurs la moitié du gros bétail : bovins, ovins et chevaux. L'autre moitié est la propriété du métayer, ainsi que la totalité de l'outillage agricole et du mobilier.

Propriétaire et métayer se partagent la plupart des recettes et des dépenses de fonctionnement. Le propriétaire participe pour moitié aux achats d'engrais, de graines fourragères, de même qu'aux contributions et aux frais d'assurance. Le partage se fait aussi à mi-fruit pour les récoltes et le bénéfice sur le gros bétail : n'y échappent que les produits de la basse-cour²²⁷. Le métayer doit en outre à son maître des prestations en transports gratuits.

Aussi le système du métayage ne laisse-t-il au métayer qu'une faible marge d'initiative. Toute innovation suppose l'accord et la participation du propriétaire. Mais bien des propriétaires se contentent d'exercer une surveillance tatillonne et de prélever la rente de leurs métairies, souvent mal entretenues. A l'inverse, les propriétaires dénoncent souvent l'inertie des métayers, qui n'ont aucun intérêt à investir dans des exploitations dont la moitié

²²⁵ Voir en annexe : résultats des exploitations (19).

²²⁶ Ronald HUBSCHER, "La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIXe siècle-début XXe siècle)", *article cité*, pp. 3-32.

²²⁷ Le partage à mi-fruit est la règle générale pour les cultures et le gros bétail : il est pratiqué par toutes les métairies candidates au concours. Quelques productions font parfois exception : le métayer garde dans certains cas les 2/3 du maïs, tandis que le propriétaire peut bénéficier seul des produits de la vigne ou du verger.

des fruits leur échappent, et dont ils ne sont par ailleurs que les occupants précaires. Aussi le système favorise-t-il généralement l'immobilisme.

□ Un propriétaire actif

Or ce propriétaire, instituteur dans une commune voisine, s'occupe activement de sa métairie. Il s'est attaché à enrichir son patrimoine foncier par des investissements, mobiliers et surtout immobiliers.

Il a d'abord agrandi son domaine de plusieurs hectares de pâtures dont une partie a été défrichée et amendée à la chaux. La superficie labourée, de 4,5 hectares en début d'exploitation, est passée à plus de six hectares et les engrais chimiques y ont fait leur apparition à côté du fumier de ferme. L'augmentation conjointe de la superficie et des rendements a permis à l'exploitation de doubler sa production de céréales. Les recettes de la vente du froment ont presque triplé, tandis que les 54 quintaux de maïs, entièrement autoconsommés, couvrent désormais les besoins des hommes et des animaux.

Il a par ailleurs imprimé à son exploitation une nette orientation vers l'élevage bovin, qui s'est développé et spécialisé. En début d'exploitation, la métairie n'élevait en effet que quatre vaches polyvalentes, dont elle vendait les veaux. En 1905, les vaches ont été remplacées par quatre boeufs pour le travail. Pour la reproduction, l'exploitation s'est dotée de cinq vaches laitières et d'un taureau. Une partie des veaux est engraisée, et la vente des boeufs constitue désormais la principale source de recettes²²⁸. Les cultures fourragères ont été développées et diversifiées : outre les six hectares de prés naturels, un hectare est consacré au trèfle, consommé au vert, et trois hectares aux navets destinés aux vaches à lait et aux boeufs d'engrais. C'est aussi pour son troupeau bovin en expansion que le propriétaire a fait construire une nouvelle étable, puis un hangar équipé d'une fosse à purin.

Cette orientation vers l'élevage bovin n'est pourtant pas exclusive. L'élevage s'est au contraire diversifié. L'exploitation, qui possédait déjà une jument poulinière, engraisse aussi un mulet, et un petit troupeau de 24 brebis a été créé. Le propriétaire a aussi fait planter une vigne et des pommiers à cidre, et ensemercer 15 ares en pommes de terres et 12 ares en lin. C'est avec fierté qu'il souligne que l'exploitation "récolte sa provision" de maïs, de haricots, et de pommes de terres, "fait sa provision" de fromage alors qu'elle devait en acheter, et qu'elle fabrique son cidre et une partie de son linge.

Un idéal affiché d'autosuffisance coexiste ainsi paradoxalement avec une orientation affirmée vers les marchés du bétail. Le propriétaire a certes valorisé son patrimoine et doublé ses recettes monétaires, mais au prix d'investissements qu'il ne prend pas la peine d'évaluer : oubli significatif dans un dossier particulièrement complet et précis. Si, par défaut, on considère l'augmentation de son "capital" depuis le début de l'exploitation, la rentabilité de l'investissement paraît en fait assez dérisoire : elle n'atteint pas 2% par an²²⁹. C'est sans doute un bel exemple de ces "faux progrès" d'une agriculture "qui coûte plus qu'elle ne rapporte" et relève avant tout d'une "question d'amour propre", dénoncés en 1866 par un contempteur perspicace des concours agricoles²³⁰. L'enthousiasme de l'agronome amateur

²²⁸ Voir en annexe : comptes de Goyty (20).

²²⁹ Il faut toutefois noter que ce calcul ne prend en compte que les revenus monétaires. Sans doute la métairie pourvoit-elle aussi en partie à la consommation du propriétaire.

²³⁰ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, Paris, 1868. Réponse au questionnaire par M. Félix Labrousse.

l'emporte sur le calcul financier, et la logique capitaliste est étrangère aux investissements du propriétaire.

□ Des métayers stables

L'autre clef de la réussite de l'exploitation est sans doute l'exceptionnelle stabilité des métayers. Installés depuis 36 ans, Pierre Bordalès et son épouse n'ont pas eu d'enfants, mais ils ont prévu de longue date leur succession : "Il a pris à l'âge de sept ans un neveu, Desprabens, qu'il a toujours gardé avec lui. Il l'a fait marier [...] Il a eu dix enfants, dont un mort et les autres neuf travaillent à la ferme avec leurs parents. Le premier a vingt ans et le dernier un an." Le ménage, composé de trois générations, compte donc en 1905 treize personnes, dont l'abondante force de travail dispense de faire appel à des domestiques ou à des journaliers.

Au prix de la mobilisation de toute la main d'oeuvre familiale, les métayers ont participé aux investissements du propriétaire : ils ont amendé les terres, planté la vigne et les pommiers, transporté gratuitement les matériaux de construction. Ils en ont aussi bénéficié, puisque la métairie assure désormais presque entièrement leur autosubsistance : le pain, la soupe, la viande, le lait, le cidre et le vin dont se composent leurs repas quotidiens proviennent de l'exploitation, et l'achat de viande de boeuf est leur seule dépense d'alimentation. L'autoconsommation, évaluée à 1 635 francs, constitue plus de la moitié de leurs revenus. Les recettes monétaires qu'ils tirent de la vente du froment et du gros bétail, dont les bénéfices sont partagés par moitié, ont également doublé.

Parallèlement, ils ont travaillé à la constitution d'un petit capital d'exploitation qu'ils pourront transmettre : le gros cheptel, qu'ils possèdent en commun avec le propriétaire, et le matériel agricole. Par sa composition, leur outillage est au premier abord assez proche de celui d'Etcheederrea ou d'Errecartia. Il ne s'en distingue que par le nombre des instruments, et surtout par la présence d'une charrue à avant-train. Estimé à 1 500 francs, il est pourtant d'une valeur bien supérieure : avant que ne sonne l'heure de la mécanisation, l'outillage à main s'est certainement perfectionné et enrichi²³¹.

Mais les métayers ont surtout considérablement développé les petites productions qui échappent au partage à mi-fruit. L'élevage des porcs et des volailles, destinés à la vente, constitue la principale source de leurs revenus monétaires. Ils nourrissent douze porcs, soixante poules et quinze oies, investissement infiniment plus rentable que celui du propriétaire. L'exemple analogue des métayers du Pays d'Orthe²³² montre que la notoriété des jambons de Bayonne et des foies gras des Landes doit sans doute beaucoup au métayage, ou plutôt aux métayères qui ont su inventer ainsi leurs propres stratégies productives, et contribuer à la viabilité voire à l'excellence de l'exploitation.

²³¹ Faute de description précise, il est difficile de se faire une idée exacte de l'évolution de l'outillage. Jose-Miguel de Barandiaran décrit ainsi plusieurs modèles successifs de hache-paille à main, plus élaborés que l'exemplaire décrit en 1856 par E. Delbet. Le recensement des anciens outils de Sare comme l'intense activité des forgerons laissent par ailleurs penser qu'aux instruments de bois se sont progressivement substitués des instruments de fer, plus coûteux et plus efficaces, mais dont la dénomination ne change pas. Arch. Musée National des Arts et Traditions Populaires Ms 48.82 et Ms 48.83 : Joseph-Michel de BARANDIARAN, *L'équipement agricole à Sare (Basses-Pyrénées)*. Mai-août 1947 et février 1948.

²³² Ces métayers des Landes étudiés en 1887 par un disciple de Le Play tirent également une partie de leurs revenus de l'élevage des oies et des canards. Ils vendent notamment leurs foies gras. Baron d'ARTIGUES, *Métayers à famille-souche du pays d'Horte (Gascogne)*, Les Ouvriers des Deux Mondes, Paris, Firmin-Didot, 1887, pp. 341-408.

Conclusions : souplesse de l'économie paysanne

"Autrefois les paysans payaient leurs petites dettes avec le prix du froment; ils consommaient leur maïs et les produits de l'élevage leur permettaient, non de faire des économies, mais d'entretenir la famille dans une aisance relative"²³³. Les comptes d'Etcheederrea, d'Errecartia et de Goyty autorisent à accorder quelque crédit à ce discours nostalgique destiné à alimenter une violente campagne antirépublicaine. Si la prospérité perdue ne fut sans doute que celle d'une génération, passé le temps des disettes récurrentes, la petite exploitation a su en effet trouver dans cette combinaison de l'autoconsommation et du commerce des bestiaux équilibre et stabilité. Mais c'est paradoxalement lorsque s'effondrent les cours des céréales, puis les cours du bétail, que se manifestent le plus clairement ses capacités de résistance : la ruine annoncée de l'agriculture française n'a pas eu lieu.

□ Résistance à la conjoncture

A défaut de sources macroéconomiques, ces grands mouvements de la conjoncture illisibles à l'échelle de l'exploitation n'ont guère laissé d'échos que dans les rapports des administrateurs. Jusqu'au désenclavement du Second Empire, la cherté des subsistances et les risques de disette sont leur préoccupation constante, dans un département qui produit moins de céréales qu'il n'en consomme. Pendant l'hiver 1853-54 encore, le procureur impérial relève une recrudescence des délits de braconnage et des vols de récoltes et de bois de chauffage consécutifs à la disette²³⁴. "Nous sommes menacés cet hiver non seulement d'une disette mais d'une famine" s'alarme-t-il à nouveau en 1856. La crise de subsistances de 1857 est en effet des plus sévères, mais c'est la dernière : cette année-là, pour la dernière fois, "toutes les denrées de première nécessité manquent généralement"²³⁵ et le procureur déplore un "état extraordinaire de misère"²³⁶.

Mais les principales victimes en sont les journaliers, "à la fois privés de récoltes et de ressources pécuniaires"²³⁷. Très dépendants des marchés, ils subissent et la cherté des subsistances, et le chômage. Les petits exploitants, à la fois producteurs et consommateurs, sont dans une position plus ambivalente et plus protégée. Lorsque les céréales font défaut, les petites productions vivrières de châtaignes, de pommes de terre et de haricots les sauvent de la misère, sinon de la gêne. Ils restreignent leurs dépenses, désertent le marché foncier, et recourent au crédit²³⁸. Et c'est parfois dans les bonnes années que les administrateurs notent "le malaise des cultivateurs qui doivent livrer leurs denrées à très bas prix pour payer les impôts, acquitter les intérêts des capitaux empruntés dans

²³³ *Le Journal de Saint-Palais*, 24 janvier 1897. Créé en 1884, cet hebdomadaire est le premier journal du Pays basque intérieur. En 1896-98, il accorde une grande place à la chute des cours, et mène une violente campagne de défense du monde paysan contre Méline, "échantillon le plus typique de la race parlementaire" (27 janvier 1897), responsable à ses yeux de "la ruine de l'agriculture française" (éditorial du 16 janvier 1898).

²³⁴ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (second semestre 1853).

²³⁵ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1857).

²³⁶ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (second semestre 1856).

²³⁷ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (second semestre 1856).

²³⁸ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (second semestre 1856, troisième trimestre 1859).

les mauvaises années"²³⁹. Endettés, mais relativement abrités des crises de subsistance par l'autoconsommation, ils échappent finalement à une expropriation aussi ruineuse pour le créancier que pour le propriétaire²⁴⁰. Nul doute que, face à la dépression de la fin du siècle, les petits exploitants aient su faire à nouveau jouer les mêmes mécanismes d'autoprotection.

C'est dans les années 1860 que, grâce au commerce des bestiaux, les campagnes paraissent accéder à une relative aisance. Sous le double effet de la croissance et de l'émigration, "les salaires s'élèvent de manière continue"²⁴¹ et l'insécurité recule : l'hiver 1863-64 "est le premier qui n'ait pas ramené ces arrestations à main armée suivies de vol"²⁴². Cette année-là, "d'abondantes récoltes de maïs, de pommes de terre et de châtaignes assurent largement la subsistance de nos propriétaires à la campagne. Le bétail acquiert chaque jour une valeur plus grande, et procure une aisance inaccoutumée à nos éleveurs"²⁴³. Cette nouvelle conjoncture s'accompagne alors d'un premier infléchissement significatif du discours sur la petite exploitation : le département, "essentiellement agricole, adonné à l'élève du bétail [...] ayant enfin par la variété de ses cultures et la division extrême de la propriété sa subsistance toujours assurée, a facilement traversé la crise alimentaire", se félicite le préfeten 1868²⁴⁴.

Cette subsistance acquise, la petite exploitation peut faire face à la mévente de la fin du siècle. La crise agricole d'ailleurs est ici moins vive que dans les régions céréalières²⁴⁵. Les premiers signes apparaissent certes dès 1874 sur le marché du froment avec des arrivages de farines de Loire et de Vendée, moins chères que celles du Midi, qui obligent les minoteries à réduire leur activité²⁴⁶. Le prix du blé n'est plus rémunérateur, mais la perte n'est pas sévère pour les petites exploitations qui, comme Etcheederrea, ne commercialisent que leurs surplus de froment. Plus sensible, le marché du bétail n'est touché que tardivement : c'est dans les années 1890 que la crise y bat son plein. Toutes les productions animales sont alors affectées par la mévente. En novembre 1896, à la foire de Hélette comme au marché de Saint-Palais, ni les boeufs, ni les brebis, ni les porcs ne trouvent plus preneurs²⁴⁷. Un an plus tard, les maquignons ont déserté les marchés et les producteurs doivent se résoudre à vendre à vil prix jusqu'à leurs volailles²⁴⁸. La petite exploitation pourtant résiste à la tourmente.

□ Un idéal d'autosuffisance

²³⁹ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (mars 1850).

²⁴⁰ "Le malheureux débiteur est ruiné sans que les créanciers recouvrent le montant de leurs créances." Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (second semestre 1856).

²⁴¹ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (troisième trimestre 1864).

²⁴² Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (premier trimestre 1864).

²⁴³ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (premier trimestre 1864).

²⁴⁴ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1868).

²⁴⁵ Marie-Hélène MARCAJOURS, *La crise agricole de la fin du XIXe siècle dans le département des Basses-Pyrénées*, D.E.S. sous la direction d'A. Armengaud, Université de Toulouse, 1970, 119f.

²⁴⁶ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1875).

²⁴⁷ *Le Journal de Saint-Palais*, 29 novembre 1896.

²⁴⁸ *Le Journal de Saint-Palais*, 28 novembre 1897.

Cette résistance de la petite exploitation tient d'abord à sa capacité d'assurer la survie du groupe domestique grâce à l'autoconsommation. A l'image de Goyty, elle se doit de produire "sa provision" et tout son système de culture s'organise autour de cette nécessité première : "Nos anciens disposaient presque toutes leurs propriétés de manière à ce qu'elles eussent un champ, un pré, une vigne, un bois et un touya. Cet agencement, qui permet à un petit propriétaire de se suffire à lui seul, n'est-il pas excellent ?"²⁴⁹

La culture des céréales y occupe une place centrale, notamment celle du maïs qui reste jusqu'à la fin du siècle la base de l'alimentation humaine. On lui consacre partout au moins la moitié de la superficie labourée. En 1847, "on ne cultive dans le canton de Mauléon que le froment et le maïs. Les terres destinées à ces deux espèces de céréales sont divisées dans chaque domaine rural en deux soles d'égale étendue qui sont semées chaque année, l'une en froment en automne dès la récolte du maïs, l'autre en maïs au printemps suivant, et ainsi de suite alternativement et sans interruption"²⁵⁰. La proportion de maïs peut atteindre les 4/5 dans l'arrondissement de Bayonne où, dès 1866, la sole du froment est en partie occupée par les cultures fourragères²⁵¹.

Plus l'exploitation est petite, plus la part des céréales est importante. Etcheederrea, qui ne cultive que trois hectares, doit leur consacrer près des 3/4 de sa superficie cultivée, tandis qu'Errecartia et Goyty peuvent réserver aux prés près de la moitié de leurs terres. Mais la ruse du petit producteur consiste à tirer de ses faibles superficies labourées, au prix d'un fort investissement en travail, non seulement les grains mais les sous-produits des céréales ainsi que des productions intercalaires et dérochées²⁵². Les cimes ou efflorescences du maïs procurent "une quantité de fourrage de mauvaise qualité, mais souvent précieuse pour les animaux au moment où les fourrages verts se raréfient à cause des chaleurs d'août"²⁵³. Les feuilles sont gardées pour remplacer le foin lorsqu'il fait défaut pendant l'hiver, les tiges enfin servent de litière pour la fabrication du fumier²⁵⁴. Les raves, les navets et les fèves semés sur la sole du froment fournissent des fourrages de qualité. "Dans le Pays basque, la culture de la rave est très importante. Elle y occupe les 1/10e des terres arables" en 1866²⁵⁵, et "la rave employée est excellente" selon le professeur d'agriculture départemental²⁵⁶. Les haricots semés avec le maïs complètent utilement la ration alimentaire des hommes, notamment en cas de crise.

²⁴⁹ A. de CASTAREDE, *Du progrès agricole dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1865, 40 p. Propriétaire en Béarn, A. de Castarède est en 1865 un des rares notables à prendre la défense de la petite exploitation. Face à ses détracteurs, il aime à se référer à la sagesse de Montaigne. "A ceux qui trouvent que nous n'allons pas assez vite, je dirai avec Montaigne : «C'est un commun vice, non du vulgaire seulement, mais de tous hommes, d'avoir leur visée et arrest sur le train auquel ils sont nays»". Il devient président de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées en 1887.

²⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2-Z-87 : enquête sur les récoltes futures, canton de Mauléon, 1847.

²⁵¹ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, Paris, 1868, 496 p.

Réponse de la Chambre d'agriculture de Bayonne.

²⁵² Voir en annexe : schéma de l'assolement biennal (21).

²⁵³ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole des Basses-Pyrénées*, Pau, Editions de l'Indépendant, 1937, 459 p.

²⁵⁴ Charles de PICAMILH, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1858, volume II, 498 p.

²⁵⁵ Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, Pau, Véronèse, 1866, 94p. Louis Sers est président du Comice agricole de Pau et secrétaire de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées.

²⁵⁶ *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, mai 1893.

Si l'on y ajoute la récolte des châtaignes, les productions du jardin et de la basse-cour, le vin ou le cidre de fabrication domestique, le lin et la laine enfin, l'exploitation atteint ainsi l'autosuffisance. Au prix sans doute de restrictions et d'un endettement généralisé, elle peut "tenir" les mauvaises années. En année normale, elle assure au ménage un bon niveau de subsistance. Etcheederrea produit en 1856, sur moins de deux hectares, 31 quintaux de céréales soit plus de quatre quintaux par personne. Après prélèvement, les métayers de Goyty disposent également de près de quatre quintaux par tête, ce qui dépasse assez largement les normes de consommation généralement admises²⁵⁷.

Adapté aux besoins de consommation du groupe domestique, le système de culture répond aussi à ses capacités de production. Le maïs, le haricot, sont comme l'élevage des productions coûteuses en travail, notamment ce "travail déroché" des femmes et des enfants trop souvent ignoré ou sous-estimé. La culture du maïs, qui nécessite de multiples façons, en est le meilleur exemple. Il se sème grain par grain, à la main ou au plantoir, sur un terrain préalablement labouré et sarclé. Biné, éclairci, sarclé, butté, il doit ensuite subir au printemps et au début de l'été de nombreuses façons rapprochées. Puis viennent les récoltes, qui se font également en plusieurs étapes : les efflorescences d'abord, les feuilles ensuite, le fruit enfin qui est cueilli, épluché et égrené à la main²⁵⁸. Ces multiples opérations mobilisent toute la main d'oeuvre familiale : ce sont les femmes et les enfants qui font les binages, qui épluchent les épis, puis les égrainent pendant les soirées d'hiver. De même le haricot, d'abord semé au pied du maïs qui lui sert de tuteur, est ensuite récolté à la main au fur et à mesure de la maturité. "Cette culture réclame beaucoup de main d'oeuvre pour la cueillette. Elle est surtout pratiquée là où la main d'oeuvre féminine est facile à recruter ou chez les familles nombreuses"²⁵⁹.

Rentables pour le petit exploitant qui dispose d'une main d'oeuvre familiale gratuite, ces cultures sont en revanche trop exigeantes et peu généreuses aux yeux du grand propriétaire qui commercialise sa production. Hormis quelques années favorables où l'on exporte du maïs vers l'Irlande et l'Angleterre²⁶⁰, les excédents de maïs sont vendus au-dessous de leur prix de revient (10,5 f pour un coût de 12,5 à 14 f l'hectolitre en 1840). Aussi le rentier souhaite-t-il que l'on cultive moins de maïs : "la production de maïs est trop considérable;

²⁵⁷ En 1852, la consommation individuelle est évaluée à 3 hl de céréales, pommes de terre et châtaignes, soit environ 2,25 quintaux. A Hélette, elle est estimée à la même date à 2 hl de maïs et 1 hl de froment. La norme méditerranéenne, inférieure il est vrai à celle de la France du Nord, est de 2 à 2,2 quintaux par personne selon Maurice Aymard. Arch. com. Hélette, enquête agricole de 1852. *Statistique de la France, Deuxième série, tome VIII. Statistique agricole. Deuxième partie*, Paris, Imprimerie Impériale, 1860. Maurice AYMARD, "Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie?", *Annales, économies, sociétés, civilisations*, novembre-décembre 1983, n°6, pp. 1392-1410.

²⁵⁸ En 1929 encore, "l'opération qui consiste à séparer l'épi des spathes est très longue et se fait à la main [...] L'égrenage se pratique de plusieurs façons, depuis le frottement contre une vieille queue de poêle jusqu'à l'égrenage mécanique". Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité.

²⁵⁹ Charles de PICAMILH, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité. A. de CASTAREDE, *Du progrès agricole dans le département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité. Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité.

²⁶⁰ Dans les années 1850, le port de Bayonne expédie du maïs vers les îles britanniques. Mais ce débouché n'a jamais été un débouché sûr : en 1854 par exemple l'Angleterre interrompt ses importations. Il se ferme en 1868 : "L'Angleterre qui, en 1867, avait tiré de nos magasins des approvisionnements considérables de maïs, a déserté le marché local et demandé des produits similaires aux provinces danubiennes et aux Etats-Unis. Cette préférence s'explique par l'infériorité du prix de ces maïs sur les nôtres". Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général.

il faut parvenir à la réduire d'1/4"²⁶¹. De même le propriétaire, qui ne tire guère de profit des petits produits de la ferme, se plaint-il que ses métayers y élèvent trop de volaille : "les champs sont souvent dévastés par la volaille qui procure de l'aisance à son associé cultivateur"²⁶².

□ Ouverture aux marchés

Comme dans toutes les agricultures européennes, l'élevage est le complément indispensable de l'agriculture : l'éleveur est d'abord un cultivateur. L'attelage de vaches du petit exploitant lui fournit son travail, son fumier, et un peu de lait pour la consommation familiale. Le troupeau de brebis lui fournit aussi son lait et sa laine, et il vend le croît : veaux et agneaux. C'est dans le cadre de ce système de cultures que s'effectue un glissement vers le marché du bétail lorsque, l'autosuffisance alimentaire atteinte, l'exploitation peut dégager un surplus de fourrages pour l'engraissement.

Mais longtemps le volume de l'élevage s'adapte moins aux marchés qu'aux quantités de fourrages disponibles. Les mauvaises années, on pourvoit d'abord à l'alimentation des hommes et l'on réduit le cheptel. En 1848, année de sécheresse, le déficit de la récolte de maïs "oblige les habitants à nourrir moins de cochons et à ménager beaucoup le grain". Quant à la châtaigne, "elle est toujours suffisante parce que ne servant en très grande partie qu'à la nourriture des cochons, on réduit le nombre à élever selon les ressources en châtaignes, en glands et en faîne"²⁶³. En 1856, en 1862, en 1875 à nouveau la pénurie de fourrages provoque une stagnation du commerce du bétail²⁶⁴ et, paradoxalement, une baisse des prix des bovins lorsque les éleveurs sont obligés de vendre une partie de leurs bêtes²⁶⁵.

Les années d'abondance à l'inverse, les exploitants agrandissent leur cheptel, au risque de la surproduction. En 1872 et en 1878, "l'abondance des fourrages a permis de nourrir un plus grand nombre d'animaux; les prix de vente se sont maintenus très élevés et ont été la source d'un bénéfice considérable pour les cultivateurs". C'est que la demande est forte : "le transport des bêtes à corne, par les voies rapides, contribue beaucoup au maintien des prix actuels"²⁶⁶. Mais en novembre 1896, le "krach des porcs" est désastreux. "Le faîne a été abondant ainsi que la châtaigne, le maïs à très bon compte; aussi la production a-t-elle dépassé de beaucoup les besoins de consommation"²⁶⁷ : le nombre de porcs mis en vente a augmenté de 15 000 en un an²⁶⁸. Or la récolte de maïs est à nouveau excellente, et l'année suivante encore beaucoup de porcs gras sont présentés sur le marché : "l'article

²⁶¹ Société d'agriculture de Bayonne, *Compte-rendu par M. le Directeur de la métairie-modèle des expériences et des travaux faits dans cet établissement du 11 novembre 1839 au 11 novembre 1840*, Bayonne, Lamaignère, 1840, 30 p.

²⁶² Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité.

²⁶³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2-Z-87 : état des récoltes (rapport du 2 novembre 1848).

²⁶⁴ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapports du procureur général de la Cour d'appel de Pau (18 août 1856 et quatrième semestre 1862). Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1875).

²⁶⁵ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (quatrième semestre 1862).

²⁶⁶ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général (sessions de 1873 et de 1878).

²⁶⁷ *Le Journal de Saint-Palais*, 29 novembre 1896.

²⁶⁸ *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, mars 1897.

est abondant cette année et l'éleveur, nous le craignons, en sera pour ses frais"²⁶⁹. En fait, le porc vendu à vil prix n'aura guère coûté au petit exploitant qu'un supplément de travail, et lui aura permis de tirer quelques bénéfices de ses excédents de maïs : son comportement sur les marchés s'inscrit durablement dans la logique de l'économie familiale.

□ Un large accès au crédit

Ici encore la logique du petit exploitant se distingue de celle du propriétaire rentier qui souhaite emprunter pour investir, et l'on s'est trop souvent laissé abuser par les cris d'alarme bien connus des notables lors de l'enquête de 1866. Certes, à partir du Second Empire, les capitaux attirés par l'industrie et les valeurs mobilières se détournent de l'agriculture²⁷⁰. Le taux légal de l'intérêt à 5%, pratiqué par les notaires ou le Crédit foncier, devient par ailleurs prohibitif pour l'investisseur quand le rapport de la terre ne dépasse pas 2 à 2,5 %²⁷¹. Mais si, vers 1850, se termine le temps du crédit facile²⁷², les principales victimes en sont les propriétaires rentiers : c'est la fin des "fastes et frasques des grands propriétaires"²⁷³.

Le petit exploitant pour sa part ne calcule pas la rentabilité de son investissement : la terre n'est pas pour lui un capital, mais un moyen de subsistance. Il emprunte d'ailleurs moins pour investir que pour payer les soultes ou, les mauvaises années, pour la consommation de son ménage²⁷⁴. Il est par ailleurs inséré dans des réseaux de crédit dont le crédit hypothécaire n'est que la partie émergée : l'argent circule dans les campagnes qui, depuis longtemps déjà, ont expérimenté des formes souples et multiples de crédit²⁷⁵.

Certes, il n'est guère d'exploitation qui ne recoure au moment des successions au notaire et à son réseau de clientèle pour obtenir des prêts hypothécaires, véritable crédit foncier des campagnes au XIXe siècle. "Il est dans chaque canton cinq ou six personnes dont la fortune est en tout ou en grande partie mobilière et ce sont elles qui prêtent habituellement les capitaux dont l'agriculture a besoin... Les notaires sont toujours les intermédiaires"²⁷⁶. Les obligations, renouvelées ou transportées à un nouveau créancier, courent souvent de génération en génération et font peser sur l'exploitation une véritable rente.

²⁶⁹ Le Journal de Saint-Palais, 21 novembre 1897.

²⁷⁰ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau sur la crise alimentaire (18 août 1856). Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, ouvrage cité. Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité.

²⁷¹ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, ouvrage cité. Réponse au questionnaire : synthèse.

²⁷² "Sans être très abondants nos capitaux suffisent aux besoins actuels de notre agriculture. Le cultivateur qui présente des garanties matérielles [...] trouve facilement à emprunter les sommes qui lui sont nécessaires pour ses travaux d'amélioration". Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1845).

²⁷³ Gilles POSTEL-VINAY, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIIIe au début du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 462 p.

²⁷⁴ "Dans nos campagnes [...] les emprunts servent rarement à des améliorations [...] On emprunte pour se libérer d'une dette pressante, rarement, sinon jamais, pour améliorer". Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, ouvrage cité.

²⁷⁵ Voir notamment Laurence FONTAINE, "Espaces, usages et dynamiques de la dette dans les hautes vallées dauphinoises (XVIIe-XVIIIe siècles)", *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, novembre-décembre 1994, n° 6, pp. 1375-1391.

²⁷⁶ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1845).

Mais la circulation de l'argent se fait pour la plus grande part au sein de la parenté, par l'intermédiaire des dots et des soultes. Le crédit familial, sous forme d'indivision prolongée comme à Etcheederrea, permet de retarder les paiements d'une voire de plusieurs générations. Sous forme de prêts, il permet de faire face aux difficultés de trésorerie ou d'accéder à la terre²⁷⁷. Au sein de la société d'interconnaissance enfin se pratiquent largement le crédit sous seing privé, le crédit verbal devant témoins, le crédit à la consommation²⁷⁸, peut-être l'usure²⁷⁹. Dans la souplesse de ce marché informel alimenté par l'épargne rurale, où chacun peut être tour à tour ou simultanément prêteur et emprunteur, où les intérêts des petites dettes peuvent se payer en travail ou en nature, la petite exploitation trouve une protection face aux fluctuations du marché de l'argent.

□ La petite exploitation est-elle rentable ? Déficit et destin familial

Endettée et déficitaire, la petite exploitation est-elle rentable ? C'est la notion même de rentabilité qu'il faut ici interroger. Du point de vue capitaliste, la question n'a guère de sens : on ne peut séparer, dans le revenu global de l'exploitation, le revenu du capital de celui du travail. Tout au plus peut-on évaluer, dans le cas du métayage, la rente prélevée par le propriétaire. Or, en 1866, le rapport d'une métairie ne dépasse pas 2 à 2,5 %²⁸⁰, tout comme les bénéfices monétaires des investissements du propriétaire de Goyty en 1904. On comprend que l'agriculture n'attire pas les capitaux : l'investissement foncier est peu rentable et ne relève pas d'une logique capitaliste.

Du point de vue de l'exploitant, seul importe le revenu global du ménage. L'exploitation est viable dans la mesure où la combinaison de l'autoconsommation, des recettes agricoles et de celles de la pluriactivité assure d'abord la survie matérielle du groupe domestique. Or, avec plus de 200 francs par tête, Etcheederrea comme Goyty obtiennent un revenu deux fois supérieur aux besoins estimés d'un ménage de journaliers au milieu du siècle²⁸¹.

Etcheederrea et Errecartia pourtant présentent un budget déficitaire et sont endettées. C'est que la reproduction familiale n'est pas seulement matérielle. Elle passe aussi par des dépenses symboliques de temps, de biens et d'argent. Le propriétaire d'Etcheederrea se doit de donner aux pauvres le maïs qui lui fait défaut et de fréquenter régulièrement les marchés. Le statut des maîtres d'Errecartia s'affiche par des dépenses d'autant plus ostentatoires que la maison est en voie de déclassement, et le propriétaire de Goyty investit, sinon à perte, du moins sans compter. Dépenser plus qu'on ne gagne n'est peut-être pas le

²⁷⁷ Voir par exemple Ospitalia (chapitre 2).

²⁷⁸ Voir en annexe : note sur le crédit (16).

²⁷⁹ Si Jean-François Soulet en a trouvé trace dans les archives judiciaires du premier quart du siècle, la pratique de l'usure n'est pas avérée pour la seconde moitié du siècle. Seul un notable de Saint-Palais en signale l'existence en 1866 : "Le prêt usité dans les campagnes est, soit le prêt hypothécaire qui est fort ancien, mais très recherché parce qu'il est le plus sûr, soit le prêt chirographaire, moins onéreux, ou bien encore le cheptel d'étranger à étranger, qui se traduit ordinairement en un prêt usuraire". Jean-François SOULET, "Usure et usuriers dans les Pyrénées au XIXe siècle", *Annales du Midi*, 1978, n° 138-139, pp. 435-447. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, ouvrage cité. Réponse de M. Lagoardette de Saint-Palais.

²⁸⁰ Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole, 17e circonscription*, ouvrage cité. Réponse au questionnaire : synthèse. Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité, pp. 52 à 54 : évaluation des revenus d'une bonne métairie.

²⁸¹ Voir tableau comparatif en annexe (22). Arch. nat. C/962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. *Statistique de la France*, Deuxième série, tome VIII. Statistique agricole. Deuxième partie, Paris, Imprimerie Impériale, 1860.

privège de l'aristocratie, et l'analogie est forte entre le lignage noble et le lignage paysan : les stratégies familiales, le désir de reproduire ou d'améliorer son statut social, de tenir son rang, priment sur le calcul financier.

Extra-économique au sens de l'économie classique, la logique de la petite exploitation relève ainsi d'une économie familiale dont les enjeux sont la reproduction du groupe domestique, producteur et consommateur, et la transmission d'un patrimoine, incarnation d'une lignée. Son aptitude à s'insérer dans les marchés comme à s'en protéger lui confèrent à la fois son dynamisme et sa stabilité.

Conclusion de la première partie : Stabilité et dynamisme de la petite exploitation

L'affirmation de la petite exploitation rurale n'est pas plus une spécificité basque que franco-comtoise, et il serait hasardeux de l'attribuer à une quelconque particularité locale. Les enquêtes nationales comme les études locales en témoignent, il s'agit en cette deuxième moitié du XIX^e siècle d'un mouvement général en France et peut-être en Europe²⁸². Il faut même souligner le caractère quasi-exclusif de la petite exploitation, dans une région où la grande propriété accapare pourtant près de la moitié du sol²⁸³. C'est que l'exploitation reste durablement une affaire familiale : au delà d'un seuil qui ne dépasse guère avant la fin du siècle les cinq hectares de cultures, toute propriété est divisée en plusieurs exploitations et recourt au métayage.

Sans doute la clef de la pérennité de la petite exploitation réside-t-elle précisément dans ce caractère familial, qui la protège en partie des fluctuations de la conjoncture. Ouverte aux marchés, elle accentue à partir des années 1860 son orientation vers l'élevage et recourt largement au crédit. Mais attachée à un idéal d'autosuffisance, elle adapte son activité aux besoins de consommation et aux capacités de travail du groupe domestique, dont elle vise avant tout la reproduction matérielle et symbolique.

Longtemps considérée comme un archaïsme, la résistance de la petite exploitation n'a pourtant rien de l'immobilité. On assiste au contraire en ce demi-siècle à des mouvements complexes de déclin et d'ascension, à des disparitions mais aussi à des naissances : si la petite exploitation est pérenne, elle n'est ni immortelle ni inerte. Rien n'est totalement aléatoire dans ces dynamiques divergentes étroitement liées à la position sociale de la famille. Rien n'est fatal non plus dans ces destins souvent inflexibles, où l'accident le dispute souvent aux choix individuels et familiaux. La messe n'est jamais dite d'avance, et chaque exploitation trace sa trajectoire singulière dans le champ des possibles. C'est ce champ des possibles qu'il faut maintenant tenter de mesurer dans ses deux dimensions majeures : l'accès à la terre d'une part, les orientations productives, agricoles et pluriactives, d'autre part.

²⁸² Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation triomphante, France XIX^e siècle*, ouvrage cité.

²⁸³ Ministère de l'agriculture, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques (1908-1909)*, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p.

DEUXIÈME PARTIE. LE CHAMP DES POSSIBLES : STRATÉGIES FONCIÈRES

Chapitre 4. la circulation familiale des terres : Des modalités souples

1. Le modèle idéal : le système à maison

Dans le "continuum subtil"²⁸⁴ des modes de reproduction des exploitations qui va du partage égalitaire de l'Ouest à la dévolution des biens à un héritier unique, le modèle pyrénéen occupe une position extrême qui lui a valu l'intérêt sans cesse renouvelé des juristes et des anthropologues. Le regard s'est focalisé sur des modalités de transmission qui semblent vouer la maison pyrénéenne à l'immobilisme foncier, à l'opposé d'un modèle de circulation plus large et plus souple au sein de la parenté ou par le marché.

Les règles coutumières en vigueur au Pays basque, comme les pratiques observées à la fin du XVIII^e siècle²⁸⁵, protègent en effet doublement l'intégrité du patrimoine. La règle de primogéniture absolue d'une part évite la dispersion des terres entre plusieurs héritiers. L'aîné, fils ou fille, reçoit la totalité des biens meubles et immeubles par contrat de mariage et prend la succession. Les cadets, dédommagés par une légitime dont le montant est laissé à l'arbitraire des parents, sont exclus de l'héritage comme de la succession. L'avitinerage, qui rend les biens inaliénables au bout de deux générations, comme le retrait lignager qui autorise pendant trente ans le rachat d'une terre aliénée, interdisent d'autre part la dilapidation des patrimoines. La terre se transmet donc pour l'essentiel par héritage : elle appartient à la "maison", et son possesseur n'en est en fait que l'usufruitier.

Bien plus qu'un centre d'exploitation, la "maison" apparaît ainsi comme une personnalité morale. Elle porte un nom, qu'elle confère à tous ses habitants : on est "le maître ancien", "la maîtresse jeune", ou le cadet de telle ou telle maison. Le conjoint dit "adventice" qui entre dans une maison prend son nom; il prendra place aussi dans le caveau de la maison. Au sein de la communauté villageoise, confédération de maisons, elle est l'unité électorale²⁸⁶. A l'église lui est attachée une place qui indique son rang, et où la maîtresse de maison préside

²⁸⁴ Voir notamment Bernard DEROUET, "Transmettre la terre. Origines et inflexions récentes d'une problématique de la différence", *Histoire et Sociétés Rurales*, n°2, 1994, pp. 33-67. "La transmission égalitaire du patrimoine dans la France rurale (XVI^e-XIX^e siècles) : nouvelles perspectives de recherche", *Familia, casa y trabajo*, Murcia, 1997, pp. 73-92.

²⁸⁵ Les coutumes des trois provinces basques du Labourd, de Basse-Navarre et de Soule ont été couchées par écrit au XVI^e siècle. Quant aux pratiques, elles n'ont été observées que pour la seconde moitié du XVIII^e siècle. Voir notamment : Maité LAFOURCADE, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, ouvrage cité. Anne ZINK, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, ouvrage cité.

²⁸⁶ Sandra OTT, *Le cercle des montagnes. Une communauté pastorale basque*, trad. Tina Jolas, Paris, Editions du CTHS, 1993, 268 p.

à un culte des ancêtres qui révèle la dimension quasi sacrée de l'institution²⁸⁷ : la "maison" symbolise une lignée, et confère à chacun non seulement sa place dans la société locale mais une identité inscrite dans le temps et dans l'espace²⁸⁸.

Aussi le système à maison, avec ses modalités de transmission des terres, s'est-il largement perpétué dans l'aire pyrénéenne jusqu'au XXe siècle. Du Capcir à la Soule, le sort des exclus a pu varier, mais la maison n'a cessé de se transmettre à un héritier et successeur unique²⁸⁹. Les pratiques coutumières de dévolution des biens ont su en effet au cours du XIXe siècle revêtir "les habits du droit nouveau" : la continuité n'exclut pas, au contraire, les adaptations.

D'inspiration égalitaire, la législation issue de la Révolution française abolit certes le droit d'aînesse, et interdit de façon générale la transmission de l'héritage à un seul enfant. Mais le Code civil, oeuvre de compromis, n'interdit pas de favoriser un héritier. Il introduit en effet une distinction entre la "réserve", partagée à égalité entre tous les cohéritiers, et la "quotité disponible", que les parents peuvent attribuer à un seul enfant à titre de "préciput hors part". Ainsi, passée la tourmente révolutionnaire, les parents ont vite pris l'habitude d'attribuer à un héritier, l'aîné en général, la totalité de la quotité disponible²⁹⁰.

Si cette attribution se fait parfois par donation-partage ou par testament, le contrat de mariage reste le mode privilégié de dévolution des biens²⁹¹. Au XIXe siècle, le contrat de mariage type comprend cinq clauses principales :

1. Sauf exceptions rarissimes, le régime matrimonial est celui de la communauté réduite aux acquêts, qui garantit le maintien du bien dans la lignée. Le conjoint adventice reçoit généralement, lors du mariage ou à la naissance du premier enfant, un droit d'usufruit sur une part de la propriété.

2. Les parents du conjoint héritier lui font donation, à titre de préciput et hors part, de la quotité disponible, soit 1/4 de tous leurs biens s'ils ont trois enfants ou plus, ce qui est le cas général.

3. Le conjoint adventice remet à ses beaux-parents sa dot composée d'un trousseau et d'une somme d'argent qu'il reçoit de ses parents en avancement d'hoirie, ou qu'il a pu économiser. Grâce à sa dot, immédiatement utilisée pour indemniser les cadets et régler

²⁸⁷ Michel DUVERT, "La maison basque, un espace sacré", *Etxea ou la maison basque*, Lauburu, Saint-Jean-de-Luz, 1980, pp. 11-37.

²⁸⁸ Georges AUGUSTINS, "Un point de vue comparatif sur les Pyrénées", *ouvrage cité*, pp. 201-214. Georges AUGUSTINS, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, ouvrage cité.

²⁸⁹ Louis ASSIER-ANDRIEU, *Coutumes et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, ouvrage cité. Pierre BOURDIEU, "Célibat et condition paysanne", *article cité*. "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", *Annale ESC*, n° 4-5, 1972, pp. 1105-1125. Articles réunis sous le titre : *Le bal des célibataires. La crise de la société paysanne en Béarn*, ouvrage cité. Ramon BARCELO, "Transmission héréditaire et systèmes de production : le cas de la Soule (Pyrénées Atlantiques)", *Sociologie du travail*, XXX.3, 1988, pp. 443-460.

²⁹⁰ L'étude des actes notariés et des décisions judiciaires montre, dans un espace proche, le "processus d'acculturation juridique" des montagnards béarnais des vallées d'Aspe et d'Ossau entre 1789 et 1840, et met à mal le mythe d'une résistance massive au Code civil. Christine LACANETTE-POMMEL, *La famille dans les Pyrénées. De la coutume au Code Napoléon*, Estadens, PyrGraph, 2003, 229 p. Pour le Pays basque, voir Jean ETCHEVERRY-AINCHART, "Après la Révolution, l'etxe encore, l'etxe toujours", *Etxea ou la maison basque*, ouvrage cité, pp. 61-82.

²⁹¹ Louis ETCHEVERRY, "Les coutumes successorales au Pays Basque au XIXe siècle", *La tradition au Pays basque*, Paris, Bibliothèque de la Tradition nationale, 1899, pp. 179-190.

des dettes, l'adventice est désormais copropriétaire de fait de la maison. Toutefois, nouvelle garantie du maintien du bien dans la lignée, une clause prévoit toujours un droit de retour de la dot au cas où l'union serait infructueuse²⁹².

4. Copropriétaires du bien, "maîtres anciens" et "maîtres jeunes" l'exploiteront en commun et en partageront les fruits par moitié : c'est l'institution de la coseigneurie, égalitaire dans son principe. En cas d'échec de la cohabitation entre les deux générations, la solution envisagée est généralement un partage égalitaire de l'exploitation²⁹³.

5. Enfin vient la délicate question de l'indemnisation des cadets, dont le montant et les modalités de versement sont en principe fixés dans le contrat de mariage de l'héritier.

Clef de voûte du système coutumier, le contrat de mariage ne marque pourtant que le début d'une succession et d'une transmission des biens qui s'étalent en fait sur une période parfois longue. La succession ne sera effective qu'après une phase de cohabitation, au décès des parents dont l'autorité ne décline que lentement²⁹⁴. La transmission des biens, qui ne prend fin que le jour où tous les cadets sont indemnisés, à l'issue d'une phase d'indivision, est dans bien des cas plus tardive encore. La transmission de la maison est un long processus qui ne peut se lire que dans la durée, et que n'épuise pas l'inventaire de formes juridiques au demeurant souples et variées²⁹⁵.

²⁹² "Les époux Aphécetche-Tafernaberry et les époux Acheritogaray-Eyherassarry donateurs dans le présent contrat se réservent expressément le retour en leur faveur des biens ainsi donnés respectivement à leurs enfants, mais pour le cas seulement où le mariage viendrait à se dissoudre sans postérité et pour le cas même où celle-ci viendrait à s'éteindre avant eux. Néanmoins, ils autorisent leurs enfants à se faire donation de l'usufruit des biens qui leur ont été donnés quand et comme il leur conviendra." Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : contrat de mariage du 16 mars 1882.

²⁹³ "En cas de séparation des ménages le bien de Tuttumbaïta sera partagé en deux lots égaux, de l'un desquels jouiront les futurs époux et de l'autre les anciens conjoints, demeurant expliqué que les outils aratoires, denrées et effets mobiliers seront sujets au partage. Les deux jeunes époux seront tenus de former les deux lots dont le choix appartiendra aux anciens". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15617: contrat de mariage du 16 septembre 1868.

²⁹⁴ Entre le mariage de l'héritier et le décès des parents, il est bien difficile de déterminer le moment de la succession effective. Quand le jeune couple prend-il le pouvoir ? La coutume paraît certes égalitaire dans son principe : "Faisant exception au régime de droit commun des communautés familiales où l'enfant marié à la maison demeurait sous l'autorité du chef de famille, en Labourd comme en Soule et en Basse-Navarre l'héritier coutumier était, dès son mariage, associé à la gestion et à la jouissance du patrimoine familial. Ignorant la «puissance paternelle» des pays de droit écrit, il avait les mêmes droits que ses auteurs sur les biens de famille. Généralement, les deux couples «maîtres vieux» et «maîtres jeunes» [...] vivaient à même «pot et feu», travaillant tous en commun à la prospérité de l'héritage ancestral, homme et femme étant dans chaque couple placé sur un pied d'égalité" (Maité LAFOURCADE, *Etxea ou la maison basque*, ouvrage cité, p. 56). Les pratiques observées au XXe siècle par l'anthropologue ou le notaire semblent toutefois démentir l'optimisme de la juriste : "Légalement, les maîtres et maîtresses de maison âgés sont à la retraite dès qu'ils renoncent à leurs droits de propriété sur le patrimoine; mais en pratique ils demeurent souvent bien présents et détenteurs d'un pouvoir et d'une autorité considérables". (Sandra OTT, *Le cercle des montagnes*, ouvrage cité, p. 70). "Les temps nouveaux font mesurer les inconvénients de l'indivision créée par le contrat de mariage entre des jeunes soucieux de moderniser l'exploitation et des vieux peu enclins à céder trop rapidement les rênes. L'attente trop longue du rôle de chef d'exploitation a porté bien des jeunes à abandonner la terre" (Jean ETCHEVERRY-AINCHART, *Etxea ou la maison basque*, ouvrage cité, p. 69).

²⁹⁵ Louis ASSIER-ANDRIEU, "Nature, persistance et dépérissement de la coutume. La fonction successorale en Capcir et en Cerdagne", *Etudes rurales*, octobre-décembre 1981, pp. 7-31. Laurence FONTAINE, "L'activité notariale (note critique)", *Annales ESC*, mars-avril 1993, n°2, pp. 475-483.

Dépouillé des contingences de l'existence, ce modèle idéal devrait engendrer l'immobilisme foncier. Or cet "idéal fixiste"²⁹⁶ ne se réalise que rarement. En un demi-siècle en effet, seule une exploitation sur deux garde une superficie stable²⁹⁷. Et encore cela ne préjuge-t-il en rien de la succession idéale des générations, fréquemment interrompue par des accidents biologiques et économiques qui peuvent conduire à la vente de l'exploitation, ou à sa mise en location. Si le modèle pyrénéen de transmission éclaire sur les logiques de reproduction, il laisse ainsi dans l'ombre les logiques de mobilité²⁹⁸ et ne rend compte que partiellement d'une circulation des terres plus large et plus complexe, qui passe aussi par la parenté et le marché.

2. Ithurburua (Hélette) : des arrangements de famille

De 1793 à 1944, les six générations qui se succèdent à Ithurburua mettent en oeuvre avec succès tous les moyens d'assurer la transmission intégrale de leur patrimoine de seize hectares, dont cinq seulement sont cultivés. En plus d'un siècle, aucune des 21 parcelles cadastrées en 1834 n'est distraite de la propriété. Apparent modèle de stabilité familiale et foncière, l'histoire d'Ithurburua est pourtant un parcours semé d'obstacles, surmontés par une série d'arrangements de tous ordres²⁹⁹.

□ Arrangements avec les lois révolutionnaires

Elle commence, le 13 juin 1793, par un contrat de mariage illégal. Cette année-là, Pierre Eliçagaray marie son fils Domingo et veut en faire, selon la coutume mais au mépris des lois révolutionnaires³⁰⁰, son unique héritier. Or Domingo a une soeur, Catherine, qui peut prétendre à la moitié de la succession. Aussi le contrat comporte-t-il une double clause de renonciation à l'héritage : "il demeure de plus convenu et arrêté entre ledit Elissagaray futur époux et Catherine Delissagaray sa soeur que celle-cy renonce d'ors et déjà à toutes ses prétentions tant en légitime qu'autrement sur la succession de ses père et mère, ayeul et ayeule, au moyen de la somme de quatre cent livres, que ledit Domingo s'oblige de luy payer lorsqu'elle s'établira en mariage ou aura atteint l'âge de vingt-cinq ans, et qu'elle aura de plus à sa disposition le lit, le coffre et le menu bétail qu'elle a en vertu des testaments de ses ayeul et ayeule [...]"³⁰¹. Parallèlement, la future épouse Jeanne Durrels, cadette de la maison Etcheverria³⁰², reçoit en contrepartie de sa renonciation une dot de 1 200 livres, "laquelle somme de 1 200 livres tiendra à ladite Jeanneton lieu de toute légitime ou autres prétentions [...] Jeanneton renonce d'ors et déjà à tous les avantages qui pourront lui revenir sur la succession de ses père et mère".

²⁹⁶ Rolande BONNAIN, "Nuptialité, fécondité et pression démographique dans les Pyrénées, 1769-1836", *Les Baronnie des Pyrénées*, op. cit. p. 87.

²⁹⁷ Voir chapitre 1.

²⁹⁸ Diane GERVAIS, "Le pari des exclus. La mobilité sociale dans le Lot (XIXe-XXe siècles)", *Ethnologie française*, n°2, mars-avril 1992, pp. 117-125.

²⁹⁹ Voir en annexe : arbre généalogique d'Ithurburua (1).

³⁰⁰ La loi du 8 avril 1791 institue l'égalité entre héritiers. Le décret du 7 mars 1793 supprime la faculté de tester et de faire des donations.

³⁰¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8862 : contrat de mariage du 13 juin 1793.

³⁰² Voir monographie d'Etcheverria : chapitre 6.

Jamais la rigueur de l'exclusion des cadets ne se manifeste aussi crûment que lorsque, confrontés aux lois révolutionnaires, familles et notaires les contraignent ainsi à expliciter leur consentement. Peu de notaires du reste se sont risqués à ce périlleux exercice, et les contrats de mariage sont rares à cette époque. Jusqu'au Code civil qui remet en vigueur la faculté de tester et la possibilité d'avantager un enfant par la quotité disponible, on a généralement préféré éviter le partage par des arrangements occultes au sein des familles, parfois par des ventes déguisées³⁰³.

En échange de la légitime de 400 livres versée à sa soeur, largement compensée par la dot de 1 200 livres de son épouse, Domingo Eliçagaray est désormais propriétaire à part entière d'Ithurburua. Son père lui fait donation de ses biens fonciers, évalués à 1 200 livres, et d'une partie du bétail estimée à 100 livres : "la moitié du prix d'une vache qu'il a, un petit cochon qu'il a aussi et seize têtes de menu bétail de ceux qu'il a aussi actuellement ainsi que quinze ruches avec leurs abeilles qu'il évalue cent livres". La donation pourtant ne prendra plein effet qu'au décès de son père, veuf, qui se réserve "la jouissance de la moitié de la dite maison et dépendances d'Ithurburu" : la transmission intégrale s'accompagne nécessairement d'une période de cohabitation entre les deux générations.

□ Arrangements avec le Code civil

Contre toute légalité, la coutume est ainsi perpétuée et le bien intégralement transmis à un héritier unique. C'est en toute légalité en revanche que Pierre Eliçagaray leur fils devient en 1817 propriétaire de la moitié d'Ithurburua par son contrat de mariage : seul héritier, il reçoit la totalité de la quotité disponible autorisée par le Code civil, avant d'entrer en possession de l'autre moitié des biens de ses parents à leur décès, en 1827 et 1837³⁰⁴. Exceptionnellement, son épouse Marie Héguay n'apporte semble-t-il pas de dot. Mais cette génération n'a pas de cadet à indemniser, et peut faire l'achat en 1838 et 1840 de 1,5 hectare de pâture³⁰⁵. Cette modeste acquisition, d'une valeur de 141 francs, s'ajoute à l'héritage de leur fille aînée Marie, qui se marie en 1841.

Par son contrat de mariage avec Pierre Durrels, dernier né d'Errecartia³⁰⁶, Marie reçoit à son tour la quotité disponible. Mais sa part préciputaire est cette fois réduite à 1/4 puisqu'elle a deux cohéritiers : sa soeur Julie et son frère Pierre. Le contrat prévoit que chacun d'entre eux sera doté de 1 200 francs en avancement d'hoirie et d'un "ameublement proportionnel à leur naissance", soit le quart qui lui revient légalement dans la succession, estimée à 5 200 francs. Il semble bien pourtant que ce calcul ne soit à nouveau que le résultat d'un arrangement familial. Lors du décès de Pierre Eliçagaray en 1856, la valeur déclarée du domaine, qui ne s'est pas agrandi, est en effet de 6 800 francs et non de 5 200 francs³⁰⁷ : les déclarations devant notaire sont généralement sous-évaluées par rapport aux déclarations de succession, vérifiées par les services des Contributions. Les 2 400 francs attribués aux

³⁰³ "La plupart des pères assurent aux aînés la propriété exclusive de leurs héritages par des ventes simulées". Général de SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, An X, p. 124.

³⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 31 mai 1827 et 12 janvier 1838. Le contrat de mariage a disparu avec les archives de Me Darioux, notaire à Labastide. Seules y font référence les déclarations de mutation par décès des 12 janvier 1838 et 7 juillet 1860.

³⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 7 juillet 1860.

³⁰⁶ Voir monographie d'Errecartia : chapitre 3.

³⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8935 : contrat de mariage du 12 avril 1841. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 16 mai 1856.

deux cadets, calculés de façon à compenser les 2 400 francs apportés par l'époux, ne représentent donc probablement qu'un tiers environ de la succession.

Aucune de ces sommes d'ailleurs n'est versée immédiatement. Julie Eliçagaray reçoit bien une avance d'hoirie de 1 200 francs, mais douze ans plus tard lorsqu'elle épouse un métayer de Saint-Martin d'Arberoue, propriétaire d'une petite vigne³⁰⁸. Quant à Pierre Eliçagaray, il est parti pour l'Amérique et n'a jamais touché sa part : ses soeurs se la partagent lorsqu'il meurt à Buenos Aires en 1868, mettant fin à une indivision de près de trente ans³⁰⁹. C'est à 52 ans que Marie Eliçagaray devient alors pleinement propriétaire d'Ithurburua, mais elle n'aura finalement versé que 1 900 francs de dédommagement à ses cohéritiers, payés grâce aux dots de ses deux époux successifs.

□ Arrangements matrimoniaux

Pierre Durrels disparaît en effet dès 1843, après deux ans de mariage, laissant sa veuve avec une petite fille de un an et un fils posthume. Sa dot n'est pas encore entièrement versée : son frère aîné lui est encore redevable de 300 francs, qui ne seront jamais acquittés.

Contrairement aux veufs, les veuves ne se remarient que rarement³¹⁰. Elles poursuivent généralement l'exploitation avec l'aide de leurs enfants, d'un frère célibataire, ou de domestiques. Pendant huit ans, le ménage formé de Marie Eliçagaray, sa soeur Julie, et de leurs parents encore jeunes est sans doute suffisamment nombreux pour une exploitation qui ne compte que trois hectares de labours. Mais la survie du groupe domestique est bientôt menacée, et avec elle l'avenir de l'exploitation : Julie arrive bientôt en âge de se marier, Pierre Eliçagaray et Marie Héguy approchent de la soixantaine. Marie, qui risque de se retrouver rapidement seule à la tête de l'exploitation, épouse alors en secondes noces Etienne Salaberry³¹¹. Originaire de la commune voisine de Meharin, Etienne est le neveu d'un métayer de Hélette. Il n'apporte qu'une modeste dot de 1 200 francs, mais une force de travail qui s'avère rapidement indispensable avec le départ de Julie, qui se marie en 1853, puis le décès de Pierre Eliçagaray en 1856 : la cohabitation des deux couples, prévue comme toujours par le contrat de mariage³¹², ne dure que quelques années.

De ce second mariage naissent à nouveau en 1852 un fils, puis une fille en 1858 : le groupe domestique est en voie de reconstitution. Mais l'année 1860 est dramatique : en quelques mois, Marie Eliçagaray perd ses deux fils et sa mère. Le 12 février, Pierre Durrels, enfant posthume du premier lit, meurt à l'âge de seize ans. Une semaine plus tard, c'est le tour de Pierre Salaberry, né du second mariage, âgé de huit ans. Le 12 juin enfin, avec Marie

³⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : contrat de mariage du 14 février 1853.

³⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 895 : cession de droits du 7 mai 1870. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 2 décembre 1870.

³¹⁰ On compte dans les registres d'Etat civil de Hélette comme d'Ascain cinq à six remariages de veufs pour un remariage de veuve.

³¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : contrat de mariage du 16 novembre 1850. Arch. com. Hélette : registre des mariages.

³¹² "Ils vivront ensemble et en ménage commun; [...] tous les revenus seront partagés par moitié et les charges supportées dans la même proportion seulement quant à ce qui a rapport à l'exploitation de leurs biens". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : contrat de mariage du 16 novembre 1850.

Héguy disparaît la génération des anciens³¹³. De la nouvelle génération, ne restent que les deux filles, Marie-Louise Durrels et Jeanne-Marie Salaberry. Brutalement touché, le groupe domestique se renforce alors d'un jeune domestique de 14 ans et d'un frère d'Etienne, Jean Salaberry³¹⁴.

Le remariage de Marie Eliçagaray laisse pourtant planer sur l'avenir de la maison une nouvelle menace : les risques de conflit sont forts entre la fille aînée et son beau-père comme entre les deux héritières nées de deux lits différents, et il n'est pas rare que les remariages se soldent par des dissensions familiales et un partage. Sans doute ces craintes ont-elles conduit à précipiter le mariage de Marie-Louise Durrels, exceptionnellement précoce : à 19 ans, elle épouse en 1861 son oncle par alliance Jean Salaberry, deux fois plus âgé qu'elle³¹⁵. Doublement renforcée par l'association entre les deux frères et par l'autorité que confère au nouvel époux la différence d'âge, la cohésion du groupe domestique écarte tout risque de dispersion du patrimoine.

L'acte de mariage qui attribue à Marie-Louise le quart préciputaire la désigne comme l'héritière. Mais l'arrangement familial ne trouve son épilogue qu'en 1885, après le décès de sa mère. Un mois avant le mariage de Jeanne-Marie, Etienne Salaberry et sa fille vendent à l'héritière tous leurs droits sur Ithurburua pour une somme forfaitaire de 3 500 francs, dont 3 000 constitueront la dot de Jeanne-Marie qui épouse un propriétaire-cultivateur de la commune voisine d'Iholdy. Etienne, âgé de soixante-sept ans, garde sa place à Ithurburua où il s'engage à travailler "selon ses forces" en contrepartie de son logement et d'une petite rente viagère³¹⁶.

□ Arrangements au sein de la parenté

Cette succession à peine réglée s'engage la suivante, qui commence en 1890 pour se terminer en 1905 par un vaste arrangement familial dont les mutations cadastrales et les listes nominatives de recensement laissent discerner les grandes lignes.

La configuration familiale comme la situation économique de l'exploitation sont inédites. Tôt mariée, Marie-Louise Durrels a donné naissance entre 1862 et 1880 à neuf enfants, pour lesquels il a fallu très vite envisager un établissement. Dès l'âge de douze ans, les cinq fils quittent l'un après l'autre l'exploitation pour quelques années. Si l'on en juge par leur devenir professionnel, sans doute font-ils l'apprentissage des métiers du cuir. Etienne et Bernard, les deux aînés, sont en effet tanneurs à Madrid à partir de 1890. Pierre est cordonnier à Buenos Aires lors du décès de son père en 1892. Les deux autres, Jean et Jean-Pierre, ne suivent que provisoirement le chemin de leurs frères, mais en 1895 le conseil de révision trouve également ce dernier à Madrid. Bien que recensé comme laboureur, il est ensuite affecté en 1916 à une tannerie d'Irissarry. Les deux filles aînées quant à elles sont placées comme domestiques à Bayonne, si bien que le groupe domestique ne compte jamais plus de six enfants³¹⁷.

³¹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 7 juillet 1860.

³¹⁴ Arch. com. Hélette : liste nominative de recensement de 1861.

³¹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : contrat de mariage du 12 août 1861.

³¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : cession de droits du 19 mars et contrat de mariage du 30 avril 1885.

³¹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 9 mars 1893. 1R / 415 à 865 : registres matricules

de recrutement. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

Sans doute le travail salarié des enfants a-t-il contribué à la prospérité de l'exploitation. On ne sait à peu près rien de ses autres sources de revenu : les donations ou dédommagements en bétail laissent seulement supposer que l'élevage y tient une large place³¹⁸. En 1856, Etienne Salaberry se déclarait d'ailleurs pasteur, dénomination rare pour un exploitant³¹⁹ : sans doute possède-t-il un important troupeau ovin. Son frère Jean est recensé comme charpentier en 1861, puis comme laboureur après son mariage : peut-être est-il resté pluriactif. Quelle que soit leur origine, les revenus de l'exploitation sont en tout cas suffisants pour lui permettre à la fois de nourrir un nombreux ménage et d'épargner. Entre 1863 et 1889, les deux frères Salaberry ont en effet acheté, pour près de 4 000 francs, un pré et six hectares de pâtures, et placé de nombreuses créances auprès de leurs voisins : le montant cumulé des créances connues atteint un maximum de 15 000 francs en 1884³²⁰.

Le départ précoce des enfants pourtant rend la succession problématique. Etienne, l'aîné, se marie au cours d'un séjour en Amérique, sans doute sans le consentement de ses parents. On ne sait, lorsqu'il rentre en 1889, si les parents refusent la nouvelle épouse ou si le fils refuse la succession. Mais l'année suivante, il est tanneur à Madrid avec son cadet Bernard. Or le père, tard marié, est déjà âgé de près de soixante-dix ans. Les parents désignent alors l'héritier par testament, sans attendre son mariage : c'est Jean, leur troisième enfant, qui reçoit le quart précipitaire³²¹. Ses frères et soeurs quittent définitivement la maison où ne reste plus en 1896 qu'un ménage réduit à quatre personnes : l'héritier, sa mère, son oncle Etienne et sa soeur Marie. L'héritier, âgé de 28 ans, n'est toujours pas marié. Deux ans plus tard, il renonce à son tour à la succession pour épouser, sans contrat, l'héritière du plus grand domaine du village : le domaine de Garra, qui compte alors 170 hectares³²².

La "tyrannie des vieux" qui, face à des jeunes tôt émancipés, craignent de perdre le pouvoir domestique³²³ se poursuit jusqu'au décès de la mère, au risque de compromettre la perpétuation de la maison. Le plus jeune des fils, Jean-Pierre, revient finalement prendre la succession après son service militaire, mais à nouveau la mère semble s'opposer à son mariage. Jean-Pierre doit attendre la disparition de sa mère pour se marier et devenir propriétaire, au terme d'un nouvel arrangement de famille dont nous ne connaissons que le versant foncier. La propriété est à nouveau transmise dans son intégralité : Jean-Pierre ne cède à son frère qu'un pré acquis par son père et son oncle en 1863, et reçoit en échange deux prés du domaine Garra.

³¹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8862 et 8881 : contrats de mariage des 13 juin 1793 et 16 novembre 1850.

³¹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 16 mai 1856.

³²⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : obligation du 16 mai 1863 et vente du 26 décembre 1863. III-E 8887 : obligations du 14 février 1866 et du 24 octobre 1868. III-E 18042 : vente du 3 avril 1875 et obligation du 15 octobre 1875. III-E 18044 : obligations des 13 avril et 12 octobre 1878 et ventes des 18 et 26 janvier 1879. III-E 18045 : transport du 16 septembre 1883, quittance du 29 mars 1884, ventes des 19 avril et 12 juillet 1884. III-E 18046 : vente du 2 janvier 1889, échange du 23 mars 1889 et quittance du 8 avril 1889. III-E 18047 : quittance du 31 décembre 1892. 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 9 mars 1893 et 12 novembre 1897. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

³²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : testaments du 10 août 1890.

³²² Arch. com. Hélette : registre des mariages, matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

³²³ Pierre BOURDIEU donne, pour le Béarn, une analyse des tensions engendrées par le mode de transmission pyrénéen précieuse pour l'historien qui ne peut souvent que les subodorer : tensions entre les vieux et les jeunes, entre la belle-mère et sa bru notamment. Voir notamment : "Célibat et condition paysanne", *article cité*, pp. 32-135. *Le sens pratique*, Paris, Editions de Minuit, 1980, 475 p.

Elle s'agrandit par ailleurs d'une exploitation voisine et parente, sans doute convoitée de longue date, Etchaucia³²⁴. Les deux exploitations ont entretenu depuis 1820 des liens familiaux que l'on peut imaginer étroits. Originaires d'une commune assez éloignée, les deux soeurs Héguy en effet n'avaient pas d'autre parenté au village³²⁵. En 1837 d'ailleurs, Marie et son époux ont prêté à leurs soeur et beau-frère une somme de 300 francs dont Etchaucia leur est restée redevable jusqu'en 1854³²⁶. A partir de 1868, Ithurburua est à nouveau créancière de ses cousins d'Etchaucia, qui reconnaissent devoir à Etienne et Jean Salaberry 2 300 francs "pour prêt d'argent", puis une somme de 1 600 francs "qui leur a été prêtée au fur et à mesure de leurs besoins"³²⁷. Lorsque Marie-Louise Durrels réalise ses créances en 1900, elle devient ainsi propriétaire des terres de sa grand-tante : la circulation des terres au sein de la parenté passe aussi par le biais du crédit familial. Le circuit familial se poursuit avec la mise en location d'Etchaucia, exploitée à partir de 1906 par Baptiste Albarats, propriétaire d'Errecaldia, une micro-exploitation voisine et également cousine³²⁸.

Confrontée à des situations inédites, chaque génération a ainsi été contrainte d'innover pour assurer la perpétuation de la maison : sous les apparences rigides et immuables de la transmission intégrale du patrimoine se cachent en fait des trésors d'inventivité et de souplesse. La perpétuation de la maison a fort bien su par ailleurs se conjuguer au changement agricole comme à la mobilité des terres et des hommes. Au cadastre de 1914, près des 2/3 de la propriété proviennent d'acquisitions, au sein de la parenté ou auprès du voisinage³²⁹, treize des parcelles de l'exploitation ont par ailleurs changé d'affectation, et la superficie de ses prés a triplé depuis 1834³³⁰.

3. Etchegaraya (Ascaïn) : échec d'une transmission

Poussées à l'extrême, les tensions perceptibles entre générations et entre cohéritiers peuvent pourtant conduire à l'échec de la transmission : le système pyrénéen secrète ses pathologies, dont Etchegaraya offre un exemple abouti. Cette exploitation est parmi les plus étendues de la commune : les quatre hectares de labours, de prés et de vergers qu'elle cultive en 1832 sont sans doute "de mauvaises terres"³³¹, mais s'y ajoutent de vastes communaux sur lesquels elle élève un important troupeau d'ovins³³². Le ménage est par

³²⁴ Voir en annexe : Ithurburua. Circulation familiale des terres (2).

³²⁵ Arch. com. Hélette : registre des mariages.

³²⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : quittance du 14 septembre 1854.

³²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : obligation du 24 octobre 1868. III-E 18042 : obligation du 15 octobre 1875.

³²⁸ Aucun lien de parenté n'a pu être établi entre les Salaberry d'Ithurburua, originaires de Meharin, et les Salaberry d'Etchaucia et d'Errecaldia, originaires d'Orsanco.

³²⁹ Voir tableau 4 en annexe : Ithurburua en 1914, origine de la propriété.

³³⁰ Voir tableau 3 en annexe : Ithurburua, l'exploitation 1834-1914.

³³¹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 13 novembre 1895.

³³² En 1853 et 1870, Etchegaraya fait partie des trois exploitations d'Ascaïn qui paient les droits les plus élevés sur les communaux (8 francs). On ne connaît pas la composition de son cheptel à cette époque, mais en 1905-1906, puis en 1942, elle élève une centaine d'ovins. Arch. com. Ascaïn : registres des délibérations municipales. Taxe sur les communaux : rôle des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour jouissance des communaux, établi selon le profit de chacun (exercices 1853 et 1870). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-159 et 160 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au

ailleurs pluriactif : le père est charpentier de marine, et trois de ses fils deviennent marins à leur tour³³³. Elle est pourtant conduite à la faillite, puis vendue en 1888.

□ Un mariage excessivement tardif³³⁴

Lorsque, vers 1801, Catherine Dihissahar a épousé Pierre Doyhambehère, aucun contrat de mariage n'a semble-t-il été signé. Ici encore, un arrangement occulte a permis de contourner les lois révolutionnaires : l'héritière a reçu les terres paternelles, le gendre a apporté en dot 55 ares de labour et de pré "recueillis de ses père et mère avant son mariage"³³⁵.

Sept enfants survivent à leur père en 1833. Aucun n'est encore marié, et Pierre Doyhambehère n'a pris aucune disposition testamentaire. Or, en l'absence de contrat de mariage, tous les biens appartiennent légalement à la communauté et le père était copropriétaire de la maison. L'indemnisation des cadets sera donc particulièrement lourde : le successeur, qui ne peut prétendre à plus du quart de l'héritage, devra racheter à ses cohéritiers les 3/4 de la propriété³³⁶.

Sans doute ces difficultés expliquent-elles en partie la réticence de la mère à marier ses enfants : elle semble repousser jusqu'au dernier moment l'échéance d'une succession délicate. La propriété reste indivise, et la maisonnée ne se vide que très lentement de ses cadets. En 1835, la fille aînée épouse, sans dot ni contrat, un tisserand dans la gêne. Après le décès de Marie en 1837, la mère garde toujours auprès d'elle cinq de ses enfants âgés de 17 à 39 ans, tous célibataires³³⁷. En 1851, un des fils parvient à se marier après un apprentissage de charpentier de marine. Sans dot ni contrat, il épouse l'héritière d'un domaine lourdement hypothéqué, bientôt vendu, et devient métayer³³⁸ : excepté le plus jeune qui s'engage dans l'armée à vingt ans, les cadets qui ont quitté la maison sans aucun dédommagement connaissent le déclassement.

Les autres sont contraints au célibat dans la maison maternelle où cohabitent avec leur mère Jean, l'aîné, qui quitte la marine pour prendre la succession de son père, sa soeur Jeanne, et son frère Pierre, charpentier³³⁹. Ce n'est que quelques mois avant sa mort en 1862 que Catherine Dihissahar, âgée de 80 ans, se décide enfin à désigner un héritier : son fils aîné a déjà 60 ans lorsqu'il reçoit par testament le quart des biens de sa mère³⁴⁰. Comme Marie-Louise Durrels à Ithurburua³⁴¹ ou Dominica Yanots à Haranederrea³⁴², Catherine

pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure (1905-1906)³. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain.

³³³ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 62 et 64 : matricules des gens de mer.

³³⁴ Voir en annexe : arbre généalogique d'Etchegaraya (5).

³³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 10 : mutation par décès du 3 juin 1834.

³³⁶ Part du successeur = part précipitaire ($1/2 \times 1/4$) + part d'héritier ($7/8 \times 1/7$) = $1/8 + 1/8 = 1/4$.

³³⁷ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1841.

³³⁸ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement. Registres de l'Etat civil. Matrices cadastrales.

³³⁹ Arch. com. Ascain : listes électorales de 1848.

³⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15611 : testament du 6 février 1862. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 10 février 1863.

³⁴¹ Voir ci-dessus.

³⁴² Voir biographie d'Haranederrea : chapitre 2.

Dihissahar a gardé jusqu'à l'extrême limite le pouvoir quasi absolu que lui confère son double statut d'héritière et de veuve.

□ **Mésalliance et dissensions familiales**

La disparition la mère, précédée de peu par celle de Jeanne³⁴³, laisse seuls les deux frères célibataires qui doivent faire appel à plusieurs domestiques : un jeune homme de vingt ans, et une servante espagnole accompagnée de sa fille naturelle³⁴⁴. C'est alors que Jean Doyhambehère se décide à se marier : en 1868, il prend pour épouse sa servante Jeanne Lucambio.

Il n'a plus à cette date que quatre cohéritiers à dédommager. Son frère Pierre, célibataire, renonce à sa part : le jour du mariage, il lègue tous ses biens à son frère aîné. Il obtient en échange l'assurance de finir ses jours dans sa maison natale : il en aura l'usufruit s'il survit à son frère et sa belle-soeur³⁴⁵. Les trois autres, qui ont quitté la maison, lui vendent leurs droits pour une somme forfaitaire de 1 500 francs chacun, soit un total de 4 500 francs³⁴⁶. La future épouse n'apporte en contrepartie qu'une dot minime et sans doute fictive : "une somme de 500 francs, provenant de ses économies, que le futur époux reconnaît avoir reçue précédemment"³⁴⁷. Jean Doyhambehère doit alors s'endetter : il emprunte 2 500 francs à son voisin Dominique Hirigoyen, maire d'Ascain, et reste par ailleurs redevable de 500 francs à l'un de ses frères.

On ne peut jusqu'ici qu'imaginer les tensions et les frustrations générées par ces célibats prolongés sous la probable tyrannie de la mère, puis par la mésalliance du frère : aucun indice ne vient en témoigner de leur vivant. Qu'ils aient choisi le célibat ou le déclassement, tous les cadets semblent se soumettre à la coutume qui veut qu'un seul enfant hérite des terres, et personne ne demande le partage.

Mais avec le décès de Jean Doyhambehère, deux ans plus tard, la force des solidarités familiales se retourne contre sa veuve. Aux termes de son contrat de mariage, Jeanne Lucambio était donataire des biens de son mari, "mais en usufruit seulement pendant sa vie". En l'absence de descendants, les frères et soeurs Doyhambehère devaient donc hériter de la propriété et le patrimoine se transmettre au sein du lignage. Or Jean Doyhambehère, malade, a rédigé peu avant sa mort un nouveau testament en faveur de sa femme, dont il a fait sa légataire universelle³⁴⁸ : c'est sans doute là la transgression majeure, qui déclenche les hostilités.

□ **Vente aux créanciers**

Dépossédés, les cadets poussent leur belle-soeur à la faillite. Un mois après le décès de son mari, Jeanne Lucambio doit emprunter à nouveau 1 000 francs à Dominique Hirigoyen pour

³⁴³ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 28 août 1863.

³⁴⁴ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1866.

³⁴⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15617 : testaments du 10 novembre 1868.

³⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15617 : ventes des 31 janvier, 29 février et 7 avril 1868.

³⁴⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15617 : contrat de mariage du 10 novembre 1868.

³⁴⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : testament du 5 avril 1870. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 29 août 1870.

s'acquitter des 500 francs encore dus à son beau-frère³⁴⁹. Puis Pierre, toujours propriétaire de sa part de 3/20, révoque son testament³⁵⁰. Le remariage de la veuve qui épouse en 1876, sans contrat, un métayer espagnol, n'a pu qu'exacerber les tensions.

Le conflit éclate ouvertement à l'occasion du décès de Pierre Doyhambehère en 1877³⁵¹ : les héritiers sont bien décidés à faire payer sa part au prix fort à leur belle-soeur, qui n'est toujours propriétaire que des 17/20. L'affaire pourtant n'est pas portée devant la justice, à laquelle on préfère généralement les arbitrages locaux : "dans cette situation, rapprochés par des amis communs, ils ont traité et transigé"³⁵². Jeanne Lucambio doit se résoudre à verser une somme de 2 400 francs, soit environ un quart de la valeur de la propriété³⁵³, aux héritiers qui ne renoncent pas pour autant à leur patrimoine. Dans une tentative désespérée de maintenir le bien dans le lignage, ils font inclure dans le contrat de vente une clause restrictive qui restera sans effet : "pendant le délai de dix années, les époux Lavandibar s'interdisent de vendre l'ensemble de la propriété d'Etchegaraya sans prévenir M. Pierre Doyhambehère et lui donner la préférence à égalité de prix".

A nouveau, Jeanne Lucambio se tourne vers son créancier Dominique Hirigoyen pour emprunter 3 500 francs³⁵⁴. Lourdemment endetté, le ménage manque par ailleurs de main-d'oeuvre familiale et doit recourir à l'aide de métayers³⁵⁵. En 1883, il doit se défaire d'une pâture et contracter un nouvel emprunt de 1 200 francs. La faillite est consommée en 1888 lorsque l'héritier de Dominique Hirigoyen, architecte à Saint-Jean-de-Luz³⁵⁶, se rend propriétaire d'Etchegaraya pour 8 200 francs, soit le montant de ses créances³⁵⁷.

Mise en métayage, l'exploitation n'échappe pourtant que pour un temps à la propriété paysanne. La propriété foncière et le statut de rentier n'intéressent plus guère la petite bourgeoisie urbaine : entre 1901 et 1907, les héritiers de Dominique Hirigoyen vendent tous leurs biens à Ascain³⁵⁸. Etchegaraya trouve pour acquéreur un métayer de la commune, et son histoire s'identifie dès lors à celle d'une nouvelle dynastie de petits exploitants, qui s'y perpétuent jusqu'à nos jours³⁵⁹.

L'échec de cette succession est certes difficile à interpréter dans sa singularité. On peut y voir aussi bien le probable effet des lois révolutionnaires, la résultante de tensions entre frères et soeurs que la volonté d'une mère de garder la haute main sur son bien :

³⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : quittance du 29 juillet et obligation du 29 août 1870.

³⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15622 : révocation de testament du 23 mai 1873.

³⁵¹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 26 avril 1878.

³⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15627 : vente du 26 avril 1878.

³⁵³ La propriété est vendue 8 200 francs en 1888, et 10 000 francs en 1907.

³⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15627 : obligation du 3 mai 1878.

³⁵⁵ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement de 1881 et 1886.

³⁵⁶ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 7 août 1880.

³⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15637 : vente du 5 avril 1888.

³⁵⁸ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 2 mai 1910. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales.

³⁵⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 22 septembre 1911. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain.

paradoxalement héritière mais mineure selon le Code civil, elle n'accède au pouvoir que veuve avec des enfants célibataires. Mais quoi qu'il en soit des motivations qui nous resteront toujours obscures, l'histoire d'Etchegaraya montre qu'une stratégie patrimoniale rigide peut aussi mener à un échec, qui ne signifie pas pour autant la mort de l'exploitation : les échecs viennent au contraire alimenter le marché foncier et ouvrir à des familles de métayers ou de micro-proprétaires des perspectives d'accès à la propriété.

4. Chetabebaïta (Ascain) : le poids de la démographie

Les propriétaires de cette très petite exploitation des hauteurs défavorisées d'Ascain parviennent à l'inverse à transmettre intégralement leur bien pendant plus d'un siècle, grâce à des modalités de succession beaucoup plus souples : dans cette maison moins riche en terres qu'en enfants, le modèle de reproduction familiale répété de génération en génération s'écarte, par ses pratiques juridiques comme par ses choix démographiques, du schéma classique de transmission.

□ Première succession (1838-1859) : un remariage et un partage³⁶⁰

C'est en 1838, à son décès, que s'ouvre la succession de Pierre Darrayoague, premier propriétaire connu de Chetabebaïta. On ne sait précisément ni quand ni comment cet ancien marinier est entré en possession de l'exploitation. Il habite d'abord la maison de son oncle, également marin, qui l'a choisi pour héritier³⁶¹. En 1815, les décès successifs de sa mère, de sa soeur et de son frère en font aussi l'unique héritier d'Arcatchondoa, la maison maternelle³⁶², dans laquelle il s'installe après avoir quitté la marine et donne naissance à deux enfants. C'est après le décès de sa première épouse en 1819 qu'il vend le bien de son oncle³⁶³ et devient propriétaire de Chetabebaïta, voisine immédiate d'Arcatchondoa. Au cadastre de 1832, sa propriété couvre cinq hectares, presque entièrement en labours. Mais les deux exploitations restent distinctes : Pierre Darrayoague exploite Chetabebaïta en faire-valoir direct, tandis qu'Arcatchondoa est mise en location³⁶⁴.

Des deux mariages de Pierre Darrayoague sont nés neuf enfants, dont sept survivent à leur père en 1838³⁶⁵. Quelques jours avant sa mort, "malade dans son lit", il a pris soin de partager ses biens par testament, en présence de quatre voisins appelés comme témoins³⁶⁶. "Désirant éviter toutes discussions" entre ses héritiers, il a partagé sa propriété mais non l'exploitation. Aux enfants de son premier lit, il a légué Arcatchondoa. Chetabebaïta revient à sa deuxième épouse Marie Jaureguiberry et à ses cinq filles, "par égales portions" de 1/6. La transmission des terres s'accompagne de celle de la dette : Pierre Darrayoague a en effet emprunté 300 francs à un maître-valet en 1834, puis 2 000 francs à François-Louis de

³⁶⁰ Voir en annexe : arbre généalogique (6) et schéma de la circulation des terres (7).

³⁶¹ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 54 et 55 : matricules des gens de mer. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 7 : mutation par décès du 7 mars 1815. Arch. com. Ascain : registres des naissances.

³⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 7 : mutation par décès du 24 mars 1815.

³⁶³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 7 : mutation par décès du 25 septembre 1819.

³⁶⁴ Arch. com. Ascain : matrice générale des quatre contributions directes (1822-1848). Etats des pertes éprouvées par suite d'inondation, grêle, incendie ou épizootie (1823 et 1829). Registres de l'Etat civil.

³⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 11 : mutation par décès du 9 novembre 1838.

³⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15595 : testament du 2 juin 1838.

Larralde-Diusteguy, vicomte d'Urtubie et grand propriétaire foncier³⁶⁷, pour acheter les droits maternels des enfants de son premier mariage en 1837³⁶⁸. Ce partage égalitaire laisse donc indivise une petite propriété de trois hectares grevée d'une dette de 1 300 francs.

La succession se décide quatre ans plus tard. Désormais seule à la tête de l'exploitation, Marie Jaureguiberry doit d'abord faire appel à un domestique³⁶⁹ mais, très vite, elle marie sa fille aînée : Dominica Darrayoague est à peine âgée de 19 ans lorsqu'elle épouse en 1842 Jean-Joseph Etchequia. Réfugié espagnol³⁷⁰, le gendre n'apporte que sa force de travail et le mariage ne donne lieu à aucun contrat³⁷¹.

Les quatre cadettes doivent quitter la maison pour s'employer comme domestiques avant de se marier³⁷². Jusqu'en 1859 pourtant la propriété reste indivise. C'est pour marier Jeanne, la plus jeune des soeurs, que les époux Etchequia doivent se résoudre à acheter les parts des cohéritières. Jeanne se prépare en effet à épouser un propriétaire, Christophe Etcheberry, héritier de la maison voisine d'Apitouchenea, et les 700 francs de gages qu'elle a économisés ne constituent sans doute pas une dot suffisante pour ce mariage³⁷³.

Les quatre cadettes, puis la mère, cèdent leurs parts à Dominica et son époux pour la somme de 300 francs chacune³⁷⁴. Le coût de la transaction est certainement élevé au regard des ressources du ménage, qui doit emprunter à un peintre-vitrier de Saint-Jean-de-Luz les 1 500 francs nécessaires : même s'il se libère à cette occasion de l'obligation de 1834, son endettement atteint alors 2 500 francs³⁷⁵. Mais au regard de la valeur de la propriété, estimée à 3 000 francs en 1870³⁷⁶, le dédommagement est fort modeste : les 300 francs versés à chaque cohéritière, soit l'équivalent de deux boeufs, ne représentent qu'une part de 1/10 au lieu du 1/6 auquel elle pouvait prétendre.

En dépit de pratiques juridiques hétérodoxes, la maison s'est donc transmise à un héritier et successeur unique. Le partage, en apparence égalitaire, se révèle en fait conforme à une coutume inégalitaire.

□ Deuxième succession (1865-1888) : l'héritier ne prend pas la succession

La succession suivante s'annonce très vite après, avec le mariage de la fille aînée en 1865. Comme sa mère, Marie Etchequia est mariée très jeune, à 21 ans, mais elle est établie avec un propriétaire voisin et n'est donc pas destinée à succéder à ses parents. La maisonnée

³⁶⁷ Voir monographie du domaine de Vignemont : chapitre 6.

³⁶⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 et 15594 : obligation du 10 janvier 1834, obligation et vente du 20 janvier 1837.

³⁶⁹ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1841.

³⁷⁰ Arch. com. Ascain : état nominatif de tous les Espagnols (1861)

³⁷¹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 2 avril 1869.

³⁷² En 1851, ne sont plus recensés à Chetabebaita que Dominica, sa mère, son époux, et ses trois enfants. Jeanne est domestique à Ascain. En 1859, Françoise et Jeanne sont domestiques à Bayonne, les deux autres son mariées. Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1851. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15608 : vente du 24 septembre et contrat de mariage du 17 octobre 1859.

³⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15608 : contrat de mariage du 17 octobre 1859.

³⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15608 : ventes du 24 septembre et du 7 novembre 1859.

³⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15608 : obligation du 24 septembre et quittance du 28 octobre 1859.

³⁷⁶ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 19 juillet 1870.

est trop pleine en effet : elle compte alors neuf enfants, dont la benjamine vient tout juste de naître, et les aînés doivent partir.

Le départ de Marie Etchequia a été précédé et sans doute préparé par celui de sa grand-mère. Depuis 1861, Marie Jaureguiberry est logée dans la maison voisine d'Illainabaïta dont le groupe familial, à l'inverse de celui de Chetabebaïta, est en période d'étiage et dépourvu de main d'oeuvre féminine. Elle y cohabite avec Martin Inchaurhandieta, veuf sans descendance, et son neveu et héritier Jules Dardans³⁷⁷. C'est à ce dernier que l'on marie sans dot ni contrat la fille aînée, qui rejoint ainsi sa grand-mère à Illainabaïta à partir de 1865.

Jean-Baptiste et Marianne quittent aussi la maison à l'âge de quinze ans. On n'a pas de trace de Marianne, probablement servante à Bayonne comme ses tantes; son frère est domestique à Ascain en 1866, puis dans la commune voisine de Sare en 1870³⁷⁸. Avec le décès de la dernière née en 1866, la maisonnée est ainsi réduite à sept personnes : Joseph Etchequia, 54 ans, Dominica Darrayoague, 43 ans, et leurs cinq plus jeunes enfants.

Les décès prématurés de Joseph Etchequia en 1868 puis de son épouse en 1870 mettent en péril la survie du groupe domestique et posent de façon urgente le problème de la succession³⁷⁹. Comme son père, c'est à la veille de sa mort que Dominica Darrayoague dispose de ses biens. Couchée "en la chambre du rez-de-chaussée dans une alcôve", elle écoute le notaire lui lire en langue basque un testament qu'elle ne peut signer "pour ne savoir", par lequel elle lègue le quart précipitaire à son fils Jean-Baptiste, deuxième né³⁸⁰. Mais l'héritier désigné ne prend pas la succession. En 1872, c'est sa soeur aînée Marie qui exploite Chetabebaïta avec son époux Jules Dardans, sa grand-mère, ses trois enfants et ses trois plus jeunes soeurs, tandis qu'Illainabaïta est affermée pour 65 francs³⁸¹.

L'héritier quant à lui organise son départ pour l'Amérique. Très vite après le décès de sa mère, il emprunte 400 francs pour "son frère Michel Etchequia, cultivateur, âgé de dix-sept ans révolus, demeurant à Ascain, (qui) va prochainement prendre passage sur le bateau à vapeur de la Compagnie anglaise du Pacifique, partant de Bordeaux, pour se rendre à Buenos Ayres"³⁸². Quelques mois plus tard, il emprunte à nouveau 1 000 francs à son voisin Francisco Sarrasola, rentré d'Amérique pour acheter une maison et placer quelques créances³⁸³. Après Michel, envoyé en éclaireur, Jean-Baptiste et Marianne demandent à leur tour leur passeport en 1872; ils sont suivis par leurs soeurs Dominga et Marie-Louise en 1873, et enfin par Françoise en 1877³⁸⁴. Six des huit enfants de cette génération ont ainsi choisi l'émigration et font souche en Argentine où plusieurs d'entre eux se marient.

³⁷⁷ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 7 avril et 16 novembre 1860.

³⁷⁸ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1866. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : testament du 5 mars 1870.

³⁷⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 2 avril 1869 et 19 juillet 1870.

³⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : testament du 5 mars 1870.

³⁸¹ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1872. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/11 : affaire du 24 novembre 1874, qui oppose Jules Dardans à son fermier pour 10 francs de fumier.

³⁸² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : caution du 10 octobre 1870.

³⁸³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15620 : obligation du 27 janvier 1871. Voir biographie d'Urritxagacoborda : chapitre 2.

³⁸⁴ Arch. com. Ascain : émigrants pour Montevideo et Buenos Ayres et demandes de passeports (1856-1890).

Il est possible que l'héritier, pour sa part, n'ait envisagé l'émigration que comme une solution temporaire destinée à se libérer de la dette de la maison. Celle-ci en effet s'est encore alourdie depuis la succession précédente : les époux Etcheguia ont dû emprunter 1 200 francs en 1863, puis 2 000 francs en 1868, pour rembourser les obligations contractées en 1837 et 1859. La dette de 3 200 francs dépasse la valeur déclarée de l'exploitation. Mais lorsqu'il revient en 1888, c'est pour vendre à sa soeur aînée ses droits et ceux de ses cadets : chaque cohéritier reçoit 170 francs, et Baptiste 611 francs³⁸⁵.

Après dix-huit ans d'indivision, les successeurs Marie Etcheguia et Jules Dardans deviennent donc entièrement propriétaires de Chetabebaïta pour 1 630 francs. Il n'est pas certain d'ailleurs que le montant des droits, "reçu d'eux hors de la vue du notaire et témoins, antérieurement", ait été réellement versé. Mais ils héritent aussi d'une dette de 3 200 francs, qui fait peser sur l'exploitation une rente annuelle de 160 francs.

□ Troisième succession (1898-1906) : le successeur n'est pas propriétaire

Confrontée à la même configuration démographique, la génération suivante répète les mêmes pratiques successorales. Mariée à 21 ans, Marie Etcheguia a eu neuf enfants, nés de 1866 à 1888. A nouveau, passé l'âge de quinze ans, les aînés doivent quitter la trop petite exploitation. Les filles sont placées comme domestiques, et seuls les garçons émigrent à cette génération : Michel puis Christophe ont rejoint leurs oncles à Buenos Aires au moment du conseil de révision³⁸⁶. C'est à nouveau à l'approche de son décès aussi que Marie Etcheguia désigne pour héritier le seul de ses trois fils qui n'a pas émigré : Baptiste, cinquième né, qui effectue alors son service militaire à Tarbes³⁸⁷.

Mais s'il succède bien à ses parents, Baptiste ne sera jamais propriétaire de leurs biens. Son père Jules Dardans, qui survit de peu à son épouse, partage à nouveau la propriété. A sa fille Marie, il attribue Illaïnabaïta, son bien personnel. Parallèlement, il fait l'acquisition d'une autre petite exploitation voisine, Apitouchenea, propriété des cousins de son épouse, dont tous les héritiers ont émigré³⁸⁸. Les deux exploitations sont cette fois réunies : la maison d'Apitouchenea est détruite, et ses terres sont converties en prés³⁸⁹.

Agrandie de deux hectares de prés mais toujours aussi endettée, Chetabebaïta reste en indivision après son décès en 1901³⁹⁰. Cinq ans plus tard, son fils Michel, laitier à Buenos Aires, revient à Ascain à l'occasion du mariage de Baptiste et devient propriétaire de Chetabebaïta. Mais il repart aussitôt pour Buenos Aires, laissant la succession à son frère, puis à son neveu, qui sont toujours ses fermiers en 1946³⁹¹.

Le destin démographique de l'exploitation pèse ici lourdement sur ses stratégies successorales. Quand le groupe domestique trop nombreux doit se défaire rapidement de ses aînés, le mariage précoce engendre le mariage précoce, et au contrat de mariage

³⁸⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15637 : vente du 9 juin 1888.

³⁸⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

³⁸⁷ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 15 juillet 1898.

³⁸⁸ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 avril 1888.

³⁸⁹ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales, liste nominative de recensement de 1901.

³⁹⁰ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 25 novembre 1901.

³⁹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1911-1946).

se substitue le testament rédigé dans les dernières extrémités. Entre les trop nombreux héritiers, le partage est parfois nécessaire, et le successeur n'est pas toujours l'héritier. D'autant plus souple qu'il s'inscrit dans le cadre d'une circulation élargie des terres au sein de la parenté et du voisinage, le mode coutumier de transmission s'accommode ainsi de formes juridiques diverses. Grâce aux solidarités familiales et au renoncement des cadets, l'intégrité de l'exploitation est chaque fois préservée : l'issue trouvée à la dernière génération, alors que l'exploitation est au bord de la faillite, indique que la dimension patrimoniale l'emporte sur le calcul économique.

5. Lekheroa (Hélette) : des stratégies de mobilité

Lorsqu'ils se marient et deviennent propriétaires de Lekheroa en 1846, ni Pierre Elgart ni Marie Urgorry n'héritent des biens de leurs parents. Tous deux issus de familles de propriétaires, ce sont des exclus de la succession. S'appuyant eux aussi sur des liens de parenté doublés de liens de voisinage, ils parviennent pourtant en deux générations à porter leur très petite exploitation de journaliers au seuil de la viabilité : c'est autour d'un projet familial d'ascension sociale que s'articulent ici le destin de l'exploitation et ses stratégies successorales.

□ Une très petite propriété³⁹²

Il est peu probable que la propriété de Gratianna Durrels, avec son petit hectare de labour, ait pu nourrir à elle seule le ménage de cinq adultes qu'elle abrite en 1817³⁹³. Mais les faibles ressources de la maison n'ont pas permis à Gratianna d'établir les cinq enfants nés de ses deux mariages. Tous en âge de se marier, ils sont encore célibataires et deux d'entre eux seulement ont quitté le foyer maternel. Pierre, âgé de 40 ans, est tisserand et propriétaire d'une petite maison, où il vit seul sur les hauteurs proches de Lekheroa. Le plus jeune, absent de la commune, s'est sans doute engagé comme domestique pour pouvoir, dix ans plus tard, se marier et louer une ferme à Hélette³⁹⁴. On peut imaginer que Gratian, Marie et Catherine, qui vivent encore à Lekheroa avec leur mère, complètent par des journées les maigres ressources de l'exploitation.

La maison se vide pourtant peu à peu. Gratian, l'aîné, meurt célibataire en 1823³⁹⁵. Catherine est mariée sans contrat en 1825 à un cadet de la maison voisine de Landartia, tout aussi démuné qu'elle. Seule reste auprès de sa mère Marie, l'aînée des filles : c'est elle que Gratianna Durrels choisit pour héritière en lui attribuant, par un testament rédigé deux jours avant sa mort, le quart précipitaire³⁹⁶. Marie Salaberry finit par se marier à l'âge de 50 ans, mais ce mariage trop longtemps repoussé la laisse sans descendance : en 1846, Marie est veuve et seule, et la maison sans successeur.

□ Une nièce pour héritière³⁹⁷

³⁹² Voir en annexe : arbre généalogique de Lekheroa (8).

³⁹³ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817, matrice cadastrale.

³⁹⁴ Arch. com. Hélette : registre des mariages et listes nominatives de recensement.

³⁹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 5 novembre 1825.

³⁹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 1er février 1832.

³⁹⁷ Voir en annexe : Lekheroa, circulation familiale des terres (9).

Elle choisit alors pour héritière sa nièce Marie Urgorry, que l'on marie à l'âge de seize ans. Par son contrat de mariage, la jeune fille reçoit en donation les sept hectares de Lekheroa, son mobilier et son pauvre outillage (une charrette, un joug, et un ustensile à dépiquer le froment), le tout estimé à moins de 3 000 francs. De son oncle maternel Pierre Salaberry, tisserand toujours célibataire, elle reçoit également le petit bien de trois hectares, dont le revenu est estimé à 85 francs. En contrepartie, le jeune ménage s'engage à assurer les vieux jours des deux donateurs, qu'il devra accueillir à Lekheroa et "nourrir tant en santé qu'en maladie"³⁹⁸.

Pour les deux jeunes époux, issus de familles de propriétaires mais exclus de la succession, ce mariage et la donation qui l'accompagne apparaissent comme une deuxième chance. Les parents de Marie Urgorry, dépourvus de tous biens, n'ont laissé d'autres traces que celles des pauvres gens : une naissance, un mariage en 1825, un décès inscrits aux registres de l'Etat civil. Sans doute ont-ils trouvé un temps une métairie à louer, mais bientôt sa mère Catherine Salaberry connaît le sort commun aux veuves sans propriété : recensée comme fileuse en 1851, elle partage des logements précaires avec son fils charpentier, puis avec ses deux filles célibataires, journalière et couturière³⁹⁹. Quant à son époux Pierre Elgart, ses parents lui ont préféré en 1841 leur fille cadette pour leur succéder à la tête du petit domaine voisin de Carricartia⁴⁰⁰.

L'accès à la propriété n'est pourtant que le début d'un long combat, au terme duquel Lekheroa devient enfin une exploitation viable. Marie Salaberry en effet n'a pas pu acheter les droits de ses cohéritiers, et la propriété est restée indivise depuis la mort de sa mère en 1831. Les modestes dédommagements prévus par le contrat de mariage de sa nièce devaient être compensés par le tout aussi modeste apport de Pierre Elgart : 1 000 francs en numéraire, "provenant soit de ses économies soit de ses père et mère".

Or la mésentente familiale ne tarde pas à s'installer après le décès de Marie Salaberry en 1847. Le 24 juin 1849, l'oncle célibataire quitte la maison et fait appel au juge de paix pour recevoir son dû : les 135 francs promis par le contrat de mariage, et surtout une pension viagère de 105 francs par an⁴⁰¹. Puis il obtient du tribunal d'instance l'autorisation de vendre trois parcelles acquises entre 1832 et 1847, qui ne faisaient pas explicitement partie de sa donation⁴⁰². L'autre oncle, fermier à Hélette, fait monter les enchères et obtient à son tour un versement de 1 100 francs, au lieu des 400 francs prévus par le contrat⁴⁰³.

Amputée d'une lande et surtout d'un grand pré, l'exploitation doit en outre s'endetter : Pierre Elgart et Marie Urgorry empruntent 700 francs en 1847, 600 francs en 1851, 500 francs encore en 1854⁴⁰⁴. Ils quittent Lekheroa, louée à des métayers : pendant quelques

³⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8940 : contrat de mariage du 23 mai 1846.

³⁹⁹ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1851 et 1856).

⁴⁰⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 13 mars 1866. Arch. com. Hélette : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

⁴⁰¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : quittance du 20 octobre 1849.

⁴⁰² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 et 8883 : ventes des 1er janvier 1852 et 11 février 1854.

⁴⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : quittance du 22 mars 1854.

⁴⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 et 8883 : obligations des 2 juin 1851 et 2 février 1854. III-E 18044 : quittance du 18 décembre 1880.

années, Pierre Elgart se fait sandalier dans le quartier des artisans de Hélette, puis fermier chez un grand propriétaire⁴⁰⁵.

Les multiples conflits qui jalonnent ces quelques années de la vie du jeune ménage témoignent de l'âpreté de sa lutte pour la survie de l'exploitation. En juillet 1853, pour une raison inconnue, Pierre Elgart poursuit devant le tribunal d'instance son propriétaire Jean Lamarque, condamné à lui verser 417 francs⁴⁰⁶. Trois mois plus tard surgit un nouveau différend avec le même Lamarque, qui refuse de lui rendre une selle et une bride⁴⁰⁷. En 1855 encore, un conflit l'oppose à sa soeur héritière, à propos du prix d'une vache achetée quinze ans plus tôt⁴⁰⁸.

□ Le démantèlement de Landartia

En 1861, Pierre Elgart et Marie Urgorry ont repris l'exploitation de Lekheroa. Quinze ans après leur mariage, ils sont endettés mais presque entièrement propriétaires de la maison. Marie ne doit plus que 100 francs pour ses droits maternels, acquittés en 1863⁴⁰⁹. A la faveur du déclin de la maison voisine et parente de Landartia, ils peuvent désormais entreprendre l'agrandissement de leur domaine.

Landartia est la maison natale de Laurent Urgorry, le père de Marie. Comme Lekheroa, la maison est depuis longtemps dans l'indivision. Elle abrite deux ménages de journalières, veuves ou célibataires : deux tantes et une grand-tante de Marie Urgorry, et sa cousine Jeanne Eliçalde. Les dettes s'accumulent, et les cinq femmes doivent peu à peu se défaire de leurs terres. Les pâtures sont vendues les premières, à divers exploitants de Hélette ou de la commune limitrophe d'Irissarry⁴¹⁰. Mais lorsque vient le tour des terres cultivées, coeur inaliénable du domaine, la préférence va aux parents et alliés.

En 1847 déjà, le premier pré vendu était revenu à Pierre Salaberry, l'oncle de Marie Urgorry, dont l'intention probable était alors d'arrondir le domaine de sa nièce. En 1857, c'est encore vers leur nièce et cousine que se tournent Jeanne Urgorry et sa fille. L'arrangement trouvé atteste à la fois une préférence familiale et sans doute une stratégie foncière à long terme. Marie Urgorry et Pierre Elgart, toujours sandalier, ne disposent pas en effet de la somme nécessaire, et sont déjà lourdement endettés. C'est donc en commun que les cousines empruntent 1 000 francs à Pierre Larre, médecin et propriétaire à Hélette, déjà créancier des deux maisons, et hypothèquent tous leurs biens⁴¹¹. Grâce aux 600 francs qui leur reviennent, Pierre Elgart et Marie Urgorry deviennent propriétaires, à crédit, de deux parcelles en pré et labour de Landartia⁴¹². Dix-sept ans plus tard, ils s'acquittent de la totalité de la dette de 1 000 francs et reçoivent à nouveau, pour le prix des 400 francs empruntés par leurs cousines en 1857, trois nouvelles parcelles de Landartia⁴¹³.

⁴⁰⁵ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1851 et 1856).

⁴⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3-U-5/225 : jugement du 23 juillet 1853. III-E 8883 : quittance du 14 décembre 1854.

⁴⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/19 : affaire du 27 octobre 1853.

⁴⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4 U 12/20 : affaire du 24 mai 1855.

⁴⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : quittance du 21 février 1863.

⁴¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 et 8883 : ventes des 23 février 1850 et 11 février 1854.

⁴¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : obligation du 2 novembre 1857.

⁴¹² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : vente du 6 novembre 1857.

⁴¹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : vente du 7 février et quittance du 21 mars 1874.

□ Un gendre bien doté

C'est le mariage de Catherine Elgart qui permet en 1874 la relance de la politique foncière des deux exploitations. Depuis 1857, Lekheroa n'a pu se permettre aucune nouvelle acquisition. Les journalières de Landartia ont continué à vendre quelques pâtures, mais ont gardé la propriété de leurs terres cultivées, entièrement transformées en prés et affermées à Bernard Urgorry, charpentier et frère de Marie⁴¹⁴.

Après presque trente ans de mariage, Pierre Elgart et Marie Urgorry sont toujours aussi endettés, mais disposent d'un patrimoine foncier évalué à 5 600 francs et se sont constitué un petit cheptel : "une paire de vaches, une pouliche, un mulet et 27 têtes de menu bétail" ovin⁴¹⁵. Surtout, un comportement démographique exceptionnellement réservé leur permet de trouver à leur fille un époux bien doté : mariée à seize ans, Marie Urgorry n'a donné naissance à Catherine que sept ans plus tard, et c'est à l'âge de 26 ans qu'elle a mis au monde son deuxième et dernier enfant Bernard.

Catherine Elgart, qui reçoit la part préciputaire de Lekheroa, n'aura donc qu'un frère à indemniser. Son époux Thomas Arhancet, fils de propriétaires de la commune voisine d'Iholdy, apporte pour sa part, outre 300 francs en mobilier et en outillage agricole, 1 300 francs "de son pécule particulier", 800 francs en avancement d'hoirie, et une dot de 1 800 francs destinée à payer les créanciers hypothécaires, soit 3 900 francs en numéraire. C'est à la faveur de cette dot que l'exploitation s'adjoint les trois parcelles supplémentaires de Landartia, dont les terres finissent de se disperser.

Dégagée de ses dettes, la maison poursuit son ascension malgré les malheurs qui la frappent. En l'espace de deux ans disparaissent Pierre Elgart puis sa fille⁴¹⁶. En l'absence de descendants, le contrat de mariage n'accorde au gendre qu'un droit de jouissance sur les biens de son épouse. Mais il prévoit aussi un droit de retour sur la dot, que Marie Urgorry est certainement dans l'incapacité de rembourser. A nouveau, un arrangement est trouvé : deux mois à peine après le décès de Catherine, Marie Urgorry et son fils Bernard vendent la propriété à Thomas Arhancet⁴¹⁷. Bernard Elgart, domestique de ferme, reçoit 600 francs de dédommagement. Quant à Marie Urgorry, elle se contente d'une chambre et de son entretien à Lekheroa, "moyennant que la veuve Elgart travaillera sur ces lieux suivant que ses forces et son âge le lui permettront". Elle n'a que 48 ans, et cohabite avec son gendre bientôt remarié pendant plus de vingt ans.

Désormais propriétaire de Lekheroa, Thomas Arhancet achève l'oeuvre de ses beaux-parents. En 1886, il rachète à un propriétaire voisin trois des parcelles de Landartia sorties en 1873 du cercle de la parenté⁴¹⁸. Lekheroa apparaît ainsi comme la principale bénéficiaire du démantèlement de Landartia, dont elle a peu à peu acquis la moitié des terres cultivées. La même année, les descendants du médecin Pierre Larre, grand créancier et rassembleur de terres de la commune⁴¹⁹, lui vendent à leur tour la petite métairie d'Attachenia. Les maisons de Landartia et d'Attachenia sont détruites et leurs terres remembrées, en grande

⁴¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884, 8885, 8886 et 8887 : ventes des 21 mars 1859, 30 juillet 1860, 19 août 1865, et 6 août 1868. Vente et bail à ferme du 1er février 1862.

⁴¹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : contrat de mariage du 12 mars 1874.

⁴¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 15 septembre 1876 et 23 janvier 1879.

⁴¹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : vente du 25 septembre 1878.

⁴¹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 10 avril 1886.

⁴¹⁹ Voir chapitre 5.

partie transformées en prés, viennent agrandir l'exploitation. C'est un domaine de 22 hectares, dont près de huit sont cultivés, que Thomas Arhancet peut transmettre en 1907 à sa fille et son gendre, qui l'exploitent encore en 1942⁴²⁰.

A des stratégies souples de transmission, de tante à nièce ou de mère à gendre, se combinent ici des stratégies de mobilité. Y concourent la pluriactivité, le départ temporaire, l'endettement et peut-être aussi une restriction des naissances encore exceptionnelle dans cette région aux fortes pratiques catholiques⁴²¹. Y concourent aussi l'extinction des familles de journaliers, qui favorise la concentration de la propriété et de l'exploitation dans le cadre privilégié de la parenté.

6. Ansorloa (Ascaïn) : de la mer à la terre

Au regard du modèle de transmission pyrénéen, idéal uniformément partagé, l'histoire d'Ansorloa est celle d'une transgression répétée. C'est à une série de partages que cette très petite exploitation de marins doit en effet une dynamique qui l'amène au seuil de la viabilité. Tournées vers la constitution d'un patrimoine foncier, les stratégies de mobilité l'emportent ici sur les stratégies de conservation du bien.

□ Les Mauléo, une famille de marins⁴²²

Jean Mauléo, qui devient propriétaire d'Ansorloa en 1834, est issu d'une lignée de marins d'Ascaïn. Seul enfant survivant d'un capitaine de navire⁴²³, il dispose dans la commune d'un important réseau professionnel, au sein duquel se sont noués des liens de parenté. Ses quatre cousines ont toutes épousé des marins, avec lesquels il entretient des relations suivies : il fait appel à eux comme témoins lors de son mariage, puis de ceux de ses enfants⁴²⁴. Loin d'être des marginaux, ces marins occupent par ailleurs pendant toute la première moitié du siècle une place élevée dans la hiérarchie villageoise : presque tous sont membres du conseil municipal, où Jean Mauléo obtient lui-même un siège en 1826⁴²⁵.

Au statut de marin, la génération précédente en effet a ajouté celui de propriétaire foncier. Les grands-parents de Jean Mauléo possédaient déjà une maison dans le bourg, avec son jardin et un labour, ses chênes sur un terrain communal, et sa place à l'église⁴²⁶. Ils ont établi à Ascaïn leurs trois fils. Les deux oncles de Jean Mauléo ont épousé les héritières de deux maisons importantes, Harispea et Errebira, qui comptent chacune cinq

⁴²⁰ Arch. com. Hélette : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 : enquête agricole de 1942. Commune de Hélette.

⁴²¹ Supérieur à la moyenne nationale, l'indice de fécondité légitime ne semble fléchir qu'après la Première Guerre mondiale malgré le maintien durable du mariage tardif. Pour la période 1833-1912, il atteint par exemple 4,28 et 4,25 dans les cantons de Saint-Etienne-de-Baigorry et de Tardets. André ETCHÉLECOU, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, ouvrage cité, pp. 69-84.

⁴²² Voir en annexe : descendance de Dominique Mauléo et Dominica Durquiet (10).

⁴²³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q 7 : mutation par décès du 6 septembre 1816.

⁴²⁴ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 : matricules des gens de mer. Arch. com. Ascaïn : registres des mariages.

⁴²⁵ Arch. com. Ascaïn : registres des délibérations municipales.

⁴²⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15581 : vente du 29 décembre 1825.

hectares de cultures en 1832. Son père en revanche n'a fait l'acquisition que d'une très petite exploitation, Marimartinenea, pourvue d'une unique parcelle de labour de 11 ares⁴²⁷.

□ Le partage d'Izotxaguerrea (1822)⁴²⁸

Lorsqu'il renonce à la marine en 1818, Jean Mauléo est donc mieux pourvu en capital social qu'en capital foncier. Mais deux ans auparavant, il a épousé sans contrat Marie Salaberry, cohéritière de la propriété d'Izotxaguerrea, qui se fait attribuer une partie des terres de son père⁴²⁹.

Ici encore, le partage est consécutif à un remariage. A son décès en 1821, Pierre Salaberry laisse en effet aux huit enfants de ses deux lits et à sa veuve une propriété composée d'une exploitation principale, Izotxaguerrea, et de deux annexes plus petites louées à des journaliers⁴³⁰, Ansorloa et Pialenborda. Un premier arrangement verbal a lieu en 1822 entre les enfants du premier lit et la veuve⁴³¹ : c'est alors que Jean Mauléo et Marie Salaberry entrent en possession d'Ansorloa où naît leur troisième enfant en 1825. Mais ils n'en deviendront officiellement propriétaires que douze ans plus tard, lors d'un deuxième arrangement passé cette fois devant notaire⁴³².

Leur propriété reste toutefois modeste. Avec Marimartinenea, qui est louée, elle ne dépasse pas 2,5 hectares. Elle atteint 3,7 hectares en 1853 lorsque Jean Mauléo reçoit de sa cousine Catherine Copene, décédée sans descendance, le petit bien de Bargainenea⁴³³. L'exploitation d'Ansorloa quant à elle ne couvre que deux hectares, dont la moitié en landes et friches. A la fin de sa vie, en 1862, Jean Mauléo a donc reçu en héritage de son père, de son beau-père, puis de sa cousine, trois exploitations distinctes, mais il est considéré comme un "propriétaire gêné"⁴³⁴.

□ Le partage d'Harispea (1862)

C'est un nouveau partage qui vient agrandir l'exploitation à la génération suivante. Jean Mauléo et Marie Salaberry, qui ont quatre enfants, marient leurs deux aînés en 1848 et 1849. On ne connaît pas les clauses de ces mariages, à nouveau passés sans contrat écrit. Mais au recensement de 1851, l'aîné Pierre est installé chez ses beaux-parents, tandis que sa cadette Marianne cohabite avec ses parents à Ansorloa : c'est donc le gendre, recensé comme métayer de ses beaux-parents, qui a été choisi comme successeur.

⁴²⁷ Arch. com. Ascaïn : matrices cadastrales.

⁴²⁸ Voir en annexe : circulation familiale des terres (12).

⁴²⁹ Arch. com. Ascaïn : registres des mariages. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 9 mars 1866.

⁴³⁰ Arch. com. Ascaïn : matrice générale des quatre contributions directes (1822-1848). Etat du nombre de voitures existantes dans la commune d'Ascaïn en 1823.

⁴³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3U 1/477 : adjudication du 10 avril 1843.

⁴³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : partage du 4 janvier 1834.

⁴³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15600 : testament du 12 novembre 1843. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 7 décembre 1849.

⁴³⁴ Arch. com. Ascaïn : état de tous les propriétaires de la commune d'Ascaïn qui ont éprouvé des pertes par l'effet des inondations survenues le 14 mai 1862.

Le choix du gendre s'inscrit dans la stratégie foncière d'Ansoorloa. Christophe Teillary en effet est d'une part le fils d'un voisin immédiat, d'autre part un parent proche : sa mère Sabine Mauléo est la cousine germaine de Jean Mauléo. Consanguinité et proximité géographique autorisent alors entre les deux maisons un type d'arrangement rarement pratiqué : Christophe Teillary reçoit en 1862 une partie d'Harispea, l'exploitation de ses parents, soit quatre parcelles de prés et de labours⁴³⁵. Pour la modique somme de 135 francs, cette génération fait encore l'acquisition de trois parcelles de communaux en 1880⁴³⁶ : l'ensemble de la propriété atteint alors près de sept hectares.

□ Les deux partages d'Ansoorloa (1882 et 1888)

Ansoorloa pourtant n'est pas épargnée par les accidents de la vie, qui rendent problématique la transmission de l'exploitation⁴³⁷. En 1852, Pierre Mauléo perd sa jeune épouse, qui meurt en couches à 29 ans⁴³⁸. En l'absence de contrat de mariage, il n'a aucun droit sur la propriété de ses beaux-parents : il leur laisse son fils âgé d'un an, et retourne dans sa maison natale avec ses deux filles. En 1856, le groupe domestique comprend ainsi neuf personnes appartenant à trois générations : Jean Mauléo et Marie Salaberry, âgés de plus de 70 ans; leur fille, leur gendre et leur fils aîné; Pierre et ses filles; leur plus jeune fils enfin, encore célibataire. Malgré un probable contrôle des naissances, il s'agrandit encore en 1860 avec l'arrivée de Jean-Pierre Teillary, second fils de Marianne.

La succession reste en suspens jusqu'au décès de la mère en 1868. Le fils aîné semble avoir repris sa place dans la hiérarchie familiale, et représente la maison au conseil municipal à partir de 1855. Sa soeur Marianne, puis son frère célibataire, disparaissent en peu de temps, en 1864 et 1866. En 1868, il est le seul à survivre à sa mère. Son beau-frère n'est toujours propriétaire que de ses biens personnels, mais Marianne lui a laissé deux fils.

C'est à nouveau par un contrat verbal que se règle la succession. En 1872, Pierre Mauléo s'est installé à Bargainenea, tandis que Christophe Teillary, remarié en 1869, prend la succession d'Ansoorloa, et remplace son beau-frère au conseil municipal à partir de 1876⁴³⁹. Dix ans plus tard, par un acte sous seing privé, Pierre Mauléo partage par moitié la propriété avec ses neveux qui gardent Ansoorloa en indivision, mais doivent se défaire de Marimartinenea et de Bargainenea⁴⁴⁰.

Après la mort de leur père en 1885, les deux frères procèdent à nouveau à un partage de la propriété : au cadastre, chacune des parcelles est divisée en deux. La propriété apparaît alors morcelée à l'extrême : Jean et Jean-Pierre Teillary possèdent chacun environ un hectare, tandis que les biens de leur père, dont leur belle-mère a gardé l'usufruit,

⁴³⁵ Cette transaction non plus n'a pas fait l'objet d'un contrat notarié, mais elle est portée au cadastre. La déclaration de mutation par décès de Christophe Teillary indique seulement que les quatre parcelles qui constituent ses biens propres lui proviennent "de ses auteurs". Arch. com. Ascain : matrices cadastrales. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 27 novembre 1885.

⁴³⁶ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 27 novembre 1885.

⁴³⁷ Voir arbre généalogique en annexe (11).

⁴³⁸ Arch. com. Ascain : registres des naissances et des décès.

⁴³⁹ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1872, registres des mariages et registres des délibérations municipales.

⁴⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15641 : dépôt du 16 avril 1892. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales.

restent indivis⁴⁴¹. Mais le morcellement de la propriété n'est pas celui de l'exploitation. Jean Teillary, qui s'est engagé en 1876 dans l'artillerie de marine, avant de devenir douanier puis gendarme, ne réside pas dans la commune et n'exploite évidemment pas ses demi-parcelles⁴⁴². C'est son frère qui a pris la succession, cohabite à Ansorloa avec sa belle-mère⁴⁴³, et s'y marie avec, pour la première fois, un contrat écrit⁴⁴⁴. Il achète à des voisins un petit labour, puis une pâture qu'il convertit en pré, et rassemble sous son nom l'ensemble de la propriété après le décès de sa belle-mère en 1908 : il possède alors près de six hectares, en grande partie cultivés en prés et en labours.

□ Le second partage d'Izotxaguerrea (1925)

C'est à la faveur d'un nouveau mariage consanguin accompagné d'un partage que la génération suivante parvient encore à agrandir l'exploitation après la guerre. Gracieuse Teillary épouse en effet en 1920 Victor Deliard d'Izotxaguerrea, maison d'origine de son arrière-grand-mère. Victor Deliard partage Izotxaguerrea avec son frère Jean, sans toutefois toucher au cœur du domaine⁴⁴⁵ : il apporte ainsi à Ansorloa cinq hectares supplémentaires. En 1942, l'exploitation compte plus de onze hectares et élève un des plus importants troupeaux de bovins de la commune⁴⁴⁶.

Sans doute les propriétaires d'Ansorloa doivent-ils à leurs ancêtres marins une culture du partage associé à l'établissement de plusieurs enfants, commune à la plupart des pluriactifs pour lesquels les revenus de l'agriculture n'ont qu'une place secondaire. Ils leur doivent aussi leur rang dans la société villageoise, et des réseaux familiaux et professionnels qu'ils ont su faire jouer pour tenir leur place dans un contexte de déclin des activités maritimes.

Compensés par un probable contrôle des naissances, les partages successifs liés à des mariages consanguins renforcent l'exploitation plus qu'ils ne l'affaiblissent. Ce modèle de transmission tourné vers la constitution d'un patrimoine, apparemment aux antipodes du modèle pyrénéen, permet pourtant en définitive à Ansorloa de prendre place parmi les "bonnes maisons" d'Ascain, au prix du relatif déclin de deux maisons parentes.

Conclusions : la part de l'héritage

□ Domination du système à maison

La maison apparaît bien en effet comme la "valeur des valeurs, par rapport à laquelle tout le système s'organise"⁴⁴⁷. La transmission intégrale du domaine patrimonial à un héritier

⁴⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15634 : testament du 2 août 1885. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales.

⁴⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁴⁴³ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement.

⁴⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15642 : contrat de mariage du 22 décembre 1893.

⁴⁴⁵ C'est pour l'essentiel Pialenborda, seconde annexe d'Izotxaguerrea convertie en prés, qui est alors rattachée à Ansorloa. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales.

⁴⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain. Arch. com. Ascain : registre des mariages et listes nominatives de recensement (1911-1946).

⁴⁴⁷ Pierre BOURDIEU, "Célibat et condition paysanne", article cité, p.50.

et successeur unique, idéal réalisé par la moitié des successions⁴⁴⁸, est une pratique dominante que ne viennent concurrencer ni celle du partage ni celle de l'indivision. Le partage de l'exploitation est rare, toujours inégalitaire, et généralement fictif. Si quelque parcelle doit parfois être cédée à un cadet à titre d'indemnité, le partage de la propriété n'entraîne pas celui de l'exploitation et n'est souvent qu'un provisoire pis-aller : Jean Teillary, gendarme en Avignon, laisse par exemple à son frère l'exploitation des demi-parcelles d'Ansolroa dont il est propriétaire. Par achat ou par héritage, l'intégrité du patrimoine est restaurée à la génération suivante. A Chetabebaïta comme à Izotxaguerrea, seule l'acquisition d'une deuxième exploitation, sorte d'apanage remis à un cadet, rend possible l'établissement de plusieurs successeurs sans porter atteinte à la continuité de la maison. L'indivision, qui n'est guère plus pratiquée, apparaît également comme un pis-aller. Ne restent durablement indivises que quelques exploitations déclinantes comme Landartia, dont une fratrie de célibataires perpétue provisoirement l'activité, ou des maisons dont les héritiers potentiels ont disparu aux Amériques, finalement mises aux enchères et rachetées par le successeur effectif⁴⁴⁹.

□ Souplesse des modalités de transmission

Norme incontestable, la transmission intégrale des terres s'accommode pourtant de modalités souples, dans son calendrier et ses formes juridiques comme dans le choix du successeur et de son conjoint. Si la donation par contrat de mariage reste pour les plus grandes exploitations la forme privilégiée de dévolution des biens, nombre de transmissions passent par d'autres voies, notamment à Ascain⁴⁵⁰. Plus l'exploitation est exiguë et chargée d'enfants, plus on retarde le moment d'une coûteuse succession. Au contrat de mariage on préfère alors une tardive donation-partage ou le plus souvent, comme à Chetabebaïta, un testament dicté à l'article de la mort. A l'aîné tôt établi ou parti chercher fortune aux Amériques, on peut aussi préférer le cadet resté auprès de ses parents, ou le gendre fortuné qui rembourse les dettes de la maison. A défaut d'héritier direct enfin, c'est un neveu ou une nièce qui est appelé à la succession. Nombreux sont les exemples de ces choix hétérodoxes de successeur, dont les motivations n'apparaissent pas toujours clairement. Ils sont particulièrement fréquents à Ascain, où les cadets sont plus souvent héritiers que les aînés. Bien marier leurs aînés, ou les doter de carrières dans l'Eglise ou la fonction publique, garder auprès d'eux un de leurs derniers-nés : cette solution, souvent choisie par les parents, retarde le moment de la cohabitation et de la passation des pouvoirs, et facilite sans doute les arrangements entre cohéritiers.

Ventes simulées⁴⁵¹, dots fictives, versements occultes⁴⁵², tous les arrangements même les plus illicites sont possibles, tant qu'ils assurent la perpétuation du groupe domestique

⁴⁴⁸ De 1800 à 1915, toutes générations confondues, c'est le cas de 40% des successions des propriétaires-exploitants à Ascain, et 60% à Hélette. Rapportée aux seules successions familiales, la proportion passe à 2/3 à Ascain, et 3/4 à Hélette. Voir tableau 13 en annexe : types de successions (1800-1915).

⁴⁴⁹ Sans nouvelles de deux de ses frères "présumés disparus", Gracieuse Berho obtient ainsi en 1885 la liquidation et le partage de la propriété d'Alcirun à Ascain, restée indivise depuis 1859. La vente judiciaire, en un seul lot, lui permet d'en devenir seule propriétaire avec l'accord des cohéritiers présents. Arch. com. Ascain : notification du jugement du 18 octobre 1887 à Dominique Berho gendre Berterreche et Françoise Berho épouse Hiribarren.

⁴⁵⁰ Voir tableau 14 en annexe : Les successions familiales. Ascain, 1829-1894.

⁴⁵¹ "La plupart des pères assurent aux aînés la propriété exclusive de leurs héritages par des ventes simulées". Général SERVIEZ, Statistique du département des Basses-Pyrénées, ouvrage cité.

et de la maison. Faute de pouvoir légalement transmettre la totalité des biens à un seul héritier, on sous-estime systématiquement leur valeur au détriment de la part des cadets, "victimes structurales"⁴⁵³ donc consentantes du système à maison dont on obtient le renoncement partiel ou total. Mariés, les cadets d'Ithurburua et de Chetabebaïta acceptent une dot inférieure à leurs droits d'héritiers. Disparus aux Amériques, entrés en religion ou célibataires dans la maison natale, ils abandonnent leur part d'héritage à leurs neveux⁴⁵⁴. Si ce système aux apparences rigides génère ses tensions propres entre parents et enfants ou entre cohéritiers⁴⁵⁵, voire des échecs dont Etchegaraya offre un exemple éclairant, il s'adapte en définitive avec souplesse à l'infinie diversité des conjonctures familiales.

Cette relative élasticité peut également se lire dans les variations intergénérationnelles. Avec des rythmes et des intensités qui varient d'une commune à l'autre, chaque génération semble en effet privilégier de nouvelles modalités d'adaptation au contexte juridique créé par le Code civil comme aux conjonctures des marchés⁴⁵⁶. Confrontée à la fois à l'effet retardé des lois révolutionnaires, à une forte pression démographique et à une probable difficulté à trouver du numéraire⁴⁵⁷, la génération mariée autour de 1800, qui voit s'ouvrir sa succession dans les années 1830, est plus souvent que les autres contrainte d'offrir à ses cadets des compensations en terres. Solution de dernier recours, le partage est aussi une solution d'attente et les générations suivantes mettent tout en oeuvre pour reconstituer la propriété et éviter un nouveau morcellement⁴⁵⁸. A partir de 1850, quand l'ouverture du marché du bétail se conjugue avec les retours d'émigration, le successeur parvient généralement à assurer à ses cohéritiers des compensations monétaires, grâce au crédit hypothécaire et à des dots parfois considérables : à Hélette notamment, leur montant moyen augmente de 50% vers le milieu du siècle, et on voit arriver, avec les retours d'émigration, des dots supérieures à 10

⁴⁵² Par définition, ces arrangements ne laissent pas de traces, sauf en cas de conflit, et on ne peut que les subodorer. Mais notaires et avocats connaissent bien ces pratiques : "Les parents font-ils à leur héritier, par voie détournée, des avantages supérieurs prohibés par le Code? C'est le secret de chaque famille [...] J'ai entendu dire que les titres au porteur passaient aussi quelquefois de la main à la main [...]" (Louis ETCHEVERRY, "Les coutumes successorales au Pays basque au XIXe siècle", dans *La tradition au Pays basque*, ouvrage cité, 1899, p. 186). "En fait, dans les trois provinces, sauf peut-être dans certains villages côtiers, les cohéritiers reçoivent leurs soultes [...] et les remettent immédiatement après la signature de l'acte à l'héritier attributaire de la maison, préférant renoncer à leurs droits plutôt que mettre en difficulté ou appauvrir la maison natale. Ce système a été très général, soit que les enfants, dans la majorité des cas, aient sincèrement voulu se priver de leurs droits pour le service des intérêts supérieurs de l'Etex, soit que la pression sociale, la crainte d'être montré du doigt dans le quartier ou le village comme un enfant indigne les ait amenés à se conformer à la manière de faire générale" (Jean ETCHEVERRY-AINCHART, *Etexa ou la maison basque*, ouvrage cité, pp. 67-68).

⁴⁵³ Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires*, ouvrage cité, p. 202.

⁴⁵⁴ Voir aussi Haranederrea et Urritxagacoborda (chapitre 2).

⁴⁵⁵ Ces tensions et les violences qu'elles engendrent ont été mises en évidence à partir des archives judiciaires, dans le contexte nettement plus conflictuel du système à maison du Gévaudan (forte concurrence entre héritiers en l'absence de droit d'aînesse; conflits entre parents qui peuvent choisir deux héritiers différents; conflits entre le père tout-puissant, seul propriétaire, et le successeur qui ne dispose que de l'usufruit). Elizabeth CLAVERIE, "L'ousta et le notaire. Le système de dévolution des biens en Margeride lozérienne au XIXe siècle", *Ethnologie française*, n°4, 1981, pp. 329-338. Elizabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Hachette, 1982, 363 p.

⁴⁵⁶ Voir tableau 13 en annexe : types de successions (1800-1915).

⁴⁵⁷ A l'autre extrémité de la chaîne pyrénéenne, les besoins en numéraire ont conduit, dans la première moitié du siècle, les petits propriétaires à recourir aux prêts usuraires ou aux ventes avec retrait. Louis ASSIER-ANDRIEU, "Nature, persistance et dépérissement de la coutume domestique. La fonction successorale en Capcir et Cerdagne", *article cité*.

⁴⁵⁸ Voir Ospitalia (chapitre 2) et Iribarnia (chapitre 8).

000 francs⁴⁵⁹. Dans le contexte de crise agricole du dernier quart du siècle enfin, nombre de successions restent indivises à Ascaïn, en attente de jours meilleurs. Mais, dans l'immédiate après-guerre, la plupart de ces indivisions prendront fin à la faveur de l'inflation.

□ La circulation par le marché et la parenté

Par des voies souples et complexes, la logique du patrimoine finit ainsi par triompher, et jamais une logique concurrente ne parvient à s'imposer. La reproduction semble en ce domaine l'emporter sur la mobilité. Or la terre circule. Le paradoxe tient en deux chiffres : 70 % des successions familiales s'accompagnent d'une transmission intégrale du patrimoine, mais 15 % seulement des exploitations se transmettent exclusivement par héritage et échappent tout au long du siècle au marché des terres.

	Ascaïn		Hélette	
Nombre total d'exploitations	177		160	
dont exploitations observées (faire-valoir direct)	116	66 %	81	50 %
Nombre de successions observées (1800-1915)	231		206	
dont transmissions intégrales	91	39 %	121	59 %
dont locations et ventes	91	39 %	44	21 %
Exploitations toujours transmises par héritage	20	11 %	32	20 %
Exploitations toujours transmises intégralement	10	6 %	16	10 %

Le changement, pour l'essentiel, ne tient pas aux modalités de la transmission familiale mais à la part du marché. Près de la moitié des exploitations d'une part échappe en permanence au modèle de transmission de la petite propriété familiale en faire-valoir direct : c'est celle qui relève du métayage, corollaire de la forte présence de la grande ou moyenne propriété. A partir du milieu du siècle d'autre part, une part croissante des terres passe par le marché. Dépourvues de successeur ou trop lourdement endettées, nombre d'exploitations sont vendues ou mises en location. A la faveur de l'extinction des ménages de journaliers micro-propriétaires, mais aussi des départs et des retours d'émigrés, puis de la crise agricole, le marché des terres s'ouvre ainsi progressivement jusqu'au dernier quart du siècle : locataires ou nouveaux acquéreurs, plus de la moitié des successeurs ne sont plus alors des héritiers.

La maison pourtant demeure. Une maison en difficulté peut se procurer des liquidités par la vente de quelques pâtures issues des anciens communaux, mais ne se sépare qu'en dernière extrémité des parcelles cultivées de son héritage : la distinction coutumière entre biens avitins, acquêts et bien collectifs reste vivace. Rarement démantelé, le domaine aggloméré garde généralement son unité et, comme Etchegaraya, change de mains en bloc. Le marché foncier ne connaît pas ce mouvement permanent des parcelles caractéristique des régions de partage égalitaire, où les exploitations se décomposent et se

⁴⁵⁹ Voir tableau 15 en annexe : Les successions familiales. Hélette, 1825-1899.

recomposent à chaque génération⁴⁶⁰. Mais si le marché des parcelles est très restreint, la mobilité des terres est assurée dans le cadre du système à maison : ce sont ici les maisons qui circulent.

Comme dans les régions de partage égalitaire aussi, ces transferts de terres passent de préférence par les chemins de la parenté : la transmission directe par héritage n'est qu'un aspect d'une circulation familiale plus large et plus complexe, qui se joue souvent sur plusieurs générations. Les affinités avec les systèmes égalitaires toutefois ne sont que d'apparence⁴⁶¹. Les liens de parenté en effet ne jouent que redoublés par les liens beaucoup plus forts du voisinage⁴⁶², et seuls les mariages consanguins contractés dans le cadre du voisinage autorisent à Ansoorloa la circulation de parcelles d'une maison à l'autre : le principe résidentiel du système à maison l'emporte sur le principe parental, avec son "entrelacs de relations de parenté et d'alliance"⁴⁶³.

□ La paradoxale dynamique du système à maison

Le champ des possibles apparaît ainsi ouvert, dans les limites d'une logique patrimoniale et résidentielle. Reproduction et mobilité, stabilité et dynamisme, se conjuguent dans le cadre du système à maison : protégée du marché foncier par la pratique coutumière de la transmission intégrale d'un domaine aggloméré, l'exploitation est dans le même temps ouverte à ce marché.

La tentation est forte d'attribuer aux vertus du modèle pyrénéen de reproduction la pérennité de l'exploitation familiale. Depuis Le Play, qui a érigé la famille-souche en idéal de stabilité, il exerce une telle fascination que ses dynamiques en ont été laissées dans l'ombre. Durci pour mettre en valeur, par contraste, la mobilité des systèmes égalitaires⁴⁶⁴, le modèle peut apparaître comme la figure même du conservatisme. Il n'est pas certain pourtant que l'inégalité entre héritiers et la cohabitation imposée par la famille-souche, génératrices de nombreuses tensions familiales, constituent un terrain particulièrement favorable à la pérennité des exploitations. Les fragilités du système ont pu porter au contraire certains dissidents de l'école leplaysienne à mettre l'accent sur sa précarité, et à retourner

⁴⁶⁰ Les généalogies foncières des "gens de Minot", en Bourgogne, mettent en évidence cet incessant mouvement des parcelles parallèle aux divisions et aux reconstitutions des exploitations, dans une région où "la terre «tourne» aussi bien que les gens". Marie-Claude PINGAUD, *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, ouvrage cité, pp. 99-142.

⁴⁶¹ C'est dans le cadre horizontal d'une vaste parentèle, renforcée par des renchaînements d'alliances, que s'organise par exemple la mobilité des terres et des hommes chez les paysans du pays bigouden. Martine SEGALLEN, *Quinze générations de Bas-Bretons*, Paris, PUF, 1985, 405 p.

⁴⁶² La force de ces liens de voisinage, difficilement perceptible à travers les sources écrites, est mise en évidence par l'enquête ethnologique. Bien plus qu'à la parenté, avec laquelle les liens sont distendus, c'est aux voisins que l'on fait appel pour la récolte du maïs, de la fougère et des foins ou pour la tuée du cochon. Cette relation d'entraide institutionnalisée, notamment lors des rites passages, est en outre ritualisée et consacrée par des dons et contre-dons de boudin, de pommes, de noix. Sandra OTT, *Le cercle des montagnes*, ouvrage cité, pp. 79-96.

⁴⁶³ Georges AUGUSTINS, "Un point de vue comparatif sur les Pyrénées", ouvrage cité, p.211.

⁴⁶⁴ Tout système d'héritage égalitaire semble devoir se définir négativement, par opposition avec le système à maison. "C'est, s'il fallait définir cette société d'un mot, le système opposé terme à terme à celui de la «maison». Pas de domaine patrimonial constituant un tout, pas d'héritier unique, pas d'attachement symbolique à un lieu auquel une longue généalogie peut être associée" (Martine SEGALLEN, *Quinze générations de Bas-Bretons*, ouvrage cité, p.113). "Ajoutons que la mobilité très importante des fermiers de ces régions les amenait à ne pas considérer leur demeure comme le temple sacré des ancêtres" (Jacques REMY, "Désastre ou couronnement d'une vie ? La vente aux enchères à la ferme", *Ruralia*, n°3, 1998, p.81).

la célébration de la famille-souche en éloge de l'égalitarisme rural⁴⁶⁵. Il n'est pas certain non plus que les régimes égalitaires soient si indifférents à la stabilité de l'exploitation familiale. Si, en Basse-Bretagne, la fragmentation des successions a pu engendrer un émiettement et un appauvrissement des exploitations⁴⁶⁶, en Lorraine ou en Bourgogne qui combinent égalité de l'héritage et inégalité successorale, "la ferme constitue le lieu privilégié auquel tous les chemins ramènent"⁴⁶⁷.

Comment un système inégalitaire tourné vers la conservation du patrimoine peut-il innover ? comment, à l'inverse, un système de partage égalitaire peut-il se reproduire ? Entre reproduction et mobilité, la petite exploitation rurale chemine en définitive à travers la même contradiction, quel que soit le mode dominant de circulation des terres. La particularité du système à maison et de sa forte éthique familiale est peut-être d'avoir produit une idéologie capable d'occulter sa propre dynamique⁴⁶⁸. Or les trajectoires de Lekheroa ou d'Ansolroa attestent que son idéal de perpétuation à l'identique laisse place à des stratégies de mobilité : bien des destins d'exploitations s'articulent autour d'un projet familial d'ascension sociale. Il s'agit moins alors de transmettre que de constituer un patrimoine, possibilité ouverte par un accès à la terre élargi à la faveur des reclassements sociaux du second XIXe siècle.

Chapitre 5. Un accès élargi à la terre

Le renforcement de la petite propriété paysanne au XIXe siècle est un processus lent mais général. Du Pas-de-Calais au Roussillon en passant par la Beauce et la région alpine⁴⁶⁹, il accompagne, sans bouleversements sociaux apparents, l'effritement de la grande ou moyenne propriété et le recul de la micropropriété : "partout, les rentiers, les citadins, les absentéistes ont reculé, cédant la place aux exploitants"⁴⁷⁰. L'expropriation massive des petits producteurs n'a pas eu lieu, au contraire. Quand, entre 1846 et 1852⁴⁷¹, puis à partir

⁴⁶⁵ La splendeur et la décadence de la maison des Melouga, étudiée en 1856 par Le Play puis revisitée par ses disciples, en est l'exemple le mieux connu, mais une étude comparative du corpus leplaysien permet d'en généraliser les conclusions. Frédéric LE PLAY, Emile CHEYSSON, BAYARD, Fernand BUTEL, *Les Melouga. Une famille pyrénéenne au XIXe siècle*, ouvrage cité. Alain COTTEREAU et Maurizio GRIBAUDI, *Précarités, cheminements et formes de cohérence sociale au XIXe siècle*, Paris, EHESS, juillet 1999, 176 f.

⁴⁶⁶ Martine SEGALIN, *Quinze générations de Bas-Bretons*, ouvrage cité, p.111.

⁴⁶⁷ Marie-Claude PINGAUD, *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, ouvrage cité, p.150. Georges AUGUSTINS, "Un point de vue comparatif sur les Pyrénées", ouvrage cité, p.211.

⁴⁶⁸ Dans le contexte de la poussée démographique du début du siècle, "la famille-souche se montra élastique et résistante [...] elle fut même capable d'occulter l'aventure de sa croissance". Antoinette FAUVE-CHAMOUX, "Les frontières de l'autorégulation paysanne : croissance et famille-souche", *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n°50, 1993, p. 45.

⁴⁶⁹ Voir notamment : Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, ouvrage cité, 275 p. Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, ouvrage cité, pp. 705-738. Jean-Claude FARCY, *Les paysans beaucerons au XIXe siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, pp. 665-752.

⁴⁷⁰ Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais. 1800-1970*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, p. 404.

⁴⁷¹ Profitant des bas prix, "les travailleurs de la terre fournissent encore le plus gros contingent d'acheteurs". Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, ouvrage cité, pp. 206-214.

de 1880⁴⁷², les années difficiles voient se ralentir le mouvement des transactions foncières et s'effondrer le prix de la terre, c'est encore la petite propriété qui "étouffe sa part entre celle des miséreux, obligés de partir, et celle des entrepreneurs, découragés d'investir"⁴⁷³.

Si la multiplication des cotes cadastrales ne laisse aucun doute sur la diffusion de la propriété, leur dénombrement à l'échelle du département ou de la région laisse cependant bien des zones d'ombre. Il rend mieux compte de la propriété que des propriétaires, et a fortiori de l'exploitation. Or des reclassements sociaux sont perceptibles, au sein de la grande comme de la petite propriété. L'exploitation par ailleurs ne se cale pas sur la propriété. Des micro-exploitations du Doubs, "rassemblant de très petites parcelles possédées et louées", aux grandes propriétés divisées à l'inverse en multiples exploitations, le décalage entre propriété et exploitation est au contraire considérable : aux 14 millions de cotes foncières de 1884 correspondent 5,7 millions d'exploitations, soit un ratio de 2,48⁴⁷⁴. Echappe enfin à la statistique une bonne part de l'activité des petits exploitants sur le marché foncier, qui porte souvent sur des lopins infimes, cette "rivalité intense au niveau de chaque parcelle, unique objet, non interchangeable, d'une convoitise qui traverse les générations"⁴⁷⁵.

C'est au niveau local qu'il faut descendre, à l'échelle de la commune et même du quartier, pour saisir les dynamiques sociales et les stratégies. Entreprise dans le contexte de l'Ancien Régime, cette étude fine du marché foncier que Philippe Vigier appelait de ses vœux⁴⁷⁶ fait apparaître un marché hétérogène, difficile à saisir, un "marché éclaté"⁴⁷⁷. Est-ce même un marché? se demande Giovanni Levi devant l'extravagant éventail des prix⁴⁷⁸. Intimement mêlé au marché de l'argent, inséré dans des relations de parentèle et de voisinage qui rendent possible "le repérage, à tout moment, de la position foncière de chacun, indissociable de sa position généalogique"⁴⁷⁹, c'est avant tout un marché local. L'offre, la demande, les circuits de la terre y ont partie liée avec les formes dominantes de propriété, les modalités de succession, la pression démographique. La formation des prix y tient pour une part à la valeur agricole des terres, mais aussi à leur valeur symbolique et stratégique.

A l'échelle du Pays basque, les rares indications fournies par les diverses enquêtes agricoles confirment cette segmentation géographique et sociale du marché. Le marché des parcelles en effet n'est pas le marché des exploitations. Signalé dès 1818 par un mémoire

⁴⁷² "Une fraction des paysans, non seulement a mieux résisté à la récession, mais a réussi à cette occasion à développer sa propriété". Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de Calais*, ouvrage cité, p. 723.

⁴⁷³ Geneviève GAVIGNAUD, *Propriétaires-viticulteurs en Roussillon. Structures, conjonctures, société (XVIIIe-XXe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 446.

⁴⁷⁴ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation triomphante*, ouvrage cité, pp. 30-68.

⁴⁷⁵ Marie-Claude PINGAUD, *Paysans en Bourgogne*, ouvrage cité, p. 113.

⁴⁷⁶ "C'est à l'échelon communal que, presque toujours, ces problèmes peuvent être résolus. Dans ce cadre restreint, ils perdent d'ailleurs de leur importance, en s'intégrant dans un tout qui les dépasse, qui dépasse même le problème de la répartition de la propriété". Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, ouvrage cité, p. 57.

⁴⁷⁷ Gérard BEAUR, "Le marché foncier éclaté. Les modes de transmission du patrimoine sous l'Ancien Régime", *Annales ESC*, n° 1, janvier-février 1991, pp. 189-203.

⁴⁷⁸ Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989 pour la traduction française, pp. 112-138.

⁴⁷⁹ Marie-Claude PINGAUD, *Paysans en Bourgogne*, ouvrage cité, p. 114.

anonyme, le décalage entre les deux marchés est un *leitmotiv* de toutes les enquêtes qui soulignent les prix très élevés des petits lots, objets d'une vive concurrence entre petits propriétaires, alors que les corps de domaine ont parfois du mal à se vendre⁴⁸⁰. "La petite propriété morcelée a augmenté de valeur; les corps de domaine formant métairie n'ont pas varié de valeur", note la Chambre d'agriculture de Bayonne en 1866. En 1929 encore, "pour des parcelles provenant de partages de successions, la concurrence [...] joue pleinement en faveur des hauts prix. Ils sont souvent inférieurs [...] lorsqu'il s'agit d'une propriété de quelque importance".

La demande est plus forte aussi sur les basses terres alluviales que sur celles des pentes difficiles à travailler, qui exigent une importante main d'oeuvre. En 1866, on voit augmenter la valeur des terres dans les plaines et baisser celle des coteaux : dans le canton de Tardets, le prix des terres de vallée atteint 2,4 fois celui des coteaux⁴⁸¹. De même prés et touyas, source de fourrages et de litière, sont plus recherchés que les terres labourables. En 1909, "l'augmentation du bétail, le manque de litière ont eu pour conséquence une plus-value considérable sur les touyas [...] L'hectare de touya qui valait, il y a sept ou huit ans, 1 000 francs, se paie actuellement beaucoup plus cher"⁴⁸². De 1875 à 1929, la tendance est la même pour les prés, "la récolte fourragère étant de première importance pour cette région"⁴⁸³.

Au marché de l'intérieur enfin s'oppose celui de la côte, où le développement touristique fait flamber les prix, ce qui invite à envisager séparément l'histoire foncière de nos deux communes. Si, d'après l'enquête de 1929, la valeur des terres dans l'ensemble baissé depuis 1875, "une situation spéciale est à signaler pour la côte basque sur une largeur de 10 à 12 kilomètres. Le développement touristique de cette région particulièrement intense jusque vers 1929 a donné aux terrains une valeur considérable, du fait de l'aménagement des exploitations en vue du ravitaillement en denrées alimentaires de toutes sortes de la population flottante des stations de la côte. Les installations maraîchères, les exploitations conduites en vue de la production du lait ont plusieurs fois décuplé la valeur du fonds par rapport aux prix de 1875 qui étaient sensiblement les mêmes à cette époque pour tout le département"⁴⁸⁴. L'estimation de la valeur locative des terres par les services du cadastre le confirme : de 1879-1884 à 1911-1914, elle augmente de 10 % à Ascain, mais baisse de 6 % à Hélette⁴⁸⁵.

⁴⁸⁰ *Mémoire sur l'impossibilité d'asseoir l'impôt foncier avec justice, d'après le classement des terres, dans les Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1818, 55 p. Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, *Enquête agricole*, ouvrage cité, pp. 115-251. Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 69-94.

⁴⁸¹ Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-158 : enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture. Réponses faites par M. Darhampé, pour le canton de Tardets.

⁴⁸² Ministère de l'Agriculture, *La petite propriété rurale en France*, ouvrage cité, p. 191.

⁴⁸³ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 69-94.

⁴⁸⁴ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 69-94.

⁴⁸⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3P7/69 : évaluation des propriétés non bâties (1911-1914).

Hélette

Le marché de Hélette se caractérise par une forte présence de la grande et moyenne propriété, ainsi que par un recul démographique qui n'est pas sans effets sur la demande : contrairement à la tendance générale, le nombre de cotes foncières diminue légèrement au cours du siècle. Au vu de la répartition des cotes cadastrales, la grande propriété garde ses positions dominantes⁴⁸⁶. Mais un apparent immobilisme peut résulter de mouvements contradictoires et de reclassements sociaux invisibles. Si en 1914 comme en 1834 une dizaine de propriétés de plus de 50 hectares occupe plus du tiers de la superficie agricole, leurs propriétaires en effet ne sont plus les mêmes. La moitié des grands propriétaires de 1834 a vendu tout ou partie de ses terres. Inversement se sont constitués, sur la base de la propriété paysanne, quatre nouveaux grands domaines. Ici comme ailleurs, les exploitants ont pris la place des notables et des propriétaires absentéistes, mais au terme d'une circulation complexe des terres à laquelle participent activement petits propriétaires et exploitants.

487

1. Le domaine de Pierre Larre, médecin à Hélette

Nul doute que la mise en vente, entre 1885 et 1891, des 140 hectares du domaine de Pierre Larre n'ait constitué un des grands moments dans l'histoire foncière et sociale de Hélette. Tandis que disparaissait l'un des grands domaines bourgeois de la commune, une quinzaine de familles voyaient alors s'ouvrir la possibilité d'agrandir leur petite exploitation ou d'accéder à la propriété.

A - Un notable rural

□ Un rassembleur de terres

De son père et son grand-père, déjà médecins à Hélette au XVIII^e siècle⁴⁸⁸, Pierre Larre (1781-1873) a reçu en héritage deux maisons de rapport du bourg louées à des ménages de journaliers et d'artisans⁴⁸⁹ et surtout, avec le domaine familial de Larria, les plus beaux vignobles de la commune⁴⁹⁰. Lorsque, après des études à Montpellier⁴⁹¹, il s'installe comme médecin à Hélette au début du siècle, c'est un petit notable que sa fortune jugée "honnête" autorise à participer au collège électoral de l'arrondissement⁴⁹². Marianne Héguy, qu'il épouse sans contrat en 1813, lui apporte en outre deux exploitations situées dans la commune voisine de Mendionde⁴⁹³.

Dès son installation à Hélette, Pierre Larre se montre très actif sur le marché foncier. Lors de l'établissement du cadastre en 1834, il possède déjà 67 hectares. Il est devenu

⁴⁸⁶ Voir tableaux 9 et 10 en annexe de l'introduction : Répartition de la propriété privée. Propriétés de plus de 10 hectares.

⁴⁸⁷ Voir tableau 1 en annexe : la propriété de Pierre Larre (1813-1911).

⁴⁸⁸ *Heleta*, Jean Curutchet Editions, Hélette, 1996, p. 22.

⁴⁸⁹ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁴⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès de sa soeur Jeanne Larre le 27 avril 1832.

⁴⁹¹ *Heleta*, ouvrage cité, p. 23.

⁴⁹² Arch. nat. F1cIII-Basses-Pyrénées : liste des membres qui composent le collège électoral de l'arrondissement (an 11).

⁴⁹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17889 : partage du 7 juillet 1881.

propriétaire de sept petites exploitations qu'il loue, d'une vingtaine d'hectares de pâtures, ainsi que d'un moulin et d'une tannerie achetés en commun avec son beau-frère. De 1834 à 1854, sa propriété foncière s'agrandit encore de dix exploitations de la commune. On ne sait malheureusement à peu près rien sur les procédés par lesquels il en est devenu acquéreur. De façon plutôt inhabituelle, ni la déclaration de mutation par décès, ni les actes de vente ultérieurs n'en font mention. Pierre Larre fréquente d'ailleurs assez peu l'étude du notaire du village : il fait affaire avec un probable cousin, son homonyme, notaire au chef-lieu de canton. Mais le médecin semble s'être fait une spécialité du rachat des domaines de petits propriétaires ruinés, dont les descendants déclassés sont recensés comme métayers ou journaliers. Cette activité, qui dépasse largement les frontières de la commune, s'étend sur deux cantons. Ainsi, c'est aux enchères publiques que Pierre Larre fait l'acquisition d'Etcheberrigaray, sa métairie de Lantabat⁴⁹⁴. C'est aussi à un petit propriétaire ruiné qu'il achète en 1864 son exploitation d'Armendarits, pour la lui affermer aussitôt⁴⁹⁵.

A son décès en 1873, il possède 140 hectares dans la commune, évalués 95 200 francs. Sans doute affermées⁴⁹⁶, les douze exploitations et les maisons qu'il y possède lui rapportent 5 140 francs de revenus annuels⁴⁹⁷. Mais ce n'est qu'une modeste partie (1/5) de sa fortune foncière estimée à près de 460 000 francs, qui s'étend dans douze communes voisines⁴⁹⁸. Dans les mêmes communes, Pierre Larre détient en outre à cette date 54 créances de 200 à 7 000 francs : sa fortune mobilière déclarée s'élève à 74 892 francs.

Pierre Larre était-il un de ces usuriers de canton dont les activités occultes sont si difficiles à mettre en évidence ? Rien ne permet de l'assurer. Les créances dénombrées à son décès sont passées devant notaire et présentent toutes les apparences de la légalité. Pourtant, de toute évidence, le médecin avait une activité parallèle sur un marché officieux de l'argent, dont il est impossible de mesurer l'ampleur. Il détenait de l'argent en dépôt : 9 000 francs de droits successifs et de gages de sa servante Jeanne Etchart⁴⁹⁹, une somme de 8 000 francs "remise verbalement et en dépôt" par Jean Amespil, exploitant à Hélette, que ses petits enfants remboursent après son décès⁵⁰⁰. Nul doute qu'en homme d'affaires avisé Pierre Larre ait placé ces sommes importantes, dont on peut sans mal imaginer qu'elles ne

⁴⁹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 28 septembre 1854.

⁴⁹⁵ Deux ans plus tard, Larre demande l'expulsion de son fermier Errecalde qui n'a pas payé ses 76 francs de loyer. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/25 : affaire du 25 mai 1866.

⁴⁹⁶ En l'absence de baux écrits, il n'est pas aisé de distinguer qui, des nombreux locataires de Larre, était métayer ou fermier. Les listes nominatives de recensement utilisent indifféremment les deux termes. Les archives judiciaires attestent que plusieurs exploitations de Lantabat et d'Armendarits étaient en métayage. A Hélette en revanche, l'absence de conflits entre propriétaire et locataires comme la stabilité de ces derniers laissent penser qu'ils étaient fermiers. Mais nous n'en avons la certitude que pour deux d'entre eux : le fermier d'Istillartborda, qui vend en 1851 sa récolte sur pied pour payer son loyer, et le fermier de Larria, qui se déclare fermier et propriétaire de son cheptel lorsqu'il marie sa fille en 1877. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaires des 12 mai 1853 et 28 septembre 1854. 4U12/25 : affaire du 18 novembre 1866. III-E 8882 : vente mobilière du 23 septembre 1851. III-E 18079 : contrat de mariage du 1er février 1877.

⁴⁹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 16 octobre 1873.

⁴⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17889 : partage du 7 juillet 1881.

⁴⁹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : testament du 14 avril 1872.

⁵⁰⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : quittance du 8 octobre 1881.

représentent que la partie émergée de son activité de banquier officieux⁵⁰¹. Quoiqu'il en soit, son activité sur le marché foncier semble étroitement dépendante de son activité sur le marché de l'argent. En témoigne la géographie de sa propriété immobilière constituée au gré des faillites des petits propriétaires endettés, dont la dispersion contraste avec la concentration des grands domaines nobiliaires ou paysans. Homme d'argent avant tout, jamais Pierre Larre ne semble avoir cherché à regrouper en un vaste domaine foncier les 46 exploitations dont il est propriétaire à son décès.

□ Exclusion de la société villageoise

Ce rassembleur de terres, presque unanimement détesté, est rejeté par la société villageoise avec laquelle il entretient des conflits permanents. Après au gain et vindicatif, procédurier sans cesse débouté, il mène une guerre sans répit contre la municipalité, contre ses voisins, ses métayers, ses fournisseurs.

Par ses origines comme par son mode de vie rural, Larre semble pourtant pleinement inséré dans la société villageoise. Jusque dans les années 1840, sa famille réside à Larria, sur ses terres exploitées à l'aide de domestiques. La mère de Pierre, veuve avec six enfants, y dirige en 1796 un ménage de neuf personnes⁵⁰². En 1817, la maison est encore habitée par Pierre Larre âgé de 36 ans, son épouse, sa mère, ses deux jeunes soeurs encore célibataires, sa nièce, ses trois enfants et quatre domestiques⁵⁰³. Son frère cadet, médecin comme lui, s'est installé dans la petite ville de Mauléon. Il est bientôt suivi par ses deux soeurs, qui quittent Hélette pour se marier dans deux communes rurales proches⁵⁰⁴. Puis Pierre Larre perd sa femme en 1829, son fils cadet en 1830, sa mère en 1835⁵⁰⁵. La même année, sa fille Alexandrine épouse un médecin d'Anglet, futur maire de cette commune côtière en pleine expansion, voisine de Biarritz. C'est aussi à Anglet que son fils aîné vit de ses rentes, avant d'y disparaître à son tour prématurément en 1841⁵⁰⁶. Du vaste ménage de treize personnes recensé en 1817, ne reste alors que Pierre Larre, désormais seul dans la maison familiale, mais aussi dans la commune où son neveu et filleul Pierre Gelos, tisserand sans descendance issu d'une branche déclassée, est son unique parent.

Pierre Larre afferme alors Larria pour s'installer dans le bourg où il possède plusieurs maisons⁵⁰⁷. Sa nouvelle résidence pourtant n'a rien de bourgeois : Baratchartia est une maison de rapport divisée en appartements loués à huit ménages de journalières, d'ouvriers

⁵⁰¹ Plusieurs actes, contrats de mariage, inventaires ou partages de successions, font état de soit de "prêts" verbaux consentis à Pierre Larre, soit à l'inverse de dettes à l'égard d'une personne que l'on ne veut pas nommer, ce qui tend à confirmer la présence d'un usurier dans la commune ou ses environs.

⁵⁰² Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Recensement des adultes.

⁵⁰³ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817.

⁵⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : testament du 14 avril 1872.

⁵⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 16 avril 1830, 14 janvier 1831, et 11 décembre 1835.

⁵⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 13 avril 1842.

⁵⁰⁷ Cité comme témoin devant le juge de paix en 1869, il déclare : "J'habite le bourg depuis vingt ou vingt-cinq ans". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2U12/27 : affaire du 10 juin 1869.

et d'artisans⁵⁰⁸. Pendant les trente dernières années de sa longue vie, avec sa fidèle servante Jeanne Etchart⁵⁰⁹, le riche rentier partage ainsi l'existence quotidienne des déshérités de la commune.

Paradoxalement, les conflits de voisinage qu'il entretient à loisir témoignent aussi de son enracinement rural. Tantôt il fait déposer du bois de chauffage pour entraver le passage des charrettes du forgeron Etienne Marot, qui a entrepris d'acheter et de défricher des terres⁵¹⁰. Tantôt il accuse l'aubergiste Jean Curutchet d'avoir empiété sur son jardin et endommagé des choux appartenant à son locataire, de lui avoir volé quatre fagots de bois et d'avoir déposé de la fougère, du fumier et des pierres au pied de la haie dont il se prétend seul propriétaire⁵¹¹. Débouté, il ne désarme pas et envoie deux ans plus tard ses ouvriers dans le champ de maïs de Curutchet⁵¹². A 90 ans, il traîne encore devant la justice trois propriétaires voisins coupables d'avoir laissé leurs mulets, leur vache ou leur jument pénétrer sur ses terres et brouter ses prairies⁵¹³.

De même ses conflits avec ses métayers et ses fournisseurs témoignent-ils de la surveillance infatigable qu'il exerce sur les travaux et les récoltes. A son métayer d'Armendarits, il fait exécuter des transports de marchandises et des réparations, nourrir le bétail qu'il a acheté ou saisi chez des voisins, dépouiller son maïs⁵¹⁴. A son métayer de Lantabat, il réclame un dédommagement pour avoir mal entretenu son maïs et ses prairies⁵¹⁵. A un métayer sortant qui n'a pas payé tous ses loyers, il demande très précisément 7,4 hectolitres de maïs⁵¹⁶. A un tonnelier de Lantabat, il prétend avoir acheté "une cuve et deux grandes futailles" pour une de ses métairies⁵¹⁷.

⁵⁰⁸ Au recensement de 1851, elle abrite un ménage de tisserands, une couturière célibataire, une marchande célibataire, trois soeurs journalières avec un enfant, un charpentier et sa famille, un duranguier, une journalière célibataire, et les trois religieuses chargées de l'école des filles, soit 29 personnes.

⁵⁰⁹ Pierre Larre, par testament, fait de Jeanne Etchart sa première légataire. Outre les 9 000 francs de ses gages et des droits successifs qu'elle lui a laissés en dépôt, il lui laisse l'usufruit de trois de ses maisons de Hélette dont elle tire 469 francs de loyers. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : testament du 14 avril 1872. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 28 septembre 1897.

⁵¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 3 janvier 1855. Voir Carricaburua, chapitre 8.

⁵¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/23 : affaire du 8 août 1861. Voir Erraya, chapitre 2.

⁵¹² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/24 : affaire du 23 juillet 1863.

⁵¹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/25 et 29 : affaires des 8 et 22 août 1866 et du 30 mai 1872.

⁵¹⁴ "Outre les fermages et denrées" ce métayer "devait lui donner 36 francs en argent tous les ans, le 11 novembre de chaque année". Larre est condamné à lui verser 58 francs pour divers travaux qu'il n'a pas réglés : "1°/ Seize journées de transport avec charrette d'Armendarits à Hélette pendant treize ans, 2°/ deux journées pour rentrer sa récolte à la maison d'Uhalborde il y a trois ans [...] 4°/ frais de gardien des fruits saisis brandonnés par le défendeur (Larre) dans la maison de Larronde d'Armendarits, 5°/ [...] pour recueillir les mêmes fruits que l'adversaire (Larre) a achetés, 6°/ [...] pour dépouiller le maïs avec trois ouvriers que le requérant a payés 3,25 francs, 7°/ une journée pour estimer l'ouvrage d'une cheminée d'Uhalde". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaires des 12 mai et 22 décembre 1853.

⁵¹⁵ "1°/ Pour le regain qu'il a fait manger sur pied [...] 2°/ pour la vente des pacages à un étranger [...] 3°/ pour le non binage du maïs [...] 4°/ pour le dommage causé aux prairies qui n'ont pas été fauchées [...]" Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 28 septembre 1854.

⁵¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/25 : affaire du 18 novembre 1866.

⁵¹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 21 décembre 1854.

Au-delà de ses voisins et métayers, ses empiètements sur le domaine public l'opposent à la commune et à l'ensemble de la société villageoise. En 1829, il fait construire une bâtisse sur un terrain vacant de la place publique. A deux reprises, il refuse de se rendre aux injonctions du mande communal de remettre les choses en l'état, et la municipalité doit transmettre l'affaire au préfet⁵¹⁸. En 1854, il est condamné pour avoir fait déposer de grosses racines de chêne sur un terrain public dont il revendique la propriété⁵¹⁹. La même année, il est débouté dans un conflit avec la municipalité à propos d'une fourniture de vin livré pour fêter la proclamation de l'Empire, dont il prétend ne pas avoir été payé⁵²⁰. En 1860 surtout, il fait fermer un terrain considéré comme communal, où les exploitants viennent se fournir en pierre à chaux⁵²¹. L'affaire donne lieu à un transport de justice et mobilise toute la communauté villageoise⁵²². Face à quinze usagers des carrières, maçons, journaliers, métayers de Hélette et de deux communes voisines, Larre ne peut produire que cinq témoins dont deux sont ses locataires, et l'un son débiteur avéré.

Rejeté par la société villageoise, Pierre Larre ne fait que de brefs séjours au conseil municipal. Nommé maire en 1814, il est remplacé dès 1817 et quitte le conseil. Il n'y revient qu'en 1831, mais il est le plus mal élu des douze conseillers : sa candidature est rejetée par près de la moitié des 75 votants. Aux élections suivantes, son mandat n'est pas renouvelé. Son exclusion est alors définitive et, en 1860, huit voix seulement se portent sur son nom⁵²³.

Pierre Larre est un homme seul. Dernier représentant au village d'une lignée de la petite bourgeoisie rurale, dernier médecin du village aussi, il laisse pour seule héritière sa fille Alexandrine, qui ne survit qu'un an à son père⁵²⁴. En 1881, ses quatre petits-enfants, dont les liens avec le village se sont distendus, procèdent au partage des biens de leur grand-père⁵²⁵.

B - Une demande solvable

⁵¹⁸ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

⁵¹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 17 mai 1854.

⁵²⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 3 août 1854.

⁵²¹ "De tous temps [...] les habitants de la commune de Hélette [...] jouissent et possèdent entre autres propriétés celle d'une pièce de terre en nature de pâture [...] soit en y faisant pâturer, circuler et passer leurs bestiaux, été et hiver, soit en y faisant des extractions de pierre calcaire pour en faire de la chaux soit en y passant avec boeufs et charrettes pour transporter ladite pierre. Néanmoins [...] l'adversaire s'est permis il y a quelques jours de clôturer en partie ladite pièce de terre [...]" (déclaration de Jacques Garra, maire de la commune). "Quant aux carrières, elles sont nombreuses et profondes; elles contiennent de la pierre calcaire qui paraît être d'une excellente qualité. L'exploitation de ces carrières a dû être immémoriale car la terre y est partout bouleversée, et forme de grandes excavations; elles servent à tous les fours à chaux de Hélette et, d'après le dire des habitants du lieu, il n'y en a pas ailleurs à portée pour faire des fours à chaux [...] Année commune, on fait à Hélette quinze à dix-huit fours à chaux avec de la pierre y extraite". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/22 : audience du 22 mars, transport du 12 avril et jugement du 26 avril 1860.

⁵²² Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Délibération du 4 mars 1860.

⁵²³ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

⁵²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 12 décembre 1874.

⁵²⁵ Médecin, notaire ou juge, ils appartiennent comme leur père et leur grand-père à la petite bourgeoisie des professions libérales, et n'ont connu qu'une mobilité sociale et géographique limitée. Mais cette génération, qui élit domicile dans les petits centres urbains du Pays basque, s'est éloignée du mode de vie rural de ses ancêtres. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17889 : partage du 7 juillet 1881.

Les propriétés de Hélette reviennent à Jean-Albert, médecin à Cambo, qui les vend presque en totalité entre 1885 et 1891. En l'espace de six ans, plus de 130 hectares sont mis sur le marché et rencontrent une demande solvable. Loin d'être bradé, le domaine est vendu à des prix légèrement supérieurs en moyenne aux valeurs estimées lors de la succession et du partage⁵²⁶. Une douzaine d'exploitants de la commune dispose en effet à cette date d'une capacité d'épargne suffisante pour s'assurer l'exclusivité du marché. Signe supplémentaire de l'aisance acquise, la plupart de ces achats ne semblent d'ailleurs assortis d'aucun emprunt.

Hormis quatre parcelles isolées, chacune des douze exploitations est vendue en bloc : à la phase de concentration foncière de la première moitié du siècle succède une phase de déconcentration de la propriété, mais non des exploitations. Parmi les acquéreurs figure un seul grand propriétaire foncier, lui-même exploitant, qui fait l'achat de Pascotegua pour agrandir deux de ses métairies. Pour tous les autres, ce brutal désinvestissement de la bourgeoisie rurale est l'occasion d'agrandir une petite exploitation ou d'accéder à la propriété.

□ Les petits propriétaires : une part modeste

Une douzaine de petites exploitations a déjà bénéficié, depuis 1835, de la vente progressive de quelques parcelles isolées et surtout des vastes réserves de pâtures sans doute accumulées au moment de la vente des communaux. Trois petits propriétaires en ascension sont à nouveau, dès 1886, parmi les premiers acquéreurs. Mais ils n'achètent que des superficies modestes contiguës à leur domaine : la concentration des exploitations et leur remembrement est un lent et prudent mouvement qui s'étale sur plusieurs générations.

Les trois petits domaines qui leur reviennent ont d'ailleurs cessé, bien avant leur vente, d'être des exploitations autonomes. Attachenia, vendue 4 000 francs en 1886, était inoccupée dès 1851 et la maison a été démolie en 1868⁵²⁷. Ses terres, en grande partie converties en prés, sont annexées à Lekheroa qui s'agrandit ainsi de près de dix hectares⁵²⁸. Oyhamburua ne compte qu'un pavillon inhabité et les actes publics ne la désignent plus comme exploitation depuis 1842⁵²⁹. Ses deux hectares de prés et de pâtures, vendus 2 000 francs en 1886, viennent aussi agrandir une petite exploitation voisine⁵³⁰. Charaostegua enfin, petite métairie de quatre hectares achetée à la maison noble de Santamaria en 1844, a été démantelée dès son acquisition au bénéfice de deux petites propriétés voisines, Saldundegua et Sansoenea. Elle ne compte plus, lors de sa vente en 1891, qu'un petit pré et un jardin attenant à une maison qui loge plusieurs ménages de douaniers et de journaliers. Enclavée entre deux exploitations en ascension, cette minuscule propriété de 40 ares revêt pourtant pour ses voisins une importance stratégique : Sansoenea l'achète nettement au-dessus de sa valeur, pour la somme considérable de 6 300 francs⁵³¹.

⁵²⁶ L'ensemble des biens vendus entre 1885 et 1891 (exception faite de Pascotegua, dont l'acte de vente n'a pas été retrouvé) est évalué à 76 500 francs en 1873, et à 73 350 francs en 1881. Le prix de vente s'établit à 77 925 francs.

⁵²⁷ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

⁵²⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 30 août 1886. Voir biographie de Lekheroa : chapitre 4.

⁵²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 13 avril 1842.

⁵³⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 20 mars 1886.

⁵³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 26 mai 1891. Voir biographie de Sansoenea ci après.

Les acquisitions des petits propriétaires, qui obéissent à une prudente logique de proximité et de remembrement, ne représentent guère plus de 10% des terres mises en vente. C'est auprès de cadets, d'émigrés, de métayers que les plus grandes exploitations trouvent acquéreur en mai et juin 1891 : la plus grande part des transferts fonciers bénéficie à des accédants à la propriété. Exclus de l'héritage à un moment plus ou moins lointain de leur trajectoire familiale, tous ces nouveaux propriétaires voient ainsi s'ouvrir la possibilité de reconquérir un statut perdu.

□ **Lartirigoïnia : une lignée de cadets et de métayers**⁵³²

Lorsqu'ils achètent Lartirigoïnia en 1891, François Salaberry et Jeannette Garra sont déjà âgés d'une soixantaine d'années. C'est à leur fils Jacques, qu'ils viennent de marier en 1890, qu'est destinée l'exploitation. Simples métayers, ils ne possèdent aucun bien immobilier mais ont acquis la stabilité : ils exploitent depuis leur mariage Mendiburua, une métairie de 12 hectares où François Salaberry a pris en 1856 la succession de son père, et sont semble-t-il parvenus à épargner les 16 500 francs nécessaires à cette acquisition de plus de trente hectares, dont huit sont cultivés⁵³³.

Comment François Salaberry, métayer, fils de métayer et petit-fils de journaliers, a-t-il pu accumuler une pareille somme ? On ne lui connaît pas d'autre activité que celle de sa métairie. Il est possible qu'il ait simplement fait fructifier le petit cheptel légué par son père, à la faveur de la conjoncture exceptionnellement favorable du marché du bétail. Il est possible aussi qu'il ait participé au florissant trafic de bestiaux organisé à cette époque par Jacques Fagalde, contrebandier de Hélette bien connu des services des douanes⁵³⁴. On rêverait bien sûr de disposer de livres de comptes qui n'ont sans doute jamais existé. Mais si les sources ne permettent pas de conclure, elles livrent quelques indications partielles et quelques pistes.

La génération précédente déjà a pu se constituer un petit capital d'exploitation et accéder à la sécurité d'une métairie stable. En prenant la succession de son père, François Salaberry a reçu par testament⁵³⁵ ses instruments aratoires et un petit cheptel : un attelage de vaches, une jument, un pourceau et un petit troupeau de 28 brebis, évalués 1 240 francs⁵³⁶. Il en est devenu propriétaire pour une somme minime versée à son frère et à sa soeur, domestiques à Mendionde et à Bayonne, qui ont reçu chacun 93,5 francs pour tout dédommagement⁵³⁷. Si modeste soit-il encore, ce petit capital d'exploitation a fructifié depuis le décès de sa mère en 1833 : les biens du ménage étaient alors évalués à 770 francs; le cheptel ne comprenait que l'attelage de vaches et 15 brebis⁵³⁸. Surtout, il place son détenteur parmi les métayers relativement aisés et indique les débuts d'une lente ascension sociale. A la génération précédente en effet, les grands-parents paternels de François Salaberry n'ont rédigé ni testament ni déclaration après décès. Sans doute journaliers toute leur vie, ils n'ont laissé comme tous les pauvres gens ni traces ni héritage. On sait seulement

⁵³² Voir en annexe : Lartirigoïnia. Généalogie ascendante de Jacques Salaberry et Gracieuse Acheritobehere (2).

⁵³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 26 mai 1891.

⁵³⁴ Voir monographie du quartier de Chistela : chapitre 7.

⁵³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : testament du 31 août 1856.

⁵³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 20 février 1857.

⁵³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : vente du 30 octobre 1856.

⁵³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 24 octobre 1834.

qu'à la fin de ses jours, sa grand-mère veuve est une des nombreuses locataires de Pierre Larre à Baratchartia où elle est recensée comme duranguière et partage une chambre avec deux couturières⁵³⁹.

La constitution de ce petit capital a été favorisée par une série d'alliances matrimoniales ascendantes. Marie Etchechury, la mère de François Salaberry, était elle-même la fille d'un fermier stable, propriétaire d'un mobilier évalué à 440 francs (son matériel aratoire, un attelage de vaches, quatre brebis et deux pourceaux), mais aussi d'un petit patrimoine foncier de quatre hectares, d'une valeur de 1 920 francs⁵⁴⁰. C'est sa soeur aînée qui a reçu les biens de son père par contrat de mariage en 1823⁵⁴¹, avec la métairie de Garacotchia où, depuis au moins 1796, se perpétue cette dynastie de fermiers⁵⁴². Mais le dédommagement perçu par Marie Etchechury a sans doute constitué le point de départ de la relative fortune des Salaberry⁵⁴³.

Le mariage de François Salaberry avec Jeannette Garra est une nouvelle étape dans l'ascension des métayers de Mendiburua. Par son père Jacques Garra, Jeannette est en effet issue de la plus grande maison de Hélette, la maison de Garra, dont les six exploitations couvraient en 1834 quelques 114 hectares. Exclu de la succession, Jacques Garra a épousé une cadette et s'est installé dans une commune voisine. Mais tous deux ont été dédommagés en pâtures et en numéraire : Jacques Garra a reçu une dot de 9 000 francs en 1819⁵⁴⁴, puis un leg de 3 000 francs de son frère Jacques-Dominique, prêtre à Saint-Martin d'Arberoue⁵⁴⁵. Jeannette n'est que l'une de ses huit héritiers, et l'on ne connaît pas le montant des droits qui lui ont été accordés. Mais l'alliance avec les Garra ouvre le réseau de parenté aux maisons les plus riches et les plus influentes de la commune, dont un oncle de Jeannette est maire de 1852 à 1860⁵⁴⁶.

Moins prestigieuse, l'alliance contractée en 1890 avec la maison Acheritobehere élargit la parentèle à deux autres lignées solidement implantées dans la commune. Celle d'Arnaud Acheritobehere est une dynastie de tisserands du quartier des artisans de Hélette, propriétaires d'une petite exploitation de quatre hectares dépourvue d'attelage⁵⁴⁷. Celle de son épouse Gracianne Héguy est une dynastie de métayers installés de longue date à Pochelua, grosse exploitation d'une vingtaine d'hectares qui se transmet de génération en génération tout au long du siècle, et propriétaires d'un grand pré de plus d'un hectare⁵⁴⁸.

⁵³⁹ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817.

⁵⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 29 mai 1840.

⁵⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 17 mai 1844.

⁵⁴² Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Recensement des adultes (1796).

⁵⁴³ On ignore le montant des droits perçus par Marie Etchechury. Mais en 1840, sa soeur Dominica a vendu sa part à son aînée pour une somme de 390 francs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 17 mai 1844.

⁵⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18093 : liquidation et partage du 16 août 1890.

⁵⁴⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 7360 : testament du 18 juin 1851.

⁵⁴⁶ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

⁵⁴⁷ L'exploitation, d'une valeur de 2 000 francs, est vendue en 1861 à Arnaud Acheritobehere par ses cohéritiers. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 14 août 1861. III-E 8885 : quittance du 30 décembre 1861.

⁵⁴⁸ Le pré, estimé 1 400 francs, revient au frère de Gracianne qui prend la succession de la métairie. Gracianne reçoit en mariage, outre son trousseau, 300 francs en avancement d'hoirie versés par son frère qui constitueront tout son héritage. Arch. dép.

Lorsqu'ils se marient puis deviennent propriétaires de Lartirigoïnia, Jacques Salaberry et Gracieuse Acheritobehere disposent ainsi à Hélette d'un réseau de parenté à la fois vaste et diversifié, composé de fermiers et de métayers relativement aisés, propriétaires de leur cheptel et parfois de quelques terres, d'artisans micro-propriétaires, et de gros propriétaires-exploitants. Un oncle maternel de Gracieuse, un oncle et trois cousins de Jacques Salaberry exploitent de grands métairies de la commune⁵⁴⁹. Un oncle de Gracieuse est maçon et propriétaire d'une petite exploitation de deux hectares, un des cousins de Jacques, cordonnier, a épousé la fille d'un petit propriétaire héritière de quatre hectares. La vaste parentèle issue de la maison Garra enfin détient à la fois une bonne part de la propriété foncière et le pouvoir municipal. Profondément enracinée dans la commune, sans doute cette génération de métayers doit-elle aux multiples ressources de ce réseau patiemment tissé par trois générations d'avoir pu saisir la chance d'accéder à la propriété.

□ Les frères Durruty : les revenus de l'émigration

Assez proche est la trajectoire familiale de Jacques et Jean-Pierre Durruty, acquéreurs d'Istillartborda et de Curutçaldia⁵⁵⁰. Comme les Salaberry, ils possèdent à Hélette une large parentèle composée de propriétaires et de cadets devenus métayers ou artisans. Mais leurs alliances, plus pauvres, ne comportent ni grand propriétaire, ni dynastie de fermiers. Leur parcours personnel en revanche passe par un séjour prolongé en Amérique.

Par leurs grands-parents paternels, ils sont issus d'une famille de propriétaires de Hélette. Mais un seul des huit enfants a hérité du domaine d'Heguiagaraya, et leur père, septième né, a débuté sa vie comme métayer. Avec les 700 francs reçus de son aîné et l'apport de son épouse Marie Duhalde, il dispose cependant d'une somme de 1 200 francs qu'il place en créance⁵⁵¹. Aussi, quelques années après leur mariage, leurs parents ont-ils pu se rendre propriétaires pour 4 000 francs de Landaburua, une petite métairie de 6,5 hectares sur les hauteurs de la commune⁵⁵². Aucun de leurs cinq enfants n'a été désigné comme héritier : veuf en 1850⁵⁵³, leur père s'est remarié et ses trois fils ont pris la direction

Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : contrat de mariage du 18 juin 1852. III-E 8883 : partage du 14 avril 1855. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 27 avril 1855.

⁵⁴⁹ Pierre Irigoïn, cousin de François Salaberry et métayer d'Urbelsia (30 hectares), apporte en mariage quatre vaches, une jument, et 4 hectares de prés et pâtures. Son épouse, dont c'est le second mariage, possède également deux vaches et un veau, et 6 000 francs en numéraire et en créances (Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18407 : contrat de mariage du 5 avril 1870). Son frère homonyme Pierre Irigoïn, métayer d'Ethostegua (30 hectares), fait donation à sa fille d'une paire de boeufs, une paire de vaches, une génisse, 72 brebis et moutons, deux pourceaux, et cinq paires de charrettes et outils aratoires, évalués 2 356 francs, ainsi que de sept hectares de pâtures et d'une bergerie d'une valeur de 1 000 francs (Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : contrat de mariage du 31 mars 1888).

⁵⁵⁰ Voir tableau (3) et plan (4) en annexe : Les frères Durruty, généalogie et alliances. Quartier de Suharitz : les propriétés de la famille Durruty en 1914.

⁵⁵¹ En 1846, Jean Durruty et Marie Duhalde se rendent créanciers du propriétaire d'Harismendia, la métairie qu'ils ont prise en location. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881, 8882 et 8885 : quittances des 24 octobre 1848, 16 avril 1853 et 6 mai 1862.

⁵⁵² L'acte de vente prévoit que Jean Durruty, métayer à Harismendia, pourra s'acquitter de ce paiement en deux échéances : 1 800 francs le 15 août 1848, et 2 200 francs le 11 novembre 1849, date de l'entrée en jouissance. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 : vente du 17 juillet 1848.

⁵⁵³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 3 avril 1851.

de Buenos Aires. Pierre, l'aîné, qui s'y trouve en 1862 au moment du conseil de révision⁵⁵⁴, y est rejoint par ses cadets Jacques et Jean-Pierre. Mais tous trois préparent leur retour.

En 1879, grâce aux dots envoyées par leurs frères, leurs deux soeurs peuvent épouser deux propriétaires voisins, Thomas Arhancet, jeune veuf qui vient d'acheter à sa belle-mère le domaine de Lekheroa⁵⁵⁵, et Jean Irigoïn, héritier d'Etchegaraya⁵⁵⁶. L'année suivante, Pierre et Jacques sont de retour. Pierre a sans doute l'espoir de prendre la succession : à près de quarante ans, il s'acquitte de ses obligations militaires puis s'installe dans l'exploitation paternelle où le recensement de 1886 le trouve avec son frère Jacques. Mais, peut-être lassé d'attendre, il retourne ensuite définitivement à ses activités de laitier à Buenos Aires⁵⁵⁷.

Jacques dispose des 10 000 francs nécessaires pour l'achat d'Istillartborda aux héritiers de Pierre Larre⁵⁵⁸. Il en devient propriétaire en 1885 avant d'épouser en 1886 la soeur cadette de Jean Irigoïn, dotée de 3 000 francs⁵⁵⁹. Jean-Pierre enfin, après un bref séjour à Hélette en 1886, retourne à Buenos Aires comme son frère aîné⁵⁶⁰, mais revient quatre ans plus tard avec une petite fortune : après l'acquisition de Celhaya, petite exploitation évaluée 4 500 francs, il détient encore lors de son mariage "divers titres sur valeurs étrangères" dont "6 000 titres dits nacional" d'une valeur de 10 000 francs⁵⁶¹. Avec la dot de 8 000 francs de son épouse, fille du forgeron Marot⁵⁶², il achète en 1891 Curutçaldia aux héritiers de Pierre Larre⁵⁶³. Quelques années plus tard, c'est finalement lui aussi qui prend à Landaburua la succession de son père et de sa belle-mère⁵⁶⁴.

A la même époque, leur cousine Catherine Durruty, fille de fermiers, devient propriétaire d'Aphesteguia, une exploitation voisine vendue en 1885 par un gros exploitant⁵⁶⁵. En 1886, leur beau-frère Thomas Arhancet agrandit pour sa part Lekheroa des prés et des pâtures d'Attachenia. Grâce aux revenus de l'émigration d'une part, à de fortes solidarités familiales assorties d'une stratégie de mariages croisés d'autre part, les quatre frères et soeurs Durruty et leurs proches possèdent ainsi en 1914 huit exploitations voisines, soit 130 hectares dans le quartier de Suharitz.

⁵⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁵⁵⁵ Voir Lekheroa, chapitre 4.

⁵⁵⁶ Les deux soeurs se marient sans contrat. Mais trois ans plus tard, lorsque Jean Irigoïn reçoit en donation 1/4 d'Etchegaraya, Marguerite déclare avoir apporté 3 000 francs, dont "2 000 francs lui provenaient de ses économies personnelles et 1 000 francs lui avaient été envoyés de Buenos-Ayres" par son frère Jacques, en avancement d'hoirie. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : donation et convention du 1er avril 1882.

⁵⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 17 septembre 1896.

⁵⁵⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : vente du 14 novembre 1885.

⁵⁵⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : contrat de mariage du 16 octobre 1886.

⁵⁶⁰ "Jean-Pierre Durruty, fils de la maison Landaburu de Hélette, y domicilié, demeurant à Buenos-Ayres où il repart le vingt de ce mois" et mandataire de Guillaume Otharan, cultivateur à Buenos Aires, reçoit 400 francs de droits successoraux pour ce dernier. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : quittance du 10 juillet 1886.

⁵⁶¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : contrat de mariage du 3 janvier 1891.

⁵⁶² Voir biographie de Carricaburua : chapitre 8.

⁵⁶³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 20 juin 1891.

⁵⁶⁴ Arch. com. Hélette : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

⁵⁶⁵ Voir chapitre 7 : biographie de Chouhiteguia.

□ Larria : des cadets de bonne famille

Baptiste Etcheverry et Jeannette Franchisteguy, qui achètent en 1891 les vingt hectares de Larria pour 11 750 francs, sont eux aussi des exclus de la succession⁵⁶⁶. Leur parcours toutefois est assez différent : cadets de propriétaires aisés de la commune, leur exclusion est toute récente lorsque les terres de Pierre Larre sont mises sur le marché, et ils ont reçu pour s'établir des dots conséquentes.

Baptiste Etcheverry, né en 1847, est le septième des huit enfants héritiers de Gastelua. Outre les 28 hectares de leur exploitation (13 600 francs) et une maison dans le bourg (4 000 francs)⁵⁶⁷, ses parents possédaient à leur décès en 1860 un mobilier de 3 800 francs : un nombreux cheptel, 4 100 francs en numéraire et en créances, dont 3 300 francs "prêtés verbalement" à Pierre Larre et, fait exceptionnel, quelques livres⁵⁶⁸. A sa majorité en 1868, Baptiste vend ses droits à son frère aîné Dominiché, pour une somme de 2 600 francs⁵⁶⁹. Mais jusqu'à son mariage en 1879, il exploite Gastelua avec son frère et deux de ses soeurs, et fait fructifier cette somme : le montant de ses économies s'élève alors à 6 000 francs⁵⁷⁰.

Son épouse Jeannette Franchisteguy est mieux dotée encore : son père lui fait donation de 7 000 francs, auxquels s'ajoutent ses droits sur la succession maternelle évalués 4 000 francs. Jeannette est la fille de Bernard Franchisteguy (1814-1893), propriétaire foncier et vétérinaire à Hélette. Son grand père Jean-Baptiste Franchisteguy, greffier de la justice de paix du canton d'Iholdy, était en 1809 un petit notable à la "fortune médiocre"⁵⁷¹. Sa modeste situation ne lui a permis d'établir que trois de ses neuf enfants. Couturière, cuisinière, ou domestique, trois de ses filles restent célibataires. Deux de ses fils disparaissent en Amérique, l'un devient menuisier⁵⁷². Mais de sa mère Dominique Durrels, Bernard Franchisteguy a hérité le domaine de Chistela à Hélette, dont il a racheté les droits en 1843⁵⁷³, et où il vient s'installer après son mariage en 1844. Nouveau venu dans la commune, il a quelque mal à se faire une place dans la société villageoise. En 1848, il est battu aux élections municipales et il doit attendre 1852 pour faire son entrée au conseil municipal. Il y reste jusqu'à son décès, mais n'est que brièvement maire de 1869 à 1870⁵⁷⁴.

⁵⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 26 mai 1891.

⁵⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 25 juin et 1er août 1860.

⁵⁶⁸ Le notaire dénombre dans une chambre du rez-de-chaussée de la maison "quelques ouvrages de théologie dépareillés, un abrégé de l'histoire Sainte, une grammaire, trois volumes dépareillés de l'histoire universelle, et un volume *Eléments d'arithmétique*". Dans l'écurie, il trouve quatre vaches, deux veaux, une jument, un mulet, 80 moutons, 33 brebis, deux porcs, un pourceau et douze têtes de volailles évalués 2 061 francs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : inventaire des 15 et 19 juin 1860.

⁵⁶⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : vente et quittance du 8 juin 1868.

⁵⁷⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : contrat de mariage du 24 septembre 1879.

⁵⁷¹ Arch. nat. F1cIII-Basses-Pyrénées/3 : élections. Liste des membres qui composent le collège électoral de l'arrondissement. Arrondissement de Mauléon, canton d'Iholdy. 1809.

⁵⁷² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 18 mai 1841, 11 octobre 1850, 20 octobre 1851, 16 janvier et 26 novembre 1852.

⁵⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 18 janvier 1878. III-E 18047 : donation-partage du 26 novembre 1891.

⁵⁷⁴ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

Il habite d'abord Chistela qu'il fait exploiter par un métayer⁵⁷⁵, puis s'installe au bourg à partir de 1856, et y devient propriétaire d'une grande maison sur la place en 1867. Il a désormais pignon sur rue, mais comme Pierre Larre surveille étroitement les travaux agricoles et adopte un mode de vie rural dont témoignent les conflits qui l'opposent à ses voisins : on le voit se préoccuper de ses châtaigniers, de l'irrigation de ses prairies, du curage des fossés, renverser et briser un tombereau de boue au cours d'une altercation⁵⁷⁶.

Depuis son arrivée à Hélette, sa fortune a prospéré. Chistela, agrandie de plusieurs parcelles, est évaluée 16 800 francs. Andereteguia, sa maison du village et ses neuf hectares exploités avec deux domestiques, a une valeur presque équivalente : 12 000 francs. Il possède en outre une maison à Baïgorri (8 000 francs). Soit une fortune immobilière de 36 800 francs, à laquelle s'ajoutent neuf créances (21 200 francs en 1891, un an avant sa mort)⁵⁷⁷. C'est pourtant à un paysan qu'il marie sa fille aînée Jeannette : à la différence du médecin, le vétérinaire comme le notaire choisissent l'enracinement au village, où leurs descendants participent activement au changement agricole⁵⁷⁸.

□ Baratcharteyhera : un meunier propriétaire

Le dernier acquéreur enfin, Jean Lacroix, mérite d'être mentionné car c'est le premier meunier de la commune à accéder à la propriété, en 1911. Les huit moulins que comptait Hélette dans la première moitié du siècle étaient tous affermés. Probable vestige des petites seigneuries d'Ancien Régime, ils appartenaient aux grands domaines de la commune. Quatre d'entre eux seulement restent en activité au début du XXe siècle, dont Baratcharteyhera, le moulin de Pierre Larre⁵⁷⁹.

Les meuniers de Hélette semblent rester pendant tout le XIXe siècle en marge de la société locale. Par leurs origines gasconnes, dont témoignent les patronymes, comme par leurs alliances matrimoniales, ils forment un monde à part qui ne se mêle pas à celui des exploitants, artisans et commerçants : monde assez instable, qui se déplace de moulin en moulin dans une aire parfois assez large, monde de prolétaires qui a laissé plus de traces chez le juge de paix que chez le notaire ou au greffe de l'enregistrement.

⁵⁷⁵ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887: contrat de mariage du 23 janvier 1868.

⁵⁷⁶ En 1853, un conflit oppose Bernard Franchisteguy au métayer de Pierre Lamarque qu'il accuse d'avoir détourné l'eau d'une source et émondé un châtaignier lui appartenant : "L'eau qui provient de cette source a été de tout temps conduite au moyen d'une rigole dans la propriété du requérant (Franchisteguy) pour de là être dirigée à un abreuvoir qui se trouve dans la basse-cour et puis à un lavoir qui est près de la maison du requérant du côté du couchant et ensuite sert à irriguer une de ses prairies." En 1867, Bernard Franchisteguy a de nouveau une violente altercation avec Pierre Lamarque : "Le 29 novembre dernier, le requérant (Lamarque) était occupé à enlever les terres provenant du curage du fossé d'un chemin vicinal [...] Le sieur Franchisteguy survint avec des domestiques, et se déplaçant du lieu de sa tâche vint accoster le requérant et l'apostropha avec violence, renversa le tombereau que le requérant venait de charger et qui fut brisé en partie [...] fit enlever la terre déchargée, donna des poussées au requérant et le menaça à diverses reprises de lui casser la tête à coups de poings." Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 et 26 : affaires des 8 décembre 1853 et 14 février 1867.

⁵⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : donation-partage du 26 novembre 1891.

⁵⁷⁸ En 1900, Jean-Louis Franchisteguy, vétérinaire comme son père, est co-propriétaire avec Paulin Durrels, fils du notaire, d'une batteuse qu'ils louent à des exploitants du village. Il devient maire en 1904 et préside en 1910 la toute nouvelle Société locale d'assurances mutuelles contre l'incendie. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/44 : affaire du 20 février 1900. 2-Z-88 : arrondissement de Mauléon, caisses d'assurances mutuelles.

⁵⁷⁹ Arch. com. Hélette : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement.

Né en 1874, Jean Lacroix est fils et petit-fils de meuniers de Hélette. Son grand-père Auguste Lacroix y est arrivé au milieu du siècle, trop démuné pour régler le loyer de son ancien moulin de Beyrie : le juge doit lui accorder un délai de paiement, pour 66 francs de ferme⁵⁸⁰. Meuniers comme leur père, Bernard Lacroix, le père de Jean, et son oncle Jean ont loué à leur tour plusieurs moulins de la commune, avec leurs prés et quelques labours. Cette génération pourtant semble avoir atteint une plus grande aisance, et une certaine sécurité. Au décès de sa première épouse en 1873, Bernard Lacroix possède un mulet et trois ânes, ainsi qu'une créance de 600 francs⁵⁸¹. Il loue ensuite pendant une vingtaine d'années le moulin d'Iribarnia, qui lui est affermé en 1889 pour 300 francs avec sa prairie, et quelques autres parcelles pour un loyer de 200 francs⁵⁸².

La violente énergie déployée par Marie Capdevielle, la mère de Jean Lacroix, pour récupérer quelques misérables hardes laisse pourtant entrevoir les difficultés matérielles de ce ménage chargé de douze enfants, tôt placés comme domestiques. Un violent conflit, ponctué de rixes, l'oppose en 1891 à son beau-frère Jean Lacroix. Devant le juge de paix, tous deux se battent pour les hardes de la grand-mère et une somme de 50 francs envoyée d'Amérique⁵⁸³. En 1902 à nouveau, elle affronte physiquement un propriétaire voisin resté en possession des hardes de son fils⁵⁸⁴. Or c'est ce fils qui achète en 1911 le moulin et ses deux hectares, évalués 4 300 francs lors du partage de 1881, et devient le premier meunier de la commune à accéder à la propriété, au prix peut-être de la lutte opiniâtre de plusieurs générations.

Exceptionnel par son ampleur et sa brutalité, le démantèlement du domaine de Pierre Larre est en même temps exemplaire d'un marché foncier où se rencontrent le désinvestissement d'une partie de la bourgeoisie rurale et la soif de terres d'une génération de petits exploitants qui a manifestement su tirer parti des années de prospérité pour accumuler une épargne. Si les transferts fonciers qui en résultent bénéficient en partie à de petits propriétaires et se traduisent par une certaine concentration des exploitations, ils ont pour conséquence majeure, en cette fin de siècle, un accès élargi à la propriété. La petite exploitation change de mains, mais demeure.

2. Sansoenea : une petite exploitation en ascension

Petite exploitation du quartier d'Heroritz, Sansoenea compte lors de l'établissement du premier cadastre en 1834 moins de trois hectares de cultures. Deux parcelles de labours,

⁵⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/19 : affaire du 12 avril 1854.

⁵⁸¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 30 mai 1873. III-E 18042 : quittance du 15 août 1877.

⁵⁸² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 28 février 1889.

⁵⁸³ Jean Lacroix, qui accuse sa belle-soeur de lui avoir volé du linge appartenant à sa mère, a fait perquisitionner son moulin par le maire au mois de janvier 1891. Le 17 mars 1891, Marie Capdevielle demande réparation à son beau-frère qui l'a insultée publiquement en la traitant de voleuse. Elle lui réclame 90 francs pour divers travaux qui témoignent de l'entraide familiale (récolte du foin, ménage et lessives, couture, entretien de la grand-mère), et 50 francs envoyés d'Amérique pour les enfants de Bernard Lacroix et retenus par Jean. Jean Lacroix pour sa part lui demande 150 francs, notamment pour des journées de travail, et pour réparation de "coups et poussées donnés par Marie Capdevielle". Six témoins ont assisté à la violente dispute entre les deux adversaires, à propos du linge de la grand-mère. Le 23 juin, Marie Capdevielle et son beau-frère se retrouvent à nouveau devant le juge de paix d'Iholdy : Jean Lacroix aurait lancé des pierres sur les volets du moulin de sa belle-soeur. Une nouvelle altercation à coups de parapluie a lieu sur le chemin du retour à propos de 200 francs prêtés à Jean Lacroix pour payer son fermage. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/39 : affaires des 17 mars, 23 juin et 8 décembre 1891.

⁵⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/45 : affaire du 4 mars 1902.

un pré, un petit verger, et deux petits jardins potagers entourent la maison. Sur les hauteurs proches, quinze hectares de pâtures et un hectare de bois complètent la propriété qui couvre 19 hectares.

En 1914, sa superficie cultivée, profondément remembrée, a presque doublé : les labours se sont légèrement étendus, le verger a disparu, une petite vigne a été créée, les prés surtout occupent près de trois hectares. La propriété familiale quant à elle s'est agrandie de sept autres exploitations : avec ses 160 hectares, recensés au cadastre sous six cotes différentes, elle figure aux tous premiers rangs des propriétés de la commune.

Stratégies foncières et stratégies familiales se combinent dans la triple ascension économique, sociale et politique de cette petite maison qui fait son entrée au conseil municipal en 1871. Les trois générations qui s'y sont succédé au long du siècle ont su tirer parti pour agrandir leurs terres de la conjoncture doublement favorable du marché foncier et du marché des bestiaux. Son histoire foncière peut être lue comme la longue et patiente partie, parfois difficile à décrypter, d'un jeu de stratégie dans lequel il faut savoir à la fois prévoir et saisir les occasions, au risque de tentatives avortées, mais dans lequel tous les coups ne sont pas permis.

Toutes les transactions en effet se font entre voisins, sous le contrôle du groupe, dans le cadre restreint d'un quartier où la petite propriété en faire-valoir direct coexiste avec les derniers vestiges de la grande propriété nobiliaire, quelques grandes maisons déclinantes entourées de leurs métairies, et les micro-propriétés des artisans. A une offre limitée et irrégulière répond la forte demande de petits exploitants dont les stratégies concurrentes ne prennent sens que lues dans leurs interactions⁵⁸⁵.

□ Jean Larteguy I (1815-1856)⁵⁸⁶ : agrandissement et remembrement

Lorsqu'il prend la succession de Sansoenea en 1815, Jean Larteguy (1788-1856) bénéficie d'un double avantage. Seul héritier de son père tôt décédé, il prend très jeune la direction effective de l'exploitation : moyennant son gîte et son couvert, sa mère lui abandonne son droit d'usufruit lors de son mariage⁵⁸⁷. Surtout, il n'a pas de cohéritiers à indemniser et la dot de 3 000 francs, dont 2 100 francs en numéraire, apportée par son épouse Marie Haran peut être entièrement investie dans l'exploitation.

L'essentiel de ses investissements est tourné vers la terre. Il laisse à son décès un cheptel agrandi de deux vaches, un veau et trente brebis (500 francs), ainsi qu'une belle charrette (200 francs) et des économies placées

⁵⁸⁵ Voir plans 6 et 7 en annexe : Sansoenea et le quartier d'Heroritz en 1834. Sansoenea : 80 ans de politique foncière.

⁵⁸⁶ Les dates du "règne" correspondent à la période d'activité sur le marché foncier. Sauf décès prématuré, elle commence au mariage et se termine au mariage du successeur. Voir arbre généalogique en annexe (5).

⁵⁸⁷ Jeanne-Marie Etcheverry abandonne à son fils la jouissance de la moitié des biens de son mari "pour et moyennant 24 décalitres de mays ou milloccq et 16 décalitres de froment [...] chaque année pendant sa vie [...] Il sera permis à la même Etcheverry de prendre dans le jardin de son fils toutes les légumes qu'elle aura besoin, de mettre son pot à son feu, de boire de son cidre, de se servir de tous les ustensiles de cuisine, d'exploiter la chambre qu'elle occupe présentement avec son lit, de tenir un cochon à la porte et six poules." Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8874 : contrat de mariage du 24 juillet 1815.

en créances (2 050 francs). Mais la moitié de sa succession, d'une valeur de 20 000 francs, est constituée par les 20 hectares acquis de 1821 à 1856⁵⁸⁸.

Cette génération a d'abord bénéficié, dans les années 1840, du démantèlement des deux anciennes maisons nobles d'Aguerria et de Santamaria⁵⁸⁹. Aguerria, accablée de dettes, est vendue en 1840 en neuf lots. Jean Larteguy fait à cette occasion l'achat pour 1 050 francs, versés aux créanciers, d'une grande fougèraie de quatre hectares proche de son exploitation⁵⁹⁰. A la même époque, les héritiers de Santamaria se défont peu à peu de leurs dépendances. Achetée par Pierre Larre⁵⁹¹ en 1844, la métairie de Charaostegua est partagée l'année suivante entre les deux propriétés limitrophes : Sansoenea s'agrandit de trois parcelles (1,2 hectare), mais doit en laisser autant à ses voisins de Saldundegua pour leur permettre de désenclaver deux labours excentrés.

Trois ans plus tard, les difficultés de la maison Errecartia offrent une nouvelle occasion d'agrandissement. Errecartia, propriétaire de 56 hectares, est une des "bonnes maisons" de la commune, mais vit depuis longtemps au-dessus de ses moyens⁵⁹². Contrainte de rembourser rapidement une vieille dette⁵⁹³, elle doit mettre en vente en 1848 l'une de ses deux métairies, l'pharraguerria, qui touche aux terres de Sansoenea. Or les acheteurs sont peu nombreux en cette période de crise agricole⁵⁹⁴. Jean Larteguy bénéficie cette fois d'une conjoncture défavorable, et peut acheter à un prix particulièrement bas la totalité de la métairie⁵⁹⁵, dont la plus grande partie est rattachée à son exploitation⁵⁹⁶. La crise passée, il doit payer cinq fois plus

⁵⁸⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 1er mai 1857.

⁵⁸⁹ Voir chapitre 1 : Erraya, une métairie démantelée.

⁵⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8934: vente du 13 avril 1840.

⁵⁹¹ Voir ci-dessus : le domaine de Pierre Larre, médecin à Hélette.

⁵⁹² Voir chapitre 3 : les comptes de tutelle d'Errecartia.

⁵⁹³ Cette dette de 4 200 francs court depuis 1830. C'est sans doute le départ pour Montevideo d'un des héritiers de la créance qui en a précipité le remboursement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : quittance du 9 juillet 1848.

⁵⁹⁴ Comme partout, "l'agriculture est en souffrance", constate l'enquête de 1848. La crise industrielle et agricole qui sévit depuis 1846 nuit au marché foncier : devant la difficulté à trouver des acheteurs, on voit ainsi s'effondrer en 1848 la valeur de la terre dans la région alpine. Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, ouvrage cité, pp. 210-214.

⁵⁹⁵ Les dix hectares de l'pharraguerria, dont près de quatre sont cultivés, se vendent 5 600 francs, soit 560 francs l'hectare. Or le prix moyen des exploitations de Hélette pour la période 1835-1859 est trois fois plus élevé. (Voir tableaux 20 à 24 en annexe : le prix de la terre). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 : vente du 20 mai 1848.

⁵⁹⁶ Les listes nominatives de recensement indiquent qu'pharraguerria est occupée par des métayers. Mais les ménages recensés, instables et peu nombreux, ne disposent pas d'une main d'oeuvre suffisante pour assurer l'exploitation de la

cher deux minuscules parcelles enclavées dans la métairie, propriété du vétérinaire Franchisteguy⁵⁹⁷.

Il faudra aux Larteguy une beaucoup plus longue patience pour s'approprier peu à peu les terres des micro-exploitations voisines. La forge de Jean Acheritogaray, propriétaire de Mougnoteguia (1,8 hectare), cesse ses activités à la fin des années 1840. Le forgeron devenu journalier et son fils tisserand doivent emprunter 600 francs à Pierre Larre en 1845, puis se défaire d'une pâture l'année suivante. En 1849, pour payer ses dettes, Jean Acheritogaray se résout à vendre à Sansoenea un pré et un labour qui viennent prolonger les parcelles achetées en 1845⁵⁹⁸. Mais, grâce à un arrangement familial, Mougnoteguia échappe pour une génération encore à la convoitise de ses voisins : Jean Acheritogaray vend à son neveu Pierre Dumon, charpentier, la moitié de sa micro-exploitation de 42 ares⁵⁹⁹. La maison, divisée en appartements, abrite jusqu'à cinq ménages de cousins, tous artisans ou journaliers⁶⁰⁰.

Pourquoi Jean Larteguy jette-t-il ensuite son dévolu sur les 38 ares de Curutchaga ? En 1854, il achète à réméré à Jeanne Ainciburu, une fileuse âgée et célibataire, la "maisonnette appelée Curutchagacocostera avec son devant de porte et un jardin y attenant... confrontant du nord et levant à maison Curutchaga, mur mitoyen entre, du couchant à maison Haramburu et route impériale, et du midi à fonds dudit Larteguy"⁶⁰¹. L'acquisition est modeste, et sans intérêt immédiat. Du reste, Jean Larteguy baille immédiatement la maisonnette à son ancienne propriétaire pour les cinq ans du réméré, et n'en a que la propriété précaire pendant trois ans : Jeanne Ainciburu disparaît avant la fin du réméré, et c'est finalement son voisin immédiat, propriétaire de l'autre partie de la maison, qui emporte le

métairie. La déclaration de succession de Marie Haran par ailleurs présente la propriété comme "formant un seul corps de domaine". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 3 octobre 1884.

⁵⁹⁷ "Une contenance de terre de 18 ares qui se trouve en jardin, pré, terre vague avec quatre châtaigniers le tout exploité par le métayer de la maison qui fait l'objet de cette vente est en dehors de cette vente, attendu que cette contenance de terre appartient à sieur Bernard Franchisteguy vétérinaire propriétaire de la maison Chistela", précisait l'acte de vente de 1848. En 1853, Jean Larteguy doit déboursier 500 francs pour l'achat de ces 18 ares, dont le vendeur se réserve encore les quatre pieds de châtaigniers et un cerisier. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 et 8882 : ventes des 20 mai 1848 et 16 janvier 1853.

⁵⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : vente du 23 février 1849.

⁵⁹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : vente du 2 octobre 1854.

⁶⁰⁰ Au recensement de 1861, la maisonnée compte onze personnes. Pierre Acheritogaray et son épouse sont tisserands ainsi que leur cousin Arnaud Dumon, qui emploie deux ouvrières. Pierre Dumon est charpentier. Deux Marie Dumon sont journalières et célibataires.

⁶⁰¹ Conformément au Code civil, la vente à réméré laisse au vendeur une faculté de rachat pendant cinq ans. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : vente et bail du 9 janvier 1854.

marché⁶⁰². L'opération se solde en définitive par un simple prêt d'argent à une voisine dans la détresse "entretenu par la charité publique"⁶⁰³ : les Larteguy, qui ont acheté la maisonnette 450 francs en 1854, reçoivent trois ans plus tard 570 francs, soit leur capital augmenté de l'intérêt légal de 5% et des frais de notaire et d'enregistrement.

L'achat à réméré pourtant n'est pas un simple crédit hypothécaire et peut être interprété, dans le cadre d'une stratégie de remembrement, comme une opération foncière avortée. L'annexion de Curutchaga en effet aurait pu permettre à Jean Larteguy de franchir une nouvelle étape dans la constitution d'un domaine d'un seul tenant, si elle ne s'était heurtée à la résistance des micro-exploitants : comme Mougnoteguia, Curutchaga reste jusqu'à la fin du siècle une micro-exploitation où se succèdent un cantonnier, un charpentier, un douanier, un épicier, des journaliers. La part d'incertitude est grande sur un marché foncier où s'affrontent les logiques concurrentes des propriétaires voisins. Elle marque plus encore les stratégies foncières de la génération suivante.

□ Jean Larteguy II (1857-1890)⁶⁰⁴ : une forte concurrence

Cette génération est particulièrement nombreuse : dix enfants nés entre 1821 et 1840 survivent à leur père en 1856. C'est au prix d'un impitoyable sacrifice des filles et des cadets que la maison parvient pourtant à poursuivre son ascension dans un contexte de forte concurrence pour la terre et de hausse des prix.

Jean Larteguy, l'aîné des garçons, est désigné par testament comme le successeur de son père⁶⁰⁵. Deux de ses frères cadets seulement sont établis, avec des héritières de communes voisines. L'émigration offre au troisième une issue aléatoire, tandis que les six soeurs restent toutes célibataires⁶⁰⁶. En 1857, le contrat de mariage de l'héritier prévoit que chacun de ses co-héritiers recevra 1 200 francs, en partie payés par la dot de 6 000 francs de son épouse⁶⁰⁷. Mais leur indemnisation est tardive et très incertaine. Magna et Marieder décèdent jeunes, sans avoir touché leur part. Jeanne, restée à Sansoenea où elle s'engage "à travailler pour le compte de son frère", renonce officiellement à ses droits en échange d'une petite rente

⁶⁰² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : vente du 18 juin 1857.

⁶⁰³ Arch. com. Hélette : liste nominative de recensement de 1856.

⁶⁰⁴ Voir arbre généalogique (5) et plan (7) en annexe.

⁶⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : testaments du 2 novembre 1856.

⁶⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 21 décembre 1860 et 3 octobre 1884. III-E 18435 : contrat de mariage du 16 décembre 1869. III-E 18046 : vente du 3 février 1886.

⁶⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : contrat de mariage du 1er juillet 1857.

viagère et de sa nourriture⁶⁰⁸. Ce n'est qu'après le décès de sa mère en 1884 que Jean Larteguy, âgé de plus de soixante ans, dédommage ses six autres cohéritiers. La part de chacun est fixée à 4 000 francs, mais presque tous déclarent avoir reçu "avant ce moment" une partie de leur dû, et se contentent d'une somme très inférieure : devant le notaire, Jean Larteguy ne verse que 7 200 francs⁶⁰⁹.

Il est probable que cette succession a été peu coûteuse, et en grande partie compensée par la dot de son épouse Marie Garra. Première d'une série d'alliances avec une maison de l'oligarchie foncière et politique de la commune, le mariage de Jean Larteguy avec Marie Garra en 1857 consacre la réussite de Sansoenea et lui ouvre en 1871 les portes du conseil municipal : son beau-père Jacques Garra, aubergiste sur la place du village, est aussi propriétaire de plus de 30 hectares, et maire depuis 1852⁶¹⁰.

Jamais sans doute l'exploitation n'a été si prospère. Jean Larteguy s'oriente vers le commerce des bestiaux et possède un important cheptel, dont la valeur atteint près de 14 000 francs lorsqu'il marie son fils en 1891⁶¹¹. Il nourrit alors à Sansoenea trois paires de boeufs, deux paires de vaches, deux veaux, trois juments et 170 moutons. Il a en outre placé chez plusieurs cultivateurs, sous forme de bail à cheptel⁶¹², une douzaine de bovins et 330 brebis. Les bénéfices de l'exploitation sont considérables, et en partie transformés en créances. En 1875, Jean Larteguy fait signer à un propriétaire d'Armendarits une reconnaissance de dette de 10 000 francs, pour "prêt antérieur"⁶¹³. En 1893, il partage avec son fils 41 500 francs de créances, dont plus de la moitié sont verbales⁶¹⁴. Mais si cette génération développe plus que la précédente les investissements mobiliers, elle ne se montre pas inactive sur le marché foncier où Jean Larteguy tente de poursuivre la politique de remembrement de son père.

⁶⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : vente du 8 mars 1873.

⁶⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 3 février 1886.

⁶¹⁰ Voir biographie d'Irigoïnia : chapitre 8.

⁶¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18094 : contrat de mariage du 19 mars 1891.

⁶¹² Les baux ne sont pas toujours écrits. On n'en trouve dans les archives notariales que quelques traces tardives. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : bail à cheptel du 23 mai 1891 (165 brebis et moutons et une jeune mule, d'une valeur de 2 783 francs, placés à Hasparren); bail à cheptel du 7 novembre 1891 (un petit troupeau de trente brebis d'une valeur de 300 francs placé à Cambo).

⁶¹³ Les prêts de cette importance sont rarement verbaux et se font habituellement devant notaire, sous forme de crédit hypothécaire. Cette reconnaissance de dette, qui suit de peu la mort de Pierre Larre, laisse à nouveau penser qu'il existait à Hélette un puissant circuit parallèle de l'argent.

⁶¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : partage du 22 avril 1893.

Il parvient d'abord, par l'intermédiaire du crédit, à s'approprier quelques ares supplémentaires de Mougnoteguia. Son voisin Pierre Acheritogaray, dont son père était créancier, lui vend pour rembourser sa dette un petit labour et une vasière qui jouxtent les terres de Sansoenea. Mais on n'affame pas ses voisins : Jean Larteguy afferme la pièce de terre vendue à ses anciens propriétaires⁶¹⁵. Il peut attendre, les tisserands disparaissent peu à peu de la commune. Neuf années encore, et il peut acheter pour 950 francs les droits du fils aîné de Pierre Acheritogaray, parti s'embaucher dans une des cordonneries du bourg industriel d'Hasparren⁶¹⁶. Son cadet établi comme cantonnier, sa fille mariée à un douanier, Pierre Acheritogaray vend à son tour sa part, quinze années de patience plus tard, à l'âge de 72 ans⁶¹⁷. Jean Larteguy a désormais la propriété de la moitié de Mougnoteguia : l'autre moitié est toujours occupée par un vieux tisserand, Arnaud Dumon⁶¹⁸.

L'occasion suivante est offerte par le démantèlement de la métairie d'Erraya, proche de ses pâtures⁶¹⁹. Jean Larteguy semble hésiter : Erraya ne touche pas à ses terres, peut-être aussi ses propriétaires, qui profitent d'une forte demande pour la vendre par portions de parcelles, en demandent-ils un prix trop élevé. Le premier acquéreur est un fabricant d'espadrilles, en 1859, suivi en 1861 par un maçon et un aubergiste, puis un épicier. Le plus beau pré est vendu à un voisin près de 4 000 francs l'hectare, un prix exorbitant. Jean Larteguy est parmi les derniers à se décider : pour 1 750 francs, il achète en 1862 la maison et 62 ares de pré et de labours attenants, enclavés au milieu des terres des autres acquéreurs, ainsi qu'une grande pâture. La logique de cet achat n'est pas évidente, et tient sans doute davantage du pari que de l'opération spéculative : Jean Larteguy pouvait nourrir l'espoir, en rachetant peu à peu les trop petites parcelles des artisans, de réunir un jour Erraya à ses pâtures pour poursuivre le remembrement de son exploitation. Espoir

⁶¹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 et 8884 : obligation du 6 mars 1855; vente, bail et quittance du 23 janvier 1857.

⁶¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : vente du 26 août 1866.

⁶¹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : vente du 7 septembre 1881. Arch. com. Hélette : registres des mariages et listes nominatives de recensement.

⁶¹⁸ En 1868, le charpentier Pierre Dumon afferme à son cousin Arnaud Dumon la part de la maison, du jardin et du pré qu'il a achetée en 1854. Arnaud se chargera des "réparations nécessaires pour y établir une étable, un atelier de tissage, et une fenêtre pour éclairer ce dernier lieu". Il s'engage à donner à son cousin, qui se réserve une chambre et un espace pour son atelier dans le vestibule, "une assiettée de soupe par jour [...] quand ce dernier travaillera ou sera autrement à la maison, et de lui réserver toujours une place à son foyer". En 1870, Arnaud achète leurs parts aux trois héritiers de Pierre : Marie, domestique à Hélette, Gracianne, religieuse à Ossès, et Pierre, ouvrier à Montevideo. Il poursuit jusqu'à sa mort en 1894 son activité de tisserand et l'exploitation de Mougnoteguia. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : bail à loyer du 14 février 1868. III-E 18042 : quittance du 3 juillet 1875. 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 19 février 1869 et 30 novembre 1894. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁶¹⁹ Voir chapitre 2 : Erraya, une métairie démantelée.

déçu : les parcelles convoitées circulent dans le marché clos du groupe des artisans, et se concentrent entre les mains d'un boucher et d'un forgeron. Jean Larteguy renonce et revend Erraya à un tanneur en 1876, avec une considérable plus-value⁶²⁰.

Dans le même temps, Jean Larteguy cherche à s'étendre au détriment de Cemelaria, dont les terres bordent sa propriété au nord et se poursuivent vers le sud en direction d'Erraya : cette tentative n'est guère plus fructueuse, et sans doute faut-il lier ces deux échecs simultanés. Cemelaria est comme Errecartia une ancienne maison, riche de plus de 30 hectares, mais lourdement endettée. Les décès successifs du propriétaire et de son gendre en 1859 et 1860 laissent dans une situation très critique Marianne Durrels, jeune veuve chargée de cinq enfants qui doit contracter de lourds emprunts pour indemniser ses co-héritiers. Elle vend plus de quatre hectares de pâtures en 1861, puis un pré l'année suivante⁶²¹. En 1865, Jean Larteguy accorde d'abord à sa voisine un important crédit hypothécaire de 4 500 francs⁶²². Puis il lui achète quelques terres : une pâture, une grange et un petit pré situés sur les hauteurs, une portion de parcelle qui vient agrandir son labour, un droit de jouissance sur un chemin pour "y étendre du soustrage, y ramasser des boues"⁶²³. A nouveau, la vente se fait sous faculté de rachat, limitée à deux ans, et est assortie d'un bail en faveur de la venderesse. Mais celle-ci est rapidement acculée à la faillite, et trouve un acquéreur prêt à acheter la totalité de ses propriétés, mobilier compris⁶²⁴ : Jean Choutchourrou, cadet d'une maison d'Ossès, "nouvellement rentré de Buenos Ayres" avec une petite fortune mobilière qui lui permet d'accéder à la propriété⁶²⁵. Cemelaria est semble-t-il bradée : les 30 hectares se

⁶²⁰ La maison et les parcelles cultivées sont vendues 3 800 francs, mais Larteguy se réserve la pâture. La plus-value est donc de l'ordre de 140 %. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : vente du 22 avril 1876.

⁶²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 9 mars 1860 et 23 mai 1861. III-E 8881 : obligation du 1er juillet 1848. III-E 8883 : quittances du 22 mars 1853. III-E 8884 : obligation du 25 novembre 1857. III-E 8885 : vente du 23 janvier 1861; obligation, vente et quittances du 29 juin 1861; quittance du 19 juillet 1861. III-E 8886 : obligation du 7 octobre 1864.

⁶²² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8955 : quittance du 30 avril 1870.

⁶²³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : vente du 15 octobre 1866.

⁶²⁴ Marianne Durrels ne garde que la jouissance viagère d'une maisonnette et de son jardin, avec "le droit de tenir huit poules et un coq [...] un cochon avec la paille pour faire sa litière" et "de cuire ses comestibles au four de Cemelaria avec l'acquéreur dont le combustible sera fourni par lui". L'acquéreur s'engage en outre à lui fournir chaque année deux hectolitres de froment, huit décalitres de maïs, et deux charretées de bois. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8955 : vente du 19 mars et vente mobilière du 26 mars 1870.

⁶²⁵ "Les frères Choutchourrou ont passé quelques années à Buenos Ayres. Jean dit Manès Haurra en est rentré avec sa femme il y a environ deux ans et s'est établi dans sa maison natale [...] Jean son frère en est rentré il y a environ deux mois." A son décès l'année suivante, Jean Choutchourrou est encore en possession d'une inscription de rente

vendent 22 000 francs, très au-dessous du prix du marché⁶²⁶, juste de quoi rembourser des créances dont le montant atteint 20 273 francs⁶²⁷.

La forte demande des émigrés, qui achètent en bloc les exploitations en difficulté, pèse manifestement sur le marché. En 1879, c'est Caminoa, également limitrophe de Sansoenea, qui est achetée par Pierre Salaberry, "charretier demeurant autrefois à Buenos Ayres" : il épouse la fille de la maison, et paie les dettes de ses beaux-parents⁶²⁸. Il devient difficile pour les propriétaires d'agrandir leur domaine de quelques parcelles, et la concurrence est rude. En 1871, Jean Larteguy est contraint d'acheter un pré éloigné de son exploitation⁶²⁹. En 1885, il prend par le biais du crédit une option sur Istillartia. Depuis longtemps déjà ses voisins et créanciers attendent la vente de cette micro-exploitation de trois hectares, propriété indivise de trois soeurs journalières et fileuses, dont les jours sont comptés⁶³⁰. Jean Larteguy leur prête 1 700 francs en 1885, puis 1 100 francs en 1888⁶³¹. Istillartia est pourtant assez éloignée de Sansoenea, et son achat ne présenterait à première vue guère d'intérêt pour Jean Larteguy. Mais il a pu nourrir le projet de réunir ses terres à celles d'Acaboteguia, exploitation limitrophe dont les propriétaires viennent de disparaître

d'une valeur de 6 100 francs, d'une lettre de change de 6 000 francs, et de quatre obligations de 500 francs de la Société algérienne. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8955 : échange du 5 avril 1870. III-E 18149 : inventaire du 7 août 1871.

⁶²⁶ Voir tableaux 20 à 24 en annexe : le prix de la terre.

⁶²⁷ La gestion de Marianne Durrels a semble-t-il été catastrophique. Faute d'avoir fait établir un inventaire après le décès de son mari, elle a perdu tous ses droits de jouissance et de propriété et doit à ses enfants 7 892 francs dont elle ne dispose pas. Son beau-frère, nommé tuteur des enfants encore mineurs en 1871, négocie un arrangement avec les Choutchourrou qui versent officiellement 4 000 francs en 1872. Mais sans doute une partie de la transaction est-elle officieuse : trois ans plus tard, la fille aînée de Marianne Durrels apporte en mariage un dot de 25 000 francs "en deniers comptants". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8955 : vente du 19 mars 1870 et quittances du 30 avril 1870. III-E 18149 : liquidation du 1er décembre 1871. III-E 18042 : transaction du 19 décembre 1872. III-E 18441 : contrat de mariage du 17 mai 1875. 4U12/28 : conseil de famille du 15 mai 1871.

⁶²⁸ Après cet achat, d'un montant de 13 000 francs, Pierre Salaberry possède encore lors de son mariage 16 000 francs en "créances, sommes et valeurs en portefeuille". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : ratification du 21 juin, vente du 18 décembre et contrat de mariage du 22 décembre 1879.

⁶²⁹ Arch. com. Hélette : matrices cadastrales.

⁶³⁰ Dès 1855 Jean Acheritogaray, propriétaire d'Etchegoyenea, a pris en échange d'un prêt de 700 francs une option sur la vente d'Istillartia : "Si les soeurs Aguerre prenaient la détermination de vendre [...] elles prennent l'engagement de donner préférence audit Acheritogaray à prix égal". Mais les soeurs sont parvenues à rembourser leur créancier, puis se sont brouillées avec lui pour deux branches de frêne qui les ont menées en justice. Gratianne Aguerre décède en 1878, sa soeur Dominica en 1888. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : obligation du 27 décembre 1855. III-E 8886 : quittance du 9 janvier 1864. 4U12/26 : affaire du 24 septembre 1868. 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 25 avril 1885 et 9 juillet 1888.

⁶³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 et 18046 : obligations des 12 décembre 1885 et 7 juillet 1888.

sans descendance⁶³². Opération foncière ou simple crédit ? L'issue de l'opération ne permet pas d'en décider : c'est une fois encore un émigré, tout juste rentré de Buenos Aires avec sa famille, qui prend possession d'Acabotegua⁶³³, et Jean Larteguy renonce à son possible projet au profit de son concurrent d'Etchegoyenea⁶³⁴.

D'anticipations déjouées en tentatives avortées, cette génération est finalement parvenue, au terme d'une politique foncière aux méandres incertains, à agrandir Sansoenea de quelques cinq hectares. Au regard des vingt hectares achetés par la génération précédente, le bilan paraîtrait maigre si l'on ne prenait en compte l'ensemble de la propriété familiale. Aux acquisitions de Jean Larteguy s'ajoutent en effet celles de sa soeur aînée Marie, rentière à Bayonne⁶³⁵.

Le 6 mars 1877, Mademoiselle Marie Larteguy, rentière à Bayonne, achète à Magdeleine Sophie d'Urtubie de Garro, héritière du baron de Garro et de Colisandre de Caupenne, veuve de Henry Lombard marquis du Castelet et rentière à Dax, quatre de ses métairies des communes de Hélette et de Mendionde, soit 75 hectares, pour le modeste prix de 45 300 francs⁶³⁶. Il est étrange que Marie Larteguy, qui n'a quitté Sansoenea qu'à près de quarante ans, après le mariage de son frère, et n'a toujours pas perçu le montant de ses droits, ait pu accumuler une telle somme. Tout invite à considérer cet achat comme un placement familial. C'est à Sansoenea qu'est signé l'acte de vente, et c'est Jean Larteguy qui gère les biens de sa soeur. En 1880, il échange en son nom deux parcelles excentrées, veillant à l'irrigation d'un pré et à l'entretien des haies⁶³⁷. C'est aussi Jean Larteguy qui reçoit en 1896 l'usufruit des biens de sa soeur, dont la propriété revient à sa fille Marianne, célibataire comme sa tante qu'elle a rejointe à Bayonne. La propriété échappe ainsi au partage, et peut-être est-ce là le secret de cet

⁶³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 30 décembre 1870 et 5 août 1882.

⁶³³ L'acquéreur, Bertrand Salaberry, est le frère de Jean Salaberry, qui a fait l'achat de Caminoa à son retour de Buenos Aires en 1879. La liste nominative de 1906 indique que quatre enfants de Bertrand sont nés à Buenos Aires entre 1877 et 1888. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 24 décembre 1888. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁶³⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 27 janvier et quittance du 2 février 1889. Voir biographie d'Etchegoyenea : chapitre 7.

⁶³⁵ Le sort de Marie Larteguy est assez mystérieux. Epouse de Laurent Barnetche selon le cadastre, elle apparaît toujours comme célibataire dans les actes notariés comme dans sa déclaration de succession. D'après un testament olographe déposé après sa mort en 1896, elle lègue ses biens à sa nièce Marianne, fille cadette de Jean Larteguy. Mais la mutation n'est pas enregistrée au cadastre, et un Laurent Barnetche devient en 1923 propriétaire des dix hectares d'Ipharraguerra : la succession est douteuse, et le partage de 1923 le fruit probable d'un arrangement de famille.

⁶³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 et 18043 : vente du 6 mars et quittance du 24 septembre 1877.

⁶³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : échange du 31 janvier 1880.

arrangement inhabituel. Par le truchement de cette lignée de célibataires, le petit empire foncier des Larteguy (115 hectares) s'étend en fait bien au-delà de Sansoenea.

Avec trois hectares de labours et sept hectares de prés, l'exploitation a sans doute atteint le seuil difficilement dépassable de l'agriculture familiale : sa superficie est en adéquation avec les capacités de travail et les besoins de consommation d'un groupe domestique de huit personnes⁶³⁸. Le remembrement de parcelles parfois trop dispersées apparaît comme le principal objectif d'une politique foncière dont l'analyse spatiale dément l'apparente incohérence. Mais les petits exploitants de Sansoenea sont aussi de grands propriétaires : ils sont en passe de devenir les nouveaux rentiers.

□ Jean-Baptiste Larteguy (1891-1914) : un marché moins actif

L'histoire de Jean-Baptiste Larteguy est celle d'une génération qui doit plus à l'héritage qu'aux opportunités du marché. C'est aussi celle de la fin d'une dynastie de petits exploitants.

Deuxième né, Jean-Baptiste a été préféré à son frère pour prendre la succession de son père. L'aîné, destiné à la prêtrise, n'a pas touché longtemps la rente viagère promise par ses parents⁶³⁹ : il meurt à peine sorti du séminaire, en 1884⁶⁴⁰. Seule l'aînée des filles est mariée : elle épouse en 1888 son cousin germain Bernard Garra, héritier du domaine de Garatia (72 hectares, dont quatre métairies et un moulin), et reçoit une dot de 6 000 francs⁶⁴¹. Comme à la génération précédente, les cadettes restent célibataires, l'une auprès de ses parents, l'autre auprès de sa tante à Bayonne. Aucune n'exige sa part d'héritage, et la propriété reste dans l'indivision.

Le mariage de Jean-Baptiste avec sa cousine au second degré redouble les liens noués à la génération précédente avec la maison Garra (217 hectares, dont onze métairies et un moulin). Gracieuse Garra apporte un trousseau à la hauteur de sa condition, d'une valeur de 2 000 francs, et 10 000 francs en numéraire⁶⁴². Surtout, la propriété s'agrandit à la faveur de ces alliances consanguines, accompagnées d'une série de partages, d'un domaine de 35

⁶³⁸ Elle n'emploie un jeune domestique qu'en début et en fin de cycle familial, lorsque les enfants sont encore trop jeunes, puis lorsqu'ils commencent à partir. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1861-1891).

⁶³⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 et 180445 : procuration du 3 décembre 1883 et titre clérical du 8 décembre 1883.

⁶⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁶⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : contrat de mariage du 7 janvier 1888.

⁶⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18094 : contrat de mariage du 19 mars 1891.

hectares, propriété d'un oncle maternel de Jean-Baptiste, puis d'une métairie de 20 hectares, propriété de son beau-père⁶⁴³.

Mais alors que la fortune semble plus que jamais sourire aux heureux propriétaires, le déclin de la maison est déjà entamé. La mésentente s'installe entre Jean-Baptiste et ses parents qui mettent fin à leur cohabitation. L'exploitation et les créances sont partagées par moitié en 1893⁶⁴⁴. Les parents s'installent à Ipharraguerria, dont ils exploitent les terres jusqu'à la guerre avec leur fille Jeanne-Marie et Bertrand, qui rentre de Buenos Aires à l'âge de soixante ans⁶⁴⁵. Restent en commun le four à chaux, l'aire de battage, et le four de la maison dont les parents ont l'usage trois jours par semaine.

Jusqu'en 1909, Jean-Baptiste Larteguy reste attentif aux occasions d'agrandir son exploitation de quelques parcelles et surveille le marché, anticipant des ventes qui ne se réalisent pas toujours. En commun avec son père, il achète à prix d'or aux héritiers de Pierre Larre la maison Charaosteguia, son pré et ses jardins, enclavés entre ses terres et Mougnoteguia⁶⁴⁶ : sans doute ont-ils alors des vues non seulement sur Mougnoteguia, mais sur sa voisine Barberteguia, où vient de s'éteindre une lignée de tisserands et de journalières dont tous les descendants ont quitté le village. Mais elle tarde à se vendre, et leur échappe finalement en 1901 au profit de leur concurrent d'Etchegoyenea⁶⁴⁷.

Les transactions se font rares pendant une quinzaine d'années : comme en 1848, la récession de la fin du siècle semble paralyser le marché foncier qui ne se ranime qu'après 1905. Les années 1908-1910 sont celles du rattrapage, et celles d'une ultime tentative de remembrement. Jean-Baptiste Larteguy renonce à Charaosteguia, qu'il revend à un épicier. Il rachète Erraya, abandonnée depuis longtemps par le tanneur auquel son père l'avait vendue en 1876⁶⁴⁸, en même temps que Saldumbidia dont le propriétaire

⁶⁴³ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

⁶⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : partages des 22 avril et 27 septembre 1893.

⁶⁴⁵ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁶⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 26 mai 1891. Voir ci-dessus : le domaine de Pierre Larre, médecin à Hélette.

⁶⁴⁷ A partir de 1900, seules les matrices cadastrales permettent de reconstituer les transactions foncières.

⁶⁴⁸ Tanneur à Erraya en 1881, Salvat Durruty s'endette lourdement. En 1886, il est parti pour Buenos Aires sans rembourser ses créanciers. Mais, jusqu'en 1908, il reste propriétaire de la maison qui est a été mise en location. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : quittance et subrogation du 23 mai 1891. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

vient de prendre avec toute sa famille la direction de la Californie⁶⁴⁹. La même année, sa soeur Marianne parvient enfin à mettre le point final à l'achat programmé de Mougnotegua, dont tous les artisans ont peu à peu disparu⁶⁵⁰. L'ensemble des trois exploitations forme un ensemble presque cohérent, et Jean-Baptiste Larteguy est sur le point d'achever l'oeuvre de son père et de son grand-père. Seules quelques parcelles issues d'Erraya, toujours entre les mains d'artisans du bourg, s'opposent encore au remembrement des terres patiemment rassemblées.

Là s'interrompt pourtant la politique d'acquisitions foncières de Sansoenea. En 1911, Jean-Baptiste Larteguy vend Saldumbidia, met Sansoenea en métayage et s'installe sur la place du village dans une maison de l'héritage de sa femme. Derrière l'apparente réussite du petit exploitant devenu rentier se cache un drame familial : Sansoenea n'a plus de successeur. Jean-Baptiste Larteguy et Gracieuse Garra, qui n'ont que deux enfants, viennent de perdre leur cadet et l'état de leur fils aîné ne lui permet pas de reprendre l'exploitation⁶⁵¹. La propriété de 160 hectares, encore indivise en 1940, s'effrite dès lors peu à peu.

Propriétés des Larteguy à Hélette (1834-1942)

Propriétaire au cadastre	1834	1914	1940
Jean Larteguy	19 ha	76 ha	24 ha
Larteguy père et fils	/	0,25 ha	/
Jean-Baptiste Larteguy	/	21 ha	17 ha
Marie Larteguy	/	61 ha	50 ha
Marianne Larteguy	/	3 ha	3 ha
Total	19 ha	161 ha	94 ha

L'exploitation quant à elle a atteint un seuil dès les années 1870 : vendue à un métayer, elle cultive en 1942 comme en 1914 deux hectares de labours et trois de prés⁶⁵². Près du tiers de ses terres ont été acquises au détriment de la grande propriété bourgeoise et nobiliaire et de la micro-propriété des artisans ruraux. Révélateur des reclassements sociaux à l'oeuvre au

⁶⁴⁹ A partir de 1902, Jean Arrabit et ses quatre fils partent les uns après les autres pour San Francisco. Seule la mère et sa fille restent à Hélette. La maison est vendue à Jean-Baptiste Larteguy en 1908. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

⁶⁵⁰ Arnaud Dumon, son dernier propriétaire, est mort depuis 1894 en laissant trois petits-enfants pour héritiers. Tous sont installés à Hasparren, comme laboureurs et couturière. Ils attendent pourtant 1908 pour mettre en vente la maison et les quelques parcelles de leur grand-père. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 30 novembre 1894. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

⁶⁵¹ Affligé selon les registres militaires d'une "débilité mentale très prononcée", il disparaît à son tour en 1917. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁶⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 : enquête agricole de 1942. Commune de Hélette.

sein du monde rural, le bilan de ces transferts fonciers ne rend toutefois que partiellement compte de la complexité du marché de la terre, de ses rythmes sensibles aux conjonctures économiques, de ses mouvements contradictoires. Largement confondu avec le marché de l'argent et le marché matrimonial, le marché foncier voit s'affronter en des jeux subtils les stratégies concurrentes des propriétaires, des métayers, des artisans. L'hétérogénéité des prix qui le caractérise relève d'une économie familiale et d'une économie morale, plus favorables à des logiques de remembrement et d'accès à la propriété qu'à une accumulation sans limite.

Hélette : l'érosion de la propriété bourgeoise⁶⁵³

L'ascension de Sansoenea comme le démantèlement du domaine de Pierre Larre dessinent assez bien l'histoire d'un marché foncier longtemps dominé par les rentiers et grands propriétaires. Principaux bénéficiaires des transferts fonciers jusqu'au milieu du siècle, ils vendent beaucoup, mais achètent de moins en moins pendant les décennies suivantes. Alimenté par le désinvestissement bourgeois, mais aussi par le déclin de l'artisanat rural et la mortalité des petites exploitations, le marché s'ouvre à de nouveaux acquéreurs.

De 1860 à 1890, trois décennies fastes voient augmenter à la fois le volume des ventes et le prix de la terre : les parcelles comme les corps de domaine connaissent une plus-value parfois considérable⁶⁵⁴. C'est que, malgré le déclin démographique, la demande est forte du côté des petits exploitants. Les petits propriétaires n'achètent que modestement, par petites superficies : le seuil de l'autosuffisance atteint, les logiques de remembrement l'emportent. Font leur apparition sur le marché en revanche des émigrés enrichis et des cadets sans terre, des métayers qui développent des stratégies collectives, à la fois matrimoniales et foncières. Dans le marché beaucoup moins actif de la fin du siècle, ce sont eux qui emportent les 3/4 des exploitations mises en vente.

L'apparente immobilité de la propriété cache ainsi une série de glissements vers le haut : tandis qu'une frange favorisée de paysans sans terres accède à la propriété apparaissent parmi les petits propriétaires quelques rassembleurs de terres, les nouveaux rentiers.

Ascain

Ascain ne connaît pas cette domination de la grande propriété. Au cadastre de 1832, une seule cote dépasse 50 hectares, plus de 90 % sont inférieures à 10 hectares. En 1914 en revanche, les propriétés de plus de 10 hectares couvrent près des 2/3 du territoire communal. C'est que la commune a aliéné pendant la seconde moitié du siècle une bonne partie des vastes terres collectives, qui sont venues grossir la propriété privée sans nécessairement affecter l'exploitation. Cette vente des communaux, qui s'accompagne d'une certaine redistribution et de défrichements, distingue fortement le marché foncier d'Ascain.

Cette offre massive de terres compense en partie la pression démographique et donc foncière qui reste forte pendant tout le siècle. Après les réfugiés des guerres carlistes, c'est

⁶⁵³ Voir tableau 17 en annexe : ventes et achats d'exploitation (1834-1914). Hélette.

⁶⁵⁴ Voir tableaux 22 à 24 en annexe : plus-value des exploitations revendues (Hélette); prix des parcelles cultivées (quartier d'Heroritz); prix des pâtures (quartier d'Heroritz).

une toute autre clientèle qui arrive dans la commune à partir du Second Empire. Attirés par la mode de Biarritz et de la Côte basque, de riches étrangers, des rentiers, y achètent des maisons et des terres : simples villégiatures pour la plupart, mais aussi domaines agricoles pour quelques *gentlemen farmer*, comme cet officier en retraite qui fabriqua un temps du camembert au bord de la Nivelle⁶⁵⁵.

3. La vente des communaux

Plus de 1 000 hectares de bois et de pâtures, soit environ 70 % de la surface agricole d'Ascain relèvent encore de la propriété collective jusqu'au milieu du siècle⁶⁵⁶. Dispersées sur l'ensemble du territoire communal, "de petites parcelles éparses, isolées, longeant le plus souvent des chemins ou des ruisseaux"⁶⁵⁷, sont en fait d'usage privatif : moyennant une taxe modique, la commune les afferme aux exploitants. Il en est de même des taillis et des fougères plantées d'arbres qui occupent les meilleurs terrains, à la base des montagnes. Sur les versants abrupts et les crêtes en revanche, les immenses terrains montagneux au sol pierreux, battus par les vents, sont d'usage collectif : ce sont les terrains de parcours, où les exploitants viennent aussi faucher gratuitement bruyères et ajoncs nécessaires à leurs fumures⁶⁵⁸.

Si ces terrains collectifs sont d'un faible rapport pour la commune, l'enjeu est d'importance pour les habitants : 9 maisons sur 10 s'en partagent la jouissance⁶⁵⁹. En témoignent les conflits d'usage, qui amènent à plusieurs reprises la commune à réglementer le libre parcours du bétail⁶⁶⁰, l'usage des soutrages⁶⁶¹, l'installation de fours à chaux

⁶⁵⁵ Georges Pialoux, "Célébrités d'Ascain", *Ascain*, ouvrage cité, p. 474.

⁶⁵⁶ Voir tableau 8 en annexe de l'introduction : part des biens communaux.

⁶⁵⁷ Arch. com. Ascain : Reconnaissance des marais et terres incultes appartenant aux communes. Commune d'Ascain. Rapport de l'Ingénieur ordinaire (31 octobre 1866).

⁶⁵⁸ Arch. com. Ascain : Mise en valeur et assainissement des marais et terrains communaux, Rapport de l'Ingénieur ordinaire du 24 mars 1862.

⁶⁵⁹ Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Rôle de taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour jouissance des communaux, exercice 1853.

⁶⁶⁰ Elle cherche à limiter les incendies volontaires de landes, couramment pratiqués par les bergers pour favoriser la pousse de l'herbe au printemps : "attendu que les incendies ont eu lieu dans les landes communales de ce lieu pendant plusieurs reprises [...] le parcours sur les terrains communaux incendiés est interdit [...] pendant six mois pour tout le bétail à laine et généralement conduit et surveillé par des pâtres et pasteurs [...]" (Arrêté municipal du 18 février 1840). Des dommages sont également provoqués par le parcours des porcs "laissés en liberté sur les communaux" (Arrêté municipal du 8 mars 1842), ainsi que des oies et des chevaux, dont le pacage est interdit à partir de 1853. "Le pâturage des oies dans les landes communales a pour effet de brûler les tiges des herbes et de nuire aux bêtes à corne ou à laine" (Arrêté municipal du 20 février 1853). "Chaque année à la même époque un très petit nombre de chevaux de la commune font devaguer (sic) toutes les juments en pacage et peuvent leur occasionner la perte du fruit qu'elles sont appelées à donner" (Arrêté municipal du 31 mai 1853). Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales.

⁶⁶¹ Les habitants des communes voisines sont les premiers incriminés : "divers particuliers de la commune sont privés, plus ou moins, de la jouissance des essences végétales consistant en fougères, genêts épineux et bruyères, attendu que des habitants des communes environnantes en font la coupe d'une grande quantité et le transport à leur domicile sous prétexte de posséder quelques petites propriétés en cette commune" (Arrêté municipal du 27 août 1842). Mais le conflit est aussi interne : "plusieurs habitants en abusent, soit par la coupe avant la maturité soit par l'enlèvement trop tardif des fougères au préjudice de l'agriculture et des pâturages du terrain communal" (Arrêté municipal du 5 février 1849). En 1853, le conseil municipal constate "1°/ que depuis quelques temps les habitants vont sur les communaux ramasser le fumier que font les bestiaux au pacage, 2°/ qu'un usage établi à ce sujet a été respecté

dangereuse pour les bestiaux⁶⁶², ou l'enlèvement des pierres "qui pourrait nuire aux racines des arbres"⁶⁶³. Aussi, jusqu'aux années 1860, la commune n'accepte-t-elle d'aliéner ses biens que par petits lots, à des exploitants qui en font la demande : 24 hectares seulement sont vendus entre 1832 et 1862, soit moins d'un hectare par an⁶⁶⁴. En 1848 par exemple le conseil municipal décide de "vendre huit parcelles de terrains communaux à six habitants du lieu" qui désirent les mettre en culture : sept de ces parcelles, attenantes aux propriétés des acquéreurs, ne dépassent pas vingt ares⁶⁶⁵. Mais le conseil municipal est soumis à de fortes pressions, internes et externes.

En 1850, la commune donne à nouveau son accord pour la vente de cinq parcelles. La demande porte cette fois sur plus de six hectares, et surtout sur des lots beaucoup plus grands. Elle provient notamment d'un brigadier des douanes qui vient d'acheter par adjudication l'exploitation d'un petit propriétaire endetté⁶⁶⁶, et d'un meunier aisé déjà propriétaire de douze hectares; tous deux ont déjà fait l'achat de plusieurs parcelles de communaux dans les années précédentes⁶⁶⁷. Or sept habitants du quartier, pour la plupart de très petits propriétaires de moins de trois hectares, s'opposent à cette vente qui lèserait leur exploitation : chacun d'entre eux déclare qu'"il est dans l'habitude de faucher une partie des genêts épineux que ces terrains produisent et qu'il y fait paître son bétail"⁶⁶⁸. Le conseil est prêt à céder, au nom des usages et de l'unité villageoise, considérant "1° que l'aliénation des terrains sollicités [...] est réellement au préjudice des opposants et de quelques uns de leurs voisins attendu qu'ils ont de tous temps la jouissance des soutrages que ces terrains produisent, 2° qu'il est de toute justice de faire régner l'union et l'harmonie parmi les habitants du quartier"⁶⁶⁹. Il ne donne finalement son accord pour une vente par adjudication que sous la pression du sous-préfet⁶⁷⁰. Mais sa faveur va à un partage plus équitable entre les habitants, "en proposant à chacun d'eux l'acquisition des portions dont ils ont déjà la jouissance".

C'est la solution adoptée en 1858 : la commune, qui doit faire face à d'importantes dépenses pour améliorer son réseau de chemins, décide de vendre 338 hectares par petits lots "dont le nombre sera suffisant pour que chaque propriétaire puisse en avoir un ou deux et de manière que l'acquéreur ait le choix de payer comptant le capital de l'immeuble qu'il achète ou de verser à la caisse municipale l'intérêt de ce capital", de façon "à mettre à la portée de toutes les bourses les moyens de devenir propriétaire"⁶⁷¹. De fait, si cette mise en vente obtient un succès immédiat auprès des plus gros propriétaires, les petits exploitants tardent à acheter les lots qui leur reviennent : les ventes s'étalent jusqu'en 1904, "au fur et jusqu'en l'année 1850, 3°/ que depuis cette époque on reconnaît que les communaux se sont appauvris faute de bonification" (Arrêté municipal du 20 février 1853). Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales.

⁶⁶² Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Arrêté municipal du 5 février 1849.

⁶⁶³ Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Arrêté municipal du 20 avril 1863.

⁶⁶⁴ Voir tableau 8 en annexe : chronologie des ventes.

⁶⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17552 : vente du 11 mai 1849.

⁶⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17751 et 17555 : vente du 12 janvier 1847, quittances du 9 mai 1848 et du 23 mai 1852.

⁶⁶⁷ Arch. com. Ascain : délibération du 8 décembre 1850 et matrice cadastrale.

⁶⁶⁸ Arch. com. Ascain : enquête du 6 février 1851.

⁶⁶⁹ Arch. com. Ascain : délibération du 18 février 1851.

⁶⁷⁰ Arch. com. Ascain : délibération du 2 mars 1851. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17554 : vente du 14 avril 1851.

⁶⁷¹ Arch. com. Ascain : délibération du 16 mai 1858.

à mesure qu'il se présente des acquéreurs pour acheter les lots dont ils jouissent"⁶⁷², et la commune est encore propriétaire en 1914 de plus de la moitié de ces terrains⁶⁷³.

A la pression interne s'ajoute la pression externe lorsque le conseil doit répondre à deux propositions d'achat d'une toute autre ampleur, émanant d'un notaire de Saint-Jean-de-Luz puis d'un ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Toutes d'eux portent sur les parcelles dites "Bois d'Ascain", la seule partie des communaux susceptible d'être mise en culture : "le coteau nord offre un plan incliné en pente très douce, et est propre ainsi que la plaine à être converti en labourables ou en prairies [...] La configuration du sol se prêterait à l'irrigation d'au moins cinquante hectares de ce terrain, le débit des ruisseaux y pourvoirait facilement"⁶⁷⁴. En 1858, le conseil s'oppose une première fois à la demande du notaire Félix Fargeot qui propose d'en acquérir soixante hectares : "cette partie est complantée d'arbres, chênes et châtaigniers qui donnent un revenu à la commune [...] D'un autre côté le sol de ce terrain est une fougèraie répartie par lots et donnée en jouissance à divers propriétaires de la commune [...]"⁶⁷⁵. Deux ans plus tard, contre l'avis du maire et du sous-préfet⁶⁷⁶, la seconde offensive est repoussée de la même manière : cette aliénation porterait "atteinte aux intérêts de l'agriculture et trop de préjudice aux propriétaires qui jouissent de ce terrain en leur enlevant les moyens dont ils se servent pour faire des engrais et pour l'amélioration de leurs propriétés"⁶⁷⁷.

C'est finalement la pression de l'Etat qui a raison des dernières résistances villageoises. Sur le rapport d'un ingénieur des Ponts-et-Chaussées dépêché sur place en 1862⁶⁷⁸, le préfet met le conseil municipal en demeure de délibérer sur la mise en valeur des communaux. Il se heurte à un refus : la commune poursuit en réalité ses aliénations, mais tient manifestement à en rester maîtresse⁶⁷⁹. Ce n'est qu'au prix d'un chantage que le préfet parvient à ses fins en 1867 : la subvention tant attendue pour la construction de routes ne sera accordée qu'en échange d'un "engagement de réaliser des ressources extraordinaires par des ventes de communaux"⁶⁸⁰. Les 60 hectares du Bois d'Ascain sont donc mis aux enchères, mais en 69 lots qui sont progressivement acquis par les exploitations voisines.

Entre 1832 et 1914, la commune a finalement aliéné près de 450 hectares, soit 40% de son patrimoine, dont les 3/4 dans les années 1860. Les ventes par petits lots, à des prix accessibles, les facilités de paiement accordées aux acquéreurs, ont permis aux 2/3 des exploitations de participer au partage⁶⁸¹. Ce partage a pourtant bénéficié avant tout aux plus

⁶⁷² Arch. com. Ascain : délibération du 14 novembre 1880.

⁶⁷³ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale.

⁶⁷⁴ Arch. com. Ascain : mise en valeur et assainissement des marais et terrains communaux. Rapport de l'Ingénieur ordinaire du 24 mars 1862.

⁶⁷⁵ Arch. com. Ascain : délibération du 8 août 1858.

⁶⁷⁶ Hilaire Argelliès, nommé en 1856 et maire jusqu'en 1864, est propriétaire d'une quarantaine d'hectares. Receveur des douanes en retraite, il a épousé en 1819 la plus riche héritière de la commune.

⁶⁷⁷ Arch. com. Ascain : délibération du 12 août 1860.

⁶⁷⁸ Arch. com. Ascain : Mise en valeur et assainissement des marais et terrains communaux, Rapport de l'Ingénieur ordinaire du 24 mars 1862.

⁶⁷⁹ Arch. com. Ascain : délibération du 15 mai 1862.

⁶⁸⁰ Arch. com. Ascain : délibérations du 26 septembre 1865 et du 3 mars 1867.

⁶⁸¹ Voir tableau 9 en annexe : prix de vente des communaux.

gros exploitants. Si les achats en effet sont dans l'ensemble proportionnels à la taxe payée en 1853, nombre de micro-exploitations exclues de la vente ont pu être lésées⁶⁸². A l'autre extrême, sept propriétaires qui accaparent à eux seuls 1/4 des terrains vendus se sont approprié bien plus que la part qui leur était jusqu'alors concédée. Une part des communaux enfin, et notamment la plus riche, a échappé aux exploitants : trois commerçants du bourg qui ont fait fortune en Amérique se sont rendus propriétaires d'une bonne partie des parcelles tant convoitées du Bois d'Ascaïn pour les mettre en culture⁶⁸³. Sans être l'occasion de redistributions et de bouleversements sociaux d'envergure, la vente des communaux est ainsi la source de tensions sensibles et de querelles dont les échos parviennent jusque chez le juge de paix : les gros acquéreurs font l'objet de ressentiments tenaces; entre nouveaux acquéreurs et anciens usagers se multiplient les conflits de jouissance⁶⁸⁴.

Pour les petits propriétaires, elle est plus qu'une simple transformation du statut juridique de terrains déjà concédés. Ils ont certes pour l'essentiel conservé les pâtures indispensables à leurs bestiaux et à leurs fumures. Mais ils les ont aussi agrandies en défrichant 70 hectares de bois (20 hectares de châtaigneraies victimes de maladie, mais aussi des taillis), et ont mis en culture les petites parcelles éparses proches des centres d'exploitation⁶⁸⁵. La vente des communaux a ainsi contribué à leur ouvrir un accès à la terre qu'interdisait par ailleurs la forte concurrence sur le marché local⁶⁸⁶.

4. Marihaurrenea : le reclassement d'une dynastie de cordonniers

On ne sait précisément comment Marihaurrenea est passée, peu avant 1800, des mains d'un corsaire⁶⁸⁷ à celles d'un cordonnier. Originaire d'Espagne, Pierre Teilletche a installé son atelier dans cette maison du bourg, face à l'église, lorsqu'il a pris pour épouse Catherine Baratceart. Jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, Pierre, Joachim, puis Salvat Teilletche furent donc à la fois cordonniers sur la place du village et agriculteurs⁶⁸⁸. Liés par le mariage à plusieurs anciennes maisons d'Ascaïn, ils jouissaient à la fois d'une relative aisance et d'un prestige de petits "notables". Les Teilletche savaient lire, signaient fort bien, et tenaient boutique entre la mairie et l'église du village : leur nom figure parmi les témoins de bien des actes de mariage, à côté de celui de l'instituteur ou du receveur de l'octroi. Pourtant,

⁶⁸² Voir tableau 10 en annexe : rapport entre les achats et la taxe sur les communaux.

⁶⁸³ Voir tableau 11 en annexe : les acquéreurs du Bois d'Ascaïn.

⁶⁸⁴ Chemins barrés, limites contestées, soutrages "volés", insultes, pétitions, divisions au sein du conseil municipal : la redistribution des terres communales est au centre des conflits villageois pendant une vingtaine d'années. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-33/9 à 11 : audiences des 12 octobre 1860, 16 novembre 1869, 9 avril 1878, et 19 août 1879. Arch. com. Ascaïn : registres des délibérations municipales. Délibérations des 5 et 20 décembre 1869 et du 29 juillet 1875.

⁶⁸⁵ Voir tableaux 11 et 12 en annexe : Les acquéreurs du Bois d'Ascaïn. Reconversion et mise en valeur des terrains vendus.

⁶⁸⁶ En témoigne notamment la forte plus-value de certains terrains du Bois d'Ascaïn, achetés autour de 370 francs l'hectare, et revendus plus de 600 francs l'hectare dans les années 1880. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15629 et 17912 : ventes des 25 juin 1880 et 28 novembre 1889.

⁶⁸⁷ Martin Darrayoague, maître de "Maria Haurrarena", était prisonnier en Angleterre en 1760. Alfred LASSUS, "Les anciennes maisons d'Ascaïn", *Ascaïn*, ouvrage cité, p. 117.

⁶⁸⁸ Voir arbre généalogique en annexe (13).

Marihaurrenea n'avait d'autres terres qu'une lanière de jardin à l'arrière de la maison⁶⁸⁹, et il fallut en acheter.

□ Une exploitation pluriactive

Tout au long de son existence connue, l'exploitation cumule les ressources de l'atelier de cordonnerie, de l'agriculture, et d'un petit commerce intermittent. De 1800 à 1901, les Teilletche sont toujours recensés comme cordonniers, mais les nomenclatures officielles sont trompeuses⁶⁹⁰. Lorsqu'en 1813 l'offensive de Wellington laisse un village dévasté⁶⁹¹, ils perdent en effet non seulement leurs outils de cordonnier et plusieurs pièces de cuir, mais aussi 20 conques de maïs, 18 conques de froment, et surtout une vache et deux porcs⁶⁹². En 1851, Joachim et Salvat se déclarent tous deux cordonnier et cultivateur, et ils emploient une domestique d'exploitation. En 1886, Saint-Martin, qui a obtenu son certificat d'études à onze ans mais continue à fréquenter l'école, s'absente souvent pour garder les vaches ou pour les travaux des champs⁶⁹³. Il se déclare cordonnier lors du conseil de révision mais, comme son père, s'inscrit comme laboureur sur les listes électorales deux ans plus tard⁶⁹⁴.

De plus en plus agricole et de moins en moins artisanale, l'exploitation élève en 1906 huit bovins et deux porcs⁶⁹⁵. L'atelier de cordonnier cesse semble-t-il son activité autour de 1900⁶⁹⁶ : comme les tisserands et la plupart des artisans du secteur de l'habillement, les cordonniers disparaissent des villages en cette fin de siècle. L'exploitation toutefois reste pluriactive : la boutique du cordonnier abrite en effet une épicerie tenue par les femmes de la famille, dont l'activité est toujours ignorée. En 1809, Catherine Baratceart paie des droits d'octroi, pour quelques litres d'eau de vie⁶⁹⁷. Elle se déclare encore "revendeuse" lorsqu'elle marie son fils en 1825, puis toute trace de ce petit commerce disparaît pendant deux générations, jusqu'au décès de son petit-fils Salvat qui laisse en 1915 un petit fonds

⁶⁸⁹ La dénomination des parcelles au cadastre est souvent révélatrice d'une histoire foncière. En 1832, seules deux parcelles portent le nom de la maison : le sol et le jardin. Arch. com. Ascain : matrice cadastrale.

⁶⁹⁰ Arch. com. Ascain : liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascain depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire (28 Messidor an 7). Liste nominative des habitants du quartier de la Place (sans date, vers 1816). Listes nominatives de recensement depuis 1836.

⁶⁹¹ "Les habitants et propriétaires furent en général ruinés. Plus d'un tiers des maisons furent détruites, les autres dévastées, les bois brûlés par l'établissement des campements des troupes. Les pertes éprouvées s'élèvent à 380 427 francs..." Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Délibération du 20 janvier 1853.

⁶⁹² Arch. com. Ascain : état des pertes que le nommé Pierre Teilletche, propriétaire de la maison Marihaurrenea, a éprouvé par l'effet de la guerre. Fait à Ascain le 1er janvier 1815, signé par le maire.

⁶⁹³ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

⁶⁹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Ascain : listes électorales (1891 et 1895).

⁶⁹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-160 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Années 1905-1906.

⁶⁹⁶ Salvat Teilletche est recensé comme laboureur en 1901 et 1906, puis à nouveau comme cordonnier en 1911. Il a alors 83 ans, et c'est la dernière trace de la profession de cordonnier. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement.

⁶⁹⁷ Arch. com. Ascain : rôle ou répartition de l'abonnement de l'octroi de la commune d'Ascain pour l'an 1808 et 1809 par le conseil municipal entre les habitants consommateurs.

de commerce d'épicerie⁶⁹⁸. Il est fort probable que la boutique a été tenue après la guerre par les deux filles célibataires de Salvat, qui habitent Marihaurrenea avec leur frère. Mais jusqu'en 1946 les recensements restent silencieux sur les professions des femmes, et c'est seulement à cette date que Maria Teilletche devient officiellement épicière, à l'âge de 78 ans.

□ 1800-1860 : peu d'investissements fonciers

Peu portées vers les investissements fonciers, les deux premières générations commencent pourtant à faire l'acquisition de quelques parcelles. Lors de l'établissement du cadastre en 1832, Marihaurrenea compte 1,2 hectare. Les terres sont chères aux alentours de la place. Aux deux minuscules labours proches de la maison (27 ares), peut-être acquis avec elle, Pierre Teilletche et Marie Baratceart ont ajouté une parcelle éloignée (39 ares)⁶⁹⁹ mais, à l'issue de cette génération, la micro-exploitation est toujours dépourvue d'attelage⁷⁰⁰. Leur fils Joachim épouse en 1825 Marie Elissalde, fille d'un propriétaire-exploitant relativement aisé, qui apporte 1 700 francs en numéraire⁷⁰¹. Une partie de la dot sert l'année suivante à l'achat de deux autres petites parcelles isolées de la maison : 50 ares en pré et labour, payés 400 francs⁷⁰².

C'est sans doute par choix plus que par nécessité que cette génération s'arrête à cette petite acquisition. Le dédommagement des deux cadets en effet est loin d'épuiser la dot de Marie Elissalde. Pierre Teilletche et Catherine Baratceart "ayant un grand âge, une mauvaise santé, et voulant d'ailleurs prévenir toutes dissensions après leur mort", procèdent en 1839 à un partage anticipé entre leurs trois enfants⁷⁰³. Jean, marié sans contrat en 1834, se voit attribuer un bien provenant de son oncle paternel à Urrugne. Seule Francisca, également mariée sans contrat en 1832, reçoit de ses frères une part en argent. Joachim lui verse 500 des 1 700 francs apportés par sa femme.

A l'investissement foncier, les cordonniers de Marihaurrenea préfèrent jusqu'au milieu du siècle la formule plus souple du bail à antichrèse. En 1804, Pierre Teilletche et Catherine Baratceart prêtent 400 francs à une veuve en échange d'un pré pour leur vache. Bien que la parcelle engagée change de mains après la mort de sa propriétaire, ils en gardent la jouissance pendant vingt ans, jusqu'au remboursement de la dette⁷⁰⁴. En 1850, c'est un petit propriétaire gabarrier qui cède à Joachim Teilletche, pour 240 francs, la jouissance d'une parcelle isolée issue d'un partage : "jusqu'au remboursement effectif du montant de la présente obligation les débiteurs solidaires abandonnent à titre d'antichrèse en paiement des intérêts de ladite somme de 240 francs, au créancier qui l'accepte l'usufruit et la jouissance" de près d'un hectare en pré et labour qui vient provisoirement agrandir l'exploitation⁷⁰⁵.

□ 1860-1891 : des acquisitions dispersées

⁶⁹⁸ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 13 décembre 1915.

⁶⁹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15596 : partage du 2 avril 1839.

⁷⁰⁰ Arch. com. Ascaïn : état du nombre de voitures existantes dans la commune d'Ascaïn en 1823.

⁷⁰¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15581 : vente de droits et mariage du 8 juin 1825.

⁷⁰² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15582 : vente du 30 janvier 1826. 247-Q-1 à 11 : mutation par décès du 1er décembre 1829.

⁷⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15596 : partage du 2 avril 1839.

⁷⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15580 : quittance du 7 mai 1824.

⁷⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17553 : obligation et bail à antichrèse du 18 janvier 1850.

C'est entre 1860 et 1884 que l'exploitation, jusqu'ici plus artisanale qu'agricole, agrandit sensiblement sa superficie. Lorsqu'il prend la succession à la mort de son père en 1859, Salvat Teilletche bénéficie de la relative aisance acquise par les générations précédentes. En 1860, il reçoit 650 francs au titre d'une créance longtemps contestée, héritée d'une grand-tante paternelle⁷⁰⁶. De son oncle maternel Salvat Elissalde, il reçoit en 1862 la soulte de sa mère, versée en terre et en argent : 600 francs et 70 ares de bois⁷⁰⁷. Son épouse Françoise Daguerre, fille d'un propriétaire de Saint-Pée, est dotée de 2 000 francs⁷⁰⁸. Fils unique, Salvat enfin n'a pas de cohéritiers à dédommager.

Dès son installation en 1860, il achète les 58 ares d'une parcelle de labour et d'un ancien bois converti en pré à Catherine Baratceart, cousine germaine de son père⁷⁰⁹. Catherine est restée célibataire depuis qu'en 1815 le décès prématuré de ses parents l'a laissée à la tête de la maison Etchartea⁷¹⁰. D'abord couturière à Ascain, elle a dû s'endetter pour acheter les parts de ses cadets⁷¹¹, puis se défaire d'une partie de son patrimoine : la maison et le jardin, cédés en antichrèse et finalement vendus à un menuisier⁷¹². Servante puis marchande de meubles à Saint-Jean-de-Luz, elle a gardé pendant près de cinquante ans la propriété des deux parcelles qu'elle ne se résout à vendre à Salvat Teilletche que malade et endettée, à la fin de sa vie. Mais il est fort possible que ces terres aient été de longue date déjà exploitées par ses cousins⁷¹³.

Au terme de deux années de transactions familiales, la propriété s'est donc agrandie de plus d'un hectare. C'est encore au sein de la famille que circule le reste de la dot de Françoise Daguerre : les 1 200 francs prêtés à Francisca Teilletche, tante de Salvat, permettent à sa cousine Marie, qui vient d'épouser un charpentier, d'accéder à la propriété d'une micro-exploitation⁷¹⁴. Mais avec moins de deux hectares de labour, vingt ares de pré et un petit bois, Marihaurrenea reste une très petite propriété aux parcelles dispersées.

Les acquisitions effectuées tout au long des vingt années suivantes, au gré de l'offre, accentuent encore la dispersion géographique de l'exploitation qui ne parvient pas à se remembrer. La vente massive des communaux au début des années 1860 lui offre d'abord l'occasion de s'agrandir à bon prix de deux hectares de bois et pâtures, en grande partie défrichés et mis en culture : un hectare de bois est converti en pâture, et 84 ares en pré⁷¹⁵.

⁷⁰⁶ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 9 mars 1847 et 25 octobre 1859. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15603 : vente du 6 novembre 1846. III-E 15609 : quittance du 29 janvier 1860.

⁷⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15611 : partage du 13 avril 1862.

⁷⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15610 : contrat de mariage du 14 juillet 1861.

⁷⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15609 : vente du 12 janvier et quittance du 13 janvier 1860.

⁷¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q-1 à 11 : mutation par décès du 24 mars 1815. Arch. com. Ascain : liste nominative des habitants du quartier de la Place (sans date, vers 1816).

⁷¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15580 et 15582 : ventes des 10 décembre 1824 et 3 mars 1826.

⁷¹² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17544 : vente du 18 mai 1830.

⁷¹³ Catherine Baratceart est sans doute restée liée à ses cousins, dont elle était proche à l'époque où elle vivait à Ascain : en 1827, Pierre et Joachim Teilletche sont tous deux témoins, en tant que parents, du mariage de sa soeur Gracianne.

⁷¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15610 : obligation et vente du 5 décembre 1861.

⁷¹⁵ La vente des communaux s'effectue à cette époque par actes administratifs, et seule la matrice cadastrale semble avoir gardé le détail de ces opérations. Certaines déclarations de mutation par décès toutefois indiquent le prix d'achat des anciennes parcelles communales : il est toujours très modeste. Il faut par ailleurs attendre 1914 pour voir enregistrer les changements de nature

En 1868, la disparition d'une lignée de tisserands permet à Salvat Teilletche d'agrandir et de réunir en une seule parcelle de 36 ares les deux minuscules labours hérités de ses grands-parents⁷¹⁶. Avec les trois petits labours (45 ares) achetés la même année à un voisin endetté⁷¹⁷, ses parcelles cultivées se dispersent en sept sites différents, dans un rayon de plus de deux kilomètres autour du centre d'exploitation. C'est sans doute ce qui le détermine à vendre à un émigré un labour éloigné hérité de ses grands-parents⁷¹⁸.

L'endettement de nombreux petits propriétaires d'une part, la pression foncière exercée par les émigrés et une bourgeoisie en quête de villégiatures d'autre part, semblent accélérer la circulation des parcelles qui se vendent de plus en plus cher⁷¹⁹. En 1873, Salvat Teilletche achète 2 400 francs les 76 ares d'un pré, mis en vente par une épicière du bourg assailli par ses créanciers⁷²⁰. En 1874, il achète encore un bout de pâture à la commune. En 1883, un notaire de Saint-Jean-de-Luz lui vend une parcelle de 78 ares dénommée "Teilletche" : cette pâture communale, très probablement exploitée par Marihaurrenea lors de l'établissement du cadastre, puis acquise par le notaire en 1863, est défrichée et convertie en pré⁷²¹. En 1884, il agrandit de 28 ares un labour acheté en 1868.

Sa politique d'acquisitions foncières connaît ensuite, comme celle de Sansoenea à Hélette, une pause de près de vingt ans : la crise de la fin du siècle met fin à la croissance de l'exploitation, qui ne s'agrandit plus que d'une pâture anciennement communale, revendue en 1900 à Salvat Teilletche par son premier acquéreur. Peut-être Salvat a-t-il enfin procédé en 1891 à une tentative de remembrement. Cette année-là, Jeanne Berho, veuve sans descendance, lui fait donation de la nue-propriété de son petit bien de 50 ares, limitrophe d'un pré et d'un labour de Marihaurrenea. La donation, complétée par un testament qui fait de Salvat Teilletche le légataire universel de Jeanne Berho, n'est bizarrement assortie

des parcelles; il est donc presque toujours impossible de dater précisément défrichements et mises en culture. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales de 1832 et 1914.

⁷¹⁶ Jusqu'à sa mort en 1857, Etienne Ithurria est tisserand et propriétaire des 24 ares d'Arotcenea. La maisonnée y compte jusqu'à cinq tisserands en 1851. Mais à Ascain comme dans toutes les campagnes françaises, les tisserands se relèvent mal de la crise du milieu du siècle. En 1848, Etienne Ithurria, "aveugle et dans la misère", fait partie des pauvres de la commune. Ses cinq enfants abandonnent la profession de leur père pour devenir ferblantier ou journalier, et quittent Ascain pour des communes rurales proches. En 1868, la maison et le minuscule domaine aggloméré sont achetés par un grand propriétaire voisin, le petit labour isolé par Salvat Teilletche. Arch. com. Ascain : liste nominative des contribuables qui se trouvent dans l'impossibilité de payer la contribution extraordinaire de l'exercice 1848. Listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15963 : vente du 11 mai 1868. III-E 15617 : vente du 27 novembre 1868.

⁷¹⁷ Voir ci-après : biographie d'Hiriburua.

⁷¹⁸ Voir chapitre 8 : biographie d'Herassoa. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18206 : vente du 4 juin 1869.

⁷¹⁹ Voir tableau 26 en annexe : Marihaurrenea. Prix des parcelles à Ascain.

⁷²⁰ Veuve d'un marin, Gracieuse Gracy est propriétaire de six hectares hérités de son père. Son commerce périclité, elle se brouille avec son gendre. Sa fille, couturière à Paris, vend le reste de sa propriété en 1887 au principal créancier, marchand de vin et contrebandier notoire. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15622 : vente du 27 août et levée partielle d'hypothèque du 21 septembre 1873. III-E 15636 : vente du 15 mars 1887.

⁷²¹ Rien n'indique si la mise en valeur est l'oeuvre de Salvat Teilletche ou du notaire. Ce dernier ne possède à Ascain qu'une petite métairie de quatre hectares qui se consacre à l'élevage ovin sur les hauteurs de la Rhune, dont ni la superficie ni l'utilisation des terres n'ont changé entre 1832 et 1914. Arch. com. Ascain : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-160 : Bureau de Herboire. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Années 1905-1906.

d'aucune contrepartie apparente⁷²². Or un an plus tard, Salvat revend à Martin Berho, frère de la donatrice tout juste rentré d'Amérique⁷²³, la propriété de sa soeur pour une somme de 1 000 francs versée "hors de la vue de nous notaires et témoins"⁷²⁴. Le retour de Martin Berho a-t-il fait échouer une tentative de remembrement, ou Salvat a-t-il été le simple intermédiaire d'un arrangement familial ? L'opération est douteuse et difficile à décrypter.

En un demi-siècle, la micro-exploitation des cordonniers a réussi sa reconversion. Dans le contexte pourtant difficile d'une forte pression foncière et d'une envolée du prix de la terre, elle a bénéficié du déclin ou de la disparition de petites exploitations endettées d'une part, de la vente des communaux d'autre part. En partie défrichées et converties en prés, les anciennes terres collectives représentent près de la moitié d'une propriété qui approche les huit hectares au tournant du siècle. La géographie exceptionnellement dispersée des cinq hectares de parcelles cultivées, acquises au hasard de l'offre, rend toutefois incertaine la viabilité de l'exploitation. Passée la guerre, elle s'effrite lentement⁷²⁵.

5. Hiriburua : une petite exploitation en difficulté

Hiriburua est en 1832 une petite exploitation de sept hectares : la maison entourée d'un jardin et d'un grand labour, deux annexes de prés et de pâtures avec leur "borde", assortis de droits de jouissance sur les communaux sur lesquels elle possède 400 arbres en 1854⁷²⁶. Au cadastre, elle est la propriété de Jean Gelos, cultivateur à Hiriburua.

En 1914, la maison rebaptisée "Villa Charlotte" n'est plus un centre d'exploitation. Son annexe Hiriburucoborda en revanche fait partie des 19 hectares de la propriété de Dominique Berho, cultivateur à Elissaldea. En un peu moins d'un siècle, la propriété et l'exploitation ont fait l'objet de transferts fonciers et de remaniements complexes, liés au déclassement d'une famille de marins et à la réussite de cadets émigrés.

□ Une exploitation endettée⁷²⁷

C'est pour payer les droits de leurs cohéritiers que Catherine Larralde et Jean Gelos ont commencé à s'endetter dès l'année de leur mariage, en 1831. Les pratiques relativement égalitaires de cette famille de marins ont en effet rendu la succession très coûteuse⁷²⁸.

⁷²² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15640 : testament et donation du 5 mai 1891.

⁷²³ Martin Berho est un insoumis. En 1872, lors du conseil de révision, il est à Montevideo. Rentré à la veille de ses quarante ans, il est arrêté le jour même par les gendarmes, traduit en conseil de guerre, puis acquitté. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁷²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15641 : vente du 19 août 1892.

⁷²⁵ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale en 1914. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain.

⁷²⁶ Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Taxe sur les communaux : rôle des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour jouissance des communaux, établi selon le profit de chacun (exercice 1853). Contribution communale des arbres : état des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour tenir lieu du prix de location des terrains communaux sur lesquels ils ont planté des arbres (exercice 1854).

⁷²⁷ Voir arbre généalogique en annexe (14).

⁷²⁸ Sur les pratiques successorales hétérodoxes des familles de marins, voir aussi par exemple Milorbaïta (chapitre 2) ou Ansorloa (chapitre 4).

Héritière de la maison, la mère de Catherine est décédée en 1827 sans avoir acheté la part de son frère Dominique et ne possède donc que la moitié de la propriété restée indivise. Par testament, elle a veillé à assurer les vieux jours de son mari, auquel elle attribue le quart précipitaire, mais non la succession⁷²⁹. Aux termes de son contrat de mariage, Catherine ne reçoit donc de son père que 1/32 de la maison, en échange d'une pension viagère, et doit racheter à la fois les droits de sa mère et de son oncle : elle doit en fait régler deux successions⁷³⁰.

Son père Martin Larralde, charpentier de marine en retraite⁷³¹, établit en outre trois de ses quatre enfants. Seul son fils Michel reste célibataire et se contente d'une pension viagère de 140 francs, que Catherine devra verser "tant qu'il ne vivra pas avec elle". Or, jusqu'en 1861, Michel est presque toujours recensé à Hiriburua. La fille aînée en revanche, mariée depuis 1817 à un tisserand patenté mais sans propriété, attend depuis longtemps déjà sa part d'héritage : Catherine lui cède une petite maison et quelques terres, apanage acquis par ses parents, et lui verse 1 050 francs⁷³². La plus jeune enfin reçoit 1 400 francs en numéraire qui constituent sa dot quelques mois plus tard⁷³³.

Pour cette génération qui ne bénéficie plus des ressources de la mer, ce règlement successoral est à la fois lourd et brutal. Les 2 000 francs du pécule de Jean Gelos, qui s'est employé quelques années comme domestique à Bayonne, n'y suffisent pas. A peine installés, Jean Gelos et Catherine Larralde empruntent 600 francs à une rentière de Saint-Jean-de-Luz⁷³⁴. Sept ans plus tard, la dette se monte à 1 300 francs. Elle n'est remboursée en 1840 que grâce à un nouvel emprunt de 3 000 francs auprès d'un fabricant de chandelles de Saint-Jean-de-Luz⁷³⁵. Les années 1846-1847 sont difficiles, et il faut à nouveau s'endetter auprès d'une cuisinière de Saint-Jean-de-Luz⁷³⁶. Lorsque le malheur enfin s'abat sur la maison, entièrement détruite par un incendie à la fin du mois d'octobre 1848, avec son mobilier et toutes les récoltes de l'année⁷³⁷, il faut commencer à vendre des terres.

□ Les ventes d'Hiriburua (1849-1895)

La première vente a lieu quelques mois après l'incendie. En mai 1849, ce sont deux voisins qui se partagent les trois hectares de l'une des deux annexes de l'exploitation, une grange entourée de bois et de prés, au fond d'un vallon humide. Après une estimation confiée à deux experts, la vente se fait à un bon prix : 4 200 francs, entièrement versés aux créanciers⁷³⁸.

⁷²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q-7 : mutation par décès du 6 juillet 1827.

⁷³⁰ Son père lui fait donation d'un quart du quart de la moitié qu'il a reçu de son épouse, son oncle de la moitié dont il est propriétaire. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15587 : contrat de mariage du 6 janvier 1831.

⁷³¹ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 55 : matricules des gens de mer (hors de service, 1816-1825).

⁷³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15587 : quittances des 6 janvier et 22 novembre 1831.

⁷³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15587 : quittance du 6 janvier et contrat de mariage du 16 mai 1831.

⁷³⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15587 : obligation du 22 novembre 1831.

⁷³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15597 : obligation et quittance du 4 décembre 1840.

⁷³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17550 : obligations des 10 novembre 1846 et 21 décembre 1847. III-E 17553 : quittances des 22 février et 15 novembre 1850.

⁷³⁷ Voir en annexe (15) le procès verbal rédigé par le maire le 25 octobre 1848.

⁷³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17552 : vente du 25 mai 1849. III-E 17553 : quittances des 22 février et 15 novembre 1850. III-E 17558 : quittance du 8 mai 1855.

Les dettes de la maison toutefois ne sont pas encore épongées, et Jean Gelos part tenter sa chance en Amérique, laissant à Hiriburua sa femme et ses quatre enfants en compagnie de son beau-frère⁷³⁹. Catherine Larralde ne survit pas longtemps au départ de son mari, et leur fils aîné, soldat, est tué pendant le siège de Sébastopol⁷⁴⁰. Tandis que Marianne se place comme cuisinière à Evreux, Baptiste puis Marie décident alors de rejoindre leur père à Montevideo. L'exploitation est mise en métayage, puis affermée pendant cinq ans⁷⁴¹.

En Amérique du Sud, Jean Gelos et son fils exercent diverses professions et semblent mener une existence instable. Tous deux sont cultivateurs en 1859; en 1861, le père est cuisinier, le fils boulanger⁷⁴². Marie, d'abord ouvrière, s'y marie et Baptiste revient en 1864 seul avec une épouse. Brouillé avec son unique cousin, il paraît désormais bien isolé dans la commune où, depuis deux générations la maison n'a plus passé d'alliances matrimoniales. Il prend la succession et se rend propriétaire de la totalité de l'héritage maternel⁷⁴³. Mais les économies accumulées en Amérique sont insuffisantes : il doit encore vendre à deux voisins, par petits bouts de parcelles, 16 ares de labour en 1868, puis 85 ares l'année suivante⁷⁴⁴.

La principale opération a lieu en 1872-1873. Baptiste tente alors de tirer parti de la mise sur le marché des terrains communaux, et de l'afflux simultané de riches étrangers. Il achète à la commune sept hectares de bois et de pâtures autour de la borde d'Hiriburua, les défriche en partie, construit une maison à l'emplacement de la grange, et ouvre un chemin d'accès. Hiriburua et deux hectares de basses terres, proches du bourg, sont vendus à une rentière anglaise. La maison, agrandie et entourée d'un jardin d'agrément, devient le lieu de villégiature de familles bourgeoises, tandis que l'exploitation se déplace vers les hauteurs des anciens communaux.

Hiriburucoborda est en fait une exploitation presque entièrement nouvelle, issue d'un défrichement. Autour du petit verger de 35 ares seul cultivé en 1832, transformé en pré, près de trois hectares ont été mis en valeur lors de la révision du cadastre en 1914. Il n'est pas certain cependant que ces défrichements soient tous dus à Baptiste Gelos, sa femme et leurs quatre enfants, qui semblent vivre dans la misère : si Anne Gelos, âgée de douze ans, s'absente de l'école en 1882-1883, c'est plus souvent pour "mendier son pain" que pour participer aux travaux agricoles⁷⁴⁵. Les trois aînés d'ailleurs quittent rapidement la maison sans laisser de traces et Baptiste Gelos se retrouve bientôt seul avec Anne : Hiriburucoborda est vendue à son tour en 1895 à un cadet rassembleur de terres⁷⁴⁶.

⁷³⁹ Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1851.

⁷⁴⁰ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 3 mars 1855 et 31 mars 1859.

⁷⁴¹ Voir en annexe (16) la correspondance du 15 novembre 1864.

⁷⁴² Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 31 mars 1859 et 2 août 1861.

⁷⁴³ Il a, d'après ses déclarations, désintéressé sa soeur durant son séjour en Amérique. Puis il provoque une vente judiciaire pour acquérir les droits de son père, auquel reviennent 200 francs. Arch. com. Ascain : correspondance du 15 novembre 1864. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 4 mars 1869.

⁷⁴⁴ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale.

⁷⁴⁵ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

⁷⁴⁶ Anne Gelos est blanchisseuse lors de son mariage en 1901, et elle épouse un journalier. Ils quittent la commune, y reviennent, déménagent souvent. Son père vit toujours avec elle en 1911. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement, matrice cadastrale et registre des mariages.

□ Les achats de Dominique Berho

Hiriburucoborda n'est pas la seule acquisition de Dominique Berho, qui est un des grands bénéficiaires de la vente des communaux. Neuvième enfant d'une bonne maison d'Ascain, il prend comme ses oncles et presque tous ses frères et soeurs son passeport pour l'Amérique, à l'âge de dix-huit ans⁷⁴⁷. Il rentre dix ans plus tard muni de 10 000 francs, se déclare rentier, et épouse en 1879 Marie-Léonie Bertereche, fille de l'instituteur du village⁷⁴⁸. Il commence à agrandir la petite propriété de son beau-père de près de trois hectares de pâtures communales, obtient l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons et devient aubergiste sur la place du village⁷⁴⁹. Mais en 1886, il confie l'administration de ses biens à son beau-père, et repart pour l'Amérique en laissant sa femme et deux enfants⁷⁵⁰.

Ce second séjour n'est pas infructueux. Comme souvent d'ailleurs, la réussite de Dominique Berho n'est pas individuelle mais collective : plusieurs de ses frères et soeurs, son beau-frère rentrent comme lui d'Amérique avec des fonds à placer⁷⁵¹. A son retour, Dominique Berho devient propriétaire d'une maison dans le bourg⁷⁵², mais se met surtout à rassembler pour les mettre en valeur des parcelles de communaux. Entre 1892 et 1895, il achète à la commune et à leurs premiers acquéreurs sept hectares de bonnes terres dans un vallon au pied de la Rhune, les fait défricher par deux ouvriers, puis y installe une famille de métayers⁷⁵³. "Larunzola", la nouvelle exploitation, cultive au début du siècle cinq hectares de prés et de labours, et élève sept porcs et une douzaine de bovins⁷⁵⁴. Avec l'achat d'Hiriburucoborda, Dominique Berho est alors propriétaire de deux petites exploitations gagnées sur les communaux, une vingtaine d'hectares en tout. Il peut se déclarer rentier et, en 1900, devient maire de la commune.

A la différence des cordonniers de Marihaurrenea, les marins d'Hiriburua n'ont pas su, ou pas pu, réussir leur reclassement. Ralenti par le recours à l'émigration puis par la mise en valeur des communaux, le déclin de leur exploitation contribue pendant un demi-siècle à alimenter le marché des terres. Si trois petites exploitations voisines bénéficient dans un premier temps de ces transferts fonciers, le marché paraît dominé à partir des années 1870 par la forte demande des nouveaux rentiers de retour des Amériques d'une part, d'une bourgeoisie attirée par la mode des bains de mer d'autre part.

Ascain : une forte pression foncière⁷⁵⁵

⁷⁴⁷ Arch. com. Ascain : émigrants pour Montevideo et Buenos Ayres et demandes de passeports (1856-1890).

⁷⁴⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15628 : contrat de mariage du 18 février 1879.

⁷⁴⁹ Arch. com. Ascain : autorisations d'ouverture de débits de boisson (1852-1879). Liste nominative de recensement (1881).

⁷⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15635 : pouvoir du 15 mars 1886. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1886 et 1891).

⁷⁵¹ Son beau-frère Jean Hiribarren notamment achète près de 40 hectares à Ascain entre 1867 et 1889, dont 35 hectares de communaux qu'il fait en partie mettre en culture.

⁷⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17586 : vente du 18 juillet 1893.

⁷⁵³ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales et listes nominatives de recensement (1896 et 1901).

⁷⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-160 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Années 1903-1905.

⁷⁵⁵ Voir tableau 18 en annexe : ventes et achats d'exploitation (1834-1914). Ascain.

Les rythmes comme la nature des transferts fonciers sont fortement influencés par ces prémices de la périurbanisation d'Ascaïn. Fortement présents sur le marché, les rentiers sont les principaux acquéreurs, et la petite propriété paysanne a du mal à se maintenir. Entre 1860 et 1890, période d'ouverture de la route de Saint-Jean-de-Luz et de la voie de chemin de fer Paris-Madrid, elle est même grignotée par la propriété bourgeoise.

Comme à Hélette toutefois apparaissent de nouveaux propriétaires-exploitants qui, à la fin du siècle, s'approprient près de la moitié des exploitations vendues. Comme à Hélette aussi, la moyenne propriété est de plus en plus paysanne : en 1914, elle est en partie passée aux mains d'une dizaine d'exploitants bénéficiaires de la vente des communaux, tandis que trois seulement des dix plus gros propriétaires de 1832 ont pu maintenir leur position.

Conclusions : la petite exploitation et le marché de la terre

□ Un accès élargi à la propriété

Les exploitants sont bien en effet les principaux bénéficiaires des transferts fonciers de la seconde moitié du siècle. Si la répartition de la propriété change apparemment peu, la hiérarchie foncière a été bouleversée par un mouvement général d'ascension. La domination de la bourgeoisie foncière pendant la première moitié du siècle tend à s'effacer à partir de 1850. Comme dans la région lyonnaise ou le Pas-de-Calais, la propriété bourgeoise se replie sur les propriétés de résidence et aux abords des villes⁷⁵⁶.

Elle reste très présente à Ascaïn, proche des centres urbains de la côte. Avec l'arrivée du chemin de fer sous le Second Empire et l'essor du tourisme balnéaire se multiplient, à côté d'une petite propriété citadine toujours vivace, les propriétés d'agrément. La pression foncière est forte autour du bourg et dans le quartier du Port, qu'une nouvelle route rapproche de Saint-Jean-de-Luz. Hiriburua, vendue en 1872 à une rentière anglaise, se mue en lieu de villégiature. Milorbaïta, vendue en 1875 et rebaptisée "Villa Rosita", s'entoure d'un parc⁷⁵⁷. La petite propriété paysanne pourtant résiste. Hiriburua se replie autour de sa borde, sur les anciens communaux. Les cordonniers de Marihaurrenea parviennent entre 1860 et 1890 à agrandir leur exploitation, grâce à l'acquisition de parcelles dispersées et à la mise en valeur d'une pâture communale. Et lorsqu'à la fin du siècle le marché foncier devient moins actif, c'est la propriété paysanne qui progresse à nouveau. A Hélette, la propriété nobiliaire puis bourgeoise recule nettement dès le milieu du siècle. Erraya et les propriétés de Jean-Baptiste Oyharçabal sont mises en vente en 1859⁷⁵⁸, les métairies du baron de Garro en 1877, les 140 hectares du domaine de Pierre Larre en 1885. Ce désinvestissement parfois brutal rencontre une demande solvable, et bénéficie à la petite propriété paysanne.

La période de prospérité des années 1860-1890 est celle des transferts les plus massifs et d'une hausse sensible du prix de la terre : les exploitations comme les parcelles connaissent autour de 1870 une plus-value d'environ 1/3 à Hélette, 2/3 à Ascaïn⁷⁵⁹. C'est aussi le début d'un long mouvement d'accès à la propriété, à peine ralenti par la dépression de la fin du siècle, qui se poursuit pendant l'Entre-deux-Guerres. Généralement vendues en bloc, les grandes métairies comme les exploitations des petits propriétaires endettés

⁷⁵⁶ Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais. 1800-1970*, ouvrage cité, p. 405. Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, ouvrage cité, pp. 718-719.

⁷⁵⁷ Voir Milorbaïta (chapitre 2).

⁷⁵⁸ Voir Erraya (chapitre 2).

⁷⁵⁹ Voir tableaux 18 à 26 en annexe.

trouvent en effet le plus souvent pour acquéreurs des cadets ou des métayers, enrichis par un séjour en Amérique ou par le commerce des bestiaux. La vente des métairies de Pierre Larre est à cet égard exemplaire : trois métayers, deux émigrés et un cadet s'approprient autour de 1890 près de 100 hectares de son domaine. Ce sont aussi des "Américains" qui s'approprient en grande partie les meilleures terres des communaux d'Ascaïn. Pour tous ces exclus de la succession, accéder à la propriété c'est accéder à un statut social, c'est aussi accéder à la sécurité et à l'indépendance qui font si souvent défaut aux métayers.

□ Un marché régulé

Sur ce marché des exploitations, les petits propriétaires vendent bien plus qu'ils n'achètent. Ils ne vendent pourtant que contraints et forcés, si possible avec faculté de rachat, après avoir épuisé les possibilités du crédit et des arrangements de famille ou de voisinage. Hiriburua, en difficulté depuis les années 1840, ne se défait qu'en 1895 de ses dernières parcelles, gagnées sur les communaux. Liées à une mobilité sociale généralement descendante, leurs ventes sont surtout successorales. Leurs acquisitions sont limitées, en nombre et en superficie. En quête de parcelles, ils bénéficient davantage du déclin des artisans micro-propriétaires que de l'érosion de la propriété bourgeoise, sauf quand elle est démantelée.

La demande des petits propriétaires en effet porte davantage sur les petits lots. Comme en Bourgogne, comme dans le Piémont du XVII^e siècle aussi, "c'est par «petits bouts» qu'on s'agrandit, «pièce par pièce»"⁷⁶⁰, à Marihaurrenea ou à Sansoenea, et la concurrence est forte pour des lopins souvent minuscules⁷⁶¹. Le petit propriétaire est prêt à payer très cher la parcelle à ses yeux irremplaçable, et qui n'a parfois de valeur que pour lui. Mais sa demande est plus sélective qu'extensible : elle trouve sa limite dans les capacités de travail et les besoins de consommation du groupe domestique, et les stratégies du petit propriétaire relèvent avant tout de logiques de proximité et de remembrement.

L'économie familiale, avec son idéal d'autosuffisance, est aussi pour une part une économie morale hostile à une accumulation sans limites⁷⁶². Les échanges se font entre voisins, or l'on n'a pas le droit d'affamer son voisin : les propriétaires successifs de Sansoenea attendent jusqu'en 1908 la mort des tisserands de Mougnotegua pour s'approprier leurs terres, et leur prêtent de l'argent en attendant. A Ascaïn, la même nécessité de maintenir de bonnes relations dans la société d'interconnaissance et le souci de l'unité villageoise conduisent à partager les communaux de façon à ne léser personne, et à en exclure les étrangers : ils sont mis en vente par petits lots, à des prix accessibles à la plupart des exploitants. La terre n'est pas un bien destiné à circuler, mais un patrimoine

⁷⁶⁰ Marie-Claude PINGAUD, *Paysans en Bourgogne*, ouvrage cité, p. 113.

⁷⁶¹ Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village*, ouvrage cité, p. 112.

⁷⁶² A la notion d'économie morale, proposée par Edward P. Thompson, Florence Gauthier et Guy-Robert Ikni préfèrent celle d'économie politique populaire pour désigner cette "économie de la petite production et de la consommation du nécessaire (pas toujours frugal) garantie à tous", fondée sur le postulat d'un droit universel à l'existence. Elle se manifeste lors des révoltes frumentaires de la fin de l'Ancien Régime comme "l'alternative à l'économie politique fondée sur la liberté indéfinie d'accumulation et de consommation" prônée par les physiocrates. Edward P. THOMPSON, "L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII^e siècle", *Past and present*, n° 50, février 1971. Traduction française publiée par Florence GAUTHIER et Guy-Robert IKNI, *La guerre du blé au XVIII^e siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIII^e siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1988, 237 p.

et un moyen de subsistance dont le marché est régulé par la collectivité, avec sa morale implicite de petits producteurs et de petits consommateurs⁷⁶³.

□ Le maintien de la grande et moyenne propriété

Alors que les modalités de régulation du marché tendent à maintenir la petite exploitation en freinant l'accumulation, alors que le monde des propriétaires s'est profondément renouvelé, la grande et la moyenne propriété maintiennent paradoxalement leurs positions. C'est le résultat de mouvements contradictoires d'ascension et de déclin, de concentration et de déconcentration, de paysanisation et de désinvestissement. Une partie de la bourgeoisie et de l'ancienne noblesse d'une part conserve son assise foncière, quitte parfois à se "paysaniser" comme le vétérinaire de Hélette, fils d'un petit notable de l'Empire, qui marie sa fille à un paysan. Par le jeu du marché et des alliances matrimoniales d'autre part, les anciens rentiers font place à la fin du siècle à de nouveaux rentiers, paysans enrichis à Hélette, riches étrangers ou *gentlemen farmers* à Ascain. Mais, dans le cadre de la grande propriété, c'est encore la petite exploitation qui triomphe sous la forme du métayage.

CHAPITRE 6. la longue persistance du métayage

Le métayage reste jusqu'à la loi de 1946⁷⁶⁴ un mode de faire-valoir très répandu dans tout le Sud-Ouest de la France. Si les montagnes y échappent en grande partie, les bas pays des plaines et des collines sont sa terre de prédilection. Le cas des Landes, en tête de tous les départements français avec près de 50% de métayers en 1882, est le mieux connu. Mais aucun des départements du Sud-Ouest aquitain n'échappe à la domination du métayage, qui l'emporte largement sur le fermage et dépasse à peu près partout la proportion de 10% des exploitants⁷⁶⁵. Au Pays basque, le métayage concerne une exploitation sur quatre en moyenne, parfois même plus de la moitié dans certaines communes des collines ou des bassins⁷⁶⁶.

Cette forte présence du métayage, qui s'accorde mal avec le stéréotype de la famille-souche nécessairement propriétaire de ses terres, est un point aveugle des écrits d'inspiration agrarienne qui s'attachent à présenter une version égalitariste de la société locale⁷⁶⁷. Les métayers des Landes ou du Lot-et-Garonne ont écrit quelques grandes pages

⁷⁶³ "En réalité, sous l'apparent mécanisme de marché qui semble présider à cette grande masse de transactions de terres, se cachent le problème général des ressources, du pouvoir, de la subsistance, de la solidarité [...] Tout cela peut coexister avec la tendance à maximiser sa position économique mais aussi se trouver en opposition". Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village*, ouvrage cité, p. 113.

⁷⁶⁴ Sans mettre totalement fin au métayage, le statut du fermage et du métayage du 13 avril 1946 encourage à la transformation des baux de métayage en baux de fermage : "Tout bail à colonat partiaire doit être converti en bail à ferme si le propriétaire ou le colon en fait la demande" (art. 52).

⁷⁶⁵ Annie MOULIN, *Les paysans dans la société française*, Paris, Ed. du Seuil, 1988, pp. 146-147. Francis DUPUY, *Le pin de la discorde. Les rapports de métayage dans la Grande Lande*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 2.

⁷⁶⁶ Voir tableau 1 en annexe : la part du métayage d'après les enquêtes agricoles.

⁷⁶⁷ Francis DUPUY fait une observation analogue à propos du métayage landais : "Le travail idéologique étant un perpétuel recommencement, des descendants contemporains ou quasi contemporains de cette classe sociale voudraient encore aujourd'hui nous faire accroire que les choses ne furent, en définitive, pas réellement ce qu'elles ont été. Pour cela, ils placent les événements

des luttes paysannes qui ont attiré l'attention des historiens⁷⁶⁸, et dont le souvenir est entretenu par la mémoire collective⁷⁶⁹. Mais quand les métayers de Chalosse défilent en 1920 aux cris de "La terre à ceux qui la travaillent", le Pays basque clérical respectueux des hiérarchies reste silencieux. Effacé de la mémoire et de l'histoire, le métayer basque est un personnage largement ignoré, occulté par le stéréotype du petit propriétaire indépendant.

L'histoire du métayage en Aquitaine reste dans l'ensemble obscure. Son essor, au XVIIIe siècle, résulte moins d'un démembrement des réserves seigneuriales que de l'émergence d'une caste de notables ruraux, souvent eux-mêmes laboureurs à l'origine, ce qui nous éloigne du cas classique des propriétaires absentéistes de certains systèmes latifundiaires de l'Europe du sud⁷⁷⁰. Propriétaire et métayer appartiennent à la même société d'interconnaissance. Généralement présent sur ses terres, le propriétaire entretient avec ses métayers des rapports personnels de type paternaliste et clientéliste⁷⁷¹. Aussi le métayage a-t-il plus souvent été abordé, sur le ton de la dénonciation, sous l'angle politique des liens de dépendance personnelle que sous l'angle économique de l'exploitation. Or il faut ici se garder d'un autre stéréotype qui veut qu'à l'image du Tiennon d'Emile Guillaumin le métayer soit nécessairement soumis et misérable⁷⁷², et que le métayage, socialement archaïque, constitue un frein à la modernisation agricole : les comptes de Goyty comme la vente du domaine de Pierre Larre en témoignent, cela ne se vérifie pas toujours⁷⁷³.

1. Approche du métayage en Pays basque

Quelles sont, du point de vue de l'exploitation, les implications de ce type de rapport social entre un propriétaire généralement présent sur ses terres et un métayer dépendant ? Les sources sont assez rares à cet égard. Le métayage appartient au domaine de l'oralité et a laissé aussi peu de traces dans les archives de la justice que dans les minutes notariales. Les métayers, à la fois démunis et soucieux de leur réputation, osent rarement faire appel au juge⁷⁷⁴. Les sources judiciaires en outre sont biaisées par le fait que les rares

historiques dans une opposition local/global, ou plus précisément dans un conflit indigène/étranger. Cette vision de l'histoire nous paraît doublement fallacieuse [...] parce qu'elle tend à faire apparaître la société locale comme un tout homogène et harmonieux [...] Francis DUPUY, ouvrage cité, p. 202.

⁷⁶⁸ Voir notamment : Philippe GRATTON, *Les luttes de classes dans les campagnes*, Paris, Anthropos, 1971, pp. 115-132.

Francis DUPUY, ouvrage cité. Gérard BELLOIN, *Renaud Jean, le tribun des paysans*, Paris, Ed. de l'Atelier, 1993, 333 p.

⁷⁶⁹ Jean LESPIAU, *Luttes paysannes landaises*, Mont-de-Marsan, CGA des Landes-MODEF, 1994, 426 p. *Leu part dou meste ou La révolte des métayers landais*, Moliets, Tanoc Productions, vidéo sans date.

⁷⁷⁰ Francis DUPUY, ouvrage cité, pp. 77-85.

⁷⁷¹ "A Arengosse, tous les métayers du domaine de Castillon devaient se rendre au château pour prendre leur bulletin de vote - il n'y en avait qu'un - et ce jusque dans les années 1930 [...] Le propriétaire de Belhade n'hésitait pas à arriver à l'improviste chez ses métayers, à entrer - il était chez lui - et à jouer les pique-assiette; il semblait affectionner particulièrement les confitures [...]" Francis DUPUY, ouvrage cité, pp. 160-161.

⁷⁷² Emile GUILLAUMIN, *La vie d'un simple*, Paris, Stock, 1943, 319 p. (1ère édition : 1922).

⁷⁷³ Voir chapitres 3 et 5.

⁷⁷⁴ Comme la plupart des petits exploitants, les métayers parlent rarement le français, langue de la justice. Devant le juge, les métayers se montrent avant tout sensibles au préjudice moral que pourraient leur causer les accusations portées par les propriétaires. Ainsi, dans sa défense, un métayer auquel son propriétaire réclame abusivement la somme considérable de 468 francs s'attache-t-il avant tout à nier la "soustraction d'un sac de soude nitraté" dont la valeur ne dépasse pas 1,50 franc : c'est l'honnêteté de sa

conflits qui parviennent jusqu'au juge sont le fait de propriétaires abusifs ou particulièrement procéduriers. La règle est, comme toujours, mieux connue que la pratique.

Approche juridique

Absent du Code civil, le droit du métayage relève à peu près exclusivement des usages locaux. Ces usages sont bien connus, par la jurisprudence des justices de paix d'une part, parce qu'ils ont été codifiés d'autre part au cours du XIXe siècle par les commissions cantonales réunies en 1855, puis par un juriste à la suite de la loi de 1889⁷⁷⁵. Au moment où ils s'apprentent à disparaître, ils font à nouveau l'objet en 1937 et 1942 d'enquêtes conservées par le Musée des Arts et traditions populaires⁷⁷⁶. Ils peuvent légèrement varier d'une commune à l'autre, mais pour l'essentiel les dispositions des contrats de métayage sont "à peu près les mêmes que celles de tout le Sud-Ouest"⁷⁷⁷.

Des baux précaires

Le bail, généralement verbal, est annuel et renouvelable par tacite reconduction : "lorsque les fruits d'une métairie se recueillent entièrement dans une année, comme c'est le plus souvent le cas dans le Pays basque, le bail est censé fait pour une année"⁷⁷⁸. Son point de départ, "le 1er novembre en Pays de Soule, le 11 novembre en Basse Navarre et dans le Labourd" correspond à "l'époque où tous les travaux sont terminés"⁷⁷⁹. Comme le bail, le congé se fait sans formes judiciaires, par l'entremise de deux notables de la commune⁷⁸⁰. Défendus par les juges dans un souci de paix sociale, ces usages n'offrent aux métayers qu'une protection contre les propriétaires abusifs⁷⁸¹. Le caractère annuel du bail rend leur statut fort précaire et induit une forte mobilité géographique : il est fréquent de voir les ménages de métayers déménager au bout de deux ou trois ans, et rares sont ceux qui peuvent assurer la continuité d'une exploitation sur une ou deux générations.

famille qui est en cause, et donc ses chances de trouver une autre métairie. Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques 4U 33/15 : affaire du 29 décembre 1895.

⁷⁷⁵ La loi du bail à colonat partiaire du 18 juillet 1889 offre au métayage un premier cadre juridique très souple, qui laisse un large espace aux usages locaux. Voir Francis DUPUY, ouvrage cité, pp. 105-128.

⁷⁷⁶ ORCUTO-JOANY : *Recueil des usages locaux constatés dans le département des Basses-Pyrénées, publié avec l'approbation du Ministère de l'agriculture*, Pau, Vignancour, 1868, 126 p. Charles AMESTOY, *Le bail à métairie. Usages du Pays basque*, Bayonne, 1891, 55 p. Archives du Musée national des Arts et traditions populaires : Enquête sur l'ancienne agriculture (1937). Enquête sur les dates de mutation des biens ruraux (1942).

⁷⁷⁷ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 69-94.

⁷⁷⁸ Charles AMESTOY, ouvrage cité, p. 48.

⁷⁷⁹ Arch. Musée national des ATP : enquête sur les dates de mutation des biens ruraux (1942).

⁷⁸⁰ Charles AMESTOY, ouvrage cité, p. 50. Arch. Musée national des ATP : enquête sur les dates de mutation des biens ruraux (1942).

⁷⁸¹ Ainsi une propriétaire d'Ascain voulant faire condamner son "colon partiaire" à vider les lieux après qu'il a entrepris "tous les travaux préparatoires pour l'année prochaine, tels que l'ensemencement de raves, farouches, fenu-grec etc." est-elle déboutée au motif qu'"il est d'usage général, absolu, existant de temps immémorial dans le pays, que réciproquement propriétaires et colons ne peuvent rompre les rapports qui les lient qu'en se donnant congé, et ce avant le 24 juin, jour de la Saint Jean-Baptiste [...] Ce serait amener une véritable et déplorable perturbation dans le pays que de porter la moindre atteinte à ces usages". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33 /8 : jugement du 14 novembre 1854.

Partage des fruits et redevances

Le métayer n'apporte généralement à l'exploitation qu'un outillage sommaire : "l'outillage aratoire en usage dans la contrée et consistant en charrettes, charrues, jougs, herses, rouleaux, bûches, pelles, pioches, faux etc... toutes choses indispensables à un métayer"⁷⁸². Il peut être aussi "propriétaire de la moitié du bétail, soit qu'il l'ait amené en entrant dans la métairie, soit qu'il ait peu à peu constitué ce capital grâce au croît, par une entente avec le propriétaire"⁷⁸³. Mais sa principale richesse est la main-d'oeuvre familiale, qu'il met entièrement à la disposition du propriétaire sous peine de rupture de contrat : ainsi, en 1898, un métayer d'Ascain est-il condamné à quitter les lieux pour avoir "reconnu que son fils au lieu de travailler sur la propriété continue à être employé comme ouvrier aux carrières d'Ascain"⁷⁸⁴.

Aussi le partage lui est-il très défavorable. Il se fait pour l'essentiel à mi-fruits : c'est toujours le cas pour le froment et pour le croît du gros bétail, puisque "les bestiaux appartiennent le plus souvent en entier au propriétaire et sont placés en cheptel chez le métayer". Le métayer ne garde la plus grande partie ou la totalité que des productions nécessaires à son autosubsistance et de faible valeur marchande : souvent les 2/3 du maïs et des pommes de terre, parfois des châtaignes, les produits de la porcherie et de la basse-cour, ou le lait qui n'est pas consommé par les veaux. En revanche, le propriétaire se réserve souvent les 2/3 des produits des vergers et la totalité du vin et du bois⁷⁸⁵. Bois et taillis ne sont jamais mis en métayage "parce qu'ils poussent sans le travail de l'homme [...] Mais le métayer peut être parfois chargé de leur surveillance; on lui concède, pour cette surveillance, le droit d'enlever le bois mort. Il est souvent autorisé à couper quelques pieds d'aulne ou de châtaignier pour réparer les clôtures; mais il ne lui est jamais permis de couper un arbre de haute futaie ou de l'étêter". Le métayer ne tire souvent son bois de chauffage que des haies vives qu'il entretient⁷⁸⁶.

La subordination du métayer est soulignée par le mode de partage des récoltes : "il fait dans le champ deux tas égaux, et le propriétaire a le droit de choisir le tas qui lui convient. Le métayer doit alors porter la part du propriétaire à son domicile [...] Il ne peut d'ailleurs faire aucun usage des récoltes tant qu'elles n'ont pas été partagées"⁷⁸⁷. Jusqu'aux années 1930 subsistent enfin nombre de redevances en nature et en travail de type seigneurial qui désignent sa dépendance : élevage d'oies destinées au propriétaire, oeufs, bois de chauffage, journées de charrois⁷⁸⁸. En 1891 encore, "dans certaines localités, le propriétaire prélève la dîme, qui représente les semences qu'il a fournies"⁷⁸⁹.

Le droit de direction

⁷⁸² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/16 : jugement du 21 janvier 1898.

⁷⁸³ Charles AMESTOY, ouvrage cité, p. 12.

⁷⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/16 : jugement du 21 janvier 1898.

⁷⁸⁵ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp. 12 et sq. Arch. nat. F10-1779 : concours départemental d'agriculture agricole (1905).

Arch. Musée national des ATP : enquête sur l'ancienne agriculture (1937).

⁷⁸⁶ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp.33-34.

⁷⁸⁷ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp. 12 et sq.

⁷⁸⁸ Arch. Musée national des ATP : enquête sur l'ancienne agriculture (1937).

⁷⁸⁹ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp. 12 et sq.

Si précarité et dépendance caractérisent le statut du métayer, il importe aussi de souligner que la loi comme les usages locaux font du propriétaire le véritable chef d'exploitation. Le bail à métairie en effet n'est pas un simple contrat de location : "le bailleur a la surveillance des travaux et la direction générale de l'exploitation, soit pour le mode de culture, soit pour l'achat ou la vente des bestiaux"⁷⁹⁰. Le métayer pour sa part "doit conserver à la chose sa destination et ne rien modifier à la culture"⁷⁹¹. Ce droit de direction, qui revient sans cesse sous la plume des juristes, place le métayer dans une situation proche de la domesticité⁷⁹².

Ni les usages ni la loi ne fixent de limites au droit de surveillance du propriétaire. La seule précision concerne les récoltes : "le métayer doit toujours avertir le propriétaire de son intention de faire la récolte, pour que celui-ci soit mis à même de juger de l'opportunité du fait, et d'exercer son contrôle"⁷⁹³. Mais les archives judiciaires l'attestent : bien des propriétaires font un large usage de leur droit de surveillance. Face à un propriétaire omniprésent qui dirige les cultures, choisit les semences et les parcelles à ensemercer, surveille les travaux, fait le compte des fourrages, le métayer ne peut opposer que sa force d'inertie⁷⁹⁴. Entre faire-valoir direct et indirect, le métayage apparaît ainsi comme une zone de flou à l'intérieur de laquelle, selon les pratiques des propriétaires, le statut du métayer peut osciller entre une totale dépendance et une relative autonomie.

Approche statistique : métayage et fermage

Tous les témoignages, pendant un siècle, s'accordent à considérer le fermage comme un mode de faire-valoir exceptionnel en Pays basque. En 1866, "il n'existe guère de fermage que pour les propriétés situées dans les banlieues des villes, jardins exploités par des maraîchers"⁷⁹⁵. Le fermage est rare, constate à nouveau l'enquête de 1909, et le métayage tend à se développer même si "le métayer ne tarde pas à acheter de la terre pour son compte dès qu'il a quelques économies"⁷⁹⁶. Le fermage est encore en 1929 "un mode d'exploitation accidentel" selon le professeur d'agriculture départemental, mais métayage et fermage ont alors tendance à reculer simultanément : "la période de prospérité économique d'après-

⁷⁹⁰ Loi du bail à colonat partiaire du 18 juillet 1889. Article 5.

⁷⁹¹ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp.12-13.

⁷⁹² Les hésitations du vocabulaire d'un juriste comme Charles Amestoy sont révélatrices : tentant de définir le bail à métairie comme un contrat associant un bailleur et un preneur d'une part, il présente d'autre part son guide comme destiné à résoudre "les difficultés nombreuses que soulève l'exploitation agricole, au point de vue des rapports du *maître* et du métayer".

⁷⁹³ Charles AMESTOY, ouvrage cité, pp. 12 et sq.

⁷⁹⁴ La surveillance exercée par certains propriétaires comme la résistance des métayers sont manifestes par exemple dans une affaire arrivée en 1895 devant la justice de paix de Saint-Jean-de-Luz. Jean-Jacques Dumont, lieutenant des douanes en retraite et propriétaire, reproche à son métayer Louis Lasconateguy de ne pas avoir respecté ses directives. Le propriétaire voulait apporter des innovations dans la culture du froment et faire expérimenter par son métayer la culture de la luzerne. Lasconateguy devait donc ensemercer en luzerne un hectare sur lequel le propriétaire avait exigé "que son métayer ne semât que des graines qui lui seraient fournies par lui Dumont". Or, selon le propriétaire, "la mauvaise volonté apportée par Lasconateguy à rétablir les luzernières qu'il a sciemment détruites oblige ce dernier à faucher les prairies naturelles au détriment de la récolte future, le mettant dans l'impossibilité absolue de nourrir dans dix ou vingt jours le bétail qui lui a été confié". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/16 : audience du 10 mai et jugement du 20 juin 1895.

⁷⁹⁵ Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, *Enquête agricole. Deuxième série. Enquêtes départementales. 17e circonscription*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868. Réponse au questionnaire par M. F.Labrousche.

⁷⁹⁶ Ministère de l'Agriculture, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques (1908-1909)*, ouvrage cité, 1909.

guerre a permis à ces deux dernières catégories d'exploitants d'amasser un pécule qui fut utilisé à l'achat de la ferme ou de la métairie"⁷⁹⁷.

Hormis ces quelques données qualitatives, l'incohérence des statistiques agricoles ne permet guère de mesurer la part réciproque du métayage et du fermage et de suivre son évolution⁷⁹⁸. Si l'on peut tenir pour acquis que le métayage fut dominant jusqu'en 1940, il n'est pas certain que la continuité soit totale. Outre l'enquête de 1892, nombre d'indices comme la multiplication des mentions portées sur les actes de mutation par décès dans le dernier quart du siècle, ou celle des saisies-gageries de fermiers vers 1900, laissent en effet penser que le fermage a progressé pendant la dépression. Dans les années d'inflation d'après-guerre en revanche, les baux de fermage pourraient s'être massivement transformés en baux de métayage : vingt cas ont été recensés en 1920 dans la seule commune d'Urrugne par le géographe Théodore Lefebvre⁷⁹⁹.

A l'échelle de la commune et de l'exploitation également, l'absence de baux et le flou du vocabulaire, qui reflète le flou des statuts, interdisent de faire précisément la part du métayage et du fermage. A Ascain, la confrontation entre la liste nominative de recensement de 1851 et le cadastre fait apparaître une proportion de 1/4 de métayers au milieu du siècle, auxquels s'ajoutent trois fermiers et près d'1/5 de locataires au statut indéterminé, meuniers, journaliers et artisans louant une micro-exploitation, soit au total 45% de locataires pour 55% de propriétaires-exploitants. L'enquête agricole de 1892 indique une progression simultanée du métayage (45%) et du fermage (6%) : les données des recensements le confirment, plus de la moitié des exploitations sont en faire-valoir indirect. Au recensement de 1946 enfin, au moment où se met en place le statut du métayage et du fermage, 58% des exploitants sont locataires, mais 14% seulement seraient encore métayers. A Hélette aux mêmes dates, plus de 50% des exploitations sont également en faire-valoir indirect, pour moitié en métayage et pour moitié en fermage selon les enquêtes de 1852 et de 1892⁸⁰⁰.

A l'exception des communes les plus montagneuses, domaine quasi-exclusif des petits propriétaires-exploitants, l'ensemble du Pays basque connaît des proportions analogues d'exploitations en faire-valoir indirect⁸⁰¹ : le petit exploitant est aussi souvent métayer, ou parfois fermier, que propriétaire.

2. Les métairies de Vignemont, domaine des vicomtes d'Urtubie (Ascain)

Cette grande propriété nobiliaire traverse le siècle sans grand changement, malgré les partages successoraux. Agrandie de quelques communaux, elle couvre encore en 1914 plus de 82 hectares, exploités par des métayers et des fermiers. On sait hélas plus de choses sur ses propriétaires que sur ses locataires.

Une grande propriété nobiliaire

⁷⁹⁷ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 69-94.

⁷⁹⁸ Voir tableau 1 en annexe : la part du métayage d'après les enquêtes agricoles.

⁷⁹⁹ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 582.

⁸⁰⁰ Voir tableaux 15 et 16 en annexe : la part du faire-valoir indirect; métayage et fermage.

⁸⁰¹ Voir tableau 1 en annexe : la part du métayage d'après les enquêtes agricoles.

François-Louis de Larralde Diusteguy, vicomte d'Urtubie, est en 1832 le plus grand propriétaire d'Ascaïn : 69 hectares, dont les 46 hectares du domaine de Vignemont et de ses cinq métairies. Descendant d'une dynastie d'armateurs de Ciboure dont les biens ont été anoblis en 1770, marié depuis 1819 à Maria Antonia de Pollo Y Sagasti, fille du maire de Saint-Sébastien, il est parent et allié de la plupart des familles de la noblesse locale revenue aux affaires⁸⁰².

Il a reçu en héritage des terres à Ascaïn, Ciboure et Urrugne qu'il entreprend d'agrandir dans les années 1820. A Ascaïn, il achète en 1825 la métairie de Loyaetcheberria⁸⁰³, complétée par une borde en 1826, puis un pré et deux labours en 1827⁸⁰⁴. C'est en 1830 qu'il devient propriétaire du domaine de Vignemont, avec l'ensemble des terres de son cousin éloigné, le marquis Pierre Eloi de Lalande : pour 250 000 francs qu'il versera aux créanciers, il lui achète le domaine de Fagosse à Saint-Jean-de-Luz, et surtout le château d'Urtubie avec ses dépendances à Urrugne et Ascaïn⁸⁰⁵. Châtelain d'Urtubie, il réside désormais sur ses terres à Urrugne dont il devient conseiller municipal, puis représente le canton au Conseil général des Basses-Pyrénées de 1833 à 1848.

Ses métairies d'Ascaïn ne représentent qu'une petite part de sa fortune immobilière. Ses propriétés s'étendent sur cinq communes, et couvrent quelques 600 hectares lors de l'établissement du cadastre⁸⁰⁶. A son décès en 1858, il laisse à ses quatre enfants 37 métairies, un moulin, des bois, et six immeubles urbains à Saint-Jean-de-Luz et à Ciboure. Les domaines ruraux constituent près des 3/4 de sa fortune, qui s'élève à plus de 550 000 francs⁸⁰⁷. Les deux titres de rente sur l'Etat et les huit actions du Pont de Bordeaux n'y tiennent qu'une très faible place (5 %). Ses biens mobiliers consistent surtout en prêts hypothécaires, d'un montant de 118 000 francs, placés par les notaires de Saint-Jean-de-Luz dans les communes environnantes : six exploitants d'Ascaïn figurent ainsi parmi ses nombreux débiteurs, pour des sommes de 300 à 2 000 francs.

Après le décès de leur mère en 1861, ses quatre héritiers se partagent les biens de leur père⁸⁰⁸. Deux métairies d'Ascaïn reviennent à Marie-Gabrielle, épouse de Jules Labat, maire de Bayonne, et un moulin à son frère Henry. C'est Alexandre, procureur impérial auprès du tribunal de Bayonne, qui hérite du château d'Urtubie et de ses dépendances, dont fait partie le domaine de Vignemont. Depuis son acquisition en 1830, celui-ci ne s'est agrandi que d'un minuscule pré de six ares cédé par un petit propriétaire endetté⁸⁰⁹.

Un propriétaire négligent

⁸⁰² Henri LAMANT-DUHART, "Les seigneurs d'Urtubie", *Urrugne*, Saint-Jean-de-Luz, Ekaïna, 1989, pp. 84-88.

⁸⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15581 : vente du 8 février 1825.

⁸⁰⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 249-Q-2 : table des acquéreurs (1825-1831).

⁸⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15586 : vente du 14 mai 1830.

⁸⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3P-2 : Ascaïn, Ciboure, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Urrugne.

⁸⁰⁷ Cette évaluation ne concerne pas la totalité de ses biens fonciers, dont une partie se trouve hors du ressort du bureau d'enregistrement de Saint-Jean-de-Luz. Il faut y ajouter notamment les 150 hectares qu'il possède à Saint-Pée-sur-Nivelle. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 20 décembre 1858.

⁸⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15611 : notoriété du 3 janvier et partage du 7 juin 1862.

⁸⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17554 : vente du 27 octobre 1851.

Contrairement à son père, Alexandre ne réside pas sur ses terres. Il exerce ses fonctions de procureur puis de président du tribunal civil à Bayonne, et s'installe à Biarritz, villégiature impériale, dont il devient brièvement le premier magistrat en 1888. Il est par ailleurs l'un des chefs de file du parti bonapartiste dans le département, et succède à son père au conseil général. C'est son frère Henry qui réside au château d'Urtubie, et détient la mairie d'Urrugne pendant 54 ans, de 1856 à 1910⁸¹⁰.

Dans sa villa luxueusement meublée de Biarritz, équipée d'une riche bibliothèque, Alexandre s'est éloigné du monde rural. A son décès en 1889, il laisse à Henry un domaine de Vignemont "en mauvais état", avec plus de 5 000 francs d'arrérages dus par les divers fermiers⁸¹¹. Franchenborda, l'ancienne maison de maître avec sa porte cochère et ses 28 ouvertures imposables, est inhabitée et délabrée⁸¹². Alexandre n'a participé que très discrètement au partage des communaux, dont il a acheté une dizaine d'hectares dans les années 1860⁸¹³. Son frère, propriétaire jusqu'en 1911, ne se montre d'ailleurs pas plus entreprenant sur le plan foncier : depuis 1830, les Larralde-Diusteguy ne vendent rien, mais n'achètent rien non plus.

La propriété foncière n'a déjà plus pour cette génération qu'une valeur avant tout symbolique⁸¹⁴. C'est aux investissements mobiliers que vont ses faveurs : à son décès en 1911, Henry de Larralde-Diusteguy possède un portefeuille de 1,8 million en actions, obligations, et rentes de toutes sortes⁸¹⁵. Il a investi dans le monde entier, des mines et des chemins de fer américains à l'Empire ottoman et au Japon, et bien sûr dans les emprunts russes. Il ne participe plus guère en revanche au crédit notarial : le montant de ses créances, en partie héritées, a fondu de plus de moitié depuis la mort de son père. Les trente parts qu'il a prises dans la Caisse régionale du crédit agricole, d'une valeur de 3 000 francs, sont à peu près sa seule et maigre contribution à l'économie régionale. Ses domaines ruraux, presque intacts encore⁸¹⁶, ne représentent plus que 1/6 de sa fortune.

Métayers et fermiers

L'exploitation du domaine a laissé des traces aussi rares que confuses⁸¹⁷. A une exception près, les contrats de location sont oraux. Les documents administratifs utilisent indifféremment les dénominations de métayer ou de fermier, et leur préfèrent souvent le terme vague de laboureur. Les exploitants ne fréquentent pas plus les bureaux de l'enregistrement que les études des notaires : c'est qu'ils ne possèdent rien, et sont pour la plupart métayers.

⁸¹⁰ Henri LAMANT-DUHART, "Les seigneurs d'Urtubie", *Urrugne*, ouvrage cité, pp. 84-88.

⁸¹¹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 décembre 1889.

⁸¹² Arch. dép. Hautes-Pyrénées 2-U-165 : dossier Sougarret (avril 1881).

⁸¹³ Arch. com. Ascaïn : matrices cadastrales.

⁸¹⁴ Voir notamment, à propos de la résistance de la grande propriété : Vincent THEBAULT, *Les bourgeois de la terre. Stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain. XIXe et XXe siècles*, Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1995, 934 f.

⁸¹⁵ Voir documents 2 et 3 en annexe : la fortune mobilière de Henry de Larralde-Diusteguy en 1911; la fortune des Larralde-Diusteguy (1858-1911). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 8 mai 1912.

⁸¹⁶ A Ascaïn, Henry a seulement vendu son moulin et les 2,5 hectares qui en dépendent. Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale.

⁸¹⁷ Voir tableau 4 en annexe : le domaine de Vignemont, fermiers et métayers.

Une bribe de contrat de métayage seulement a été couchée par écrit, lorsqu'en février 1825 François de Larralde-Diusteguy a acheté Loyaetcheberria à Saubat Lacoste et Rose Joanhots : "demeure convenu entre les vendeurs et l'acquéreur que les premiers exploiteront les objets vendus jusqu'au 11 novembre prochain, à titre de colons partiaires, à condition que l'acquéreur rendra la moitié de la semence du froment, qu'il aura la moitié du froment, des foins et regains, le tiers du maïs, et les deux tiers de la pomme, le tout livré dans le champ au moment de la récolte, et sans dixme"⁸¹⁸. Le partage à mi-fruit de la plupart des récoltes, le prélèvement sur le champ, avant que la récolte ne soit rentrée, la probable persistance de la dîme enfin révèlent non seulement la dépendance économique du colon, mais les rapports de domination quasi-seigneuriale caractéristiques du métayage. Au début du XXe siècle encore, les métayers de Vignemont ne possèdent en propre que leurs instruments de travail : la moitié du bétail "se trouvant dans ou sur certaines fermes et biens" d'Ascain et Urrugne appartient au propriétaire, "l'autre moitié appartenant aux colons ou fermiers"⁸¹⁹.

Le statut des exploitants pourtant n'est pas uniforme, et les propriétaires de Vignemont ont utilisé avec souplesse plusieurs modes de faire-valoir simultanés. Le maître-valet qui dirigeait en 1800 les "bordiers"⁸²⁰ semble avoir disparu⁸²¹. En 1845, les exploitants sont présentés comme "des fermiers et métayers gênés"⁸²². Loyaetcheberria était probablement affermée à cette époque : si Josèphe Eceizabarrena peut en prendre la succession après le décès de son père, c'est sans doute qu'elle bénéficie d'un bail de plus longue durée que les contrats annuels des métayers⁸²³. Elle est d'ailleurs la seule des locataires de Vignemont à signer un contrat de mariage, qui révèle qu'elle est propriétaire d'un cheptel non négligeable : une paire de boeufs, trois vaches, un veau, et deux porcs⁸²⁴. Trente ans plus tard, ce sont Gainecoborda et Indartea qui sont affermées, l'une pour 150 francs, l'autre pour 250 francs⁸²⁵. En 1911 et encore en 1946, métayage et fermage coexistent ainsi sur le domaine de Vignemont, sans qu'il soit possible de déterminer à chaque moment qui est fermier ou métayer.

Certaines parcelles excentrées d'autre part sont louées à de petits exploitants indépendants. Pierre Elissalde et Marie Gelos, propriétaires de trois hectares, sont en 1852 locataires de prairies appartenant à François-Louis de Larralde-Diusteguy, auquel ils doivent 237 francs "pour solde du prix du fermage échu le 11 novembre dernier"⁸²⁶. Jean Larregain comme Dominique Durruty ne possèdent, eux, que leur maison et leur jardin. Cet ancien marin et cet aubergiste-charpentier récoltent pourtant du froment, du maïs et du regain,

⁸¹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15581 : vente du 8 février 1825.

⁸¹⁹ La valeur du bétail qu'il possède dans ses métairies de Ciboure, Ascain et Urrugne est estimée à 18 615 francs. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 8 mai 1912.

⁸²⁰ Arch. com. Ascain : liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascain depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire (28 Messidor an 7).

⁸²¹ Les métairies de Ciboure "exploitées par des colons partiaires" sont en revanche "aux mains d'un même gérant" en 1911.

⁸²² Arch. com. Ascain : état des propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par une inondation (18 juin 1845).

⁸²³ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1846, 1851, 1856, 1861).

⁸²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17561 : contrat de mariage du 12 novembre 1858.

⁸²⁵ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 décembre 1889.

⁸²⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17555 : obligation du 30 mars 1852.

sur des terres louées à Larralde-Diusteguy⁸²⁷. Leur indépendance n'est que relative : ils sont les obligés et souvent les débiteurs du propriétaire⁸²⁸. Mais la propriété d'une maison, avec la respectabilité et la stabilité qui l'accompagnent, leur résidence dans le bourg ou sa proximité, confèrent à ces exploitants une position sociale tout autre que celle des colons, métayers ou fermiers du domaine de Vignemont.

La précarité caractérise en effet ces vies de métayers, dont près de la moitié n'apparaissent qu'à un seul recensement. Ils ont pour la plupart tourné de métairie en métairie, à Ascain et dans les communes voisines, avant de louer vers la cinquantaine, en fin de cycle familial, une des grosses exploitations de Vignemont : avec en moyenne quatre hectares de labours et deux hectares de prés, elles nécessitent une nombreuse main-d'oeuvre familiale fournie pour quelques années par les enfants adultes. Le groupe domestique se disperse ensuite, et il est exceptionnel qu'un jeune ménage prenne la succession des parents. Rares parmi eux sont les natifs d'Ascain, fils de métayers ou de très petits propriétaires. D'origine souvent inconnue, ces exploitants précaires sont pour la plupart venus d'Espagne.

Ce sont des déracinés et, aux yeux de l'administration communale comme des voisins, des misérables⁸²⁹. "Si vous étiez propriétaires de la maison que vous habitez et du bien que vous cultivez, je serais obligé de tirer mon bonnet devant vous, mais c'est heureusement le contraire. C'est vous qui devez le faire..." lance à l'un d'eux un arrogant meunier qui, en échange d'un peu de grain et de farine, contraint le métayer de Campagna à abriter sous son toit ses amours illicites⁸³⁰.

Exploitants et propriétaires : des dynamismes

La tentation est forte de noircir le tableau, et d'accentuer jusqu'à la caricature les figures stéréotypées du métayer misérable et du latifundiaire absentéiste. Or quelques indices, parfois ténus, invitent au contraire à le nuancer.

Les métayers d'une part peuvent disposer de ressources insoupçonnées. Jean Berho, le pauvre métayer de Campagna méprisé par son voisin, est aussi charpentier⁸³¹. Certes, il se déclare laboureur depuis que, pour nourrir sa nombreuse famille de neuf enfants, il a dû prendre en location des exploitations de plus en plus grandes, à Urrugne puis à Ascain. Mais il fabrique des cercueils et continue à fournir ses services à ses voisins qui s'adressent à lui pour des travaux de charpentier⁸³². Quand, après le mariage de ses deux aînés et le

⁸²⁷ Arch. com. Ascain : état de tous les propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation (15 août 1850, 4 juillet 1851, 16 et 17 juin 1856, 24 mai 1857 et 14 mai 1862).

⁸²⁸ Pierre Elissalde a emprunté 1 000 francs à Larralde-Diusteguy en 1840, puis 300 francs en 1850. Ces créances sont renouvelées en 1852, 1879 et 1889, et courent toujours en 1911. Jean Larregain, qui a acheté en 1880 plus d'un hectare de pâture communale, la vend pour une somme symbolique à Gabrielle de Larralde-Diusteguy en 1892. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 24 décembre 1889 et 8 mai 1912. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15641 : vente du 14 octobre 1892.

⁸²⁹ "Métayers gênés", "métayers misérables", "métayers pauvres" : ces dénominations sont sans cesse reprises dans les demandes de secours consécutives à des sinistres.

⁸³⁰ Arch. dép. Hautes-Pyrénées 2-U-165 : dossier Sougarret (avril 1881).

⁸³¹ Arch. com. Ascain : registre des mariages (1858); liste nominative de recensement (1861).

⁸³² Arch. dép. Hautes-Pyrénées 2-U-165 : dossier Sougarret (avril 1881).

départ de trois de ses fils pour l'Amérique⁸³³, il quitte Campagna pour une exploitation plus petite, il devient fermier d'une exploitation voisine, louée 200 francs⁸³⁴, où il élève plusieurs chevaux⁸³⁵.

En 1904, l'un de ses successeurs à Campagna obtient quant à lui une récompense au concours des comices agricoles de Saint-Jean-de-Luz pour les produits de sa basse-cour⁸³⁶ : comme le métayer de Goyty⁸³⁷, il a développé les petites productions qui échappent au partage. Le sort des locataires de Vignemont se transforme d'ailleurs profondément au tournant du siècle. Ils se stabilisent alors, pour une cinquantaine d'années au moins : tous les ménages présents avant la guerre transmettent l'exploitation à leurs enfants, qui y sont encore fermiers ou métayers en 1946⁸³⁸.

L'immobilisme ne règne pas non plus du côté des propriétaires. En près d'un siècle, le domaine de Vignemont a en effet connu des modifications non négligeables. Les quatre hectares de vergers d'abord ont été arrachés, comme dans toutes les exploitations de la commune, et remplacés par des prés et des labours. Le domaine ensuite a été légèrement remembré. Dolhareçaharreta, la plus petite des cinq métairies, a disparu : ses terres ont été rattachées à celles de deux autres métairies dans les années 1860, puis la maison a été démolie en 1889. La maison de maître en ruines a été détruite à la même date, pour ne laisser subsister que la maison de colons, un bâtiment beaucoup plus modeste à six ouvertures⁸³⁹.

Les châtelains d'Urtubie semblent à la fin du siècle réinvestir leurs terres d'Ascaïn et assumer leur statut de gentilshommes campagnards. En sa qualité de conseiller général du canton, Henry de Larralde-Diusteguy préside en 1898 les tout nouveaux comices agricoles de Saint-Jean-de-Luz⁸⁴⁰. Son neveu Bernard de Coral, qui lui succède à la mairie et au château, crée en 1932 le Syndicat agricole d'Urrugne⁸⁴¹. Le recensement agricole de 1942 enfin montre que le domaine de Vignemont s'est tourné vers le marché de la Côte basque en s'orientant vers la production bovine, et notamment laitière : il élève 43 bovins, dont 11 vaches laitières⁸⁴².

Ici comme ailleurs, la grande propriété nobiliaire, investie d'une valeur symbolique et patrimoniale, ne s'effrite que lentement⁸⁴³. Les propriétaires en effet gardent durablement

⁸³³ Arch. com. Ascaïn : registre des mariages. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁸³⁴ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 10 novembre 1894.

⁸³⁵ Arch. com. Ascaïn : registre de déclaration des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge (1901).

⁸³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7-M-20 : comices agricoles (1897-1939).

⁸³⁷ Voir les comptes de Goyty : chapitre 3.

⁸³⁸ Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement (1901-1946).

⁸³⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 24 décembre 1889. Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale de 1882 (propriétés bâties). Listes nominatives de recensement.

⁸⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7-M-20 : comices agricoles (1897-1939).

⁸⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7-M-21 : syndicats agricoles (1896-1938).

⁸⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascaïn.

⁸⁴³ Voir notamment : Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, tome I, chapitre 4. Vincent THEBAULT, *Les bourgeois de la terre*, ouvrage cité,

leur assise foncière, base de leur pouvoir politique. Réunies en 1912, puis à nouveau partagées en 1933, les terres restent dans la famille qui fournit à chaque génération un châtelain d'Urtubie et un maire à Urrugne⁸⁴⁴. Mais cette résistance, qui ne relève plus d'une logique économique, est rarement celle de la grande exploitation : au sein de la grande propriété se pérennise la petite exploitation.

3. Etcheverria (Hélette) : une propriété paysanne

Mais la pratique du métayage s'étend bien au-delà de la grande propriété nobiliaire. C'est aussi le mode de faire-valoir généralement adopté par les propriétaires exploitants, dès que la taille de leur propriété dépasse le seuil de l'agriculture familiale⁸⁴⁵. Etcheverria en offre un exemple particulièrement riche. Cette vieille maison en déclin, propriétaire de plusieurs métairies, doit en effet à plusieurs reprises, au fil des mésententes et des arrangements familiaux, remanier son exploitation. Son histoire agitée, ponctuée de nombreux conflits, a donné lieu à la rédaction de plusieurs baux écrits, rares traces de contrats presque toujours verbaux.

Un grand domaine paysan

A son apogée en 1834, Etcheverria et son domaine forment une des plus grandes propriétés de Hélette. Ses 67 hectares sont dispersés dans la commune. Autour de la maison voisine du bourg, le petit labour, le pré et le jardin ne dépassent pas 50 ares. S'y sont ajoutés de vastes bois et pâtures, quelques parcelles probablement défrichées sur les anciens communaux, les terres proches de Sarhiborda et d'Ipharria, puis deux exploitations éloignées, Landaburua et Attachenia.

Son propriétaire, Bernard Daguerre, est un des notables de la commune dont il est conseiller municipal de 1826 à 1840⁸⁴⁶. C'est probablement, comme Pierre Larre, en partie par l'intermédiaire du crédit qu'il a agrandi son domaine. Attachenia, sa dernière acquisition en 1830, lui vient ainsi d'un petit propriétaire endetté dont le seul descendant resté à Hélette est son domestique de 1817 à 1861⁸⁴⁷. Cette génération vit dans l'aisance, achète des terres, et prête beaucoup d'argent. Bernard Daguerre conserve, dans une armoire enchâssée dans le mur de sa chambre, un petit carnet de comptes et un portefeuille contenant billets et actes sous seing privé. A son décès en 1840, on y trouve dix créances de 50 à 2 595 francs, dont le montant total dépasse 10 000 francs⁸⁴⁸.

Bernard Daguerre exploite en faire valoir direct la plus grande partie de son domaine. En 1817, seuls les locataires de Landaburua sont probablement métayers. Sarhiborda, louée à un ménage de tisserands, et Ipharria, occupée par un "cultivateur" veuf, sans doute

pp. 777-780. Philippe VIGIER, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine*, ouvrage cité, pp. 194-199. Ronald HUBSCHER, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais*, ouvrage cité, pp. 727-729.

⁸⁴⁴ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale de 1914. Henri LAMANT-DUHART, "Les seigneurs d'Urtubie", *Urrugne*, ouvrage cité, pp. 84-88.

⁸⁴⁵ Voir par exemple Haranederrea : chapitre 2.

⁸⁴⁶ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Voir arbre généalogique en annexe (5).

⁸⁴⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8878 : ventes des 25 janvier et 26 décembre 1833.

⁸⁴⁸ "S'est trouvé dans ladite armoire enchâssée un petit carnet de comptes commençant par le numéro 1 et qui le suivent jusqu'au numéro 409 ou 410, et commençant ensuite par le numéro 101 et le suit jusqu'au numéro 155; il contient quatorze pages et trois lignes d'écriture." Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8934 : inventaire du 6 avril 1840.

journalier, sont des micro-exploitations d'une cinquantaine d'ares : la maison, le jardin, et les deux petites parcelles qui l'entourent sont bien identifiables sur la matrice et le plan cadastral. Etcheverria en revanche compte à cette date une très nombreuse main-d'oeuvre familiale : Bernard Daguerre, son épouse, son frère, son domestique, et ses cinq enfants âgés de 6 à 15 ans cultivent sept à huit hectares.

Le premier bail connu date de 1835 et accompagne l'acte de mariage de Jean Daguerre, auquel son père afferme Etcheverria pour 25 ans⁸⁴⁹. De façon tout à fait inhabituelle, les parents ne cohabitent pas avec leur fils, mais se réservent une partie de la maison et de son grenier, la moitié du jardin, deux petits prés, et "le droit de tenir six poules et un cochon dans les loges et une monture dans l'écurie". L'héritier, propriétaire du quart de la maison qui lui a été attribué par contrat de mariage, est donc en même temps fermier des trois-quarts restants.

Son "bail à ferme" du reste est aussi ambigu que son statut personnel. Il tient en effet autant du contrat de métayage que du bail à ferme. Contrairement au métayer qui partage ses récoltes, Jean Daguerre verse certes à ses parents un loyer fixe. Mais aux 150 francs payés en argent s'ajoute un versement en nature destiné à la consommation du propriétaire : un hectolitre de froment, autant de maïs, seize décalitres de haricots, le quart des châtaignes et des pommes, un litre de lait par jour, du cidre et du bois. Le propriétaire, qui partage la maison avec le locataire, aura en outre le droit d'utiliser le four, une partie du fumier, et l'attelage pour travailler ses terres. Ce bail entre père et fils, certes inhabituel, est sans doute révélateur de l'ambiguïté des statuts que dénotent les hésitations du vocabulaire, et des rapports de familiarité qui pouvaient lier un propriétaire-exploitant au locataire hébergé sous son toit.

Deux exploitations affermées : Attachenia et Landaburua

La mésentente familiale devient manifeste après la mort du père. Les dots des cohéritiers sont encore en partie impayées, la fille aînée écartée de la succession menace son frère d'une instance en partage. La propriété est partagée en 1840 entre Jean Daguerre et sa mère Gracieuse Dainciart, qui reçoit les 31 hectares de Landaburua et d'Attachenia, les deux métairies les plus éloignées d'Etcheverria⁸⁵⁰. C'est à l'issue de ce partage qu'est rédigé un deuxième bail à ferme.

Gracieuse Dainciart a de gros besoins d'argent, et emprunte en 1847 "pour employer à ses besoins et affaires" 900 francs à un ménage de laboureurs d'Irissarry. Elle leur donne en échange, "à titre de bail à ferme", Attachenia jusqu'alors "exploitée par un métayer"⁸⁵¹. Le bail de six ans est cette fois clairement un contrat de fermage, assorti d'un loyer fixe en argent de 174 francs, "dont les preneurs garderont 45 francs par an pour intérêts du prêt". Mais il place à nouveau le locataire dans un rapport ambigu avec sa propriétaire, dont il est à la fois le fermier et le créancier, et à laquelle il doit par ailleurs une redevance en travail de cinq journées par an "de travail d'homme", et une redevance en nature de "cinq charretées de touyas".

Comme Attachenia, Landaburua est exploitée par un fermier⁸⁵². Mais les deux exploitations ne restent pas longtemps la propriété des Daguerre. La vieille dame indigne

⁸⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8879 : contrat de mariage et bail à ferme du 28 avril 1835.

⁸⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8934 : partage du 3 juillet 1840.

⁸⁵¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8941 : obligation et bail à ferme du 24 avril 1847.

⁸⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 : vente du 20 mai 1848.

en effet multiplie les dettes et dilapide l'héritage⁸⁵³. Landaburua est vendue en 1848 à un métayer, pour 4 000 francs en grande partie utilisés à éponger ses dettes auprès des commerçants, des rentiers, des meuniers, et même des métayers de la commune⁸⁵⁴. Des 31 hectares qui lui avaient été attribués par le partage de 1840, il ne reste quinze ans plus tard que neuf hectares d'Attachenia, qui deviennent à leur tour la propriété de Pierre Larre.

Les deux exploitations auront ainsi connu au cours du siècle des périodes successives de métayage peut-être, de fermage, lorsque la propriétaire âgée ne peut en assurer la direction, et de faire-valoir direct⁸⁵⁵ : le métayage, lorsqu'il n'est pas lié à la grande propriété, apparaît souvent comme un mode d'exploitation passager, un moment dans une histoire familiale.

Le bail à ferme d'Ipharria (1856)

Après avoir liquidé la succession de sa mère, Jean Daguerre n'est plus propriétaire que de la moitié du domaine initial. En 1851, il loge trois ménages de journaliers à Sarhiborda, Ipharria, et dans une petite maison qu'il a fait construire en 1847 dans ses grands bois. Comme en 1817, l'essentiel de la propriété est à nouveau exploité en faire-valoir direct, avec l'aide d'une nièce et de quatre domestiques.

Mais en 1856 les dix hectares de culture de l'exploitation sont partagés en deux : un ménage de fermiers est alors recensé à Ipharria. Le bail consigné par écrit à l'automne, au moment de la rotation des fermiers, révèle à nouveau l'ambiguïté du statut des locataires⁸⁵⁶ : Jean Daguerre en effet donne Ipharria "à ferme, à titre de colon partiaire". Le bail à ferme ne concerne en fait que les prés, loués 165 francs par an. Seul ce loyer en argent, et la caution de deux propriétaires, justifient sans doute la rédaction d'un acte notarié et son intitulé. Mais le nouveau fermier est aussi le métayer de Jean Daguerre, auquel il verse en nature la moitié de ses récoltes de froment et de pommes de terre, et un tiers du maïs et des haricots. Même les fruits ramassés sur le sol de la châtaigneraie d'Ipharria, qui n'est pas louée, devront être partagés par moitié.

Au partage des fruits s'ajoutent trois redevances par lesquelles le métayer reconnaît symboliquement sa dépendance à l'égard du "maître" : la dîme, une paire de poulets, et les balais⁸⁵⁷. Cette dépendance d'ailleurs n'est pas seulement symbolique. Le métayer partage avec le propriétaire une fougeraie, un pacage et une vasière. Il dépend du propriétaire pour son fumier, sa chaux, son bois. Surtout, il n'est pas maître de ses productions : il est notamment tenu de convertir un pré en labour, et d'entretenir dans l'exploitation un troupeau de brebis. Seuls la basse-cour et le cheptel bovin, pour lequel il loue les prés d'Ipharria, échappent au partage et à la surveillance du propriétaire.

⁸⁵³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/18 : affaire du 29 avril 1852. III-E 8883 : ordre entre créanciers du 10 juillet 1855.

⁸⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 : ventes des 20 mai et 17 juillet 1848; quittance du 20 mai 1848.

⁸⁵⁵ A propos du destin de ces deux exploitations, voir aussi chapitre 4 (Lekheroa) et chapitre 5 (Le domaine de Pierre Larre).

⁸⁵⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : bail à ferme du 27 septembre 1856. Le document est reproduit en annexe (6).

⁸⁵⁷ Dans les Landes, on justifiait ces redevances, "actes d'allégeance et de servitude quasi-moyenâgeux, comme étant le prix à payer par les métayers pour le loyer de la maison et des divers bâtiments mis à leur disposition par le propriétaire". Francis DUPUY, *Le pin de la discorde*, ouvrage cité, p. 121. On trouve aussi dans les pays de l'Adour cette redevance symbolique en balais de millocoq (sorgho à balai) qui venaient s'entasser dans les greniers des propriétaires. En 1879, les métayers du pays d'Orthe devaient ainsi porter au maître, le jour de l'an, deux grands balais et un petit. Baron D'ARTIGUES, *Métayers à famille-souche du pays d'Horte*, ouvrage cité, p. 390.

Le bail enfin, signé pour deux années seulement, est fort précaire et n'a probablement pas été renouvelé. En 1861 en effet, les terres sont à nouveau rassemblées en une seule exploitation, cultivée par les propriétaires et quatre domestiques. Les modalités du faire-valoir, dans cette propriété paysanne, s'adaptent au cycle familial : l'pharria, à nouveau occupée par des journaliers, n'a été mise en métayage que pour la brève période où le groupe domestique d'Etcheverria s'est appauvri de ses deux fils aînés, partis pour l'Amérique⁸⁵⁸.

Le bail à ferme d'Etcheverria (1866)

En 1866 un nouveau partage entre le père et le gendre aboutit à un dernier bail à ferme. Lourdemment endetté, Jean Daguerre a marié en 1862 sa fille Augustine au principal créancier de la maison⁸⁵⁹. En échange de la dot de 10 000 francs de son époux, Augustine reçoit 1/4 des terres, mais aussi la totalité des réserves de grain, de la récolte encore sur pied⁸⁶⁰, du matériel aratoire et de l'important cheptel : quatre boeufs, quatre vaches, un veau, deux juments et quatre pourceaux. Ses parents ne se réservent qu'un cheval et un mulet. Trois ans plus tard, on offre aux deux cadets le voyage à Buenos-Aires⁸⁶¹, et la propriété est partagée entre Jean Daguerre et son gendre.

A défaut de main-d'oeuvre familiale, le père met en location la moitié d'Etcheverria qui lui revient : il donne "à ferme, à moitié fruits, pour l'espace de trois années entières" la partie du domaine "qu'il exploite actuellement lui-même"⁸⁶². Le contrat cette fois a tout d'un bail de métayage, sauf le nom. Le partage se fait entièrement en nature et à moitié fruits, même pour les produits du gros cheptel qui appartient pour moitié au propriétaire⁸⁶³. Le métayer partagera par ailleurs la maison, le grenier, le fenil, l'étable et le jardin du propriétaire, qui se réserve un étage du logement, quelques terres et une vache. Toute trace de redevances en revanche a disparu et, considérable nouveauté, le propriétaire loue une machine à battre le froment : la main-d'oeuvre devient rare, les maisons de journaliers sont de plus en plus souvent vides à partir de 1870.

Jusqu'en 1886, on trouve à Etcheverria, avec les propriétaires, un ménage de métayers. Mais l'achat de la propriété à son père mourant coûte très cher à Augustine⁸⁶⁴ : pour payer les 33 500 francs dus à des créanciers, il faut à nouveau vendre en 1884 près de sept hectares, dont plusieurs parcelles cultivées⁸⁶⁵. Le déclin économique de la maison s'accompagne de son déclin social. Non seulement elle a perdu depuis 1848 sa place au

⁸⁵⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁸⁵⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : contrat de mariage du 16 octobre 1862.

⁸⁶⁰ L'exploitation dispose manifestement de réserves importantes. Au mois d'octobre, ses greniers contiennent 20 hectolitres de froment et 20 hectolitres de maïs. La récolte de maïs encore sur pied est évaluée à 30 hectolitres. Soit un total de 70 hectolitres de grains, d'une valeur de 1 100 francs.

⁸⁶¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : reconnaissance du 23 janvier 1865. 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁸⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : bail à ferme du 8 décembre 1866.

⁸⁶³ La part du bailleur est évaluée à 16 hectolitres de froment, 24 hectolitres de maïs (soit 40 hectolitres de grains), 1 hectolitre de haricots, et vingt francs de petites productions diverses.

⁸⁶⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18449 : vente du 3 janvier 1883. 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 28 avril 1884.

⁸⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 et 18046 : ventes des 2 février, 26 février, 19 avril et 14 juillet 1884; vente du 16 août 1888.

conseil municipal, mais elle entre en conflit avec la société villageoise lorsque Augustine et son mari s'opposent en 1893 à l'accès à une carrière, puis en 1897 au droit de passage d'un voisin sur une de leurs pâtures, et en 1904 à l'usage d'une vasière⁸⁶⁶. Le déclin de la propriété n'est pas celui de l'exploitation qui cultive toujours, avec l'apport momentané d'un domestique et de journaliers⁸⁶⁷, une dizaine d'hectares et reste en 1914 une des plus importantes de la commune. Mais elle ne recourt plus à partir de 1890 ni à des métayers, ni à des fermiers⁸⁶⁸.

Au rythme des mouvements de concentration et de déconcentration de la propriété, d'une histoire familiale aussi, plusieurs exploitations connaissent ainsi au cours du siècle l'alternance du faire-valoir direct, du fermage et du métayage. Deux des métairies vendues au milieu du siècle sont exploitées en 1900 par de petits propriétaires. Les micro-exploitations de journaliers déperissent lentement : Sarhiborda n'abrite plus dans les années 1890 qu'une mendicante, Arcaiceta construite au moment du maximum démographique ne reste pas longtemps occupée, Ipharria est inhabitée de 1886 à 1911. Une bonne part des terres enfin s'est dispersée, alimentant la petite propriété paysanne.

Le métayage pourtant reste vivace dans le cadre du grand domaine paysan qui se défait ici pour se reconstituer ailleurs. Complément durable ou alternative momentanée au faire-valoir direct, il se distingue souvent mal du fermage. A travers des statuts changeants et sans cesse ambigus, c'est la logique du métayage qui reste dominante. Entre la servitude du domestique et l'autonomie du fermier, le métayer reste durablement inséré dans des liens de dépendance économique et personnelle. Entre faire-valoir direct et indirect, la métairie reste aussi une petite exploitation familiale.

4. Ingoytia (Ascaïn) : du fermage au métayage

Comme beaucoup d'exploitations d'Ascaïn, où l'emprise de la propriété citadine reste forte, Ingoytia n'appartient à aucun grand domaine. Cette belle exploitation des basses terres alluviales des bords de La Nivelle, avec ses sept à huit hectares de cultures, est une métairie isolée, qui relève constamment au cadastre de la moyenne propriété. Ses différents propriétaires ont pratiqué avec souplesse, successivement ou simultanément, divers modes de faire-valoir.

Propriétaire et fermier : un double statut

Propriétaire et négociant à Saint-Jean-de-Luz, dont il est maire, Joachim Labrouche n'apparaît à Ascaïn que comme un propriétaire moyen. Il y possède 25 hectares en 1832 : la métairie d'Errotenea, le moulin d'Errotaberria, acheté en 1798, et Ingoytia, héritage de son épouse⁸⁶⁹. Sa propriété est dispersée et ne forme pas un véritable domaine. Endetté, il s'en sépare rapidement. Errotenea est vendue à François-Louis de Larralde-Diusteguy, dont c'est la dernière acquisition, et le moulin à un officier de marine de Saint-Jean-de-

⁸⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/39 : affaire du 26 juin 1892. 4U-12/40 : affaire du 21 novembre 1893. 4U-12/42 : affaire des 2 et 16 novembre 1897. 4U-12/46 : affaire des 12 et 25 avril 1904. Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales. Délibération du 24 septembre 1893.

⁸⁶⁷ Témoignant en justice, plusieurs ouvriers déclarent avoir travaillé à la journée à Etcheverria, dans les années 1890. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/46 : affaire des 12 et 25 avril 1904.

⁸⁶⁸ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1891-1931).

⁸⁶⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15774 : donation du 27 décembre 1819.

Luz⁸⁷⁰. Antoine Galharraga, qui achète pour 9 000 francs les treize hectares d'Ingoytia, est le seul des acquéreurs à se déclarer propriétaire-cultivateur⁸⁷¹. Il est exploitant à Urrugne, et afferme immédiatement Ingoytia à Jean Biscar et son fils Pierre⁸⁷².

Jean Biscar était déjà locataire d'Ingoytia depuis de nombreuses années. On y trouve sa trace dès 1823, puis en 1829, 1830 et 1832⁸⁷³. Ce n'est pas un de ces métayers instables dont les traces se perdent rapidement. Il est propriétaire de Martingoenea, trop petite exploitation de cinq hectares qu'il a lui-même confiée à un métayer depuis qu'il est installé à Ingoytia. Sans doute le bail "de un à trois ans, au choix respectif du bailleur et des preneurs" qu'il signe en 1834 ne fait-il que confirmer son statut de fermier : Galharraga lui fait "bail à ferme à prix d'argent", pour 375 francs, sans autre condition que d'entretenir en bon état l'exploitation, "les rigoles, les haies et baradeaux".

Jean Biscar, son épouse et ses deux fils sont recensés à Ingoytia en 1836. Ils exploitent leur grande ferme avec l'aide d'un domestique et d'un jeune ménage de manoeuvres. Mais Antoine Galharraga, qui se marie cette année-là, vient bientôt résider sur ses terres et prendre la direction de l'exploitation. Pour les Biscar, la perte de leur double statut de propriétaires et de fermiers est le signal de la faillite. Les grandes fermes sont rares à Ascaïn, et leur propriété est trop petite et endettée. En 1833, ils ont dû céder un pré et des pommiers en antichrèse à un voisin, contre un prêt de 200 francs⁸⁷⁴. En 1837, un second pré connaît le même sort, puis les dettes s'accumulent⁸⁷⁵. Le fils cadet part pour Montevideo⁸⁷⁶. En 1847, Pierre Biscar, l'aîné héritier, doit vendre tous ses biens à un brigadier des douanes en retraite, et devenir métayer pour une quinzaine d'années⁸⁷⁷.

Propriétaire et locataires : des modes de faire-valoir multiples

A partir de 1841, Antoine Galharraga est recensé à Ingoytia avec son épouse et ses deux fils. Il apporte à sa propriété de nombreuses améliorations foncières : il fait creuser des fossés, planter une vigne, des pommiers, et des arbres sur les communaux. Un grand pré est converti en labour⁸⁷⁸. Antoine Galharraga se déclare laboureur, et exploite en faire-valoir direct une partie d'Ingoytia avec l'aide d'une domestique. Le reste est loué, mais ici encore les formes de location sont souples et multiples. Il fait appel d'une part à un ménage de métayers, qui partage la maison du propriétaire. La rotation de ces ménages dépendants

⁸⁷⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15592 : vente du 20 avril 1835.

⁸⁷¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : vente du 1er novembre 1834.

⁸⁷² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15590 : bail à ferme du 12 novembre 1834

⁸⁷³ Arch. com. Ascaïn : état du nombre de voitures existantes dans la commune d'Ascaïn en 1823; état nominatif des individus qui se trouvent dans la commune d'Ascaïn à titre de métayer, fermier ou locataire pendant l'année 1829; registre des mariages (1832). Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 62 : matricules des gens de mer (ouvriers, 1826-1848).

⁸⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15589 : bail à antichrèse du 18 janvier 1833.

⁸⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15594 : bail à antichrèse du 11 août 1837. III-E 15597 : obligation et quittance du 21 avril et obligation du 9 juin 1840. III-E 17548 : obligation du 1er mars 1842.

⁸⁷⁶ Arch. com. Ascaïn : noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères (sd, vers 1845). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 20 février 1843.

⁸⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17551 : vente du 12 janvier 1847 et quittance du 9 mai 1848. III-E 17555 : quittance du 23 mai 1852. Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement (1841 à 1866).

⁸⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15623 : déclaration de succession du 26 décembre 1874.

au statut précaire, espagnols pour la plupart, est extrêmement rapide : de 1846 à 1872, on en dénombre six pour six recensements.

Mais une troisième partie de la propriété d'autre part est partagée en minuscules lots loués à des micro-exploitants, journaliers ou artisans. Nous ne connaissons ces locations verbales, qui ne laissent généralement aucune trace, que grâce aux inondations qui affectent régulièrement, au printemps et en été, les basses terres en bordure de la Nivelle⁸⁷⁹. "Colons partiaires indigents" en 1845, "métayers indigents" en 1850, puis "fermiers très pauvres" en 1857 et 1862, ces locataires ont un statut incertain, et sans doute fluctuant, et ne sont pas toujours faciles à identifier : le document de 1850, écrit en langue basque de la main d'Antoine Galharraga, les désigne par leur filiation, ou par des surnoms qu'ignore l'Etat civil⁸⁸⁰. Mais le plus souvent la maison confère leur identité à ses occupants, qu'ils en soient propriétaires ou non.

Onze locataires se partagent à cette date près de trois hectares, soit près de la moitié des vastes labours d'Ingoytia. L'autre moitié est pour l'essentiel exploitée par le métayer, le propriétaire se réservant 56 ares seulement. Chacun d'entre eux cultive son maïs sur une très petite surface d'une demie à deux "goldes", soit 14 à 56 ares⁸⁸¹. Ces très petits exploitants, qui ne possèdent ni terres ni attelage, sont tous des journaliers locataires de maisons du Port. Certains se déclarent aussi sabotier, tisserand ou fagoteur; leurs épouses ou leurs filles s'emploient également à la journée, et font des travaux de couture ou de blanchissage. La plupart figurent sur la liste des indigents auxquels la commune accorde des secours, et s'embauchent pour des journées dans les ateliers de charité auxquels est confié l'entretien des chemins⁸⁸². Marge précaire et nulle part comptabilisée du monde des exploitants, ces tout petits locataires participent pourtant encore au milieu du siècle d'une forme de micro-exploitation en voie d'extinction.

Ils ne prennent plus à partir des années 1870 qu'une faible part à l'exploitation d'Ingoytia. Antoine Galharraga meurt en 1860, et son fils aîné, vicaire à Ascain, en 1869; le cadet, négociant à Marseille, disparaît en Orient⁸⁸³. Sa veuve âgée, seule avec sa servante, s'épuise en procès avec la fille naturelle de son époux, fait et refait son testament⁸⁸⁴. Sous la direction probable de sa fidèle servante, l'exploitation est confiée à une famille très

⁸⁷⁹ Arch. com. Ascain : état de tous les propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation (18 juin 1845, 15 août 1850, 16 et 17 juin 1856, 24 mai 1857, 14 mai 1862, et 1895).

⁸⁸⁰ Voir document en annexe (7).

⁸⁸¹ La golde, ancienne mesure locale de superficie, est un terrain de 100 mètres de long sur 28 de large. C'est ce qu'un laboureur peut travailler en un jour avec la golde, charrue tirée par deux vaches qui lui donne son nom. Arch. Musée National des Arts et Traditions Populaires Ms 48.82 et Ms 48.83 : Joseph-Michel de BARANDIARAN, *L'équipement agricole à Sare (Basses-Pyrénées)*. Mai-août 1947 et février 1948.

⁸⁸² Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement; distributions de secours (1856-1860); atelier de charité par régie sur les chemins vicinaux : listes des ouvriers (1847-1858).

⁸⁸³ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 5 juillet 1860, 21 mai 1869, et 6 août 1897. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15614 et 15618 : titre clérical du 19 mai 1865; actes de notoriété des 19 mai 1865 et 20 août 1869.

⁸⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15623 : déclaration de succession du 26 décembre 1874. III-E 15630 : testament du 28 juin 1881. III-E 15633 : testaments du 25 août 1884. III-E 12250 : inventaire du 18 février 1895.

nombreuse de métayers, dont les neuf enfants sont largement mis à contribution⁸⁸⁵. Pour la première fois en 1874, des métayers se stabilisent à Ingoytia, où ce ménage propriétaire de ses bestiaux reste plus de vingt-cinq ans.

Une métairie modèle

Agrandie de plus de cinq hectares de communaux achetés entre 1861 et 1883, la propriété change à nouveau de mains à la fin du siècle. La veuve, qui n'a laissé aucun descendant à son décès en 1886, en a légué la nue-propriété à la Maison de la Miséricorde de Bayonne et l'usufruit à son frère, chocolatier à Bayonne, qui confie pendant quelques années la direction de la métairie à un gérant⁸⁸⁶.

Le nouvel acquéreur, René Minier, est ingénieur agronome. Son père, capitaine de frégate, est arrivé vers 1880 à Ascain, où il a acheté la propriété d'un officier de marine, Harguinenea. Après ses études d'agronomie, René Minier devient régisseur du château d'Abbadia, grande propriété aristocratique d'Urrugne⁸⁸⁷. Il s'installe à Harguinenea après le décès de son père⁸⁸⁸, et agrandit la propriété de plusieurs exploitations dont il entreprend le remembrement.

Aux héritiers d'un capitaine de navire, il achète Acaldegua, une métairie de huit hectares. Au fils d'un petit propriétaire depuis longtemps installé dans une commune voisine, il achète Agoretta et Apacatalinenea, deux micro-exploitations qui ont abrité pendant un demi-siècle des ménages de journaliers. Les deux maisons sont démolies, et leurs deux hectares de cultures convertis en prés⁸⁸⁹. A un entrepreneur de Ciboure enfin, il achète le moulin de Portucoerrotta, dont le dernier meunier a cessé son activité depuis 1886, et qui ne moud plus que chaux, plâtre, et ciment⁸⁹⁰. Avec Harguinenea et Ingoytia, toutes ces exploitations acquises entre 1896 et 1906 forment un domaine d'un seul tenant, d'une superficie de plus de 40 hectares⁸⁹¹.

Le domaine est divisé en trois métairies, dont le propriétaire présent sur ses terres assure la direction. La plus importante est certainement Ingoytia, qui emploie en permanence la main-d'oeuvre d'un nombreux ménage comptant de quatre à six adultes. Les métayers s'y succèdent tous les dix ans, en fin de cycle familial, avec leurs grands enfants, après avoir tourné dans la propriété ou ses environs immédiats. Gracieuse Irubetagoiena ainsi est née en 1875 à Ingoytia, dont ses parents étaient métayers, et y a passé toute sa jeunesse. Lorsqu'elle épouse Bertrand Aramendy en 1897, le jeune ménage y reste encore quelques années avec les parents de Gracieuse puis, en 1906, s'installe à Uhaldea, une exploitation voisine. Vingt ans plus tard, à 55 ans, Gracieuse et son mari reviennent

⁸⁸⁵ Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1876 à 1901); extraits des registres d'appel des écoles publiques : nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

⁸⁸⁶ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 4 mars 1887, 26 avril 1887 et 18 mai 1895. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 12250 : inventaire du 18 février 1895.

⁸⁸⁷ Georges PIALLOUX, "Célébrités d'Ascain. Visages d'autrefois", *Ascain*, ouvrage cité, p. 473.

⁸⁸⁸ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 8 novembre 1902. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1906-1911).

⁸⁸⁹ Arch. com. Ascain : matrices cadastrales.

⁸⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17586 : bail à ferme et ratification de bail des 2 juin 1892 et 2 juillet 1893.

⁸⁹¹ Aux yeux de l'administration du cadastre, la propriété du père et celle du fils restent distinctes jusqu'en 1922. Elles ne figurent donc pas parmi les plus grandes propriétés de la commune.

à Ingoytia pour une dizaine d'années avec leurs neuf enfants. Ce sont les métayers d'Acaldeguia qui les ont remplacés de 1906 à 1926, et qui leur succèdent ensuite à Uhaldea, dernière acquisition de René Minier⁸⁹².

René Minier s'est donc assuré une main-d'oeuvre stable et fidèle, qu'il redistribue régulièrement dans ses différentes métairies. C'est un propriétaire actif et un vecteur de la modernité économique et politique. Acteur du changement agricole, il préside en 1906 le syndicat agricole de Saint-Jean-de-Luz qui fournit grains et engrais à ses 360 adhérents⁸⁹³. Il est en 1908 l'un des fondateurs du Comice agricole luzien, concurrent du Comice présidé par Henry de Larralde-Diusteguy, et en devient le président en 1920. En 1910, son domaine y obtient une prime d'honneur, et son métayer d'Acaldeguia le second prix des taureaux de race étrangère⁸⁹⁴. Sa réussite et sa fidélité républicaine sont récompensées en 1909 par une nomination dans l'ordre du Mérite agricole⁸⁹⁵, mais lui valent moins de succès à Ascain : maire en 1904, il doit démissionner dès 1906 à la suite des inventaires, et laisser la place à un clérical⁸⁹⁶. Entrepreneur en tous genres, René Minier est aussi le fondateur à Ascain d'une bouchonnerie, qu'il installe dans son moulin, et d'une blanchisserie industrielle qui prend place au début du siècle dans un bois d'Ingoytia⁸⁹⁷. D'Ingoytia, toujours en métayage en 1946, il a fait la première exploitation laitière de la commune⁸⁹⁸.

Fermier et propriétaire, journalier et fermier, métayer et domestique, ici encore la multiplicité des statuts est constante. Si la fin du siècle voit reculer la précarité, elle voit aussi toutefois se concentrer la propriété, l'exploitation, et le pouvoir de décision. Plus stables, les métayers n'en sont pas moins dépendants de propriétaires de plus en plus présents, qui assurent la gestion et la modernisation de l'exploitation. Dans le cadre d'un domaine dirigé comme une grande exploitation, la petite exploitation en métayage, avec sa main-d'oeuvre familiale gratuite et autosuffisante, triomphe ici comme une alternative rentable au salariat.

5. Du côté des métayers : Harismendia (Hélette)

⁸⁹² Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1901 à 1931).

⁸⁹³ Arch. nat. F12-4700/3 : syndicats agricoles dissous. Basses-Pyrénées.

⁸⁹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7-M-20 : comices agricoles (1898-1939). La création du nouveau comice est commentée par le sous-préfet dans un courrier du 28 août 1908 : "L'ancien comice qui est aux mains des réactionnaires a décidé pour faire pièce à la municipalité républicaine de ne rien faire cette année [...] Le maire de Saint-Jean-de-Luz et le comité républicain ont résolu pour parer à cette manoeuvre d'organiser de leur côté un concours agricole".

⁸⁹⁵ Les considérations politiques ne sont évidemment pas absentes de cette nomination. Le brouillon d'une lettre adressée au ministre par un élu républicain en 1905 souligne l'importance politique du choix des candidats "dans les Basses-Pyrénées où le parti clérical nombreux et discipliné s'organise déjà en vue des luttes prochaines [...]" Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-M-212 : Mérite agricole (1900-1934).

⁸⁹⁶ Les inventaires ont été houleux à Ascain comme dans beaucoup de paroisses du Pays basque : il a fallu deux interventions des gendarmes et l'appui d'un régiment d'infanterie pour venir à bout de la foule amassée devant l'église barricadée, dont les portes ont été défoncées à la hache. Hubert LAMANT-DUHART, "La vie municipale", *Ascain*, ouvrage cité, p. 460.

⁸⁹⁷ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale. Georges PIALLOUX, "Activité et économie", *Ascain*, ouvrage cité, p. 70, et Gilbert DESPORT, "Les moulins d'Ascain", *ibid.*, p. 242.

⁸⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascain. Arch. com. Ascain : liste nominative de recensement de 1946.

Peu de documents permettent de faire sortir de l'ombre quelques pans de vie des métayers. Tout à fait exceptionnels, l'inventaire dressé en 1856 par un juge de paix puis, vingt ans plus tard, un bail à loyer et à cheptel jettent tout au moins quelque éclairage sur la maigre fortune de deux des locataires d'Harismendia, petite métairie de Hélette.

Vicissitudes de la propriété

Harismendia est la métairie d'Heguiabeheria, un petit domaine d'une trentaine d'hectares que ses propriétaires cultivent en partie en faire-valoir direct jusqu'en 1861⁸⁹⁹. Le domaine est resté dans l'indivision depuis le décès en 1816 de Jacques Haramburu, qui n'a pas désigné d'héritier⁹⁰⁰. Son fils Jean s'est marié en 1829, a pris la succession, mais n'a pas eu d'enfants. En 1851, bientôt âgé de 60 ans, il emploie à Harismendia et à Heguiabeheria deux ménages de métayers, et ne cultive plus lui-même qu'une faible partie de son domaine, avec son épouse et un domestique.

Cet ancien soldat de l'Empire, qui touche une pension de 250 francs⁹⁰¹, a manifestement renoncé à assurer sa succession et laisse s'accumuler les dettes⁹⁰² : leur montant s'élève à près de 12 000 francs en 1861⁹⁰³. Il cède d'abord la propriété d'Harismendia à sa soeur Agnès, dont il est le débiteur. Mais il est fort probable qu'Agnès, cuisinière à Irissarry, laisse à son frère la direction de la petite métairie, enclavée dans les terres d'Heguiabeheria dont elle partage les pâtures⁹⁰⁴. Puis, en 1861, il vend le reste de son domaine pour 12 500 francs, presque entièrement absorbés par ses dettes. Il ne garde plus que la jouissance viagère d'une cuisine et d'une chambre, de quatre carreaux de jardin et de quatre charretées de bois de chauffage à Heguiabeheria, où il finit ses jours en 1876⁹⁰⁵.

Harismendia rejoint aussitôt Heguiabeheria dans la propriété de Michel Garra, cadet de la plus grande maison de la commune, qui vient de toucher les 12 000 francs de ses droits de cohéritier⁹⁰⁶. Lorsque le nouvel acquéreur épouse en 1863 l'héritière des 33 hectares de Biscaya, sa propriété atteint plus de 60 hectares, en deux domaines séparés⁹⁰⁷. Propriétaire-exploitant à Biscaya, Michel Garra fait exploiter Harismendia et Heguiabeheria par deux ménages de métayers et, en près d'un demi-siècle, n'apporte semble-t-il aucune modification au domaine. Heguiabeheria n'est à nouveau exploitée en faire-valoir direct, par un fils de Michel Garra, qu'à partir de 1906⁹⁰⁸.

Harismendia reste donc en permanence, en dépit des vicissitudes de la propriété, une petite métairie de moins de dix hectares, dont quatre à peine sont cultivés. Tantôt métayers,

⁸⁹⁹ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817; listes nominatives de recensement (1851-1861); matrice cadastrale.

⁹⁰⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 5 septembre 1817.

⁹⁰¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 6 octobre 1876.

⁹⁰² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : obligation et quittance du 24 octobre 1848. III-E 8883 : obligation du 13 mai 1856. III-E 8884 : obligation et quittance du 24 octobre 1857, obligation et transport du 2 janvier 1858. III-E 8885 : obligation du 2 juillet 1860.

⁹⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : quittance du 10 avril 1862.

⁹⁰⁴ Arch. com. Hélette : matrice et plan cadastraux.

⁹⁰⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : vente du 27 novembre 1861.

⁹⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : donation et vente du 11 mai 1861.

⁹⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : contrat de mariage du 26 mars 1863.

⁹⁰⁸ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1876-1911).

tantôt fermiers, le plus souvent simplement laboureurs selon les listes de recensement, ses locataires ont comme toujours un statut incertain et sans doute fluctuant.

Jean Duhalde : l'inventaire de 1856

Jean Duhalde et Marie Haramboure en sont les premiers occupants connus. En 1851, ils y sont recensés comme métayers, avec une servante et le père âgé de Marie, qui se déclare mégissier. Ils ne sortent un peu de l'ombre que lorsque la petite vérole les emporte en 1856. Le maire fait alors appel au juge de paix, qui se rend à Harismendia pour établir un inventaire de leurs biens⁹⁰⁹.

Il n'y trouve qu'un très pauvre mobilier, au plus bas niveau de la hiérarchie des fortunes de la commune⁹¹⁰. Jean Duhalde et Marie Haramboure étaient pourtant propriétaires de leur cheptel : les deux vaches d'attelage, un veau et un petit troupeau de brebis. Sans doute élevaient-ils aussi un peu de volaille que le juge n'a pas dénombrée et, pendant une partie de l'année, un porc dont ils conservent le lard dans un petit coffre. La propriété de ce bétail les place légèrement au-dessus des métayers les plus déshérités, qui ne possèdent même pas leur attelage⁹¹¹, et leur vaut sans doute leur statut de fermiers.

Bien maigre en comparaison du cheptel de la plupart des propriétaires exploitants, ce bétail est pourtant leur principale richesse. Le mobilier domestique en mauvais bois comme les vêtements ont très peu de valeur. L'outillage agricole est réduit au minimum. Le linge de maison qui fait à la même date la fierté des petits propriétaires d'Etcheederrea⁹¹² est presque inexistant, et ils ne possèdent pas comme eux de vêtements du dimanche. Seules leurs réserves, notamment en maïs, garantissent qu'ils ne seraient pas morts de faim s'ils n'avaient été frappés par la maladie. Sans doute même auraient-ils pu rembourser les neuf petites dettes contractées auprès de l'aubergiste, des épicières ou des artisans du village, et régler le solde de leur ferme et les gages de la servante. Mais ils se sont plus lourdement endettés auprès de la famille et des voisins, auxquels ils devaient près de 900 francs, presque la valeur de leur petit mobilier.

Jean Duhalde pourtant était fils de propriétaires et a été brièvement propriétaire lui-même : avec l'aide de sa nombreuse parentèle, qui est présente lors de l'inventaire, et en commun avec son frère, il a acheté en 1847 les terres d'Ospitalia⁹¹³. Mais il a aussitôt revendu sa part et, contrairement à son frère parti chercher fortune en Amérique, a préféré devenir fermier. Son épouse, fille d'un tanneur sans aucune fortune, ne lui a apporté aucun bien. Malgré l'entraide familiale, Jean Duhalde était semble-t-il sur une trajectoire déclinante. Sans descendance, peut-être nourrissait-il pourtant l'espoir de devenir un jour propriétaire de quelques terres. Ce métayer apparemment misérable avait en effet mis de côté une petite épargne : en 1848, après avoir vendu sa part d'Ospitalia, il a prêté à Jean Haramburu une somme de 1 300 francs pour une période de neuf ans⁹¹⁴. Jean Duhalde était donc créancier de son propriétaire, pour la durée probable de son bail : certes peu fortuné, il

⁹⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/20 : inventaire du 9 avril 1856. Voir extrait du document en annexe (8).

⁹¹⁰ Voir tableau 9 en annexe : les métayers d'Harismendia dans la hiérarchie des fortunes à Hélette.

⁹¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/20 : inventaire du 31 janvier 1856 (Urgorria).

⁹¹² Voir la monographie d'Etcheederrea (chapitre 3).

⁹¹³ Voir la biographie d'Ospitalia (chapitre 2).

⁹¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : obligation du 24 octobre 1848. III-E 8884 : quittance du 24 octobre 1857.

n'était ni dépourvu de tout bien, ni en situation de totale dépendance à l'égard du "maître" d'Harismendia.

Guillaume Delgue et Salvat Lacouague : le bail mobilier de 1875

Jean Aldaits, qui le remplace immédiatement à Harismendia, est le beau-frère de Dominique Hardoy, le métayer d'Heguiabeheria. Son séjour y est marqué par le malheur : il perd sa première épouse l'année même, et la deuxième cinq ans plus tard. C'est sans doute après son troisième mariage en 1863 qu'il quitte le domaine pour Gastelua, métairie du frère de Michel Garra, le nouveau propriétaire d'Harismendia.

Au réseau familial des propriétaires se superpose le réseau familial des métayers⁹¹⁵. Guillaume Delgue, qui occupe Harismendia en 1875, est lui aussi apparenté par sa femme à Dominique Hardoy, toujours métayer d'Heguiabeheria. Vingt ans après Jean Duhalde, Guillaume Delgue sort à son tour quelque peu de l'obscurité grâce à un bail à loyer et à cheptel. Si les motifs de ce contrat restent mystérieux, on en connaît du moins les protagonistes et le contenu⁹¹⁶.

Guillaume Delgue

Le mobilier que Guillaume Delgue prend en location n'est guère plus fourni que celui de son prédécesseur. Le mobilier domestique complet, jusqu'aux fourchettes et aux chemises d'homme, est d'une valeur très inférieure à tous les mobiliers inventoriés pendant cette période. Le matériel agricole en revanche a comme partout progressé, en nombre et en valeur. Les deux charrettes valent à elles seules plus que tout l'outillage de Jean Duhalde en 1856, le tombereau est pourvu de roues, deux sarcloirs à maïs ont fait leur apparition, les outils à main se sont multipliés et semble-t-il spécialisés : faux à foin, faucilles à tuie, serpe à fougère.

Guillaume Delgue en revanche ne possède pas de bétail et doit louer son cheptel. Ce dernier aussi est plus nombreux et d'une valeur très supérieure au petit troupeau qu'abritait la ferme vingt ans auparavant : s'y ajoutent une truie et ses pourceaux, et surtout une jument destinée à la reproduction accompagnée d'un mulet. Beaucoup de métayers devaient avoir recours à ces baux à cheptel, qui accompagnent généralement le contrat de métayage, et restent donc oraux. On n'en trouve guère de traces écrites que dans le dernier quart du siècle, lorsque quelques propriétaires se lancent dans la spéculation sur le bétail. En 1895, Michel Garra baille ainsi à ses nouveaux métayers d'Harismendia deux vaches, trente brebis, une truie et ses pourceaux⁹¹⁷.

Guillaume Delgue pourtant possédait du bétail, et sans doute ses chemises, quand il était fermier à Celhaya en 1866. Pierre Larre l'avait alors poursuivi en justice, parce que ses mulets s'étaient introduits dans ses prés. Il vendait encore ses porcs en 1870, quand il fut condamné à verser 148 francs à un cultivateur d'Irissarry pour ne pas avoir livré la marchandise vendue⁹¹⁸. Rien n'indique quel malheur lui est arrivé depuis mais, comme Jean Duhalde, il est sur la voie du déclassement.

⁹¹⁵ Voir tableaux 11 et 12 en annexe : les métayers d'Harismendia, généalogie et alliances; Harismendia : mobilité des métayers.

⁹¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : bail à loyer et à cheptel du 8 août 1875. Voir extraits du document en annexe (10).

⁹¹⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18048 : bail à cheptel du 18 décembre 1895. Voir aussi Sansoenea (chapitre 5).

⁹¹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/25 et 28 : affaires des 8 août 1866 et 7 juillet 1870.

Petit-fils de propriétaires, il n'a pas reçu grand-chose du petit bien resté indivis, et bientôt tombé à l'abandon⁹¹⁹. Fermier, puis métayer, il finit sa vie comme journalier. Il ne reste pas longtemps en effet à Harismendia : dès l'année suivante on le retrouve veuf à Ipharria, la petite exploitation de journaliers d'Etcheverria, où sa fille est employée comme domestique⁹²⁰. Il se déclare journalier à partir de 1881 et se fixe, avec sa fille également journalière, dans une de ces maisons du bourg dont journaliers et ouvriers se partagent les petits appartements. Sans doute se livre-t-il aussi un temps à quelques charrois, lorsqu'il fait l'objet de contraventions pour conduite en état d'ivresse sur la route fort fréquentée qui mène de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port⁹²¹.

C'est le sort commun à tous les métayers, dès lors qu'ils sont veufs et sans successeur. Guillaume Delgue a pourtant eu sept enfants, mais aucun ne s'est marié à Hélette. Son fils aîné est parti le premier, en 1874, pour faire son service militaire, puis s'est établi à Ossès. Trois autres sont en Amérique, et n'en reviendront pas⁹²². L'une de ses deux filles est partie aussi vers l'âge de vingt ans, peut-être, comme beaucoup de jeunes filles, pour se placer comme domestique en ville. Lui restent un fils "idiot"⁹²³ et une fille célibataire, avec lesquels il n'est plus possible de tenir une métairie. C'est plus souvent encore le destin des métayères de finir leur vie seules et journalières : les veuves de Jean Aldaits, ancien métayer d'Harismendia puis de Gastelua, et de Dominique Hardoy, ancien métayer d'Heguiabeheria puis de Gastelua, se retrouvent ainsi en 1891 à Haristoa, une maison du bourg presque uniquement peuplée de femmes âgées⁹²⁴.

Salvat Lacouague

Tout autre est le sort de Salvat Lacouague, le bailleur de 1875, qui connaît au contraire une trajectoire ascendante. Également métayer, Salvat est doublement lié à Guillaume Delgue : il est le successeur de sa soeur à Partha; il est aussi son beau-frère, et peut-être est-ce là le secret de ce bail mobilier peu commun.

Son père Pierre Lacouague était journalier lors de son mariage en 1834, mais s'est très vite stabilisé dans la métairie de Chehela, propriété de la maison Chouhiteguia⁹²⁵, où il est recensé comme métayer en 1851. Signe de relative aisance, Pierre Lacouague et son épouse signent en 1881 un testament en faveur de leur dernière née, Marianne, qui prend leur succession à Chehela⁹²⁶. Salvat, comme tous ses autres frères et soeurs, doit quitter la maison et s'embaucher comme domestique : la famille-souche n'est pas le privilège des propriétaires, c'est un modèle dominant.

⁹¹⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 13 septembre 1839, 22 janvier 1847 et 28 septembre 1849.

⁹²⁰ Voir ci-dessus la biographie d'Etcheverria.

⁹²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/32 : affaire du 14 juin 1879 notamment.

⁹²² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁹²³ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁹²⁴ Haristoa, liste de recensement de 1891 : Jeannette Pagadoy Marie Pagadoy veuve Aldaits Catherine Aldaits 54 ans 49 ans 24 ans scouturière journalière sa soeur sa nièce Jean Bidart Virginie Gastellouberry 76 ans 43 ans cordonnier son épouse Marianne Haristoy veuve 66 ans fruitière Marie Landerretche veuve Hardoy 65 ans scouturière Marianne Hardoy 55 ans cultivatrice Maria Saint-Esteben veuve 60 ans journalière

⁹²⁵ Voir biographie de Chouhiteguia : chapitre 7.

⁹²⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : testaments du 6 mars 1881.

En 1851, Salvat âgé de 14 ans est déjà domestique à Chouhiteguia chez le propriétaire de ses parents. Il y est rejoint en 1856 par deux de ses soeurs, et y reste jusqu'à son mariage en 1866. Après quinze ans de domesticité, son pécule lui permet de s'établir à Partha, l'autre métairie de Chouhiteguia : jusqu'en 1906, le domaine est exploité, sous la direction du propriétaire, par le même groupe familial formé de Salvat et de ses parents, puis sa soeur et son beau-frère. Rien n'indique quel était le statut de ces locataires. On ne peut guère accorder de crédit aux listes de recensement, qui les déclarent métayers en 1856, puis fermiers en 1906 : leurs nomenclatures sont aléatoires et trompeuses, et ne rendent pas compte de la multiplicité des statuts. En 1873 toutefois, Pierre et Salvat Lacouague louaient verbalement à leur propriétaire, pour 130 francs, deux prairies séparées du domaine⁹²⁷. Cette unique trace de bail indique d'une part qu'ils étaient probablement métayers des autres terres, d'autre part que les Lacouague possédaient à cette date un cheptel suffisamment important pour justifier une location fort coûteuse.

Salvat Lacouague en tout cas a acquis, comme ses parents et sa soeur, la stabilité qui fait défaut à Guillaume Delgue. Il exploite Partha jusqu'en 1906, y marie sa fille, puis suit cette dernière lorsqu'en 1911 elle quitte le domaine pour une autre métairie. L'aisance acquise lui a permis, sinon de devenir propriétaire, du moins d'assurer sa succession et ses vieux jours. Il ne finira pas sa vie comme son beau-frère dans une maison de vieux journaliers.

Au sein du monde des métayers se dessine ainsi une subtile hiérarchie de la fortune et de la mobilité. Au sommet, quelques familles très stables occupent presque tout au long du siècle les mêmes exploitations, possèdent leur bétail et parfois quelques parcelles, disposent d'une petite épargne placée en créances ou, à la fin du siècle, à la Caisse d'épargne⁹²⁸. Propriétaires d'un capital d'exploitation, elles peuvent obtenir un bail de fermage, écrit ou le plus souvent oral, et accéder enfin à la propriété par achat ou par mariage⁹²⁹. Moins fortunés mais souvent propriétaires d'un petit cheptel, nombre de métayers circulent d'exploitation en exploitation au sein d'un double réseau familial d'entraide et d'information, le réseau des métayers et le réseau des propriétaires. La précarité de leur statut se manifeste lorsque, veufs et âgés, ils ne peuvent plus assumer la charge d'une métairie et ne doivent leur subsistance qu'à des journées et de petits travaux, voire à la charité publique. Au bas de la hiérarchie enfin, les plus démunis et les plus instables, donc les moins visibles, connaissent une rotation très rapide, hors de tout réseau repérable, et forment un insaisissable prolétariat agricole. Si l'on est souvent métayer de père en fils, aucune barrière pourtant n'est infranchissable au sein de cette hiérarchie tout en nuances, parcourue de mouvements de mobilité ascendante et descendante : en deux ou trois générations, déclassement ou ascension sociale peuvent mener du monde des petits propriétaires à celui des journaliers. Les grands domaines d'ailleurs semblent jouer de cette multiplicité des statuts. Des quinze métairies des Garra, dont les quatre propriétés couvrent dans le dernier quart du siècle plus de 400 hectares⁹³⁰, huit sont ainsi occupées

⁹²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 1er octobre 1873.

⁹²⁸ En 1888, Marianne Dupleix et Jacques Elissetche, "cultivateurs" dans une des métairies de Jacques Garra, possèdent un livret à la Caisse d'épargne d'Hasparren, sur lequel ils ont déposé 244,47 francs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : inventaire du 26 janvier 1888.

⁹²⁹ Voir chapitre 5 : le domaine de Pierre Larre.

⁹³⁰ Les quatre propriétés des Garra (1870-1900) : Propriétaire Exploitation en faire-valoir direct Nombre de métairies Superficie totale (ha) Jacques Garra aîné Garra 8220 Jacques Garra cadet Irigoitia 240 Eyherabide ép. Garra Chouhiteguia 379 Michel Garra Biscaya 275 Total 415414

par des ménages stables, qui s'y reproduisent de génération en génération. Dans les autres se succèdent, comme à Harismendia, des métayers plus mobiles et plus déshérités puisés dans le vivier de deux réseaux familiaux.

6. Larteguia (Hélette) : propriétaires et locataires

L'histoire de ce domaine paysan de Hélette, avec ses 50 hectares en grande partie composés de bois et de pâtures, n'est pas sans analogie avec celle d'Etcheverria. Remanié au rythme d'une histoire familiale ponctuée d'accidents et d'arrangements successifs, le domaine combine avec souplesse faire-valoir direct, fermage et métayage. Deux conflits, avec un fermier en 1851, puis avec un métayer en 1888-1890, permettent de mieux y cerner les rapports entre le propriétaire et ses locataires.

Larteguia et Lecumberria : propriétaire et fermier (1851)

Depuis leur mariage en 1835, Bertrand Errecart et Jeanne Garra sont propriétaires du domaine⁹³¹. Jeanne a reçu le quart de la propriété au décès de son père en 1833⁹³², puis les droits de sa mère par contrat de mariage. Grâce à sa dot de 6 000 francs, et probablement aussi au commerce des bestiaux⁹³³, Bertrand a pu en quelques années régler les droits des cinq cohéritiers (6 600 francs), les dettes de ses beaux-parents (7 600 francs), et même racheter deux prés attribués en partage à la génération précédente (2 700 francs)⁹³⁴.

Les 18 hectares de cultures (8 en labours et 10 en prés) sont divisés en trois exploitations de taille inégale. Larteguia, en faire-valoir direct, est la plus importante. En 1851 comme en 1817, le ménage des propriétaires y compte une dizaine de personnes, dont six à sept adultes en âge de travailler. La main-d'oeuvre familiale, suffisante en 1817, est complétée en 1851 par quatre domestiques. Dans les bois de la propriété, Larteguiborda loge un ménage de journaliers dont la micro-exploitation de 35 ares se limite à un jardin et un petit labour. Lecumberria enfin, voisine immédiate de la maison du maître, est affermée.

A partir du 11 novembre 1839, Lecumberria est exploitée par Domingo Eliçagaray. Fils de métayers, Eliçagaray est un fermier relativement aisé : c'est un ancien soldat de l'Empire, qui bénéficie d'une pension de 250 francs⁹³⁵. Le "bail à ferme" qu'il signe avec Bertrand Errecart au mois de janvier suivant comporte toutes les ambiguïtés habituelles⁹³⁶. Il tient certes du contrat de fermage, dans la mesure où le loyer de 480 francs est fixe et versé en argent. Le vocabulaire comme les conditions du bail pourtant l'apparentent à un contrat de métayage. Le bailleur y est désigné comme "le maître" et le locataire comme "métayer", dénomination commune à tous les locataires. Une série de clauses contraignantes surtout

⁹³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8879 : contrat de mariage du 1er juin 1835. Voir arbre généalogique en annexe (13).

⁹³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 6 février 1834.

⁹³³ Bertrand Errecart, qui fréquente des marchés parfois lointains, a de nombreux démêlés avec des exploitants du canton auxquels il a vendu des bêtes malades : un boeuf atteint de phtisie pulmonaire acheté à un marchand de Sauveterre en Béarn, une jument achetée à Saint-Jean-Pied-de-Port, un cheval qu'il vend à un laboureur d'Ayherre, une vache achetée au marché de Garris à un laboureur de Soule. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/18 à 23 : affaires des 22 février 1851, 12 avril 1854, 31 octobre 1855, et 2 octobre 1862.

⁹³⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8879 : ventes des 3 juillet, 19 août et 10 octobre 1835. III-E 8880 : vente du 4 janvier 1836. III-E 18148 : liquidation et partage du 30 septembre 1869.

⁹³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 16 novembre 1880.

⁹³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8931 : bail à ferme du 18 janvier 1840.

limite l'initiative de l'exploitant. La "faculté de semer des pommes de terre" à la lisière de deux parcelles que lui accorde le bailleur, de même que l'obligation qui lui est faite de planter chaque année "à l'endroit que le maître lui indiquera" dix pieds de chênes ou de châtaigniers révèlent l'étroite surveillance exercée par le propriétaire sur le système de cultures. Ce dernier à l'inverse se réserve le droit de mettre en pré ou en culture une fougèraie de l'exploitation affermée, ainsi que la jouissance d'un touya et des bois : le locataire ne prendra que sa part de châtaignes, son bois de chauffage et les branches nécessaires à l'entretien de ses clôtures, toujours "à l'endroit que le maître lui indiquera". Même dans le cadre du fermage, le propriétaire reste tout-puissant en ce qui concerne les bois, et tout changement de culture doit recevoir son approbation.

Signé pour cinq ans, le bail est prolongé jusqu'à ce qu'en 1850 un différend oppose le propriétaire à son locataire⁹³⁷. Le conflit trouve sans doute pour point de départ un désaccord sur le montant du loyer, mais son origine importe moins ici que ce qu'il révèle. Le loyer de la ferme, porté de 480 à 500 francs lors du renouvellement du bail en 1845, a été ramené à son montant initial en 1849, lorsque propriétaire et locataire sont convenus de construire à frais commun une bergerie. Gage de stabilité, un fermier peut ainsi, en échange d'une remise sur le loyer, partager certains investissements avec le propriétaire.

Mais quand l'année suivante Errecart exige à nouveau 500 francs de son fermier, celui-ci contracte un second bail avec le médecin Pierre Larre avant même l'expiration de son contrat et, pendant un an, exploite deux métairies. Le recensement de 1851 le trouve à Etchebarnia, sa nouvelle ferme, avec quatre domestiques tandis que Lecumberria est habitée par un "métayer-journalier", probablement son sous-locataire. Le cumul des deux baux semble indiquer un marché des locations ouvert, plus favorable aux fermiers qu'aux propriétaires. Mais cette pratique, quoique légale et tout à fait courante dans les régions de grand culture dominées par le fermage, est fort mal acceptée en ce pays de métayage : avoir deux "maîtres" relève de la félonie.

Révélatrices aussi sont les modalités d'arbitrage qui passent par la médiation de la société locale. Pour trancher leur conflit concernant le loyer, les deux parties s'en remettent à deux "arbitres amiables compositeurs" : un huissier d'Hasparren pour le propriétaire, et Pierre Larre pour le fermier, qui se met ainsi sous la protection de son nouveau bailleur. La décision des arbitres "sera définitive, les parties renonçant à l'attaquer par tous appels". Rarement portés devant la justice, les conflits de métayage sont pour la plupart réglés comme des affaires de famille, par des arbitrages locaux et des arrangements oraux qui ne laissent généralement aucune trace.

Lartegua et Larteguiberria : propriétaire et métayer (1888-1890)

Aussi les deux conflits qui, une génération plus tard, opposent devant le juge de paix le propriétaire à un métayer indocile ont-il l'intérêt de faire quelque peu émerger du domaine de l'oralité des rapports de métayage où se conjuguent familiarité et dépendance.

Bertrand Elissetche a pris à cette date la succession de son beau-père Bertrand Errecart, au terme d'une dizaine d'années de dissensions familiales pendant laquelle la propriété a été provisoirement partagée en deux lots⁹³⁸. Fils de métayers, Bertrand Elissetche a fait une fortune éclair en Californie, dont il rapporte à 23 ans un pécule de

⁹³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : compromis du 13 novembre 1851.

⁹³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : bail à ferme du 16 mars 1859. III-E 8885 : partage du 18 mars 1860. III-E 8886 : partage du 21 février 1863.

10 000 francs qui lui permet d'épouser en 1859 Marie Errecart, héritière de Larteguia⁹³⁹. Dix ans plus tard, il réalise encore 12 000 francs d'avoirs en Californie, et rachète le domaine aux trois cohéritiers et à son beau-père⁹⁴⁰ : "maître adventif" de Larteguia, ce dernier perd son droit d'usufruit lorsqu'il se remarie en 1869 et devient aubergiste au village⁹⁴¹.

En 1886, Bertrand Elissetche a près de soixante ans et sa succession n'est pas assurée. Il a pourtant neuf enfants mais, à partir de 1880, tous ses fils prennent le chemin de l'Amérique dès qu'ils ont l'âge d'entreprendre le voyage : en 1891, ne restent plus que les deux filles⁹⁴². La main-d'oeuvre familiale devenue insuffisante, Elissetche se fait construire une nouvelle maison, Larteguiberria, et installe un métayer à Larteguia.

Son premier locataire Bertrand Hardoy descend d'une lignée de métayers de Hélette⁹⁴³ mais son parcours l'a mené, pendant une dizaine d'années, loin des frontières de la commune. Avec ses trois frères, il a d'abord tenté sans succès sa chance en Amérique, puis il a effectué cinq années de service militaire avant de rentrer à l'âge de 27 ans chez son père, toujours métayer à Hélette⁹⁴⁴. Il signe alors son premier bail avec Bertrand Elissetche, en 1885⁹⁴⁵. Peut-être un peu amer de retrouver le statut de ses ancêtres, en tout cas rebelle, le jeune métayer ne tarde pas à entrer en conflit avec son propriétaire.

A l'origine de leur première querelle connue se trouve un panier de pommes⁹⁴⁶. Dans les premiers jours de septembre 1888, Hardoy rapporte à qui veut l'entendre que Marie Errecart, "sa maîtresse, propriétaire de Larteguia, avait cueilli sur la propriété qu'il exploite un panier des plus belles pommes et l'avait emporté chez elle". Publiquement accusée de vol, Marie Errecart revient quelques jours plus tard chez son métayer avec les pommes de la discorde, et les jette dans la cuisine. "Si j'avais été à ce moment-là chez moi, je les aurais balayées dehors", s'indigne le domestique de Hardoy.

Humilié, le métayer manifeste à nouveau publiquement sa colère au cours du repas qu'il partage avec une équipe de faneurs. Il profère des menaces de mort à l'égard de son propriétaire. Mais bien plus graves apparaissent les atteintes à l'honneur des femmes et de la maison : c'est pour diffamation qu'il est jugé et condamné. Le métayer peu respectueux des hiérarchies villageoises en effet a eu l'audace de s'en prendre au "magnifique caveau de famille" construit par Elissetche, symbole du statut de la maison, "trop beau pour recevoir les dépouilles mortelles de pareilles gens". Et tout le village sait désormais que Marie Errecart "était prise de boisson ou ivre à tel point qu'elle était tout échevelée [...] et qu'elle avait ses robes par trop relevées".

⁹³⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : contrat de mariage du 16 mars 1859.

⁹⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18149 : cession de droits du 17 mars 1870.

⁹⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : testament du 10 février 1853. III-E 18148 : liquidation du 30 septembre 1869. 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 21 avril 1865 et 17 mai 1888. Arch. com. Hélette : registres des mariages et listes nominatives de recensement.

⁹⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement.

⁹⁴³ Voir en annexe : les métayers d'Harismendia. Généalogie et alliances (11).

⁹⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

⁹⁴⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/38 : affaire du 11 novembre 1890.

⁹⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/37 : affaire du 11 décembre 1888.

Etrangement, le propriétaire insulté et menacé renouvelle pourtant par écrit le bail de Hardoy l'année suivante, et c'est le métayer qui donne son congé en 1890. Son départ est à l'origine du second conflit : les mutations de baux sont souvent conflictuelles⁹⁴⁷ et, pour quelques fèves et une charrette de fumier litigieuses, Elissetche traîne à nouveau en justice son métayer récalcitrant⁹⁴⁸. L'objet de la querelle paraît à nouveau anecdotique, voire futile. Les comportements des protagonistes, les nombreux témoignages recueillis par le juge, livrent pourtant quelques indications éclairantes sur les rapports entre un propriétaire-exploitant et son métayer.

Ils sont d'abord marqués par une grande familiarité, dont témoignent les intrusions répétées de la "maîtresse" dans le verger ou dans la cuisine de Hardoy. Propriétaire et métayer partagent quotidiennement les mêmes lieux et les mêmes travaux. Elissetche envoie sa fille donner l'ordre de commencer la récolte, attelle et conduit lui-même un attelage du métayer pour emporter sa part de froment, se rend avec son nouveau métayer au marché d'Hasparren pour passer un "traité de brebis", installe son bétail dans l'étable de Hardoy.

En contrepartie, la réaffirmation incessante de la hiérarchie des statuts apparaît d'autant plus nécessaire que la distance sociale est faible. La dépendance du métayer lui est sans cesse signifiée par un propriétaire jalousement attaché à ses prérogatives. Il apparaît au cours de l'audience que les principaux griefs d'Elissetche portent d'abord sur son droit de surveillance des travaux et de direction de l'exploitation : Hardoy a commencé sans son autorisation la récolte des pommes de 1890, a coupé sans son autorisation un chêne et un châtaignier pour confectionner les pieux d'une clôture. Tout aussi symboliques sont les modalités de partage des produits : la règle transgressée par Hardoy veut que le métayer, après avoir disposé sa récolte en deux piles égales, attende que le propriétaire vienne choisir sa part sur le champ, puis transporte et engrange "la part du maître".

Sans cesse rappelé à sa dépendance, le métayer trouve pourtant une relative protection dans les usages comme dans les médiations d'une société villageoise omniprésente. A travers les appels au devoir d'un propriétaire voisin ("Il ne faut pas recourir à ces procédés vis à vis de tes maîtres"), ou les appels à la prudence des ouvriers faneurs ("Attention, Elissetche est des noirs"), elle veille certes au respect des hiérarchies. Mais le propriétaire abusif est soumis comme le métayer indocile à la pression sociale : deux témoins président à la signature du bail sous seing privé, deux témoins à nouveau sont appelés par Hardoy pour prévenir Elissetche de venir choisir sa part de pommes, dix-sept témoins enfin se déplacent au chef-lieu de canton pour y déposer, au cours de trois audiences, en faveur de l'un ou l'autre des deux protagonistes. Sur la foi de ces témoignages, le juge soucieux de paix sociale condamne finalement le propriétaire aux 3/4 des dépens⁹⁴⁹.

Il est d'ailleurs probable que le marché des métairies reste, comme en 1851, plus favorable aux métayers qu'aux propriétaires. Un an après la signature de son premier bail

⁹⁴⁷ En témoignent les nombreuses clauses des contrats de location destinées à prévenir ce type de litige. Voir par exemple en annexe (6) : Etcheverria, bail à ferme du 27 septembre 1856.

⁹⁴⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/38 : affaires des 11 novembre, 26 novembre, et 9 décembre 1890. Voir document 14 en annexe.

⁹⁴⁹ "Attendu qu'un usage constant existant dans le canton d'Iholdy reconnaît au bailleur, ainsi que le veut l'article 5 de la loi du 19 juillet 1889, la surveillance des travaux et la direction générale de l'exploitation et qu'elle assujettit le colon à prévenir le bailleur avant de commencer à faire la récolte [...] attendu qu'il résulte de cette déposition qu'Elissetche a lui-même empêché son métayer de se conformer aux prescriptions de l'article 9 du bail [...]", le juge condamne le métayer à payer 20 francs de réparations pour les pommes et le fumier et 1/4 des dépens, et le propriétaire à payer 50 francs pour le bétail logé dans l'étable et 3/4 des dépens. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/38 : jugement du 23 décembre 1890.

en effet, Bertrand Hardoy est encore célibataire et réside chez son père : le ménage cumule donc deux baux, et exploite deux métairies avec l'aide de domestiques. Trois ans plus tard, il obtient le renouvellement de son bail alors qu'il vient d'insulter gravement son propriétaire et sa famille. C'est lui enfin qui donne son congé en avril 1890, après avoir trouvé une nouvelle métairie dans la commune voisine d'Irissarry.

Petits exploitants l'un comme l'autre, propriétaire et métayer entretiennent dans le cadre de la moyenne propriété des rapports ambivalents de familiarité et de dépendance proches des rapports de domesticité. Assujetti au pouvoir de direction du "maître", dont il partage les bois, les pâtures et parfois la maison, le métayer ne jouit guère d'initiative dans la conduite de l'exploitation. La proximité géographique et sociale semble renforcer plus qu'elle ne la tempère une dépendance sans cesse symboliquement rappelée. La toute-puissance du propriétaire toutefois n'est pas sans limites. Inscrite dans le cadre élargi des réseaux d'alliances et de voisinage, la relation propriétaire-métayer n'est pas en effet une relation duelle. Elle est régulée par les usages locaux, par les médiations et les arbitrages de la société d'interconnaissance, mais aussi par les tensions d'un marché des métairies où la demande paraît se raréfier au rythme des flux continus de l'émigration.

Conclusion : diversité du métayage

Caractérisé par un mode de prélèvement proportionnel et en nature et des rapports de subordination d'homme à homme aux allures archaïques, le métayage est aussi un mode de gestion de l'exploitation dont la logique s'impose à toutes les formes de faire-valoir indirect. "Métayer", "colon", "fermier" ou "laboureur", quelles que soient les nomenclatures souvent aléatoires et trompeuses, le locataire est généralement soumis à la surveillance d'un "maître" qui garde la direction de son exploitation. Mais pratiques et statuts se laissent difficilement enfermer dans des catégories prédéfinies et, du côté des métayers comme des propriétaires, règne la diversité des situations.

Du côté des métayers

Le monde du métayer est un monde de précarité, de pauvreté et de dépendance, aux lendemains toujours incertains. Chaque année, à l'échéance du 11 novembre, son sort dépend du bon vouloir du propriétaire. Il n'est jamais que l'occupant provisoire de l'exploitation dont il tire sa subsistance, à la merci des accidents de la vie qui risquent à tout moment de le priver de ses ressources et de le rejeter dans le monde misérable des journaliers. Exclu de la propriété de la terre, peu assuré de son avenir, assujetti au "maître", il se situe presque au plus bas de la hiérarchie des pouvoirs et des fortunes : jamais aucun métayer n'accède au conseil municipal.

Le monde des métayers pourtant n'est pas un monde homogène. Les statuts personnels y sont sans cesse ambigus, fluctuants et multiples : on peut y être à la fois métayer et propriétaire comme Jean Biscar, métayer et fermier comme Salvat Lacouague, métayer et journalier comme Guillaume Delgue, dépendant et créancier de son propriétaire comme Jean Duhalde. Plus que le statut juridique, la fortune et la stabilité y dessinent une grande diversité des situations. A un extrême, le métayer propriétaire de son cheptel et d'une ou deux parcelles, souvent issu d'une famille de propriétaires, bénéficie d'une relative indépendance et peut espérer transmettre son bail à l'un de ses enfants. Nombreux sont à Hélette ces locataires stables dont plusieurs générations parviennent à se perpétuer dans la même exploitation. C'est cette frange favorisée qui accède en partie à la propriété à la fin du siècle et dans les années 1920, tel François Salaberry, successeur de son père à

Mendiburua, propriétaire d'un petit capital d'exploitation, puis acquéreur des 30 hectares de Lartirigoïnia en 1891⁹⁵⁰.

A l'autre extrême se trouvent ces micro-exploitants au statut indéterminé, à la fois journaliers et locataires d'un petit labour, que les statistiques ne savent où classer. Comme les brassiers des Landes ou les petits fermiers des domaines congéables bigoudens, ce sont les plus déshérités et les plus mobiles⁹⁵¹. Veufs, couples âgés, mères célibataires, ils ne peuvent fournir qu'une main d'œuvre d'appoint et tendent à disparaître dans la seconde moitié du siècle⁹⁵² : Sarhiborda, Ipharria, Arcaiceta, les trois minuscules métairies d'Etcheverria à Hélette qui abritaient au milieu du siècle des ménages de tisserands et de journaliers, sont ainsi inhabitées à partir de 1891; de même à Ascain en 1906, René Minier fait détruire Agoretta et Apacatalinenea pour agrandir les prés d'Ingoytia.

Les frontières sont souvent floues entre le monde des métayers et celui des journaliers d'une part, des petits propriétaires de l'autre, et les trajectoires personnelles ou familiales peuvent mener en deux ou trois générations de l'un à l'autre. Le statut de métayer toutefois est rarement une étape dans un cycle de vie qui passerait par la domesticité, le métayage ou le fermage, puis l'accès à la propriété ou la chute dans la précarité. Ascension sociale ou déclassement sont de longs processus qui s'étalent sur plusieurs générations, et la reproduction l'emporte sur la mobilité. On est généralement métayer de père en fils, au sein d'un groupe structuré en réseaux de solidarités familiales qui ne sont pas sans rappeler, dans un contexte différent, les puissants "fronts de parenté" des métayers du Piémont⁹⁵³ : à Ingoytia comme à Harismendia, les baux circulent dans le cadre d'une large parenté, soudée par une cascade d'alliances matrimoniales. Comme dans le Piémont aussi, sans doute cette insertion dans des réseaux d'entraide familiale, renforcés par le voisinage, limite-t-elle la subordination des métayers à leurs propriétaires.

Mais c'est plus probablement à la raréfaction de la main-d'œuvre, principal objet des plaintes des notables en 1866, qu'ils doivent de gagner dans le dernier quart du siècle en stabilité⁹⁵⁴, sinon en indépendance : pour bien des jeunes gens en effet, l'aventure de l'émigration paraît préférable au déclassement et à la dépendance du métayer. La précarité recule. A Ingoytia dans les années 1870, puis à Vignemont autour de 1900, les métayers espagnols s'enracinent et obtiennent des distinctions aux concours agricoles⁹⁵⁵. Et le métayer de Larteguia à Hélette qui cumule deux baux en 1885, se voit renouveler son bail après avoir gravement insulté son propriétaire, puis décide de donner son congé en 1890, ne paraît guère hanté par l'insécurité des lendemains.

Du côté des propriétaires

La diversité règne aussi du côté des propriétaires. Le métayage n'est pas l'apanage de la grande propriété, et ne coïncide avec aucun type de propriété. Le propriétaire est plus

⁹⁵⁰ Voir chapitre 5 : le domaine de Pierre Larre.

⁹⁵¹ Francis DUPUY, *Le pin de la discorde*, ouvrage cité, pp. 111-112. Martine SEGALLEN, *Quinze générations de Bas-Bretons*, ouvrage cité, pp. 22-23.

⁹⁵² Voir tableau 19 en annexe : les métairies d'Ascain et Hélette. Répartition selon la superficie cultivée.

⁹⁵³ Giovanni LEVI, *Le pouvoir au village*, ouvrage cité, pp. 53-95.

⁹⁵⁴ Voir en annexe : les métairies d'Ascain et Hélette. Tableau 20 : stabilité des exploitants.

⁹⁵⁵ Voir aussi chapitre 7 : portrait de groupe avec poules.

souvent un moyen, voire un petit, qu'un grand propriétaire⁹⁵⁶. Contrairement au propriétaire absentéiste de l'Allier qui confie la gestion de son domaine à un homme d'affaires, il est le plus souvent lui-même exploitant, ou du moins résident⁹⁵⁷. A côté d'une grande propriété nobiliaire, qui s'effrite lentement, se maintient à Hélette une oligarchie paysanne qui n'exploite qu'une partie de ses terres en faire-valoir direct, tandis que s'affirme à Ascaïn une petite propriété citadine.

Tout aussi diverses sont les pratiques des propriétaires, dont témoignent les dossiers des sept métairies candidates au concours agricole de 1905⁹⁵⁸. Ce sont presque toujours les propriétaires qui présentent leur candidature, omettant souvent de citer les noms des métayers : le propriétaire agit et se considère comme le chef de l'exploitation. Il en tient lui-même la comptabilité, n'ignore manifestement rien du calendrier des cultures, des procédés d'amendement, d'alimentation du bétail, veille à tous les détails, et la marge est parfois étroite entre le métayer qui ne possède même pas ses outils aratoires et le domestique. Les querelles du propriétaire de Larteguia et de son locataire attestent aussi de la grande familiarité, mêlée de distance sociale, qui peut lier le propriétaire exploitant ou résident au métayer sur lequel s'exerce une surveillance de tous les instants.

Mais ces propriétaires souvent soucieux de progrès agricole, qui font un large usage de leur droit de direction pour introduire des innovations sur leurs terres, ne sont pas un modèle unique. Certaines métairies présentées au concours de 1905 bénéficient manifestement d'une plus grande autonomie, soit qu'un propriétaire bienveillant permette à son métayer de développer des cultures d'autosubsistance et de se créer un petit capital, soit qu'un propriétaire négligent abandonne sa métairie. Goyty fournit ainsi le rare exemple d'une véritable "association", qui a permis à un métayer à la fois d'assurer sa stabilité, la subsistance d'une nombreuse famille, et de se créer un petit capital d'exploitation⁹⁵⁹. Par négligence ou incapacité, d'autres propriétaires laissent à leur métayer la direction de l'exploitation, comme cette femme probablement seule et âgée qui, contrairement à son métayer, ne sait pas signer. En échange de sa part de récoltes et de la vente des animaux, elle se contente de pourvoir aux "grosses dépenses nécessitées par l'entretien des bâtiments". Autonome et assurée de sa stabilité, la famille de métayers a su faire prospérer seule son exploitation.

Ce genre de métairies laisse peu de traces : elles ne font pas l'objet de conflits ; elles ont aussi peu de chances de se signaler par leurs performances faute de capitaux. Les sources font la part belle aux propriétaires les plus dynamiques et les plus soucieux de leur exploitation, ou les plus procéduriers. Les dossiers de concours laissent pourtant entrevoir quelques unes de ces exploitations longtemps "abandonnées à des métayers peu surveillés", aux labours envahis par les mauvaises herbes, aux prairies naturelles laissées en friche qui, comme le domaine de Vignemont dans les années 1860-1880, n'ont sans doute plus pour leur propriétaire qu'une valeur symbolique et patrimoniale.

Métayage et petite exploitation

Cette diversité des situations rend assez vain le débat sur l'efficacité économique du métayage. La précarité des baux, le partage des fruits, ne poussent certes pas les métayers

⁹⁵⁶ Voir en annexe : les métairies d'Ascaïn et Hélette. Tableau 17 : répartition selon la taille de la propriété.

⁹⁵⁷ Voir en annexe : les métairies d'Ascaïn et Hélette. Tableau 18 : répartition selon le type de propriétaire.

⁹⁵⁸ Arch. Nat. F10 / 1779 : concours départemental d'agriculture. Basses-Pyrénées. 1905.

⁹⁵⁹ Voir chapitre 3.

à l'investissement à long terme. "Le métayer n'étant pas intéressé à l'amélioration du sol, jette tous ses engrais sur la terre arable qui lui donne des produits immédiats, au lieu de créer des prairies artificielles qui seraient pour l'exploitation à venir d'un puissant secours"⁹⁶⁰, regrette un notable en 1866. Les visites de domaines effectuées trente ans plus tard par le jury départemental d'agriculture donnent lieu à des observations convergentes : "le métayer, vivant presque toujours difficilement sur la propriété, incité d'ailleurs par l'appât d'un gain immédiat, a trop tendance à négliger ses cultures pour faire des charrois pour le compte d'un voisin ou d'un industriel quelconque"⁹⁶¹. Cette inertie des métayers reste longtemps un *leitmotiv* du discours des propriétaires soucieux d'innovation : "l'on se trouve fréquemment en face de métayers ignorants, routiniers, travaillant peu ou mal et apportant une certaine malice à exécuter les ordres du propriétaire de façon à faire échouer des expériences [...]"⁹⁶².

C'est pourtant à un véritable éloge du métayage que se livre le professeur d'agriculture départemental en 1937 : "les résultats obtenus par la réunion du travail et du capital sont ordinairement très satisfaisants car les propriétaires vivent au milieu de leur terre. De plus, les métayers basques se succèdent de père en fils sur une même exploitation et ils possèdent au plus haut point l'amour du sol natal"⁹⁶³. La stabilité vantée des métayers basques est certes une conquête récente, et le plaidoyer, prononcé dans un contexte de mise en cause du métayage⁹⁶⁴, fortement empreint d'idéologie agrarienne. Il n'est pourtant pas sans fondements : l'archaïsme social peut fort bien se conjuguer avec le dynamisme agricole et, comme dans la Sarthe des années 1820-1870, le rentier se faire entrepreneur⁹⁶⁵. Pour le propriétaire présent sur ses terres, la petite exploitation en métayage apparaît comme une alternative économique rationnelle à la grande exploitation en faire-valoir direct et au salariat. Les comptes d'Errecartia attestent en effet que le faire-valoir direct est très onéreux, surtout en pays d'élevage où il nécessite l'emploi d'une main d'œuvre permanente qu'il faut non seulement loger et nourrir, mais payer⁹⁶⁶. Le métayer, lui, ne demande pas de salaire et coûte moins cher qu'un domestique : il vit largement en autosubsistance, et apporte à l'exploitation un travail familial gratuit⁹⁶⁷. Délivré de la précarité, il contribue aux changements agricoles de la fin du siècle.

⁹⁶⁰ Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité.

⁹⁶¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J-1269 : concours des domaines de 1898. Arrondissement de Mauléon. Rapport du jury des récompenses.

⁹⁶² Félix LABROUCHE, *Etudes agricoles*, Pau, Garet, 1889, article du 25 décembre 1888.

⁹⁶³ Arch. Musée national des ATP : enquête sur l'ancienne agriculture (1937).

⁹⁶⁴ Le mouvement syndical des métayers est à son apogée dans les années 1930, et la Chambre du Front populaire adopte une loi améliorant la situation des fermiers et des métayers. Mais cette loi se heurte à l'opposition d'un Sénat toujours dominé par les notables ruraux. Voir notamment Gérard BELLOIN, *Renaud Jean, le tribun des paysans*, ouvrage cité pp. 232-237.

⁹⁶⁵ Gilles POSTEL-VINAY, "Pour une apologie du rentier ou : que font les propriétaires fonciers ?", *Le mouvement social*, n° 115, avril-juin 1981, pp. 27-50.

⁹⁶⁶ Voir les comptes de tutelle d'Errecartia (chapitre 3).

⁹⁶⁷ C'est ce qu'analysent certains notables lors de l'enquête de 1866, quand la main d'œuvre salariée se raréfie et devient plus coûteuse. "Les divers essais de culture faits par les propriétaires au moyen de valets n'ont pas réussi. Les frais de main d'œuvre, gages de domestiques, etc. absorbent alors plus de la moitié du produit du domaine" (Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, *Enquête agricole. Deuxième série. Enquêtes départementales. 17e circonscription*, Paris, Imprimerie Impériale, 1868. Réponse au questionnaire par M. F.Labrousche). "Le métayer, travaillant pour son compte, se contente d'une vie très sobre. Devient-il domestique à gages, sans travailler plus, il coûte deux ou trois fois autant, et ne donne même pas tout le temps qu'il

Pour le propriétaire-exploitant par ailleurs, le métayage est un complément durable ou une alternative momentanée au faire-valoir direct. Lorsque le groupe familial se réduit ou se défait, c'est un élément de souplesse : leurs fils partis pour l'Amérique, Bertrand Elissetche en 1885 comme Jean Daguerre en 1856 installent pour quelques années des métayers à Larteguia et Etcheverria. Le migrant temporaire d'Hiriburua, l'héritier de Chetabebaïta qui n'a pas pris la succession, y trouvent une solution d'attente⁹⁶⁸. Au noyau de métairies permanentes liées à la grande et moyenne propriété, bourgeoise ou paysanne, s'ajoute ainsi un volant d'exploitations qui connaissent des alternances de faire-valoir direct et indirect⁹⁶⁹. Entre 1851 et 1911, une exploitation sur quatre seulement échappe au métayage, dont la persistance participe de la pérennité et de la vitalité de la petite exploitation rurale.

Conclusion de la deuxième partie. la petite exploitation et l'accès à la terre

Dans le cadre de la grande comme de la petite propriété, l'exploitation tend ainsi à s'adapter aux capacités de production et aux besoins de consommation d'une unité familiale : "maison" ou métairie, la petite exploitation s'impose comme le mode quasi-exclusif de mise en valeur de la terre.

Que la terre soit héritée, achetée ou louée, tout concourt au maintien de l'unité de l'exploitation. Protégée par des pratiques souples de dévolution des biens à un héritier et successeur unique, la maison se transmet avant tout par héritage. Symbole de la continuité familiale, elle n'est vendue qu'en désespoir de cause, et presque toujours en bloc. Tout l'éventail de formes de location gravitant autour du métayage, alternative durable ou momentanée au faire-valoir direct, la protège également du morcellement : quelle que soit la mobilité des métayers, la métairie aussi se transmet en bloc. La circulation familiale des terres comme la pratique généralisée du métayage excluent ainsi du marché une grande part des ressources foncières. Si ces mécanismes de protection contribuent d'une part à la reproduction de la petite exploitation, ils limitent d'autre part les possibilités pour les petits propriétaires d'agrandir leur exploitation.

Le marché s'ouvre pourtant dans les années 1860-1890 à la faveur des reclassements sociaux de la seconde moitié du siècle. La terre circule, dans un marché géographiquement et socialement segmenté, régulé par les contraintes morales et les médiations de la société villageoise. Le marché des métairies est un marché quasiment clos, structuré par les réseaux familiaux parallèles des propriétaires et des métayers, auquel les petits propriétaires n'accèdent qu'au prix d'un déclassement insupportable. Longtemps caractérisé par une rotation très rapide des terres, il tend à se ralentir dans le dernier quart du siècle, quand la précarité recule et les métayers se stabilisent. Le marché des parcelles en revanche est le lieu d'une forte concurrence entre des petits propriétaires soucieux d'agrandir et de remembrer leur domaine, qui bénéficient avant tout du lent déclin de la micro-propriété. C'est sur le marché des exploitations enfin que s'opèrent les transferts les plus massifs, en faveur de la petite propriété paysanne : loin des villes, le désinvestissement

consacrait aux travaux quand il était simple métayer" (Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité).

⁹⁶⁸ Voir Hiriburua (chapitre 5), Chetabebaïta (chapitre 4).

⁹⁶⁹ Voir en annexe : les métairies d'Ascaïn et Hélette. Tableau 15 : la part du faire-valoir indirect.

de la bourgeoisie rurale y rencontre la demande solvable d'une frange de métayers ou de cadets auxquels les revenus de l'élevage ou de l'émigration ouvrent à la fin du siècle des possibilités d'accès à la propriété.

TROISIEME PARTIE. LE CHAMP DES POSSIBLES : STRATEGIES PRODUCTIVES

CHAPITRE 7. LES VOIES DU CHANGEMENT AGRICOLE

L'agriculture française n'a-t-elle connu au XIXe siècle, derrière "une prospérité factice", qu'une accumulation de retards⁹⁷⁰ ? et faut-il en incriminer le petit propriétaire-exploitant, ses faibles capacités d'investissement et son attachement sentimental à la terre ? Des physiocrates du XVIIIe siècle aux modernisateurs des Trente Glorieuses, ce "procès en routine"⁹⁷¹ de l'agriculture française en général, et de la petite exploitation en particulier, n'aura guère connu qu'un bref intermède, quand au tournant du siècle la République jugea opportun, pour s'attacher une France encore majoritairement rurale, de prononcer l'éloge de la petite propriété⁹⁷². Mais les historiens n'échappent pas à leur temps, et la crise du modèle productiviste suscite révisions et nouvelles interrogations. A une problématique du retard tend à se substituer une problématique de la différence, et l'archaïsme supposé de l'agriculture française est mis en doute de toutes parts⁹⁷³.

La fascination exercée par le modèle anglais et la grande exploitation céréalière a longtemps tendu à occulter d'autres voies possibles du changement agricole⁹⁷⁴. De la France du lait des Charentes ou de Franche-Comté à la viticulture méridionale en passant par le jardinage intensif alsacien ou le maraîchage vauclusien, la seconde partie du XIXe siècle voit pourtant s'affirmer nombre de "spécialisations agricoles conquérantes"⁹⁷⁵. De

⁹⁷⁰ Etienne JUILLARD dir., *Histoire de la France rurale, tome 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, ouvrage cité, pp. 249-253 et 461-467.

⁹⁷¹ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*, ouvrage cité, pp. 50-53.

⁹⁷² Voir notamment Auguste SOUCHON, *La petite propriété rurale en France. Etude d'économie rurale*, Paris, Larose, 1899, 257 p. Michel AUGÉ-LARIBE, *Grande ou petite propriété ? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, Montpellier, 1902, 217 p. Joseph RUAU, *La question agraire. L'avenir de la petite propriété rurale*, Paris, 1909, 68 p. Ministère de l'Agriculture, *La petite propriété rurale en France*, ouvrage cité, 1909.

⁹⁷³ Ces révisions ne concernent d'ailleurs pas la seule agriculture, mais l'ensemble de la croissance française. Voir : Jean BOUVIER, "Libres propos autour d'une démarche révisionniste", dans *Le capitalisme français, 19^e - 20^e siècle. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Patrick FRIDENSON et André STRAUS dir., ouvrage cité, pp. 11-27.

⁹⁷⁴ Voir notamment Jacques MULLIEZ, "Du blé, «mal nécessaire». Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome XXVI, janvier-mars 1979, pp. 3-47.

⁹⁷⁵ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*, ouvrage cité, pp. 153-157.

même l'Espagne méditerranéenne trouve-t-elle sa voie à la fin du siècle dans les productions arbustives irriguées, après avoir tenté sans succès une révolution agricole à l'anglaise⁹⁷⁶.

Dans l'aire du maïs, le Pays basque a connu dès le XVIIIe siècle un profond bouleversement de son économie agricole⁹⁷⁷. L'introduction précoce du blé des Indes a fait disparaître la jachère au bénéfice d'une agriculture très intensive fondée sur la rotation continue du froment et du maïs⁹⁷⁸. Elle s'est accompagnée aussi d'innovations dans l'outillage, qui s'est enrichi de nouveaux instruments comme le buttoir ou le marquoir à maïs⁹⁷⁹. Les plantes fourragères enfin sont largement présentes, sous forme notamment de cultures intercalaires de raves⁹⁸⁰. Est-ce à dire qu'entre la révolution du maïs du XVIIIe siècle et le remarquable renouveau agricole du second XXe siècle⁹⁸¹ régnèrent la routine et l'immobilisme technique ? Ce serait sans doute à la fois commettre une erreur de perspective, et partager les préjugés de notables et d'administrateurs longtemps portés à dénoncer l'archaïsme de la petite exploitation : "le petit exploitant est routinier, méfiant, en général peu instruit", lit-on encore en 1909⁹⁸².

Un discours concurrent pourtant commence à se faire entendre dans les années 1860. La machine à battre à manège ou à eau fait son apparition, et la faux commence à remplacer la faucille pour les moissons. Les prairies artificielles se multiplient, même dans les plus petites exploitations⁹⁸³. L'élevage surtout progresse, à la faveur de l'ouverture des voies de chemin de fer⁹⁸⁴. A la fin du siècle, les commentateurs sont presque unanimes à souligner ces changements que reflètent, malgré leurs imperfections, les statistiques agricoles : les rendements en céréales augmentent⁹⁸⁵, les races bovines s'améliorent, les associations agricoles se multiplient⁹⁸⁶. Ils ne sont pas seulement le fait d'une petite élite de pionniers

⁹⁷⁶ Ramon GARRABOU, "Changements agraires dans l'Espagne des XIXe et XXe siècles", communication au séminaire Economies et sociétés rurales contemporaines, Lyon, 21 mars 1998.

⁹⁷⁷ Introduit en Labourd dès le XVIe siècle, le maïs ne se répand que lentement et reste longtemps une culture de jardin. Sa généralisation comme produit alimentaire de base n'est attestée qu'au XVIIIe siècle, lorsqu'il apparaît notamment dans les dîmes. Manex GOYHENETCHE, *Histoire générale du Pays basque. Tome 3 : évolution économique et sociale du XVIe au XVIIIe siècle*, ouvrage cité, pp. 61-65.

⁹⁷⁸ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, pp. 205-208. Georges VIERS, "La terre des Basques", dans *Etre basque*, ouvrage cité, pp. 27-87.

⁹⁷⁹ Jean-René TROCHET, "Les plantes américaines et l'Europe. L'innovation dans l'outillage et les techniques agricoles à l'époque moderne", *Histoire et Sociétés Rurales*, n°1, 1^{er} semestre 1994, pp. 99-117.

⁹⁸⁰ Voir chapitre 3 : le budget d'Etcheederrea.

⁹⁸¹ Georges VIERS, "Mutations et progrès de l'agriculture en Pays basque de France", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, juillet-décembre 1992-1993, pp. 383-407.

⁹⁸² Ministère de l'agriculture, *La petite propriété rurale en France*, ouvrage cité, pp. 191-194.

⁹⁸³ A. de CASTAREDE, *Du progrès agricole dans le département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité (1865).

⁹⁸⁴ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapports du procureur général de la Cour d'appel de Pau (premier trimestre 1861, premier trimestre 1864). Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité.

⁹⁸⁵ Rapport sur la statistique agricole des Basses-Pyrénées de 1893 à 1895, *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n°66, mars 1897.

⁹⁸⁶ A. de CASTAREDE, "Le département des Basses-Pyrénées. Agriculture", *Pau et les Basses-Pyrénées*, Pau, Garet, 1892,

de la mécanisation, mais aussi de la masse des petites exploitations qui, de plus en plus, orientent leur production vers le marché du bétail.

1. Portrait de groupe avec machines

Ils sont dix-huit, candidats au concours départemental d'agriculture de 1905. Six se présentent pour une spécialité, irrigation ou plantation de vignes, douze présentent l'ensemble de leur domaine au concours créé par le conseil général en 1862⁹⁸⁷. Vivement critiqué pour son "esprit aristocratique" dans les premières années de la République, ce concours n'attire guère les petits exploitants⁹⁸⁸. D'année en année, les candidats sont souvent les mêmes. Ce sont des exploitations des collines du bas-pays et des vallées, d'une taille supérieure à la moyenne, qui se distinguent par leur dynamisme et leurs capacités d'investissement : en 1905, elles cultivent en moyenne une quinzaine d'hectares⁹⁸⁹.

Ces exploitations modèles sont partout présentes, sauf peut-être dans les communes les plus montagnardes : en 1905, dix des quatorze cantons basques sont représentés par un candidat au moins⁹⁹⁰. Toutes restent par ailleurs des exploitations familiales, en faire-valoir direct ou en métayage, et ne se distinguent pas à cet égard de la masse des exploitations. Aussi les efforts ostensibles de ces pionniers, certes exceptionnels par leur ampleur, peuvent-ils contribuer à éclairer les grandes tendances d'un changement agricole souvent discret, parfois invisible.

Débuts de mécanisation

C'est sans doute par l'introduction relativement précoce des machines agricoles que ces exploitations se singularisent le plus. Toutes en effet nécessitent une importante force de travail, qui excède les capacités d'un groupe familial même nombreux : à l'exception de deux métairies, elles doivent faire appel à des domestiques et à des journaliers. Or, depuis le milieu du siècle, les bras manquent : les plaintes des notables comme les enquêtes agricoles le montrent, les journaliers disparaissent des campagnes.

A partir des années 1860, les charrues de fabrication industrielle commencent à remplacer le vieil araire en bois, et le matériel aratoire s'enrichit d'instruments nouveaux.

⁹⁸⁷ Arch. nat. F10 / 1779. Concours départemental d'agriculture, Basses-Pyrénées, 1905.

⁹⁸⁸ "L'institution de concours pour les exploitations rurales n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait naître. Les petits propriétaires qui sont les plus nombreux, et de l'instruction desquels il faut surtout s'occuper, ne peuvent y prendre part [...] Que se passe-t-il au concours des domaines? Un riche propriétaire, qui peut appliquer de grand capitaux à sa culture, expose aux regards les résultats d'une exploitation dont il ne dit pas ce qu'ils lui ont coûté, et reçoit une récompense moins de son habileté que de son luxe, tandis que le petit cultivateur, hors d'état de mettre en lumière par de suffisantes dépenses les efforts de son travail intelligent, passe inaperçu aux yeux des juges". Ces critiques de l'élu du canton de Pau-est, qui propose en 1871 la suppression du concours, n'emportent pas l'adhésion de la majorité du Conseil général qui prône la vertu de l'exemple : "pense-t-on que le petit cultivateur puisse entrer par lui-même dans la voie des améliorations, s'il n'a pas sous les yeux l'exemple d'un propriétaire plus riche que lui et dont l'exploitation puisse lui servir d'exemple?" A partir de 1872, le concours s'ouvre toutefois à la "petite culture" de moins de huit hectares, à laquelle est affectée la moitié de la subvention de 1800 francs. Mais les concurrents sont peu nombreux dans cette catégorie. En 1880, il ne s'en présente même aucun dans l'arrondissement de Bayonne. Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (sessions de 1871 à 1880).

⁹⁸⁹ Voir chapitre 3 : le dossier de concours de Goyty, et tableaux en annexe (Concours d'agriculture départemental de 1905 : composition des dossiers; résultats des exploitations).

⁹⁹⁰ Les quatre cantons de Bayonne est, Bayonne nord-ouest, Ustaritz et Mauléon sont les seuls absents de ce concours.

Jean-Pierre Larramendy, qui cultive près de vingt hectares à Hasparren avec l'aide de ses huit enfants adultes et de plusieurs domestiques et journaliers, est le seul à détailler la chronologie de ses achats. Dès le début de son exploitation en 1864, il a adopté la charrue Valcourt de Grignon et la machine à battre. L'année suivante, il y a ajouté pour les labours en planche une charrue à roues inégales fabriquée à Redon, puis en 1868 un Brabant double. Il utilise aussi une faneuse et un râteau à cheval depuis 1865, une faucheuse et un semoir de fabrication industrielle depuis les années 1880. Sa première machine à battre a été remplacée en 1880 par une batteuse à vapeur.

Son matériel agricole, comme celui des autres candidats, atteint en 1905 une valeur d'environ 2 000 francs. Presque tous ont adopté la charrue : à avant-train, tourne-oreille, défonceuse, vigneronne ou Brabant, elle est désormais bien introduite dans les campagnes⁹⁹¹. Les semoirs mécaniques, les herses perfectionnées, les faucheuses-moissonneuses sont présents chez la plupart des concurrents. Ils sont nombreux aussi à posséder une batteuse pour le blé ou un égre noir pour le maïs. La préparation des fourrages n'échappe pas non plus à la mécanisation : tous les concurrents ou presque disposent d'un coupe-racines, d'un hache-paille et d'un concasseur de maïs, qui remplacent à partir des années 1870 l'ancienne pelle en fer⁹⁹².

Si ces instruments achetés à grands frais aux industries métallurgiques restent hors de portée des petits exploitants, les forgerons locaux fournissent souvent des modèles plus légers et moins coûteux. Cet outillage de fabrication artisanale connaît de multiples variantes plus ou moins perfectionnées, indiscernables dans les inventaires de mobilier. De l'ancien modèle à main au modèle à volant et manivelle, Barandiaran a ainsi pu dénombrer à Sare trois types de hache-paille qui ont longtemps coexisté : "pikadera", "aixturr", "garba", les paysans disposent d'un riche lexique pour distinguer ce qui, sous la plume d'un greffier, ne sera jamais qu'un hache-paille. L'usage de la charrue surtout se généralise discrètement au cours de la seconde moitié du siècle : vers 1890, elle a largement supplanté l'araire⁹⁹³. Achetées en commun ou louées à des entrepreneurs, les batteuses enfin se substituent dans bien des exploitations aux planches à dépiquer remisées dans les greniers : c'est "le sourd ronflement des machines à vapeur" qui, à la fin du siècle, annonce la moisson dans le bassin de Saint-Palais⁹⁹⁴.

Intensification

Plus que sur les progrès de l'outillage agricole, les dossiers mettent l'accent sur les améliorations foncières. Elles passent en partie par le défrichement et la mise en valeur

⁹⁹¹ "Pau est le seul chef-lieu de département, en France, où l'on ne puisse se procurer une charrue Dombasle [...] Ce premier élément de tout perfectionnement agricole, que l'on trouve partout ailleurs dans la plus humble ferme, est encore ici à l'état de très rare exception", se plaignait encore en 1865 le président d'un comice agricole. *Annales de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n°2, juin 1865.

⁹⁹² Voir chapitre 3 : monographie d'Etcheederrea.

⁹⁹³ Dans les années 1940, le chanoine et ethnographe Jose Miguel de Barandiaran a recensé tous les instruments agricoles de la commune de Sare. Outre une description technique très précise, accompagnée de croquis, il fournit des indications précieuses sur la chronologie des innovations. Arch. Musée National des ATP Ms 48.82 et Ms 48.83 : Joseph-Michel de BARANDIARAN, *L'équipement agricole à Sare (Basses-Pyrénées)*, mai-août 1947 et février 1948. Voir aussi Arch. Musée National des ATP : Enquête sur l'ancienne agriculture (1937). Pierre TAUZIA, "Les instruments aratoires du Musée Basque", *Bulletin du Musée Basque*, n° 53, 3^{ème} trimestre 1971, pp. 121-176.

⁹⁹⁴ *Le Journal de Saint-Palais*, éditorial du 10 juillet 1898.

des landes incultes. Près de Saint-Palais, le propriétaire de Bordaberry a fait défricher et amender près de trente hectares de touyas et de fougères pour y créer une nouvelle exploitation. A Beguios, Hasparren, Macaye, trois autres candidats ont agrandi leur superficie cultivée de deux hectares entre 1855 et 1899. Mais ces défrichements sont coûteux (600 francs l'hectare environ). Ils sont surtout limités par les besoins en pâtures et en litière⁹⁹⁵ : la mise en valeur massive des landes que notables et administrateurs ont longtemps appelée de leurs vœux n'interviendra que dans les années 1960, avec le développement des cultures fourragères d'une part, l'arrivée des tracteurs d'autre part⁹⁹⁶.

Les engrais chimiques se sont partout introduits en petites quantités. Chaque exploitation consacre 200 à 300 francs à l'achat de superphosphates et de scories de déphosphoration. C'est à nouveau Jean-Pierre Larramendy, d'Hasparren, qui fournit les renseignements les plus précis à ce sujet. Au début de son exploitation dans les années 1860, il a d'abord utilisé du guano du Pérou. C'est à la suite de la faillite de la maison de commerce qu'il a fait sans succès ses premiers essais d'engrais chimiques. Vers 1885 enfin, "à l'instigation de la Société des agriculteurs des Basses-Pyrénées", il a fait analyser ses sols et adopté les scories de déphosphoration qui "font merveille" sur ses prés. Il en achète désormais 6 000 kg par an, ainsi que du nitrate de soude et de la kaïnite.

Mais le principal engrais reste le fumier de ferme, traditionnellement complété par du terreau, des vases, des cendres de bois et des amendements à la chaux. L'effort principal porte sur la qualité du fumier⁹⁹⁷, et la grande affaire du moment est l'aménagement des étables à cet effet. "Dépourvue d'emplacement spécial pour le fumier, l'étable trop restreinte était mal conditionnée, le purin se perdait dans l'étable même, ce qui fait que le fumier en était totalement dépourvu et par là très pauvre", explique un candidat d'Ixassou. L'étable a été agrandie et aérée, son sol cimenté et creusé de deux rigoles qui conduisent le purin vers une fosse. Le fumier, abrité dans un hangar attenant, arrosé de purin tous les huit jours, donne un engrais très riche, "ce qui d'ailleurs est prouvé par la quantité sensiblement supérieure du fourrage". Sept autres concurrents ont mis en place depuis 1880 des installations analogues, parfois complétées d'une pompe à purin.

A côté de ces travaux onéreux qui sont la fierté des propriétaires, nombre de petites innovations discrètes risquent de passer inaperçues. Invisibles au cadastre, arrachages de haies⁹⁹⁸ et remembrements ne sont sans doute pas l'exclusivité des grandes exploitations.

⁹⁹⁵ La question des landes, souvent communales, fait l'objet d'une polémique persistante. Le point de vue physiocratique, favorable à leur mise en valeur, domine jusqu'à la fin du Second Empire, mais n'a jamais fait l'unanimité. "Les personnes étrangères à notre situation agricole qui ne savent pas que nos sols manquent d'acide phosphorique et de chaux prêchent le défrichement des touyas et leur remplacement par des prairies, des céréales, des racines fourragères comme la betterave etc., etc., mais alors avec quoi fera-t-on le fumier? Puisque nous ne sommes pas un pays de céréales [...] la paille fera défaut; il faut chercher la litière ailleurs; c'est ce qui justifie l'existence des touyas". Félix LABROUCHE, *Etudes agricoles*, ouvrage cité, article du 25 avril 1888.

⁹⁹⁶ Michel ETCHEGOIN, Georges FRAGA, Bernard POUSTIS, "Les paysages de la Basse-Vallée de la Nive", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, 1973, pp. 409-438. Georges VIERS, "L'utilisation du sol et son évolution (1950-1980) dans la commune d'Espelette", *Estudios de Geografia, Homenaje a Alfredo Floristán*, Pamplona, 1981, pp. 439-451.

⁹⁹⁷ La qualité du fumier, généralement conservé en tas devant la maison et soumis aux intempéries, fait l'objet de critiques récurrentes.

⁹⁹⁸ "Généralement les prairies, comme les champs, sont, dans ce département, séparées par des haies qui empiètent considérablement sur les héritages qu'elles servent à clore. Je me sers d'un mot impropre en qualifiant de haies ces tertres élevés, dits bardeaux, dont la base a quelquefois cinq ou six mètres. Ce sont là des zones considérables de terrains presque perdus pour l'agriculture, car elles n'offrent, comme bénéfice, que quelques lots de bois à brûler". Félix LABROUCHE, propriétaire à Bayonne, *Annales de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n°1, janvier 1865.

A Urrugne, un propriétaire a fait supprimer des haies qui diminuaient sensiblement l'étendue des terres arables et des prés. Quelques défrichements sont venus régulariser les soles et augmenter la surface de ses terres. A Hasparren en 1858-1860, Jean-Pierre Larramendy "arracha pas mal de haies et gagna en culture 40 à 50 ares et donna aux pièces principales 4 ou 5 hectares d'étendue". A Macaye toutes les haies vives furent remplacées par des clôtures en fil de fer, les parcelles réunies et remembrées grâce à des échanges, cinq chemins convertis en labours ou en pré.

Tout aussi invisibles sont la plupart des petits aménagements hydrauliques, drainage, irrigation, ou amenées d'eau. Certains peuvent être fort coûteux, comme les travaux entrepris par un exploitant du bassin de Saint-Jean-Pied-de-Port qui, depuis 1871, a dépensé 3 000 francs pour irriguer des terrains sablonneux grâce à une digue qui dévie l'eau de la Nive. Mais combien d'exploitants ont-ils tout simplement capté une source pour irriguer leurs prés, alimenter la cuisine, un lavoir, l'abreuvoir des volailles ou de l'étable, comme à Macaye ou Hasparren ? ou installé une citerne devant la maison, une fontaine dans une prairie voisine comme à Irouléguy ?

Orientation herbagère

Partout enfin s'est accentuée une orientation spéculative. La spécialisation dominante est tournée vers les herbages et l'élevage. Tous les concurrents se vantent d'avoir doublé la valeur et les revenus de leur cheptel. A l'exception du bassin de Saint-Palais, qui accorde une large place aux céréales, et d'Irouléguy où se développe la culture de la vigne, les revenus de l'élevage constituent en moyenne 2/3 de leurs recettes, souvent plus des 3/4.

La grande industrie est l'engraissement pour la boucherie : chaque exploitation possède ses bœufs et ses porcs à l'engrais. Le bétail se spécialise. L'attelage polyvalent de vaches a laissé la place à des bœufs de labour, plus puissants, ou plus rarement au cheval. De plus en plus, bœufs à l'engrais et vaches laitières font l'objet d'une sélection et reçoivent des soins adaptés. Le propriétaire de Tout-y-croît par exemple, a vendu son troupeau d'ovins et adopté les chevaux de labour pour donner à son exploitation de douze hectares une orientation nettement laitière. A proximité du petit centre urbain de Tardets, sa métairie tire l'essentiel de ses revenus de la vente quotidienne du lait de ses vingt vaches. Le cheptel ovin, présent dans la moitié des exploitations, commence aussi à se spécialiser : certaines exploitations se tournent vers les moutons à l'engrais, au détriment des brebis reproductrices. Beaucoup enfin tirent des revenus complémentaires des juments poulinières destinées à la production de mulets.

La production de fourrages devient la principale activité agricole. La tendance est à diminuer la part des labours et celle des céréales au profit des herbages, naturels et artificiels. Les prés naturels reçoivent des soins nouveaux : ils sont travaillés, amendés, souvent irrigués. A Urrugne, grâce à des hersages répétés et à l'utilisation d'engrais chimiques, des prairies envahies de bruyères qui ne produisaient presque plus de foin donnent à leur propriétaire 5 000 kg de foin à l'hectare. A "Tout-y-croît" près de Tardets, les prés ont également reçu de nombreuses façons, binages, sarclages, déchaumages, destinées à détruire les mauvaises herbes. Irrigués et régénérés par des apports d'engrais phosphaté et de terreau, ils donnent enfin du regain malgré les fortes chaleurs d'été. A Mendionde, l'irrigation des prairies a permis d'obtenir une plus-value de 50% sur le foin, et de doubler la production de regain. Une part croissante des labours est par ailleurs consacrée aux fourrages verts qui viennent compléter les productions traditionnelles de racines. Le trèfle et la luzerne ont fait partout leur entrée, et quelques exploitations commencent à expérimenter de nouvelles formes d'assolement pour faire place aux fourrages verts :

assolement triennal à Ixassou, ou alternance des prairies naturelles et de la luzerne à Urrugne.

Les bâtiments d'exploitation connaissent aussi des innovations liées au développement de l'élevage. Les étables s'agrandissent. L'accès au fourrage est facilité par l'aménagement des granges et des fenils. A Irouléguay, on entre de plein pied dans la grange. A Macaye comme à Tout-y-croît, une rampe permet aux voitures d'accéder au magasin à fourrages situé au-dessus de l'étable : "au premier étage, je place les fougères, genets, etc. Grâce à un passage avec rampe que j'ai établi, on pénètre avec la charrette chargée au premier étage qui communique avec le fenil".

L'orientation herbagère pourtant n'est pas exclusive. A proximité des centres urbains et des voies de communication se développent les cultures fruitières. Un exploitant de Sames dans la vallée de l'Adour a planté de 1885 à 1890 plusieurs hectares de verger de diverses espèces. Muscat et chasselas sous serre arrivent à maturité dès le mois de juin à Guéthary, villégiature de la côte basque. Depuis 1890 enfin se multiplient les tentatives de reconstitution du vignoble ravagé par le phylloxera. Souvent limitée à de petites superficies pour la consommation domestique, la vigne toutefois ne prend de réelle extension que sur les coteaux d'Irouléguay dans le bassin de Saint-Jean-Pied-de-Port.

Dans quelle mesure ces innovations souvent coûteuses se sont-elles introduites dans la petite exploitation ? Il est certain que, pour le petit exploitant qui cultive une surface réduite et dispose d'une main d'œuvre familiale nombreuse, l'achat de machines perfectionnées apparaît comme un luxe inutile. Ses investissements sont nécessairement limités, et les grands travaux d'amélioration foncière restent pour lui hors de portée. Partout présentes, les exploitations d'élite candidates au concours d'agriculture ne constituent pourtant pas un monde à part, et la diffusion des innovations est parfois très rapide au sein d'une société villageoise où chacun sait ce qui se passe dans le champ du voisin⁹⁹⁹. Le remembrement des parcelles, le progrès des prés au détriment des labours, l'introduction des fourrages verts ne sont pas étrangers à la petite exploitation, qui accentue elle aussi son orientation vers l'élevage.

2. Portrait de groupe avec boeufs (Hélette)

L'orientation pastorale n'est pas le privilège de quelques exploitations d'élite, c'est un mouvement collectif qui concerne toutes les exploitations, quelle que soit leur taille. A l'échelle de la commune, elle est mise en évidence lors de la rénovation du cadastre entre 1910 et 1914 : les prés naturels progressent sensiblement, ce que ne laissent pas prévoir des enquêtes agricoles renseignées de manière répétitive et négligente¹⁰⁰⁰. Les prairies artificielles, très mal recensées, occupent par ailleurs une part croissante des labours : leur superficie a probablement triplé entre 1852 et 1914¹⁰⁰¹. Tout aussi mal recensé, le cheptel bovin connaît aussi une progression certaine mais difficile à mesurer¹⁰⁰².

Aucun type d'exploitation n'échappe à ce mouvement général de pastoralisation. Si les grandes unités de plus de dix hectares peuvent seules consacrer aux prés naturels plus de la moitié de leur surface agricole utile, les petites exploitations de moins de cinq hectares

⁹⁹⁹ Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes*, ouvrage cité, pp. 246-272.

¹⁰⁰⁰ Voir tableau 1 en annexe : la part des prés naturels.

¹⁰⁰¹ Voir tableau 2 en annexe : les prairies artificielles d'après les enquêtes agricoles.

¹⁰⁰² Voir tableau 3 en annexe : le cheptel bovin et ovin d'après les enquêtes agricoles.

parviennent elles aussi à accroître leur superficie en herbe¹⁰⁰³. Elles pratiquent un élevage particulièrement intensif, engraisent des bœufs et des porcs, élèvent des chevaux laissés en liberté dans les landes communales : à Ascain en 1905, une petite exploitation de un à deux hectares cultivés, peut-être complétés par quelque parcelle louée verbalement, envoie au pâturage en moyenne quatre porcs, 32 brebis et six unités de gros bétail¹⁰⁰⁴.

Les multiples petits changements qui accompagnent cette pastoralisation sont plus difficiles à mettre en évidence. Le cheptel, l'outillage, les améliorations foncières n'apparaissent qu'accidentellement, à l'occasion des successions litigieuses, des conflits de voisinage, des signatures de baux, parfois d'un concours agricole. Rares sont les exploitations où se laissent repérer quelques traces d'un changement agricole souterrain, fait de petites adaptations peu spectaculaires.

Des prés et des bœufs : Chouhiteguia

Chouhiteguia est une exploitation au-dessus de la moyenne, qui appartient à tous égards à l'élite villageoise. Avec une superficie cultivée proche dix hectares en 1834, elle se distingue d'abord par sa taille. Mais c'est aussi une "bonne maison" qui participe aux réseaux de pouvoir de la commune. Comme son père qui en a été le jurat, Bertrand Eyherabide est membre du conseil municipal, et entre 1852 et 1916 son fils Bernard puis son petit-fils Jacques occupent le siège d'adjoint au maire pendant plus de trente ans¹⁰⁰⁵. Elle dispose, grâce à des alliances matrimoniales régulièrement renouvelées avec la puissante maison Garra¹⁰⁰⁶, grâce aussi à son portefeuille de créances¹⁰⁰⁷, d'un puissant réseau familial et relationnel. Son dynamisme agricole enfin lui vaut en 1888 une distinction au concours départemental des domaines¹⁰⁰⁸.

De 1833 à 1866, deux générations s'attachent à l'agrandissement du domaine, dont la superficie est portée de 32 à 79 hectares¹⁰⁰⁹. Dans les années 1830 d'abord, Bertrand Eyherabide tire parti des difficultés des maisons voisines, souvent victimes dans cette période de partages de succession. Il s'approprie ainsi un pré et deux pâtures d'Ospitalia¹⁰¹⁰ puis, sur les hauteurs, le petit enclos d'Escanda avec ses deux parcelles de labours et son pré de 28 ares, et enfin le petit domaine de Chehela limitrophe de son exploitation. Le second partage d'Ospitalia en 1848 permet à son fils Bernard d'acquérir sept portions de parcelles supplémentaires. En 1854, il achète les douze hectares indivis de Partha à des petits propriétaires endettés¹⁰¹¹. La propriété atteint son apogée dans les années 1860

¹⁰⁰³ Voir tableau 4 en annexe : la part des prés naturels selon la superficie de l'exploitation.

¹⁰⁰⁴ Voir tableau 5 en annexe : le cheptel selon la taille de l'exploitation (Ascain, 1905).

¹⁰⁰⁵ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

¹⁰⁰⁶ Voir tableau 9 en annexe : Chouhiteguia et le réseau de la maison Garra.

¹⁰⁰⁷ A son décès en 1873, Bernard Eyherabide laisse plus de 10 000 francs de créances, pour la plupart verbales ou sous seing privé, réparties entre 22 débiteurs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : inventaire du 24 septembre 1873.

¹⁰⁰⁸ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapport du préfet au Conseil général (session de 1889).

¹⁰⁰⁹ Voir plan 10 en annexe : Chouhiteguia. Propriété et utilisation des terres.

¹⁰¹⁰ Voir chapitre 2 : Ospitalia, une trajectoire accidentée.

¹⁰¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : vente du 3 février 1854.

avec le démantèlement du domaine de Jean-Baptiste Oyharçabal¹⁰¹², qui vend à Bernard Eyherabide ses deux métairies d'Aphesteguia et de Piarrotenia¹⁰¹³.

Après cette phase de concentration foncière, la troisième génération est celle du remembrement. Jacques Eyherabide, qui prend la succession de son père en 1873, revend à des métayers Aphesteguia, l'exploitation la plus éloignée du centre du domaine¹⁰¹⁴. La maison d'Escanda est détruite; Piarrotenia, louée à des journaliers jusqu'en 1886, est transformée en bâtiment d'exploitation, et les deux enclos sont entièrement convertis en prés. Prés et pâtures sont remembrés grâce à des échanges de parcelles avec son oncle Michel Garra et avec ses voisins d'Ospitalia¹⁰¹⁵. L'exploitation se concentre autour de la maison du maître et des deux métairies limitrophes, Partha et Chehela¹⁰¹⁶.

En 1914, dix parcelles couvrant plus de deux hectares ont été converties, pour la plupart en prés. Les vergers ont disparu, les labours ont reculé de près de trois hectares, près de la moitié de la superficie cultivée est consacrée aux herbages¹⁰¹⁷. Deux des cinq exploitations d'origine ont disparu aussi, et avec elles près de la moitié de la main d'œuvre. De l'équivalent de 17 hommes adultes dans la première moitié du siècle, la force de travail disponible est tombée à 10 en 1911, pour une superficie équivalente¹⁰¹⁸. Le recul des labours au bénéfice des prés, certes beaucoup moins exigeants en travail¹⁰¹⁹, n'explique que partiellement cette évolution qui dénote un progrès de la productivité, particulièrement sensible au tournant du siècle.

Jusqu'aux années 1880 pourtant, l'outillage ne se transforme que lentement. Entre son mariage en 1852 et son décès en 1873, Bernard Eyherabide a plus investi en terres et en cheptel qu'en matériel agricole¹⁰²⁰. L'innovation la plus visible est l'apparition d'un ventilateur, qui commence à cette époque à remplacer le crible¹⁰²¹. Estimé 100 francs, c'est sans doute un produit de l'artisanat local et, hormis les charrettes, le seul instrument de valeur. Les deux "charrues", avec le coutre et la chaîne qui sont leurs seules pièces métalliques, ne valent que 20 francs, de même que les trois herses. L'éventail du petit matériel à main ne s'est guère modifié non plus à cette génération, mais il semble s'être multiplié, et peut-être amélioré et spécialisé. On dénombre en 1873 treize faux, dont cinq faux à fougère, alors

¹⁰¹² Voir chapitre 2 : Erraya, une métairie démantelée.

¹⁰¹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 et 8887 : ventes des 7 février 1862 et 14 juin 1866.

¹⁰¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : vente du 29 octobre 1885. Voir chapitre 5 et annexes : le domaine de Pierre Larre.

¹⁰¹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : échanges des 18 décembre 1880 et 15 décembre 1881.

¹⁰¹⁶ Voir chapitre 6 : les métayers d'Harismendia, généalogie et alliances.

¹⁰¹⁷ Voir tableau 7 en annexe : Chouhiteguia (1834-1914). Les cultures.

¹⁰¹⁸ Voir tableau 8 en annexe : Chouhiteguia (1817-1911). Les hommes.

¹⁰¹⁹ D'après l'enquête de 1852, les frais de main-d'œuvre pour un hectare de labour en blé, maïs et raves peuvent être estimés à 200 francs. Pour un hectare de pré, ils sont de 14 francs seulement.

¹⁰²⁰ La valeur de l'outillage est estimée 600 francs en 1852, et 707 francs en 1873. Mais la disparité des sources interdit toute comparaison rigoureuse. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8946 : contrat de mariage du 13 janvier 1852. III-E 18042 : inventaire du 24 septembre 1873.

¹⁰²¹ Barandiaran fait remonter aux années 1870 l'apparition à Sare des premiers ventilateurs manuels en bois. Arch. Musée National des ATP Ms 48.82 et Ms 48.83 : Joseph-Michel de BARANDIARAN, *L'équipement agricole à Sare (Basses-Pyrénées)*, mai-août 1947 et février 1948.

qu'elles n'étaient que huit en 1852. Le nombre de râteaux est passé de douze en 1852 à dix-sept en 1873, dont huit sont en fer, et le nombre de pioches de deux à huit. Sans doute fait-on davantage appel au forgeron, et d'imperceptibles perfectionnements de l'outillage précèdent-il une mécanisation encore à venir.

La valeur du bétail surtout a considérablement augmenté. En janvier 1852, Bernard Eyherabide a reçu de ses parents un cheptel évalué 1 780 francs, composé de six bovins, 120 ovins, deux juments et deux pourceaux. En septembre 1873, le notaire estime 3 125 francs le bétail qu'il trouve à l'étable, pourtant peu nombreux en cette saison. Depuis le décès de Bernard Eyherabide le 2 avril, à la fin de la période d'engraissement, l'exploitation surtout a vendu huit bœufs, une vache, une génisse et 19 moutons, soit près de 6 000 francs de bétail, auxquels s'ajouteront au début de l'hiver les bénéfices de ses huit porcs à l'engrais.

Ces quelques indices épars d'une économie agricole en mouvement seraient bien fragiles s'ils ne se répétaient d'inventaire en inventaire. La série des inventaires après décès, malheureusement peu nombreux dans une région où les biens se transmettent au moment du mariage, laisse entrevoir un lent changement, plus quantitatif que qualitatif¹⁰²². Les labours font place aux herbages, mais en 1873 Chouhiteguia continue à vendre son blé. Elle s'oriente nettement vers le marché du bétail, mais produit toujours le lin nécessaire à la consommation familiale¹⁰²³. La valeur du matériel agricole et la productivité augmentent, mais l'aire de bois et les outils à main restent de règle. Il faut attendre le dernier quart du siècle pour voir s'accélérer ces imperceptibles changements.

1024

Les rigoles et l'étable : le quartier de Chistela

Sur les flancs de Mont Soylando (551 m), le vallon de Chistela est à partir de 1870 le théâtre de conflits exceptionnellement nombreux. Conflits familiaux, conflits de voisinage, conflits entre propriétaires et fermiers se mêlent inextricablement, autour du problème récurrent de l'eau : une demi-douzaine d'exploitations limitrophes ne cesse de se disputer l'usage des deux ruisseaux qui descendent de la montagne. Jusqu'aux années 1840, une grande partie du vallon était la propriété du domaine de Chistela, dont les 67 hectares étaient exploités par des fermiers et des métayers. Forte de sa domination foncière, Chistela s'est de longue date assuré la possession du ruisseau qui prend sa source en amont de la maison, dans la petite propriété voisine d'Argaina. "De tout temps", son eau alimente l'abreuvoir et le lavoir de Chistela et irrigue un de ses prés, affirme son propriétaire, le vétérinaire Franchisteguy.

Or la possession de cette eau lui est disputée en 1853 par le nouveau fermier d'Argaina qui détourne le ruisseau pour les besoins de son exploitation¹⁰²⁵. Ce premier litige, qui se conclut en faveur de Chistela¹⁰²⁶, est annonciateur d'une concurrence pour l'eau qui s'avive

¹⁰²² Cheptel et outillage agricole à Hélette selon les inventaires après décès (1840-1906). Indice 100 = moyenne 1840-1870. Hélette 1840-1870 Hélette 1870-1906 Concours 1905 Moyenne Moyenne Indice Moyenne Valeur de l'outillage à l'hectare 3263197122 Valeur du cheptel à l'hectare 190400211460

¹⁰²³ Le notaire inventorie dans un hangar un butoir à lin, dans le fournil deux broyeuses à lin et dix paquets de lin non broyé, et dans une chambre 82 mètres de "toile de pays en lin et étoupe". Les 47 hectolitres de froment de l'année ont par ailleurs été vendus (1 147 francs), et le grenier ne contient que les abondantes réserves de maïs de l'année précédente (25 hectolitres).

¹⁰²⁴ Voir plan 11 en annexe : Le quartier de Chistela en 1834.

¹⁰²⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/19 : affaire du 8 décembre 1853.

¹⁰²⁶ Le contrat de vente d'Argaina, en 1893, comporte une clause de servitude sur la source, "possession exclusive" de Chistela. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : vente du 24 juin 1893.

dans le dernier quart du siècle. En 1872, le conflit se déplace en aval de Chistela, où le même ruisseau arrose les prés d'Harreguia : "le cours naturel de l'eau dudit ruisseau a été détourné par Salaberry", nouveau propriétaire d'Uhartia. Le juge, transporté sur place, constate que l'aqueduc et la vasière d'Harreguia sont à sec depuis que Salaberry a creusé trois petits canaux qui conduisent l'eau vers ses propres prés : il vient de défricher un bois, converti en prairie¹⁰²⁷. Salaberry est à son tour victime en 1886 des mêmes procédés de la part de son voisin et beau-frère Jacques Fagalde, propriétaire de Chilharenia. L'extension des prés est encore à l'origine de ce conflit, exacerbé par de fortes tensions familiales. Fagalde en effet a détruit une borde où logeaient jusqu'alors des journaliers et transformé en prairie son petit enclos. Le cours d'eau qui alimentait l'abreuvoir d'Uhartia, vient à nouveau constater le juge, est canalisé "par une forte rigole ou saignée qui l'amène au bordar Menta, appartenant à Fagalde, qui l'emploie à irriguer les prairies de l'enclos"¹⁰²⁸.

Le conflit rebondit entre les deux beaux-frères en 1899 puis en 1901 : cette fois, c'est Salaberry qui, après avoir détourné le ruisseau pour arroser ses prairies, le déverse dans la châtaigneraie de Fagalde où "cette stagnation de l'eau au pied des arbres a fait périr et complètement sécher trois magnifiques pieds"¹⁰²⁹. En 1906 enfin, c'est l'étable de Fagalde qui est victime des travaux d'irrigation de Chistela. La source d'Argaina "est entourée d'un mur et forme un réservoir de 3 m², une canalisation de 20 cm² est faite depuis la source, traversant divers lots du défendeur et notamment ses vignes", nouvellement plantées. Les eaux canalisées sont conduites vers une prairie où elles sont distribuées par plusieurs rigoles d'irrigation. "Si l'eau à sa sortie a pénétré dans la nouvelle étable de Fagalde", se défend le métayer de Chistela, "c'est qu'il a construit en contrebas du chemin qui sépare les deux fonds"¹⁰³⁰.

Loin d'être anecdotiques, ces conflits assez sérieux pour provoquer trois transports de justice sont révélateurs d'une double dynamique de la propriété et de l'exploitation. Les redistributions successives de la propriété d'abord contribuent pour une large part à ce contexte conflictuel. Le domaine de Chistela, victime de deux partages de succession, est en déclin¹⁰³¹. Le vétérinaire Franchisteguy a hérité de l'exploitation principale. Il en prend la direction et s'installe dans la maison de maître mais le reste de la propriété, resté en indivision, est vendu dans les années 1840 aux propriétaires voisins. Jean Curutchet, propriétaire de Chilharenia, est le principal bénéficiaire de ces ventes, qui s'accompagnent de remembrements¹⁰³². Il fait l'acquisition en 1839 des terres de Mourguienea qui lui étaient affermées, puis de plusieurs hectares de pâtures. Il les réunit à quatre parcelles achetées en 1849 à son voisin d'Uhartia, très endetté, pour créer une nouvelle exploitation de 18 hectares : "du tout ils ont formé un petit domaine ou une petite métairie connue sous le nom

¹⁰²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/29 : audience du 4 avril et transports de justice des 8 avril et 16 mai 1872. Rapport d'expertise du 8 mai 1872.

¹⁰²⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/36 : audience du 23 mars et transport de justice du 1^{er} avril 1886.

¹⁰²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/ 43 et 44 : audiences des 24 mai 1899 et 12 mars 1901.

¹⁰³⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/47 : audience du 22 mai, transport de justice du 26 mai, et audience du 5 juin 1906.

¹⁰³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 12 octobre 1827, 1^{er} juin 1829, 18 mai 1841, 11 octobre 1850, 20 octobre 1851, 16 janvier et 26 novembre 1852, 18 janvier 1878.

¹⁰³² Voir tableau 12 en annexe : Chistela, le mouvement de la propriété (1825-1900).

de Mourguienea", affermée 300 francs¹⁰³³. Lorsqu'en 1858 il achète finalement le restant d'Uhartia à la barre du tribunal, il en détache à nouveau une parcelle pour agrandir sa propre exploitation¹⁰³⁴.

Après cette phase de concentration, la propriété se divise et se recompose à la génération suivante. Dès 1869, Jean Curutchet revend Uhartia à son gendre Jacques Salaberry, rentré d'Amérique avec un petit pécule¹⁰³⁵. En 1882, les dissensions familiales conduisent au partage judiciaire du reste de la propriété. Les héritiers font monter les enchères¹⁰³⁶. Pour 11 000 francs, Bernard Curutchet emporte Mourguienea estimée 6 000 francs. Chilharenia, estimée 13 750 francs, coûte 18 050 francs à son beau-frère Jacques Fagalde, qui est également propriétaire depuis 1879 d'Uhaldeberria, une ancienne métairie de Chistela¹⁰³⁷. Les quatre exploitations limitrophes des beaux-frères ennemis ne cessent plus dès lors de se disputer les eaux descendues du Soylando comme les droits de passage et de pacage. Le métayer de Mourguienea se voit ainsi contraint d'effectuer un long détour pour descendre de la montagne ses récoltes de fougères et de châtaignes et pour conduire ses moutons aux pâturages situés au-dessus d'Uhaldeberria, lorsque Jacques Fagalde lui interdit en 1883 le passage à travers une pâture nouvellement défrichée¹⁰³⁸. Redistributions de la propriété, remembrements et défrichements se conjuguent pour bouleverser la géographie des exploitations et alimenter les conflits de voisinage.

La question de l'eau est d'autant plus sensible que la plupart des exploitations accentuent par ailleurs leur orientation herbagère. L'extension des prés au détriment des labours, mais aussi des vergers, des vignes et des jardins est particulièrement nette à Chilharenia. En 1834, elle consacre 2/3 de sa superficie cultivée aux labours, et 1/4 seulement aux prés. En 1914, avec son annexe d'Uhaldeberria, elle a porté à 2/3 la part des prés¹⁰³⁹. Or l'irrigation d'une prairie permet d'augmenter d'environ 50 % sa production de foin¹⁰⁴⁰. L'augmentation de la superficie et des rendements des prairies naturelles s'accompagne en outre de l'introduction des fourrages verts. Alors qu'en 1852 seule Chistela leur consacrait une part de ses labours¹⁰⁴¹, ils semblent avoir été largement adoptés par ses voisins dans les années 1880. En 1879, le bail à colonage d'Harreguia prévoit que "le preneur sera tenu d'entretenir toujours une luzernière de la même superficie que

¹⁰³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8815 : vente du 11 avril 1839. III-E 8835 : vente du 5 avril 1849. III-E 18045 : procès verbal de liquidation du 12 janvier 1885. 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 12 juin 1874 et 15 décembre 1881.

¹⁰³⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : quittance du 16 août 1859. III-E 18071 : vente du 3 février 1869.

¹⁰³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18071 : contrat de mariage du 3 février 1869.

¹⁰³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 12 juin 1874 et 15 décembre 1881. III-E 18045 : procès verbal de liquidation du 12 janvier 1885.

¹⁰³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : vente du 12 avril 1879.

¹⁰³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/34 : audience du 23 février et transport de justice du 7 avril 1883.

¹⁰³⁹ Voir tableau 13 en annexe : Chilharenia (1834-1914) : les cultures. Arch. com. Hélette : matrices cadastrales.

¹⁰⁴⁰ A Hélette en 1852, un pré irrigué donne vingt quintaux de foin au lieu de quinze, soit une plus-value de 1/3. Le procès-verbal d'expertise de 1872 donne une évaluation légèrement supérieure : faute d'irrigation, la prairie d'Harreguia serait "condamnée à subir la perte d'un tiers en moyenne". Arch. com. Hélette : enquête agricole de 1852. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/29 : rapport d'expertise du 8 mai 1872.

¹⁰⁴¹ D'après les minutes de l'enquête agricole conservées dans les archives de la commune, 17 exploitations de Hélette cultivaient à cette date des prairies artificielles. A Chistela, Franchisteguy en possédait un arpent.

l'actuelle"¹⁰⁴². La même année, Jacques Fagalde reproche au fermier d'Uhaldeberria d'avoir "laissé plusieurs fois ses brebis et ses porcs s'introduire dans l'un de ses champs, où il avait semé du trèfle" et "dans un champ cultivé en luzerne"¹⁰⁴³. Son beau-frère Bernard Curutchet, également en conflit avec son fermier, se voit réclamer en 1885 des indemnités "pour fourniture de quatorze charrettes de trèfle" et "pour achat de six kilogrammes de luzerne et six kilogrammes de trèfle dans le courant de l'année 1884"¹⁰⁴⁴.

Le progrès des herbages et des productions fourragères accompagne une orientation vers l'élevage dont successions litigieuses et voisinages conflictuels livrent encore quelques indices. Lorsque, à la suite d'un désaccord entre héritiers, le juge de paix établit en mars 1870 l'inventaire de Harreguia, il trouve "dans l'écurie" cinq bœufs, quatre vaches, une génisse, et deux pourceaux. Or au mois d'août précédent l'exploitation abritait deux bœufs, trois vaches, et six pourceaux : elle a probablement engraisé pendant l'hiver quatre pourceaux, qu'elle a vendus, et au moins quatre bovins encore à l'étable¹⁰⁴⁵. Neuf ans plus tard, un nouvel inventaire fait en outre état d'une jument¹⁰⁴⁶ : comme beaucoup d'exploitations de la commune, Harreguia tire des revenus complémentaires d'un élevage mulassier en plein essor¹⁰⁴⁷.

A Chilharena, son voisin Jacques Fagalde se livre plus activement encore à l'engraissement et au commerce des bestiaux. Un mois après son mariage avec l'héritière, en mars 1874, l'écurie de la maison comptait déjà cinq bœufs, deux vaches, et une paire de veaux, évalués 2 200 francs. Après le décès de sa jeune épouse en juillet de l'année suivante, les bœufs gras ne sont plus à l'étable, mais le cheptel s'est enrichi de trois vaches et de deux juments, "dont l'une suitée d'une mule". Il déclare en outre avoir vendu depuis le mois de mai 42 brebis et trois porcs¹⁰⁴⁸. Quatre ans plus tard, il possède au moins six vaches et quatre chevaux qu'il introduit sur les terres de son fermier d'Uhaldeberria¹⁰⁴⁹. En plein été 1893, hors de la période d'engraissement, il perd cinq bêtes à corne qu'il accuse un métayer d'Irissarry d'avoir mises en fourrière¹⁰⁵⁰. En 1906 enfin, il fait construire pour son nombreux cheptel une nouvelle étable, qui contient 40 têtes de bétail¹⁰⁵¹.

Jacques Fagalde n'est pas seulement éleveur. Il est aussi maquignon, et entrepreneur de contrebande : chaque rapport trimestriel de l'inspection des douanes ou presque fait

¹⁰⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : bail à colonage du 15 novembre 1879.

¹⁰⁴³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/32 : audience du 4 décembre 1879.

¹⁰⁴⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/35 : audience du 6 novembre 1885.

¹⁰⁴⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/28 : inventaire du 21 mars 1870.

¹⁰⁴⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/32 : inventaire du 21 novembre 1879.

¹⁰⁴⁷ "Les petits cultivateurs entretiennent [...] des juments poulinières qu'ils livrent le plus souvent au baudet. Le produit se vend ordinairement très bien à six mois. Les Espagnols nous les achètent par masses, pour les élever dans leurs immenses pâturages" (Louis SERS, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, ouvrage cité). "La mule de six mois, qui n'a encore rien coûté et dont la mère vivant presque toujours au pacage ne consomme que bien peu de fourrage à l'écurie, la mule de six mois se vend en moyenne 250 à 300 francs [...] Les Espagnols nos principaux acquéreurs viennent les chercher sur nos marchés" (A. de CASTAREDE, *Du progrès agricole dans le département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité, pp. 31-32).

¹⁰⁴⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : inventaires des 14 mars 1874 et 20 juillet 1875.

¹⁰⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/32 : audience du 4 décembre 1879.

¹⁰⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/40 : audience du 12 juillet 1893.

¹⁰⁵¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/47 : audience du 22 mai 1906.

le décompte des chevaux qui passent clandestinement la frontière pour le compte du "sieur Chilhar de Hélette". Associé à un boucher d'Espelette, il les importe d'Espagne par groupes de vingt à trente pour approvisionner les marchés français. "La fraude sur le bétail a été favorisée par le change avec l'Espagne", explique un rapport de janvier 1898. "Un entrepreneur de contrebande réalisait un bénéfice de 64 francs brut pour un cheval acheté moyennant 100 francs en Espagne et importé illicitement en France"¹⁰⁵². Les douaniers, impuissants ou complices, ont beau suivre les convois jusqu'aux pacages de Chilharenia, jamais ils ne parviennent à démasquer le rusé maquignon¹⁰⁵³.

Vouée à l'élevage, Chilharenia comme ses voisines consacre plus d'investissements à son bétail et à ses prés qu'à l'outillage agricole. Le soufflet à soufrer la vigne dont elle s'était munie n'a plus d'utilité lorsque, à la fin du siècle, le petit vignoble est converti en pré¹⁰⁵⁴. Le pressoir qu'elle partage avec Uhartia perd aussi son usage quand les vergers disparaissent. Ses trois hectares de labours ne nécessitent qu'un matériel aratoire limité et de faible valeur. Seules les faux paraissent se multiplier et se spécialiser. En 1870, Harreguia possède neuf faux et faucilles; elles n'étaient que cinq en 1856. A la même époque, Chilharenia est équipée de trois faux à foin, quatre faux à tuie pour la récolte des genêts épineux, six faucilles à fougère, et cinq faucilles vraisemblablement destinées à la moisson¹⁰⁵⁵. La mécanisation ne connaît que de timides débuts avec la batteuse, qui s'est introduite à Harreguia en 1879 : le bail prévoit que le métayer paiera la moitié de sa location. Les bâtiments d'exploitation en revanche connaissent des innovations : Chistela se munit, sans doute la première, d'un hangar à fumier¹⁰⁵⁶, Chilharenia d'un appentis et d'un hangar adossés à la maison qui lui coûtent plus de 1 000 francs¹⁰⁵⁷, puis d'une grande étable. Agrandis et mieux équipés, ils s'adaptent à un élevage de plus en plus spéculatif.

Vers l'excellence agricole : Etchegoyenea

Exploitation de taille modeste, transmise de père en fils et en gendre et agrandie au détriment de micro-exploitations voisines, Etchegoyenea se signale à la fois par son ascension foncière et par son dynamisme agricole. Résolument tournée vers l'élevage, elle multiplie par quatre sa surface en herbe¹⁰⁵⁸ et atteint à la fin du siècle l'excellence agricole.

L'ascension de l'exploitation commence en 1848, lorsque Jean Acheritogaray reçoit à la veille de son mariage la quasi-totalité des biens de ses parents¹⁰⁵⁹. Le petit domaine

¹⁰⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-11 : Inspection des douanes de Bayonne, janvier 1898.

¹⁰⁵³ Dans la nuit du 25 au 26 août 1898, les douaniers de Baïgorri repèrent un convoi de quarante chevaux conduits par vingt hommes et éclairé par douze guides, qui suit la piste de Baïgorri à Hélette par Ossès jusqu'à la maison de "Fagalde dit Chilhar". Là, "ils virent un fort lot de chevaux pacageant dans un champ clôturé et vu l'heure tardive ils durent remettre au lendemain la continuation de leurs recherches. Le lendemain 27 août accompagnés d'un adjoint ils pénétraient chez le sieur Fagalde qui leur présenta des titres de douane récents [...] dont l'ensemble comprenait un nombre de chevaux supérieur à ceux pacageant dans le champ". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-12 : Inspection des douanes de Cambo, octobre 1898.

¹⁰⁵⁴ La dernière trace de vigne date de 1881, lorsqu'elle est endommagée par les moutons de Chistela. Elle a disparu en 1914. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/33 : audiences des 7 et 21 avril 1881.

¹⁰⁵⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/28 : inventaire du 21 mars 1870. III-E 18042 : inventaire du 14 mars 1874.

¹⁰⁵⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : partage du 26 novembre 1891.

¹⁰⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : procès verbal de liquidation du 12 janvier 1885.

¹⁰⁵⁸ Voir tableau 14 et plan 17 en annexe : Les terres d'Etchegoyenea (1834-1914). Etchegoyenea, propriété et utilisation des terres.

¹⁰⁵⁹ Voir arbre généalogique en annexe (15).

d'une quinzaine d'hectares consacre alors aux labours près de trois hectares, soit les 2/3 de sa superficie cultivée. Jean Acheritogaray n'a guère à s'endetter pour désintéresser ses cohéritiers. Jeanne, sa sœur unique, n'échappe au célibat qu'en épousant un journalier, malgré l'opposition de ses parents. Elle ne reçoit, sous la menace d'un procès, que 1 500 francs pour un bien évalué 9 000 francs¹⁰⁶⁰. Jean Acheritogaray a par ailleurs la chance de prendre tôt la direction effective de l'exploitation : en échange d'une pension viagère en froment et en maïs versée à ses parents et de quelques réserves de jouissance, il en devient pleinement propriétaire à l'âge de trente ans.

Il entreprend immédiatement d'agrandir son domaine. Comme son voisin et concurrent de Sansoenea¹⁰⁶¹, il guette les parcelles à vendre, attend patiemment la disparition des micro-exploitants, bénéficie du démantèlement des propriétés bourgeoises. Sa première acquisition en 1851 est celle de Mougnetegua : une maison, un jardin, 80 ares de labour et un petit pré en partie enclavés dans les terres d'Etchegoyenea. Jean Iribarnegaray et Marie Harriague, qui en étaient propriétaires depuis 1821, sont morts sans laisser de successeur : leurs deux fils ont de longue date quitté la commune pour ouvrir une tannerie en Espagne¹⁰⁶². Ils se déclarent "négociants et fabricants de cuir" en Galice lorsqu'ils liquident leur héritage, entre 1851 et 1855 : six propriétaires se partagent les cinq hectares de fougères et de pâtures, tandis que le petit domaine aggloméré, vendu en bloc à Etchegoyenea, garde son unité¹⁰⁶³. Mais les journaliers qui l'habitaient y sont recensés pour la dernière fois en 1856. La maison est détruite en 1861, et la petite exploitation transformée en prairie est annexée à Etchegoyenea¹⁰⁶⁴.

Dix ans plus tard, le démantèlement d'Erraya¹⁰⁶⁵, dont il est le principal bénéficiaire, est l'occasion pour Jean Acheritogaray de franchir une nouvelle étape : pour 7 580 francs, il achète une pâture et surtout près de trois hectares des plus belles prairies de la métairie,

¹⁰⁶⁰ Le montage de la succession est d'évidence destiné à déshériter la sœur. En mars 1848, les parents signent une reconnaissance de dette de 5 000 francs en faveur de leur fils, et extorquent à leur fille une déclaration par laquelle elle renonce à toute réclamation. Au mois d'août, "voulant prévenir les contestations que pourrait faire naître entre leurs enfants le partage de leurs biens immeubles", ils procèdent à la dévolution de leurs biens par donation entre vifs. Jean s'engage alors à verser 1 500 francs à sa sœur : "750 francs quand elle se mariera du consentement de ses père et mère, mais si à la mort de l'un d'eux elle n'était pas mariée, dans ce cas elle aurait droit d'exiger cette somme, et les 750 autres francs au décès des donateurs". Or l'année suivante les parents s'opposent au mariage de leur fille. Le notaire se déplace en vain à Etchegoyenea pour leur transmettre deux actes respectueux. En 1854, après la mort de son père, Jean Acheritogaray refuse encore de dédommager sa sœur qui s'est mariée sans le consentement parental. Mais inégalité devant l'héritage ne signifie pas exclusion de l'héritage, et les médiations villageoises sont favorables à la sœur : "un procès allait s'engager entre eux lorsque rapprochés par des amis communs ils ont mis fin à leurs discussions". Jeanne reçoit finalement les 1 500 francs promis. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : obligation et quittance du 28 mars 1848, donation entre vifs du 30 août 1848, contrat de mariage du 15 septembre 1848, actes respectueux des 6 et 10 septembre 1849. III-E 8883 : transaction du 11 octobre 1854.

¹⁰⁶¹ Voir chapitre 5 : Sansoenea, une petite exploitation en ascension.

¹⁰⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 24 décembre 1827 et 10 mai 1844.

¹⁰⁶³ Le cœur du domaine est vendu 1 200 francs à Jean Acheritogaray en 1851, les cinq hectares de pâtures rapportent un peu plus de 500 francs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 et 8883 : ventes des 11 mars 1851, 17 mars 1852, 29 mai 1852, 2 et 3 juillet 1855.

¹⁰⁶⁴ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

¹⁰⁶⁵ Voir chapitre 2 : Erraya, une métairie démantelée.

dont les terres voisinent les siennes¹⁰⁶⁶. Les pâtures, nécessaires aux fourrages d'hiver, viennent bientôt compléter les prés. Pour 600 francs, il en achète plus de six hectares d'un seul tenant à Pierre Larre en 1865¹⁰⁶⁷. En 1882 enfin, il fait l'acquisition de la plus grande pâture d'Haramburua, micro-exploitation voisine dont les héritiers se sont dispersés¹⁰⁶⁸.

Lorsque sa dernière fille, dont il fait son héritière¹⁰⁶⁹, se marie en 1888, Etchegoyenea a pris rang parmi les "bonnes maisons" de Hélette. En quatre décennies, Jean Acheritogaray a doublé la superficie et la valeur de sa propriété¹⁰⁷⁰, qui atteint une trentaine d'hectares. Il a remembré ses prés, en procédant à un échange avec Sansoenea¹⁰⁷¹. Il a fait son entrée au conseil municipal en 1860, et occupe les fonctions de maire de 1871 à sa mort en 1884¹⁰⁷². Le mariage de Marie-Thérèse consacre la réussite de la maison : son époux Bertrand-Geneviève-Léon Berho, tanneur aisé de la commune voisine d'Irissarry, apporte 15 000 francs en mariage¹⁰⁷³. Il est aussi le neveu du dernier notaire de Hélette.

Tout en continuant à diriger sa tannerie, Léon Berho devient chef d'exploitation et poursuit l'œuvre patiemment entreprise par son beau-père¹⁰⁷⁴. En 1889, il parvient à mettre la main sur Istillartia, une micro-exploitation enclavée dans ses terres et longtemps convoitée par Jean Acheritogaray. Tout au long du siècle, une dynastie de journaliers et de blanchisseuses a désespérément tenté, au prix de l'indivision et du célibat, de se perpétuer sur les 90 ares de cultures d'Istillartia¹⁰⁷⁵. En 1855 déjà, Jean Acheritogaray prêtait 700 francs aux trois sœurs Aguerre, l'une veuve, les autres célibataires, en échange d'une option sur la vente¹⁰⁷⁶. En 1858 suivait un autre prêt de 500 francs¹⁰⁷⁷. Mais en 1864, Dominica, domestique à Bayonne, s'acquittait de la dette puis se brouillait avec son voisin¹⁰⁷⁸. La

¹⁰⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8885 : ventes des 6 février 1861 et 2 août 1862. III-E 8887 : quittance du 19 juillet 1866.

¹⁰⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : vente du 28 décembre 1865. III-E 18042 : quittance du 28 décembre 1873.

¹⁰⁶⁸ Elle était jusqu'en 1841 la propriété d'un menuisier, dont le fils unique est décédé en Amérique. Aucun de ses neveux, qui en héritent en 1874, n'habite la commune : l'un est cultivateur à Buenos-Aires, une autre a épousé un instituteur, la dernière est mariée à Saint-Jean-de-Luz. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 19 octobre 1838, 3 juillet 1841, 20 avril 1867, et 21 janvier 1874.

¹⁰⁶⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : testaments des 3 avril et 19 décembre 1883.

¹⁰⁷⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 2 octobre 1883 et 1^{er} octobre 1884.

¹⁰⁷¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : échange du 31 janvier 1880.

¹⁰⁷² Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

¹⁰⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18091 : contrat de mariage du 11 octobre 1888.

¹⁰⁷⁴ En mai 1892, Léon Berho prend la succession de son beau-père au conseil municipal. Le 2 août de la même année, il demande à être dispensé d'exercices militaires : "il est seul à diriger les travaux de sa ferme [...] Fils unique de veuve il est obligé d'aider sa mère veuve âgée et malade dans ses travaux pour la direction d'une tannerie". Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

¹⁰⁷⁵ Voir en annexe : Istillartia, l'extinction d'une dynastie de journaliers (16).

¹⁰⁷⁶ "Si lesdites sœurs Aguerre prenaient la détermination de vendre [...] elles prennent l'engagement [...] de donner la préférence audit Acheritogaray à prix égal", précisait l'acte notarié. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : obligation du 27 décembre 1855.

¹⁰⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : obligation du 28 janvier 1858.

¹⁰⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8886 : quittance du 9 janvier 1864. 4U12/26 : affaire du 24 septembre 1868.

disparition prématurée de l'héritière¹⁰⁷⁹ en 1881, puis de Dominica en 1888 laisse une exploitation endettée et sans successeur. Dernière survivante, Marie Aguerre quitte Istillartia pour rejoindre sa fille cadette mariée à un tanneur d'Hasparren. Ses deux fils sont partis pour l'Amérique¹⁰⁸⁰. Des 4 215 francs de la vente finalement consentie à Léon Berho, elle ne touche que 800 francs : la quasi-totalité est versée aux créanciers¹⁰⁸¹.

Istillartia toutefois ne disparaît pas tout à fait. Léon Berho, qui a besoin de bras, y maintient jusqu'à la guerre un ménage de journaliers, puis de fermiers. Etchegoyenea en effet ne dispose que d'une main-d'œuvre familiale très réduite, et s'agrandit encore en 1901 des terres d'une troisième micro-exploitation, Barberteguia. Comme Istillartia, cette petite propriété indivise de deux hectares a abrité pendant un demi-siècle une fratrie de célibataires, couturières, blanchisseuses, et sans doute journalières à la belle saison. Comme Istillartia aussi, elle a désespérément résisté, et s'est même agrandie en 1858 de 70 ares des terres d'Erraya. Mais lorsque la dernière des sœurs disparaît en 1892, l'exploitation est privée de successeur. Les neveux, puis les petits neveux ont tous quitté la commune. Sept d'entre eux sont entrés en religion, trois se sont installés, comme négociant ou boulanger, dans les petits centres urbains de la région, Cambo, Hasparren, Biarritz¹⁰⁸². Un temps louée à un douanier retraité et une tisserande, la maison est vide en 1911, et ses quatre petites parcelles de prés et de labours sont absorbées par Etchegoyenea.

Mais le déclin des journaliers arrive à son terme. Hélette, où l'on dénombrait 168 journaliers en 1852, n'en compte plus que huit en 1892¹⁰⁸³. Arrive aussi à son terme le processus de concentration foncière qui, pendant un demi-siècle, a accompagné leur départ ou leur extinction. Aussi Léon Berho cherche-t-il désormais des arrangements avec ses voisins. Les années 1900-1910 sont celles du remembrement : entre exploitations voisines s'échangent de minuscules portions de parcelles d'une dizaine d'ares, qui viennent régulariser les soles et faciliter l'irrigation des prés.

L'irrigation des prairies naturelles est en effet l'une des principales préoccupations et l'une des réussites de l'exploitation. Le partage et la canalisation des eaux qui descendent du Mont Baygoura font l'objet de transactions entre voisins et de clauses précises dans les contrats de vente. En 1853, Jean Acheritogaray réclame une indemnité à Jean Etcheverry, propriétaire de Consoloa, qui vient de détourner une partie des eaux du ruisseau Erraïcooura : "il a construit un mur" en bordure du pré d'Etchegoyenea, "sur lequel il a en outre pratiqué une rigole en maçonnerie d'une longueur de 55 mètres à partir de la prise d'eau, sur une largeur de 55 centimètres, pour conduire les eaux dans sa prairie"¹⁰⁸⁴. Jean Acheritogaray a fait de même en creusant une rigole qui arrose ses nouveaux prés : en 1880, un échange de parcelles prévoit qu'il continuera à bénéficier de cette eau dix jours

¹⁰⁷⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : testament du 20 décembre 1879.

¹⁰⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

¹⁰⁸¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : vente du 27 janvier et quittances du 2 février 1889.

¹⁰⁸² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 20 avril 1855, 25 mars 1869, 15 février 1878, 20 mai 1880, 22 juillet 1892, 2 mars 1895 et 6 mars 1897. Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale.

¹⁰⁸³ Comme toujours, les données des enquêtes agricoles n'indiquent que des tendances. Elles comptabilisent parfois les seuls chefs de famille, parfois tous les membres de leur famille. Les recensements ne sont guère plus fiables : les journalier(e)s, dont les activités sont saisonnières, y sont généralement dénombrés parmi les ouvriers (fileuse, tisserand, blanchisseuse...), ou dans la catégorie vague des cultivateurs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-161 : enquête décennale de 1892. Arch. com. Hélette : enquête agricole de 1852.

¹⁰⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8882 : transaction du 1^{er} janvier 1853.

par mois¹⁰⁸⁵. Le démantèlement d'Erraya surtout impose aux nombreux acquéreurs une réglementation minutieuse de la distribution de l'eau. Le maçon Durruty pourra irriguer trois jours par mois, mais en n'utilisant que la moitié du volume d'eau, Jean Larteguy quatre jours "pendant les deux mois les plus favorables", le cordonnier Haran quatre jours par an en mars et avril. L'aubergiste Curutchet pourra utiliser huit jours par mois l'eau de la rigole de 33 centimètres de large qui traverse sa parcelle jusqu'au pré d'Etchegoyenea. Pour son autre pré enfin, Jean Acheritogaray est autorisé à établir deux nouvelles prises d'eau et une rigole¹⁰⁸⁶. "Les canaux d'irrigation aménagent (sic) l'eau dans toutes les directions; aussi le fourrage abonde", se félicite en 1893 le jury du concours départemental des domaines¹⁰⁸⁷. En 1905 à nouveau, Léon Berho présente sa candidature pour un prix d'irrigation¹⁰⁸⁸. En 1914, 3/5 des terres cultivées sont consacrés aux prés, qui sont non seulement irrigués mais fumés.

Insensiblement, le changement s'introduit au sein du système de cultures ancien. Un verger a été arraché, une petite vigne plantée, la culture du lin, concurrencé par le coton, a semble-t-il été abandonnée depuis 1848. Sur les quatre hectares de labour d'autre part, les céréales ont en partie cédé la place aux prairies artificielles, "vastes et en plein rapport" selon le jury. La production de maïs, remplacé par le froment dans l'alimentation humaine, est de plus en plus destinée au bétail¹⁰⁸⁹ : le grenier se vide de tout son maïs pendant la période d'engraissement, et ne contient plus que du froment à l'arrivée du printemps¹⁰⁹⁰. L'exploitation s'est clairement orientée vers la production de fourrages et l'élevage, s'est ouverte aux marchés, a adopté de nouvelles cultures et de nouvelles techniques. Quels ont été l'ampleur et les rythmes de ces changements? C'est ce que les sources, relativement abondantes mais disparates, permettent mal d'apprécier. Les réserves de jouissance qui accompagnent la donation-partage de 1848 donnent des indications sur les productions vivrières, les bâtiments d'exploitation et les amendements, mais ni sur le cheptel, ni sur l'outillage. L'inventaire de 1884 et le contrat de mariage de 1888 en revanche détaillent le bétail et les instruments agricoles. Le palmarès du concours de 1893 apporte quant à lui des appréciations plus qualitatives, et souvent évasives.

Lorsque le notaire inventorie les biens de l'exploitation après le décès de Jean Acheritogaray en 1884, il trouve dans l'étable huit têtes de bovins : une paire de bœufs et une paire de vaches sans doute destinés avant tout au travail, mais aussi une vache pleine, deux vaches bretonnes et une génisse pour la production laitière et la reproduction. A cette date, les bœufs engraisés à la morte saison ont probablement été vendus : la maison détient une créance verbale de 250 francs sur un boucher de Bayonne. Le cheptel bovin, d'une valeur de près de 2 000 francs, est la principale richesse de l'exploitation. Mais elle se livre aussi à l'élevage mulassier : les deux juments et leurs deux mules sont évaluées 1 200

¹⁰⁸⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : échange du 31 janvier 1880.

¹⁰⁸⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 et 8885 : ventes des 18 août 1859, 27 février 1860, 6 février 1861 et 2 août 1862.

¹⁰⁸⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J-269 : rapport du jury départemental d'agriculture (1893). Voir le rapport en annexe (18).

¹⁰⁸⁸ Arch. nat. F10 / 1779. Concours départemental d'agriculture, Basses-Pyrénées, 1905.

¹⁰⁸⁹ "Autrefois dans quelques parties du département le paysan vendait son froment et se nourrissait presque absolument d'un certain pain de maïs appelé mesture, qui était lourd et peu digestif. Aujourd'hui le froment est la base de l'alimentation rurale, mais on le mélange encore avec du maïs [...] Les animaux consomment tous du maïs quand on les prépare pour la vente. Les volailles engraisées au maïs sont excellentes [...] Le bœuf n'est amené au fin gras qu'avec la farine de maïs". A. de CASTAREDE, "Le département des Basses-Pyrénées. Agriculture", *ouvrage cité*, 1892, p. 467.

¹⁰⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : inventaire du 16 avril 1884.

francs. Comme les bœufs, les porcs sont engraisés pendant l'hiver : deux jeunes porcs seulement sont inventoriés en avril, mais ils sont sept lors du mariage de Marie-Thérèse en novembre 1888. Nourri sur les pentes du Mont Baygoura où Etchegoyenea possède de vastes pâtures, le troupeau d'ovins enfin n'apparaît pas à l'inventaire, de même que la basse-cour, mais a sans doute toujours existé¹⁰⁹¹.

Le cheptel destiné à la vente fait l'objet d'une sélection. En 1893, "comme dans toutes les fermes de la région", les bovins sont issus du croisement de la race locale, rustique et apte au travail, et de la race plus récente d'Urt, "bonne pour le travail, suffisante pour le lait, excellente pour la boucherie"¹⁰⁹². Les brebis traditionnellement élevées pour le lait et la reproduction font place aux moutons engraisés pour la boucherie. Le commerce des bestiaux est devenu depuis le milieu du siècle la principale activité de la région. A Hélette comme à Hasparren, foires et marchés attirent les bouchers de Bayonne et les maquignons français et espagnols¹⁰⁹³. L'affluence considérable oblige la municipalité à prolonger la foire de novembre et à régler à plusieurs reprises les droits de place. Dans les quatorze cantons du Pays basque se tiennent en 1892 vingt-huit foires où, des bœufs aux poules, les exploitants viennent écouler les produits de leur élevage¹⁰⁹⁴. Seules la mévente de la fin du siècle et la faillite de quelques maquignons¹⁰⁹⁵ interrompent brièvement ce florissant commerce.

C'est sur les prés et le cheptel qu'a porté l'essentiel des efforts de l'exploitation. Les terres, chaulées et marnées¹⁰⁹⁶, reçoivent un abondant fumier de ferme mais le rapport du jury ne fait pas état, en 1893, de l'utilisation d'engrais chimiques¹⁰⁹⁷. L'outillage agricole, "suffisamment complet pour l'exploitation du domaine", ne mérite pas non plus de mention particulière. A l'inventaire de 1884, il est encore rudimentaire et de faible valeur. Les

¹⁰⁹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18045 : inventaire du 16 avril 1884. III-E 18091 : contrat de mariage du 11 octobre 1888.

¹⁰⁹² A. de CASTAREDE, ouvrage cité (1892). L'origine mal connue de cette race récente du Bas-Adour remonte, selon les auteurs, soit à l'épizootie de 1774, soit aux guerres napoléoniennes. La société départementale d'agriculture lui fait en 1891 une place à part dans son herd-book : "C'est une des variétés les moins anciennes du département. Elle est de création toute récente. Lors du grand passage des troupes qui eut lieu en 1815, tous les animaux du pays avaient été réquisitionnés pour la nourriture des armées; au dire des anciens, il ne restait même plus trois vaches dans le pays. Mais comme tous ces animaux avaient été bien payés, les cultivateurs reconstituèrent leurs troupeaux avec des animaux achetés un peu partout dans les régions voisines". *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n°20, janvier 1892.

¹⁰⁹³ A Hélette se tiennent depuis 1750 deux foires annuelles, à l'origine destinées l'une aux chevaux et mulets, l'autre aux ovins. Jean CURUTCHET, *Heleta*, ouvrage cité, pp. 25-26 et 39. Voir documents 19 et 20 en annexe : foires et marchés de Hélette; le marché d'Hasparren.

¹⁰⁹⁴ Société d'agriculture des Basses-Pyrénées, *Annuaire pour 1892*.

¹⁰⁹⁵ Michel Acheritogaray, cadet d'Etchegoyenea, en est une des victimes. Aubergiste à Hélette, il est aussi courtier en bestiaux. La crise de 1897-1898 le conduit à la faillite : en deux ans, ses dettes à l'égard d'un marchand de bétail de Garris et d'un négociant de Saint-Jean-Pied-de-Port atteignent 16 000 francs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 : obligations des 24 février et 5 mars 1898, vente immobilière du 5 avril 1898, vente mobilière et bail à ferme des 18 et 25 juin 1898.

¹⁰⁹⁶ La donation entre vifs de 1848 consacrait déjà plusieurs articles aux emplacements à soutrage, à la vasière "qui sera jouie pendant deux ans par le fils, puis pendant un an par les donateurs", ainsi qu'au four à chaux que possède la maison.

¹⁰⁹⁷ Les engrais industriels ne semblent faire leur apparition dans la commune qu'à l'extrême fin du siècle. En 1898, le palmarès du concours des domaines indique que le boucher Camblong, propriétaire d'Ainciburua à Hélette, fait usage d'engrais chimiques. A la même époque, un fermier déclare au juge de paix avoir fait pour son propriétaire un transport de guano. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J/1269 : rapport du jury départemental d'agriculture. 4U-12/44 : audience du 1^{er} mai 1900.

instruments les plus coûteux sont alors les quatre charrettes, évaluées 180 francs. Les trois herses et les deux "charrues à coutre et à soc" ne valent pas 40 francs : comme les huit râteaux, ce sont encore des outils de bois, en grande partie de fabrication domestique. La valeur de l'ensemble, estimée 315 francs, ne dépasse pas celle de l'outillage aratoire du métayer d'Harismendia dix ans plus tôt¹⁰⁹⁸. En 1895 en revanche, Léon Berho est propriétaire d'une batteuse achetée en commun avec son oncle Paulin Durrels, fils de l'ancien notaire, son beau-frère Michel Acheritogaray, courtier en bestiaux, le boucher Cambлонc, et le vétérinaire Franchisteguy. Par l'intermédiaire de ce réseau d'entrepreneurs, propriétaires fonciers et membres du conseil municipal, l'innovation s'introduit aussi chez les petits exploitants de la commune qui louent à tour de rôle la machine¹⁰⁹⁹.

Pour la petite exploitation, le changement agricole toutefois ne passe encore ni par la mécanisation ni par l'adoption d'engrais chimiques. Il faut le chercher du côté d'une orientation accentuée vers l'élevage, qui s'accompagne à la fois du progrès des cultures fourragères au détriment des emblavures et d'une augmentation des rendements grâce à des fumures plus abondantes. Depuis longtemps tournée vers l'élevage et la production de maïs, la polyculture vivrière s'infléchit à partir des années 1860 vers l'engraissement spéculatif des bestiaux. Cette dynamique collective, nourrie par l'ouverture des marchés et les mouvements de la propriété, génératrice de conflits et de solidarités¹¹⁰⁰, échappe à l'alternative entre immobilisme et révolution agricole. De ce fait, elle échappe aussi largement au regard de l'historien.

3. Portrait de groupe avec poules (Ascain)

Ils sont une douzaine, sans doute habitués du marché de Saint-Jean-de-Luz qu'ils approvisionnent en légumes et en volailles¹¹⁰¹. Régulièrement, entre 1901 et 1912, ils sont distingués par les comices agricoles du canton pour leurs porcs et les produits de leur basse-cour ou de leur jardin¹¹⁰². On sait fort peu de choses de ces lauréats : très petits propriétaires ou métayers, ils n'ont souvent laissé d'autres traces que quelques inscriptions sur les listes de recensement. Certains même ne se révèlent comme exploitants qu'à l'occasion de ces concours. Leur réussite, qui témoigne à sa manière de la vitalité de la petite exploitation, mérite pourtant que l'on tente de broser leur portrait.

¹⁰⁹⁸ Voir chapitre 6 et annexes : les métayers d'Harismendia.

¹⁰⁹⁹ Un conflit à propos du prix de la location oppose en 1900 les co-propriétaires de la batteuse à Jean Garat, qui cultive cinq hectares à Hélette. Garat "avait traité pour le battage de son froment avec le sieur Franchisteguy, à forfait pour la somme de vingt francs. Déjà précédemment il a pendant quatre années fait dépiquer son froment aux mêmes conditions [...] Franchisteguy est co-propriétaire d'une batteuse en société avec les quatre autres propriétaires co-associés". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/44 : affaire du 20 février 1900.

¹¹⁰⁰ La confrérie du bétail de Hélette, dont on trouve quelques traces autour de 1860, témoigne de ces solidarités entre éleveurs. Voir chapitre 3 : les comptes de tutelle d'Errecartia.

¹¹⁰¹ Dans les années 1920, "les cultivateurs régionaux visitent aussi les particuliers. En apportant leur lait à domicile, les paysans basques ont toujours leur automobile ou leur charrette chargée de légumes. Dans chaque quartier [...] où stationnent quelques instants ces cultivateurs, il se forme un groupement de ménagères venant s'approvisionner de quelques légumes courants tout en emportant leur pot à lait". Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête agricole de 1929*, ouvrage cité (1937).

¹¹⁰² Le Comice agricole de Saint-Jean-de-Luz, présidé par Henry de Larralde Diusteguy, est créé le 25 mars 1898. A l'initiative du Comité républicain, il est remplacé à partir de 1908 par le Comice agricole luzien. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7M-20 : comices agricoles, canton de Saint-Jean-de-Luz (1901-1939).

A proximité des marchés urbains et des villégiatures de la Côte basque, la basse-cour constitue un complément appréciable et parfois une véritable spécialisation pour des exploitations trop petites pour développer leur surface en herbe. Rien ne permettait ainsi de prédire la réussite, ou même la survie, d'Uhanetcheberria lorsque Simon Berho en est devenu propriétaire en 1840. Exclu par sa mère d'une succession à laquelle, en tant qu'aîné, il pouvait prétendre, il n'a reçu en héritage que ce petit enclos inséré dans les communaux, sur des hauteurs déshéritées : à peine plus de deux hectares de cultures, pour moitié en labour et pour moitié en prés et vergers, et une maison en mauvais état jusqu'alors habitée par des indigents¹¹⁰³. A sa mort en 1875, Simon Berho a agrandi sa petite propriété, portée à huit hectares grâce à des achats de terrains communaux. L'exploitation pourtant ne possède sans doute qu'un attelage de vaches, et reste très modeste : en témoigne le mariage de l'héritier André Berho avec Marie Aramendy, fille de métayers, qui n'apporte en dot que 200 francs d'effets personnels et 1 000 francs "de ses économies"¹¹⁰⁴. Uhanetcheberria tire des communaux les fourrages qui lui font défaut pour son maigre cheptel¹¹⁰⁵. La survie de l'exploitation et de la famille, qui a compté jusqu'à sept enfants, est passée en effet par la conversion en labours des deux parcelles de pré comme des deux petits vergers. A défaut de bovins, elle engraisse des volailles, pour lesquelles Marie Aramendy est récompensée à quatre reprises de 1903 à 1906, et des truies primées en 1908 et 1909.

Plus incertain encore apparaissait l'avenir de Chahambaïta lorsqu'à deux reprises cette petite exploitation de deux hectares fut victime de partages de succession¹¹⁰⁶. Jeanne Dolabarats et Joseph Olaizola, héritiers de la maison et des deux vieilles vaches qui constituaient en 1833 son seul cheptel, durent la quitter temporairement en 1851 et s'installer dans une métairie assez grande pour nourrir leurs six enfants. En 1856 pourtant ils étaient de retour, grâce à quelques parcelles louées à un menuisier du village¹¹⁰⁷. Même agrandie de trois parcelles de pâtures communales, la propriété pourtant atteignait tout juste cinq hectares, et l'exploitation tirait sans doute une part de ses ressources des communaux, où les enfants surveillaient les moutons au lieu d'aller à l'école¹¹⁰⁸. Son existence fut à nouveau menacée lorsque après le décès de Jeanne Dolabarats en 1881 ses six enfants se disputèrent l'héritage¹¹⁰⁹. Lourdemment endettée, elle fut vendue aux créanciers et mise en métayage en 1891. Est-ce son nouveau propriétaire, le notaire Félix Fargeot, qui a fait mettre

¹¹⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15597 : vente du 6 janvier 1840. Arch. com. Ascain : matrice cadastrale; matrice générale des quatre contributions directes (1822-1848); noms de tous les indigents et de veuves portés dans la liste pour la distribution de 363 francs qui sont destinés au secours des plus misérables qui ont éprouvé des pertes (sans date, vers 1815).

¹¹⁰⁴ Le contrat de mariage, qui prévoit la cohabitation des deux ménages, comporte comme toujours une clause de mésentente. Celle-ci stipule qu'en cas de séparation le jeune ménage recevrait "la moitié des récoltes existantes dans la maison et une vache de la valeur de cent cinquante francs". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15624 : contrat de mariage du 4 janvier 1875.

¹¹⁰⁵ En août 1894, une génisse d'André Berho laissée sans surveillance sur un terrain communal tue la vache d'une voisine : "le bétail de Berho avait été conduit dans les environs par le fils de ce dernier qui après l'avoir fait boire l'abandonna et partit avec un paquet sous le bras", relate un témoin. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-33/16 : audience du 12 octobre 1894.

¹¹⁰⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17545 et 17556 : partages des 11 février 1833 et 20 janvier 1853.

¹¹⁰⁷ Arch. com. Ascain : état de tous les propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet des inondations survenues le 16 et 17 juin 1856.

¹¹⁰⁸ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1886).

¹¹⁰⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 20 janvier 1882. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15632 : déclaration du 9 février, vente de droits et transport du 6 avril, et pouvoir du 2 septembre 1883.

en valeur et convertir en labours près de quatre hectares de pâtures? En 1914, l'exploitation consacre, comme Uhanetcheberria, la presque totalité de ses terres aux labours. Ses métayers, qui ont abandonné l'élevage des brebis, envoient en 1905 plusieurs bovins sur les pâtures frontalières. Mais cette année-là, ils vendent surtout 22 porcs¹¹¹⁰, et reçoivent pour la première fois un prix pour les produits de leur basse-cour.

Dans le bourg, Arra, Ganaenea et Malobaïta disposent de moins de terres encore. Ce sont des micro-exploitations pluriactives, qui tirent d'un jardin et d'une basse-cour une partie de leurs revenus. Alexandre Hiriart, primé en 1911, ne possède que les 60 ares d'Arra, hérités de son père. La minuscule exploitation, qui abritait au milieu du siècle sa grand-mère blanchisseuse et son père et son oncle marins, n'a pas participé au partage des communaux et semblait vouée à la disparition. Mais elle a su adapter avec souplesse ses activités agricoles et non agricoles. En 1894, les hasards d'une dispute entre deux maçons révèlent qu'Alexandre, recensé comme laboureur, tient auberge à Arra¹¹¹¹. Sa mère, officiellement "ménagère", est également déclarée aubergiste lorsqu'à son décès en 1898 elle laisse en héritage une petite réserve de vin et de liqueurs¹¹¹². Sa sœur Catherine, avec laquelle il cohabite, est couturière. Ses deux autres soeurs, présentes par intermittence, sont domestiques à Bayonne. Parallèlement, une parcelle de labour a été convertie en un grand jardin de 15 ares, dont les produits comme ceux de la basse-cour sont destinés au marché.

Quant à Louis Lastiry et à Sabine Salaberry, ils ne possèdent pas de terres et rien ne permettrait de les ranger parmi les exploitants s'ils n'étaient primés à plusieurs reprises, l'un pour ses porcs, l'autre pour les produits de sa basse-cour et de son jardin. Louis Lastiry est fils d'un tisserand qui, en 1850, cultivait déjà quelques terres louées à Ingoytia¹¹¹³. Recensé comme tisserand en 1891, puis par le conseil de révision en 1894, Louis apparaît pour la première fois comme "laboureur" en 1896, alors qu'il ne loue qu'une maison, son jardin, et son minuscule labour de 15 ares¹¹¹⁴. Sabine Salaberry, elle, est couturière. Avec son époux retraité des douanes et ses filles, couturière et repasseuse, elle habite Malobaïta, qui abrita un temps une forge, et ne dispose que d'un jardin. Le ménage perpétue lui aussi une tradition bien enracinée de pluriactivité. Le père de Sabine fut successivement ou simultanément préposé des douanes, cordonnier et exploitant agricole. Son beau-père, charpentier, cultivait 30 ares de labours et possédait en 1860 deux bœufs et un porc¹¹¹⁵. De même, le forgeron qui la précéda à Malobaïta élevait une vache en 1874¹¹¹⁶.

Pour ces pluriactifs, la nouveauté en ce début de XXe siècle est sans doute le développement de productions destinées au marché en expansion de la Côte basque. Cette orientation tend, pour certains exploitants, à devenir une véritable spécialisation. Dotorabaïta, qui reçoit pour ses fruits et légumes douze distinctions successives, dont

¹¹¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-159 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Année 1905.

¹¹¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-33/16 : audience du 11 mai 1894.

¹¹¹² Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 23 octobre 1899.

¹¹¹³ Voir chapitre 6 : Ingoytia, du fermage au métayage.

¹¹¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement et matrices cadastrales.

¹¹¹⁵ Arch. com. Ascain : déclaration de sinistre du 4 avril 1860. Listes nominatives de recensement et matrices cadastrales.

¹¹¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15623 : liquidation et partage des 9 et 23 décembre 1874.

plusieurs premiers prix, faisait partie de ces très petites exploitations à l'avenir incertain. Ses héritiers avaient depuis longtemps quitté le village pour s'installer à Biarritz, et sur leur petit héritage de 130 ares se succédaient marins, douaniers et journaliers¹¹¹⁷. Pendant près d'un demi-siècle, seuls deux incendies témoignent du maintien de quelques activités agricoles : seize quintaux de foin et de paille sont la proie du feu en 1844, un porc en 1887¹¹¹⁸. En 1890 pourtant, la propriété est rachetée par un jardinier qui en fait une exploitation modèle.

Un second groupe de lauréats se distingue nettement de ces très petits ou micro-exploitants : ce sont des métayers, qui complètent les revenus de leur exploitation par des petites productions qui échappent au partage¹¹¹⁹. Ils sont pour la plupart voisins ou parents, et leurs trajectoires se croisent à Haranederrea dont ils ont été les domestiques ou les métayers¹¹²⁰. Nicolas Etcheverria et son épouse, plusieurs fois primés pour leurs porcs et leurs volailles, sont depuis 1885 les métayers de Sarrola, la principale métairie d'Haranederrea. Ils possèdent aussi un important cheptel bovin et des chevaux, et vendent en 1905 sept veaux, un bouvillon, et cinq porcs¹¹²¹. Ces métayers aisés n'ont pas de descendance, mais épargnent pour leur nièce, qui vit avec eux. En 1903, ils confient 600 francs à la Caisse rurale dont Jean Gracy, propriétaire d'Haranederrea, est le promoteur et le trésorier¹¹²². En 1906 s'y ajoute un nouveau dépôt de 400 francs. L'épargne accumulée leur permet en 1907 de devenir propriétaires d'Etchegaraya¹¹²³, dont les métayers prennent leur succession à Sarrola où ils obtiennent à leur tour des prix pour leur basse-cour.

Raymond Etcheverria et Micaela Leorburu, sont le frère et la belle-sœur de Nicolas, Jean Etchenique et Bernarda Errandonea sont ses voisins. Comme lui, ils exploitent d'importantes métairies et sont plusieurs fois distingués par les comices pour leurs porcs, leurs volailles, ou les produits de leur jardin. Comme lui aussi, ils parviennent à épargner. En deux ans, Raymond Etcheverria dépose 600 francs à la Caisse rurale, et Jean Etchenique près de 3 000 francs qui lui permettent d'acheter les droits du petit domaine paternel, entièrement transformé en prés. A son décès en 1916, il laisse à ses onze enfants près de cinq hectares, et 1 500 francs sur un livret de Caisse d'épargne¹¹²⁴. Etienne Etchegaray enfin, originaire de la commune voisine de Vera en Espagne, est resté au service d'Haranederrea pendant une vingtaine d'années, comme domestique puis comme métayer. Il s'y est marié, avec la fille d'un métayer du domaine. Puis il a pris à ferme une exploitation plus grande¹¹²⁵, et s'est constitué un important cheptel bovin et ovin¹¹²⁶. Entre 1901 et 1907, il rembourse peu à peu les 900 francs qu'il a empruntés à la Caisse rurale.

¹¹¹⁷ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 2 mai 1863.

¹¹¹⁸ Arch. com. Ascain : procès verbal du 13 novembre 1844. Incendies survenus en 1887. Listes nominatives de recensement et matrices cadastrales.

¹¹¹⁹ Voir aussi chapitre 3 : les comptes de Goyty.

¹¹²⁰ Voir chapitre 2 : Haranederrea, une trajectoire linéaire.

¹¹²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-159 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Année 1905.

¹¹²² Archives privées : Caisse rurale d'Ascain. Livre de caisse.

¹¹²³ Voir chapitre 4 : Etchegaraya, échec d'une transmission.

¹¹²⁴ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 20 octobre 1916.

¹¹²⁵ La ferme de Finondoa, d'une superficie de sept hectares, est louée 460 francs en 1895. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 13 novembre 1895.

Pour ces métayers en ascension et ces très petits exploitants se dessine ainsi une autre voie possible. Le jardin et la basse-cour sortent de la sphère domestique pour se tourner vers le marché. Ces orientations nouvelles, souvent dues aux femmes, offrent à l'exploitation des revenus de complément et ouvrent la voie à de véritables spécialisations. Soutenues par les initiatives publiques ou privées, elles participent d'une dynamique collective de la petite exploitation, alternative à la grande exploitation mécanisée.

4. La petite exploitation et le changement agricole

Entre un immobilisme d'apparence et une révolution agricole parfois factice, la petite exploitation se fraye avec lenteur et prudence ses propres voies vers le changement agricole. Imperceptiblement, le système de culture mis en place au XVIII^e siècle s'ouvre aux marchés et s'infléchit vers des productions spéculatives. Dans une orientation pastorale accentuée, dans l'accumulation de petits changements qui l'accompagnent, se préparent les spécialisations agricoles et les bouleversements techniques du XX^e siècle. Mais ces dynamiques souterraines, mal enregistrées par la statistique agricole, mal perçues par des notables souvent aveuglés par le modèle de la grande exploitation mécanisée, ne trouvent dans les discours qu'un écho tardif et atténué. Il faut attendre la fin du siècle pour voir reconnaître les efforts entrepris, et accorder quelque rationalité au comportement économique des petits exploitants.

Une orientation vers l'élevage

Ni la betterave à sucre, ni le mûrier, ni aucune des innovations parfois extravagantes inspirées à des esprits imaginatifs par le modèle des régions de grande culture¹¹²⁷ n'ont séduit de petits exploitants rétifs aux expérimentations hasardeuses, qui coûtent souvent plus qu'elles ne rapportent. Le mouton de Southdown, introduit par le Conseil général sous le Second Empire, n'a pas eu davantage de succès face aux races locales plus rustiques : "les pasteurs se montrent malheureusement peu enclins à donner leurs brebis à ces béliers. L'esprit de nos campagnes repousse tout ce qui sort des vieilles habitudes"¹¹²⁸. L'expérience échoue en fait lamentablement : les béliers achetés à partir de 1857 périssent les uns après les autres par accident ou par maladie, et passent rarement l'année. La politique de mise en valeur des landes dites improductives, qui fournissent aux exploitations fourrage et litière, se heurte à la résistance des communes et ne survit pas non plus au Second Empire : "il n'existe, dans ce département, que fort peu de terrains sans aucune valeur", admet-on finalement en 1871, "les reconnaissances ont donc été suspendues"¹¹²⁹.

¹¹²⁶ En 1905, il envoie au pâturage quatorze bovins, 132 ovins, deux chevaux et six porcs. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-159 : Bureau de Herboure. Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Année 1905.

¹¹²⁷ En 1815, un préfet de l'Empire proposait ainsi l'introduction de l'arachide. Mais c'est surtout la Monarchie de Juillet qui voit fleurir les initiatives les plus diverses et sans lendemain. Le conseil général encourage la culture du mûrier et vote une prime de 1 000 francs pour l'éventuel fondateur de la première sucrerie de betteraves du département. La Société d'agriculture de Bayonne vante la culture du colza, qui pourrait remplacer le maïs, et expérimente celle du mûrier. Général SERVIEZ, *Statistique de l'an X*, ouvrage cité, 1815. Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (sessions de 1838, 1839 et 1840). Société d'agriculture de Bayonne, *Compte-rendu par M. le Directeur de la métairie modèle*, ouvrage cité, 1840.

¹¹²⁸ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (session de 1861).

¹¹²⁹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (session de 1871).

Peu réceptive au catéchisme physiocratique, la petite exploitation suit la voie plus modeste d'une adaptation progressive d'un système de cultures dont la rationalité est finalement reconnue. L'élevage ovin décline au profit de l'engraissement des bœufs, des porcs et des volailles, qui devient l'activité essentielle et la principale source de revenus monétaires. Les céréales, notamment le froment, reculent devant les prés et les plantes fourragères¹¹³⁰. Entre l'établissement du cadastre en 1832 et 1914, quasiment toutes les exploitations augmentent leur superficie en herbe. Les plus spécialisées, comme Chilharenea, leur consacrent jusqu'aux 2/3 de leur superficie. Le maïs tend à disparaître de l'alimentation humaine pour devenir lui aussi fourrage. Dès les années 1860 s'affirme une vocation herbagère commune aux montagnes humides, qui se confirme au siècle suivant¹¹³¹. Il faut certes attendre les décennies 1960-1980 pour voir les surfaces toujours en herbe s'étendre massivement au détriment des landes, les productions fourragères couvrir la quasi-totalité de la surface agricole, et la spécialisation l'emporter définitivement sur la polyculture¹¹³². Mais le "grand miracle" du renouveau agricole de la fin du XXe siècle se préparait de longue date.

Cette amorce de spécialisation est rendue possible par l'élargissement du marché du bétail, grâce notamment au chemin de fer, mais aussi par l'ouverture du marché foncier. Défrichements, reconversions et remembrements sont étroitement liés aux mouvements de la propriété et de la population. Les terres libérées par la disparition des micro-exploitants sont à l'origine de la plupart des nouveaux prés de Chouhiteguia ou d'Etchegoyenea. Marihaurrenea à Ascain convertit également en prés ses parcelles de communaux¹¹³³. L'investissement foncier a certes mobilisé une grande part de l'épargne paysanne. Mais pour la petite exploitation, ce n'est pas un investissement purement sentimental et stérile. Il est aussi le moyen d'une spécialisation généralement herbagère, mais parfois aussi tournée vers la vigne ou les productions du jardin et de la basse-cour : c'est aussi dans ce dernier quart de siècle que se reconstitue autour d'Irouléguay un vignoble de qualité et que se développe l'aire de maraîchage de la Côte basque.

Une accumulation de petits progrès

Parallèlement, les statistiques agricoles témoignent d'un progrès sensible des rendements en céréales, qui augmentent de 50% en un demi-siècle. Les engrais chimiques ne font pourtant leur apparition que dans les années 1890¹¹³⁴, et ne se diffusent que lentement : pendant l'Entre-deux-guerres encore, ils restent trop coûteux pour les petits exploitants¹¹³⁵. C'est avant tout à des fumures plus abondantes, liées au développement de l'élevage,

¹¹³⁰ Voir tableau 6 en annexe : les céréales, superficie et rendements (1852-1892).

¹¹³¹ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité (1933), pp. 384-499. Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête agricole de 1929*, ouvrage cité (1937).

¹¹³² Pierre LABORDE, "L'agriculture du Pays basque en 1970", *Revue de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n° 131, 1975, pp. 363-370. Georges VIERS, "Mutations et progrès de l'agriculture en Pays basque de France", article cité (1992).

¹¹³³ Voir Marihaurrenea (chapitre 5).

¹¹³⁴ A. de CASTAREDE, "Le département des Basses-Pyrénées. Agriculture", *ouvrage cité* (1892). Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (session de 1895).

¹¹³⁵ Les agriculteurs "n'osent pas se risquer dans l'achat d'engrais, parce qu'ils les trouvent chers, ne savent pas les employer, et doutent du résultat". Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête agricole de 1929*, ouvrage cité (1937).

qu'il faut attribuer ces progrès¹¹³⁶. Ils sont révélateurs des multiples petits changements que saisissent mal les grandes enquêtes nationales, dont les catégories sont inspirées du modèle de la grande exploitation céréalière. Leur échappent les "progrès sensibles dans la culture des plantes fourragères"¹¹³⁷, généralement intercalaires ou dérochées, et les petits travaux hydrauliques du quartier de Chistela, les remembrements de parcelles de Chouhiteguia ou Etchegoyenea, comme la plupart des discrètes adaptations techniques de petites exploitations avant tout vouées à l'élevage¹¹³⁸.

Tout aussi difficiles à saisir sont les transformations de l'outillage qui précèdent la mécanisation. Les enquêtes agricoles ne permettent guère que de repérer l'apparition tardive et limitée de la charrue, ou la diffusion plus large de la batteuse¹¹³⁹. Ainsi recense-t-on en 1892 16 000 exemplaires de "charrues simples", contre seulement 600 charrues bisoc ou polysoc. Mais qu'est-ce qu'une "charrue simple" dans une région qui n'a longtemps connu que l'araire? Le concours de charrues créé par le Conseil général en 1842 a eu à peu près autant de succès que le mouton Southdown et a dû être abandonné dès 1846¹¹⁴⁰. La charrue Dombasle n'y a connu qu'un succès de curiosité, la charrue appelée de sous-sol reçue d'Angleterre s'est révélée trop lourde pour un attelage ordinaire. Personne n'a voulu concourir avec ces modèles dits "perfectionnés", mais inadaptés aux terrains pentus et à des sols généralement peu profonds, et c'est la charrue basque améliorée, munie de deux versoirs mobiles et tirée par deux vaches, qui l'a emporté¹¹⁴¹. Or aucune statistique ni aucun inventaire ne permet de distinguer du simple araire la "charrue basque perfectionnée", dont les multiples variantes sont pourtant attestées par les descriptions des ethnographes.

Fabriqués par les forgerons de village, ces instruments légers et peu coûteux reçoivent des dénominations locales qui trouvent difficilement leurs équivalents dans la langue des juristes ou des administrateurs. A Sare coexistaient ainsi à la fin du XIXe siècle au moins quatre instruments de labour : "golde-nabarr" et "perla", deux formes de l'ancien araire en voie de disparition; "adareta", inspirée de la charrue Dombasle et fabriquée par les artisans locaux à l'aide de pièces de fonte achetées à Bayonne, qui se généralise dans la seconde moitié du siècle; "urdemuttur", charrue tourne-oreille très légère utilisée sur les terrains pentus. Ce n'est qu'après la guerre que le Brabant issu des industries métallurgiques tend à remplacer ces modèles de fabrication rurale. De même la faucille fait-elle place à partir de 1870 à la faux à blé pour les moissons, et à la serpe puis à la faux à fougère et à la faux à ajoncs pour le soutrage : les trois inventaires de Harreguia, Chouhiteguia et Chilharenia

¹¹³⁶ "Les terres cultivées, situées presque toutes sur les terres d'alluvions des nombreuses vallées qui sillonnent la Soule et la Basse-Navarre, sont naturellement fertiles et ont donné comme moyenne, en 1891, des rendements de 17 hectolitres de froment et de 23 hectolitres de maïs à l'hectare. Cette fertilité naturelle, soutenue par d'abondantes fumures, activée par des chaulages judicieux, permet de maintenir depuis un temps immémorial l'assolement biennal très épuisant [...] sans qu'il y ait fléchissement dans la production malgré les procédés parfois primitifs de culture". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1J-1269 : concours des domaines de Mauléon, rapport du jury (1898).

¹¹³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1J-1269 : concours des domaines de Mauléon, rapport du jury (1893).

¹¹³⁸ Voir tableaux 1 à 6 en annexe.

¹¹³⁹ Alors qu'aucune batteuse n'est recensée en 1852, on en compte 204 en 1882 et 265 en 1892. C'est la première machine agricole à se diffuser dans les campagnes du XIXe siècle. Voir Renaud GRATIER de SAINT-LOUIS, "Du fléau à la batteuse. Battre le blé dans les campagnes lyonnaises (XIXe et XXe siècles)", *Ruralia*, n°6, 2000, pp. 89-112.

¹¹⁴⁰ Arch. nat. AD-XIXI-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (sessions de 1842, 1845 et 1846).

¹¹⁴¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-87 : concours de charrues de l'arrondissement de Mauléon. Rapports du jury (1844 et 1846).

établis entre 1870 et 1874 témoignent de cette spécialisation de l'outillage à main. A la même époque, la charrette à deux roues à rayons et à essieu fixe commence à concurrencer l'ancienne charrette à quatre roues pleines et essieu tournant¹¹⁴².

La machine fait certes son apparition et se répand rapidement dans la dernière décennie du siècle : "L'outillage a subi un perfectionnement notable; on emploie la charrue Brabant, la charrue Dombasle, la défonceuse et la fouilleuse [...] Les batteuses à vapeur et à manège sont très répandues dans nos campagnes. Dans presque tous les villages, il y a des faucheuses que l'on emploie comme moissonneuses [...] Il y a dix ans, ces diverses machines n'existaient que çà et là", se félicite en 1893 le jury départemental d'agriculture¹¹⁴³. Mais ces instruments coûteux, qui font en 1905 la fierté des gros exploitants candidats au concours départemental d'agriculture, ne s'introduisent que tardivement dans la petite exploitation et coexistent longtemps avec un outillage qui évolue lentement. C'est au travail des artisans locaux, à la fois forgerons et charrons, que l'on doit l'essentiel des perfectionnements de ce siècle et sans doute des progrès de la productivité¹¹⁴⁴.

Un mouvement collectif

Le changement agricole a été soutenu tout au long du siècle par de multiples formes de solidarité et de coopération. Bien avant que l'Etat ne se soucie du sort de la petite propriété et n'encourage, par la loi de 1884, le mouvement coopératif, la résistance de la petite exploitation rurale s'appuie sur les réseaux des solidarités villageoises¹¹⁴⁵.

Même mise à mal par le mouvement de privatisation des terres collectives, la communauté villageoise reste vivace¹¹⁴⁶. Elle a ses experts et ses médiateurs, appelés à arbitrer les conflits de voisinage, de jouissance, voire de succession, au grand dam parfois du juge de paix dépossédé de ses prérogatives¹¹⁴⁷. La commune régleme l'usage des communaux et défend les droits de jouissance lorsque entre nouveaux acquéreurs

¹¹⁴² Arch. Musée National des ATP Ms 48.82 et Ms 48.83 : Joseph-Michel de BARANDIARAN, *L'équipement agricole à Sare (Basses-Pyrénées)*, mai-août 1947 et février 1948.

¹¹⁴³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1J-1269 : concours des domaines de Mauléon, rapport du jury (1893).

¹¹⁴⁴ Ces lentes transformations de l'outillage agricole, qui précèdent la mécanisation, ne sont évidemment pas une particularité du Pays basque. La Limagne ou le Languedoc en fournissent des exemples analogues. Voir notamment : Charles PARAIN, "L'évolution de l'ancien outillage agricole dans l'Aude et les départements voisins au cours du XIXe siècle", *Publications du département et du Musée national des Arts et Traditions populaires*, Tours, 1937 (réédition : Charles PARAIN, *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Editions Sociales, 1979, pp. 28-45). Pierre COUTIN, "L'évolution de la technique des labours dans le Nord de la Limagne depuis le début du XIXe siècle jusqu'en 1938", *Folklore paysan*, mars-avril 1939, pp. 30-33.

¹¹⁴⁵ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante*, ouvrage cité, pp. 143-152.

¹¹⁴⁶ Bien que de nombreuses communes aient aliéné depuis le XVIIIe siècle une bonne part de leurs biens, les terres collectives restent très étendues notamment dans les montagnes de Soule et de Basse-Navarre, où les vastes zones de parcours sont la propriété de syndicats intercommunaux. Voir notamment Henri DURAND, *Histoire des biens communaux en Béarn et dans le Pays basque*, Pau, Vignancour, 1909, 120 p.

¹¹⁴⁷ En 1883, le juge de paix appelé à statuer sur un conflit opposant deux métayers d'Ascain se montre impitoyable envers ces arbitrages locaux : "en effet c'est un maire, avec son autorité, qui mésabusant de celle-ci dans un intérêt particulier et qui n'est pas à rechercher et menaçant de poursuites correctionnelles qu'il ne lui était pas loisible de mettre en mouvement et d'infliger, a arraché quarante francs à un simple cultivateur sans instruction et ayant peur de déplaire à son maire". Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/13 : audience du 15 juin 1883.

et anciens usagers se multiplient les conflits de possession¹¹⁴⁸. Elle régule l'accès aux ressources collectives : l'eau, les carrières à chaux¹¹⁴⁹, les vasières¹¹⁵⁰, objets d'une concurrence de plus en plus vive entre exploitants. Qu'un propriétaire s'avise de modifier le tracé d'un chemin¹¹⁵¹ ou de détourner un ruisseau pour irriguer sa prairie, et tout un quartier se mobilise. A Ascain dans les années 1870, quatre pétitions successives opposent les habitants du quartier d'Aldagaray à la modification d'un chemin qui "allonge les distances et qui oblige les bouviers à ne prendre qu'une demi charge à cause de la pente et des coudes"¹¹⁵². En 1889 à nouveau, plus de quarante usagers d'un abreuvoir public attendent le juge de paix qui se rend accompagné d'un "interprète de la langue basque" au quartier de Morcellay¹¹⁵³. Face aux empiètements sur le domaine public, la communauté assure ainsi la défense collective des exploitants.

Par l'intermédiaire de l'institution municipale, elle se dote aussi des équipements collectifs nécessaires aux exploitations rurales : foires et marchés, services des postes, routes et chemins, accès au réseau ferré sont au cœur des préoccupations des conseils municipaux¹¹⁵⁴. La commune de Hélette réglemente les droits de place sur le marché, se bat avec succès pour la prolongation de la foire annuelle¹¹⁵⁵, réclame à plusieurs reprises la création d'un bureau de poste¹¹⁵⁶. En 1853, elle s'inquiète auprès du préfet du mauvais état du chemin qui la relie au marché de Saint-Palais, dans "l'intérêt des populations de plusieurs localités et du commerce des bestiaux en particulier, le seul, qui alimente notre contrée"¹¹⁵⁷. A la fin du siècle, elle se préoccupe de l'accès à la ligne de chemin de fer de Bayonne à Saint-

¹¹⁴⁸ Voir chapitre 5 : Ascain. La vente des communaux.

¹¹⁴⁹ Voir chapitres 5 et 6 : Le domaine de Pierre Larre, médecin à Hélette. Etcheverria, une propriété paysanne.

¹¹⁵⁰ Arch. com. Hélette : délibérations des 28 novembre 1869 et 22 novembre 1874.

¹¹⁵¹ Arch. com. Hélette : délibération du 31 mai 1869. Enquête *commodo et incommodo* du 9 janvier 1910.

¹¹⁵² Arch. com. Ascain : délibérations des 28 mai 1871, 11 août 1872, 29 juillet 1873 et 29 juillet 1875.

¹¹⁵³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 33/14 : audience du 24 avril et transport de justice du 16 mai 1886. Arch. com. Ascain : arrêtés préfectoraux du 27 août 1889.

¹¹⁵⁴ Voir carte 21 en annexe : marchés et chemins de fer en 1900. La pauvreté des sources et de l'historiographie ne permet guère malheureusement de retracer les progrès de ces infrastructures à l'échelle régionale. Sur les marchés, le recueil de témoignages et documents édité par les Archives départementales des Pyrénées Atlantiques concerne le Béarn de l'Entre-deux-guerres plus que le Pays basque du XIXe siècle. Les circuits commerciaux sont mal connus, de même que les progrès des communications dont témoignent les rapports des préfets au Conseil général. L'enseignement agricole enfin ne connaît de timides débuts que pendant l'Entre-deux-guerres, à l'initiative d'hommes d'Eglise. Les rapports des préfets font certes état dès 1849 d'une ferme école départementale, mais son recrutement est très limité, essentiellement béarnais, et destiné à fournir les grands domaines en maîtres-valets qualifiés. Sur les marchés, voir : Association Mémoire Collective en Béarn, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, *Foires et marchés dans les Basses-Pyrénées. 1850-1950*, Pau, 1990, 229 p. Sur les débuts de l'enseignement agricole : Louis DASSANCE, "Une école d'agriculture en Pays basque : l'Institut agricole de Mendionde", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, n° 58, 1950, pp. 1-12.

¹¹⁵⁵ Voir document 19 en annexe : foires et marchés de Hélette.

¹¹⁵⁶ Dès 1838, le conseil municipal s'inquiète du "retard qu'éprouvent les lettres [...] par la raison que le facteur cantonal ne se rend que tous les deux jours dans la commune". En 1872 de nouveau, il réclame la création d'un bureau de poste à Hélette, "centre très important par ses foires et marchés, ainsi que par ses industries telles que la charronnerie, l'espargaterie, la chocolaterie, etc." En 1911, il renouvelle son vœu en raison de l'importance de ses foires aux bestiaux. Arch. com. Hélette : délibérations des 3 mai 1838, 14 mai 1872 et 11 juin 1911.

¹¹⁵⁷ Arch. com. Hélette : délibération du 14 août 1853.

Jean-Pied-de-Port¹¹⁵⁸. Ascain, qui n'est reliée aux communes voisines que par de mauvais chemins¹¹⁵⁹, consacre l'essentiel de ses efforts à son désenclavement. De 1848 à 1875, il lui faut près de trois décennies, et le sacrifice de ses communaux, pour réaliser ses projets. La route de Saint-Jean-de-Luz, chef-lieu de canton, marché, port maritime et gare de chemin de fer, s'achève en 1865 et se prolonge dix ans plus tard vers la Navarre espagnole¹¹⁶⁰. Elle est doublée d'un chemin de halage le long de la rivière, entre le port d'Ascain à celui de Saint-Jean-de-Luz¹¹⁶¹. De nouveaux chemins relient la commune à Sare et Urrugne, ses voisines immédiates¹¹⁶². Des crédits enfin sont accordés aux chemins vicinaux longtemps négligés, qui bénéficient à partir de 1880 d'une subvention de l'Etat¹¹⁶³.

D'autres formes de solidarité, plus informelles, accompagnent les progrès de l'élevage. Dans les montagnes de Soule, les éleveurs de brebis se sont de longue date associés autour des "cayolars", ces cabanes de bergers installées sur les vastes terrains de parcours collectifs. En échange d'une redevance, la communauté cède à des groupements d'éleveurs le droit de bâtir et la jouissance d'un parc à brebis et d'un terrain de pacage. Du 15 avril à la mi-novembre, les copropriétaires de ces annexes d'été assurent collectivement la surveillance du bétail et la fabrication du fromage¹¹⁶⁴. Les éleveurs de bovins de Hélette se sont également associés au sein d'une confrérie du bétail, dont on trouve des traces éparses entre 1837 et 1875¹¹⁶⁵. Cette société d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail disparaît à la fin du siècle mais la présence de confréries, souvent d'inspiration catholique, est encore signalée en 1909 dans de nombreuses communes du Pays basque. "Les membres qui en font partie se réunissent chaque année et selon la mortalité du bétail dans le courant de l'année, les frais sont partagés entre tous les membres", explique le

¹¹⁵⁸ Le canton d'Iholdy est le seul du département à ne posséder aucune ligne de chemin de fer. Les stations de Bidarray et d'Ixassou sont trop éloignées de la commune, les voyageurs ne peuvent embarquer avec leurs bagages à la halte de Louhossoa. En 1900, le conseil municipal demande la création d'une ligne de tramway. Arch. com. Hélette : délibérations des 9 février 1882, 15 octobre 1892 et 20 mai 1900.

¹¹⁵⁹ Arch. com. Ascain : Etat général des chemins vicinaux existants sur le territoire de la commune d'Ascain (26 juin 1824).

¹¹⁶⁰ De délibération en délibération, l'accès au marché apparaît bien comme le problème crucial. "L'intérêt de l'agriculture et du commerce" avec l'Espagne et le marché de Saint-Jean-de-Luz est évoqué dès 1848. C'est aussi par Ascain que passent les habitants de Sare que "chaque jour on y voit circuler [...] pour l'écoulement de leurs denrées pour Saint-Jean-de-Luz, notamment les marchands de charbon et de plâtre" (1859). Par la nouvelle route circulent encore "les vins, les grains, et autre produits arrivant de la Navarre, par la vallée du Bastan" (1874). L'affluence des ruraux au marché de Saint-Jean-de-Luz est telle que l'on craint un accident au passage à niveau situé à l'entrée de la ville : "Il existe déjà plusieurs marchés par semaine desservis par ce chemin [...] il en résulterait, les jours de marché, un danger réel, par suite de l'encombrement de bétail aux barrières de chemin de fer" (1863). Arch. com. Ascain : délibérations des 14 mai 1848, 1^{er} août 1849, 24 août et 9 novembre 1851, 23 avril et 10 mai 1852, 12 février, 16 mai et 10 août 1853, 7 août 1856, 31 mai 1857, 7 août et 13 novembre 1859, 11 mars et 20 novembre 1860, 10 février, 21 avril et 10 novembre 1861, 10 et 17 mai 1863, 29 mai 1864, et 26 septembre 1866. Rapport de l'Ingénieur des Ponts et chaussées du 29 mai 1874.

¹¹⁶¹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (sessions de 1861 et 1872).

¹¹⁶² Arch. com. Ascain : délibérations des 22 mars, 30 mars et 21 juin 1863, 10 mai et 19 juillet 1868.

¹¹⁶³ Arch. com. Ascain : délibérations des 12 et 28 juin 1864, 29 octobre 1868, 10 avril 1870, 11 mai 1873 et 16 mai 1880.

¹¹⁶⁴ Les conventions passées entre les sociétaires sont presque toujours verbales, et renouvelées chaque année. Les archives du Musée des Arts et Traditions Populaires conservent un contrat écrit, sous seing privé, passé en 1901 entre treize copropriétaires. Archives du Musée des ATP Ms 62-7/B139 : Contrat de fermage "cayolar" (3 février 1901). Enquête sur l'ancienne agriculture (1937). Enquête sur les dates de mutation des biens ruraux (1942).

¹¹⁶⁵ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : comptes de tutelle du 23 février 1876. 4U-12/19 et 20 : audiences des 26 juillet 1854 et 24 mai 1855.

curé de la paroisse de Cambo¹¹⁶⁶. Une société analogue a aussi fonctionné à Ascain dans les années 1870, mais n'a laissé de traces que lorsque ses membres ont refusé de payer leurs cotisations¹¹⁶⁷. A la fin du siècle, un érudit anglais a recensé dans l'arrondissement de Bayonne un grand nombre de groupements du même type, sans formes juridiques, qui se font et se défont au gré des besoins. Ils ont l'avantage de la souplesse, mais l'inconvénient de ne pouvoir faire face aux épizooties qui atteignent simultanément tous les sociétaires¹¹⁶⁸. Aussi sont-ils concurrencés par les compagnies d'assurances privées, qui garantissent plus efficacement contre les risques majeurs de la mortalité du bétail et de l'incendie, et s'implantent largement dans les campagnes à partir des années 1870¹¹⁶⁹.

De la commune au mouvement coopératif

Ces formes spontanées de coopération, enracinées dans de fortes traditions communautaires¹¹⁷⁰, restent longtemps confinées à la société d'interconnaissance. Il faut attendre la fin du siècle pour voir apparaître, à l'initiative de l'Etat, de nouvelles formes de solidarité et de soutien à l'agriculture. Jusqu'aux années 1870, les notables s'opposent aussi bien à la création de comices agricoles qu'à celle d'une chaire d'agriculture à l'Ecole normale ou d'une Chambre consultative d'agriculture, au prétexte que la population serait trop pauvre et arriérée pour en tirer un quelconque bénéfice¹¹⁷¹. Les rares encouragements à l'agriculture ne s'adressent qu'aux plus gros exploitants. La Société départementale d'agriculture créée par le préfet en 1864 végète, et ne connaît une réelle activité qu'à partir de 1886. Quarante ans après la Bretagne¹¹⁷², le Pays basque ne se dote de son premier comice agricole qu'en 1874¹¹⁷³.

¹¹⁶⁶ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, août 1909.

¹¹⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-33/11 : audiences des 5 et 8 avril 1873.

¹¹⁶⁸ Wentworth WEBSTER, "Les assurances mutuelles du bétail et le cheptel parmi les fermiers et paysans du sud-ouest de la France et du nord de l'Espagne", *La Réforme sociale*, 16 août et 1^{er} septembre 1894. Republié dans *A la découverte des Basques. Les loisirs d'un étranger au Pays basque*, Donostia, Elkarlanean, 1998, pp. 261-295.

¹¹⁶⁹ Les exploitations les plus importantes ont eu recours aux compagnies d'assurances dès les années 1840, bien avant la masse des exploitants. Au moins trois compagnies comptent des sociétaires à Ascain dans le dernier quart du siècle; cinq sont présentes à Hélette en 1910. Arch. com. Ascain : demandes de secours à la suite de sinistres (1844-1896). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-88 : caisses d'assurances existant en 1910 et 1911.

¹¹⁷⁰ L'assistance mutuelle est une pratique ancienne au sein des communautés villageoises. Dès le XVIII^e siècle au moins, la vallée de Baigorri connaissait l'assurance contre l'incendie. De même à Ainhoa en 1856, "quand une maison a été brûlée, chacun vient au secours du propriétaire pour l'aider à la reconstruire". Mais ces pratiques de solidarité ne semblent pas ici avoir donné naissance à des formes institutionnalisées d'assurances mutuelles, comme dans l'Ain où les sociétés mutuelles d'assurance contre les incendies deviennent sous la III^e République de véritables institutions municipales. Georges VIERS, *Le Pays basque*, Toulouse, Privat, 1975, pp. 76-77. A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, pp. 203-205. A titre de comparaison, voir : Philippe GONOD, "Les sociétés d'assurances mutuelles de l'Ain au XIX^e siècle, entre communauté et commune", *Ruralia*, n°2, 1998, pp. 9-21.

¹¹⁷¹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général (sessions de 1838, 1839 et 1840).

¹¹⁷² Yann LAGADEC, "Comice cantonal et acculturation agricole : l'exemple de l'Ille-et-Vilaine au XIX^e siècle", *Ruralia*, n°9, 2001, pp. 37-61.

¹¹⁷³ Ce premier comice créé à Espelette-Ustaritz est suivi par ceux de Mauléon-Tardets en 1876, Saint-Jean-Pied-de-Port – Saint-Etienne-de-Baigorri en 1877, Hasparren en 1889 et Saint-Jean-de-Luz en 1898. Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : délibérations du Conseil général.

Mais à la fin du siècle, cinq comices subventionnés par l'Etat organisent des concours annuels et des expositions de machines, et encouragent par des primes les éleveurs de bovins, de porcs, de volailles et les maraîchers¹¹⁷⁴ : c'est alors que petits producteurs et métayers d'Ascain accèdent à une excellence qui ne fut longtemps reconnue qu'à une petite élite d'exploitations mécanisées. A partir de 1889, un professeur départemental d'agriculture propose conférences et champs de démonstration. La Société d'agriculture suscite la création de syndicats communaux et intercommunaux. Autour de 1910 surtout, la concurrence entre l'Eglise et l'Etat stimule le mouvement mutualiste naissant. Curés et instituteurs sont mobilisés. Déjà chargés de la diffusion du bulletin de la Société d'agriculture¹¹⁷⁵, les instituteurs reçoivent en 1908, par courrier du sous-préfet, mission de "tirer de la routine où elles croupissent soixante communes" de leur arrondissement, et conseils pratiques pour créer une caisse locale de crédit agricole¹¹⁷⁶. L'année suivante, les curés sont invités à leur tour à "fonder des œuvres nouvelles répondant aux besoins des temps actuels"¹¹⁷⁷. Des deux côtés, les appels sont entendus. En 1910, 90 communes sont dotées de caisses de crédit mutuel "officiel", affiliées à une caisse régionale¹¹⁷⁸. Face aux "blocards", l'Eglise cherche pour sa part à développer des sociétés de secours mutuel, plus rarement des caisses Raiffeisen ou des syndicats¹¹⁷⁹.

Bien de ces sociétés n'ont eu qu'une existence fictive ou éphémère. A Hélette, la mutuelle contre l'incendie ne compte ainsi en 1911 qu'un seul sociétaire, probablement l'instituteur. La même année en revanche, la caisse agricole y rassemble 31 souscripteurs, "cultivateurs" ou artisans, et accorde plus de 12 000 francs de prêts¹¹⁸⁰. A Ascain, la caisse rurale catholique a réuni en dix années d'existence plus d'une centaine de membres, dont beaucoup de métayers auxquels elle a prêté de petites sommes pour acheter du bétail¹¹⁸¹. A la veille de la guerre, une vingtaine de syndicats créés entre 1894 et 1908 approvisionne par ailleurs les exploitants en engrais, semences, machines et bestiaux¹¹⁸². Deux projets de fruitière coopérative voient le jour en 1913 à Tardets et à Saint-Jean-Pied-de-Port, sous l'impulsion de l'administration des Eaux et Forêts¹¹⁸³. Mais la guerre interrompt ce mouvement associatif naissant, qui ne connaît plus dans les années 1920 qu'une activité

¹¹⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7M-13 : comices agricoles (1897-1929).

¹¹⁷⁵ Société d'agriculture des Basses-Pyrénées, *Almanach pour 1892*.

¹¹⁷⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-88 : courrier du sous-préfet de Mauléon, 21 septembre 1908.

¹¹⁷⁷ Archives de l'Evêché de Bayonne : lettre circulaire de Monseigneur l'Evêque de Bayonne, Lescar et Oloron au clergé de son diocèse, le 25 août 1909, "en la fête de Saint-Louis, roi de France".

¹¹⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-88 : Caisse régionale de Crédit agricole mutuel des Basses-Pyrénées. Voir document 22 en annexe : allocution du président à l'Assemblée générale du 14 février 1910.

¹¹⁷⁹ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909.

¹¹⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-88 : caisses d'assurances existant en 1910 et 1911. Liste des membres de la Caisse agricole de Hélette au 31 décembre 1911.

¹¹⁸¹ Archives privées : Caisse rurale d'Ascain. Grand livre de caisse (1898-1910). Voir document 23 en annexe : reçus de la Caisse rurale d'Ascain (1898-1900).

¹¹⁸² Arch. nat. F22/116 : syndicats dissous de 1914 à 1935. Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909.

¹¹⁸³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7M 192 à 250 : versement du génie rural, en cours de classement. Liasse 37 : beurrerie, laiterie, fromagerie (1912-1939).

limitée¹¹⁸⁴. L'implantation des laiteries de Roquefort à partir de 1902 en revanche suscite la création de multiples petites fruitières qui collectent le lait dans une trentaine de localités, et donne un nouvel élan à un élevage ovin déclinant¹¹⁸⁵.

Si la communauté villageoise reste durablement le cadre privilégié des solidarités, l'exploitation tend ainsi à la fin du siècle à s'insérer dans des réseaux élargis de coopération. Initiatives publiques et privées se conjuguent pour soutenir un changement agricole déjà largement amorcé, et participent de la résistance d'une société rurale en mutation.

CHAPITRE 8. DE NOUVELLES FORMES DE PLURIACTIVITE

L'exploitation rurale ne se mue pas pour autant en entreprise agricole, et le paysan en agriculteur. Complément momentané ou durable au travail de la terre, voire principale source de revenus, les activités non agricoles contribuent largement à la résistance de la petite exploitation et à l'élargissement de ses horizons.

Il n'est guère que les zones de capitalisme agricole du Bassin Parisien ou de la plaine du Pô qui échappent au XIXe siècle à une pluriactivité longtemps occultée, qui apparaît aujourd'hui comme "une donnée permanente et structurelle" du monde rural¹¹⁸⁶. La notion de pluriactivité, née du renouvellement des problématiques de la croissance industrielle, déplace le questionnement vers les dynamiques des sociétés rurales. "Proto-industrie" textile des plaines flamandes, "industrie en sabots" franc-comtoise ou "industrialisation douce" des montagnes : elle a permis de mettre à jour, au sein des exploitations rurales, des complémentarités durables entre agriculture et industrie¹¹⁸⁷.

Mais la pluriactivité ne se réduit pas au versant rural d'une France agro-industrielle. Loin du cœur économique de l'Europe du charbon et de l'acier, dans cet "angle mort

¹¹⁸⁴ Ministère de l'Agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête agricole de 1929*, ouvrage cité (1937).

¹¹⁸⁵ Au Pays basque comme en Corse, les industriels du Roquefort sont à la recherche de lait de brebis : "Ces laiteries achètent le lait aux bergers, le transforment sur place en fromage suivant les méthodes de Roquefort et, au bout de cinq à six jours, l'expédient pour affinage aux caves de cette dernière localité. Ces ateliers fonctionnent du 1^{er} janvier à fin mai; ensuite [...] les bergers continuent à fabriquer le fromage connu sous le nom de fromage «basque» ou d'Ossau". Ministère de la guerre, *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, Bordeaux, Delmas, 1918, 491 p. Voir aussi Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité (1933), p. 436, et sur l'implantation des industries de Roquefort en Corse : Claire DELFOSSÉ et Jean-Antoine PROST, "Transmission et appropriation des savoirs fromagers : un siècle de relations entre industriels de Roquefort et transformateurs corses", *Ruralia*, n°2, 1998, pp. 23-43.

¹¹⁸⁶ Voir notamment les travaux rassemblés dans les années 1980 dans deux ouvrages collectifs : ASSOCIATION DES RURALISTES FRANÇAIS, *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, Editions de l'ARF, 1984, 343 p. Gilbert GARRIER et Ronald HUBSCHER dir., *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivité et stratégies paysannes*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1988, 242 p.

¹¹⁸⁷ Outre les travaux pionniers de Franklin MENDELS sur la proto-industrialisation, voir en particulier Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD, *L'industrie en sabots. La taillanderie de Nans-sous-Saint-Anne (Doubs). Les conquêtes d'une ferme atelier, XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Garnier, 1982, 278 p. Jean-Marc OLIVIER, "L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard ?", *Ruralia*, n°4, 1999, pp. 11-22. Pierre JUDET, "Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluriactif (1850-1930)", *Ruralia*, n°9, 2001, pp. 89-106.

de la prospérité française du XIXe siècle¹¹⁸⁸, les campagnes du sud-ouest inventent et réinventent d'autres formes de pluriactivité. Dans un contexte de déclin des activités industrielles et maritimes, la société rurale du Pays basque trouve ainsi dans le tourisme, la contrebande et les migrations lointaines de nouvelles ressources.

Il est possible, à l'échelle locale, de recenser la plupart de ces activités. Il est beaucoup plus hasardeux de les mettre en évidence à l'échelle de l'exploitation. En prendre la mesure relève de la gageure. L'indigence des sources en effet est patente jusqu'aux années 1980-1990 qui, sur fond de crise du productivisme agricole, redécouvrent l'agriculture à temps partiel¹¹⁸⁹ puis la multifonctionnalité des espaces ruraux. L'appareil statistique, qui présuppose à la fois monoactivité de l'exploitation et activité du seul chef de ménage, ignore le travail des femmes et des enfants, le travail saisonnier et les doubles statuts. Si le paysan-ouvrier du Faucigny par exemple, fier d'exercer un métier d'art, affirme volontiers son identité d'horloger, il peut aussi préférer déclarer son statut de "propriétaire"¹¹⁹⁰ : dans les deux cas, c'est tout un pan de l'activité de l'exploitation qui risque d'échapper à l'observation.

Impératif ou style de vie¹¹⁹¹ ? stratégie ou choix du désespoir¹¹⁹² ? précarité ou ascension sociale ? émancipation ou subordination¹¹⁹³ ? Entre choix et nécessité, la permanence et l'omniprésence de la pluriactivité attestent qu'elle fut sans doute tout cela, selon les lieux et les temps, selon les multiples configurations familiales auxquelles il faut l'articuler.

Une pluriactivité en recomposition

A défaut de sources macroéconomiques, la pluriactivité des campagnes ne se lit qu'en creux dans les discours de contemporains avant tout soucieux d'ordre public. La pluriactivité n'y est pas plus reconnue que l'exploitation, et n'est jamais l'objet de leur préoccupation. Mais parce qu'ils s'effraient des progrès du socialisme, les députés de 1848 commandent la grande enquête nationale sur le travail agricole et industriel. Parce qu'ils s'alarment de l'insoumission et du défaut de main d'œuvre agricole, préfet et élu du département consacrent de multiples rapports à l'émigration. Parce qu'ils s'inquiètent de la perception des droits, les inspecteurs des douanes surveillent de près les fluctuations de la contrebande. A travers le prisme de l'ordre ou du désordre social se révèlent ainsi les multiples facettes d'une pluriactivité en recomposition

1. Des activités industrielles et maritimes en déclin

¹¹⁸⁸ Denis WORONOFF, "Aux origines d'un développement manqué : les bourgeoisies immobilières du Sud-Ouest", *Politique aujourd'hui*, janvier 1971, pp. 19-32.

¹¹⁸⁹ En 1975, trois exploitations sur quatre tirent une partie de leurs revenus d'activités non agricoles. Philippe LACOMBE, "La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles", *La pluriactivité dans les familles agricoles*, ouvrage cité, pp. 35-53.

¹¹⁹⁰ Pierre JUDET, "Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluriactif (1850-1930)", *article cité*, pp. 100-101.

¹¹⁹¹ Ronald HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ? L'exemple des paysans-ouvriers du département de la Loire au XIXe siècle", *La pluriactivité dans les familles agricoles*, ouvrage cité, pp. 75-85.

¹¹⁹² Franco CAZZOLA, "La pluriactivité dans les campagnes italiennes : problèmes d'interprétation", *Entre faucilles et marteaux*, ouvrage cité, pp. 19-31.

¹¹⁹³ Maurice GODELIER, *Transitions et subordinations au capitalisme*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1991, pp. 7-56.

Des industries rurales en voie de disparition

Dans un monde de vallées encore très cloisonné, artisanat et industries rurales sont partout présents au milieu du siècle. Une multitude de petits ateliers dispersés et d'industries à domicile fabriquent, à partir des matières premières locales et d'une abondante énergie hydraulique, des produits essentiellement destinés à un marché local ou régional, et procurent des ressources d'appoint à une main-d'œuvre d'ouvriers-paysans.

Tout au long des ruisseaux, les tanneurs ont creusé des fosses à tan dans lesquelles les peaux, abondantes et peu chères en ce pays d'élevage, séjournent une année entière¹¹⁹⁴ avant d'être expédiées vers Bayonne et l'Espagne ou transformées sur place par les cordonniers¹¹⁹⁵. Chaque village a aussi ses fileuses, ses tisserands et ses couturières, qui travaillent le lin et la laine de production domestique. Certains ont pignon sur rue, paient parfois patente, et déclarent une profession artisanale. Ils ont leur clientèle particulière, avec laquelle ils sont toujours en compte : on apporte le lin récolté et filé à la maison chez le tisserand; on fait venir à domicile l'ouvrière chargée de dégraisser et de carder la laine et la couturière, nourries et payées à la journée¹¹⁹⁶.

Mais le travail du cuir et des textiles se diffuse bien au-delà des artisans déclarés et patentés, par l'intermédiaire de marchands-fabricants qui distribuent le travail dans les campagnes. Autour de Labastide-Clairance, près de deux mille ouvriers dispersés tricotent des bas et confectionnent des ceintures et des bérêts pour les fabricants de bonneterie. Dans le canton d'Hasparren, plus de mille corroyeurs, ouvriers cordonniers et couturières-bordeuses, "qui presque tous allient les travaux agricoles à leur industrie particulière"¹¹⁹⁷, travaillent à la pièce pour des négociants du cuir. Presque aussi nombreux, les duranguiers qui tissent les marègues¹¹⁹⁸ y "reçoivent la laine au poids, la filent, la tissent et remettent chaque pièce de marègue à raison de tant le mètre pour chaque kilogramme de laine fournie"¹¹⁹⁹.

Au pied des montagnes, une dizaine de fonderies au charbon de bois fournit au début du siècle une production de fer suffisante pour la consommation locale¹²⁰⁰. Plusieurs centaines d'ouvriers trouvent à s'employer dans les mines et les forges de Larrau, de la vallée de Baïgorri ou de Mendive. Elles font aussi travailler des bûcherons et des charbonniers pour la préparation du combustible, et des muletiers qui descendent les barres de fonte à dos de mulet vers les fonds de vallées¹²⁰¹. Les trois carrières de kaolin du canton d'Espelette,

¹¹⁹⁴ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, p. 354.

¹¹⁹⁵ Général de SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, An X, 140 p. Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1978, 196 f.

¹¹⁹⁶ Voir chapitre 3 : le budget d'Etcheederrea.

¹¹⁹⁷ *Le Courrier de Bayonne*, n° 43, 10 octobre 1852.

¹¹⁹⁸ "C'est à Hasparren et dans ses environs que se fabriquent les grosses étoffes, connues dans le commerce sous le nom de marègues. On les expédie pour le nord de la France et la Belgique, où les gens du peuple et surtout les postillons et les voituriers s'en servent pour se garantir du froid et du mauvais temps". *Le Courrier de Bayonne*, article cité.

¹¹⁹⁹ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton d'Hasparren.

¹²⁰⁰ Général de SERVIEZ, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, ouvrage cité.

¹²⁰¹ Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, ouvrage cité. Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 249.

la saline de Briscous, les carrières de pierre de Bidache nécessitent aussi une nombreuse main-d'œuvre de carriers, de tailleurs de pierre et de bûcherons. Par chars à bœufs, des bouviers transportent leur production vers l'intérieur du pays, tandis que les gabarriers des bords de l'Adour utilisent la marée descendante pour approvisionner Bayonne et les cités de la côte¹²⁰².

Toutes ces industries ont en commun d'offrir un travail saisonnier à des ouvriers qui restent avant tout des paysans¹²⁰³. La plupart des établissements ne fonctionnent que trois ou quatre mois par an, à la morte saison : "c'est pour cette époque que les agriculteurs ouvriers réservent les travaux à la tâche qu'ils ont pu entreprendre"¹²⁰⁴. Les petites mines ne connaissent qu'une exploitation temporaire : "la mauvaise saison venue, chacun y allait creuser sa galerie" pour vendre le minerai aux forges¹²⁰⁵. Dans les ateliers de salaison de Saint-Jean-de-Luz, les travaux s'interrompent pendant six mois "mais les ouvriers qui s'y livrent utilisent ce temps de chômage dans la culture de parcelles de terre qu'ils possèdent ou qu'ils tiennent à ferme"¹²⁰⁶. Ces activités saisonnières sont présentes même dans les rares cantons dépourvus d'industrie, qui ont recours à l'émigration temporaire : les jeunes gens se font tuiliers en Espagne en été, ou charbonniers dans les Landes en hiver¹²⁰⁷.

Sans doute, dans les campagnes pleines de ce premier XIXe siècle, l'artisanat rural a-t-il connu son âge d'or. Industrielle ou artisanale, la pluriactivité est générale, mais souvent invisible. Aussi les chiffres n'ont-ils guère de signification. Les listes nominatives de recensement font certes apparaître la forte présence d'un artisanat multiforme. Outre les forgerons, cordonniers et tisserands partout présents, Hélette a, comme la plupart des bourgs, son chocolatier, mais aussi son armurier, son sabotier, son tamisier, Ascain ses charpentiers et ses blanchisseuses : dans chacune des deux communes, 1/5 de la population vit officiellement de professions artisanales au milieu du siècle¹²⁰⁸. Mais combien de "laboureurs" propriétaires de leur attelage se font-ils à l'occasion bouviers, combien de jeunes filles "sans profession" se livrent-elles aux travaux d'aiguille, combien de jeunes gens vont-ils extraire de la pierre aux carrières d'Ascain, combien de journalières sont-elles aussi fileuses à la mauvaise saison?

Mais la seconde moitié du siècle est celle du déclin, voire de la disparition de la plupart de ces activités. L'artisanat textile est le premier touché. Dès 1848, on note à Mauléon que "les tisserands ont beaucoup perdu depuis que les gens de la campagne ont commencé de faire usage d'étoffes de coton" à la place du lin¹²⁰⁹. A la fin des années 1860, l'industrie de la laine se trouve à son tour en difficulté devant "la concurrence des produits d'outre-mer, tels ceux de la Plata, de l'Australie et du Cap de Bonne-Espérance... qui produisent

¹²⁰² Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Cantons d'Espelette et de Labastide-Clairence. Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 326.

¹²⁰³ Le rapport entre la masse salariale et la valeur ajoutée indique qu'en 1852 les industries bayonnaises étaient presque seules à employer une main-d'œuvre permanente de type urbain. Isabelle POMMEL, *La vie industrielle dans les Basses-Pyrénées au milieu du XIXe siècle*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1974, 78 f.

¹²⁰⁴ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton de Bidache.

¹²⁰⁵ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 247.

¹²⁰⁶ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton de Saint-Jean-de-Luz.

¹²⁰⁷ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton d'Ustaritz.

¹²⁰⁸ Arch. com. Ascain et Hélette : listes nominatives de recensement (1856).

¹²⁰⁹ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton de Mauléon.

beaucoup et à peu de frais"¹²¹⁰. Les deux fabriques de couvertures du canton de Saint-Jean-Pied-de-Port réduisent leurs effectifs, puis ferment dans les années 1880. Les fabriques de marègues, qui occupaient 2 300 ouvriers en 1840, n'en emploient plus que 280 en 1896¹²¹¹. Vers 1905 disparaissent les derniers duranguiers d'Ayherre¹²¹². Il ne reste plus au moment de la guerre que quelques vestiges de la florissante industrie textile des années 1840¹²¹³.

La métallurgie est touchée à son tour, de façon brutale. Les efforts de prospection de gisements houillers sont vite déçus, et il faut se rendre à l'évidence : l'unique mine d'antracite de la région, au fond de la vallée de Sare, est d'accès difficile et sa production n'alimente guère que les fours à chaux. Les forges manquent de combustible, et le minerai de fer commence à s'épuiser. Les hauts fourneaux de Mendive, qui employaient 300 ouvriers à leur apogée en 1858, s'éteignent en 1866. "La plupart des industries métallurgiques et des mines qui les alimentent n'existent plus que de nom", constate en 1868 l'Ingénieur des Mines. "Il leur sera difficile de revenir aux belles époques du passé, parce qu'ils auront surtout à lutter contre l'invasion progressive et toujours croissante des fers à la houille que nos mines de l'intérieur produisent en abondance et à bien meilleur compte". La métallurgie lourde disparaît complètement avec la fermeture des forges de Larrau en 1870¹²¹⁴, pour faire place à une sidérurgie sur l'eau qui n'a plus rien de rural : les Forges de l'Adour, qui s'ouvrent à Bayonne en 1883, font venir une main-d'œuvre spécialisée des anciens centres métallurgiques des Landes, de la Loire ou de l'Allier, pour travailler le fer de Bilbao et la houille d'Angleterre¹²¹⁵. Quant à la petite métallurgie, elle vit aussi ses dernières heures. Des 80 fabricants de clous pour fers à cheval que compte encore Labastide-Clairence en 1900, quatre seulement restent en activité dans les années 1920 : "de cloutiers, ils sont devenus métayers ou fermiers, retournant ainsi à la terre qu'ils n'avaient du reste jamais complètement délaissée"¹²¹⁶.

Les industries qui subsistent tendent à désertir les campagnes pour se concentrer dans quelques gros bourgs, notamment dans les deux petits centres industriels de Mauléon et d'Hasparren. Mauléon devient la capitale d'une industrie de la sandale en plein essor, qui connaît un âge d'or entre 1890 et 1914¹²¹⁷. La fabrication des espadrilles, ou "aspargates", est longtemps restée une industrie très diffuse. En 1854, "cette industrie, qui offre l'avantage d'occuper les femmes comme les enfants, a pris une grande extension dans l'arrondissement de Mauléon; plus de 500 individus y ont trouvé un moyen de subsistance durant le temps que les bras ne peuvent pas être utilisés aux travaux de la campagne". En

¹²¹⁰ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1869.

¹²¹¹ Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, ouvrage cité.

¹²¹² Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, pp. 320-322.

¹²¹³ Ministère de la guerre, *Note sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne (Hautes Pyrénées et Basses-Pyrénées)*, Bordeaux, 1918, 491 p.

¹²¹⁴ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1858, 1863, 1864, 1867 et 1868. Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, ouvrage cité.

¹²¹⁵ Antoinette SANSINETA, *Le mouvement revendicatif aux forges de l'Adour de 1883 à 1936*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Rolande Trespé, Université de Toulouse-Le Mirail, 1970, 94 f.

¹²¹⁶ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 329.

¹²¹⁷ Georges VIERS, *Mauléon-Licharre. La population et l'industrie. Etude de géographie sociale urbaine*, Bordeaux, Editions Bière, 1961, pp. 124-128.

1886 encore, "cette fabrication, se faisant à domicile, permet aux populations agricoles qui y sont employées de réaliser, à temps perdu, quelques profits"¹²¹⁸ : pour un commerçant qui fournit les matières premières, les hommes peignent et tressent le jute et fabriquent la semelle, les femmes assemblent la tige de toile et la cousent à la semelle¹²¹⁹. Mais lorsque cette chaussure du pauvre voit s'élargir ses débouchés à l'Amérique du Sud, puis aux tirailleurs africains et aux mineurs du Nord, le travail en atelier tend à l'emporter sur le travail à domicile. Les sept usines qui fonctionnent en 1906 occupent une main-d'œuvre permanente de 500 ouvriers espagnols, complétée en hiver par des saisonnières venues de Navarre ou de l'Aragon. Les jeunes gens du pays ne viennent s'y embaucher que le temps d'amasser les 4 ou 500 francs nécessaires à leur voyage en Amérique, et le travail à domicile ne se perpétue que dans une aire restreinte, à la morte saison¹²²⁰. Dans les villages, les petits ateliers de sandalerie ferment leurs portes : en 1896 disparaissent en même temps l'atelier de Hélette qui, dans les années 1860, employait cinq à sept personnes, et le dernier alpagatier d'Ascain¹²²¹.

Hasparren pour sa part a réussi autour de 1870 une fragile reconversion vers la cordonnerie, qui prend le relais d'une tannerie et d'une industrie textile déclinantes. L'industrie de la chaussure, qui occupe à la fin du siècle environ 3 000 travailleurs, a diversifié ses productions et ses sources d'approvisionnement et élargi ses marchés : aux lourds souliers fabriqués à partir des cuirs du pays se sont substitués des modèles plus variés, en cuirs de chèvre du Maroc ou d'Algérie, vendus à de grands magasins du nord de la France et jusqu'à Madagascar. Mais la mécanisation et la concentration y restent plus limitées qu'à Mauléon. Seules les opérations les plus mécanisées sont effectuées en atelier, tandis qu'une grande partie du travail est distribuée à domicile. En 1906 et dans les années 1920 encore, "ses ouvriers sont des ruraux qui trouvent dans le travail industriel, payé aux pièces, un appoint de ressources facile à doser selon leurs besoins variables"¹²²².

La bonne santé des industries de la chaussure pourtant ne compense pas le déclin ou la disparition des nombreux petits métiers qui animaient les campagnes du premier XIXe siècle. Certes, l'activité des forgerons et des charrons de village est sans doute à son sommet¹²²³, et la vitalité de l'agriculture comme du bâtiment suscitent la création de quelques industries nouvelles. Mais les fabriques de plâtre d'Urcuit et de Saint-Pée, les cimenteries de Guéthary et d'Urrugne, les minoteries de Saint-Palais, les laiteries d'Ustaritz, la cidrerie de Guéthary ou la conserverie de légumes de Saint-Jean-de-Luz sont de tout petits établissements qui emploient chacun au maximum dix ouvriers¹²²⁴. A Hélette

¹²¹⁸ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1854 et 1886.

¹²¹⁹ Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, ouvrage cité.

¹²²⁰ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, pp. 367-375.

¹²²¹ Arch. com. Ascain et Hélette : listes nominatives de recensement. Voir document 1 en annexe : Un petit atelier rural. La sandalerie de Vincent Aguirre à Hélette en 1859.

¹²²² Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, pp. 361-367. Voir document 2 en annexe : La cordonnerie d'Hasparren, une industrie rurale au début du XXe siècle.

¹²²³ Voir Jean-Pierre LESCARRET, "Les enseignements d'un livre de comptes (1857-1888) d'un maréchal-ferrant de la Grande-Lande", *La modernisation du monde rural en Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1999, pp. 145-161.

¹²²⁴ ARDOUIN-DUMAZET, *Voyages en France*, 41^{ème} série, Pyrénées, Partie occidentale, Paris, Berger-Levrault, 1913, 349 p. Ministère de la guerre, *Note sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, ouvrage cité (1918). Philippe MACHOT, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle*, ouvrage cité.

comme Ascain, l'artisanat rural s'est appauvri et n'emploie plus à la fin du siècle qu'environ 1/10 des actifs. Le village d'Uhart-Cize, qui "avait des tisserands, des charpentiers, des teinturiers, des cordonniers, un chirurgien, un papetier, des cordiers et de nombreuses fileuses" produisant "les sandales, les cuirs, les farines, les tissus de fil, les gants d'osier et de cuir pour le jeu de paume, les outils aratoires" nécessaires à la consommation locale, ne possède plus en 1914 qu'une minoterie et une tannerie : "les objets fabriqués, explique son instituteur, nous arrivent de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Bayonne ou d'ailleurs"¹²²⁵.

Si cet appauvrissement de l'artisanat est un phénomène général en cette seconde moitié du XIXe siècle, le déclin industriel de la région contraste avec le dynamisme des industries rurales de la France du nord ou de l'est. Sans doute ce processus de désindustrialisation n'est-il pas étranger à l'effondrement particulièrement spectaculaire du nombre de journaliers, privés de ressources à la morte saison¹²²⁶. Il n'affecte pas pourtant la vitalité de la petite exploitation rurale, qui a su trouver ailleurs des sources de revenus complémentaires.

Des activités maritimes en pleine décadence

La mer, longtemps pourvoyeuse d'emplois saisonniers, ne nourrit plus guère les campagnes non plus. Marins et charpentiers de marine se font rares à Ascain, qui compta un temps un chantier de construction navale et 142 marins qui s'engageaient indifféremment pour la pêche à Terre-Neuve, le commerce des Iles, ou la course dans la Royale¹²²⁷. La prospérité du port de Saint-Jean-de-Luz, qui a connu ses heures de gloire au XVIIe siècle, n'a pas survécu au premier empire colonial français. Longtemps voué à la pêche lointaine et au commerce transocéanique, il peine à se reconverter au cabotage et à la pêche côtière. Malgré un regain d'activité sous la Restauration, la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve et de Saint-Pierre-et-Miquelon est en voie de disparition¹²²⁸. En 1848, elle n'emploie déjà plus que 320 hommes dans le canton¹²²⁹. "Il n'y a rien d'intéressant à dire du port de Saint-Jean-de-Luz, qui n'est pas fréquenté par les navires et qu'on se borne à entretenir", conclut sèchement le préfet dix ans plus tard¹²³⁰. Le port de Bayonne connaît la même décadence. Son arsenal maritime, qui employait plus de 1 200 ouvriers, est supprimé sous la Monarchie de Juillet et les quelques chantiers de construction navale qui subsistent encore en 1848 ferment à leur tour sous le Second Empire¹²³¹. Les petits ports d'Hendaye et de Biarritz sont délaissés au bénéfice du tourisme¹²³².

¹²²⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1J 17/2 : Monographie d'Uhart-Cize par Victor Montiton, instituteur (1915).

¹²²⁶ Les Pyrénées Atlantiques font partie des dix départements dont plus de 2/3 des journaliers ont disparu entre 1862 et 1892.

Voir la cartographie établie par Jean-Luc MAYAUD dans Ronald HUBSCHER et Jean-Claude FARCY (dir), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe et XXe siècle*, ouvrage cité, pp. 46-51.

¹²²⁷ Alfred LASSUS, "Marins et corsaires d'Ascain", *Ascain*, ouvrage cité, pp. 533-555. Dominique ROBIN, *L'histoire des pêcheurs basques au XVIIIe siècle*, Donostia, Elkarlanean, 2002, pp. 9-10 et 201.

¹²²⁸ Manex GOYHENETCHE, *Histoire générale du Pays basque*, tome III, ouvrage cité, pp. 163-229.

¹²²⁹ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton de Saint-Jean-de-Luz.

¹²³⁰ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1858.

¹²³¹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général, session de 1871. Pierre HOURMAT, "L'industrie des constructions navales au temps de la Deuxième République et du Second Empire (1848-1870)", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n° 137-138, 1981-1982, pp. 401-424.

¹²³² Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 358.

Pour les communes côtières comme Ascain dont chaque exploitation comptait dans le premier tiers du siècle au moins un jeune mousse ou un charpentier de marine, c'est une source essentielle de revenus qui disparaît. Elles ne connaissent pourtant ni la ruine ni l'exode. Le monde des paysans-marins s'adapte avec souplesse au déclin des activités maritimes. Certains trouvent à s'employer dans des ports plus lointains, ou reclassent leurs enfants dans les métiers du tertiaire. Douanier, arrimeur à Bordeaux ou charpentier à Terre-Neuve, ils quittent la terre et finissent par vendre leur micro-exploitation¹²³³. Mais à ces multiples formes de mobilité géographique et sociale, beaucoup préfèrent le repli sur la terre et développent des stratégies d'acquisition foncière¹²³⁴. "La cessation si malheureuse sous une infinité de rapports des expéditions maritimes a eu du moins ces avantages que l'on a vu l'indispensable nécessité de demander à la terre des ressources impossibles à trouver ailleurs", note-t-on dès 1848¹²³⁵. Aussi ne reste-t-il guère de marins prêts à s'embarquer lorsqu'à la fin du siècle le port de Saint-Jean-de-Luz connaît, grâce à la pêche à la sardine, un certain renouveau. La pêche côtière pratiquée toute l'année par ses chalutiers à vapeur et ses nombreux petits canots ne laisse plus d'ailleurs qu'une faible place à la pluriactivité¹²³⁶.

2. Tourisme et contrebande : des activités florissantes

L'essor du tourisme balnéaire

La vogue des bains de mer et le premier essor du tourisme apportent par ailleurs des revenus de substitution. A proximité de Saint-Sébastien, villégiature de la cour d'Espagne, Biarritz est élue résidence impériale. La cour s'y transporte chaque été, suivie de toutes les têtes couronnées d'Europe¹²³⁷. Le petit village de pêcheurs du début du siècle voit bientôt affluer les riches oisifs, qui s'installent parfois à demeure, et devient une station balnéaire aristocratique qui compte plus de 18 000 habitants à la veille de la guerre¹²³⁸. La Côte basque est à la mode. D'Hendaye à Bayonne, toutes les petites cités du littoral se peuplent en été d'une clientèle aisée et se convertissent au tourisme, qui se diffuse vers les communes rurales de l'intérieur. Ascain reçoit dès 1859 la visite de l'impératrice Eugénie, qui se fait transporter au sommet de la Rhune¹²³⁹. La place du village ne tarde pas à être encombrée par les voitures des visiteurs venus des stations balnéaires proches, et son bourg pittoresque à devenir un sujet de cartes postales¹²⁴⁰. Plus éloignée des centres

¹²³³ Voir chapitre 2 : Milorbaïta : disparition d'une micro-exploitation. Urritzagacoborda : ascension d'une famille de métayers.

¹²³⁴ Voir chapitre 4 : Ansoloa, de la mer à la terre.

¹²³⁵ Arch. nat. C 962 : enquête industrielle et agricole de 1848. Basses-Pyrénées. Canton de Saint-Jean-de-Luz.

¹²³⁶ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, pp. 352-357. Ministère de la guerre, *Note sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, ouvrage cité. Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 358.

¹²³⁷ Michel CHADEFAUD, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*, Pau, Numéro spécial des Cahiers de l'Université, 1988, 1010 p.

¹²³⁸ ARDOUIN-DUMAZET, *Voyages en France*, ouvrage cité.

¹²³⁹ Arch. com. Ascain : délibération municipale du 30 septembre 1859.

¹²⁴⁰ "Vu la proximité des stations balnéaires si fréquentées par la colonie étrangère dont une partie vient tous les jours prendre leur repas du soir à Ascain", le conseil municipal repousse à minuit "la fermeture des cafés, débits de boissons, salles de spectacles et autres établissements publics" pendant la saison touristique. (Arch. com. Ascain : arrêté municipal du 25 juillet 1922).

touristiques, Hélette à son tour "reçoit la visite de nombreux touristes attirés par la beauté de ses paysages", mais qui n'y séjournent pas¹²⁴¹.

Le bâtiment et l'hôtellerie sont les premiers bénéficiaires de cet afflux de population. "Grâce aux constructions de la Villa Impériale de Biarritz [...] le travail n'a pas manqué aux ouvriers, et l'agriculture s'est même plusieurs fois plainte de ne pas trouver assez de bras", note le préfet dès 1855. Dans les stations balnéaires et leurs alentours, ouvriers et artisans du bâtiment trouvent durablement à s'employer à la construction d'hôtels et de villas, d'établissements de bains et de casinos¹²⁴². Pendant les mois d'été, on y loue aussi sa maison ou un garni aux "estiveurs" venus aux bains de mer¹²⁴³. Dans les villages, les aubergistes louent quelques chambres, puis deviennent hôteliers, tandis que quelques pionniers inaugurent l'accueil à la ferme¹²⁴⁴ : à Ascain, deux débits de boisson se transforment ainsi en hôtels dans le dernier quart du siècle.

Qu'elle séjourne à l'hôtel ou dans ses villas, la clientèle aisée des stations balnéaires réclame aussi des services de toutes sortes, et l'on vient de loin y faire des "saisons". A Ascain, chaque matin d'été voit les lavandières se mettre en route pour Saint-Jean-de-Luz dont les hôtels leur fournissent leur linge à laver : "à quatre heures du matin, l'attelage à deux bœufs partait, l'homme l'aiguillon sur l'épaule et la femme sur la charrette ou trotinant à côté, pour livrer le linge propre et remporter le sale au pas tranquille de l'attelage"¹²⁴⁵. Contrebandiers et éleveurs de chevaux guident vers le sommet de la Rhune de riches anglais en villégiature¹²⁴⁶, tandis qu'à Saint-Jean-de-Luz d'anciens pêcheurs promènent les touristes le long de la côte sur de petits vapeurs de plaisance¹²⁴⁷. Le tourisme surtout offre à la domesticité féminine de nouveaux débouchés : les jeunes filles sont placées comme cuisinières ou femmes de chambre dans des familles bourgeoises qu'elles suivent parfois à Bordeaux ou à Paris, pour se faire une dot et aider leurs parents¹²⁴⁸.

Une contrebande active

Avant de devenir un personnage de roman ou de folklore¹²⁴⁹, le contrebandier basque est un paysan pluriactif. De Viollet-le-Duc en 1833 à Ardouin-Dumazet vers 1910, tous

¹²⁴¹ Arch. com. Hélette : délibération du 11 juin 1911.

¹²⁴² Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1855 et 1886. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau (1er trimestre 1862 et 2e trimestre 1865).

¹²⁴³ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, p. 357.

¹²⁴⁴ Voir chapitre 2 : Haranederrea, une trajectoire linéaire.

¹²⁴⁵ Georges PIALLOUX, "En parcourant le village", *Ascain*, ouvrage cité, pp. 69-70.

¹²⁴⁶ Voir chapitre 2 et annexes : Urritxagacoborda, ascension d'une famille de métayers.

¹²⁴⁷ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, p. 357.

¹²⁴⁸ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909. Paroisses d'Irissarry, Sare et Saint-Esteben.

¹²⁴⁹ Figure de la ruse et de la virilité, le contrebandier est avec le corsaire un des héros de la mémoire locale. Ce bandit d'honneur est devenu personnage romanesque sous la plume de Pierre Loti, qui séjourna à l'Hôtel de la Rhune à Ascain et s'est inspiré de son hôte Jean-Pierre Borda pour créer en 1896 son Ramuntcho, contrebandier d'opérette. Christian LAPRERIE, "Dans le sillage de Pierre Loti", *Ascain*, ouvrage cité, pp. 476-489.

les voyageurs et les curieux l'ont rencontré¹²⁵⁰, et bien des exploitations des communes frontalières ont trouvé dans le commerce avec l'Espagne une source de revenus notoire, mais malheureusement occulte.

Tout comme les revenus du tourisme, les revenus de la contrebande sont la plupart du temps indiscernables à l'échelle de l'exploitation. Les rapports de l'administration des douanes eux-mêmes n'en révèlent qu'une part. Seules les importations en effet sont surveillées par les douaniers. Or les contrebandiers, habiles à se saisir de toutes les opportunités, franchissent la frontière dans les deux sens. Des marchandises importées, on ne connaît du reste qu'une faible partie, celle que la ruse des passeurs¹²⁵¹ n'a pu soustraire à la vigilance toute relative de préposés souvent indulgents, sinon complices. Des hommes on sait moins de choses encore : peu soucieux de se faire prendre, ils s'enfuient dans la nuit en abandonnant leurs bêtes ou leurs ballots, et les douaniers se gardent bien de les poursuivre ou même de les identifier¹²⁵². Les arrestations sont rares, les affrontements plus encore¹²⁵³. Aussi serait-il vain de chercher à quantifier une activité diffuse et multiforme, dont les comptes-rendus trimestriels des inspecteurs des douanes révèlent toutefois l'ampleur et la nature.

Profondément insérés dans la société rurale, les réseaux de contrebande ont leur hiérarchie. A leur sommet, les "maîtres contrebandiers", véritables entrepreneurs travaillant en société, sont les commanditaires bien connus des douaniers mais insaisissables. Ascain a eu le sien au milieu du siècle : Jean Leholaberry, fils de métayer et "fraudeur de profession", devenu en 1849 propriétaire d'une exploitation idéalement située sur les flancs de la Rhune, s'est associé à deux confrères d'Arcangues, près de Biarritz, pour écouler du

¹²⁵⁰ Peu de voyageurs ont eu, comme le jeune Viollet-le-Duc en 1833, la curiosité de s'aventurer à l'intérieur du Pays basque et de s'intéresser à la vie de ses habitants. Celui-ci rapporte qu'à son passage à Saint-Martin, dans la vallée de la Nive, "dans une salle obscure et basse, un homme tissait de la toile [...] Il causa quelques temps avec nous, nous parla du pays, et finit par nous dire que tous les jeunes gens de Saint-Martin étaient contrebandiers" (*Voyages en Pays basque*, Urrugne, Pimientos, 1999, p. 20). Près d'un siècle plus tard, Ardouin-Dumazet rencontra à son tour dans le Val-Carlos de ces paysans contrebandiers qui, malgré la présence de nombreux douaniers, faisaient entrer des chevaux navarrais par le passage de Roncevaux (ARDOUIN-DUMAZET, *Voyages en France*, ouvrage cité).

¹²⁵¹ "Il a été impossible de savoir si le convoi des quatre poneys de prix n'avait pas été précédé d'autres sections composées de chevaux de faible valeur [...] Souvent lors d'une introduction une section de chevaux bon marché forme une avant-garde qui déblaie la voie si elle tombe sur une embuscade". Il est rare que les douaniers avouent aussi clairement leur impuissance face aux multiples ruses imaginées par les passeurs. Par crainte d'être mal notés, ils préfèrent généralement taire leurs échecs : "Officiers et chefs de poste gardent généralement le mutisme le plus complet sur les passages qui s'effectuent avec succès [...] Personne ne veut avoir subi d'insuccès. Or je puis affirmer que la fraude sur les chevaux continue à se faire sur une vaste échelle [...] Je ne donnerai comme preuve de mon affirmation que [...] le passage hebdomadaire sous mes fenêtres de convois de 30 à 40 chevaux incontestablement d'origine espagnole, conduits par les maîtres contrebandiers connus de Sare, d'Espelette, de Saint-Pée, etc." (Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-10 et 14 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Bayonne, octobre 1896. Inspection de Cambo, 1^{er} semestre 1900).

¹²⁵² Douaniers et contrebandiers sont voisins, parfois parents, et vivent dans une grande proximité. Au bureau d'Ainhoa en 1856, "les employés étant obligés de savoir la langue du pays, sont presque tous Basques. On ne les considère pas comme étrangers, et les autres habitants vivent avec eux en assez bonne intelligence. Il faut noter aussi que les collisions sont prévenues par la tolérance de l'administration qui permet de profiter, sous certains rapports, du voisinage de la frontière". A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, p. 163.

¹²⁵³ Les entrepreneurs de contrebande eux-mêmes interdisent à leurs hommes "de se livrer à des voies de fait contre les agents", et préfèrent s'en séparer en cas de rébellion. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Bayonne, 2^e semestre 1904.

tabac de contrebande¹²⁵⁴. A Hélette à la fin du siècle, le "sieur Chilhar", éleveur et maquignon associé à un boucher d'Espelette, s'est fait une spécialité du commerce des chevaux qu'il achète au marché d'Elizondo en Espagne pour les revendre sur les champs de foire du Pays basque ou du Béarn¹²⁵⁵. A la même époque, le marchand de vin d'Ascaïn embauche une fois par mois un guide et six porteurs qui fournissent son magasin en alcool "tantôt par bidons d'une dizaine de litres, tantôt par barils contenant de 25 à 30 litres chacun"¹²⁵⁶.

Ces commanditaires font appel à des guides et des chefs de bandes, tout aussi connus des douaniers, qui organisent les passages. Charles Oillataguerre, métayer à Hélette, "qui guidait les porteurs de la première ligne une fois arrivés à Baygoura" et dissimulait dans les rochers et les fougères les ballots de tabac, est parvenu pendant trente ans à déjouer la surveillance de la douane¹²⁵⁷. C'est aussi un métayer, José Larrechea dit "Coché Halsou d'Ascaïn", qui introduit au nez et à la barbe des préposés des troupeaux de brebis pour la foire d'Espelette, des alcools pour les marchands de vin de Saint-Jean-de-Luz, ou des convois de chevaux pour le compte du "sieur Chilhar" de Hélette¹²⁵⁸.

Sous la direction de ces chefs aguerris, des centaines de jeunes gens transportent à dos d'homme les lourds ballots de 20 à 30 kilos, ou conduisent les troupeaux des montagnes frontalières aux marchés du bas pays. Précédés d'éclaireurs, ils se déplacent en bandes sur un terrain "très accidenté, très difficile à parcourir [...] Jeunes et agiles, vêtus légèrement et connaissant parfaitement les localités, s'entourant de toutes les précautions possibles"¹²⁵⁹, ils échappent facilement à des douaniers lourdement équipés et se font rarement prendre. La contrebande n'est pour eux qu'une activité saisonnière et momentanée, et les 5 à 12 francs que leur rapporte une expédition un des compléments possibles aux revenus familiaux¹²⁶⁰. Pendant l'été, "les travaux des champs occupant tous les bras, les jeunes gens se livrent ordinairement moins à la fraude"¹²⁶¹. Dans les communes qui envoient des tuiliers en Espagne, l'automne reste une période de faible activité¹²⁶². Chaque hiver au

¹²⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-6 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Espelette, novembre 1865.

¹²⁵⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-8 à 17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, octobre 1894, octobre 1898, avril 1899, 2^e semestre 1900, 1^{er} et 2^e semestres 1902, 1^{er} semestre 1903, 1^{er} et 2^e semestres 1904. Voir chapitre 7 : le quartier de Chistela.

¹²⁵⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-9 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, juillet et octobre 1895.

¹²⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-4 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, mai et août 1858.

¹²⁵⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-9 à 17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Bayonne, avril 1895. Inspection de Cambo, janvier et avril 1897, 2^e semestre 1900, 1^{er} et 2^e semestres 1901, 1^{er} et 2^e semestres 1903, 1^{er} et 2^e semestres 1904.

¹²⁵⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, août 1855.

¹²⁶⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, février 1854.

¹²⁶¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-7 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ainhoa, août 1868.

¹²⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-5 et 6 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, capitainerie de Louhossoa, mai 1861. Inspection d'Ainhoa, novembre 1866.

contraire, "l'oisiveté des jeunes gens du Pays basque" s'accompagne d'une recrudescence des passages¹²⁶³.

Parallèlement à cette contrebande organisée, exclusivement masculine, les femmes et les enfants se livrent à un intense petit commerce quand ils ne sont pas occupés aux travaux des champs. Plus de 800 de ces "colporteurs et pacotilleurs" sont dénombrés en 1855 dans l'inspection d'Ustaritz : il s'agit d'une contrebande massive, qui laisse les douaniers démunis¹²⁶⁴. Par petits groupes de deux ou trois, ils ne transportent que quelques kilos de marchandises, dont ils ne retirent chaque fois qu'un faible bénéfice, mais effectuent des passages très fréquents¹²⁶⁵. Comme ces deux jeunes filles arrêtées avec 25 kilos de sel "pour les salaisons de porc que l'on prépare les mois d'hiver"¹²⁶⁶, ou ces deux fils d'un aubergiste d'Ascaïn, âgés d'une douzaine d'années à peine, "chargés de six kilogrammes de café qu'ils tentaient d'introduire frauduleusement au moyen de sachets soigneusement dissimulés et disposés autour du corps sous leurs vêtements"¹²⁶⁷, ils approvisionnent en sucre, en café, en chocolat, en sel, en sardines leur famille, mais aussi leurs voisins, et la région toute entière¹²⁶⁸.

Aussi les contrebandiers bénéficient-ils d'une large complicité. Non seulement le silence des habitants leur est acquis, mais chacun s'emploie à leur venir en aide. Pour les informer des déplacements des douaniers, ils trouvent "des éclaireurs bien renseignés dans les pâtres qui sillonnent la montagne"¹²⁶⁹. Les enfants font le guet, et pour les grosses affaires on met "en campagne tout un régiment d'espions" largement rétribués¹²⁷⁰. "L'esprit de solidarité qui unit entre eux les habitants du pays et qui les pousse à se soutenir mutuellement contre la douane même sans y être engagés par un intérêt particulier fait que la population entière de certaines agglomérations s'emploie à surveiller nos agents", se désespère en 1904 l'inspecteur de Cambo¹²⁷¹. C'est que, bien au-delà des communes frontalières, chaque ménage a pu tirer quelques bénéfices d'une activité remarquablement flexible, qui s'ajuste aussi bien aux rythmes saisonniers de l'exploitation rurale qu'aux fluctuations de la conjoncture internationale.

¹²⁶³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-8 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Saint-Jean-Pied-de-Port, avril 1894.

¹²⁶⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, mai et août 1855.

¹²⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-6 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Espelette, novembre 1865.

¹²⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-7 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Espelette, février 1866.

¹²⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-10 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, octobre 1896.

¹²⁶⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-7 et 9 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ainhoa, février 1870. Inspection de Bayonne, juillet 1895.

¹²⁶⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-4 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, août 1855.

¹²⁷⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-7, 8 et 17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ainhoa, février 1867. Inspection de Saint-Jean-Pied-de-Port, avril 1894. Inspection de Cambo, 2^e semestre 1904.

¹²⁷¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, 1^{er} semestre 1904.

Sensibles aux variations des taux de change, des politiques fiscales, comme de l'offre et de la demande, industriels et artisans de la contrebande s'adaptent avec souplesse aux opportunités du marché. Les années 1850 sont d'abord celles du tabac. Importé en feuilles, il est distribué dans des ateliers clandestins autour d'Hasparren¹²⁷². En cigares, il perd son intérêt lorsqu'en 1855 la régie met en vente des cigares à prix réduits, mais l'essor du tourisme offre alors aux entrepreneurs l'occasion de se convertir au commerce des tabacs de luxe, et la seconde guerre carliste au trafic d'armes¹²⁷³. Le commerce des denrées coloniales, stimulé par la ruine des Antilles françaises dont les plantations sont désertées par les esclaves affranchis, se développe vigoureusement dans les années 1850¹²⁷⁴. Le sucre se vend encore en 1867 "à un prix qui ne laisse aucun doute sur sa provenance", et l'on saisit jusque dans les années 1890 de petites quantités de café, mais ce commerce ne survit pas à l'effondrement de l'empire colonial espagnol¹²⁷⁵.

A la fin du siècle, l'alcool et le bétail ont pris le relais. Grâce à des taux de change particulièrement favorables, les brebis achetées 3 à 4 francs en Espagne et revendues 8 à 9 francs passent la frontière par milliers et envahissent les marchés français jusqu'à la mévente¹²⁷⁶. La contrebande se reporte alors sur les vins espagnols, produits en grande quantité et beaucoup moins taxés que les alcools français¹²⁷⁷, et sur le petit cheval basco-basque qui procure un bénéfice brut de 64 francs et vient à son tour encombrer le marché¹²⁷⁸. Au rythme des conjonctures locales et mondiales, la contrebande a pu ainsi connaître au long de ce demi-siècle des phases de ralentissement et de recrudescence, sans que jamais ne se tarisse une source de revenus essentielle à l'économie de bien des exploitations.

3. Les migrations, composante de la pluriactivité

Lorsque autour de 1840 Basques et Béarnais prennent massivement le chemin des nouvelles républiques d'Amérique du Sud, le phénomène revêt aux yeux des contemporains alarmés l'allure d'un dramatique exode. L'aventure transatlantique, qui fait figure d'anomalie dans le cadre français, n'a cessé depuis de fasciner les esprits et de générer une véritable "inflation causale"¹²⁷⁹. Emigration de la misère, refus politique de la conscription, soupape

¹²⁷² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 et 4 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, août 1855 et mai 1858.

¹²⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 et 6 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, février et mai 1855. Inspection d'Espelette, novembre 1865.

¹²⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, juillet 1850.

¹²⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-7 et 13 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ainhoa, février 1867. Inspection de Cambo, juillet 1899.

¹²⁷⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-11 et 16 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, janvier 1897 et 1^{er} semestre 1902.

¹²⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-14 et 15 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, 1^{ers} semestres 1900 et 1901.

¹²⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-12, 13 et 17 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection de Cambo, janvier 1898 et 2^e semestre 1904. Inspection de Cambo, janvier 1900.

¹²⁷⁹ Prisonnière d'une "mythologie du terroir", l'historiographie des migrations s'est généralement enfermée dans des "scénarios qui posent la sédentarité comme un attribut d'évidence". Voir les critiques de Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, ouvrage cité, pp. 22-26 et 50-67, et de Paul-André ROSENTAL, *Les sentiers invisibles*, ouvrage cité, pp. 17-20.

de sécurité de la famille-souche ou atavique esprit d'aventure¹²⁸⁰ : l'exil sans retour, perçu comme un phénomène pathologique, tend à laisser dans l'ombre d'autres types de parcours migratoires. Or les migrations peuvent aussi, pour une part, être abordées sous l'angle de la pluriactivité : saisonnières, temporaires ou mêmes définitives, elles représentent pour les exploitations une source de revenus.

Jusqu'aux années 1850 se perpétue un courant de migrations saisonnières et temporaires qui a sans doute connu son apogée au XVIIIe siècle¹²⁸¹. Comme les maçons de la Creuse ou les colporteurs de l'Oisans, tuiliers et charbonniers basques quittent chaque année le village pour s'embaucher quelques mois en Espagne ou dans les Landes. Les tanneurs de Hélette sont nombreux en Galice ou à Madrid, où ils se fixent souvent durablement¹²⁸². Les marins, qui ont de longue date trouvé les routes des Amériques, prolongent parfois leurs séjours dans les Iles¹²⁸³ où s'amassent dès le XVIIe siècle quelques fortunes. La dénomination des maisons, les inscriptions en façade, témoignent de la réussite de ces précurseurs¹²⁸⁴ : le retour des "Indiens" annonce celui des "Américains" du second XIXe siècle. Certes, tous ne reviennent pas, et la vallée de Baigorri par exemple a probablement connu dès le XVIIIe siècle quelques 4 000 départs définitifs¹²⁸⁵. Au terme de parcours souvent complexes, une partie de ces migrants finit par s'établir à Bayonne et Bordeaux, centres de départ vers les Antilles, ou dans les villes espagnoles. Mais cette tradition ancienne de mobilité et de pluriactivité, au caractère transfrontalier ou transocéanique, balise les chemins des migrations massives du XIXe siècle.

C'est dans les années 1830, au lendemain des guerres d'indépendance, que naît un puissant courant d'émigration en direction de Montevideo puis de Buenos-Aires. Libérées de la sévère tutelle de l'Espagne qui réservait jusqu'alors l'immigration à ses ressortissants, les nouvelles républiques d'Amérique du Sud ouvrent leurs frontières et organisent le peuplement de leurs territoires¹²⁸⁶. L'émigration devient dès lors massive et chronique. A l'émigration "riche" amorcée dès la première moitié du siècle s'ajoute dans les années 1850 celle des plus pauvres, métayers ou journaliers dont les agents recruteurs facilitent le départ

¹²⁸⁰ L'abondante littérature consacrée à ce sujet a été recensée par Pierre HOURMAT, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIIIe siècle à nos jours", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, 1976, pp. 227-254, André ETCHÉLECOU, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, ouvrage cité, 260 p., et Marie-Pierre ARRIZABALAGA, *Famille, succession, émigration au Pays Basque au XIXe siècle. Etude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques*, Thèse de doctorat, Maurizio Gribaudi dir., Paris, EHESS, 1998, 433 p.

¹²⁸¹ Pierre HOURMAT, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIIIe siècle à nos jours", article cité, pp. 228-229. Maité LAFOURCADE, *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, ouvrage cité, pp. 314-322.

¹²⁸² Voir les biographies d'Erraya (chapitre 2), Ithurburua (chapitre 4), et Etchegoyenea (chapitre 7).

¹²⁸³ Dominique ROBIN, *L'histoire des pêcheurs basques au XVIIIe siècle*, ouvrage cité, pp. 94-97 et 220-225.

¹²⁸⁴ "Cette maison appelée Gorritia a été rachetée par Marie de Gorriti, mère de feu Jean Dolhagaray, des sommes par lui envoyées des Indes, laquelle maison ne se pourra vendre ny engager. Fait en lan 1662", peut-on encore lire sur un linteau de porte d'Ainhoa où l'on trouve aussi, comme à Ascain, une maison baptisée Indianoenea. Martin ELSO, *Histoire d'un village basque : Ainhoa*, Bayonne, Gure Herria, 1966, p. 56.

¹²⁸⁵ Georges VIERS, *Le Pays basque*, ouvrage cité, p. 108.

¹²⁸⁶ Henri de CHARNISAY, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Thèse de doctorat en droit (1947), Biarritz, J&D Editions, 1996, pp. 190-195.

en avançant l'argent du voyage¹²⁸⁷. Aux rythmes des crises agricoles et politiques et de la désindustrialisation¹²⁸⁸, elle connaît des phases d'accélération autour de 1850, 1870 et 1890, entrecoupées de phases de ralentissement, mais sans jamais s'interrompre¹²⁸⁹. A la fin du siècle, la crise économique qui sévit en Amérique du Sud détourne en partie vers la Californie ou le Canada le courant migratoire¹²⁹⁰, mais son flux continu ne se tarit que dans les années 1960.

Si les rythmes sont à peu près connus, l'appareil statistique français ne permet pas en revanche de mesurer précisément l'ampleur des départs, et encore moins celle des retours. L'étude des demandes de passeports laisse de côté les nombreux clandestins : il est de notoriété publique que les insoumis passent la frontière pour embarquer dans le port espagnol de Pasajes, où font escale les bateaux partis de Bayonne¹²⁹¹. Le calcul du solde migratoire, qui ne tient compte ni des flux d'immigration ni de la destination des départs, ne permet qu'une évaluation grossière. On estime généralement à 100 000 le nombre des émigrants du département au XIXe siècle, ce qui en fait le premier foyer d'émigration française¹²⁹². Les 2/3 sont originaires du Pays basque : selon les registres militaires, 1/3 environ des jeunes gens d'Ascain, de Hélette comme de Macaye¹²⁹³ s'est rendu en Amérique dans la seconde moitié du siècle.

Durant trois décennies, administrateurs et notables s'alarment de ces départs massifs. C'est le nombre d'insoumis qui alerte le préfet dès 1838 : une centaine de jeunes gens du département ne s'est pas présentée au recrutement en 1837. Ils sont 500 à la fin des

¹²⁸⁷ "Précédemment, les capitaines de navires exigeaient ou le paiement du passage en espèces ou une caution solvable. Aujourd'hui, pour peu qu'un émigrant ait un état, même celui de simple laboureur, ils se contentent de son engagement de leur payer le prix du passage qui, dans ce cas, est un peu plus élevé, dans les six mois de son arrivée, et cela sur ses gages, salaires ou bénéfices du semestre". L'agence américaine Lafone et Wilson est la première à avoir organisé les départs pour ses colonies agricoles d'Uruguay, en 1832. En 1861, quatre agences d'émigration travaillant pour des compagnies de navigation emploient 25 agents recruteurs, qui parcourent les foires et les marchés. (Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1858 et 1861).

¹²⁸⁸ La fermeture du haut-fourneau de Mendive par exemple est à l'origine de départs massifs de cette commune entre 1866 et 1870. Marie-Pierre ARRIZABALAGA, *Famille, succession, émigration au Pays Basque au XIXe siècle*, ouvrage cité, pp. 60 et 68-69.

¹²⁸⁹ "La disette de 1847, l'apparition de l'oïdium vers 1853 [...] précipitèrent ce mouvement jusqu'en 1858. La guerre de 1870 activa de nouveau ce grand courant jusqu'en 1875. Enfin, la crise agricole dont les effets se firent sentir en 1887, l'apparition du mildew [...] eurent une influence décisive sur la dernière et grande période d'émigration qui commença en 1887 pour se calmer un peu en 1895 et diminuer dans de notables proportions depuis cette époque jusqu'à nos jours", résume en 1898 le président du comice agricole de Mauléon-Tardets. (Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1J-1269 : concours des domaines de 1898).

¹²⁹⁰ Ministère de la guerre, *Note sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, ouvrage cité, p. 116.

¹²⁹¹ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1855. A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, pp. 212-213.

¹²⁹² "Le total des soldes migratoires négatifs que l'on peut calculer d'après la *Statistique du Mouvement de la Population* [1901] indique plus de 108 000 départs entre 1836 et 1901" selon André ETCHELECOU, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, ouvrage cité, pp. 58-59. Même évaluation chez Pierre HOURMAT, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIIIe siècle à nos jours", article cité, pp. 232-233.

¹²⁹³ Danielle CARRERE, *Les origines familiales et sociales de l'émigration à partir d'un village basque : Macaye*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, TER sous la direction de Michel Papy, 1976, 94 p.

années 1850, soit 30 à 40 % des appelés¹²⁹⁴. A cette époque, les propriétaires fonciers commencent à leur tour à se plaindre du manque de bras¹²⁹⁵, *leitmotiv* de l'enquête agricole de 1866. Le député Pierre O'Quin fait planer, dans une série d'articles publiés par le *Mémorial des Pyrénées*, le spectre de la dépopulation¹²⁹⁶. On dénonce la propagande des agences d'émigration, que le ministre de l'Intérieur se refuse à interdire au nom de la liberté du commerce¹²⁹⁷. Mais tandis que livres et chansons en basque, distribués gratuitement, s'emploient en vain à décourager les départs¹²⁹⁸, commence à émerger un autre discours qui devient dominant à la fin du siècle : il faut au contraire, pour éviter le morcellement des patrimoines, encourager l'émigration.

L'émigration cesse à partir de 1868 de figurer au rang des préoccupations des conseillers généraux. Face au manque de bras, les notables prônent désormais comme partout la mécanisation. Sans doute aussi les retours d'hommes et de capitaux ont-ils largement contribué à ce retournement et au triomphe d'un discours d'inspiration leplaysienne¹²⁹⁹ : "les Basques, retour d'Amérique, achètent très souvent, dans leur village natal, une maison et des propriétés; ils reprennent, parfois, la maison paternelle qui a périclité, la relèvent et agrandissent le patrimoine"¹³⁰⁰. Paradoxe, c'est au moment où les paysans sans terres sont de plus en plus nombreux à partir, sans espoir de retour, que la fortune des "Américains" de la première génération fait triompher la figure du cadet conquérant. Si toutes les craintes n'ont pas été levées, elles se sont déplacées : "au point de vue temporel, les gens qui émigrent s'en trouvent bien généralement. Partant, il y a du bon dans l'émigration. Mais du point de vue moral et social, il vaudrait mieux enrayer cet élan vers le Nouveau Monde"¹³⁰¹.

L'émigration apparaît moins dès lors comme une émigration de rupture que comme un projet familial. Le migrant en effet est le plus souvent un homme jeune et célibataire¹³⁰²

¹²⁹⁴ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1838, 1855 et 1858. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau. 2e semestre 1855.

¹²⁹⁵ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Sessions de 1855 et 1858. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau. 1^{er} semestre 1855 et 3^{ème} trimestre 1859.

¹²⁹⁶ Pierre O'QUIN, *Etudes sur le décroissement de la population dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1856, 58 p.

¹²⁹⁷ Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1862.

¹²⁹⁸ A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, p. 210.

¹²⁹⁹ Les collaborateurs de Le Play sont les premiers, en 1856, à vouloir "combattre l'opinion généralement répandue que l'émigration constitue une perte sèche pour la mère-patrie". Leur argumentaire triomphe à la fin du siècle sous la plume du député conservateur Louis Etcheverry, leplaysien convaincu. (A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, pp. 214-215. Louis ETCHEVERRY, "L'émigration des Basques en Amérique", *La Réforme Sociale*, 1886, pp. 490-514).

¹³⁰⁰ Ministère de l'agriculture, *La petite propriété rurale en France*, ouvrage cité, pp. 191-194.

¹³⁰¹ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909. Paroisse de Meharin.

¹³⁰² Des 1 776 passagers embarqués sur les dix-huit navires qui sont partis des ports français entre le 30 juin 1856 et le 30 juin 1858, 60% étaient des hommes, 30% des femmes et 10% des enfants. A Ascaïn dans les années 1870, la moitié des émigrants sont encore des hommes, mais on voit aussi partir des femmes seules et quelques familles entières. Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1858. Arch. com. Ascaïn : passeports délivrés en 1868 (1868-1873); passeports à Buenos Ayres (1873-1890).

qui va, selon l'expression du curé de Saint-Esteben¹³⁰³, "faire un tour en Amérique" pour revenir avec une épargne et se marier. Il part avec ses outils de cordonnier ou de charpentier ou ses instruments aratoires¹³⁰⁴, encouragé par ses parents¹³⁰⁵, appelé et accueilli par tout un réseau d'oncles, de frères, de cousins et de voisins¹³⁰⁶ qui lui promettent un emploi et des salaires élevés¹³⁰⁷. Le monde des émigrants n'est certes pas homogène, et quelques fortunes retentissantes masquent bien des échecs. Débardeurs des quais de Buenos-Aires ou ouvriers des usines de salaisons de viande, les plus pauvres se sont fait oublier, et leur étude reste à faire¹³⁰⁸. Ceux qui étaient partis avec un petit capital en revanche ont pu acheter du bétail, puis des terres. Laitiers à Buenos-Aires ou éleveurs de moutons dans la Pampa, ils peuvent épargner et faire fructifier leur pécule. Grâce aux concessions accordées par les gouvernements et à l'extraordinaire plus-value des territoires mis en valeur, quelques *estancieros* accumulent même d'immenses fortunes foncières¹³⁰⁹. Les mieux dotés deviennent commerçants au Chili ou au Mexique, où des cordonniers d'Hasparren ont créé des tanneries et une industrie de la chaussure : "ils sont très appréciés comme commis dans les magasins qui constituent là-bas d'immenses caravansérails où l'on vend de tout"¹³¹⁰.

Combien de fortunes, combien de petites sommes, ont-elles en retour traversé l'Atlantique pour rembourser une dette, restaurer une maison ou acheter une terre ? Tous les témoignages en conviennent, ces expatriés envoient régulièrement de l'argent à leurs familles¹³¹¹. Mais ces transferts de fonds qui passent par l'intermédiaire des réseaux de

¹³⁰³ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909. Paroisse de Saint-Esteben.

¹³⁰⁴ A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, pp. 214-215. Henri de CHARNISAY, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, ouvrage cité, p. 167.

¹³⁰⁵ Voir document 3 en annexe : un départ pour l'Amérique en 1857.

¹³⁰⁶ "Dans les arrondissements de Mauléon et de Bayonne, l'émigration est uniquement excitée par les appels incessants que les Basques installés dans les provinces argentines adressent à leurs compatriotes de tous les âges et de tous les sexes. Il arrive souvent aussi que le prix du passage est payé d'avance par les parents déjà établis en Amérique" (Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1858). "Tous y sont appelés par des parents et des amis : les salaires y sont incontestablement plus élevés [...] Ils partent avec le désir de revenir au pays, fortune faite [...] Ils sont tous embauchés avant leur départ" (Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909. Paroisse de Cambo).

¹³⁰⁷ En 1856, un ouvrier peut espérer un salaire de 3 à 12 francs par jour, alors que le salaire d'un journalier au Pays basque ne dépasse guère 1 franc selon l'enquête de 1852. A. de SAINT-LEGER et E. DELBET, *Paysans du Labourd*, ouvrage cité, p. 213.

¹³⁰⁸ Si l'histoire de ces migrants s'est récemment renouvelée sous l'angle des départs, la question de leur intégration, réussie ou non, dans les pays d'accueil n'a guère été revisitée depuis 1910. Voir Pierre LHANDE, *L'émigration basque*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1910. Nouvelle édition : Donostia, Elkarlean, 1998, 297 p.

¹³⁰⁹ Henri de CHARNISAY, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, ouvrage cité, pp. 205-209. Pierre HOURMAT, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIIIe siècle à nos jours", article cité, pp. 243-244.

¹³¹⁰ Ministère de la guerre, *Note sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne*, ouvrage cité, pp. 115-116.

¹³¹¹ Les jeunes gens sont, selon le préfet, "embarqués par des parents cupides qui les envoient en Amérique pour s'en débarrasser ou pour tâcher de leur faire tenter fortune, espérant la partager avec eux lors de leur retour" (Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1858). En 1898, en raison d'un taux de change devenu défavorable, "les Basques de là-bas pourront difficilement se résigner à subir pareille perte pour envoyer les subsides coutumiers aux parents restés comme soutiens à la maison paternelle" (*Le Journal de Saint-Palais*, 13 mars 1898). Les curés interrogés en 1909 le confirment à leur tour : "Je sais par les nouvelles qu'ils adressent à leurs parents que ces émigrants gagnent de l'argent comme ils n'en auraient jamais gagné ici, aident dès à présent leurs familles" (Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines. Paroisse

migrants n'ont laissé que des traces certes probantes, mais trop éparses pour permettre d'en prendre la mesure¹³¹². Les hommes se laissent compter plus facilement. Ceux qui reviennent, après quelques années ou en fin de vie, sont généralement ceux qui ont réussi et laissé derrière eux une famille et quelques biens. Ils sont surtout nombreux parmi les émigrés de la première génération, les plus aisés, mais la dernière grande vague de départs, dans les années 1880, se solde encore à Hélette par ¼ de retours¹³¹³. Autour de quarante ans, ils se sont mis en règle avec leurs obligations militaires¹³¹⁴, et ont vendu leurs biens en Amérique pour se constituer une dot ou acheter une propriété. Les plus fortunés gardent des terres ou des commerces outre-Atlantique, et vivent de leurs rentes¹³¹⁵. Dans tous les villages s'affichent, parfois avec ostentation, des réussites qui frappent les voyageurs¹³¹⁶.

Cette émigration essentiellement masculine enfin ne doit pas faire oublier des migrations féminines moins spectaculaires, mais tout aussi nombreuses, dirigées vers les villes. A la fin du siècle, chaque commune voit partir chaque année cinq à dix jeunes filles, qui se placent comme cuisinières ou servantes à Bayonne, à Bordeaux "qui recrute une grande partie de la domesticité dans les régions pyrénéennes"¹³¹⁷, et de plus en plus dans les cités en pleine expansion de la côte. Sauf à Hasparren où "l'industrie de la cordonnerie retient les jeunes gens", quelques années de domesticité dans une famille bourgeoise sont devenues un passage obligé pour la plupart des filles qui, comme leurs frères, partent pour "gagner de l'argent et aider leurs parents", "se faire une dot pour se marier". Quelques-unes peuvent acquérir leur indépendance et s'établir en ville. Mais "les parents surveillent", et la plupart reviennent au bout d'une dizaine d'années¹³¹⁸.

"Partis en conquérants, rentrés en vainqueurs, ils vieillissent en rentiers"¹³¹⁹ : sans doute les revenus des migrations ne se sont-ils que partiellement traduits en investissements productifs. Sans doute aussi ont-ils entretenu le conservatisme social. Peut-être même la perfusion de la rente migratoire a-t-elle accéléré la désindustrialisation et

de Saint-Esteben). "Plusieurs reviennent voir leurs parents, passent quelques mois et regagnent les Amériques [...] Quelques uns reviennent riches; d'autres envoient beaucoup d'argent à leurs parents pauvres" (ibid. Paroisse d'Espelette).

¹³¹² Voir document 4 en annexe : un transport de fonds d'Amérique en 1851.

¹³¹³ Voir tableau 5 en annexe : La part des migrations temporaires en Amérique. Ascain et Hélette (1830-1914).

¹³¹⁴ Deux décrets de 1848 et 1852 ont accordé une amnistie à tous les insoumis jusqu'à la classe 1840. Les générations suivantes, qui ne bénéficient de la prescription qu'à l'âge de cinquante ans, font leur soumission au consulat et sont généralement dispensées de service. (Arch. nat. AD-XIXi-1/Basses-Pyrénées : rapports du préfet au Conseil général. Session de 1868. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement).

¹³¹⁵ Henri de CHARNISAY, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, ouvrage cité, p. 239.

¹³¹⁶ Ainsi, dès 1852, "Ustaritz prend-il depuis quelques temps un aspect tout nouveau. Une grande route et un pont récemment construit; des maisons ou neuves ou refaites à neuf, une foule d'autres travaux d'amélioration exécutés depuis peu, ont commencé à lui donner un air de vie et de jeunesse qu'il avait complètement perdu. Il est même question en ce moment de restaurer son église si vénérable par son antiquité, ou bien d'en bâtir une autre qui serait d'un beau style gothique" (*Le Courrier de Bayonne*, 7 novembre 1852). Un demi-siècle plus tard, Ardouin-Dumazet note à son tour les maisons neuves ou restaurées des Américains à Ustaritz, à Itxassou, en Basse-Navarre et en Soule (ARDOUIN-DUMAZET, *Voyages en France*, ouvrage cité).

¹³¹⁷ Arch. nat. BB-30/Basses-Pyrénées : rapport du procureur général de la Cour d'appel de Pau. 2^e trimestre 1865.

¹³¹⁸ Archives de l'Evêché de Bayonne : questionnaire sur les oeuvres diocésaines, 1909. Paroisses d'Hasparren, Saint-Esteben, Sare, Hélette, Irissarry, Saint-Etienne de Baïgorri.

¹³¹⁹ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, p. 375.

retardé le changement agricole¹³²⁰. Mais, comme dans l'Italie des montagnes ou du duché de Lucques, les migrations produisent des effets contradictoires¹³²¹. Composante d'une pluriactivité sans cesse réajustée, elles contribuent aussi paradoxalement au maintien du tissu rural, au progrès de la propriété paysanne, et à la stabilité de la petite exploitation.

Des exploitations pluriactives

4. Une pluriactivité multiforme

A l'échelle de l'exploitation, la pluriactivité est généralement discrète et multiforme. Le travail non agricole est un travail souvent invisible¹³²², difficile à déceler. En l'absence de livres de comptes, il n'est jamais possible d'en mesurer la part dans l'activité et les revenus de l'exploitation. Qu'elle soit permanente ou n'apparaisse que momentanément dans les cycles de vie familiaux, la pluriactivité est pourtant une caractéristique constante des ménages ruraux.

Herassoa (Ascaïn)¹³²³

Jamais sans doute cette petite exploitation des basses terres d'Ascaïn n'a pu nourrir ses habitants des seules ressources de l'agriculture, et la pluriactivité y apparaît dictée par la nécessité. Selon les rythmes de l'histoire familiale, selon aussi les opportunités du moment, chaque génération y combine au travail de la terre des activités variées, dont seule émerge sans doute une petite partie.

Pierre Elissetche, qui en est l'héritier en 1806, n'est jamais parvenu à s'en rendre entièrement propriétaire. Sa mère lui a laissé une maison en indivision : sa tante, marchande à Ascaïn, et sa cousine Mercedes, domestique à Saint-Jean-de-Luz, possèdent jusqu'en 1856 des droits sur Herassoa¹³²⁴. En 1809, il tente d'entrer dans l'administration des douanes, mais Pierre Elissetche ne sait ni lire ni écrire, ne parle que le basque, et son dossier n'est pas retenu¹³²⁵. Lorsque trois ans plus tard, sur le chemin du marché de Saint-Pée, il est assassiné par un douanier¹³²⁶, il ne laisse à son épouse et à sa fille unique que deux vaches et "un très chétif mobilier", ainsi que plusieurs dettes¹³²⁷. La veuve doit sans tarder

¹³²⁰ Georges VIERS, "Les Basques et l'Amérique", *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-ouest*, 1957, p. 323. Mauléon-Licharre. *La population et l'industrie*, ouvrage cité, p. 46.

¹³²¹ Franco CAZZOLA, "La pluriactivité dans les campagnes italiennes : problèmes d'interprétation", *Entre faucilles et marteaux*, ouvrage cité, pp. 19-31. Caroline DOUKI, "Mobilités géographiques, mobilités sociales et modernisation des campagnes", communication au séminaire Economies et sociétés rurales contemporaines, Lyon, 13 mai 2000.

¹³²² Les archives concernant les établissements industriels, qui ont permis ailleurs de mettre en évidence l'existence de fermes-ateliers, font défaut pour les Pyrénées Atlantiques.

¹³²³ Voir l'arbre généalogique en annexe (6) : Herassoa, 1806-1914.

¹³²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15584 et 17559 : accord et vente du 2 mars 1828, acte de notoriété du 28 novembre 1856.

¹³²⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-425 : dossiers personnels des douaniers (1809).

¹³²⁶ Arch. com. Ascaïn : procès verbaux des 23, 24, 25 et 31 juillet 1812.

¹³²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15584 : comptes de tutelle du 2 février 1828.

se remarier, et choisit pour époux un charpentier¹³²⁸ : pendant quinze ans, l'exploitation combine probablement agriculture et artisanat et connaît sans doute une certaine prospérité, puisque le nouveau couple peut faire l'acquisition des deux hectares d'Estebenenea, petite propriété voisine d'Herassoa.

Mais Marie Elissetche, seule héritière de son père, a hâte de conquérir son indépendance. Pendant trois ans, elle travaille pour son compte "soit à filer, soit à la journée"¹³²⁹. Elle solde ses comptes avec sa mère et son beau-père, qui quittent la maison pour s'installer à Estebenenea, et se marie jeune, à 23 ans. Son époux Raymond Lapeyre se déclare laboureur, et on ne lui connaît pas d'autre activité. Il est peu probable que Marie Elissetche, qui donne naissance à neuf enfants en treize ans, ait encore le loisir de se livrer à d'autres travaux que ceux de l'entretien de sa maisonnée. Cette génération doit vendre des terres et s'endetter. Pour rembourser la dot de sa mère, Marie Elissetche lui cède en 1828 une parcelle de labour. L'année suivante, elle se sépare de 60 ares de terres cultivables au bénéfice d'un voisin, puis de 16 ares de taillis¹³³⁰. La propriété perd alors ¼ de sa superficie, et dépasse à peine les trois hectares lors de l'établissement du cadastre en 1832. Vingt ans plus tard, le ménage doit encore vendre à l'instituteur du village une partie de ses labours et de son bois¹³³¹. Il ne lui reste plus que 2,5 hectares en propriété, et pour nourrir sa nombreuse famille Raymond Lapeyre doit prendre des parcelles en métayage¹³³².

La situation est particulièrement critique quand, au bout d'une quinzaine d'années de mariage, la famille compte une douzaine de membres. Les enfants sont mis à contribution. Certains disparaissent momentanément, sans doute placés comme domestiques¹³³³. Martin, troisième fils, s'engage comme mousse et reste quelques années dans la marine¹³³⁴. A peine âgés de dix ans, les plus jeunes passent la frontière avec des ballots de marchandises. En 1850, Samson, surpris par les douaniers alors qu'il transporte vingt kilos de sel et 1,2 kilo de sucre en compagnie de trois autres enfants de son âge, est condamné à quatre jours de prison et 500 francs d'amende. Quatre ans plus tard, c'est sa jeune sœur Marie, la benjamine, qui est prise sur le fait : avec deux autres enfants, dont l'aîné a douze ans, elle fait passer en fraude du sel, du café et du sucre. A son tour, elle est condamnée à une amende de 500 francs, et à un mois et demi de prison. Mais ni les amendes, extrêmement lourdes pour une exploitation dont le revenu annuel était évalué à 218 francs en 1828, ni les peines de prison ne découragent cette contrebande probablement très lucrative, organisée par un réseau de petits propriétaires et de métayers des flancs de la Rhune. Marie est arrêtée à nouveau en 1864, en compagnie de deux autres

¹³²⁸ Arch. com. Ascain : registre des mariages (1815).

¹³²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15584 : comptes de tutelle du 2 février 1828.

¹³³⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15584 et 15585 : accord et vente du 2 mars 1828, ventes des 18 novembre 1829 et 24 novembre 1830.

¹³³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17552 et 17554 : ventes des 21 août 1849 et 11 novembre 1851.

¹³³² Arch. com. Ascain : état de tous les propriétaires de la commune d'Ascain qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation survenue le 15 août 1850.

¹³³³ Le groupe domestique ne compte jamais plus de neuf personnes. Arch. com. Ascain : listes nominatives de recensement (1841, 1846 et 1851).

¹³³⁴ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 92 : matricules des gens de mer.

jeunes femmes chargées de sel et de sardines salées¹³³⁵. Sans doute est-elle devenue une professionnelle, une de ces "pacotilleuses incorrigibles" dont le commerce alimente en denrées de contrebande le village et ses alentours.

Il n'est pas impossible que les aînés des garçons se soient faits quant à eux les porteurs de l'entrepreneur Jean Leholaberry qui se livre à la même époque, à une tout autre échelle, à l'importation du tabac. Mais à la différence des pacotilleurs, ces contrebandiers très organisés ne se laissent jamais prendre. Aux jeunes gens aventureux s'offrent aussi d'autres possibilités. Jamais Montevideo et Buenos Aires n'ont attiré davantage d'émigrants qu'en ce début des années 1850 et, parmi bien d'autres, Bernard et André Lapeyre s'embarquent pour l'Amérique. Tandis que Bernard se fixe en Argentine, où il se déclare négociant¹³³⁶, André prépare son retour.

Grâce aux revenus de l'émigration, cette génération connaît un relatif retour de prospérité, mais au prix de la mésentente familiale et du déclassement des cadets. André Lapeyre envoie de l'argent à son père : 1 000 francs pour contribuer aux besoins du ménage et libérer la maison de deux dettes hypothécaires¹³³⁷, puis 700 francs pour acheter une pièce de terre que Raymond Lapeyre paie "en espèces des deniers de son fils", alors "rentier" à Montevideo¹³³⁸. A son retour en 1872, après un séjour de vingt ans en Amérique, André ne rapporte certes pas la fortune, mais 3 000 francs d'économies qui lui permettent de se marier¹³³⁹. Il choisit pour épouse Françoise Arruarena, fille de journalier et compagne de contrebande de sa sœur Marie. Grâce à un premier mariage avec un vieux célibataire de cinquante ans son aîné, dont elle a eu deux enfants, Françoise est devenue propriétaire du petit bien de Bidegaraya voisin d'Herassoa¹³⁴⁰. Ont-ils nourri tous deux l'espoir de rassembler un jour les deux petites propriétés ? C'est fort probable puisque, à son retour, André a été désigné comme l'héritier d'Herassoa par ses parents, dont il est le créancier. Mais il n'en prend la succession qu'après dix années de dissensions familiales¹³⁴¹, et après avoir épuisé ses économies à éponger les 4 000 francs de dettes de son épouse¹³⁴². Le rachat des droits de ses cohéritiers l'oblige alors à s'endetter pour un montant de 3 000 francs, et à hypothéquer Herassoa¹³⁴³. Malgré la vente de Bidegaraya en 1888, André

¹³³⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-3 et 6 : rapports de la direction des douanes de Bayonne. Inspection d'Ustaritz, 1^{er} trimestre 1851, 3^{ème} trimestre 1854 et 1^{er} trimestre 1865.

¹³³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15631 : cession de droits du 5 septembre 1882.

¹³³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15620 : testaments du 24 novembre 1871.

¹³³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18206 : vente du 4 juin 1869.

¹³³⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15621 : contrat de mariage du 31 décembre 1872.

¹³⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15610 : donation entre vifs du 25 mai 1861. Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 2 juin 1871.

¹³⁴¹ Son père casse son testament en 1875, lorsque après la mort de son épouse il est contraint de se réfugier chez son fils Martin où il finit ses jours. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15624 : testament du 12 mars 1875.

¹³⁴² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15621 et 15623 : inventaire du 31 décembre 1872, pouvoir du 2 août 1874, transport du 26 août 1874, et décharge du 6 septembre 1874.

¹³⁴³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15631 : cession de droits et obligation du 5 septembre 1882.

Lapeyre doit reprendre à soixante ans le chemin de l'Amérique où il fait à nouveau plusieurs séjours¹³⁴⁴.

Aux revenus de l'émigration se substituent à la fin du siècle les revenus de la mer. Tard mariés, André Lapeyre et Françoise Arruartena, n'ont eu que deux filles, qui épousent toutes deux des marins. Lorsqu'en 1901 leur gendre Raymond Chardiet prend la succession de son beau-père à Herassoa, il se déclare certes laboureur, mais poursuit ses activités de marin et n'est rayé des registres qu'en 1917¹³⁴⁵. A la faveur d'un certain renouveau de la pêche luzienne, une quatrième génération de paysans pluriactifs parvient ainsi jusqu'à la guerre à maintenir un lien toujours précaire à la terre. Toujours grevée de dettes, la maison change de mains après le décès de Françoise Arruartena qui laisse aux enfants de ses deux lits une succession difficile à régler¹³⁴⁶. Mais l'exploitation, qui consacre alors à l'élevage laitier l'essentiel de ses trois hectares, ne disparaît pas pour autant¹³⁴⁷.

Iribarnia (Hélette)¹³⁴⁸

Tout aussi précaire apparaît le sort d'Iribarnia, qui ne doit sa survie qu'aux multiples expédients imaginés par ses propriétaires pour reconstituer un patrimoine en voie de démantèlement. C'est pourtant un beau domaine d'une vingtaine d'hectares, avec sa maison de maître, sa métairie et son moulin, que Marie Etcheberry a laissé en 1813 à son époux et ses quatre enfants¹³⁴⁹. Mais les cadets ont voulu se marier, ont exigé leur part, et en 1825 un premier partage a divisé la propriété en cinq lots dont une partie a été vendue¹³⁵⁰.

Seule l'aînée Etiennette est restée auprès de son père à Iribarnia. Elle a dû engager sa part et l'exploitation se réduit à peu de choses : le jardin d'Etiennette, les 22 ares de labour de son père, et quelques parcelles de prés et de pâtures. Mais aux maigres ressources de l'agriculture s'ajoutent celles du petit artisanat à domicile : Etiennette se déclare fileuse, comme beaucoup de veuves et de célibataires¹³⁵¹. Sans descendance, elle choisit pour héritière sa nièce Etiennette Hiriart : en 1844, Etiennette Hiriart et son époux Léon Broussain deviennent propriétaires des maigres biens qui lui restent par contrat de mariage, et entreprennent de reconstituer la propriété en reprenant possession des terres engagées par leur tante¹³⁵².

¹³⁴⁴ Arch. com. Ascaïn : liste nominative de recensement (1891). Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès de Marianne Igusquiaguerre, 13 septembre 1897.

¹³⁴⁵ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 111 : matricules des gens de mer.

¹³⁴⁶ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 15 mai 1914. Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale de 1914.

¹³⁴⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascaïn.

1348 Voir arbre généalogique en annexe (7).

¹³⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 11 janvier 1815.

¹³⁵⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : partage du 28 juillet 1849. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale. L'acte de partage de 1825, ainsi que la plupart des actes de cette époque, ont malheureusement disparu avec les archives de Me Noguez, notaire à Mendionde.

¹³⁵¹ Arch. com. Hélette : liste nominative de recensement (1851).

¹³⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 11387 et 8881 : vente de droits du 30 avril et quittance du 29 juillet 1849. L'acte de mariage et la cession de droits de 1844 ont également disparu des archives de Me Larre, notaire à Iholdy.

Mais à la mort de Jacques Garra en 1848, l'exploitation est à nouveau amputée de plusieurs hectares par le partage des biens paternels¹³⁵³. Sa fille Etienneette doit aussitôt céder à ses nombreux créanciers les quelques parcelles de son lot¹³⁵⁴. Les époux Broussain, déjà endettés, doivent emprunter 1 500 francs pour acheter la part de Domingo¹³⁵⁵. En 1855, ils sont contraints de vendre à réméré 78 ares de labour et de prairie¹³⁵⁶. L'exploitation, en majeure partie couverte de taillis et de pâtures, ne compte plus alors que deux hectares de terres cultivables, pour sept bouches à nourrir¹³⁵⁷.

C'est d'abord dans l'émigration que le ménage cherche les ressources qui lui font défaut. En 1856, Léon Broussain n'est plus recensé à Iribarnia, où il a laissé son épouse avec sa tante et trois enfants. En janvier 1857, "sur le point de quitter la France et ne pouvant prévoir l'époque de son retour", il donne pouvoir à sa femme d'administrer ses biens et s'embarque pour l'Amérique¹³⁵⁸. De La Havane, il parvient à racheter son labour avant l'échéance du réméré¹³⁵⁹. Mais à son retour, six ans plus tard, une lourde dette pèse toujours sur la maison. Les époux Broussain doivent emprunter 3 000 francs pour se libérer des griffes du médecin Pierre Larre, devenu leur unique créancier¹³⁶⁰, et ne peuvent même pas payer les 134 francs de gages du vieux domestique embauché par Etienneette pendant l'absence de son mari¹³⁶¹.

Léon Broussain se fait alors transporteur et sillonne les routes avec ses attelages pendant une dizaine d'années au moins. En 1863, il effectue un transport de planches en compagnie d'un autre bouvier, lorsqu'il est interpellé une première fois par la maréchaussée à Irissarry, où il s'est arrêté à l'auberge en abandonnant sa voiture sur la route. En 1867, il est à nouveau verbalisé pour défaut de plaques, alors qu'il se dirige vers Hasparren avec deux charrettes attelées chacune d'une paire de bœufs, toujours chargées de lattes. On le trouve encore à plusieurs reprises conduisant sa charrette dépourvue d'éclairage sur la route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port, jusqu'en 1873¹³⁶².

A cette date, il vient de marier sa fille Marie, unique survivante de ses quatre enfants. C'est au tour de son gendre Jean Recalde de se rendre en Amérique. A peine marié, il quitte son épouse et son fils âgé de trois mois. Mais l'émigration ne réussit pas plus à cette génération qu'à la précédente. Jean Recalde disparaît en Amérique sans donner de nouvelles¹³⁶³. Marie confie son enfant à ses parents, et quitte elle aussi la maison pour se

¹³⁵³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : partage du 28 juillet 1849.

¹³⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 : obligation et bail à ferme du 29 juillet 1849; ventes des 30 mars et 24 mai 1850

¹³⁵⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8881 et 11387 : obligation du 24 août 1847; vente et obligation du 30 avril 1849.

¹³⁵⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : vente du 14 juillet 1855.

¹³⁵⁷ Arch. com. Hélette : liste nominative de recensement (1851).

¹³⁵⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8884 : pouvoir du 12 janvier 1857.

¹³⁵⁹ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

¹³⁶⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8887 : obligation et quittance du 14 février 1866.

¹³⁶¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/25 : audience du 23 novembre 1865.

¹³⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/24 à 29 : procès verbaux des 21 octobre 1863, 20 février 1867, 14 mai 1868 et 16 novembre 1873.

¹³⁶³ Arch. com. Hélette : registres des mariages (1889), notification du jugement de divorce entre Jean Recalde et Marie Broussain.

rendre à Bordeaux, probablement comme domestique¹³⁶⁴. C'est à elle que l'exploitation doit finalement son salut. Elle obtient le divorce en 1888, épouse un restaurateur de Bordeaux où elle se déclare "maîtresse de restaurant", s'acquitte des 5 000 francs de dettes de ses parents, et agrandit la propriété de quelques parcelles¹³⁶⁵. En 1901, elle a probablement perdu son mari et son unique fils lorsqu'elle revient à Iribarnia, qu'elle exploite avec un jeune maçon dont elle fait bientôt son héritier. Bien que le nouveau propriétaire se déclare désormais "cultivateur", sans doute un nouveau cycle de pluriactivité s'ouvre-t-il alors, associant agriculture et métier du bâtiment¹³⁶⁶.

Tuttumbaïta (Ascain)¹³⁶⁷

Si à Iribarnia comme à Herassoa le choix de la pluriactivité relève de la nécessité, il n'en est pas tout à fait de même pour Tuttumbaïta. Les ressources agricoles de cette exploitation d'une dizaine d'hectares, dont plus de quatre sont cultivés en 1832 et plus de six en 1914, paraissent en effet suffisantes pour les besoins d'un ménage. La propriété compte en outre, à Ascain et dans la commune voisine d'Urrugne, deux micro-exploitations louées à des journaliers¹³⁶⁸. Cependant, bien que ses habitants se déclarent uniformément laboureurs, on trouve à plusieurs moments de son existence des traces de pluriactivité.

En 1829 d'abord, lorsque les quatre enfants de Jean Lohiet et Etiennette Harispe atteignent l'âge adulte, leur fils Jean effectue comme la plupart des jeunes gens d'Ascain à cette époque un séjour dans la marine. Pendant trois ans, il y fait un apprentissage d'ouvrier avant de reprendre en 1832 "son état de laboureur"¹³⁶⁹. C'est ensuite, ici encore, avec la succession que s'ouvre une nouvelle période de pluriactivité. Etiennette Harispe puis Jean Lohiet disparaissent sans avoir semble-t-il désigné d'héritier. Leur fils Jean prend momentanément la direction de l'exploitation confiée à un métayer tandis que son beau-frère Jean Hapet, à peine marié, part pour Montevideo¹³⁷⁰. Il en revient quatre années plus tard avec le pécule nécessaire au dédommagement des cohéritiers. Les deux aînées se sont mariées et ont quitté la commune. Jean Lohiet, qui reçoit les deux micro-exploitations de l'héritage de son père, laisse la succession à son beau-frère et, à son tour, se rend en Amérique¹³⁷¹.

¹³⁶⁴ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1881 et 1886). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 25 août et 16 décembre 1887.

¹³⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18046 et 18047 : quittances des 8 avril 1889 et 31 décembre 1892. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

¹³⁶⁶ Arch. com. Hélette : matrice cadastrale; listes nominatives de recensement (1901-1931). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 : enquête agricole de 1942, commune de Hélette.

¹³⁶⁷ **Voir arbre généalogique en annexe (8) : Tuttumbaïta (1830-1920).**

¹³⁶⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q / 9 et 10 : mutations par décès des 15 février 1831 et 16 septembre 1836.

¹³⁶⁹ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 62 : matricules des gens de mer.

¹³⁷⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15594 et 15596 : transport du 29 décembre 1837 et bail à ferme du 5 avril 1839.

¹³⁷¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15593 et 15598 : cessions de droits des 18 août et 13 septembre 1836; procuration du 3 septembre 1841. Arch. com. Ascain : noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères.

La succession réglée, on ne trouve plus trace de pluriactivité pendant une vingtaine d'années. "Propriétaire peu aisé", voire "gêné" selon les déclarations du maire¹³⁷², Jean Hapet doit s'endetter lorsque dix ans après son retour la maisonnée compte cinq enfants en bas âge et doit faire appel à une domestique¹³⁷³. Il n'est pas impossible qu'il se livre un moment au commerce des bestiaux et baille des troupeaux à cheptel aux métayers dont, de façon tout à fait inhabituelle, il se porte garant à plusieurs reprises¹³⁷⁴. Peut-être la maison bénéficie-t-elle encore des revenus de l'émigration quand elle accueille un cousin malade, qui vit de ses rentes depuis son retour de Montevideo¹³⁷⁵. Mais comme à la génération précédente c'est en fin de cycle familial que la pluriactivité refait son apparition : comme son oncle, Etienne Hapet commence à 17 ans un apprentissage de charpentier de marine tandis que Thérèse, la benjamine, est placée comme domestique à l'âge de vingt ans¹³⁷⁶.

La troisième génération est semble-t-il la seule à pratiquer durablement une activité non agricole. En 1871, après l'échec de la cohabitation avec leur premier gendre et le départ de leur fils Etienne pour l'Amérique, Jean Hapet et Marie Lohiet marient en effet leur fille Marianne à un maçon, Pierre Ibarra, qui prend la succession¹³⁷⁷. Pierre Ibarra est toujours recensé comme "laboureur", et rien ne laisse soupçonner que l'exploitation est pluriactive. Mais au mariage de sa fille en 1896, puis lors du conseil de révision en 1898, il se déclare à nouveau maçon. Sans doute pendant une génération l'exploitation a-t-elle vécu des doubles revenus de l'agriculture et des travaux du bâtiment. Cela ne lui a pas permis de se libérer des 3 000 francs de dettes léguées par la génération précédente¹³⁷⁸. Du moins la dette n'a-t-elle pas augmenté, malgré la naissance de douze enfants : le groupe domestique compte jusqu'à treize bouches à nourrir en 1886. Et cette génération est parvenue à établir l'un après l'autre presque tous les neuf enfants survivants.

De multiples indices témoignent par ailleurs du dynamisme agricole de l'exploitation. Elle a fait l'acquisition dans les années 1860 de plus de quatre hectares de communaux, puis s'agrandit à la fin du siècle des terres de l'héritage de Jean Lohiet, décédé en Amérique¹³⁷⁹. La maison de journaliers est détruite en 1904, ses quatre petites parcelles sont converties en pré, et une dizaine de parcelles change d'affectation entre 1832 et 1914. En 1908 enfin, elle présente ses truies au concours du comice agricole de Saint-Jean-de-Luz où elle obtient un deuxième prix¹³⁸⁰.

¹³⁷² Arch. com. Ascaïn : états des propriétaires de la commune d'Ascaïn qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation (9 juin 1846, 16 juillet 1849, 4 juillet 1851, 24 mai 1857, 23 septembre 1860, 14 mai 1862, et 9 juillet 1878). Etat des propriétaires qui ont perdu la récolte de vin par l'effet de l'oïdium en 1855.

¹³⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17554 : obligation du 25 mars 1851. Arch. com. Ascaïn : liste nominative de recensement de 1851.

¹³⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15609 et 15611 : cautions des 3 février 1860 et 8 janvier 1862.

¹³⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15613 : testament du 17 décembre 1864.

¹³⁷⁶ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 90 : matricules des gens de mer. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 20 avril 1888. Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement.

¹³⁷⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 : renonciation et bail à ferme du 16 janvier 1870. 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Arch. com. Ascaïn : registre des mariages (1871) et listes nominatives de recensement.

¹³⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15619 et 15638 : obligations des 11 janvier 1870 et 31 juillet 1889.

¹³⁷⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15642 : vente du 3 février 1893. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 17 mars 1893.

¹³⁸⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 7M-20 : comice agricole de Saint-Jean-de-Luz. Concours de 1908.

Aussi la pluriactivité semble-elle échapper ici à une pure logique de la nécessité. La réussite agricole de l'exploitation comme les alliances matrimoniales nouées au tournant du siècle avec plusieurs bonnes maisons de la société locale laissent entrevoir, à une frontière incertaine entre impératif et style de vie, un possible choix. Dans une économie familiale fragile, la pluriactivité des ménages apparaît certes d'abord comme une question de survie. En témoignent ses cycles, qui épousent les rythmes des cycles familiaux. Au moment difficile de la succession, puis en fin de cycle familial quand le groupe domestique devient pléthorique, elle révèle la précarité de l'économie du ménage, mais aussi sa souplesse. Ce modèle de pluriactivité, faite d'expédients successifs parmi lesquels les migrations tiennent une grande place, n'est certes pas celui de la France agro-industrielle, mais relève sans doute des mêmes logiques. Dans la complémentarité fréquente entre travail de la terre et artisanat se devine aussi, en effet, une fidélité à un mode de vie rural associant à la relative indépendance d'une cellule familiale pluriactive une forte insertion dans le tissu social villageois.

5. Artisans pluriactifs : une agriculture seconde

Paradoxalement, c'est peut-être en se tournant vers les exploitations des artisans, pour lesquels l'agriculture n'est qu'une activité seconde, que l'on peut jeter quelque lumière sur une pluriactivité qui ne relève jamais de la pure nécessité ni d'une simple rationalité économique. Moyen de subsistance, l'exploitation rurale est aussi l'habitation et le refuge, et plus encore le lieu de l'insertion familiale et sociale.

Les marins de Mendisca (Ascain)¹³⁸¹

Marsans Chardiet, fondateur de la petite exploitation de Mendisca, est issu d'une de ces dynasties de marins fortement enracinées à Ascain¹³⁸². Fils d'un capitaine de navire, il s'est engagé à son tour dans la marine dès l'âge de quinze ans, en 1818 : mousse, novice, apprenti puis ouvrier-charpentier, il y fait carrière comme ses deux frères¹³⁸³. Mais les revenus de la mer déclinent avec la pêche hauturière et, autour de 1830, cette génération se tourne de plus en plus vers la terre.

En 1828, Marsans vend ses droits sur la maison paternelle et son petit jardin à son frère aîné, qui agrandit la minuscule propriété de quelques parcelles puis d'une métairie¹³⁸⁴. Avec les 400 francs de la vente, il achète aux descendants d'un ancien corsaire Mendisca, son jardin, ses droits et ses arbres sur un terrain communal, ainsi que "le droit ou la place qui peut appartenir à ladite maison dans l'église dudit Ascain"¹³⁸⁵. Il acquiert ainsi le statut de propriétaire foncier, et devient aussi exploitant grâce à l'achat de trois parcelles de pré, de labour et de bois, pour lequel il emprunte 400 francs à un rentier du voisinage¹³⁸⁶.

Lorsqu'il disparaît en mer au retour d'une expédition à Saint-Pierre-et-Miquelon en 1847, Marsans Chardiet laisse à sa veuve et à ses six fils encore mineurs une propriété

¹³⁸¹ Voir arbre généalogique en annexe (9) : Mendisca, 1829-1906.

¹³⁸² Voir aussi Milorbaïta et Urritxaga (chapitre 2) et Ansorloa (chapitre 4).

¹³⁸³ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 77 : matricules des gens de mer.

¹³⁸⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15584 et 17573 : ventes des 2 janvier et 29 octobre 1828; inventaire du 18 juin 1873.

¹³⁸⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15585 : vente du 14 septembre 1829.

¹³⁸⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15585, 15586 et 17552 : ventes des 18 novembre 1829 et 24 novembre 1830; inventaire du 25 juillet 1849.

de 1,4 hectare, presque entièrement cultivée. A cette date, ses deux aînés se sont déjà engagés dans la marine, où l'un est mousse et l'autre novice¹³⁸⁷. Quatre ans plus tard, en 1851, le groupe domestique composé de la mère et de ses six enfants combine plusieurs activités. La veuve est recensée comme propriétaire et cultivatrice. L'aîné de ses fils se déclare marin au cabotage et le deuxième, qui vient de renoncer à la marine, tailleur de pierre. Dès qu'ils atteignent l'âge requis, entre douze et quatorze ans, les cadets suivent à leur tour les traces de leur père et pendant une quinzaine d'années la maison compte toujours un ou deux marins¹³⁸⁸.

Mais cette génération ne trouve plus dans la mer que des revenus précaires, et poursuit la reconversion amorcée autour de 1830. Seul l'aîné Martin perpétue la tradition familiale. Timonier, blessé à Sébastopol en 1854, il apporte pendant dix ans ses revenus de marin à l'exploitation avant de quitter la maison pour poursuivre sa carrière de sous-officier, lorsque ses jeunes frères sont tous parvenus à l'âge de s'engager à leur tour. Mais ses cadets ne font dans la marine qu'un séjour de quelques années, pour se convertir ensuite au métier de maçon ou se fixer en Amérique¹³⁸⁹.

La maison se vide peu à peu de ses enfants. En 1861, Dominica Elissalde n'y est plus recensée qu'avec ses deux derniers fils. Bernard, qui se déclare journalier, se marie en 1864. Pierre abandonne la marine en 1863 et se trouve en Amérique en 1865, lorsqu'il est convoqué devant le conseil de révision¹³⁹⁰. C'est alors Martin, dit Cadet, qui prend la succession. Il a été marin, puis maçon à Terre-Neuve, et revient à Mendisca après une absence d'une dizaine d'années accompagné d'une épouse et de sept enfants. La propriété, restée indivise depuis la mort de son père, ne s'est agrandie que de deux parcelles de communaux achetées par sa mère.

Mais Cadet est aussi maçon et se déclare tantôt carrier, tailleur de pierres ou maçon, tantôt laboureur¹³⁹¹. Très vite, à la double activité du père s'ajoute le travail des enfants de cette génération extrêmement prolifique : le groupe domestique atteint en 1876 un maximum de treize personnes. Placé comme domestique chez un exploitant de la commune dès 1872, l'aîné demande son passeport en 1875 et tente à l'âge de dix-huit ans l'aventure de l'émigration. Il est bientôt suivi par deux de ses frères qui, en 1879, se rendent à La Havane où ont fait souche nombre de marins d'Ascaïn¹³⁹². Les deux filles aînées sont placées comme servantes, l'une dans une maison bourgeoise d'Ascaïn puis à Saint-Jean-de-Luz, l'autre à l'auberge de son oncle Jean Chardiet qui s'est converti au tourisme : maçon et laboureur, il est aussi le premier hôtelier d'Ascaïn¹³⁹³. Les trois suivantes, ordinairement "sans profession", sont toutes recensées comme blanchisseuses en 1881 : sans doute, comme beaucoup de femmes d'Ascaïn, ont-elles exercé cette activité pendant une dizaine

¹³⁸⁷ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 78 et 79 : matricules des gens de mer.

¹³⁸⁸ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 78, 79, 85 et 92 : matricules des gens de mer.

¹³⁸⁹ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 23 septembre 1873.

¹³⁹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

¹³⁹¹ Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement (1866-1896); liste électorale de 1871.

¹³⁹² Arch. com. Ascaïn : passeports à Buenos Ayres (1873-1890). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

¹³⁹³ Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 16 mai 1878. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17585 : inventaire de "la maison dite Hôtel de la Rhune", établi le 6 septembre 1890 sur la requête de Marie Larregain, veuve Chardiet.

d'années, jusqu'à leur mariage ou leur départ de la maison. Les plus jeunes enfants aussi sont mis à contribution : à onze ans, Raymond et Saint-Martin ramassent du bois en hiver, participent aux travaux agricoles en été, et ne fréquentent plus qu'irrégulièrement l'école¹³⁹⁴.

Pendant près de trente ans, la pluriactivité du ménage s'est ainsi recomposée autour des métiers du bâtiment, des activités liées au tourisme, des migrations et de la domesticité des femmes. L'exploitation pourtant bénéficie encore des ressources de la mer, par l'intermédiaire du frère aîné de Cadet Chardiet qui vit à Ciboure de sa retraite de marin. C'est en effet ce dernier qui, trente ans après avoir quitté la maison, évite le partage en indemnisant deux de ses frères exclus de la succession¹³⁹⁵. A la fin du siècle enfin, à la faveur de la renaissance de la pêche luzienne, la maison compte à nouveau deux marins : Martin, revenu d'un séjour de dix ans en Amérique, ainsi que son jeune frère Raymond prennent la mer en 1889, renouant avec la tradition familiale¹³⁹⁶.

La petite exploitation pluriactive pourtant vit ses derniers jours. Des onze enfants survivants, sept ont quitté la commune, pour se reclasser dans les métiers du commerce et des services, en ville ou en Amérique¹³⁹⁷. Ceux qui restent à la terre quittent aussi la maison après le décès des parents pour s'installer dans des exploitations plus grandes, et seul Martin y finit ses jours célibataire. A la même époque s'éteignent aussi dans le célibat les deux autres lignées de Chardiet issues des marins du début du siècle¹³⁹⁸. Mais entre les investissements fonciers des derniers marins et la vente de Mendisca au lendemain de la guerre¹³⁹⁹, en une longue transition de près d'un siècle, trois générations pluriactives se sont attachées à maintenir leurs liens à la terre et au village, où les Chardiet comptèrent dans le dernier tiers du siècle un conseiller municipal et un adjoint au maire¹⁴⁰⁰.

Les forgerons de Carricaburua (Hélette)

Derrière l'épicerie et la boucherie de la place du village, dans un enchevêtrement d'habitations, de cours, de jardins et de remises, s'est installée depuis 1842 l'une des deux forges de Hélette. Etienne Marot, son gendre puis son petit-fils qui y sont régulièrement recensés comme forgerons jusqu'en 1931 sont aussi, comme tous les ruraux, des exploitants agricoles¹⁴⁰¹.

En 1817 déjà, Carricaburua est une micro-exploitation pluriactive dont la superficie cultivée dépasse à peine le demi-hectare. Son propriétaire Bertrand Sorhouet, alors jeune instituteur du village, exploite son jardin, deux petites parcelles en pré et en labour à

¹³⁹⁴ Arch. com. Ascain : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

¹³⁹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17583 et 18218 : ventes des 6 janvier 1885 et 5 mars 1886.

¹³⁹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement. Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 111 : matricules des gens de mer.

¹³⁹⁷ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 11 juillet 1908.

¹³⁹⁸ Archives de l'enregistrement. Bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 17 août 1904, 3 février 1905, 24 décembre 1910 et 14 août 1912.

¹³⁹⁹ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale.

¹⁴⁰⁰ Le chocolatier Marcel Chardiet, neveu de Marsans Chardiet, est conseiller municipal de 1864 à 1896, et adjoint à deux reprises. Son cousin Jean, fils de Marsans Chardiet, maçon et hôtelier, est également élu conseiller municipal en 1870.

¹⁴⁰¹ Voir arbre généalogique en annexe (10) : Carricaburua, 1817-1914.

proximité du bourg, un bois et une pâture. Il élève au moins un porc, déclaré à son décès¹⁴⁰², mais ne possède pas d'attelage et doit faire appel à ses voisins pour les charrois¹⁴⁰³. Bertrand Sorhouet transmet à son fils, puis à l'aîné de ses petits-fils sa profession d'instituteur, mais c'est sa fille Gratianne qu'il désigne comme héritière lors de son mariage avec Etienne Marot en 1842¹⁴⁰⁴. Carricaburua associe dès lors, pour près d'un siècle, activités de la forge et activités agricoles.

Le forgeron Etienne Marot appartient à une vaste parentèle d'artisans de Hélette, où ses oncles et ses cousins exercent au milieu du siècle les professions de tisserand, de duranguier, de cordier, de charpentier¹⁴⁰⁵. Il est le descendant d'une lignée de forgerons, propriétaires d'une dizaine d'hectares et exploitants agricoles¹⁴⁰⁶. Mais la famille Marot a connu de sévères revers de fortune depuis le décès prématuré de son père en 1835¹⁴⁰⁷. Sa mère, chargée d'enfants et privée du revenu de la forge, a dû s'endetter, puis vendre le bien familial pour offrir à son unique fils Etienne la dot de 1 000 francs qui lui permet d'épouser Gratianne Sorhouet¹⁴⁰⁸.

Sans doute Etienne a-t-il une revanche à prendre. Pendant quarante ans, parcelle par parcelle, il agrandit l'exploitation. Il achète des pâtures éloignées, un bout de jardin, puis des prés¹⁴⁰⁹. A son décès en 1889, il laisse une propriété de plus de sept hectares, dont près de deux sont cultivés, et dont la valeur a triplé en une génération¹⁴¹⁰. La paire de vaches qu'il possède vaut presque autant que ses outils de forgerons, et la clause de mésentente qui accompagne le mariage de sa fille en 1873 prévoit, outre le partage des bénéfiques de la forge, celui du grenier, de l'écurie, de l'étable, du fenil et de la basse-cour¹⁴¹¹.

La forge, qui emploie en permanence deux ou trois ouvriers, est prospère et bien plus lucrative que l'exploitation agricole. Etienne Marot fournit le village en faux et en râteaux métalliques, il est aussi son chaudronnier et son serrurier¹⁴¹². Il peut doter confortablement ses enfants, épargner et prêter de l'argent : il accumule 13 000 francs placés en créances,

¹⁴⁰² Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817; matrice cadastrale. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 10 août 1841.

¹⁴⁰³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/20 : transport de justice du 21 août 1855.

¹⁴⁰⁴ La donation qui accompagne le contrat de mariage du 18 octobre 1842, disparu avec les archives de Me Noguez, est signalée dans les déclarations de mutation par décès de Jeanne Acheritogaray et de Gratianne Sorhouet. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutations par décès des 8 février 1869 et 25 octobre 1889.

¹⁴⁰⁵ Arch. com. Hélette : liste nominative de recensement (1851).

¹⁴⁰⁶ Arch. com. Hélette : état des habitants de 1817, matrice cadastrale.

¹⁴⁰⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 18 janvier 1836.

¹⁴⁰⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 25 octobre 1889.

¹⁴⁰⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8939, 8882, 8883, 8885, 18044, 18045 et 18047 : ventes des 26 août 1845, 31 janvier 1851, 17 mars et 27 décembre 1852, 1^{er} mars 1853, 11 février 1854, 29 juin 1861, 5 juillet 1879 et 28 octobre 1885; partage du 8 avril 1890.

¹⁴¹⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : mutation par décès du 25 octobre 1889. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

¹⁴¹¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : contrat de mariage du 16 janvier 1873.

¹⁴¹² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18047 : partage du 8 avril 1890.

et ses placements mobiliers l'emportent sur ses investissements fonciers¹⁴¹³. Pourtant, si la forge est sa principale source de revenus et s'il lui consacre l'essentiel de ses activités, Etienne Marot exploite directement son petit domaine avec l'aide de journaliers ou de petits exploitants, qui peuvent s'acquitter ainsi de leur abonnement chez le forgeron.

Dans la cour de la maison, la forge qu'il a fait construire voisine avec la petite "borde", bâtiment d'exploitation où il entrepose de la chaux et du fumier. La cour est si encombrée que les charrettes doivent s'engager à reculons dans l'étroit passage séparant la maison de la forge pour décharger le soutrage, la chaux et l'eau nécessaire à la forge et à l'étable, ou en emporter le fumier. Les multiples activités de l'exploitation, dans cet espace exigu, suscitent plusieurs litiges avec le voisinage. Etienne Marot conteste à l'un la propriété d'une haie qu'il veut faire tailler par ses ouvriers, à l'autre le droit d'entreposer du bois sur le terrain vague que traversent ses charrettes. Le médecin Pierre Larre, propriétaire d'une maison voisine, réclame en vain la démolition de la forge et proteste de l'inexistence d'un chemin d'exploitation, puisque "les terres qui existent aujourd'hui sont achetées ou nouvellement défrichées"¹⁴¹⁴.

Entreprise familiale pluriactive, Carricaburua associe aux activités du ménage celles de la parenté proche d'Etienne Marot. Dans un appartement de la place du village sont installées ses trois sœurs célibataires. L'aînée Marie, qui se déclare épicière et quincaillière, y tient un petit commerce où s'écoulent certainement les petites productions de la forge de son frère. Une des filles d'Etienne travaille à la boutique avec sa tante, puis en prend la succession avec son époux chocolatier¹⁴¹⁵. En 1889, c'est le fils aîné d'Etienne, instituteur d'une commune voisine, qui achète pour y installer sa sœur l'auberge-épicerie à laquelle est adossée la forge de son beau-frère¹⁴¹⁶. L'ensemble des activités familiales est désormais réuni autour de la cour de Carricaburua.

Nulle nécessité économique ne semble être en mesure d'expliquer la pluriactivité de ces trois générations de forgerons aisés. A la poursuite d'un idéal d'autosuffisance au cœur du mode de vie rural, ils continuent jusqu'à la guerre à agrandir leur modeste exploitation sans dépasser le seuil de l'autosubsistance familiale¹⁴¹⁷. Propriétaires fonciers, ils peuvent par ailleurs accéder au conseil municipal où Etienne Marot siège pendant trente ans¹⁴¹⁸. L'entreprise pluriactive familiale ne subvient pas seulement aux besoins alimentaires du ménage, elle confère à chacun sa place au sein de la galaxie familiale et de la société villageoise.

Les aubergistes d'Irigoïnia (Hélette)¹⁴¹⁹

¹⁴¹³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042, 18044, 11591 et 18047 : titre clérical du 1^{er} avril 1875, contrats de mariage des 18 juillet 1877 et 16 mai 1878, partage du 8 avril 1890 et contrat de mariage du 3 janvier 1891.

¹⁴¹⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/20 : audience du 3 janvier et transport de justice du 21 août 1855. Audience du 13 mars et transport de justice du 10 avril 1856.

¹⁴¹⁵ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1851-1886).

¹⁴¹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18093 : liquidation du 28 août 1890.

¹⁴¹⁷ La dernière acquisition foncière de Carricaburua, deux petits labours achetés par Etienne Petrisans, est portée au cadastre en 1912. Arch. com. Hélette : matrice cadastrale.

¹⁴¹⁸ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

¹⁴¹⁹ Voir arbre généalogique en annexe (11) : Irigoïnia, 1814-1914.

De l'autre côté de la place du village, l'aisance des aubergistes d'Irigoïnia est plus grande encore. Leur fortune foncière, leur vaste réseau d'alliances, les fonctions municipales qu'ils occupent tour à tour les placent au sommet de la hiérarchie villageoise. Qu'ils se déclarent, de manière semble-t-il aléatoire, propriétaires, laboureurs, ou aubergistes, ces petits notables de village sont eux aussi des exploitants pluriactifs¹⁴²⁰.

Irigoïnia dispose jusqu'à la fin du siècle, grâce à des alliances matrimoniales plusieurs fois renouvelées, d'un puissant réseau de parenté au sein de l'oligarchie villageoise. Trois cadets de Marie Etcheverry, héritière de la maison en 1814, sont établis dans de "bonnes maisons" de la commune¹⁴²¹. Son époux Jacques Garra est lui-même le cadet d'une famille de grands propriétaires fonciers de Hélette, dont l'héritière était réputée "arriver régulièrement à l'église avant le premier appel pour les offices de dimanches et fêtes, afin de ne se laisser devancer par aucune femme à la procession de la grand'messe"¹⁴²². Jacques Garra, qui ne sait ni lire ni écrire, succède à son beau-père au conseil municipal, où il occupe un siège jusqu'à la fin de sa vie. Nommé adjoint en 1828, il est maire de 1852 à 1860. Fait exceptionnel, son gendre Antoine Minjonnet, issu d'une riche famille de Baïgorri et frère d'un conseiller d'arrondissement, l'a précédé à la fonction de maire en 1848. A la génération suivante, c'est encore son petit-fils Jean-Pierre Minjonnet qui est élu en 1892 à la tête d'un conseil municipal où siègent un de ses oncles et trois cousins germains de sa mère¹⁴²³.

Jacques Garra puis Antoine Minjonnet ont apporté en mariage de confortables dots de 10 000 et 20 000 francs, à la hauteur du statut et de la fortune de la maison¹⁴²⁴. Les 38 hectares de la propriété comprennent, outre huit hectares de labours et de prés, plusieurs immeubles de rapport au centre du bourg. Elle s'agrandit en 1841 de deux métairies de l'héritage du comte Stanislas Victor de Girardin, receveur général du département des Deux-Sèvres, grand propriétaire absentéiste et endetté¹⁴²⁵. Lorsqu'en 1873 la famille divisée se partage la succession par liquidation judiciaire, la rivalité entre Antoine Minjonnet et son beau-frère Jacques Garra fait monter les enchères à plus de 150 000 francs. Ces "prix extraordinaires" sans rapport, de l'aveu du notaire, avec les revenus des biens vendus, témoignent autant du prestige social attaché à la propriété foncière que de la fortune immobilière des aubergistes d'Irigoïnia¹⁴²⁶.

Propriétaires fonciers, ils sont aussi exploitants agricoles. L'exploitation principale, cultivée en faire-valoir direct avec l'aide de plusieurs domestiques, est l'une des plus importantes de la commune. Outre son chai et sa cave à bouteilles, la maison a ses greniers, ses fenils, son étable, son aire de battage, sa volière et sa loge à cochons, que se partagent Jacques Garra et son gendre en 1848¹⁴²⁷. Dans sa cour voisinent une borde adossée au

¹⁴²⁰ Voir tableau 12 en annexe : Irigoïnia, aubergistes et cultivateurs selon les listes nominatives de recensement (1817-1911).

¹⁴²¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8873 et 18044 : contrat de mariage du 12 mai 1814 et procès verbal de liquidation du 29 mai 1879.

¹⁴²² Pierre HARISTOY, *Les paroisses du Pays basque pendant la période révolutionnaire*, tome II, Bayonne, 1899. Ed. Harriet, réédition de 1981, p. 291. Voir aussi Harismendia (chapitre 6) et Chouhiteguia (chapitre 7).

¹⁴²³ Arch. com. Hélette : registres des délibérations municipales.

¹⁴²⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8873 et 8934 : contrats de mariage des 12 mai 1814 et 23 novembre 1840.

¹⁴²⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8935 : vente du 27 mai 1841.

¹⁴²⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18044 : procès verbal de liquidation du 29 mai 1879.

¹⁴²⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8942 : partage du 22 juin 1848.

mur de l'auberge et une vasière destinée à l'amendement des terres¹⁴²⁸. Sur ses pâtures sont installés une autre borde et une cabane de berger, ainsi qu'une carrière et un four à chaux. La donation qui accompagne l'acte de mariage de Jeanne Garra en 1840 comprend des instruments aratoires, des réserves de grains, deux attelages et un petit troupeau de brebis. Chez Jacques Garra, le notaire inventorie en 1873 un outillage agricole bien fourni, trois attelages de bœufs et de vaches, une jument et quatre porcs, soit un cheptel de près de 4 000 francs et plus de 1 400 francs de récoltes encore en grenier au mois d'avril¹⁴²⁹. A la même époque, son gendre Antoine Minjonnet élève des vaches reproductrices et engraisse plusieurs porcs¹⁴³⁰.

L'exploitation tire de la vente de ses grains et surtout de son bétail une bonne part de ses revenus¹⁴³¹. Les améliorations apportées au domaine, comme les litiges qui opposent ses propriétaires à leurs voisins, témoignent de l'importance attachée aux activités agricoles. En 1862, c'est Jacques Garra qui fait monter un mur pour défendre l'accès à ses touyas¹⁴³². En 1869, c'est Antoine Minjonnet qui entre en conflit avec la municipalité pour avoir à son tour fermé d'un mur le chemin qui dessert ses prairies¹⁴³³. C'est le même Minjonnet qui agrandit sa bergerie, fait construire un hangar à fumier, crée une pépinière et fait planter 370 arbres¹⁴³⁴, puis son fils qui conteste à son oncle et voisin le droit de modifier le tracé du chemin communal qu'il emprunte "pour l'exploitation de plusieurs parcelles de terre"¹⁴³⁵.

L'auberge quant à elle paraît fort fréquentée, notamment le soir et les jours de marché. Le 15 novembre 1862, lorsque les gendarmes alertés par le bruit et sans doute la rumeur publique frappent à la porte de "l'auberge d'Irigoïn tenue par Minjonnet", les buveurs qui parviennent à s'enfuir par la cour sont encore nombreux malgré l'heure tardive¹⁴³⁶. Et les soirées d'été voient se répéter les interventions de la maréchaussée pour faire respecter l'heure de fermeture légale¹⁴³⁷. Foires et marchés sont des moments de particulière affluence. A l'auberge on sert du vin rouge et de l'eau de vie, des liqueurs et du cognac¹⁴³⁸. En 1834 déjà, les tables et les chaises installées sur le foirail "embarrassent l'emplacement devenu indispensable d'une partie du bétail à cornes qu'on y expose en vente"¹⁴³⁹. On y loue aussi des tables aux revendeuses et marchands forains, qui viennent de toute la région

¹⁴²⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8945 : partage du 24 janvier 1851.

¹⁴²⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18075 : inventaire du 8 avril 1873.

¹⁴³⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18082 : inventaire du 23 décembre 1879.

¹⁴³¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3U5/560 : procès verbal d'expertise du 28 janvier 1876.

¹⁴³² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/23 : audiences des 14 mai, 28 mai et 12 juin 1862.

¹⁴³³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/27 : audience du 14 avril 1869 et transports de justice des 10 juin, 29 juin et 15

juillet 1869. Arch. com. Hélette : délibérations municipales des 31 mai 1869 et 24 avril 1870.

¹⁴³⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 3U5/560 : procès verbal d'expertise du 28 janvier 1876.

¹⁴³⁵ Arch. com. Hélette : registres de délibérations municipales. Enquête *commodo et incommodo* du 9 janvier 1910.

¹⁴³⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/23 : audience du 3 décembre 1862.

¹⁴³⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/35 et 36 : procès verbaux des 11 juillet 1885, 28 juin 1886 et 24 août 1886.

¹⁴³⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18075 et 18082 : inventaires du 8 avril 1873 et du 23 décembre 1879.

¹⁴³⁹ Arch. com. Hélette : registres de délibérations municipales (1834 et 1837).

étaler au seuil des auberges de la place leurs articles de mercerie, leur vaisselle ou leurs espadrilles¹⁴⁴⁰.

Pourquoi ces propriétaires aisés persistent-ils, jusqu'en plein XXe siècle¹⁴⁴¹, à tenir auberge? Pourquoi à l'inverse ces aubergistes, ces forgerons prospères, ces marins et ces maçons persistent-ils à acquérir des terres et à les cultiver? C'est que la pluriactivité n'est ni l'apanage des pauvres ni un phénomène transitoire né de la surcharge démographique du premier XIXe siècle. A tous les échelons de la hiérarchie villageoise se combinent durablement agriculture, commerce, et artisanat ou industrie, "composantes d'une économie familiale diversifiée"¹⁴⁴². Si nombre de micro-exploitations pluriactives disparaissent avec les métiers du cuir et des textiles, artisans et commerçants ruraux pérennisent un lien à la terre qui leur assure, plus que des revenus, un statut social. Acheter, à un prix exorbitant, sa place au centre du bourg ou les domaines de la noblesse décadente, produire son blé et son maïs, peut certes apparaître comme un défi à la rationalité économique¹⁴⁴³. Mais le "maître de maison" qui possède et cultive sa terre a aussi sa place à l'église, au conseil municipal, et dans la communauté agraire. La survie matérielle du groupe domestique n'est pas le seul enjeu d'une pluriactivité qui s'inscrit dans une logique de maintien au village, voire d'ascension au sein de la société villageoise.

6. Harguiblea ou la rente de l'émigration (Ascain)

Ce n'est pas non plus la nécessité qui a poussé vers les terres vierges de l'Amérique les premiers émigrants. Le départ temporaire de ces cadets de bonnes familles, partis chercher fortune dès le début des années 1830, est une composante de la pluriactivité familiale. Soutenue par un projet familial d'ascension sociale, l'aventure de l'émigration a pour horizon le retour à la terre et au village.

Une aventure collective¹⁴⁴⁴

Les quatre frères Hirigoyen, cadets d'Harguiblea, sont parmi les tout premiers jeunes gens d'Ascain à prendre leur passeport pour Montevideo¹⁴⁴⁵. Ils appartiennent à une vieille famille de la commune, où leurs ancêtres paternels et maternels sont propriétaires fonciers depuis le XVIIe siècle au moins¹⁴⁴⁶. Leur mère Catherine Perusquy, descendante d'un officier marinier, est l'unique héritière des six hectares d'Harguiblea, agrandis d'un enclos peu après son mariage avec Gratien Hirigoyen en 1798¹⁴⁴⁷. Leur père, charpentier de marine,

¹⁴⁴⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U12/38 et 44 : audiences des 4 mars 1890 et 15 mai 1900.

¹⁴⁴¹ Arch. com. Hélette : listes nominatives de recensement (1921-1931).

¹⁴⁴² Philippe LACOMBE, "La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles", article cité, p. 50.

¹⁴⁴³ Claude MESLIAND, "La double activité d'hier à aujourd'hui", *La pluriactivité dans les familles agricoles*, ouvrage cité, pp.

15-24.

¹⁴⁴⁴ Voir arbre généalogique en annexe (13) : Harguiblea, 1799-1914.

¹⁴⁴⁵ Arch. com. Ascain : noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères (sd, vers 1845).

¹⁴⁴⁶ Alfred Lassus, "Les anciennes maisons d'Ascain", *Ascain*, ouvrage cité, pp. 82-83 et 106-107.

¹⁴⁴⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 9871 : contrat de mariage du 15 frimaire an VII. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 25 mai 1845.

exerce sa profession jusqu'en 1824¹⁴⁴⁸. Avec plus de cinq hectares de cultures et les revenus de la pluriactivité, l'exploitation connaît donc une aisance certaine.

Mais seul l'aîné des cinq frères suit la trace de son père : ouvrier charpentier dans la marine pendant quelques années, il épouse l'héritière d'un petit domaine de quelques hectares dont il prend la succession¹⁴⁴⁹. A partir de 1826, la famille ne compte plus un seul marin et se tourne vers l'émigration. Le premier, Dominique prend son passeport pour Montevideo. Dès 1829, il se trouve à Buenos Aires en compagnie de quelques jeunes gens de la commune, tous fils de propriétaires fonciers ou de commerçants. Entre ces pionniers et leurs familles s'organise à travers l'Atlantique un réseau de solidarités et de transfert d'argent. Dominique fait parvenir à son père une première somme de 700 francs par l'intermédiaire de Jean Sougarret¹⁴⁵⁰, rentré en octobre 1829¹⁴⁵¹, et appelle ses frères et ses cousins germains à le rejoindre. Les familles encouragent ces départs. Dominique s'est engagé à payer les 800 francs nécessaires au voyage de ses deux frères. Son père et son futur beau-père apportent leur caution auprès du capitaine de navire¹⁴⁵². Sa tante Gracieuse Hirigoyen avance 500 francs à son fils Martin pour "le mettre à même d'entreprendre le voyage de Buenos-Ayres où il compte aller passer quelques temps"¹⁴⁵³. Six ans plus tard, elle remet au nom de Martin 500 francs à la veuve du menuisier du village, dont les quatre fils sont aussi à Buenos Aires¹⁴⁵⁴.

Ces premiers émigrants se fixent rarement en Amérique. La plupart n'y font qu'un séjour de quelques années, ou reviennent en fin de vie. Mais les réseaux d'accueil et d'emploi mis en place par cette première vague de migrants ouvrent la voie à un flux continu d'hommes et d'argent, encouragé par quelques réussites éclatantes. Plusieurs décennies durant, l'économie des exploitations se nourrit en partie des ramifications poussées outre-Atlantique par les réseaux de sociabilité villageoise.

Des retours d'hommes et d'argent

Tous n'ont certes pas réussi. André Hirigoyen, recensé à Harguiblea comme laboureur à partir de 1841, finit sa vie en célibataire dans la maison maternelle et ne détient à son décès, pour toute fortune personnelle, qu'une créance de 1 000 francs¹⁴⁵⁵. Son frère Jean, également célibataire, partage sa vie entre Harguiblea et l'Amérique. Rentré définitivement en 1876, il ne laisse en héritage que sa part de la propriété familiale, restée indivise¹⁴⁵⁶.

Dominique Hirigoyen en revanche fait un retour remarqué. A 34 ans, après un séjour d'une dizaine d'années à Buenos Aires, il rapporte plus de 12 000 francs d'économies qui

¹⁴⁴⁸ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 55 : matricules des gens de mer.

¹⁴⁴⁹ Archives de la Marine, bureau de Rochefort, 15-P-3 / 62 : matricules des gens de mer. Arch. com. Ascaïn : registre des mariages (1834), matrice cadastrale et listes nominatives de recensement.

¹⁴⁵⁰ Voir chapitre 2 : Haranederrea, une trajectoire linéaire.

¹⁴⁵¹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15585 : quittance du 24 décembre 1829.

¹⁴⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15586 : obligation du 18 janvier 1830.

¹⁴⁵³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15586 : donation du 4 janvier 1830.

¹⁴⁵⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15593 et 15594 : pouvoir du 19 octobre 1836.

¹⁴⁵⁵ Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 9 juin 1888.

¹⁴⁵⁶ Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 12 mars 1894.

lui permettent d'épouser l'une des plus riches héritières d'Ascaïn¹⁴⁵⁷. Près de la moitié de cette épargne revient à ses parents : il leur a prêté plus de 5 000 francs, dont il fait don par testament à sa maison natale. Cette aide financière leur permet de régler leurs dettes, mais aussi d'améliorer l'exploitation : l'argent de l'émigration est investi dans la rénovation de la maison, l'achat de deux bœufs, le défrichement d'une parcelle, et le chaulage des terres¹⁴⁵⁸. Il bénéficie également à la petite exploitation de son frère aîné, qui reçoit 2 600 francs, et bien sûr à la propriété de son épouse : la maison, restaurée à grands frais, signifie ostensiblement la réussite du nouveau rentier¹⁴⁵⁹. Le retour de Dominique Hirigoyen contribue ainsi au maintien ou à l'ascension de trois exploitations de sa parenté proche.

L'argent d'Amérique entre à nouveau dans la maison en 1858 grâce au mariage de Marie Hirigoyen. Son époux Jean Etcheberry est le descendant d'une lignée de tisserands d'Ascaïn, propriétaires d'une micro-exploitation. Mais la profession s'éteint avec son père et ses deux oncles célibataires, dernière génération de tisserands ruraux¹⁴⁶⁰. Jean Etcheberry, qui se déclare également tisserand lors de son mariage, n'a sans doute exercé cette activité que dans sa première jeunesse. A dix-sept ans, il a choisi l'émigration et s'est embarqué pour l'Amérique en compagnie de Saint-Martin Hirigoyen, cadet d'Harguibealea¹⁴⁶¹. Lorsqu'il rentre au village pour se marier, après une absence d'une quinzaine d'années, il rapporte 10 000 francs d'économies qu'il investit notamment dans le casino de Saint-Jean-de-Luz¹⁴⁶². De sa fortune restée entièrement mobilière, Harguibealea tire pendant trente ans une rente annuelle de 500 francs. Il ne réalise ses créances qu'à la fin de sa vie, pour faire l'acquisition de deux petites exploitations d'Ascaïn destinées à ses petits-neveux¹⁴⁶³. Par testament, il lègue enfin près de la moitié de sa succession à sa maison natale, où son beau-frère douanier a pris la suite des défunts tisserands¹⁴⁶⁴. Outre Harguibealea, trois petites exploitations ont ainsi bénéficié du retour de Jean Etcheberry.

Le dernier à rentrer est Saint-Martin, le plus jeune des quatre frères Hirigoyen. Il a passé près de trente ans en Amérique. A soixante ans, "rentier" et toujours célibataire, il rapporte une petite fortune de plus de 30 000 francs qui lui permet de faire l'achat d'Uhaldea, un des domaines les plus prestigieux de la commune. Sa propriétaire, héritière d'un ci-devant conseiller du roi et lieutenant de la maréchaussée des Lannes, avait au début du siècle des biens à Urrugne, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz et Bayonne, et dans l'île de Saint-Domingue¹⁴⁶⁵. Son fils Jean Pagez, qui a reçu en partage ses terres d'Ascaïn, y vivait de ses rentes, et fut nommé maire de la commune en 1828. Outre Uhaldea, ses deux métairies, sa

¹⁴⁵⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15596 : contrat de mariage du 9 janvier 1839.

¹⁴⁵⁸ Voir document 14 en annexe : Harguibealea. Composition de la créance de Dominique Hirigoyen. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15595 : obligation du 19 février 1838. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 7 août 1880.

¹⁴⁵⁹ Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 7 septembre 1876.

¹⁴⁶⁰ Arch. com. Ascaïn : listes nominatives de recensement et matrice cadastrale. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 16 septembre 1864, 29 avril et 19 septembre 1870, et 16 décembre 1873.

¹⁴⁶¹ Arch. com. Ascaïn : noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères (sd, vers 1845).

¹⁴⁶² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15638 : quittance du 6 septembre 1889.

¹⁴⁶³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15638 : procès verbal du 12 juillet et vente du 18 novembre 1889.

¹⁴⁶⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15639 : testament du 13 novembre 1890. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 23 avril 1891.

¹⁴⁶⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 247-Q-7 : mutation par décès du 6 juillet 1814. III-E 15570 : partage du 27 juillet 1815.

bergerie et son moulin, il y était propriétaire de cinq maisons de rapport. Depuis le XVIIIe siècle au moins, les maîtres d'Uhaldea étaient aussi les créanciers de nombreuses maisons de la commune, dont Harguibealea¹⁴⁶⁶. Mais par ses "folles dépenses" à Paris où il étudiait la médecine, un fils prodigue a ruiné la maison. Métairies et maisons de rapport ont été vendues en 1850¹⁴⁶⁷. A son retour d'Amérique en 1869, Saint-Martin Hirigoyen investit toute sa fortune dans l'achat du reste du domaine : la maison de maître de 12 pièces, comportant 16 ouvertures, un second corps de logis destiné aux métayers, trois écuries, un chai, un pressoir, et une vingtaine d'hectares¹⁴⁶⁸. Il y finit ses jours en rentier, et lègue ses biens à ses frères et sœurs¹⁴⁶⁹.

A la fortune foncière, cette génération ajoute ainsi le prestige, mais aussi le pouvoir. Dominique Hirigoyen est élu en 1848 lieutenant de la Garde nationale, puis maire de la commune. Défenseur des usages et des droits collectifs, il est écarté en 1856 au bénéfice d'un grand propriétaire, un notable favorable à la vente des communaux¹⁴⁷⁰. Mais il retrouve son siège de 1867 à 1877, et son beau-frère Jean Etcheberry prend à son tour la direction des affaires municipales de 1883 à 1891. La seconde moitié du siècle est celle des nouveaux rentiers, ces "Américains" qui évincent les élites traditionnelles de leurs propriétés et de leurs fonctions politiques.

La redistribution¹⁴⁷¹

Mais cette génération n'a eu qu'une faible descendance. Jusqu'à son décès en 1869, Catherine Perusquy semble régner sur une maisonnée de célibataires et une propriété indivise. Ni Dominique ni Marie, trop tard mariée, n'ont eu d'enfants. Seul l'aîné Martin a deux filles. C'est aussi le seul à ne pas avoir émigré. Sa mère, en 1830, l'a désigné comme héritier par testament¹⁴⁷². Mais sans doute a-t-il préféré son indépendance. Il a quitté la maison pour la petite exploitation de son épouse. Considéré comme un "propriétaire gêné"¹⁴⁷³, il a marié modestement ses deux filles à un maçon et un meunier dépourvus de propriétés.

C'est à ces deux nièces qu'est destinée l'épargne de la génération précédente. Dès 1884, Marie et son époux s'installent à Harguibealea avec leurs quatre fils qui participent activement aux travaux des champs et gardent les vaches et les brebis¹⁴⁷⁴. Jean Etcheberry et Marie Hirigoyen, devenue seule propriétaire d'Harguibealea et d'Uhaldea après le décès

¹⁴⁶⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15570 et 17552 : partage du 27 juillet 1815 et inventaire du 25 juillet 1849.

¹⁴⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17757 : liquidation et partage du 17 février 1854. Déclaration sous seing privé de

Jean-Baptiste Pagez, datée du 1^{er} août 1841.

¹⁴⁶⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17552 et 15618 : inventaire du 25 juillet 1849 et vente du 25 septembre 1869.

¹⁴⁶⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15631 : testament olographe du 23 août, notoriété du 24 octobre et délivrance de legs du 11 décembre 1882. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutation par décès du 2 décembre 1882.

¹⁴⁷⁰ Voir chapitre 5 : Ascaïn. La vente des communaux.

¹⁴⁷¹ Voir tableau 15 en annexe : Harguibealea. Généalogie foncière (1832-1920).

¹⁴⁷² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15586 : testament du 7 octobre 1830.

¹⁴⁷³ Arch. com. Ascaïn : états des propriétaires de la commune qui ont éprouvé des pertes par l'effet de l'inondation du 9 juin 1846, du 16 juillet 1849 et du 9 juillet 1878.

¹⁴⁷⁴ Arch. com. Ascaïn : extraits des registres d'appel des écoles publiques. Nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée (1883-1898).

de ses frères, lèguent tous leurs biens à leurs deux nièces¹⁴⁷⁵. Au décès de Marie Hirigoyen en 1896, l'ensemble des terres de la famille est redistribué entre les deux héritières.

Harguibelea revient à Marie. L'exploitation compte alors près de dix hectares, et la propriété une vingtaine d'hectares¹⁴⁷⁶. Mais la génération suivante procède en 1910 à un nouveau partage. La propriété est morcelée de façon à permettre aux quatre frères Goyenaga de s'établir à Ascaïn comme propriétaires-exploitants¹⁴⁷⁷. Harguibelea, qui ne compte plus à la veille de la guerre que cinq hectares, dont trois hectares de cultures, reste une exploitation modeste qui se consacre à l'élevage bovin¹⁴⁷⁸. Après la guerre, leurs cousins partagent à leur tour l'autre moitié de la propriété. Ils doivent vendre Uhaldea, son plus beau fleuron, mais parviennent eux aussi presque tous à s'établir au village.

Un siècle après les premiers départs, les descendants des migrants des années 1830 sont de très petits propriétaires, qui exploitent au maximum sept hectares¹⁴⁷⁹. Le prestige et le pouvoir n'auront été que ceux d'une génération. Rien n'indique qu'ils aient apporté une contribution particulière à la modernisation de l'économie locale. Leurs stratégies d'ascension sociale, leurs dépenses parfois ostentatoires ont même pu la freiner. Mais les revenus de l'émigration ont contribué à la résistance du tissu social rural et au maintien d'une dizaine de petites exploitations. Peut-être les émigrés ont-ils ainsi atteint leur idéal : vivre au village, vivre de son patrimoine.

Conclusion : petite exploitation et pluriactivité

Ce modèle de pluriactivité qui accorde, parmi les multiples voies de survie de la petite exploitation rurale, une place privilégiée aux migrations temporaires s'apparente ainsi davantage aux cas italien ou cantalien¹⁴⁸⁰ qu'au modèle des fermes-ateliers de la France agro-industrielle. Dans un contexte de concentration géographique et technique de l'industrie, à l'échelle nationale et régionale, le travail se raréfie dans des campagnes qui atteignent au milieu du siècle leur maximum démographique. Après le travail du cuir et du lin, les décennies 1860-1870 voient disparaître la métallurgie au bois et décliner les industries de la laine. La sandalerie rurale, longtemps florissante, recule à son tour dans les années 1890 devant la concurrence des industries mécanisées. Cette désindustrialisation rompt un équilibre parfois précaire entre travaux agricoles et artisanat, et s'accompagne de la disparition de nombreuses micro-exploitations. Les descendants des tanneurs de Hélette, souvent installés en Espagne, vendent leurs terres dès le milieu du siècle, bientôt suivis par les tisserands, et les propriétaires commencent à partir de 1860 à démolir les maisonnettes désertées par les journaliers et les fileuses.

¹⁴⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15641 : testament olographe du 28 septembre 1890. Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 24 avril 1891 et 29 février 1897.

¹⁴⁷⁶ Archives de l'enregistrement, bureau de Saint-Jean-de-Luz : mutations par décès des 5 décembre 1906 et 2 novembre 1910.

¹⁴⁷⁷ Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale et listes nominatives de recensement.

¹⁴⁷⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942. Commune d'Ascaïn.

¹⁴⁷⁹ Arch. com. Ascaïn : matrice cadastrale et listes nominatives de recensement (1911-1946). Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/11 : enquête agricole de 1942, commune d'Ascaïn.

¹⁴⁸⁰ Rose DUROUX, *Les Auvergnats de Castille. Renaissance et mort d'une migration au XIXe siècle*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Blaise Pascal, 1992, 479 p.

La pluriactivité pourtant ne disparaît pas avec les industries rurales, mais se recompose avec souplesse au sein du ménage. On ne trouve plus de fileuses à Iribarnia ou Herassoa dans les années 1860, mais leurs descendants se font rouleurs ou contrebandiers. A Tuttumbaïta et Mendisca, les maçons prennent à la même époque la place des marins. Avec les activités du bâtiment, des transports et des services, le commerce licite ou illicite, et sans doute un travail féminin dont les sources gardent fort peu de traces, les migrations temporaires des jeunes surtout prennent le relais des activités industrielles et maritimes déclinantes : il n'existe quasiment pas une maison où quelques jeunes gens ne se rendent en Amérique, et où des jeunes filles ne soient placées en ville.

Faut-il interpréter cet autre modèle de pluriactivité comme une stratégie, ou comme un "choix du désespoir"¹⁴⁸¹? Face à la faiblesse structurelle des revenus agricoles, elle relève certes d'une durable nécessité¹⁴⁸². Face aux accidents de parcours qui sont le lot commun, elle peut faire figure d'expédient momentané. C'est alors une pluriactivité du ménage qui épouse les rythmes des cycles familiaux. En début de cycle, pour dédommager les co-héritiers et tenter de se libérer des dettes de la maison, Léon Broussain doit quitter Iribarnia en 1856 pour un séjour de quelques années en Amérique, comme Jean Hapet avait quitté Tuttumbaïta en 1837. En fin de cycle, contrebandiers ou émigrés, servantes ou blanchisseuses, ce sont leurs enfants qui apportent à l'exploitation les revenus d'une pluriactivité multiforme.

Mais lorsque la précarité recule, la survie matérielle du groupe domestique n'est plus que l'un des enjeux d'une pluriactivité souvent choisie, qui relève aussi de logiques sociales de maintien ou d'ascension au sein de la société locale. Au-delà de la nécessité, elle procède largement d'un idéal paysan d'autonomie et de solidarité familiale et villageoise. Le maçon de Tuttumbaïta, propriétaire d'une dizaine d'hectares et agriculteur dynamique, poursuit toute sa vie sa double activité pour installer à la fin du siècle ses nombreux enfants dans une demi-douzaine de propriétés d'Ascaïn. C'est aussi pour installer au village leurs neuf neveux que les émigrés d'Harguibealea redistribuent à la même époque les propriétés acquises. La résistance de l'exploitation pluriactive familiale, dans l'aisance comme dans la précarité, témoigne d'un refus de la prolétarianisation¹⁴⁸³ et d'un attachement à un mode de vie rural que partagent le forgeron ou l'aubergiste aisés qui, à Carricaburua ou Irigoïnia, continuent à produire leur blé et leur maïs.

Aussi faut-il souligner la valeur heuristique de la notion de pluriactivité, qui jette un éclairage nouveau sur l'histoire des sociétés rurales et la vitalité de la petite exploitation paysanne¹⁴⁸⁴. La combinaison au sein du ménage d'activités diversifiées n'est ni le seul choix du désespoir de la paysannerie pléthorique du premier XIXe siècle, ni la seule invention des entrepreneurs ruraux du second XXe siècle¹⁴⁸⁵, mais une caractéristique durable du monde rural.

¹⁴⁸¹ Franco CAZZOLA, "La pluriactivité dans les campagnes italiennes : problèmes d'interprétation", article cité.

¹⁴⁸² Philippe LACOMBE, "La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles", article cité.

¹⁴⁸³ Voir notamment, dans le contexte très différent des petits centres industriels du Massif Central : Ronald HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie? L'exemple des paysans-ouvriers du département de la Loire au XIXe siècle", *article cité*, et Rolande TREMPÉ, "Du paysan à l'ouvrier. Les mineurs de Carmaux dans la deuxième moitié du XIXe siècle", *La pluriactivité dans les familles agricoles*, ouvrage cité, pp. 99-114.

¹⁴⁸⁴ Ronald HUBSCHER, *Entre faucilles et marteaux*, ouvrage cité, pp. 7-17.

¹⁴⁸⁵ Pierre MULLER, Alain FAURE, Françoise GERBAUX, *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989, 189 p

Conclusion de la troisième partie. L'exploitation paysanne et le changement économique

Entreprise familiale pluriactive, la petite exploitation rurale se pérennise en adaptant la gamme de ses activités. La révolution des transports, la mise en valeur des nouveaux mondes, la disparition des anciennes industries rurales, le double déclin de la propriété bourgeoise et de la micro-exploitation bouleversent en ce second XIXe siècle les marchés des produits, du travail et de la terre sans ébranler l'économie très souple de petites exploitations habiles à se saisir des opportunités nouvelles.

A la faveur de l'ouverture des marchés agricoles, elles accentuent leur orientation vers l'élevage et réduisent leurs emblavures. A la faveur de l'ouverture du marché foncier, elles convertissent en prés les confins peu fertiles abandonnés par les journaliers. A la faveur de l'essor touristique et urbain de la Côte basque, elles développent aussi bien les activités du bâtiment et des services que les petites productions du jardin et de la basse-cour ou l'élevage laitier. A la faveur de la colonisation des terres vierges de l'Amérique, elles délocalisent outre-Atlantique une partie de leur activité, par l'intermédiaire de réseaux de migrants dont les économies viennent irriguer l'économie villageoise. Les communes poussent au désenclavement, les producteurs de bétail s'associent, les migrants s'entraident. Dans cette dynamique collective, la communauté villageoise s'ouvre à de nouvelles solidarités, l'économie domestique à de nouveaux espaces et de nouvelles activités.

La petite exploitation rurale, ce faisant, ne se transforme que pour mieux se reproduire. Cellule familiale autonome, elle travaille à la survie biologique du groupe domestique et à la transmission des biens et des statuts. Le nombre de bras et de bouches à nourrir, les possibilités d'entraide au sein de la parenté et du voisinage, les enjeux de prestige et de pouvoir président à ses choix aussi sûrement que les conjonctures des marchés. A la poursuite d'un idéal d'autosuffisance et de solidarité familiale et communautaire, elle développe des stratégies de reproduction sans doute peu propices à l'émancipation des individus. Changement économique et conservatisme social se conjuguent ainsi pour pérenniser, au siècle du capitalisme triomphant, une économie paysanne vivace et diversifiée.

CONCLUSION

Sans doute les trois décennies qui s'ouvrent autour de 1860 s'inscrivent-elles, dans le temps long de l'économie paysanne, comme une étape décisive. Dans le cadre de la grande ou de la petite propriété se manifeste alors la vitalité de la petite exploitation familiale, mode dominant de mise en valeur de la terre mais aussi cadre de vie et de travail d'une population rurale qui reste majoritaire en France jusqu'aux années 1930. L'exploitation se révèle à ce double titre comme un observatoire privilégié des dynamiques d'une société rurale en mutation. De la diversité de ces trajectoires ascendantes ou déclinantes, du trop-plein de sens suggéré par cet écheveau de vies accidentées, émergent en effet des processus communs et des temporalités parallèles. Aux rythmes souvent éclatés, parfois discordants, des histoires singulières s'écrit l'histoire silencieuse d'une société rurale aux capacités d'initiative insoupçonnées, et d'une société locale de plus en plus insérée dans une société globale.

1. La résistance de la petite exploitation

Sans cesse soumise aux menaces de l'incendie ou de l'inondation, mais aussi de la maladie ou des dissensions familiales qui mettent en péril la survie du ménage, presque toujours déficitaire et endettée, la petite exploitation rurale fait preuve d'une capacité de résistance dont témoigne à elle seule sa stabilité numérique. Elle la doit à la force des liens familiaux et des solidarités villageoises autant qu'à la souplesse d'une économie domestique qui en fait une redoutable concurrente pour la grande exploitation, avec laquelle elle rivalise avec succès. Dans une tension permanente entre individualisme et solidarités, égalitarisme paysan et concurrence entre pairs, elle développe des stratégies de reproduction sociale qui lui permettent non seulement de se perpétuer mais de consolider ses positions et d'accéder à la fin du siècle à une stabilité nouvelle.

Sa viabilité économique tient d'abord à sa capacité à assurer au groupe domestique une relative sécurité matérielle. Elle produit le blé et le maïs, le lard et le fromage nécessaires à son alimentation : l'autoconsommation la protège des fluctuations du marché, et lui permet de résister aussi bien aux dernières crises de subsistance des années 1850 qu'à la mévente de la fin du siècle. Elle se replie alors sur les petites productions domestiques, recourt à un crédit largement répandu, et déserte le marché foncier en attendant des jours meilleurs. Dans les bonnes années à l'inverse, elle peut engraisser quelques bœufs, quelques porcs ou quelques volailles supplémentaires et vendre ses surplus agricoles : active sur un marché du bétail qui s'ouvre à partir de 1860, elle parvient alors, même sur de petites superficies, à assurer au ménage un bon niveau de subsistance¹⁴⁸⁶.

Dans la nécessité ou dans l'aisance, l'exploitation par ailleurs combine avec souplesse ressources agricoles et non agricoles : la pluriactivité n'est pas seulement un pis-aller de

¹⁴⁸⁶ Voir notamment le budget d'Etcheederrea et le dossier de concours de Goyty (chapitre 3).

crise. L'aubergiste et le forgeron aisés qui tiennent boutique sur la place de Hélette¹⁴⁸⁷ associent en permanence leur commerce au travail de la terre, tandis que les exploitations plus précaires vendent aux rythmes des cycles familiaux et de la conjoncture les services d'une main-d'œuvre familiale en surnombre. Les marins d'Ascain se font maçons ou aubergistes lorsque, sous le Second Empire, le tourisme prend le relais des activités maritimes déclinantes¹⁴⁸⁸. Aux tuiliers et charbonniers d'Ainhoa, qui faisaient encore en 1848 quelques saisons en Espagne, succèdent rouleurs et contrebandiers. Et quand disparaissent les industries du lin puis de la laine, les fileuses font place aux blanchisseuses ou aux cuisinières placées dans des familles bourgeoises¹⁴⁸⁹. A la poursuite d'un idéal d'autosuffisance rarement atteint, la petite exploitation n'échappe certes ni à la gêne, ni à la précarité, ni à l'endettement. Elle trouve néanmoins dans une économie domestique souple une garantie d'indépendance et de stabilité.

Plus qu'un simple moyen de subsistance, l'exploitation est le lieu des solidarités familiales et de l'insertion dans la société villageoise. Dans le cadre d'une famille-souche qui s'impose ici comme un impératif durable, les vieux parents y cohabitent jusqu'à la fin de leurs jours avec leurs héritiers, les cadets condamnés au célibat y travaillent aux côtés de leurs aînés, non sans tensions intra et intergénérationnelles et conflits larvés¹⁴⁹⁰. Le fils émigré rembourse les dettes de ses parents, la jeune fille placée en ville leur verse ses économies, la sœur mariée attend plusieurs décennies le paiement de ses droits sans réclamer d'intérêts¹⁴⁹¹ : la pression sociale est forte, et les solidarités familiales ne cèdent guère qu'à la suite d'un remariage ou d'une mésalliance¹⁴⁹². Refuge des vieux, des veufs et des esseulés, la maison abrite des fratries de célibataires qui y finissent leurs jours dans l'indivision, ou accueille pour prix de leur renoncement à l'héritage l'oncle d'Amérique et la vieille tante qui s'y retire après une vie de domesticité¹⁴⁹³. Au sein des réseaux des familles de métayers établies dans des exploitations voisines s'échangent services et métairies¹⁴⁹⁴. La sécurité de l'existence passe aussi par ces solidarités, avec leur contrepartie de sacrifices et de renoncements. Lorsque s'installe à l'inverse la mésentente familiale, ou lorsque s'appauvrissent les réseaux de parenté, la survie du groupe domestique et de l'exploitation est menacée. Le déclassement est inéluctable pour les métayers veufs et dépourvus de successeur, qui finissent leur vie journaliers, entassés dans des maisons de rapport. Et les héritiers qui se disputent la succession, la mère qui avantage sa fille pour la marier à un douanier se condamnent à la ruine et au départ¹⁴⁹⁵.

Si les pratiques collectives reculent avec la privatisation des communaux, la petite exploitation puise aussi sa capacité de résistance dans la protection des réseaux de sociabilité villageoise et des solidarités communautaires. L'harmonie ne règne pas plus entre voisins que le consensus au sein de la famille : les insultes fusent pour une branchée

¹⁴⁸⁷ Chapitre 8 : les forgerons de Carricaburua; les aubergistes d'Irigoinia.

¹⁴⁸⁸ Chapitre 8 : les marins de Mendisca.

¹⁴⁸⁹ Voir par exemple Iribarnia (chapitre 8).

¹⁴⁹⁰ Haranederrea (chapitre 2), Etcheederrea (chapitre 3), Etchegaraya (chapitre 4).

¹⁴⁹¹ Etcheederrea (chapitre 3), Chetabebaïta (chapitre 4), Harguibealea (chapitre 8).

¹⁴⁹² Erraya (chapitre 2), Etchegaraya (chapitre 4), Etchegoyenea (chapitre 7).

¹⁴⁹³ Haranederrea, Ospitalia, Milorbaïta, Urritzagacoborda (chapitre 2); Harguibealea (chapitre 8).

¹⁴⁹⁴ Urritzagacoborda (chapitre 2), Harismendia (chapitre 6).

¹⁴⁹⁵ Milorbaïta (chapitre 2), Errecartia (chapitre 3), Etchegaraya (chapitre 4), Etcheverria (chapitre 6).

de bois mort et on échange des coups pour un tombereau de marnes. Mais l'entraide est de règle face aux multiples accidents de la vie comme aux moments-clefs des récoltes, des naissances et des décès. Sous forme de dons et contre-dons s'échangent en permanence des services, des biens et de l'argent. Le forgeron démuné d'attelage peut, au moment des labours, emprunter ses bœufs au cultivateur voisin. Même déficitaire et endetté, celui-ci se doit de donner quelques légumes et une part de son maïs aux veuves, aux orphelins, aux plus démunis¹⁴⁹⁶. Chacun a un compte chez l'épicière et le forgeron, et participe aux réseaux informels du crédit villageois¹⁴⁹⁷. La communauté, soucieuse de cohésion sociale, arbitre les litiges entre voisins, entre héritiers, ou entre propriétaires et locataires par l'entremise des médiations de la société d'interconnaissance¹⁴⁹⁸. Et lorsque dans le dernier quart du siècle la montée de l'individualisme agraire menace les droits d'usage et l'accès aux ressources collectives, elle se mobilise pour assurer la défense des exploitants face aux empiètements des particuliers¹⁴⁹⁹.

Famille et communauté exercent aussi un sévère contrôle sur la terre, enjeu capital pour la survie de l'exploitation. Tout est mis en œuvre, au sein de la famille, pour éviter son démantèlement et transmettre la "maison" à un héritier et successeur unique. Ce système à maison n'autorise pas plus la concentration que le morcellement des exploitations : jamais un héritier n'épouse une héritière, et les partages restent exceptionnels. Il confère en outre à la maison, incarnation d'une lignée, une forte dimension symbolique et à l'héritier le devoir moral de tenir son rang et de respecter l'intégrité du patrimoine¹⁵⁰⁰. Ces modalités coutumières de dévolution des biens et des statuts, pourtant inégalitaires et génératrices de conflits, s'adaptent rapidement au Code civil pour se perpétuer jusqu'au XXe siècle grâce à des pratiques souples et de multiples petits arrangements familiaux : confrontée à de nouvelles configurations démographiques et économiques, chaque génération se voit contrainte d'innover, dans les limites d'une logique patrimoniale et résidentielle¹⁵⁰¹. Quant à la métairie, elle forme comme l'exploitation du petit propriétaire une unité indissociable et se loue ou se vend aussi en bloc : la pratique persistante du métayage apparaît à cet égard comme un corollaire du système à maison¹⁵⁰². Si la part de l'héritage décline à la fin du siècle au profit du marché et de formes plus complexes de circulation des biens au sein de la parenté, ces modalités de transmission de la terre, rarement transgressées, protègent ainsi l'exploitation du risque de démantèlement et contribuent à sa stabilité.

La circulation de la terre est également soumise au contrôle du groupe qui, dans un contexte de vive concurrence, exerce sur le marché foncier une forte contrainte morale. L'exploitant endetté, acculé à vendre son bien, est rarement expulsé. L'acquéreur est tenu

¹⁴⁹⁶ Etcheederrea (chapitre 3).

¹⁴⁹⁷ Errecartia (chapitre 3), Harismendia (chapitre 6).

¹⁴⁹⁸ Etchegaraya (chapitre 4), Larteguia (chapitre 6), Etchegoyenea (chapitre 7).

¹⁴⁹⁹ Haranederrea (chapitre 2) et chapitre 7.

¹⁵⁰⁰ C'est vers cette reproduction de la "maison" que sont tendues les stratégies matrimoniales analysées à maintes reprises par Pierre BOURDIEU (*Le bal des célibataires*, ouvrage cité). Ces stratégies ne semblent perdre de leur efficacité qu'autour de 1960, quand l'unification du marché matrimonial voue "à une brusque et brutale dévaluation ceux qui avaient partie liée avec le marché protégé des anciens échanges matrimoniaux contrôlés par les familles, les aînés de grande famille, beaux partis soudain convertis en paysans empaysannés □...□ et exclus à tout jamais du droit à la reproduction" (*Esquisse pour une auto-analyse*, Paris, Raisons d'agir Editions, 2004, pp. 85-86).

¹⁵⁰¹ Voir notamment : Ithurburua et Chetabebaïta (chapitre 4).

¹⁵⁰² Voir chapitre 6, mais aussi Etchegaraya (chapitre 4) et la vente du domaine de Pierre Larre (chapitre 5).

de lui assurer le logis et la jouissance viagère d'un jardin et de quelques parcelles, ou de lui louer l'exploitation. Le plus souvent d'ailleurs le voisin qui convoite ses terres doit patienter, et se contenter de prendre une option sur la vente par le biais du crédit¹⁵⁰³. Le médecin de Hélette qui accapare les biens de ses débiteurs, en revanche, est mis au ban de la société villageoise, et le notaire de Saint-Jean-de-Luz qui cherche à s'approprier les bonnes terres du Bois d'Ascain se heurte à une fin de non-recevoir¹⁵⁰⁴. Dans un souci d'unité villageoise, le conseil municipal veille au contraire à ce que les exploitants ne soient pas trop lésés lorsqu'il faut se résoudre à vendre les terres collectives. Les régulations communautaires et les solidarités villageoises, avec leur contrepartie de contrôle social, garantissent le droit de chacun à l'existence et participent à ce titre de la résistance de la petite exploitation.

Animés par un esprit d'égalitarisme paysan hostile à une accumulation sans limites, les petits producteurs exercent ainsi une forte pression sur un marché foncier largement confondu avec le marché matrimonial et le marché de l'argent¹⁵⁰⁵. Sans doute la petite exploitation, grâce à ses sources de revenu souples et multiples, son fort investissement en travail et sa faible dépendance des marchés, fait-elle la preuve de sa viabilité économique. Mais sa capacité de résistance relève avant tout d'une logique sociale qui ne laisse guère de place à la grande exploitation. Elle entretient des liens à la terre et au village qui ne sont ni seulement alimentaires, ni seulement sentimentaux, mais tiennent à un idéal d'indépendance et de solidarité. Aux velléités d'individualisme et d'accumulation foncière, elle oppose des régulations morales et communautaires qui interdisent de dépasser le seuil de l'agriculture familiale. Les multiples ressources de la pluriactivité, les solidarités familiales et villageoises autorisent en revanche la survie prolongée d'exploitations en sursis. En témoigne la force d'inertie des nombreuses micro-exploitations qui parviennent, à force d'expédients, à retarder jusqu'aux premières années du XXe siècle une fin annoncée¹⁵⁰⁶. Mais la vitalité de la petite exploitation autorise aussi, dans les limites d'une logique domestique et patrimoniale, des stratégies de mobilité et des dynamiques économiques.

2. Les dynamiques de la petite exploitation

La survie de l'exploitation en effet est un problème sans cesse renouvelé, qui exige un effort permanent d'adaptation et d'inventivité. Dans le nouveau contexte du XIXe siècle qui lui impose de nouvelles contraintes, mais lui offre aussi de nouvelles chances, sa stabilité n'est acquise qu'au prix de la mobilité des hommes et des terres.

La mobilité des hommes n'est certes pas un phénomène nouveau mais elle revêt à partir de 1830, avec l'émigration massive vers l'Amérique, une ampleur spectaculaire. Les migrations traditionnelles des jeunes et des exclus de l'héritage prenaient souvent, dans cet espace maritime et frontalier, les chemins de l'Espagne ou des Antilles, et quelques "Indiens" avaient dès le XVIIe siècle inscrit leur réussite au fronton de leur maison. L'émigration du XIXe siècle prolonge pour une part ce mouvement ancien : dans une société qui exclut impitoyablement ses non-héritiers, le départ des cadets surnuméraires, seule alternative au déclassement, fait d'abord fonction de soupape de sûreté. Mais elle s'inscrit aussi, pour la

¹⁵⁰³ Ospitalia (chapitre 2), Sansoenea (chapitre 5), Etchegoyenea (chapitre 7).

¹⁵⁰⁴ Le domaine de Pierre Larre à Hélette (chapitre 5), la vente des communaux à Ascain (chapitre 5).

¹⁵⁰⁵ Lekheroa et Ansorloa (chapitre 4), Sansoenea (chapitre 5), Herassoa (chapitre 8).

¹⁵⁰⁶ Lekheroa (chapitre 4), Sansoenea (chapitre 5), Etchegoyenea (chapitre 7).

petite exploitation, dans le cadre d'une recombinaison de la pluriactivité familiale. Le déclin des activités maritimes est consommé dès les années 1830, celui des industries rurales s'accélère à partir de 1848, au moment même où les nouvelles républiques d'Amérique du Sud ouvrent largement leurs frontières aux immigrants. Le séjour en Amérique apparaît alors comme une réponse efficace à une nouvelle conjoncture nationale et internationale. Les jeunes gens vont y amasser quelques économies dans l'espoir de se marier, les petits propriétaires en difficulté dans l'espoir de rembourser leurs dettes.

Tous ne réussissent pas, et la plupart ne reviennent jamais. Mais par l'intermédiaire des réseaux des migrants, qui prolongent les réseaux de solidarité villageois, afflue l'épargne des expatriés. Les fils envoient de l'argent à leurs parents pour restaurer un bâtiment, construire une bergerie ou acquérir une parcelle¹⁵⁰⁷. Des gendres bien dotés libèrent la maison de l'emprise de ses créanciers, dédommagent les cohéritiers, achètent même parfois l'exploitation de leurs beaux-parents¹⁵⁰⁸. Dès le milieu du siècle, les revenus de l'émigration sont devenus une composante essentielle de la pluriactivité des exploitations¹⁵⁰⁹. Cumulés aux ressources occultes d'une active contrebande, ils contribuent à la nouvelle aisance des campagnes. Avec le recul de la précarité se desserre l'emprise des rentiers prêteurs d'argent. Les retours d'hommes et de capitaux nourrissent des dynamiques foncières et productives, et ébranlent les hiérarchies villageoises.

La mobilité des terres s'accélère parallèlement à celle des hommes, sur un marché foncier dont l'activité atteint un sommet entre 1860 et 1890 et ne se ralentit provisoirement qu'avec la mévente de la fin du siècle. Sous la pression d'une forte demande paysanne, alimentée par l'épargne rurale, le prix des terres grimpe avec le volume des transactions. Les exploitants, très actifs sur le marché foncier, sont les grands bénéficiaires d'un triple mouvement de transfert de la propriété. Le premier de ces mouvements, au détriment de la propriété collective des communes et des vallées, est déjà largement amorcé dès le XVIIIe siècle. Dans un contexte de forte croissance démographique, les terres communes sont alors colonisées par les cadets ou grignotées par les vieilles maisons qui étendent leurs emblavures. Hélette et ses voisines de la vallée de l'Arberoue se saisissent dès le début du XIXe siècle des lois révolutionnaires pour procéder au partage. A Ascain en revanche, le mouvement de privatisation des communaux ne prend toute son ampleur que sous la pression de l'Etat, qui mène sous le Second Empire une véritable offensive en faveur de la mise en valeur des terres incultes et pousse à la vente. La propriété paysanne en est la principale bénéficiaire¹⁵¹⁰ : la vente par petits lots, imposée par la communauté, permet en effet à la plupart des exploitants de faire l'acquisition des terrains dont ils avaient auparavant la jouissance.

Le marché foncier par ailleurs est alimenté à partir des années 1860 par le double désinvestissement des micro-propriétaires et des grands propriétaires rentiers. La lente extinction des familles des marins, des artisans et des journaliers, privées des ressources d'industries rurales déclinantes, ouvre aux petits propriétaires la possibilité de s'agrandir de quelques parcelles¹⁵¹¹. A cette offre modeste, mais qui suscite une vive concurrence, s'ajoute l'offre beaucoup plus massive des rentiers. A Hélette, où la propriété nobiliaire a

¹⁵⁰⁷ Herassoa, Harguibealea (chapitre 8).

¹⁵⁰⁸ Lekheroa (chapitre 4), Sansoenea (chapitre 5), Etcheverria, Lartegua (chapitre 6).

¹⁵⁰⁹ Ospitalia (chapitre 2), Ithurburua (chapitre 4), Iribarnia, Tuttumbaïta (chapitre 8).

¹⁵¹⁰ Haranederrea (chapitre 2), Etchegaraya (chapitre 4), Marihaurrenea, Hiriburua (chapitre 5).

¹⁵¹¹ Ithurburua, Lekheroa (chapitre 4), Sansoenea (chapitre 5), Chouhiteguaia, Etchegoyenea (chapitre 7).

quasiment disparu dès le milieu du siècle, les propriétés bourgeoises se défont à leur tour à l'occasion de ventes successorales¹⁵¹². La propriété citadine se maintient mieux à Ascain, à proximité des centres urbains de la côte¹⁵¹³, mais les grands domaines fonciers s'y effritent lentement aussi¹⁵¹⁴. Cet effacement des bourgeois de la terre et des grands propriétaires absentéistes, leur désinvestissement parfois brutal, ouvrent aux exclus de la succession et à une frange favorisée de métayers un possible accès à la propriété¹⁵¹⁵. Paradoxe de l'ère du capitalisme triomphant, les capitaux se détournent de l'investissement foncier et désertent l'agriculture, laissant le champ libre à la petite production familiale.

Cet enracinement d'une paysannerie qui consacre aux investissements fonciers l'essentiel de son épargne, invariablement dénoncé par les tenants d'une agriculture industrielle comme un frein à l'innovation et un défi à la rationalité économique¹⁵¹⁶, s'accompagne d'une dynamique collective de modernisation agricole. Certes, la petite exploitation ne s'engage que prudemment dans la voie de la mécanisation. Les charrues de fabrication industrielle et les machines perfectionnées qui font leur apparition à partir de 1860 restent au début du XXe siècle le privilège de quelques gros exploitants¹⁵¹⁷. Pour le petit producteur qui ne cultive que quelques hectares et utilise exclusivement une main-d'œuvre familiale gratuite, ces coûteuses innovations constituent longtemps un luxe inutile. Seule la batteuse à vapeur, achetée en commun ou louée à des entrepreneurs, s'est largement introduite dans les campagnes à la fin du siècle. L'outillage évolue pourtant, grâce aux nombreuses petites innovations dues aux forgerons de village dont l'activité atteint alors son apogée¹⁵¹⁸. La productivité du travail augmente : en attestent aussi bien la quasi-disparition des journaliers que les regroupements de métairies auxquels procèdent les propriétaires dans le dernier quart du siècle¹⁵¹⁹.

Les rendements en céréales aussi progressent sensiblement. Le desserrement démographique et le mouvement de concentration foncière qui l'accompagne autorisent en effet le recul des emblavures sur les terres les plus pauvres. Les labours, repliés sur les riches terres des vallons et remembrés, reçoivent des fumures plus abondantes tandis que, sur les hauteurs, les confins infertiles abandonnés par les journaliers sont mis en herbe¹⁵²⁰. Loin d'être stérile, l'investissement foncier ouvre ainsi la voie à une nouvelle utilisation de l'espace agricole et à un début de spécialisation, essentiellement orienté vers l'élevage. Les exploitations consacrent une part croissante de leur activité à l'engraissement des bœufs, des porcs et des volailles destinés à un marché qui s'élargit à partir de 1860, quand s'ouvrent les voies de chemin de fer. Elles étendent leur surface en herbe, irriguent leurs prés, et introduisent le trèfle et la luzerne dans leurs assolements¹⁵²¹. Elles développent

¹⁵¹² Erraya (chapitre 2), le domaine de Pierre Larre (chapitre 5), Irigoïnia (chapitre 8).

¹⁵¹³ Milorbaïta (chapitre 2), Hiriburua (chapitre 5), Ingoytia (chapitre 6).

¹⁵¹⁴ Le domaine de Vignemont (chapitre 6), Harguibealea (chapitre 8).

¹⁵¹⁵ Voir notamment la vente du domaine de Pierre Larre (chapitre 5).

¹⁵¹⁶ Gabriel DESERT, *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, tome III de Georges DUBY et Armand WALLON (dir) *Histoire de la France rurale*, ouvrage cité.

¹⁵¹⁷ Goyty (chapitre 3), portrait de groupe avec machines (chapitre 7).

¹⁵¹⁸ Erraya (chapitre 2), Harismendia (chapitre 6), portrait de groupe avec bœufs (chapitre 7), Carricaburua (chapitre 8).

¹⁵¹⁹ Haranederrea (chapitre 2), Vignemont et Ingoytia (chapitre 6), Chouhiteguia (chapitre 7).

¹⁵²⁰ Voir notamment Chouhiteguia (chapitre 7).

¹⁵²¹ Le quartier de Chistela, Etchegoyenea (chapitre 7).

pour l'alimentation des bestiaux leur production de maïs, céréale du pauvre, qui recule devant le froment dans la consommation humaine. Elles augmentent leur cheptel bovin au détriment d'un cheptel ovin peu spécialisé, qui décline jusqu'à ce que l'installation des usines Roquefort vienne au début du XXe siècle lui insuffler un nouvel élan. A proximité de la côte, l'essor touristique et l'urbanisation suscitent des spécialisations laitières et maraîchères, dans des exploitations parfois minuscules¹⁵²².

Dans le cadre de la petite production familiale émergent ainsi des exploitations dynamiques, dont les encouragements de l'Etat viennent à la fin du siècle consacrer la réussite. Soutenues par un effort collectif d'équipement et de multiples formes de solidarité et de coopération, qui n'excluent pas d'âpres rivalités, elles s'ouvrent aux marchés et infléchissent une polyculture essentiellement vivrière vers des productions spéculatives. Elles font la preuve de la capacité de la petite exploitation à s'insérer dans la croissance générale, et s'imposent comme agents du développement rural.

3. Une société rurale en mutation

Ces exploitants dynamiques ont conquis à la fin du siècle une position dominante au sein d'une société villageoise qui élimine aussi bien ses pauvres que ses anciennes élites. Dans ce monde rural en mutation, traversé de mouvements contradictoires de déclin et d'ascension, c'est en leur faveur que se redistribue la hiérarchie des places, des fortunes et des pouvoirs, non sans vives tensions parfois.

La société rurale d'une part se vide de ses pauvres. Les nombreux journaliers recensés en 1852 ont quasiment disparu en 1892, victimes du déclin des industries rurales puis des progrès de la productivité. Privés eux aussi de ressources par l'ouverture des marchés et la concentration industrielle, les artisans du cuir, du textile puis de la chaussure ont cessé leur activité à la fin du siècle. Seuls les moins précaires parviennent à s'insérer dans le mouvement général d'ascension de la propriété paysanne et de la petite exploitation, et à se maintenir sur place¹⁵²³. Avec eux disparaît une grande partie des micro-exploitations qui composaient le tissu rural du premier XIXe siècle. Leur élimination ne passe ni par une expropriation brutale ni par un exode massif : ils épuisent toutes les ressources de la pluriactivité, du crédit et des arrangements familiaux avant de s'éteindre peu à peu, souvent dans le célibat. Leurs héritiers ont quitté le village pour se reclasser ailleurs, et vendent leurs terres : ils ont ouvert des tanneries en Espagne ou sont allés s'embaucher dans les cordonneries d'Hasparren, ils sont boulanger à Biarritz ou cocher à Saint-Jean-de-Luz, ouvrier à Montevideo ou cultivateur dans la Pampa, beaucoup sont entrés dans les douanes et d'autres en religion. C'est très progressivement, en un long mouvement de concentration qui s'étale sur plus d'un demi-siècle, que leurs jardins et leurs petites parcelles de labours viennent agrandir les exploitations voisines et que sont démolies les maisons des journaliers¹⁵²⁴.

A l'autre extrême des hiérarchies sociales d'autre part, les anciennes élites désertent les villages. La domination économique et politique des bourgeois de la terre, rentiers,

¹⁵²² Portrait de groupe avec poules (chapitre 7).

¹⁵²³ Erraya (chapitre 2), Ansoarloo, Lekheroa (chapitre 4), Marihaurrenea (chapitre 5).

¹⁵²⁴ Erraya, Milorbaita (chapitre 2), Lekheroa (chapitre 4), Sansoenea (chapitre 5), Ingoytia (chapitre 6), Chouhiteguia,

Etchegoyenea (chapitre 7).

notaires ou médecins, tous propriétaires fonciers et prêteurs d'argent, décline à partir des années 1840. Avec une partie de l'oligarchie paysanne¹⁵²⁵, ils s'effacent peu à peu de la société villageoise. Leur pouvoir politique est fortement ébranlé par l'élargissement du corps électoral dès la Monarchie de Juillet, puis en 1848; après 1876, ils sont éliminés des conseils municipaux¹⁵²⁶. Le pouvoir financier qu'ils exerçaient par le biais du crédit est mis à mal aussi : lorsque l'argent des émigrés circule dans les campagnes, la plupart des exploitants parviennent à se libérer de leur emprise. Leur assise foncière enfin s'effrite : après 1850, ils vendent plus qu'ils n'achètent. Certains déclinent sur place, et dilapident leur patrimoine peu à peu partagé et vendu¹⁵²⁷. Mais la plupart se détournent du monde rural. Ils abandonnent une existence semi paysanne pour la vie citadine, l'investissement foncier pour l'investissement mobilier désormais plus rémunérateur, et choisissent pour leurs enfants les professions libérales ou les carrières de la fonction publique. Les élites se déruralisent, et les maisons de maîtres n'abritent plus à la fin du siècle que des familles de métayers.

La société villageoise se recompose autour de petits exploitants dont l'ascension politique consacre l'ascension économique. A partir de 1848 accèdent au pouvoir municipal les maisons qui ont su tirer parti des nouvelles dynamiques foncières et productives. La composition des conseils municipaux à la fin du siècle, et plus encore le recrutement des maires et des adjoints désormais élus, révèlent les mutations de la société rurale. Y voisinent des émigrés rassembleurs de terres, des exploitants primés aux concours agricoles, des aubergistes et entrepreneurs de contrebande¹⁵²⁸. Ils y ont rejoint une fraction paysanisée des anciennes élites, tels le vétérinaire de Hélette, le fils et le petit neveu du notaire, qui s'associent pour acheter une batteuse et nouent des alliances matrimoniales avec des familles paysannes¹⁵²⁹. Au sommet de la hiérarchie, la fusion est amorcée avec une nouvelle élite de la propriété foncière. La grande propriété foncière qui se défait d'un côté se reconstitue en effet de l'autre, entre les mains de quelques exploitants enrichis qui pratiquent à la fois le métayage et le faire-valoir direct dans un cadre familial. Ces derniers se sont imposés à partir des années 1870 comme les défenseurs de l'unité paysanne, au prix de tensions qui prennent à Ascaïn l'allure d'un affrontement entre deux clans. Contre les usurpateurs qui mettent en cause les usages communautaires, puis autour d'une caisse rurale d'inspiration chrétienne, ces agrariens parviennent à rassembler derrière eux les petits exploitants¹⁵³⁰.

La relative ascension des exploitants toutefois connaît une double limite. La carrière des honneurs et du pouvoir d'une part s'arrête pour eux aux frontières du village : on ne les voit siéger ni aux comices cantonaux ni à la direction des syndicats agricoles ni au conseil général, où Hélette comme Ascaïn sont encore représentées à la fin du siècle par des ci-devant nobles. Les très nombreux métayers d'autre part sont toujours exclus de la propriété foncière comme du pouvoir municipal. Les métayers misérables et instables du milieu du siècle se sont certes enracinés et intégrés dans la société villageoise. Généralement propriétaires de leur cheptel, ils développent les petites productions du jardin et de la basse-

¹⁵²⁵ Errecartia (chapitre 3), Etcheverria (chapitre 6).

¹⁵²⁶ Archives communales (Ascaïn et Hélette) : registres des délibérations municipales.

¹⁵²⁷ Voir par exemple Harguibealea (chapitre 8).

¹⁵²⁸ Sansoenea (chapitre 5), Chouhiteguia, Etchegoyenea (chapitre 7), Irigoïnia, Harguibealea (chapitre 8).

¹⁵²⁹ Larria (chapitre 5), Chistela, Etchegoyenea (chapitre 7).

¹⁵³⁰ Voir notamment Haranederrea (chapitre 2) et portrait de groupe avec poules (chapitre 7).

cour qui échappent au partage, et peuvent espérer transmettre leur bail à leurs enfants. Ils sont nombreux à participer à la caisse rurale, et beaucoup sont primés aux concours des comices agricoles¹⁵³¹. Mais si la précarité recule, le statut du métayer reste un statut de subordination, parfois proche de la domesticité. Les plus favorisés d'entre eux ont pu, à la faveur de la redistribution des terres, accéder à la propriété : de vastes fronts de parenté, soudés par des solidarités familiales et de voisinage, ont accaparé des quartiers entiers sur les hauteurs peu fertiles¹⁵³². Mais l'ascension politique ne vient pas encore sanctionner leur ascension économique : la reconnaissance sociale réclame les efforts de plusieurs générations. Si les frontières se sont déplacées au sein du monde des propriétaires, cette société d'idéal égalitaire reste fortement hiérarchisée : la propriété foncière et l'ancienneté dans les statuts y dessinent des clivages persistants.

4. Société locale, société globale : bilan et perspectives

Le principal intérêt de cette histoire à ras de terre, qui s'attache à reconstituer les actes de ceux qui n'ont produit aucun discours, est de mettre à jour des dynamiques et des processus cachés. Elle conduit ce faisant à complexifier quelques schémas, et à dissiper quelques illusions de perspective.

Elle s'inscrit d'abord en faux contre la légende noire d'un très long siècle de stagnation, voire de régression de la société rurale en Pays basque. Entre un mythique âge d'or préévolutionnaire et l'apogée de la petite exploitation entre les deux guerres, le monde rural a su s'adapter aux nouvelles conjonctures politiques et économiques du XIXe siècle. Il s'est acculturé au Code civil, il a absorbé la croissance démographique née de la première révolution agricole, celle du maïs, puis trouvé dans la recomposition de la pluriactivité des ménages une réponse au déclin des activités maritimes et des industries rurales. Le renouveau agricole du second XXe siècle se prépare par ailleurs dès les années 1860, quand les premières spécialisations agricoles s'inscrivent dans la nouvelle géographie nationale des marchés et des chemins de fer. Rien n'évoque ici l'immobilisme d'une paysannerie arc-boutée sur ses archaïsmes, ni la dissidence d'une société traditionnelle ébranlée par un choc colonial¹⁵³³. Rien n'accrédite non plus la thèse apocalyptique de l'expulsion massive d'une paysannerie condamnée à la prolétarianisation. La résistance et le dynamisme de la petite exploitation font au contraire échec à une modernisation à l'anglaise, et la propriété paysanne se consolide à partir de 1850 au détriment de la propriété bourgeoise : l'économie de marché ne fait pas disparaître une économie paysanne qui connaît entre 1860 et 1960 un siècle d'apogée.

Il faut souligner ensuite ce que la transformation des campagnes en ce second XIXe siècle doit, non seulement aux impulsions d'une société englobante, mais aux dynamiques endogènes de la société rurale et aux stratégies de reproduction et de mobilité des petits exploitants. Certes, les nouvelles orientations productives, agricoles et pluriactives,

¹⁵³¹ Goyty (chapitre 3), le domaine de Vignemont, Ingoytia, Harismendia (chapitre 6), portrait de groupe avec poules (chapitre

7).

¹⁵³² Urritxagacoborda (chapitre 2), le domaine de Pierre Larre (chapitre 5).

¹⁵³³ Jean-François SOULET, *Les Pyrénées au XIXe siècle*, ouvrage cité.

répondent à une demande urbaine¹⁵³⁴. Elles s'inscrivent, comme la mobilité des hommes et des terres, dans un contexte national et international d'ouverture des marchés, de croissance économique et de reclassements sociaux. Mais le changement passe par les multiples petites initiatives locales d'exploitants aptes à se saisir des nouveaux possibles. Agents du développement rural, ils ne se muent pour autant ni en entrepreneurs capitalistes ni en adeptes d'une modernité conquérante. S'il est vrai que la petite exploitation peut atteindre une efficacité comparable à celle de la grande exploitation¹⁵³⁵, elle ne vise pas en priorité la performance économique mais la reproduction familiale, et ses dynamiques foncières et productives procèdent avant tout de logiques sociales.

Cette société qui ne semble se transformer que pour se pérenniser aurait-elle mis l'innovation au service du conservatisme social et politique ? Les sources et la méthode d'investigation atteignent ici des limites au-delà desquelles on s'aventure dans un désert archivistique et historiographique, semé des pièges de la mémoire. Il est certain que le Pays basque rural envoie avec constance au Conseil général et à l'Assemblée des élus conservateurs. La ville de Bayonne est à peu près seule, en 1848, à inquiéter les autorités politiques qui se félicitent de la docilité de campagnes vite gagnées au parti de l'ordre. Elles délèguent durablement les fonctions de représentation à des notables traditionalistes, qui ne se rallient que tardivement et partiellement à la République. Les premiers députés républicains élus en 1893 appartiennent à la droite catholique, et l'arrondissement de Mauléon plébiscite en 1936 le ligueur Ybarnegaray, éphémère ministre de Vichy en 1940¹⁵³⁶. Apparemment enfermée dans son isolement linguistique et culturel et indifférente aux enjeux de la politique nationale, la population rurale paraît soumise aux autorités politiques et religieuses. Le Pays basque n'inquiète et ne se manifeste que lors des grandes crises qui, de l'affaire des manuels en 1883 aux inventaires de 1906, opposent à la République un clergé ultramontain. En ce pays de catholicisme pratiquant, qui reste une terre de vocations¹⁵³⁷, les ruraux semblent alors se rassembler autour d'un clergé issu de la société locale et d'une Eglise gardienne des traditions.

Il est certain aussi qu'à la fin du siècle cette droite catholique redécouvre après l'avoir dénigrée la figure du paysan, de préférence inculte, garant de la stabilité sociale. Le discours agrarien, revers paradoxal des succès de la petite exploitation, triomphe alors aussi bien dans sa version de gauche, chez les radicaux qui célèbrent avec Ruau les mérites de la petite propriété, que dans sa version de droite d'inspiration leplaysienne¹⁵³⁸. Il prend volontiers des accents régionalistes avec la défense des langues vernaculaires et des arts populaires en voie de folklorisation. Mais jusqu'à quel point le monde rural fut-il sensible au culte d'une tradition basque sacralisée par des élites urbaines¹⁵³⁹ ? Et la création en 1887 de l'hebdomadaire catholique en langue basque *Eskualduna (Le Basque)*, longtemps seul à

¹⁵³⁴ Henri MENDRAS, *Les sociétés paysannes*, ouvrage cité.

¹⁵³⁵ Ronald HUBSCHER, "La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIXe siècle - début XXe siècle)", *article cité*.

¹⁵³⁶ Jean-Claude LARRONDE, "Esquisse d'un tableau social et électoral. En Pays basque nord", dans *Etre basque*, ouvrage cité, pp. 208-221.

¹⁵³⁷ Pierre TAUZIA, *Aspects du ralliement dans les Basses-Pyrénées (1890-1914)*, Thèse de III^e cycle, Bordeaux, 1975.

¹⁵³⁸ Pierre BARRAL, "Agrarisme de gauche et agrarisme de droite sous la Troisième République", dans Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 184, Paris, Armand Colin, 1972, pp. 243-254.

¹⁵³⁹ Pierre BIDART, *La singularité basque*, ouvrage cité.

pénétrer dans les foyers ruraux, ne fait-elle pas davantage écho à l'inquiétude des autorités politiques et religieuses devant les progrès de la modernité qu'à l'hypothétique imaginaire d'une société paysanne attachée à des traditions ancestrales ? Quel est par ailleurs le pouvoir réel d'un conseiller général et de ces notables qui ont pour la plupart déserté les villages, ou celui d'un curé curieusement absent de toutes les sources ? Certaines réponses désabusées à l'enquête diocésaine de 1909 laissent dubitatif : "l'esprit de lucre" des familles qui envoient leurs jeunes gens en Amérique, les toilettes à la mode des jeunes filles qui ont séjourné à la ville ou côtoyé les touristes, la désaffection religieuse des migrants comme l'esprit volontiers frondeur de leurs paroissiens trouvent les curés impuissants¹⁵⁴⁰. Entre l'enracinement de la paysannerie, son investissement matériel et symbolique à la terre d'une part, et son conservatisme social et politique d'autre part, les liens ne sont pas avérés et peuvent tout au moins se prêter à de multiples lectures.

L'histoire politique et religieuse du Pays basque reste à écrire, de même que celle de ses élites, notamment celle d'une noblesse réputée absente mais qui maintient de fortes positions foncières et politiques¹⁵⁴¹. Il faudra inventer d'autres sources pour tirer de l'ombre cette histoire intimement liée à celle de la petite exploitation : c'est au sein de la mouvance catholique que prend naissance pendant l'Entre-deux-guerres le premier enseignement agricole, tandis que les collèges catholiques forment les futurs cadres ruraux de la démocratie chrétienne, promoteurs après 1945 d'un fort mouvement coopératif¹⁵⁴². C'est à d'autres sources aussi qu'il faudra faire appel pour mettre au jour les circuits des marchandises et des capitaux, peu visibles à l'échelle de la commune et de l'exploitation. Ainsi l'émergence de la filière foie gras dans les régions du Bas-Adour, probable prolongement des petites productions domestiques des métayers, pourrait se prêter à une triple interrogation : exemple d'une spécialisation agricole née dans le cadre de la petite exploitation, elle croise aussi les histoires mal connues et souvent occultées des métayers d'une part, des femmes rurales d'autre part.

Cette histoire de la petite exploitation enfin, jusqu'ici enfermée dans le cadre géographique étroit de deux communes, mérite d'être validée et enrichie par un détour comparatif. Dans quelle mesure peut-on généraliser les conclusions tirées de l'exemple basque ? L'exploitation, certes, est ici assise sur la "maison" qui lui donne une stabilité géographique et une valeur quasiment sacrée. Mais ailleurs, quand l'exploitation avec la propriété se décompose et se recompose à chaque génération¹⁵⁴³, sa pérennité ne se dément pas. Enquêtes nationales et exemples régionaux montrent que la résistance de la petite exploitation est un phénomène général¹⁵⁴⁴ : la grande exploitation n'a guère pu se développer que dans les plaines du Languedoc et ou Bassin parisien, où elle coexiste

¹⁵⁴⁰ Archives de l'archevêché de Bayonne, Enquête diocésaine de 1909.

¹⁵⁴¹ L'exemple comtois illustre ainsi la persistance et le renouvellement, dans la société française du XIXe siècle, d'une noblesse qui s'adapte avec succès à la société nouvelle. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée*, ouvrage cité.

¹⁵⁴² Louis DASSANCE, "Une école d'agriculture en Pays basque : l'Institut agricole de Mendionde", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, n° 58, 1950, pp. 1-12. Philippe MAYTE, *L'Eskualdun Gazteria (JAC-JACF-MRJC) des années 1930 à la fin des années 1970*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Agostino, Université de Bordeaux III, 1992, 203 f.

¹⁵⁴³ A l'opposé du "système à maison", l'éthique égalitaire dont relèvent par exemple les ventes aux enchères volontaires des fermiers de l'ouest n'empêche pas la reconstitution du capital d'exploitation entre les mains de la nouvelle génération. Voir notamment Jacques REMY, "Désastre ou couronnement d'une vie? La vente aux enchères à la ferme", *article cité*.

¹⁵⁴⁴ Jean-Luc MAYAUD, *La petite exploitation rurale triomphante, France XIXe siècle*, ouvrage cité.

avec une petite production parcellaire¹⁵⁴⁵. L'unité du processus toutefois peut s'accommoder de rythmes et de modalités variables. Une démarche comparative pourrait trouver un matériau homogène dans le riche corpus des budgets leplaysiens, revisité et critiqué. Par sa précision, il autorise une approche fine de l'articulation entre production agricole et pluriactivité, insertion dans les marchés et reproduction familiale. Par son ampleur, il permet de faire varier les paramètres de la répartition de la propriété et du mode de faire-valoir, des spécialisations agricoles et des formes de pluriactivité, des types de structures familiales et communautaires. Cette histoire comparée devrait attester que, dans des configurations sociales pourtant diverses, des logiques communes président aux destinées des petites exploitations rurales.

Annexes

INDEX DES TERMES LOCAUX

Annexes de l'introduction

1. Agriculture et société rurale d'après l'enquête agricole de 1892

¹⁵⁴⁵ Si la grande exploitation s'est imposée dès le XVIIIe siècle dans une bonne partie du Bassin parisien, les investissements de la Compagnie des Salins du Midi dans la viticulture languedocienne fournissent un des rares exemples de développement d'un capitalisme agricole au XIXe siècle. Voir notamment Rémy PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxera aux crises de mévente*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, 567 p.

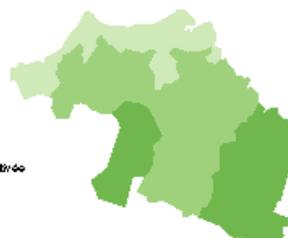
2. Agriculture et société rurale

d'après l'enquête agricole de 1892

Bois et landes
 39 à 50 % de la superficie agricole
 50 à 65 %
 65 % à 75 %
 Moyenne : 55 %

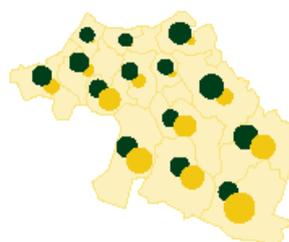


Prés naturels
 < 1/3 de la surface cultivée
 1/3 à 1/2
 > 1/2
 Moyenne : 43 %

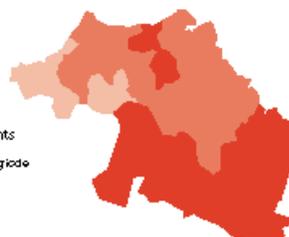


Ovins
 50 000
 10 000

Bovins
 10 000
 3 000



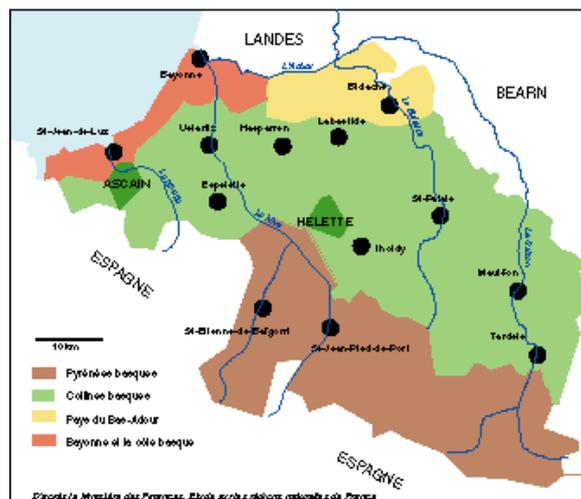
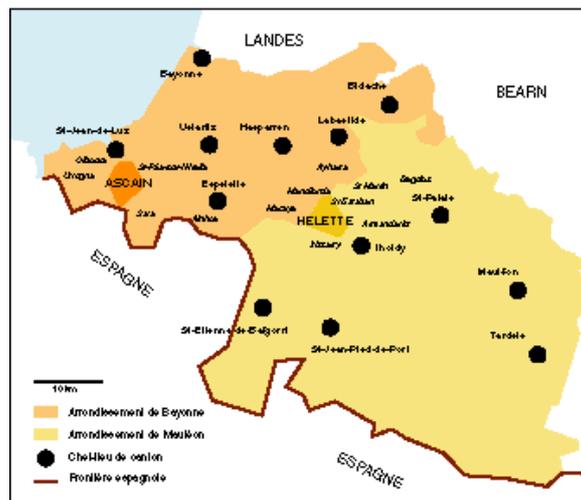
Propriétaires exploitants
 < 1/3 de la population agricole
 1/3 à 1/2
 > 1/2
 Moyenne : 43 %



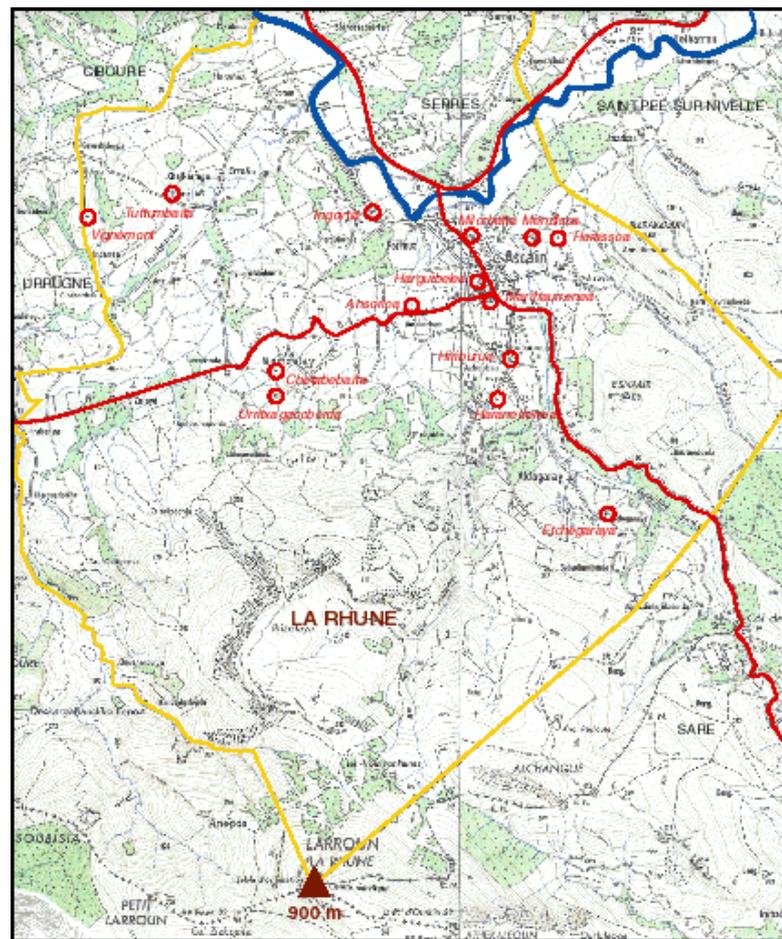
2. Ascaïn et Hélette : croquis de localisation

1. ASCAIN ET HELETTE

Croquis de localisation



3. Ascaïn : carte topographique

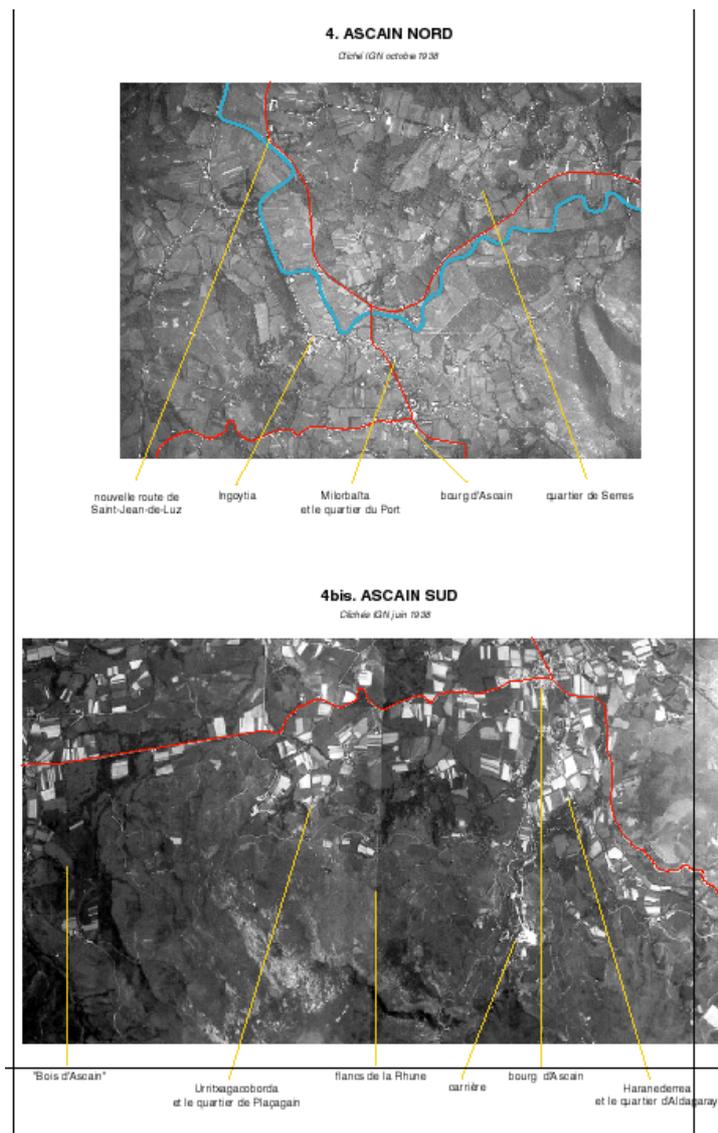


Fond IGN au 1/25 000. Relief de 1985

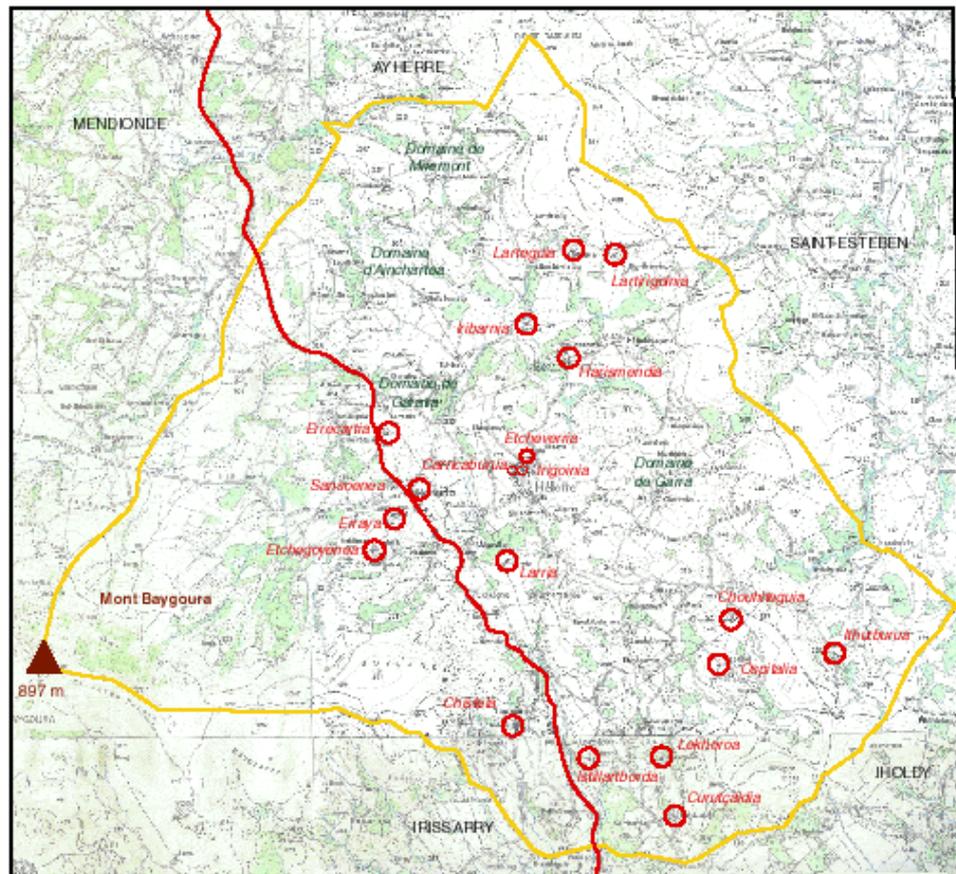
500 m

- Limites communales
- Voie fluviale
- Nouvelles routes
- Exploitations étudiées

4. Ascaïn: photographie aérienne



5. Hélette : carte topographique

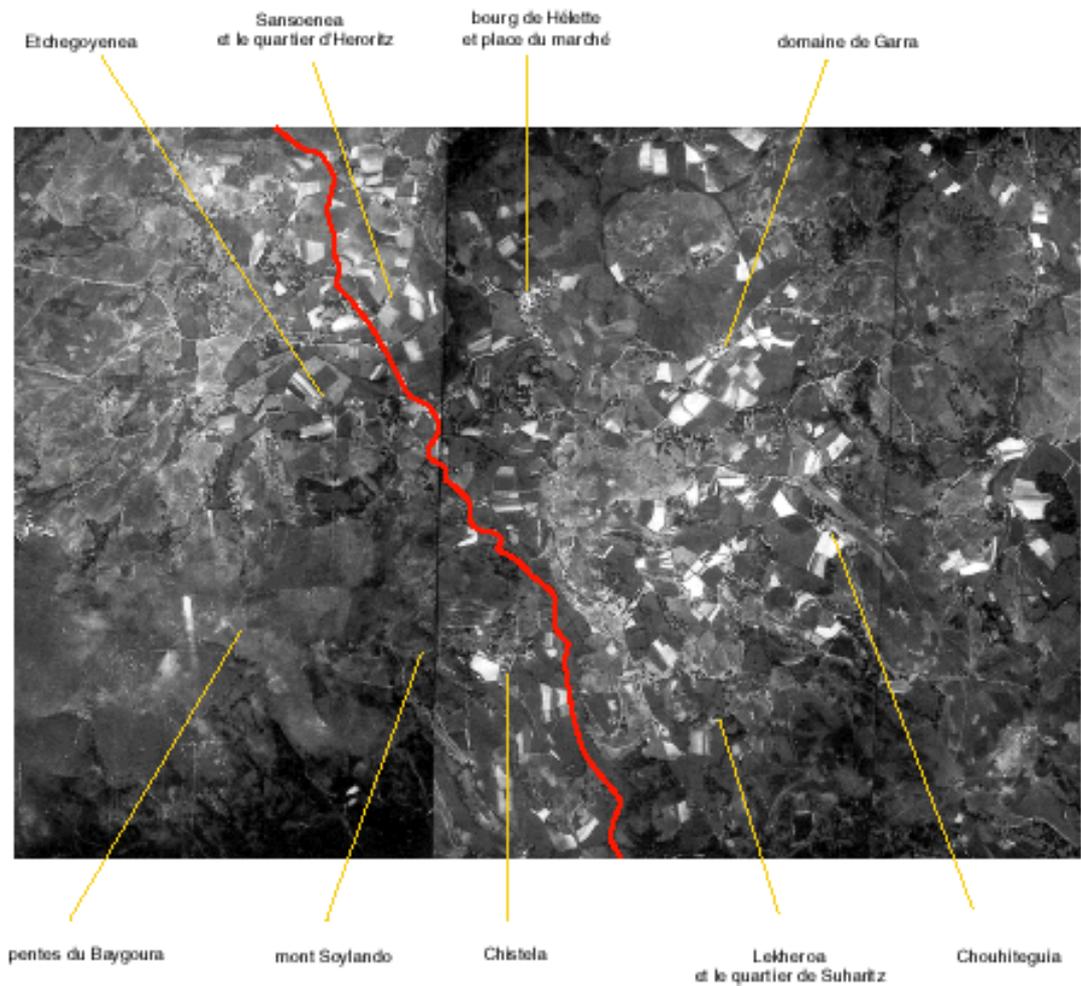


Fond IGN au 1/25000. Relevé de 1963

900 m

- Limites communales
- Route de Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port
- Exploitations étudiées

6. Hélette : photographie aérienne



7. Utilisation des terres

	Ascain				Hélette			
	1832		1914 ¹⁵⁴⁶		1834		1914	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Labours	240	15	314	17	344	15	332	14
Prés	97	6	219	12	323	14	381	17
Vignes	2	0	1	0	10	0	10	0
Vergers	31	2	2	0	15	1	0	0
Jardins	11	1	15	1	8	0	8	0
Bois	210	13	179	10	344	15	312	14
Châtaigneraies	27	2	0	0	25	1	0	0
Pâtures	1031	63	1136	61	1226	53	1254	55
Total	1649	100	1866	100	2295	100	2297	100

Source : matrices cadastrales.

8. Part des biens communaux

	Ascain		Hélette	
	1832	1914	1834	1914
Pâtures communales	992 ha	686 ha		
Bois communaux	145 ha	18 ha		
Total communaux	1137 ha	704 ha	60 ha	53 ha
Surface agricole totale	1649 ha	1866 ha	2295 ha	2297 ha
% biens communaux	69 %	38 %	3 %	3 %

Source : matrices cadastrales

9. Répartition de la propriété privée

	Effectifs			
	Ascain		Hélette	
	1832	1914	1834	1914
< 1 ha	62	64	36	42
1-2 ha	33	25	21	19
2-5 ha	37	41	30	33
5-10 ha	15	31	30	17
10-20 ha	7	22	25	21
20-50 ha	3	7	21	27
50-100 ha	1	3	11	8
> 100 ha	0	0	1	2
Total	158	193	176	169
Pourcentages				
< 2 ha	60	46	32	36
2-10 ha	33	37	34	30
10-50 ha	7	15	26	28
≥ 50 ha	/	2	7	6

Source : matrices cadastrales.

10. Propriétés de plus de 10 hectares : part de la superficie privée

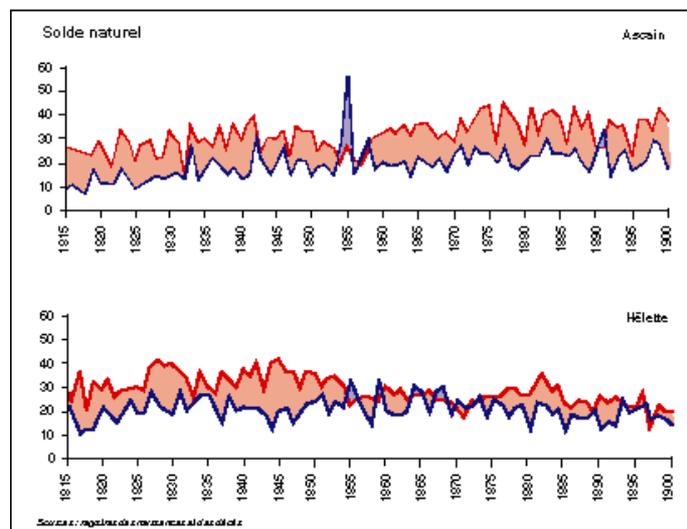
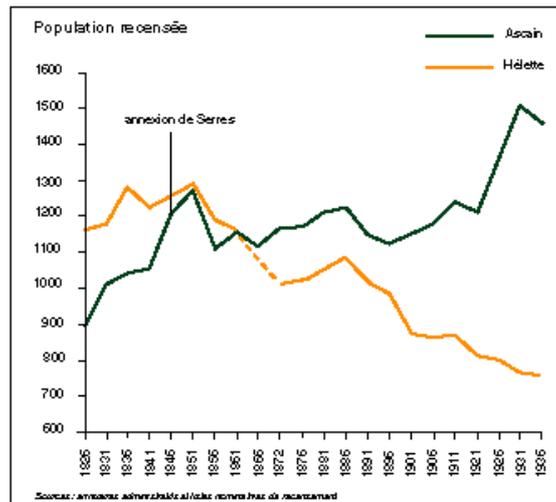
Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Ascain		Hélette	
	1832	1914	1834	1914
10 à 50 ha	33 %	45 %	46 %	53 %
> 50 ha	13 %	20 %	38 %	36 %
Total	46 %	65 %	82 %	89 %

Source : matrices cadastrales.

11. Evolution démographique des deux communes

11. EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES DEUX COMMUNES



12. Evolution démographique des deux communes : Population recensée

	Ascain		Hélette	
	Effectifs	Indice *	Effectifs	Indice *
1826	891	70	1164	90
1831	1014	80	1182	92
1836	1041	82	1283	99
1841	1055	83	1222	95
1846	1209 **	95	1260	98
1851	1272	100	1290	100
1856	1113	88	1193	92
1861	1160	91	1159	90
1866	1116	88		
1872	1171	92	1013	79
1876	1173	92	1023	79
1881	1212	95	1047	81
1886	1225	96	1091	85
1891	1150	90	1017	79
1896	1128	89	983	76
1901	1157	91	871	68
1906	1178	93	865	67
1911	1240	97	870	67
1921	1216	96	813	63
1926	1354	106	803	62
1931	1510	119	769	60
1936	1460	115	762	59
*Indice 100 = 1851				
** Dont environ 110 habitants du quartier de Serres rattaché à la commune en 1845.				

13. Evolution démographique des deux communes : Solde naturel et solde migratoire

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Solde global		Solde naturel		Solde migratoire	
	Ascain	Hélette	Ascain	Hélette	Ascain	Hélette
1826-1830	+ 123	+ 18	+ 63	+ 82	+ 60	- 64
1831-1835	+ 27	+ 101	+ 43	+ 35	- 16	+ 66
1836-1840	+ 14	- 61	+ 59	+ 59	- 45	- 120
1841-1845	+ 154 *	+ 38	+ 52	+ 93	- 8	- 55
1846-1850	+ 63	+ 30	+ 53	+ 72	+ 10	- 42
1851-1855	- 159	- 97	- 11	+ 21	- 148	- 118
1856-1860	+ 47	- 34	+ 23	+ 19	+ 24	- 53
1861-1865	- 44		+ 70	+ 17	- 114	
1866-1871	+ 55	- 146	+ 66	- 4	- 11	- 159 **
1872-1875	+ 2	+ 10	+ 59	+ 8	- 57	+ 2
1876-1880	+ 39	+ 24	+ 67	+ 44	- 28	- 20
1881-1885	+ 13	+ 44	+ 64	+ 52	- 51	- 8
1886-1890	- 75	- 74	+ 59	+ 31	- 134	- 105
1891-1895	- 22	- 34	+ 39	+ 36	- 61	- 70
1896-1900	+ 29	- 112	+ 72	+ 17	- 43	- 129
Bilan	+ 266 *	- 293	+ 778	+ 582	- 622	- 875

* Dont environ 110 habitants du quartier de Serres rattaché à la commune en 1845.

** Solde de la période 1861-1871.

Calcul du solde global : évolution du nombre d'habitants entre deux recensements.

Calcul du solde naturel : nombre de naissances - nombre de décès d'après les registres d'Etat civil.

Calcul du solde migratoire : solde global - solde naturel. Il est inférieur au nombre de départs, en partie compensés par des arrivées.

Annexes du chapitre 1

1. Taille des exploitations en 1942 ¹⁵⁴⁷

	< 0,5 ha	0,5 à 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	> 10 ha
Ascain	9	14	28	58	28	3
Hélette	0	0	4	29	59	7

2. Coefficients de force de travail *

Age	Coefficient
< 6	0
6 à 11	25
12 à 14	50
15 à 17	75
18 à 54	100
55 à 64	75
65 à 74	50
75 à 84	25
> 85	0
Pluriactifs	25

¹⁵⁴⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1204-W/10 et 11 : enquête agricole de 1942. Communes de Hélette et d'Ascain.

* De même que la superficie cultivée, cet indicateur ne cherche à rendre compte que des activités agricoles de l'exploitation. Aussi les individus qui déclarent au recensement une profession non agricole sont-ils considérés ici comme des agriculteurs à temps partiel. Il n'a pas été possible en revanche de faire la part d'une pluriactivité diffuse et non déclarée.

3. Variation relative de la superficie selon la superficie initiale

Ascaïn 1851-1881										
	Exploitations pérennes								Exploitations disparues	
	diminution		augmentation		stabilité		total		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
< 0,5	3	7	7	16	25	58	35	81	8	19
0,5-1	1	5	3	17	14	78	18	100	0	0
1-2 ha	1	3	3	9	27	77	31	89	4	11
2-5 ha	5	9	7	13	41	75	53	96	2	4
5-10 ha	0	0	0	0	16	100	16	100	0	0
>10 ha	0	0	0	0	1	100	1	100	0	0
Total	10	6	20	12	124	74	154	92	14	8

Ascaïn 1881-1914										
	Exploitations pérennes								Exploitations disparues	
	diminution		augmentation		stabilité		total		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
< 0,5	1	3	6	18	14	42	21	64	12	36
0,5-1	0	0	6	40	9	60	15	100	0	0
1-2 ha	5	13	9	24	21	55	35	92	3	8
2-5 ha	1	2	18	36	29	58	48	96	2	4
5-10 ha	3	14	3	14	15	71	21	100	0	0
>10 ha	0	0	0	0	1	100	1	100	0	0
Total	10	6	42	27	89	56	141	89	17	11

Ascaïn 1851-1914										
	Exploitations pérennes								Exploitations disparues	
	diminution		augmentation		stabilité		total		nb	%
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%		
< 0,5	2	5	8	19	13	30	23	53	20	47
0,5-1	0	0	8	44	9	50	17	94	1	6
1-2 ha	5	14	10	29	15	43	30	86	5	14
2-5 ha	5	9	20	36	26	47	51	93	4	7
5-10 ha	3	19	2	12	11	69	16	100	0	0
>10 ha	0	0	0	0	1	100	1	100	0	0
Total	15	9	48	29	75	45	138	82	30	18

4. Variation relative de la superficie selon la superficie initiale

Hélette 1851-1881										
	Exploitations pérennes								Exploitations	
	diminution		augmentation		stabilité		total		disparues	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
< 0,5	0	0	1	9	8	73	9	82	2	18
0,5-1	1	7	6	43	6	43	13	93	1	7
1-2 ha	1	7	6	40	6	40	13	87	2	13
2-5 ha	3	6	6	12	39	76	48	94	3	6
5-10 ha	1	2	5	10	41	84	47	96	2	4
>10 ha	1	8	0	0	11	92	12	100	0	0
Total	7	5	24	16	111	73	142	93	10	7

Hélette 1881-1914										
	Exploitations pérennes								Exploitations	
	diminution		augmentation		stabilité		total		disparues	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
< 0,5	0	0	1	10	5	50	6	60	4	40
0,5-1	0	0	1	13	6	75	7	88	1	13
1-2 ha	1	6	4	25	7	44	12	75	4	25
2-5 ha	3	7	12	27	24	55	39	89	5	11
5-10 ha	1	2	7	13	45	85	53	100	0	0
>10 ha	0	0	0	0	12	100	12	100	0	0
Total	5	3	25	17	99	69	129	90	14	10

Hélette 1851-1914										
	Exploitations pérennes								Exploitations	
	diminution		augmentation		stabilité		total		disparues	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
< 0,5	0	0	2	18	5	45	7	64	4	36
0,5-1	0	0	5	36	5	36	10	71	4	29
1-2 ha	1	7	4	27	5	33	10	67	5	33
2-5 ha	3	6	18	35	22	43	43	84	8	16
5-10 ha	2	4	9	18	36	73	47	96	2	4
>10 ha	0	0	1	8	11	92	12	100	0	0
Total	6	4	39	26	84	55	129	85	23	15

Annexes du chapitre 2

1. Haranederrea : acte prise de possession du 6 avril 1754

1548

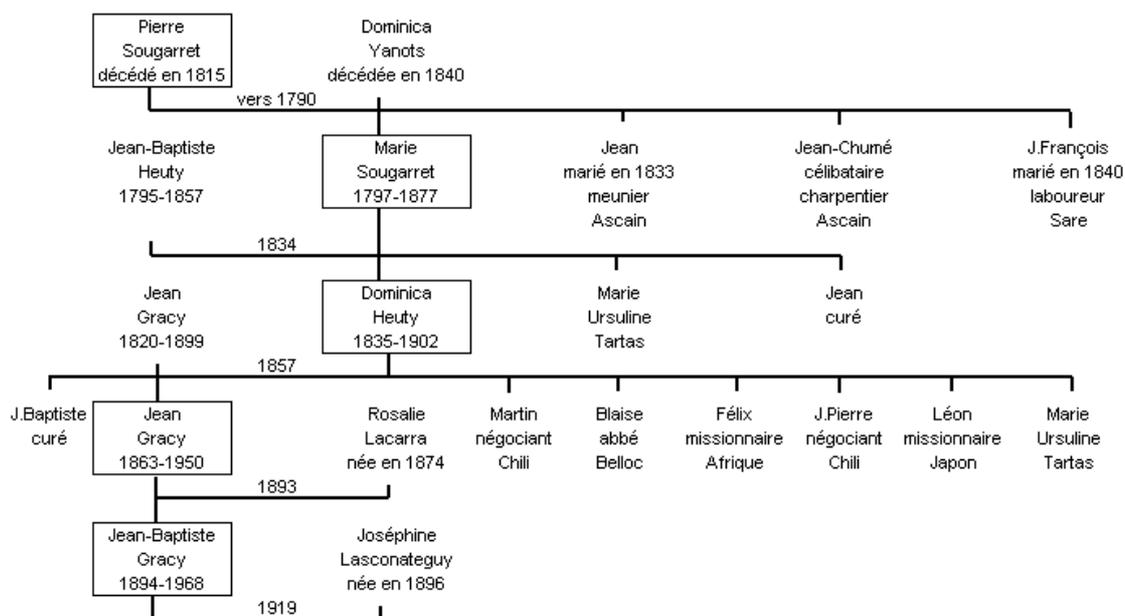
"Le sixième du mois d'avril mil sept cent cinquante quatre après midy en la paroisse d'Ascaïn país de la Bourt par devant moy notaire royal soussigné, présents les témoins bas-nommés, a comparu Marie Hiriart maîtresse ancienne et foncière de la maison de Hirigoyen du présent lieu y habitante, laquelle a dit qu'en vertu d'une procuration de Saubat Sougarrette son fils marinier, son fils absent en mer, elle aurait acquis le quatrième du mois courant pour compte et des deniers dudit fils de Gracieuse Dupouy veuve Landoure du lieu de Saint-

¹⁵⁴⁸ Archives privées de la maison Haranederrea.

Jean-de-Luz, y restante, procuration de dame Darango veuve de Messire Marc Antoine Duvignault, sieur de Chiron y habitante la maison appelée Haranederrea située au présent lieu au quartier d'Aldagaray avec ses terres cultes et incultes, bois taillis padouans et larreins généralement avec toutes ses dépendances sans en rien excepter, moyennant la somme de deux mille cinq cent livres, qu'elle a entièrement payée et que désirant en la susdite qualité en prendre possession actuelle et corporelle, elle me requiert de l'y installer dans les formes ordinaires à quoy voulant satisfaire nous dit notaire et témoins serions transportés en la compagnie de ladite Marie Hiriart dans la maison de Haranederrea de laquelle elle aurait pris la possession réelle, corporelle et actuelle par l'ouverture et la clôture de la porte principale de la même maison et par les demeures et promenades qu'elle y a faites et par d'autres actes possessives en pareil cas usités y étant introduite par moy dit notaire, après quoy nous étant aussi transportés sur lesdits terres, bois, taillis padouans, larreins, lieux de fougères elle aurait pris pareille possession par des poignées de terre et herbes qu'elle aurait pris et répandus, laquelle possession a été prise au vû et au sçû de tous ceux qui ont voulu voir et savoir, sans que personne y aye apporté aucun trouble opposition ny empêchement et à la réquisition de ladite Hiriart il en a été fait acte pour luy servir et valoir en tems et lieu, ce que de raison en présence de Sieur Martin Dibildox négociant et Bertrand Caupena maître charpentier des navires, témoins, habitants du même lieu signés à l'original, ce que n'a fait ladite Hiriart pour ne le savoir ainsi qu'elle a déclaré de ce faire interpellée par moy." Duhalde notaire royal

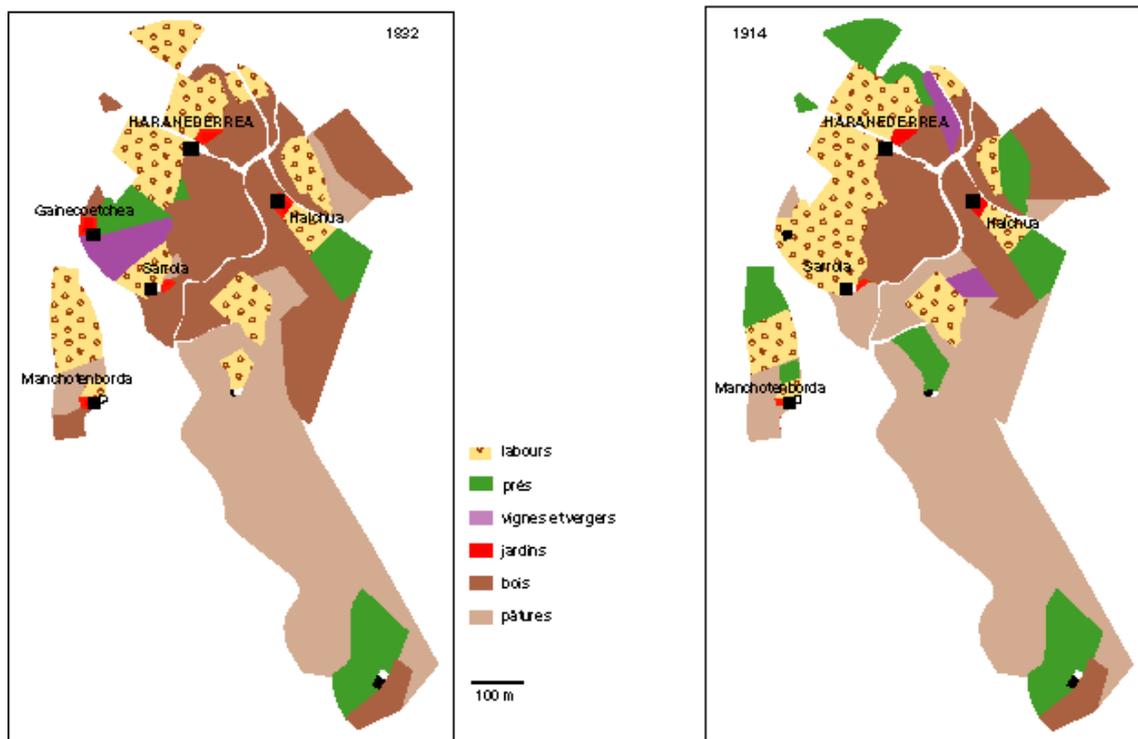
2. Haranederrea : arbre généalogique

2. HARANEDERREA



3. Haranederrea : le domaine

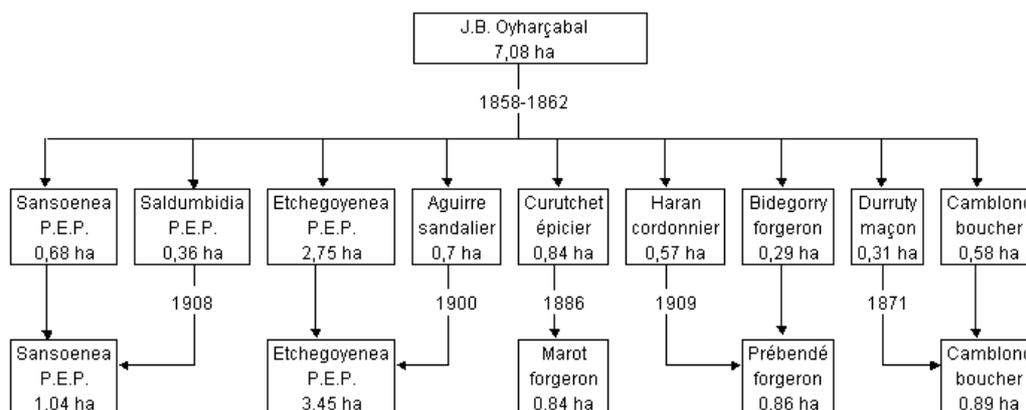
3. HARANEDERREA : LE DOMAINE



4. Haranederrea : utilisation des terres de la propriété

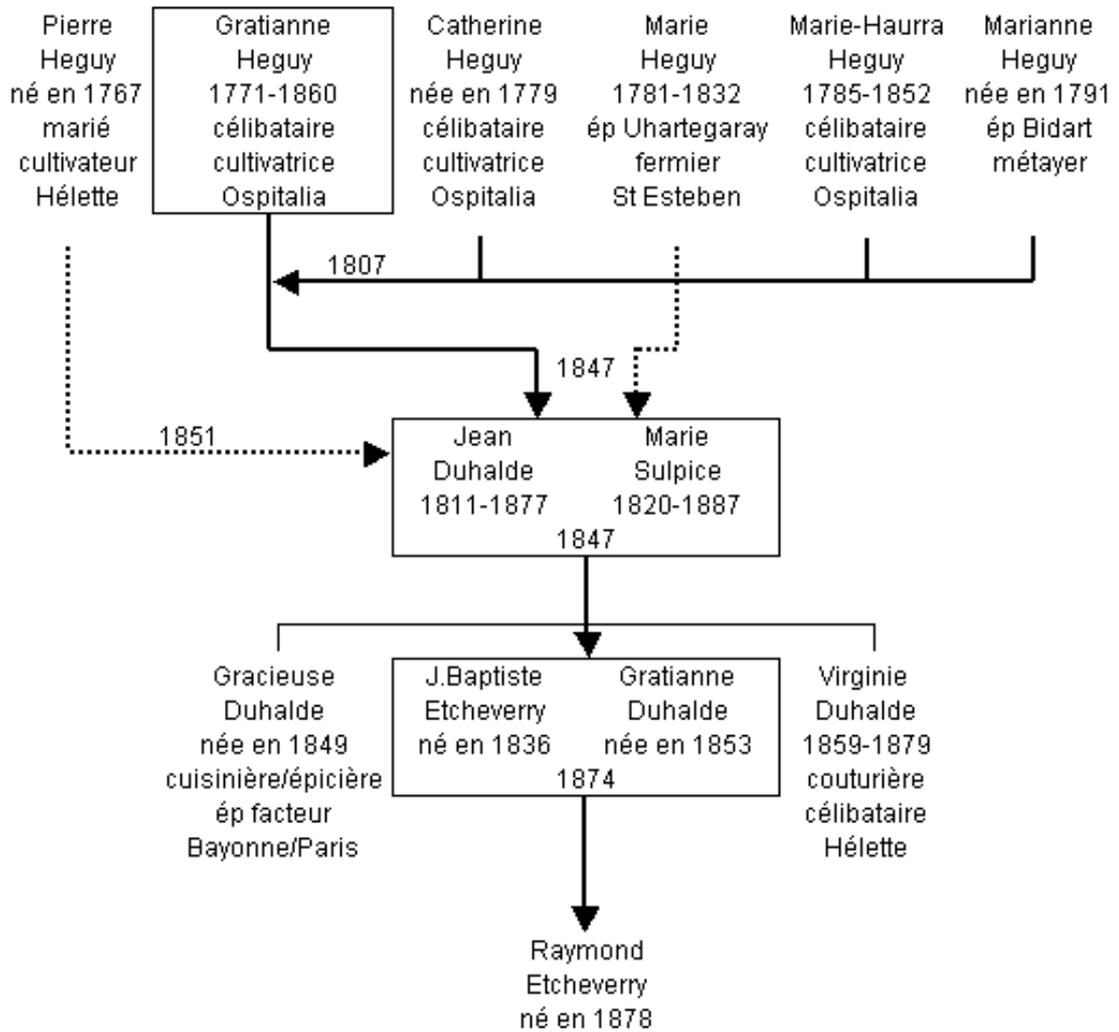
Conversions	Nb parcelles	Superficie
Châtaigneraie en pâture	3	4,3
Bois-taillis en pâture	5	3,5
<i>Total défrichements</i>	<i>8</i>	<i>7,8</i>
<i>Pâtures reboisées</i>	<i>2</i>	<i>0,3</i>
Pâture en prés	3	0,8
Pâture en vigne	1	0,3
Bois en labour	1	0,1
Bois en pré	1	0,3
Bois en verger	1	0,2
<i>Total mise en cultures</i>	<i>7</i>	<i>1,7</i>
Labour en pré	4	2,3
Verger en pré	1	0,1
Labour en verger	1	0,2
Pré en labour	2	0,8
Jardin en labour	2	0,1
Verger en labour	1	1,0
<i>Total reconversion</i>	<i>10</i>	<i>3,4</i>
Bilan 1832-1914 *		
Labours	+1	- 0,5
Prés	+7	+2,8
Autres cultures	+1	- 0,5
Bois	-9	- 8,1
Pâtures	+2	+6,3
* Le nombre de parcelles ne s'équilibre pas, car certaines ont été divisées.		

5. Erraya : tableau des acquéreurs



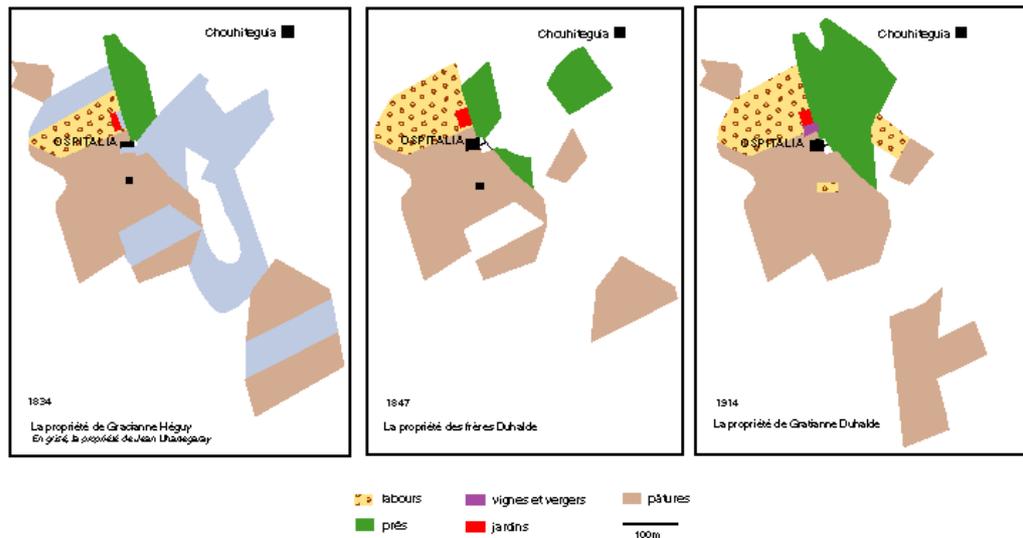
P.E.P. : petite exploitation paysanne

6. Ospitalia : généalogie foncière (1807 – 1928)



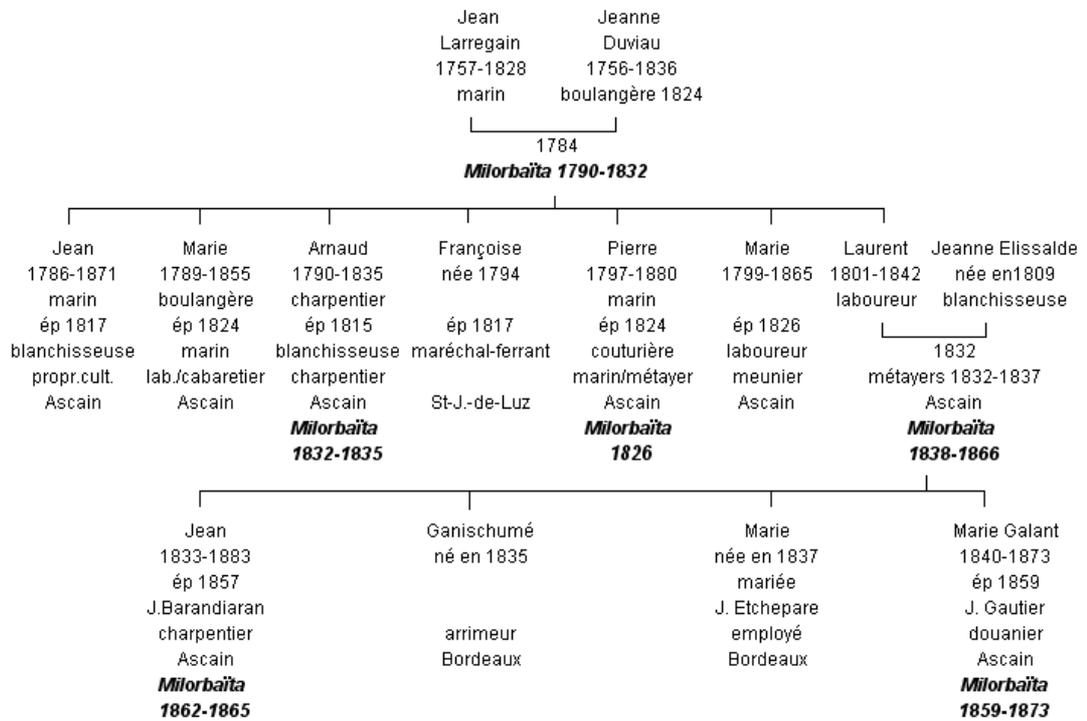
7. Ospitalia : propriété et utilisation des terres

7. OSPITALIA : PROPRIETE ET UTILISATION DES TERRES



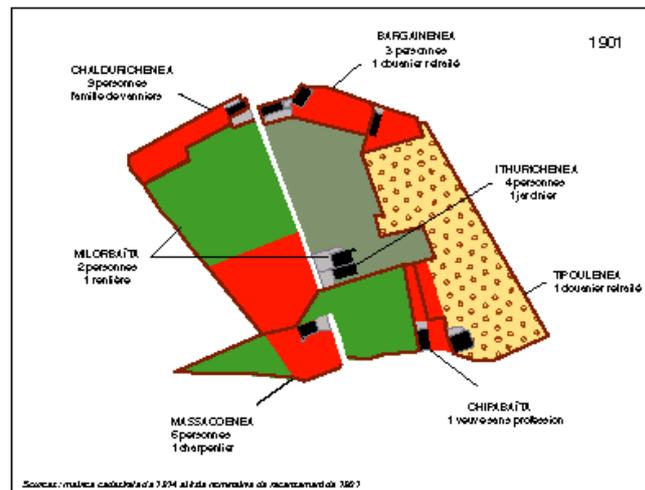
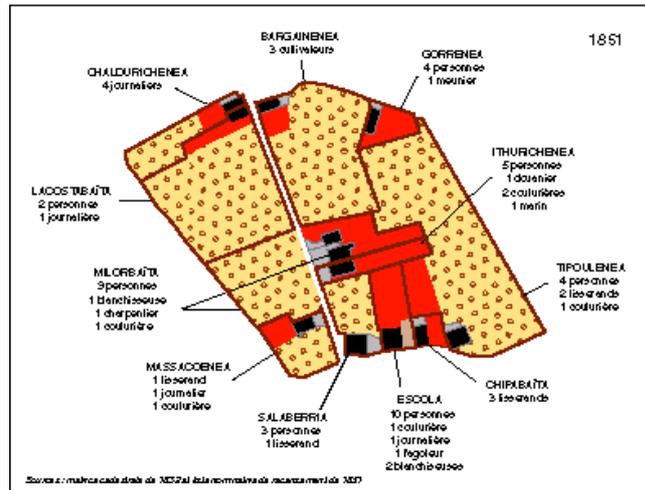
8. Milorbaïta : arbre généalogique

8. MILORBAÏTA



9. Milorbaïta et le quartier du port

9. MILORBAÏTA ET LE QUARTIER DU PORT



10. Milorbaïta : descendance de Jean Larregain et Marie Duviau

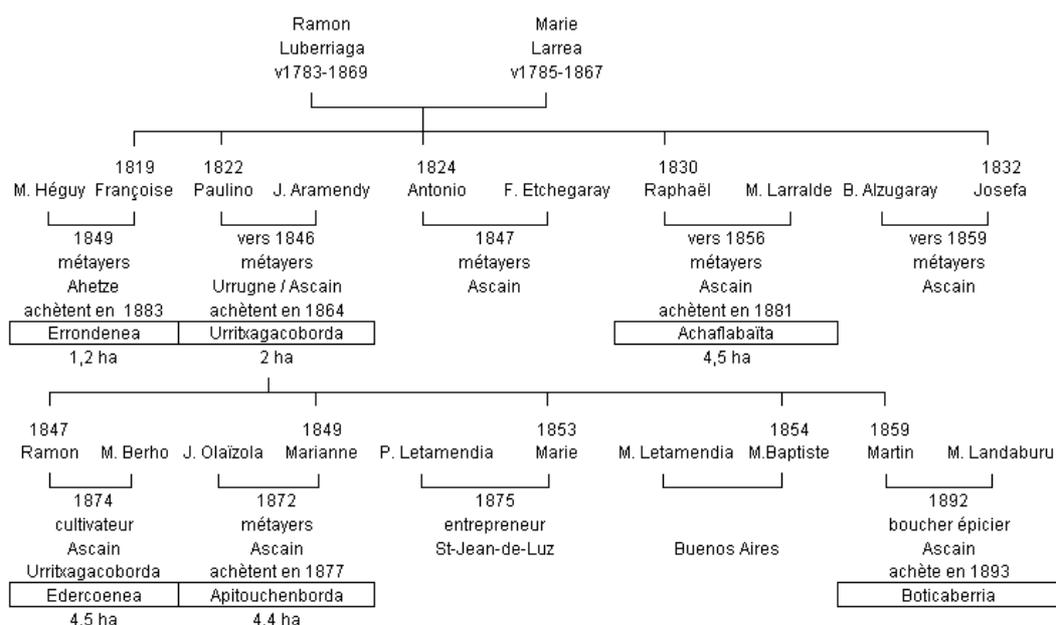
10. MILORBAITA
Descendance de Jean Larregain et Marie Duviau*

Domicile	Profession				
	Laboureurs	Artisans	Employés	Inconnu	Total
1ère génération (née entre 1786 et 1801)					
Ascain	3	<i>cabaretier</i> <i>charpentier</i> <i>meunier</i>			6
St-J.-de-Luz		<i>forgeron</i>			1
Total	3	4			7
2ème génération (née entre 1816 et 1840)					
Ascain	1	<i>3 marins</i> <i>sandalier</i> <i>maçon</i> <i>meunier</i> <i>charpentier</i>	<i>douanier</i>		9
Bordeaux		<i>arimeur</i>	<i>employé</i>		2
Amérique				2	2
Inconnu			<i>douanier</i>	2	3
Total	1	8	3	4	16
3ème génération (née entre 1850 et 1875)					
Ascain	1	<i>2 meuniers</i> <i>gabarrier</i> <i>carrier</i>	<i>domestique</i> <i>cantonnier</i>		7
St-J.-de-Luz		<i>boucher</i>	<i>cocher</i> <i>douanier</i>		3
Pays basque rural	1		<i>prêtre</i> <i>garde champêtre</i> <i>douanier</i>		4
Amérique				5	5
Inconnu		<i>charpentier</i>	<i>2 douaniers</i>	3	6
Total	2	6	9	8	25

*Seule la descendance des enfants et petits-enfants restés à Ascain est connue (soit 6/7 de la 1ère génération et 3/16 de la deuxième.)

11. Urritzagacoborda : généalogie foncière et familiale

11. URRITXAGACOBORDA : GENEALOGIE FONCIERE ET FAMILIALE



12. Urritxagacoborda : lettres de François Aramendy

1. Acte de décès d'Auger Aramendy¹⁵⁴⁹

"Hôpital général d'hommes. 8 octobre 1880. Acte 1975. Salle 2, lit n° 19. Guillaume Aramendi, français, fils de Baptiste et de Marianne Heuty, célibataire, blanc, journalier âgé de 55 ans, malade d'un cancer de l'oesophage, est entré sur rapport du tribunal de paix de San Fernando, le 1er septembre de l'année courante et est décédé le 1er octobre de la même année, à trois heures du matin, d'un cancer de l'oesophage."

2. Lettre de François Aramendy accompagnant l'acte de décès d'Auger

Buenos Ayres, 27 octobre 1880 "Monsieur Paulino Luberriaga, mes chers soeur et beau-frère, Il y a quelques jours que je suis ici à Buenos Ayres, je suis très bien de santé et je désire que au reçu de cette lettre vous vous trouviez de même."

¹⁵⁴⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18214 : succession du 26 janvier 1881. Pièces jointes. La lettre de François Aramendy est traduite du basque, l'acte de décès de l'espagnol.

Je vous fais donc part que notre frère Auger est mort à l'hôpital et je vous envoie dans cette lettre son acte de décès autorisé par le consul Français. A son entrée à l'hôpital on l'avait inscrit sous le nom de Guillaume Aramendi, et j'espère que vous n'aurez à ce sujet aucune difficulté parce que depuis son arrivée sur cette terre on a toujours eu l'habitude de l'appeler ainsi. C'est pourquoi vous devez disposer de la part qui revient à ce frère et remettre à mon filleul ce qui me revient dans cette part. Voulant voir notre frère Martin, je suis allé à soixante lieues d'ici et j'y ai rencontré Baptiste Aramendy, avec le fils de Pacheco, Dolaren¹⁵⁵⁰, ce dernier m'a promis qu'il trouverait mon frère, car il sait à peu près où il se trouve, et qu'il lui fera faire les diligences pour vous envoyer la procuration. Faites dire quelques messes dans le pays pour le repos de l'âme de mon frère, parce que les messes là-bas valent mieux que celles d'ici. Dès que j'aurai des nouvelles de Martin, je m'empresserai de vous écrire. Je finis ma lettre, et je reste votre frère fidèle comme aussi de Marianne¹⁵⁵¹." Francisco Aramendy

3. Extrait de l'acte de décès de Martin Aramendy¹⁵⁵²

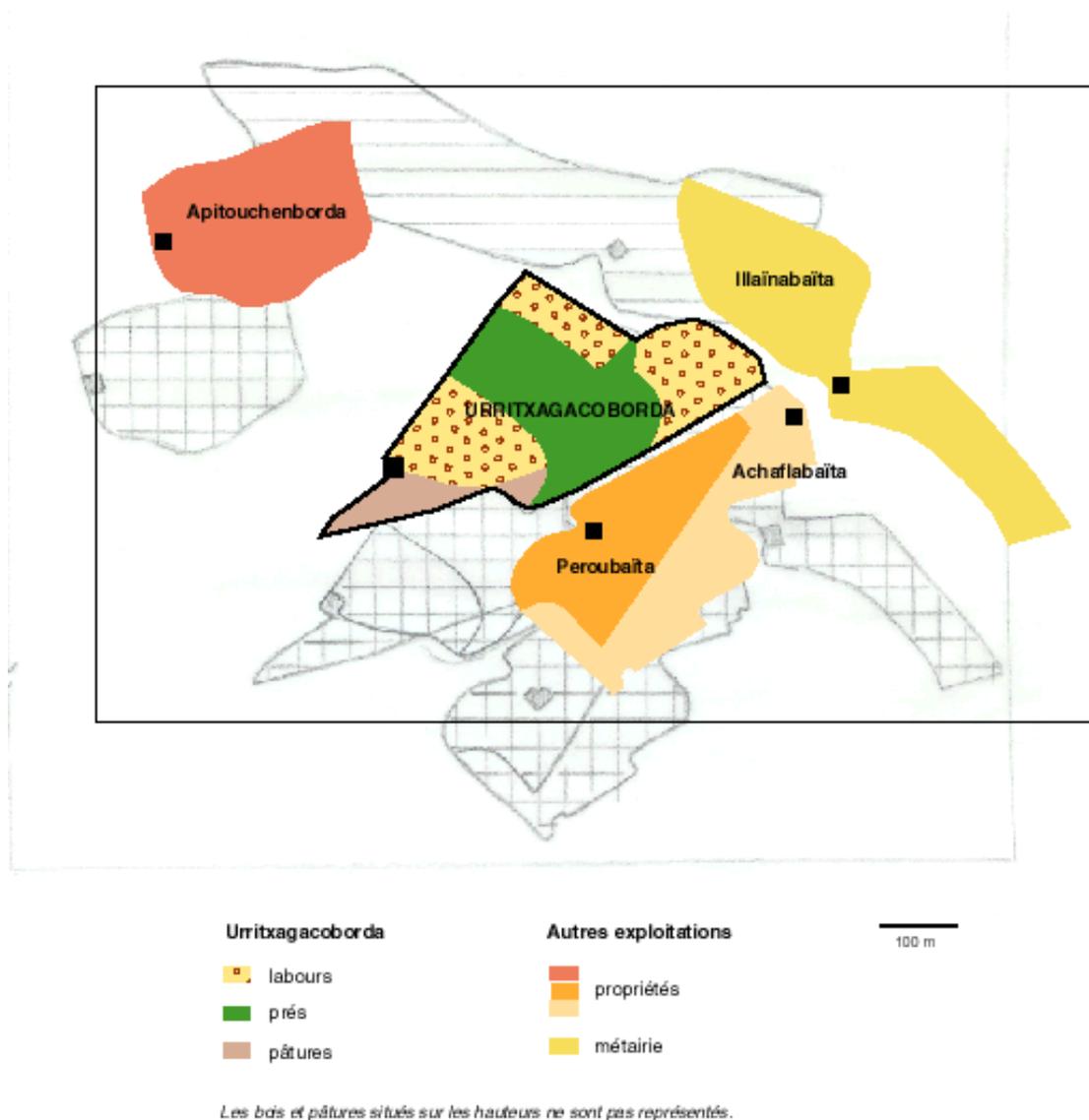
"Le soussigné curé et vicaire de la paroisse de Saint Ignace de Loyola, située en la circonscription de Junin, province de Buenos-Aires, certifie [...] Le 21 juin de l'année du seigneur 1877, le soussigné [...] a donné l'autorisation d'inhumer le corps de Martin Ararmendy, né en France, âgé de 49 ans, domicilié dans le cuartel premier de Junin, célibataire exerçant la profession de boulanger, décédé le 20 de ce mois; il est mort d'une apoplexie anémique [...]"

13. Urritxagacoborda : les exploitations de la famille Luberriaga en 1891

¹⁵⁵⁰ Originaire de la ferme Dolaria, d'Ascaïn.

¹⁵⁵¹ Sa soeur célibataire Marie, ou Marianne.

¹⁵⁵² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18215 : succession du 27 septembre 1882. Pièce jointe, traduite de l'espagnol, accompagnée d'une seconde lettre de François Aramendy.



1553

14. Urritzagacoborda

L'Automobile, affaire de famille ou 75 ans d'automobile 1922-1977

Première génération

André Luberriaga naît le 7 avril 1878, dans une ferme du versant de la Rhune (Urritzakoborda). Comme son père, son grand-père, *etc...* il sera donc tout petit métayer de montagne le jour, contrebandier la nuit. Observant le phénomène touristique - riches anglais notamment - il achète un "parc" de chevaux et assure le transport-promenade des touristes vers le sommet de la Rhune. Un appoint intéressant, avant la guerre 14-18 et après. Séduit par la révolution automobile qui se déroule sous ses yeux, il en acquiert une, en 1922, au retour d'une guerre héroïque. Il obtient un marché avec la Poste et assure le transport du courrier entre son village d'Ascain et le voisin Saint-Pée-sur-Nivelle. En 1926, il estime que

¹⁵⁵³ Extrait du Journal *Sud-Ouest* (publicité du 20 septembre 1997).

l'avenir de l'automobile est grand, décide de bâtir un garage de 100 m² et un atelier attenant de 30 m² sur la place du village qui compte 1300 habitants. Folle audace à l'époque !

Deuxième génération

François Luberriaga, fils aîné du précédent, est né le 20 avril 1903 à Ascain, dans la ferme paternelle (Ederkoenia). En 1928, à l'ouverture du garage, il a 25 ans et son père lui en confie la responsabilité. Il s'associe avec un mécanicien autos de son âge, originaire d'Ustaritz [...]

Les premiers clients sont des touristes anglais, mais aussi bordelais [...] L'affaire prospère et "nourrit" très convenablement les deux familles associées [...]

Troisième génération

André Luberriaga petit-fils du premier, fils aîné de François, est né le 1er mars 1930, à Ascain. Il grandit au milieu des automobiles, mais sa vocation le conduit vers des horizons plus larges.

En 1955, à 25 ans, il entre à la Régie Renault, à l'Ecole des cadres techniques. En 1958, il est envoyé à Mexico, comme adjoint du responsable après-vente d'Amérique latine [...] En 1990, il prend sa retraite de PDG pour se consacrer à ses mandats électoraux.

Mais sa succession est assurée...

Quatrième génération

Guy Josié est né le 1er mars 1955 à Bayonne. Sa mère est d'Ascain, son père de Saint-Pée-sur-Nivelle [...] Il épouse la fille d'André Luberriaga [...] ¹⁵⁵⁴

Annexes du chapitre 3

1. Paysans du Labourd : plan de la monographie d'Etcheederrea

PREMIERE PARTIE : OBSERVATIONS PRELIMINAIRES

1. Etat du sol, de l'industrie et de la population

2. Etat civil de la famille

3. Religion et habitudes morales

4. Hygiène et service de santé

5. Rang de la famille

6. Propriétés

7. Subventions

8. Travaux et industries

9. Aliments, repas

10. Habitation, mobilier, vêtements

11. Récréations

12. Phases principales de l'existence

13. Moeurs et institutions assurant le bien-être physique et moral de la famille

¹⁵⁵⁴

Seul le "etc..." est souligné par nous : on notera dans ce document exemplaire le souci constant de se construire une légitimité en inscrivant la succession des générations dans un territoire et surtout dans un temps immémorial.

DEUXIEME PARTIE : BUDGET DE LA FAMILLE

Budget des recettes de l'année

Section I : revenus des propriétés

Section II : produit des subventions

Section III : salaires des travaux exécutés par la famille

Section IV : bénéfice des industries entreprises par la famille

Budget des dépenses de l'année

Section I : dépenses concernant la nourriture

Section II : dépenses concernant l'habitation

Section III : dépenses concernant les vêtements

Section IV : dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé

Section V : dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances

Comptes annexés au budget

I - Comptes des bénéfiques

(1) Exploitation du domaine de la famille et des terres louées par elle

(2) Exploitation des boeufs de labour et de transport et de la vache à lait

(3) Exploitation du troupeau de brebis

(4) Exploitation de la basse-cour

(5) Résumé des comptes des bénéfiques résultant des industries

II - Comptes relatifs aux subventions

(6) Bois d'affouage des forêts communales

III - Comptes divers

(7) Compte de la dépense annuelle pour vêtements et étoffes achetés

(8) Compte de la dépense annuelle pour la toile de lin de confection domestique

(9) Compte de la dépense annuelle pour vêtements de laine de confection domestique

(10) Compte de la dépense annuelle pour confection de vêtements en étoffes achetées

(11) Compte de la dépense annuelle totale de la famille pour vêtements

TROISIEME PARTIE : NOTES

(A) Sur le système de culture usité dans le Labourd

(B) Sur l'exploitation du troupeau de brebis et sur l'importance des paturages communaux qui permettent de l'entreprendre

(C) Sur l'ancienne organisation de l'assistance mutuelle dans les communes basques

(D) Sur l'émigration périodique des Basques français en Espagne

(E) Sur l'émigration transatlantique des Basques français

2. Etcheederrea : les terres

	Cadastre 1840	Enquête 1856	Cadastre 1914
Labours	1,65	1,32	0,4
Prairies	0,64	0,66	1,02
Jardin	0,03	0,02	0,03
Verger	0,32	0	0
Landes	4,85	2	7,01
Bois	1,64	0,65	1,9
Châtaigneraie	1,23	0,35	0
Maison et écurie	1	1	1
Bordes	3	1	2
Total propriété	10,4	5	10,4
Labour en location		0,5	
Pacages en location		**	
Communaux		parcours bétail *	
		bois de chauffage *	

* Valeur estimée à 141,5 francs par an.
** Prix de location estimé à 90 francs par an.

3. Etcheederrea : cheptel et outillage. Tableau comparatif¹⁵⁵⁵

	Etcheederrea	Urgorria	Harismendia	Gastelua
Date	1856	1856	1856	1860
Source	enquête	inventaire	inventaire	inventaire
Cultures (ha)	2	4	4	7
Exploitant	propriétaire	métayer	métayer	propriétaire
Matériel agricole				
araire	1	1	1	2
herse	1	1	1	2
faux à foin	1	2	3	2
faucille, serpe	4	7	4	10
fourche, trident	4	4	3	5
rateau	1		5	1 + 12
charrette	1	1	1	3
bêche, houe, sarcloir	3	7	4	13
pioche	2		1	2
hache	2	1		3
hache-paille ou pelle en fer	1	1		3
Valeur estimée	169	100	79	161
Bétail				
boeuf	2	*		
vache	1	*	2	4
ovin	83		30	113
cheval, mule	0	1		2
porc	2	2		2
Valeur estimée	1201	170	483	2061

* Le bétail à cornes appartient au propriétaire.

¹⁵⁵⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4 U 12/20 : inventaires des 31 janvier et 9 avril 1856. III-E 8885 : inventaire du 15 juin 1860.

4. Le travail familial à travers trois enquêtes leplaysiennes

	Etcheederrea *	Melouga ¹⁵⁵⁶	Pays d'Orthe ¹⁵⁵⁷ **
	1856	1856	1887
HOMMES			
Nombre de journées de travail par tête	308	332	273
Part des travaux agricoles	82 %	94 %	74 %
FEMMES			
Nombre de journées de travail par tête	311	325	342
Part des travaux agricoles	29 %	58 %	40 %
ENFANTS ET VIEILLARDS			
Nombre de journées de travail par tête	58	153	207
Part des travaux agricoles	17 %	67 %	47 %
* L'égrenage du maïs est compris dans les travaux domestiques.			
** La fabrication des conserves salées est comprise dans les travaux agricoles.			

5. Etcheederrea : répartition du travail familial

Nombre de journées de travail							
Travaux	Epoux	Epouse	Soeur	Fille	Mère	Total	%
Domestiques	0	296	147	150	40	633	55
Jardin et basse-cour	0	16	0	0	0	16	1
Cultures	201	6	101	40	0	348	30
Elevage	52	4	56	0	0	108	9
Hors exploitation	55	0	0	0	0	55	5
Total	308	318	304	190	40	1160	100

6. Etcheederrea : consommation du ménage. Tableau comparatif (en francs)

	Production familiale	Achats	Total	Ménage de ¹⁵⁵⁸ journaliers
Alimentation	831	134	965	370
Habillement	96	234	330	100
Logement*	66	34	100	82
Santé, aumône...	46	62	108	20
Total	1039	464	1503	572
%	69	31	100	
Par tête	148	66	214	114
* Non compris : intérêts fictifs du capital. ** Dépenses non comptées : impôts et dettes.				

7. Etcheederrea : consommation de céréales par tête. Tableau comparatif

	Etcheederrea	Hélette 1815-1870 ¹⁵⁵⁹		
		moyenne	minimum	maximum
Maïs (kg)	298	249	57	426
Froment (kg)	106	221	120	450
Total	404	470	207	876

8. Etcheederrea : rendements. Tableau comparatif (quintaux/hectare)

	Froment	Maïs	Foin
Etcheederrea	11	20	30
Enquêtes 1852-61 ¹⁵⁶⁰	8 à 10 *	9 à 13 *	23 **
Enquête 1866 ¹⁵⁶¹	12 à 14 *	16 à 20 *	40 **

* Fourchettes. ** Moyennes.

9. Etcheederrea : prix des céréales et du bétail. Tableau comparatif

	Froment *	Maïs *	Bœuf **	Veau **	Agneau **
Etcheederrea	28	15,8	150	40	3
Ardt Bayonne 1852 ¹⁵⁶²	22	13	158	29	3
Ardt Bayonne 1856-61 ¹⁵⁶³	27	17			

* Prix du quintal, en francs.
** Prix d'un animal, en francs

Les tableaux 2 à 9 attestent de la fiabilité de la monographie de 1856. La comparaison avec le cadastre montre que la superficie de la propriété est sous-estimée par l'enquêteur, qui considère à tort les bois et landes comme des communaux. L'enquête permet en revanche de corriger les données du cadastre en ce qui concerne l'exploitation, qui comprend des terres en location (tableau 2). La composition de l'outillage et du cheptel est proche de celle des exploitations inventoriées à Hélette à la même époque (tableau 3). L'évaluation du travail familial, comparée à deux autres enquêtes leplaysiennes (tableaux 4 et 5), la consommation du ménage, comparée au budget d'un ménage de journaliers de l'enquête agricole de 1852 et aux pensions viagères accordées aux veufs à Hélette (tableaux 6 et 7), les prix et les rendements, comparés aux données des enquêtes agricoles (tableaux 8 et 9), paraissent également cohérents.

10. Etcheederrea : part de l'autoconsommation (en francs)

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Production brute	Consommations intermédiaires		Production nette*	Consommation du ménage**	
	valeur	valeur	%	valeur	valeur	%
Froment	272	21	8	251	209	83
Maïs	329	60	18	269	269	100
Fruits légumes	120	7		113	113	100
Lin	18			18	18	100
Bois	60			60	60	100
Fourrages litière	566	566	100	0		
Total cultures	1365	654	48	711	669	94
Bovins	390			90	0	0
Ovins	175			175	17	10
Porcs	223			187	187	100
Volaille oeufs	21			21	7	33
Produits laitiers	100			100	92	92
Peaux laine	148			148	14	9
Fumier	156	156	100	0		
Total élevage	1213	156	13	721	317	44
TOTAL	2578	810	31	1432	986	57

* Consommations intermédiaires et achats de bétail déduits.
 ** Dons compris.

Près d'1/3 de la production brute est directement réinvesti dans l'exploitation (consommations intermédiaires : 31 %) : il s'agit essentiellement des fourrages et du fumier. Le ménage consomme ensuite 57 % de la production nette, et notamment 94 % des végétaux.

11. Etcheerderrea : échanges en argent et en nature, évalués en francs

	Achats et locations			Ventes et dons	
	Produits	Travail	Terres	Produits	Travail
CULTURE DES CHAMPS ET DES PRES					
entretien du matériel agricole	2				
achat de graines et plants	3				
journées d'ouvriers		27			
location d'un champ			20		
vente de froment				42	
dons aux pauvres				44	
ELEVAGE BOVIN					
achat de deux boeufs	300				
achat de cordages et courroies	2				
maréchal et charron		28			
pâturage			10		
vente de deux boeufs				350	
vente d'un veau				40	
vente du beurre				8	
vente du travail des boeufs					220
ELEVAGE OVIN					
location de pâturages			90		
vente d'animaux				158	
vente de laines et peaux				134	
JARDIN ET BASSE-COUR					
achat de deux porcs	36				
vente de volailles				14	
dons de légumes aux pauvres				2	
ENTRETIEN DU MENAGE					
achat de maïs	23				
achat d'oeufs, viande, poisson	24				
achat d'épicerie, vin, cidre	51				
achat d'étoffes	192				
achat de lin	10				
achat de savon	17				
travail de la cardeuse		1			
travail du tisserand		10			
travail de la couturière		9			
entretien de la maison	12				
achat de chandelles et de résine	17				
santé école	26				
culte	31				
fêtes marché	5				
Total cultures	52			86	
Total élevage bovin	340			618	
Total élevage ovin	90			292	
Total jardin basse-cour	36			16	
Total entretien du ménage	428			0	
BILAN DES ECHANGES	946			1012	

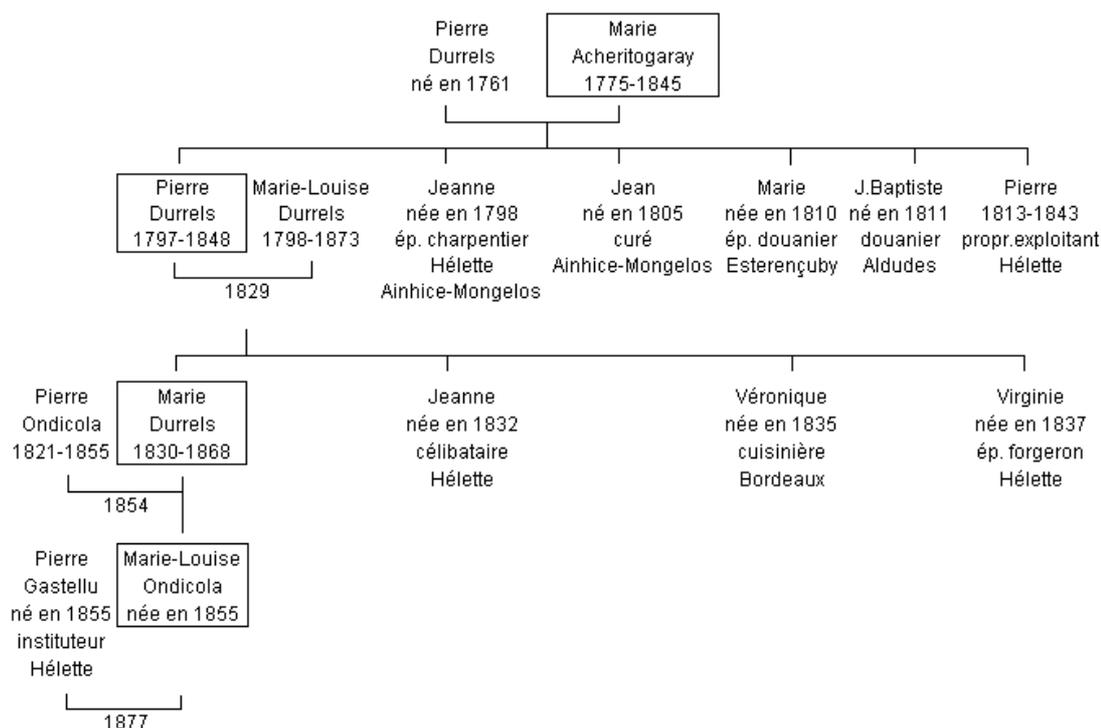
12. Budget d' Etcheederrea : tableau synthétique

12. Budget d'Etcheederrea : tableau synthétique (en francs)								
	Production brute	Circuit interne		Dons et prestations en nature	Circuit monétaire			
		Consommation agricole	ménage		Recettes	Dépenses agricoles	ménage	Bénéfice
TRAVAUX DES CHAMPS, BOIS ET LANDES								
Froment	272	21	201	8	42			42
Maïs	329	60	224	45			23	-23
Lin	18		18					
Bois	60		60					
Fourrage litière	566	566						
Ensemble des terres						41		-41
ELEVAGE BOVIN ET OVIN								
Animaux viande	565		17		548	385	12	152
Produits laitiers	100		90	2	8			8
Laine et peaux	148		14		134			134
Fumier	135	135						
Journées d'attelage				52	168			168
JARDIN ET BASSE-COUR								
Fruits légumes*	120	7	109	4				
Porcs	223		219	4		36		-36
Volaille oeufs	21		7		14		1	13
Fumier	21	21						
ENTRETIEN DU MENAGE								
Alimentation							62	-62
Habillement							234	-234
Logement							34	-34
Santé, école, culte							62	-62
BILAN								
Terres	1 245	647	503	53	42	41	23	-22
Elevage bovin et ovin	948	135	121	54	858	385	12	462
Jardin basse-cour	385	28	335	8	14	36	1	-23
Entretien du ménage							392	-392
Impôts						29		-29
Intérêts des dettes						25		-25
TOTAL	2 578	810	959	115	914	489	455	-29

* Dont haricots produits avec le maïs, châtaignes, et fruits des arbres épars.

13. Errecartia : généalogie

13. ERRECARTIA

14. Errecartia : évolution de l'endettement¹⁵⁶⁴

	1828	1853	1868	1877
	Mariage	Mariage	Inventaire	Mariage
Droits successoraux	13400	6880	5000	5000
Dettes hypothécaires	1260	12000		3800
Autres dettes	6540	6400	5000	
Créances			5200	
Numéraire			1000	
<i>Endettement total</i>	<i>21200</i>	<i>25280</i>	<i>3800</i>	<i>8800</i>
<i>Dot</i>	<i>9210</i>	<i>30000</i>		<i>6000</i>

15. Errecartia : composition de la dette en 1868

¹⁵⁶⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8919, 18054, 18044 et 8887 : contrats de mariage des 29 décembre 1828, 28 novembre 1853 et 7 avril 1877, inventaire du 15 avril 1868.

	Hélette	Hors commune	Total
Droits successoraux	3 304	1 652	4 956
Prêts familiaux		1 080	1 080
Voisins et amis	779	500	1 279
Fournisseurs	380	667	1 047
<i>dont médecins</i>		303	303
<i>dont marchands</i>	69	357	425
<i>dont forgerons</i>	271		271
Main d'oeuvre	1 663	319	1 982
<i>dont journaliers</i>	360	319	679
<i>dont domestiques</i>	1 303		1 303
Total	6 126	4 218	10 344

16. Note sur le crédit

Le suivi de l'endettement des exploitations se heurte à de nombreux obstacles. La circulation de l'argent dépasse en effet largement le cadre du crédit notarié, et seul le moment privilégié des successions permet de s'en faire une idée assez précise, quoique incomplète.

Le crédit hypothécaire, par l'intermédiaire d'un notaire, est le plus facile à saisir car il laisse des traces à l'enregistrement. A l'échelle de l'exploitation, il nous échappe toutefois en partie : le marché de l'argent est un marché régional, et son étude exigerait un dépouillement exhaustif des registres des hypothèques d'au moins deux arrondissements. C'est par exemple auprès d'un notaire de Saint-Jean-Pied-de-Port que la maison a emprunté 12 000 francs en 1845, puis auprès d'un notaire de Bayonne qu'elle a placé une créance de 2 000 francs en 1863. Pour la même raison, il est souvent difficile de savoir si les droits successoraux ont été payés, et quand.

Au sein de la société d'interconnaissance, le crédit se fait parfois par acte sous seing privé, le plus souvent verbalement devant témoins. De cette part immergée du crédit, sans doute la plus importante, nous n'avons que quelques aperçus. Ainsi, l'inventaire des biens de Marie Durrels en 1868 ne fait mention ni des 1 200 francs prêtés au vétérinaire de Hélette, ni des 2 000 francs dus par un cousin de son mari : nous n'en avons connaissance qu'à travers les recettes des comptes de tutelle. De même, seuls deux de ses vingt-cinq créanciers lui ont fait signer un acte sous seing privé et ce n'est qu'à la faveur de l'inventaire que nous connaissons le montant et le détail de sa dette. Le crédit à la consommation, qui participe de ce crédit informel, est largement répandu : chacun a un compte chez ses fournisseurs, sans doute soldé au moment des récoltes ou de la vente du bétail.

17. Comptes d'Errecartia

17. COMPTES D'ERRECARTIA

		Total 1868-1876				Moyenne annuelle	
	RECETTES		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES
Froment	2 627	Gages des domestiques	2 881	Froment	328	Gages des domestiques	360
Paille	160	Journaliers	519	Paille	20	Journaliers	65
Haricots	270	Forgerons	494	Haricots	34	Forgerons	62
Pommes	195	Location de la batteuse	87	Pommes	24	Location de la batteuse	11
Bois	111	Petit matériel	65	Bois	14	Petit matériel	8
<i>Productions végétales</i>	<i>3 363</i>	Plants, graines	103	<i>Productions végétales</i>	<i>4,27</i>	Plants, graines	13
		Chaux	93			Chaux	12
Bovins	2 885	Défrichage	97	Bovins	361	Défrichage	12
Ovins	403	Confrérie du bétail	1 817	Ovins	50	Confrérie du bétail	227
Laine et peaux	457	Location de pacages	202	Laine et peaux	57	Location de pacages	25
Lait	27	Autres dépenses d'élevage	159	Lait	3	Autres dépenses d'élevage	20
Porcs	889	<i>Dépenses agricoles</i>	<i>6 517</i>	Porcs	111	<i>Dépenses agricoles</i>	<i>815</i>
Chevaux	446	Alimentation	987	Chevaux	56	Alimentation	123
<i>Productions animales</i>	<i>5 107</i>	Logement, divers	564	<i>Productions animales</i>	<i>6,38</i>	Logement, divers	71
		Pension veuve	819			Pension veuve	102
		Education pupille	3 864			Education pupille	483
		Culte, deuil, tutelle	1 461			Culte, deuil, tutelle	183
		<i>Dépenses ménage</i>	<i>7 695</i>			<i>Dépenses ménage</i>	<i>962</i>
Loyers	3 703	Impôts, assurances	1 214	Loyers	463	Impôts, assurances	152
Intérêts des créances	350	Intérêts des créances	1 672	Intérêts des créances	44	Intérêts des créances	209
<i>Total recettes</i>	<i>12 523</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>17 088</i>	<i>Total recettes</i>	<i>1 565</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>2 138</i>
<i>dont agricoles</i>	<i>8 470</i>	<i>dont agricoles</i>	<i>6 517</i>	<i>dont agricoles</i>	<i>1 058</i>	<i>dont agricoles</i>	<i>815</i>

1565

18. Concours d'agriculture départemental de 1905 : Composition des dossiers

1. Renseignements généraux
2. Exploitation : division des terres exploitées
3. Mode de faire-valoir
4. Assolement ou succession des cultures
5. Emploi des engrais et amendements
6. Cultures
7. Animaux
8. Alimentation des animaux
9. Achats pour la nourriture des animaux

1565 Arch. nat. F10 / 1779. Concours départemental d'agriculture, Basses-Pyrénées, 1905.

299

10. Main d'oeuvre
 11. Frais de nourriture du personnel
 12. Outillage et matériel agricole
 13. Industries agricoles
 14. Charges pesant sur la propriété
 15. Comptabilité
 16. Améliorations foncières
 17. Renseignements divers
 18. Dépenses annuelles
 19. Inventaire du capital
 20. Recettes annuelles
19. CONCOURS DE 1905 : RESULTATS DES EXPLOITATIONS

	Goyty	Minimum	Médiane	Maximum 1566
Capital foncier	30 000	25 000	40 000	108 000
Capital d'exploitation	13 220	10 620	16 040	19 800
<i>dont outillage</i>	<i>1 500</i>	<i>715</i>	<i>1 700</i>	<i>5 000</i>
<i>dont cheptel</i>	<i>6 990</i>	<i>5 010</i>	<i>7 560</i>	<i>13 700</i>
Capital total	43 220	35 620	59 800	127 466
SAU	13	10	16	30
Capital/SAU	3 373	2 361	3 373	5 042
Recettes monétaires	2 150	1 318	5 880	10 450
Recettes/SAU	168	98	389	933
Recettes/capital	5 %	4 %	9 %	15 %

20. COMPTES DE GOYTY

	1869			1904		
	Exploitation	Propriétaire	Métayer	Exploitation	Propriétaire	Métayer
RECETTES DE L'ANNEE						
Froment	176	88	88	500	250	250
Boeufs	0	0	0	700	350	350
Veaux	480	240	240	120	60	60
Laine	0	0	0	12	0	12
Porcs	220	0	220	480	0	480
Oeufs volailles	68	0	68	338	0	338
Total	944	328	616	2 150	660	1 490
DEPENSES DE L'ANNEE						
Fourrages	175	88	88	75	38	38
Engrais	0	0	0	190	95	95
Semences	50	25	25	40	20	20
Entretien	75	13	63	106	31	75
Impôts assurances	68	34	34	127	64	64
Alimentation	200	0	200	100	0	100
Total	568	159	409	638	247	391
BILAN DE L'ANNEE						
Bénéfice	376	169	207	1 512	413	1 099
Indice	100	100	100	402	244	531
CAPITAL						
Foncier	18 000	18 000	0	30 000	30 000	0
Cheptel	1 995	780	1 215	6 990	2 910	4 080
Matériel	1 000	0	1 000	1 500	0	1 500
Provisions	650	325	325	1 730	865	865
Total	21 645	19 105	2 540	40 220	33 775	6 445
Indice	100	100	100	186	177	254
BILAN DES INVESTISSEMENTS (1869-1905)						
		Exploitation Propriétaire		Métayer		
Augmentation de capital		18 575	14 670	3 905		
Augmentation des bénéfices		1 136	244	892		
Rentabilité des investissements		6%	2%	23%		

21. Schéma de l'assolement biennal

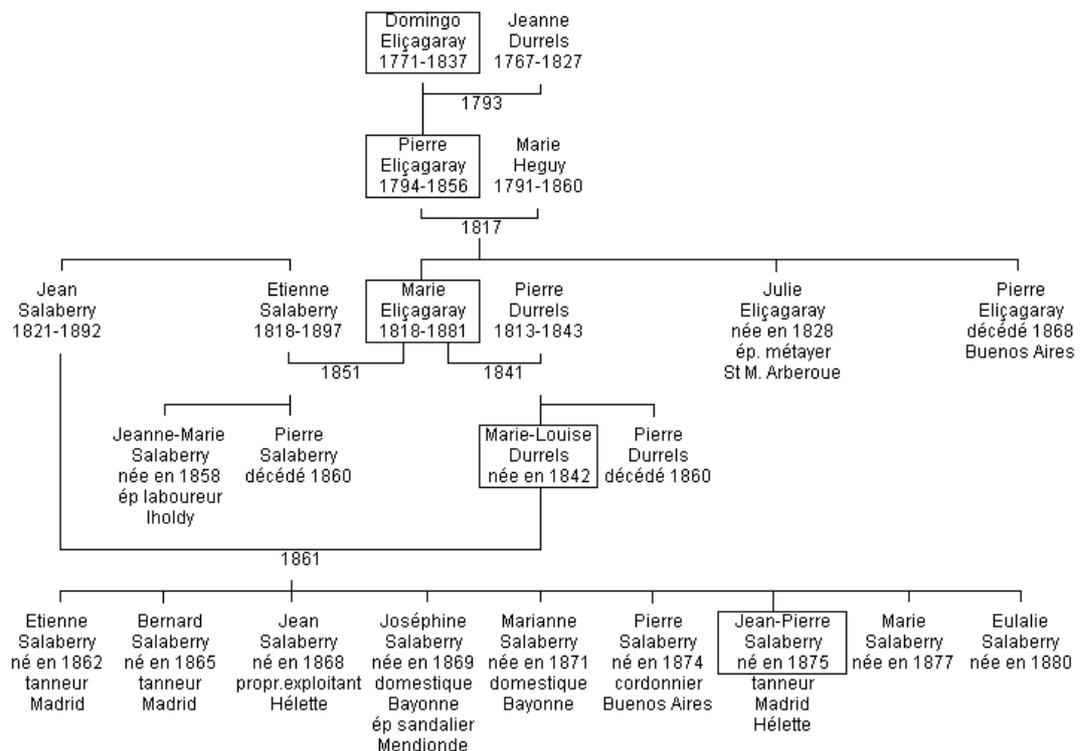
Sole 1	BLE + fèves								Navets / Trèfle			
Sole 2	Navets / Trèfle				MAÏS + cultures dérobées						BLE	
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

22. Revenu des ménages : tableau comparatif

	Etcheederrea (1856)	Goyty (1904)
Recettes de l'élevage	404	1240
Recettes des végétaux	42	250
Dépenses agricoles	189	260
Revenu monétaire	257	1230
Autoconsommation du ménage	1022	1635
Revenu agricole	1279	2865
Revenu des transports	220	0
Revenu global du ménage	1499	2865
<i>Revenu global par tête</i>	<i>210</i>	<i>220</i>
<i>dont revenu monétaire</i>	<i>68</i>	<i>94</i>
<i>dont autoconsommation</i>	<i>146</i>	<i>126</i>

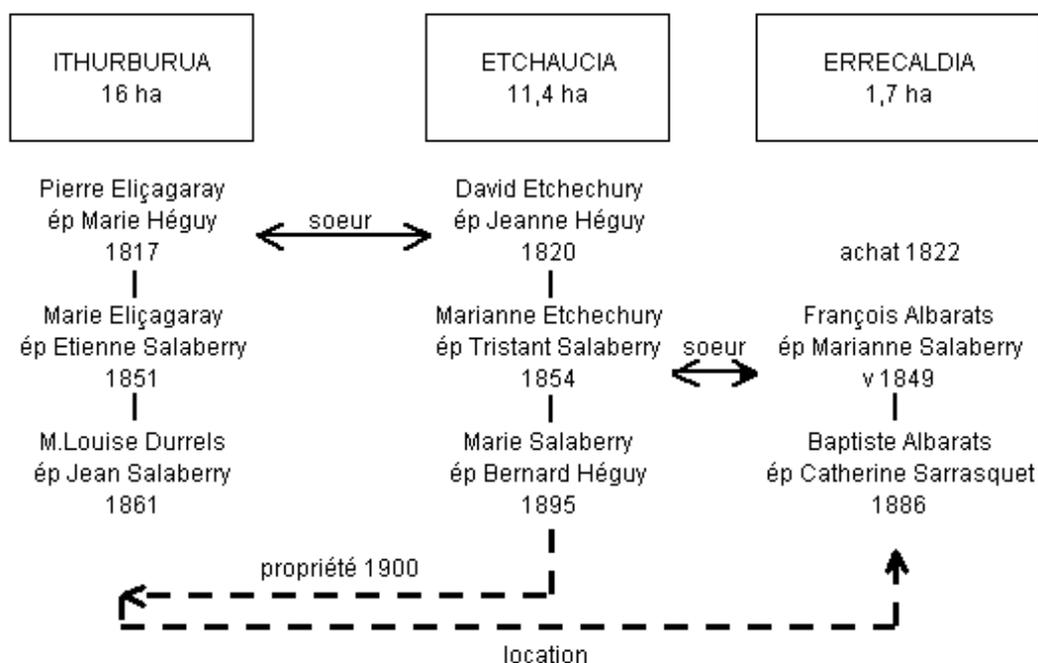
Annexes du chapitre 4

1. Ithurburua : arbre généalogique



2. Ithurburua : circulation familiale des terres

2. ITHURBURUA : CIRCULATION FAMILIALE DES TERRES



3. Ithurburua : l'exploitation (1834-1914)

	Superficie en hectares			
	1834	1834-1914		1914
	Cadastre	Acquisitions	Conversions	Cadastre
Labours	3,2	0	+ 0,5	3,7
Prés	1,3	1,5	+ 1,2	4
Vignes	0,2	0	- 0,1	0,1
Pâtures	7,7	8,9	- 0,9	15,7
Bois	3,6	1	- 0,8	3,8
Autres	0,1	0	0	0,1
Total	16	11,4	1,7	27,4
<i>Nb parcelles</i>	<i>21</i>	<i>20</i>	<i>13</i>	<i>41</i>

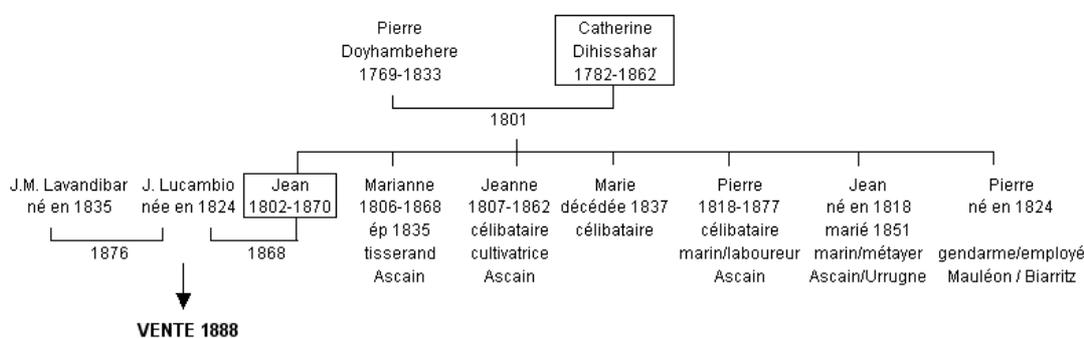
4. Ithurburua en 1914 : origine de la propriété

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

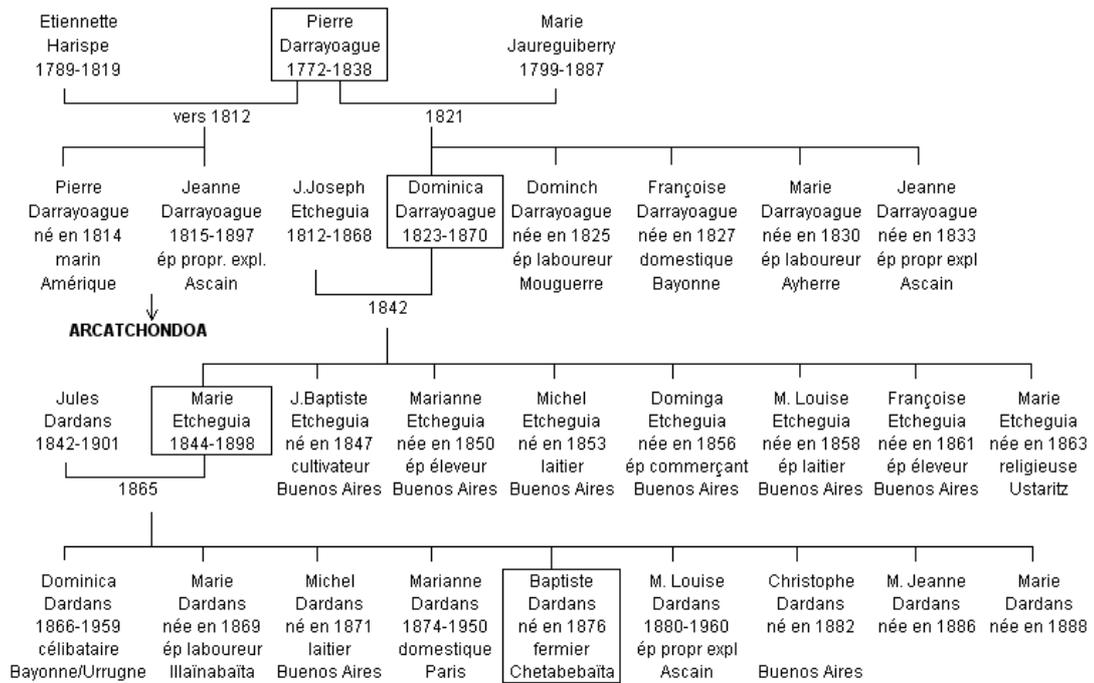
	Total	Transmis		Acquis dans la parenté		Acquis hors parenté	
	superficie	superficie	%	superficie	%	superficie	%
Labours	6,3	3,3	52	2,5	40	0,5	8
Prés	5,7	1,8	32	1,7	29	2,2	39
Pâtures	21,8	7,7	35	6,5	30	7,6	35
Bois	6,6	3,2	48	2,5	38	1,0	15
Sup. totale	40,8	16	39	13,4	33	11,4	28

5. Etchegaraya : arbre généalogique

5. ETCHEGARAYA

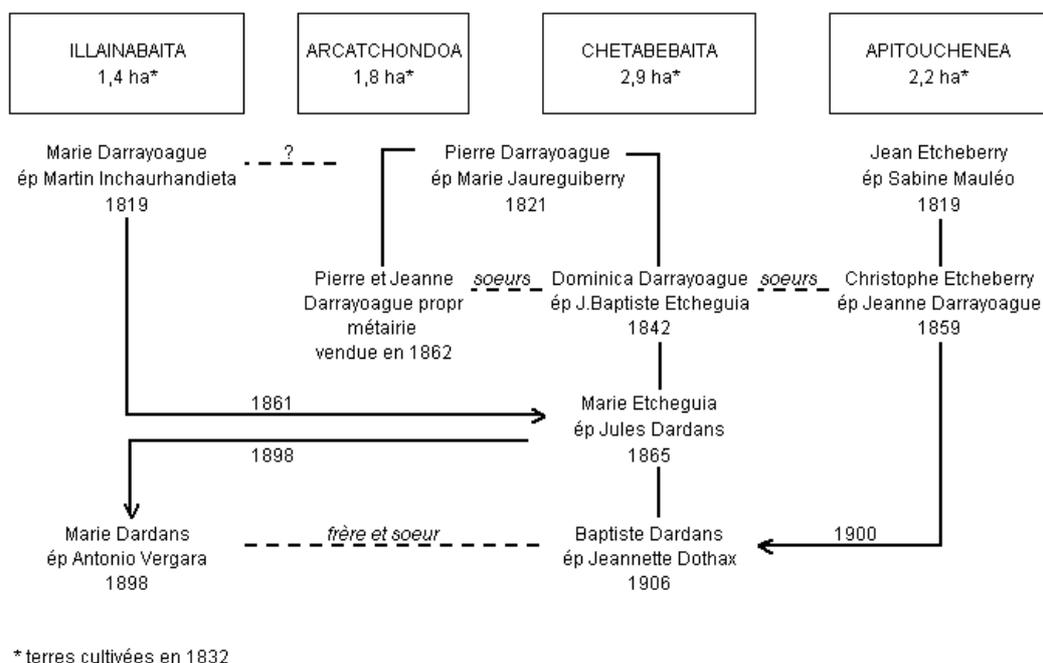


6. Chetabebaïta : arbre généalogique

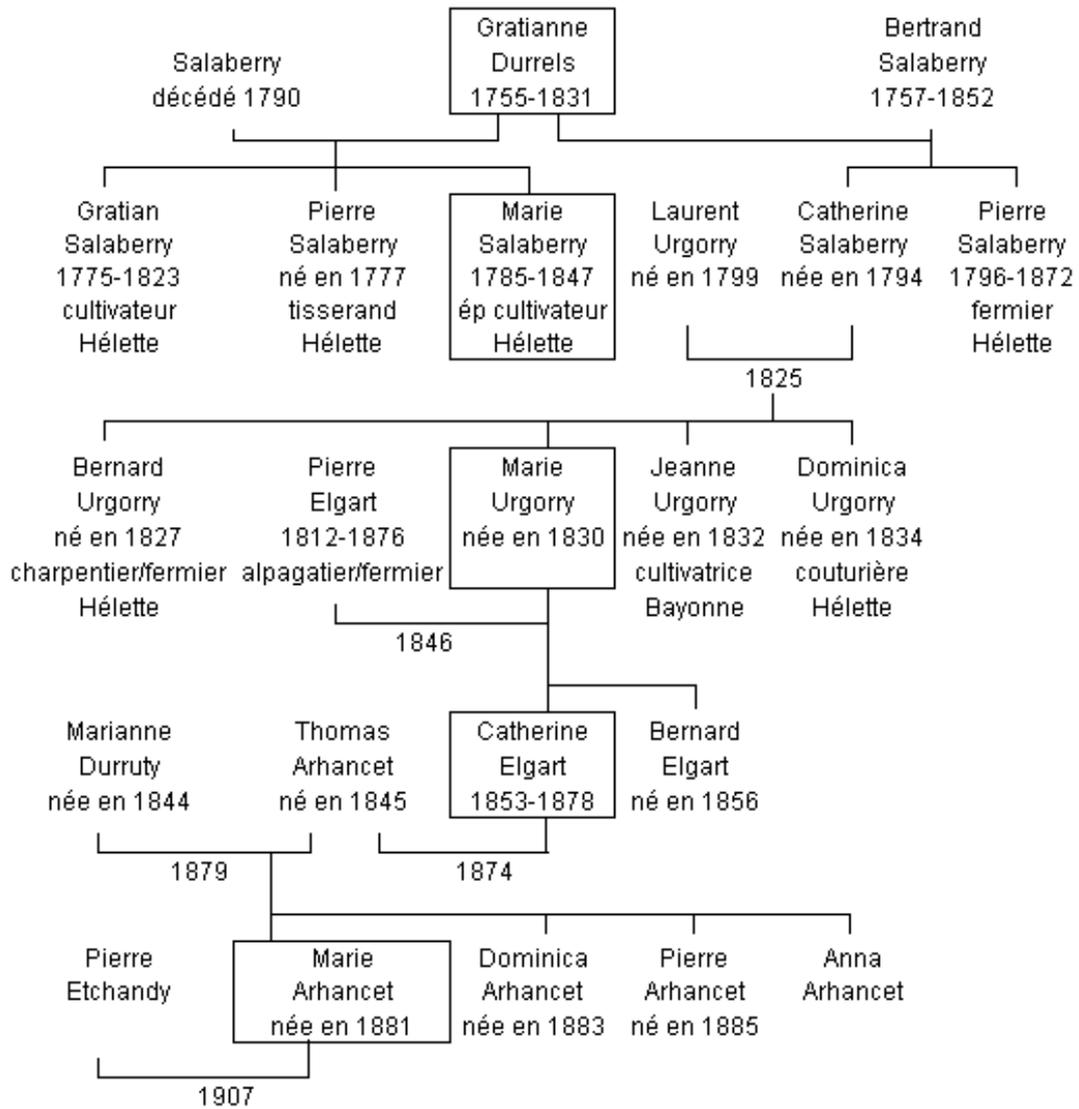


7. Chetabebaita : circualtion familiale des terres

7. CHETABEBAITA : CIRCULATION DES TERRES

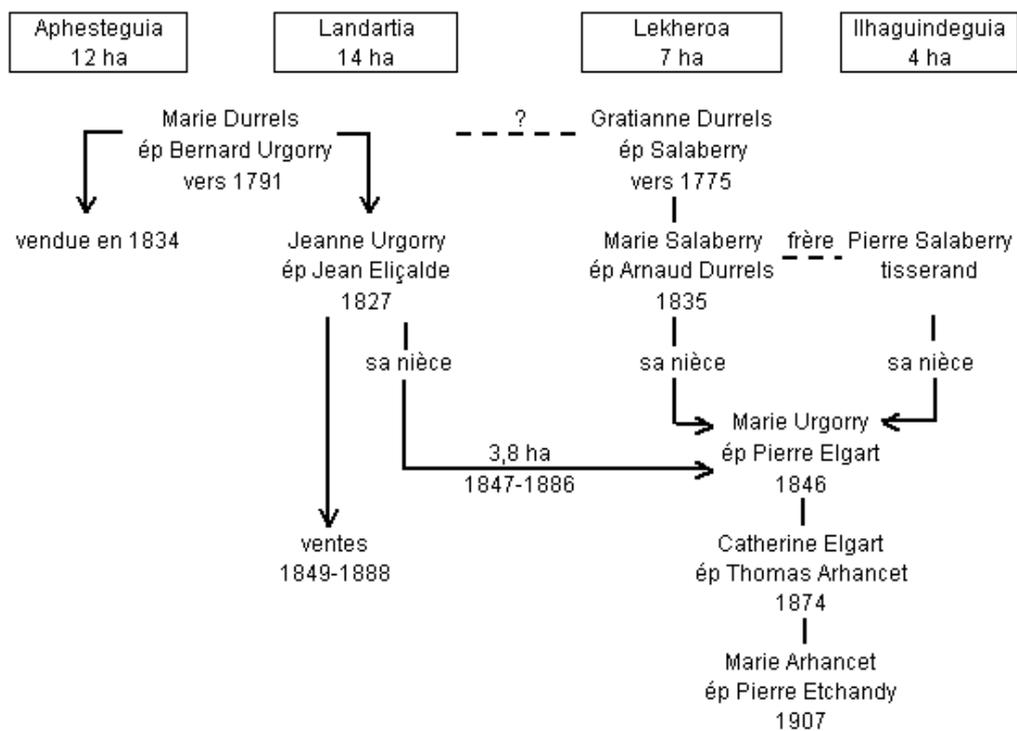


8. Lekheroa : arbre généalogique des terres



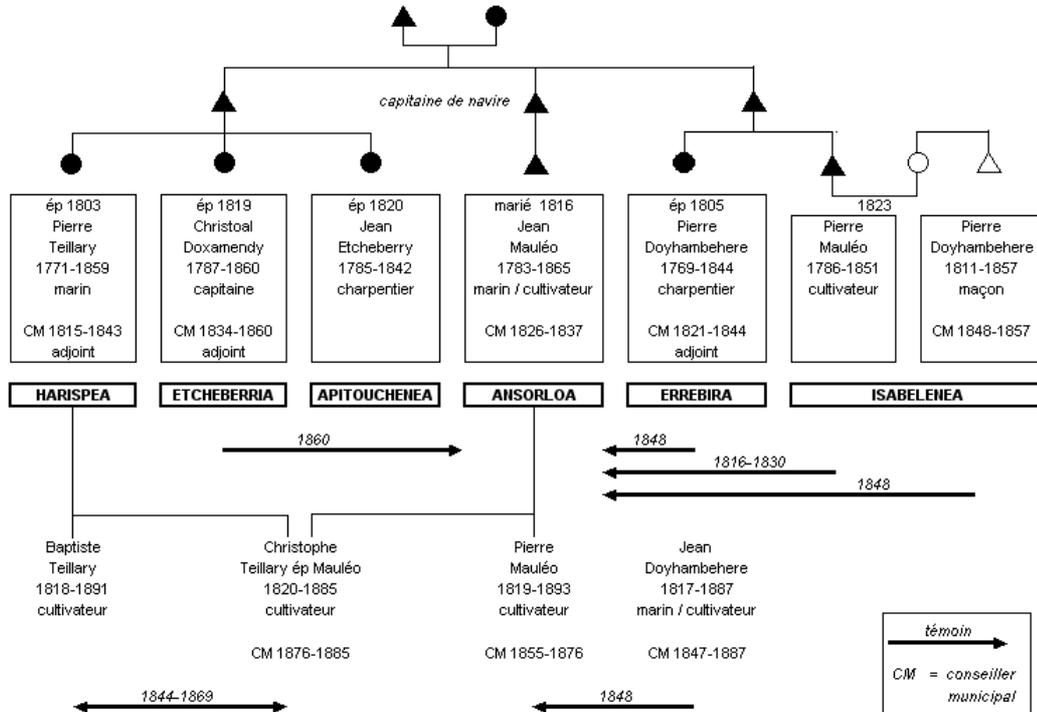
9. Lekheroa : circulation familiale des terres

9. LEKHEROA : CIRCULATION FAMILIALE DES TERRES



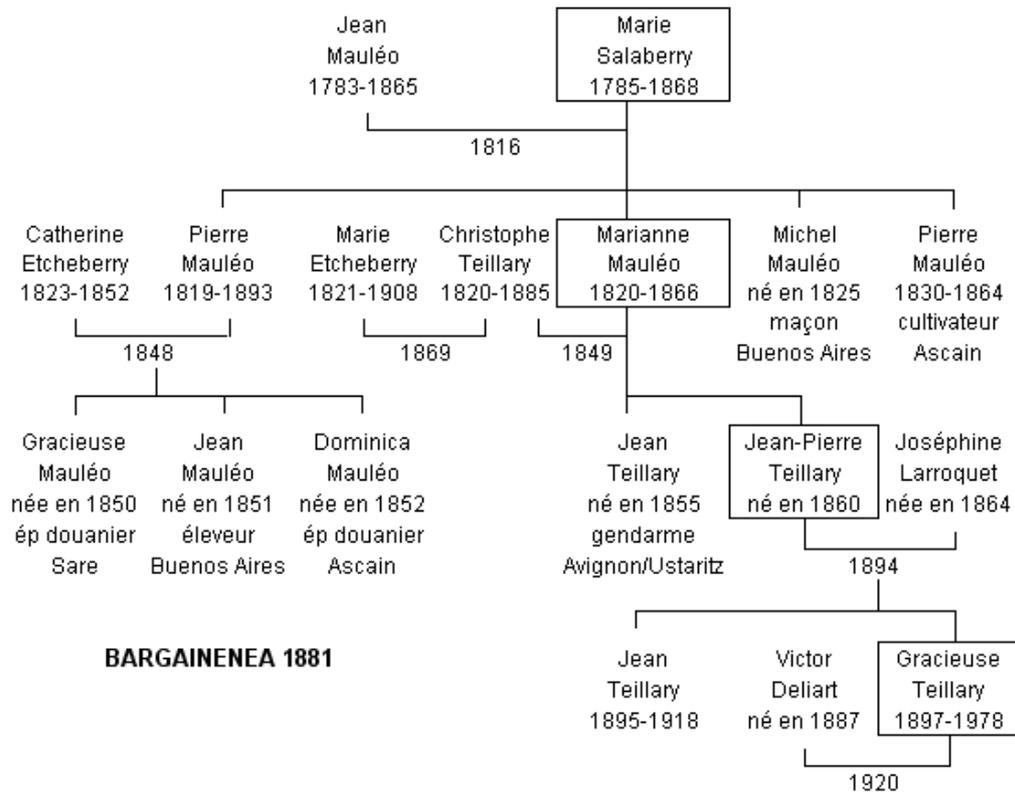
10. Anzorloa : descendance de Dominique Mauléo et Dominica Durquiet

10. ANSORLOA : DESCENDANCE DE DOMINIQUE MAULEO ET DOMINICA DURQUIET



11. Ansorloa : arbre généalogique

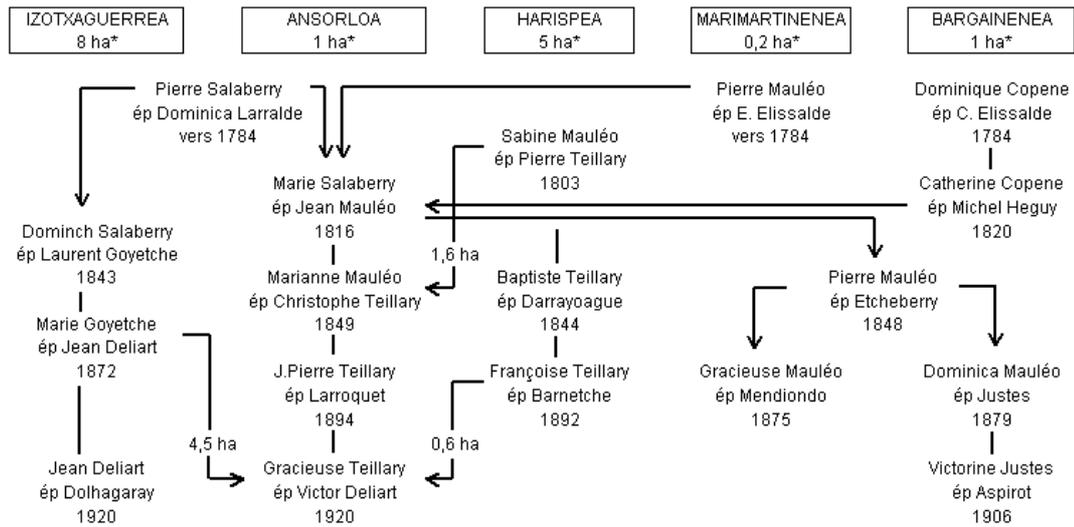
11. ANSORLOA



BARGAINENEA 1881

12. Ansorloa : circulation familiale des terres

12. ANSORLOA : CIRCULATION FAMILIALE DES TERRES



* superficie cultivée en 1832

13. Types de transmission (1800-1915) *

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

Génération (date du mariage)	1775-1789	1790-1804	1805-1819	1820-1834	1835-1849	1850-1864	1865-18
Période de succession	1800-1825	1815-1840	1830-1855	1845-1870	1860-1885	1875-1900	1890-19
ASCAIN							
Nombre de successions	20	34	39	39	37	32	30
Transmission intégrale (1)	10	19	17	13	14	7	11
Partage (2)	4	5	5	4	2	0	3
Indivision (3)	1	3	5	5	2	7	3
Location (4)	1	3	4	9	10	7	4
Vente (5)	4	4	8	8	9	11	9
Transmission intégrale (1)	50 %	56 %	44 %	33 %	38 %	22 %	37 %
Succession familiale (1+2+3)	75 %	79 %	69 %	56 %	49 %	44 %	57 %
Transm° propriété (1+2+3+4)	80 %	88 %	79 %	79 %	76 %	66 %	70 %
HELETTE							
Nombre de successions	21	26	33	34	34	26	32
Transmission intégrale (1)	15	13	23	20	20	13	17
Partage (2)	2	3	1	0	1	0	0
Indivision (3)	2	8	4	6	6	3	5
Location (4)	0	1	0	3	1	7	2
Vente (5)	2	1	5	5	6	3	8
Transmission intégrale (1)	71 %	50 %	70 %	59 %	59 %	50 %	53 %
Succession familiale (1+2+3)	90 %	92 %	85 %	76 %	79 %	62 %	69 %
Transm° propriété (1+2+3+4)	90 %	96 %	85 %	85 %	82 %	88 %	75 %

* Types de successions observées pour l'ensemble du corpus des exploitations en faire-valoir direct.

Aucune source ne rend compte à elle seule des modalités d'une succession qui combine transmission des biens et des statuts. Ce tableau résulte donc du croisement, pour chaque exploitation et chaque succession, des données du cadastre et des actes de l'enregistrement d'une part (transmission des biens), et des listes nominatives d'autre part (transmission des statuts). Un classement selon la date effective de succession s'est révélé peu significatif. Pour une même génération, les successions peuvent en effet s'étaler sur une période de près de 50 ans, selon que l'exploitation est transmise dès le mariage du premier né ou vendue après le décès. Il a paru plus intéressant de rechercher comment chacune des générations, délimitées selon la date du mariage, a réglé sa succession. Etant donné l'âge moyen au mariage, la période théorique de succession se situe 25 à 35 ans plus tard. Les successions sont par ailleurs classées en cinq groupes. La succession familiale est assurée soit par la transmission intégrale à un héritier unique, soit par le partage ou l'indivision (transmission du statut, mais non de la propriété). L'exploitation peut aussi être mise en location (transmission de la seule propriété) ou enfin vendue. S'il faut se garder de surestimer les fluctuations intergénérationnelles, statistiquement peu significatives compte tenu de la taille des effectifs, deux grandes tendances se dégagent cependant :

1. la part prédominante de l'héritage d'une part : pour l'ensemble de la période, 85 % des exploitations sont transmises aux héritiers à Hélette, 77 % à Ascain.

2. la part croissante du marché d'autre part (locations et ventes) : à la fin de la période, le successeur n'est un héritier que dans 57 % des cas à Ascain, 69 % à Hélette.

14. Les successions familiales : Ascain (1829-1894)

Successeur né en	1805-1819		1820-1834		1835-1849		1850-1864		Total	
Date du mariage	1829-1859		1842-1874		1857-1884		1871-1894		1829-1894	
Nb de successions	18		19		18		13		68	
	Nb	%								
Aîné	8	44	10	53	10	56	2	15	30	44
Cadet	9	50	9	47	6	33	9	69	33	49
Femme	10	56	10	53	10	56	8	62	38	56
Homme	8	44	9	47	8	44	5	38	30	44
Contrat	5	28	6	32	6	33	5	38	22	32
Dot >10000	1	6	0	0	1	6	2	15	4	6
Dot moyenne	4210		1370		6170		6800		4560	

15. Les successions familiales : Hélette (1825-1899)

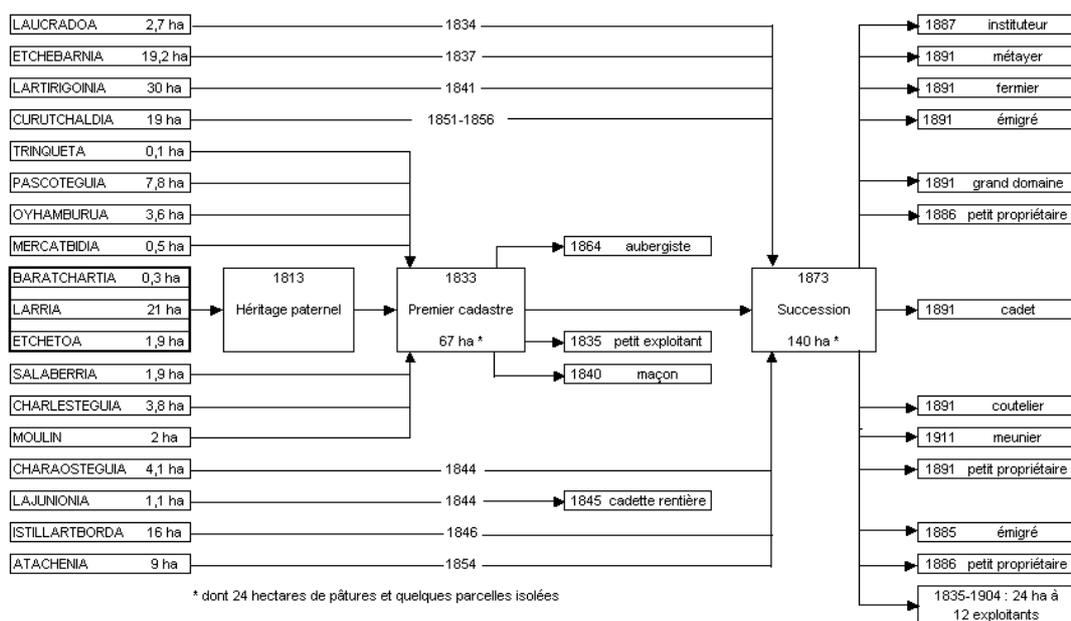
Successeur né en	1805-1819		1820-1834		1835-1849		1850-1864		Total	
Date du mariage	1825-1850		1844-1872		1859-1881		1870-1899		1825-1899	
Nb de successions	21		25		25		19		90	
	Nb	%								
Aîné	13	62	14	56	17	68	14	74	58	64
Cadet	4	19	8	32	7	28	4	21	23	26
Femme	12	57	13	52	12	48	11	58	48	53
Homme	9	43	12	48	13	52	8	42	42	47
Contrat	17	81	21	84	19	76	14	74	71	79
Dot >10000	1	5	4	16	5	20	4	21	14	16
Dot moyenne	4448		6428		7094		8438		6657	

De l'ensemble des successions familiales ont été extraites les caractéristiques des successeurs nés entre 1805 et 1864 et mariés avant 1900, qui sont les mieux connus grâce aux registres des mariages et aux actes notariés. Si les variations intergénérationnelles paraissent peu significatives, le choix du successeur montre une relative souplesse des pratiques. Il se porte sur les femmes plus souvent que sur les hommes, et sur les cadets dans 1/3 des cas. Les modalités hétérodoxes de transmission sont particulièrement fréquentes à Ascain où la transmission par contrat de mariage est minoritaire, et où la règle coutumière de primogéniture absolue semble tomber en désuétude à la fin du siècle.

Annexes du chapitre 5

1. La propriété de Pierre Larre à Hélette (1813-1911)

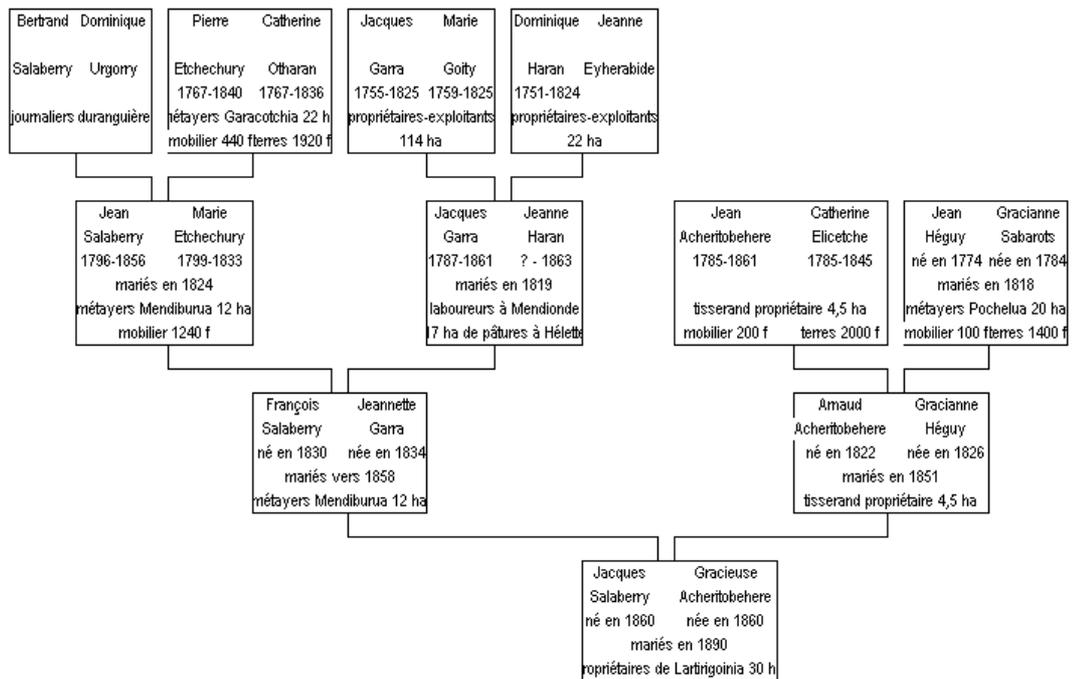
1. LA PROPRIETE DE PIERRE LARRE A HELETTE (1813-1911)



2. Lartirigoinia : généalogie ascendante

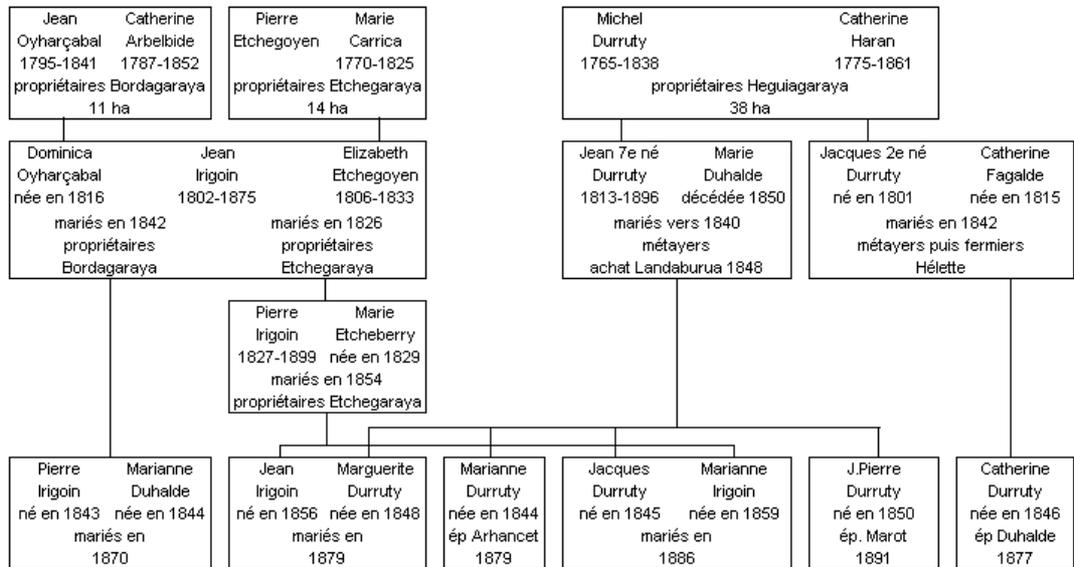
2. LARTIRIGOINIA

GÉNEALOGIE ASCENDANTE DE JACQUES SALABERRY ET GRACIEUSE ACHERITOBÈHERE



3. Les frères Durruty : généalogie et alliances

3. LES FRERES DURRUTY, GENEALOGIE ET ALLIANCES



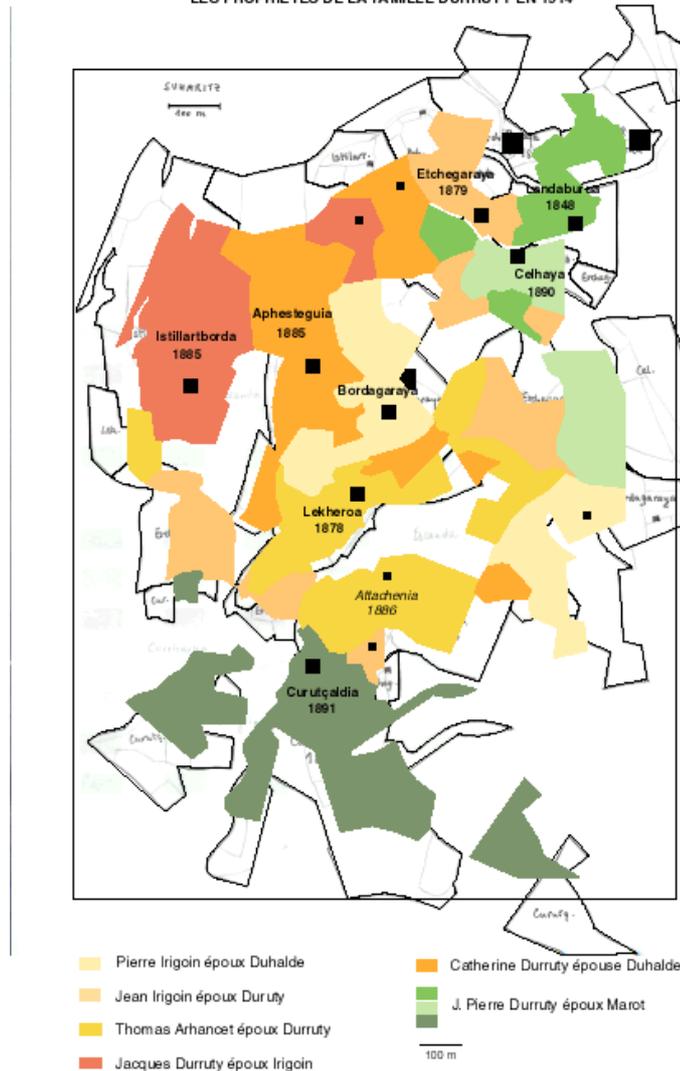
EXPLOITATIONS VOISINES EN 1914

BORDAGARAYA	ETCHEGARAYA	LEKHEROIA 1878 ATACHENIA 1886	ISTILLARTBORDA 1885	LANDABURUA CELHAYA CURUTCHALDIA 1890 et 1891	APHESTEGUIA 1885
14,5 ha	19,7 ha	22,4 ha	15,6 ha	36,4 ha	14,4 ha

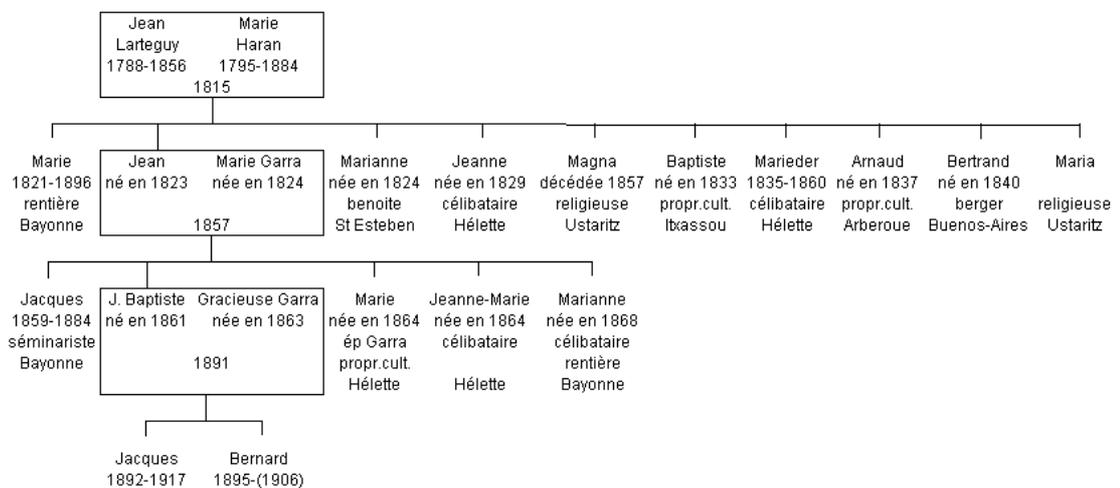
4. Quartier de Suharitz : les propriétés de la famille Durruty en 1914

4. QUARTIER DE SUHARITZ

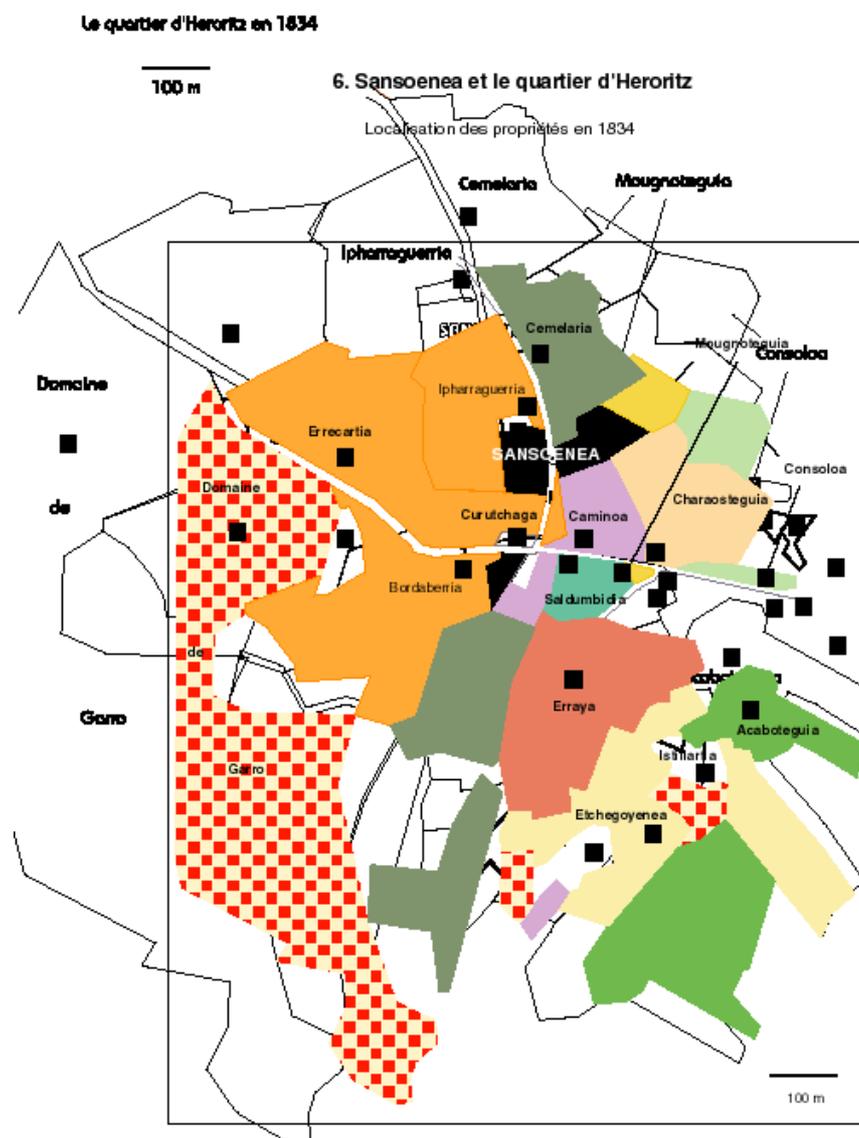
LES PROPRIETES DE LA FAMILLE DURRUTY EN 1914



5. Sansoenea : arbre généalogique



6. Sansoenea et le quartier d'Heroritz en 1834



7. Sansoenea : 80 ans de politique foncière

7. SANSCOENEA : 80 ANS DE POLITIQUE FONCIERE



8. LA VENTE DES COMMUNAUX A ASCAIN : Chronologie des ventes

	Superficie vendue (hectares)	Nombre d'acquéreurs (exploitations)	Achat moyen (hectares)
1832-1841	2	5	0,4
1842-1851	14	49	0,3
1852-1861	8	8	1
1862-1871	282	95	3
1872-1881	49	33	1,5
1882-1891	54	25	2,1
1892-1901	8	5	1,6
1902-1911	16	7	2,3
Ensemble	432	123	3,5

La superficie vendue chaque année peut être calculée à partir des mutations portées sur la matrice cadastrale. Le dénombrement des acquéreurs nécessite en outre le recours aux listes nominatives : pour une même exploitation, un propriétaire, sa veuve et son gendre par exemple peuvent être enregistrés au cadastre sous des cotes différentes. Chaque exploitation est ici considérée comme un acquéreur, à l'exception d'une douzaine de métairies qu'il a été impossible d'isoler au sein de la propriété.

D'abord limitées à de très petits lots que la commune obtient l'autorisation de vendre à des exploitants, les aliénations ne deviennent massives que dans les années 1860 lorsque, sous la pression de l'Etat, le conseil municipal décide de privatiser une grande partie des communaux : 95 exploitations font alors l'acquisition de 282 hectares, soit 3 hectares en moyenne. Les ventes s'interrompent en revanche, comme l'ensemble des transactions foncières, pendant les années 1890, lorsque la crise paralyse le marché foncier.

123 exploitations ont pu en définitive bénéficier de ces ventes effectuées par petits lots, à des prix modérés.

9. Prix de vente des communaux

	Superficie totale	Nombre de lots	Superficie moyenne	Prix moyen du lot	Prix moyen à l'hectare
1849	1,5	6	0,25	62,5	250
1851	6	4	1,5	328	220
1858	338	117	2,9	433	150
1862	1,7	3	0,6	113	200
1866	59	69	0,9	317	370
1880	7,5	5	1,5	89	59

Jusqu'en 1858, seuls quelques actes notariés permettent de connaître les conditions de la transaction. Mais lorsque les ventes deviennent massives, la superficie et le prix des lots sont inscrits au registre des délibérations municipales¹⁵⁶⁷.

Dans un souci d'unité villageoise, les terrains à vendre ont délibérément été divisés en petits lots accessibles à la plupart des exploitants. La vente de 1858 ne fait exception qu'en apparence. Les 2/3 des lots en effet n'excèdent pas un hectare. La confrontation avec la matrice cadastrale montre que les quelques très grands lots qui faussent la moyenne ont été partagés ultérieurement en lots plus petits ou n'ont pas été vendus : 1/3 des 338 hectares mis en vente n'a pas trouvé acquéreur.

Les terrains les plus riches, dits "Bois d'Ascain", sont mis en vente en 1866 au prix de 370 francs l'hectare. A l'inverse, une fougeraie de faible qualité se vend seulement 59 francs l'hectare en 1880. A ces deux exceptions près, le prix moyen à l'hectare fluctue autour de 200 francs. Malgré la forte pression foncière, la commune est ainsi parvenue à maintenir des prix remarquablement stables.

10. Rapport entre les achats et la taxe sur les communaux¹⁵⁶⁸

¹⁵⁶⁷ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 17552 et 17554 : ventes des 11 mai 1849 et 14 avril 1851. Arch. com. Ascain : registres des délibérations municipales. Délibérations des 8 août 1858, 27 avril 1862, 20 mai 1866 et 14 novembre 1880.

¹⁵⁶⁸ Arch. com. Ascain : matrice cadastrale. Registres des délibérations municipales : rôle des taxes à payer par les habitants, chefs de maisons, pour jouissance des communaux, établi selon le profit de chacun (exercice 1853).

Achats de communaux	Taxe sur les communaux en 1853					Ensemble
	0,5 f	1 à 2 f	2 à 4 f	4 à 8 f	8 à 17 f	
0	42	14	2			58
< 1 ha	8	13	6	2		29
1 à 2 ha	4	4	10	4		22
2 à 4 ha		7	15	5		27
4 à 8 ha	1	3	3	9		16
8 à 16 ha				5	5	10
> 16 ha				1	2	3
Ensemble	55	41	36	26	7	165
Achat total (ha)	12	46	71	140	112	381
Achat moyen	0,2	1,1	2	5,4	16	2,3
% des achats	3	11	16	32	26	88
Achat/taxe	0,4	0,9	0,8	1	2,5	1,1

La plupart des acquéreurs sont des exploitants auxquels étaient jusqu'alors concédés des droits d'usage sur les communaux, en échange d'une taxe dont le montant s'élevait en 1853 de 0,5 franc à 17 francs, selon la taille de l'exploitation ou de la propriété. Or le croisement entre la taxe payée en 1853 et les achats effectués par chaque exploitation montre que, malgré le découpage en petits lots et le maintien de prix modérés, le partage n'a bénéficié qu'à une partie des exploitants.

Le partage en effet n'est ni égalitaire ni parfaitement proportionnel. Beaucoup des micro-exploitations qui payaient une faible taxe en sont exclues : sur les 55 exploitations qui payaient 0,5 f, 42 n'ont fait aucun achat. Le ratio achat/taxe montre qu'à l'inverse les sept plus grands propriétaires sont les premiers bénéficiaires de la vente : rapportés au montant de la taxe, leurs achats sont deux fois supérieurs à la moyenne. Ils s'approprient à eux seuls 112 hectares, soit 26 % de la superficie vendue.

11. Les acquéreurs du Bois d'Ascaïn (59 hectares)

	Exploitants	Nouveaux propriétaires
Superficie vendue (ha)	41 (70 %)	18 (30 %)
Nombre d'acquéreurs	21	2
Achat moyen (ha)	2	9
Achat minimum (ha)	0,1	3
Achat maximum (ha)	6,5	15
Revente (ha)	9,2	1,6
Achats de seconde main (ha)	2,7	8,1
Nb de propriétaires en 1914	19	3
Superficie en 1914 (ha)	35 (60 %)	24 (40 %)
Mise en culture en 1914 (ha)	1,4	11,2

Les bons terrains du Bois d'Ascaïn, à la fois vastes et susceptibles d'être mis en valeur, faisaient l'objet de nombreuses convoitises. La commune les met en vente en 1866 par petits lots. Parmi les 23 acquéreurs portés au cadastre, 21 sont des exploitants voisins qui en avaient déjà la jouissance, et achètent en moyenne deux hectares.

Mais ces terres leur sont disputées par des "Américains" fortunés, qui s'en approprient 18 hectares, soit près d'1/3, lors de la mise en vente. Le suivi des parcelles à travers la

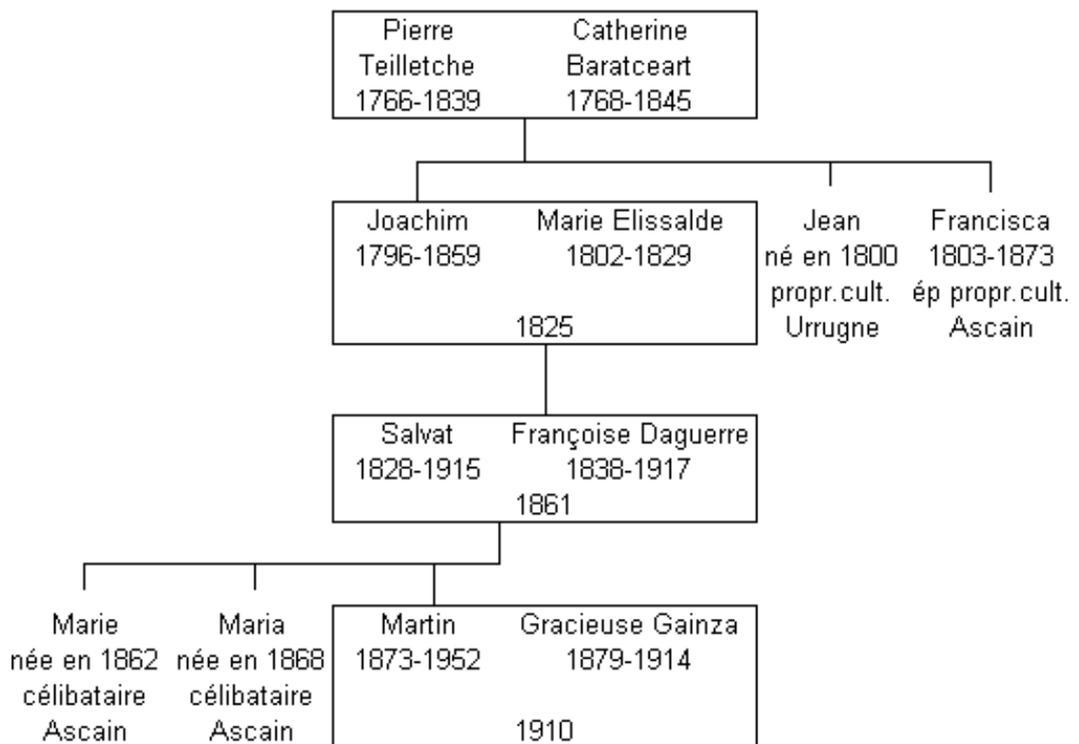
matrice cadastrale montre en outre qu'ils parviennent par la suite à racheter huit hectares aux exploitants. Lors de la rénovation du cadastre en 1914, trois nouveaux propriétaires sont ainsi en possession de 40 % du Bois d'Ascain, qu'ils ont en partie défrichés pour y créer des métairies.

12. Reconversion et mise en valeur des communaux vendus (1832-1914)

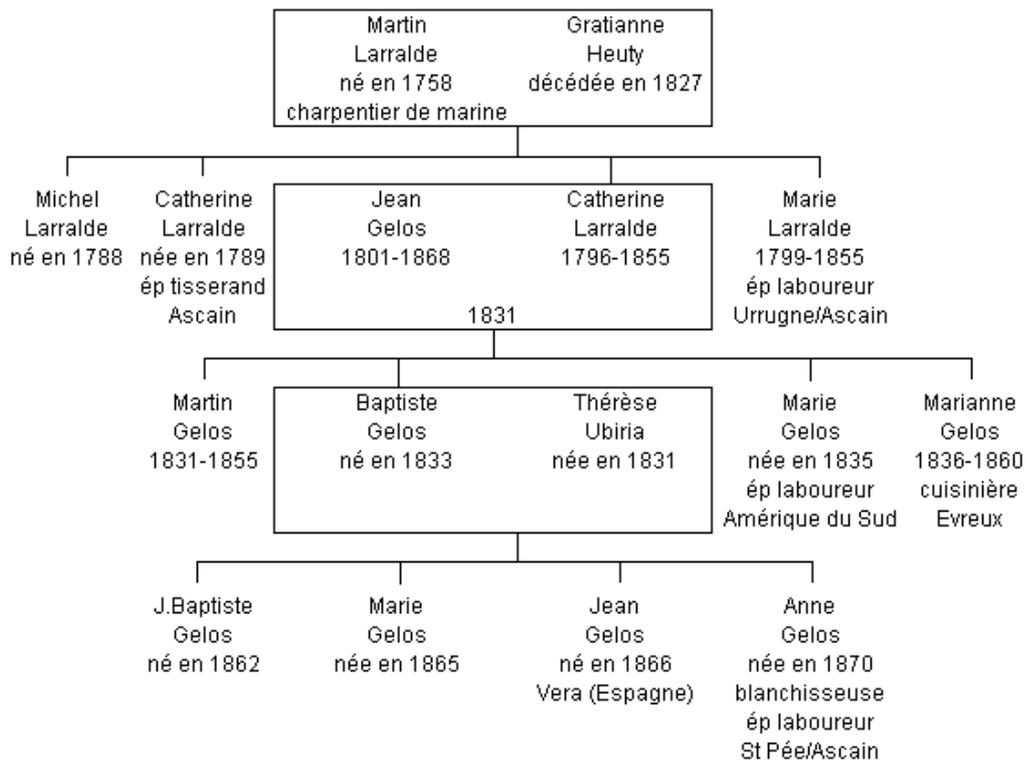
	Parcelles	Superficie (ha)
Déboisement	49	70
Reboisement	4	2
Mise en culture	51	35
Total	104	107

La comparaison, parcelle par parcelle, des matrices cadastrales de 1832 et de 1914 fait apparaître un mouvement de défrichement et de mise en valeur des anciens communaux. En 1914, 107 des 432 hectares vendus, soit environ 1/4, ont changé d'affectation. 70 hectares ont été déboisés pour faire place à des landes, notamment les châtaigneraies victimes d'une épidémie. 35 hectares sont mis en culture : une partie du Bois d'Ascain, mais aussi des parcelles éparses proches des centres d'exploitation, acquises à bon compte.

13. Marihaurrenea : arbre généalogique



14. Hiriburua : arbre généalogique



15. Incendie du 24 octobre 1848. Extrait du procès verbal établi par le maire d'Ascain le 25 octobre 1848¹⁵⁶⁹.

"L'an 1848 et le 24 du mois d'octobre, vers six heures du soir, nous Maire de la commune d'Ascain, sur l'avis qui nous a été donné que le feu était dans la maison appelée Hiriboure, située au quartier d'Aldagaray et appartenant au Sieur Gelos (Jean) de cette commune, nous avons immédiatement donné, au son du tocsin, l'alarme du feu et nous y sommes transporté avec les habitants, les troupes du détachement et les Douaniers de la Brigade. [...] Chacun a redoublé d'efforts pour arrêter les progrès du feu favorisés par un vent impétueux du Sud, qui empêchait de travailler les assistants, mais toutes les précautions ont été inutiles pour surmonter sa puissance, et il en est résulté que ladite maison avec le mobilier et les récoltes a été entièrement incendiée. On présume que le feu s'est communiqué au toit et ensuite à la paille par une étincelle sortie d'une

¹⁵⁶⁹ Arch. com. Ascain : liasse des procès verbaux dressés par le maire (1811-1864).

cheminée [...] La perte de toute nature éprouvée par le Sieur Gelos est évaluée environ 12 000 francs. La maison seule est assurée à la compagnie L'Indemnité pour 5 000 francs."

16. Extrait du courrier de Baptiste Gelos au Président du Tribunal civil de Bayonne (15 novembre 1864)¹⁵⁷⁰

"Co-proprétaire du bien Hiribouroua d'Ascain, bien grevé de quelques hypothèques, il résolut de passer en Amérique pour essayer de libérer sa propriété. Il prit des dispositions pour l'administration de ce bien pendant son absence et le donna, à cet effet, à titre de bail à colonage à Jean Durruty, un de ses parents, et en chargea un autre de recevoir la part des fruits [...] et de fournir aux besoins de sa soeur Marie Gelos, qui demeurait à Ascain, promettant du reste d'envoyer des suppléments qui seraient nécessaires, ce qu'il a toujours fait avec exactitude. En 1859, la sœur [...] se décida à aller le rejoindre [...] Il fut convenu avec Jean Durruty qu'au lieu de donner la moitié des fruits, il paierait une somme en argent. Marie Gelos se rendit à Bayonne, avec une proche parente de Jean Durruty qui devait s'embarquer avec elle. Là, à l'insu du mandataire, [...] il fut passé devant Maître Detcheverry, notaire, le 8 septembre 1859, un acte par lequel Jean Durruty garantit le paiement du passage de sa parente et de Marie Gelos, moyennant un bail de cinq ans dont le prix devait être compensé avec ces prix de passage [...] A force de travail et d'économie, l'exposant était parvenu à désintéresser sa soeur et à payer les créanciers. Parvenu au bout de ses désirs, il songea à rentrer en France et fit connaître son projet à son mandataire. Celui-ci donna congé à Jean Durruty pour le 11 novembre 1863. Jean Durruty excipa de l'existence du bail dont la durée était de cinq ans [...] Le tribunal [...] décida que Jean Durruty devait rester sur le bien jusqu'au 11 novembre 1864 [...] Arrivé il y a une vingtaine de jours avec toute sa famille, (Baptiste Gelos) s'est logé avec tous les siens dans une auberge de Ciboure [...] Jean Durruty avait sa propre maison vide, mais au dernier moment Durruty lui déclara qu'il ne sortirait que contraint et forcé [...]"

Ce document est accompagné d'une facture établie le 30 avril 1864 par François Apesteguy, négociant à Bayonne, et d'une quittance du 1er septembre 1864 à l'en-tête de la "Maison de commerce Apesteguy frères, négociants, tenant aussi maisons à Montevideo et Buenos Ayres". Le prix du passage de Marie Gelos et de Catherine Durruty en 1859 s'élève à 1 060 francs, acquittés par Jean Durruty en 1862, 1863 et 1864.

17. Ventes et achats d'exploitations : Hélette 1834-1914

¹⁵⁷⁰ Arch. com. Ascain : documents insérés dans le registre des délibérations municipales (1863-1881).

	Nombre d'exploitations				Superficie		
	1834-1859	1860-1889	1890-1914	Total	1834-1859	1860-1889	1890-1914
Nombre d'exploitations vendues	43	41	31	115	310	431	305
VENDEURS							
Ventes de rentiers et grands propriétaires	25	22	14	61	153	257	131
à rentiers et grands propriétaires	12	10	2	24	93	171	10
à petits propriétaires-exploitants	5	5	3	13	27	28	5
à nouveaux propriétaires	8	7	9	24	33	58	116
Ventes de petits propriétaires-exploitants	18	19	17	54	157	174	174
à rentiers et grands propriétaires	11	3	5	19	124	37	31
à petits propriétaires-exploitants	4	8	5	17	20	49	29
à nouveaux propr.-exploitants	3	8	7	18	13	88	114
ACHETEURS							
Rentiers (%)	33	7	13	18	44	15	7
Gros propriétaires-exploitants (%)	21	24	10	19	26	33	7
Petits propriétaires-exploitants (%)	21	32	26	26	15	18	11
Nouveaux propriétaires-exploitants (%)	26	37	52	37	15	34	75

Parmi l'ensemble des mutations portées à la matrice cadastrale, le croisement avec les listes nominatives et les mutations après décès permet d'isoler 115 ventes d'exploitations, portant sur une superficie totale de 1046 hectares. Vendeurs et acheteurs ont été classés en quatre groupes, de façon à mettre en évidence les circuits du marché foncier : les rentiers (non exploitants), et les grands propriétaires (exploitants), dont les transactions portent sur des métairies; les petits propriétaires exploitants qui ne possèdent que leur exploitation en faire-valoir direct; les nouveaux propriétaires exploitants qui accèdent à la propriété.

Entre 1834 et 1914, rentiers et grands propriétaires sont à l'origine de plus de la moitié des transactions : ils vendent 61 métairies, soit 541 hectares. Un maximum est atteint dans la période 1860-1889 (257 hectares vendus). Ils sont en revanche de moins en moins présents parmi les acheteurs. Principaux acquéreurs pendant la première période (33 % des exploitations, 44 % de la superficie), les rentiers se désengagent les premiers, d'abord au profit des propriétaires exploitants (période 1860-1889), puis au profit des accédants à la propriété, qui achètent entre 1890 et 1914 la moitié des exploitations et 75 % de la superficie.

18. Ventes et achats d'exploitations : Ascaïn, 1834-1914

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Nombre d'exploitations				Superficie		
	1834-1859	1860-1889	1890-1914	Total	1834-1859	1860-1889	1890-1914
Nombre d'exploitations vendues	21	56	22	99	67	222	90
VENDEURS							
Ventes de rentiers et grands propriétaires	8	14	10	32	34	84	67
à rentiers et grands propriétaires	2	3	3	8	20	5	27
à petits propriétaires-exploitants	3	2	2	7	4	13	1
à nouveaux propriétaires	3	9	5	17	10	66	39
Ventes de petits propriétaires-exploitants	13	42	12	67	33	138	23
à rentiers et grands propriétaires	3	24	4	31	13	96	13
à petits propriétaires-exploitants	4	5	3	12	8	9	3
à nouveaux propr.-exploitants	6	13	5	24	12	33	7
ACHETEURS							
Rentiers (%)	24	39	32	34	49	42	44
Gros propriétaires-exploitants (%)	0	9	0	5	0	3	0
Petits propriétaires-exploitants (%)	33	13	23	19	18	10	4
Nouveaux propriétaires-exploitants (%)	43	39	45	41	33	45	51

Plus encore qu'à Hélette, la période 1860-1889 se distingue par une grande mobilité foncière (56 exploitations vendues, soit 222 hectares). Mais les petits propriétaires-exploitants sont ici les principaux vendeurs (42 exploitations vendues, soit 138 hectares), tandis que les rentiers restent très présents parmi les acheteurs (39 % des exploitations et 42 % de la superficie dans la période 1860-1889). A la fin du siècle cependant, les accédants à la propriété sont ici aussi devenus les principaux acquéreurs (45 % des exploitations et 51 % de la superficie).

1571

Le prix du foncier

19. Prix de vente des exploitations selon les quartiers : Ascain (1835-1899)

	Nombre	Sup. cultivée	Prix moyen / ha
Aldagaray	6	8,3	2 930
Harania	10	37,7	1 750
Mendisca	3	9,3	1 670
Place	1	0,1	10 545
Plaçagain	9	24,7	1 635
Port	2	8,2	4 060
Ensemble	31	88,3	2 050

20. Prix de vente des exploitations selon les quartiers : Hélette (1835-1899)

1571 Sources : actes de vente.

	Nombre	Sup. cultivée	Prix moyen / ha
Chistela	10	20,7	1 905
Garra	2	9	2 045
Heroritz	15	48,4	2 330
Hoscaiceta	6	25,4	1 765
Iguelhery	1	13,3	1 805
Place	3	3,1	10 695
Suharitz	13	49,6	1 315
Ensemble	50	169,5	1 995

L'observation concerne 81 des 214 exploitations vendues entre 1834 et 1914 : les actes de vente, dispersés dans de nombreux fonds notariaux, n'ont pas fait l'objet d'une recherche systématique. Une étude exhaustive pourrait être menée à partir des Actes civils publics si ces derniers n'avaient en partie disparu.

Cette première approche du prix de la terre invite à la prudence dans les comparaisons. Si le prix moyen de vente d'une exploitation se situe aux environs de 2 000 francs par hectare dans chacune des deux communes, il varie en effet considérablement d'un quartier à l'autre. Les prix très élevés des maisons du bourg, qui disposent généralement de peu de terres, sont des prix de type urbain liés avant tout à un emplacement privilégié et à la valeur du bâti. Les quartiers du Port à Ascaïn et d'Heroritz à Hélette bénéficient aussi, dans une moindre mesure, d'une situation privilégiée à proximité des axes de communication. Les quartiers de Plaçagain à Ascaïn et de Suharitz à Hélette en revanche sont situés sur les hauteurs : moins accessibles, ils ont aussi des terres plus pauvres et plus difficiles à travailler en raison de la pente. Les exploitations y ont moins de valeur que celles des vallons. Ce sont aussi les quartiers les plus facilement délaissés aux métayers qui accèdent à la propriété¹⁵⁷².

21. Evolution du prix de vente des exploitations à Hélette (1835-1899)*

	Nombre	Sup. cultivée	Prix moyen / ha	Indice
1835-1859	15	39,9	1 730	100
1860-1879	14	52,3	1 870	108
1880-1899	18	74,2	1 860	108
Ensemble	47	166,4	1 830	

* Quartier de la Place exclu.

22. Plus-value des exploitations revendues : Hélette

	1ère vente		2ème vente		Indice
	Date	Prix	Date	Prix	
Curutcheta	1854	4 750	1874	3 700	78
Olha	1845	1 380	1876	3 000	217
Erraya	1862	1 750	1876	3 800	217
Apestequia	1862	6 000	1885	9 000	150
Argaina	1855	1 800	1893	2 400	133
Peilloborda	1854	5 200	1895	8 400	162
Escanda	1854	1 040	1897	2 000	192

23. Evolution du prix des pâtures : quartier d'Heroritz (Hélette)

¹⁵⁷² Voir Urritxagacoborda (chapitre 2) et la vente du domaine de Pierre Larre (chapitre 4).

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	Nb ventes	Superficie	Min./ha	Max./ha	Moyenne/ha	Indice
1835-1859	13	12,4	53	245	112	100
1860-1879	2	6,8	178	626	473	422
1880-1899	1	0,8	-	-	-	-

24. Evolution du prix des parcelles cultivées : quartier d'Heroritz (Hélette)

	Nb ventes	Superficie	Min./ha	Max./ha	Moyenne/ha	Indice
1835-1859	6	3,5	1 260	3 227	1 900	100
1860-1879	7	4,6	1 362	3 934	2 340	123
1880-1899	5	3,3	1 594	3 817	2 590	136

Au premier abord, le prix des exploitations vendues ne semble augmenter que faiblement à Hélette. Mais cette première mesure, à l'échelle de la commune, ne tient pas compte du poids inégal des différents quartiers. La hausse des prix est beaucoup plus sensible à l'échelle de l'exploitation ou du quartier. Ainsi, à une exception près, les sept exploitations mises en vente à deux reprises entre 1845 et 1897 connaissent autour de 1870 une plus-value d'au moins 1/3. Les prix de vente relevés dans le quartier d'Heroritz indiquent la même tendance pour les parcelles isolées, notamment pour les pâtures.

25. Prix de vente des exploitations : Ascain*

	Nombre	Sup. cultivée	Prix moyen / ha	Indice
1835-1859	9	37,7	1 490	100
1860-1879	15	37,4	2 430	163
1880-1899	6	13,2	2 475	166
Ensemble	30	88,2	2 035	

* Quartier de la Place exclu.

26. Marihaurrenea : prix des parcelles à Ascain (1826-1884)

	Nature	Superficie (ares)	Prix	Prix/ha
1826	pré et labour	50,9	400	786
1860	pré et labour	66,9	1 000	1 495
1868	labour	8,8	200	2 273
1868	labour	28	700	2 500
1869	labour	39,1	700	1 790 *
1873	pré	76	2 400	3 158
1884	labour	28	1 100	3 929

* Cette parcelle vendue par Salvat Teilletche est la plus éloignée du bourg.

A Ascain, la hausse du prix du foncier est plus sensible encore. Tous quartiers confondus, le prix moyen à l'hectare d'une exploitation augmente de 2/3 dans les années 1860-1879. Le prix des parcelles achetées par Marihaurrenea, dans les basses terres fertiles et proches du bourg, confirme nettement cette tendance : la hausse est continue, et particulièrement rapide dans les années 1860.

Annexes du chapitre 6

1. La part du métayage d'après les enquêtes agricoles

Enquête de 1892	Exploitants *			Exploitations				Part du métayage (%)		
	Cantons	Total	Métayers	Fermiers	Total	Métairies	Fermes	Loc. verbales	Métayers	Métairies
PAYS DE L'ADOUR										
Bayonne est	810	214	177	506	123	84	46	26	24	48
Bayonne ouest	1416	101	508	1472	149	229	417	7	10	43
Labastide	705	246	83	717	297	48	62	35	41	47
Bidache	1356	408	86	1731	579	289	70	30	33	36
TOTAL	4287	969	854	4426	1148	650	595	23	26	43
COLLINES										
St-J.de-Luz	1452	671	303	1579	706	143	221	46	45	67
Espelette	1127	380	168	1124	380	26	143	34	34	49
Ustaritz	2230	516	466	1704	235	144	211	23	14	44
Hasparren	1029	174	266	803	257	10	47	17	32	43
St Palais	1763	570	134	2043	753	87	105	32	37	40
Iholdy	1135	242	100	1203	317	18	40	21	26	30
TOTAL	8736	2553	1437	8456	2648	428	767	29	31	46
MONTAGNES										
St-J.P.de-Port	1131	220	10	1231	159	6	30	19	13	20
Mauléon	2525	264	55	1603	250	69	2	10	16	13
Tardets	2006	59	18	1614	59	14	0	3	4	4
Baïgorri	1131	33	108	1703	128	125	47	3	8	12
TOTAL	6793	576	191	6151	596	214	79	8	10	11
ENSEMBLE										
1892	19816	4098	2482	19033	4392	1292	1441	21	23	33
1882**	14937	4510	1364	15661	5173	2149		30	33	39
1852	14316	4555	517					32		35

* doubles comptes déduits

** sans le canton de Tardets

2. La fortune des Larralde-Diusteguy (1858-1911)

François-Louis de Larralde-Diusteguy (1858)	
Immeubles urbains	14 100
Immeubles ruraux	409 000
dont Ascain	56 500
Total immobilier (bureau de Saint-Jean-de-Luz)	423 100
Valeurs mobilières	30 554
Créances	117 538
Total mobilier	148 092
Total	571 192
Part des immeubles ruraux (dont château)	72%

Henry de Larralde-Diusteguy (1911)	
Immeubles urbains (dont mobilier)	227 407
Château (dont mobilier)	257 500
Immeubles ruraux (dont bestiaux)	461 740
dont Ascain	27 500
Total immobilier (bureau de Saint-Jean-de-Luz)	946 647
Valeurs mobilières	1 826 592
Créances	49 500
Total mobilier	1 876 092
Total	2 822 739
Part des immeubles ruraux	16%

3. La fortune mobilière de Henry de Larralde-Diusteguy en 1911

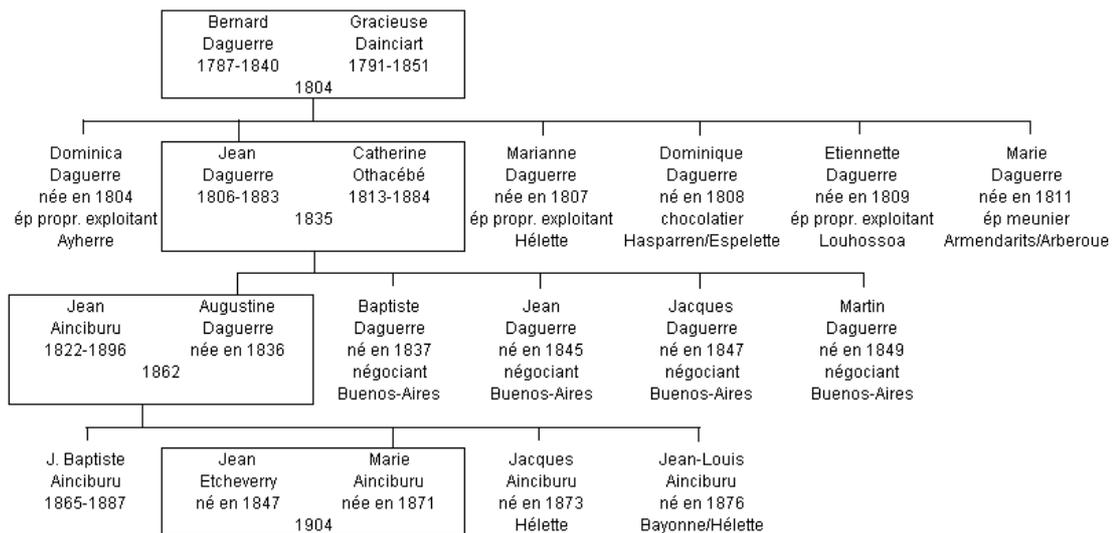
20 actions Crédit de France (non coté)	
5 obligations Lots turcs (chemins ottomans)	992
4 obligations Ville de Paris	1 488
10 obligations foncières 1879	5 020
2 obligations communales 1879	951
200 obligations Caisse hypothécaire des villes de Suède	94 000
24 600 Bolivares capital Venezuela (non coté)	
100 actions Crédit Lyonnais	154 200
18 500 f rente russe	385 912
13 000 livres de capital Japon	351 227
42 obligations Central Pacific Railway	19 530
50 obligations chemin de fer de Sao Paulo à Rio Grande	22 975
Coupons échus le 1.10.1911	315
2 chèques en date à New York par la Metropolitan Trust Company	2 524
30 parts Caisse régionale Crédit agricole des Basses-Pyrénées	3 000
Solde créditeur à la Société Générale de Saint-Jean-de-Luz	630
Solde créditeur au Crédit Lyonnais de Bayonne	16 540
Dividendes provenant de la faillite des pêcheries de Biarritz	652
84 obligations Province du Guipuzcoa	39 060
10 actions société des jeux et sports de Saint-Jean-de-Luz	2 500
Total valeurs mobilières	1 826 592
Créances (dont loyers et fermages : 8 800 f)	49 500
Total placements mobiliers	1 876 092

4. Le domaine de Vignemont : fermiers et métayers

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

Date	Source	Campagna	Loyaetcheberria	Gainecoborda	Indartea	Dolhareçaharreta	Parcelles
1800	Garde nationale	maître-valet		bordier		bordier	
1825	Vente		colon partiaire				
1843	Sinistre		métayer				
1845	Sinistre	fermiers et métayers					
1850	Sinistre						2 métayers
1851	Recensement	métayer	métayère	métayer		métayer	
1851	Sinistre						2 métayers
1852	Obligation						pré affermé
1855	Sinistre	métayer	métayer				2 métayers
1856	Sinistre		fermier				2 fermiers
1857	Sinistre		fermier				2 fermiers
1858	Mariage		propriétaire du bétail				
1862	Sinistre						2 fermiers
1867	Sinistre	métayer	métayer	métayer	métayer		1 métayer
1872	Recensement					vide	
1889	Mutation	pas de bail	pas de bail	affermé 150 f	affermé 250 f		
1912	Mutation	colons ou fermiers					
1946	Recensement	fermier	fermier	métayer	fermier		

5. Etcheverria : arbre généalogique



6. Etcheverria : Bail à ferme du 27 septembre 1856

Par devant nous Jean-Alphonse Durrels, notaire à la résidence de Hélette, soussigné et témoins bas-nommés ; A comparu : Jean Daguerre-Etcheverry, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié à Hélette. Lequel a donné à ferme, à titre de colon partiaire, pour deux années entières et consécutives qui commencent le onze novembre prochain, et finiront à pareille époque de l'année mil huit cent cinquante-huit, A Jean Etcheverry dit Urdoستto, laboureur, demeurant et domicilié à Irissarry, ici présent et qui a accepté, Le domaine appelé Ipharria consistant en maison d'habitation, cour, four, basse-cour, jardin et terres de diverses natures actuellement attachées au dit domaine ; de plus deux pièces de terre cultes appelées Chipitey-Chilo et Patarra ; la partie de la prairie appelée Sarhialdeco-pentcia, du côté du Nord-Ouest, séparée du reste par un ruisseau ; les lieux de fougères situés sur le monticule Mougané, et tout et autant que le fermier actuel d'Ipharria fauche pour le compte du bailleur,

chaque année, et la pièce de terre de même nature appelée Soylando. Le dit Etcheverry Urdostto a déclaré avoir vu et visité tous les immeubles et leurs accessoires dans l'intention de les prendre à ferme, et les connaître parfaitement. Ce bail est fait sous les charges et conditions suivantes que les parties s'obligent d'exécuter réciproquement : Le bailleur fournira au preneur, chaque année, la tuie nécessaire à convertir en fumier. Le bailleur et le preneur fourniront chacun mille kilogrammes de chaux pour la bonification des terres du dit domaine. Le bailleur donnera au preneur, chaque année, six charretées de branches pour bois de chauffage. Le bailleur garantit au preneur le droit de disposer et de jouir dans la maison Ipharria du local nécessaire pour en user à l'époque des travaux préparatoires d'entrée, mais en quittant le domaine le preneur sera et s'oblige expressément d'accorder la même faveur à son successeur, sans indemnité aucune. Le bailleur fournira chaque année au preneur la moitié du froment à ensemer. Le preneur s'oblige à tenir sur le domaine, pendant toute la durée du bail un certain nombre de bêtes à laine. Il sera tenu de bêcher et convertir en terre labourable la prairie sise près la maison Ipharria. Il aura droit de ramasser dans la châtaigneraie fermée du bailleur les châtaignes qui tomberont naturellement des arbres, mais il devra en donner la moitié à ce dernier, cette moitié est évaluée à un franc cinquante centimes par an. Il récoltera cette année-ci, celle qui précède son entrée dans le domaine, toutes les châtaignes qui en dépendent, mais il n'aura pas droit à celles de l'année de la sortie. En quittant le domaine, il n'aura droit à la jouissance des herbes mortes des prairies que jusqu'au vingt-cinq novembre de l'année précédente à la sortie. Avant de quitter le domaine le preneur devra consommer, sur les lieux, les cimes et les feuilles de milloc, ainsi que tous autres fourrages et pailles ; il y laissera aussi tous les fumiers. Il donnera, chaque année, au bailleur, une paire de poulets, évalués un franc. Le preneur donnera chaque année au bailleur la moitié de la récolte du froment, le tiers de celle du milloc, haricots et balais, et le dixième sur toutes ces récoltes, la contribution foncière demeurant à la charge du bailleur, et toutes autres à celle du preneur. Les pommes de terre seront partagées par moitié, le bailleur fournissant la moitié de la semence, et sa part demeure évaluée à deux francs par an. Les parties ont évalué la portion à revenir au bailleur dans les grains ; savoir : à soixante décalitres de froment, quatre-vingt décalitres de milloc, huit décalitres de haricots, et sa part dans les balais est évaluée à un franc. Le preneur s'oblige à payer chaque année au bailleur la somme de cent soixante-cinq francs pour le prix des foins ; cette somme sera exigible en totalité pour la première année mil huit cent cinquante-sept le jour de Pâques, et pour la seconde année, moitié le vingt-cinq décembre, et l'autre moitié le vingt-cinq avril de l'année suivante, mais dans tous les cas l'année de la sortie du preneur celui-ci sera obligé d'acquitter le onze novembre de cette époque le montant intégral du prix des foins ci-dessus fixé. Le preneur s'engage à travailler, fumer et ensemer les terres en temps et saisons convenables, de curer, renouveler et entretenir en bon état les rigoles des prairies, et de son côté le bailleur s'oblige à le faire jouir paisiblement pendant toute la durée du bail. A ces présentes sont intervenus : Jean Urruty, laboureur, demeurant et domicilié à Irissarry ;

et Jean Bidart, laboureur, maître de la maison Cotroil d'Ossès, y demeurant et domicilié, Lesquels après avoir pris communication, et que lecture leur a été faite par nous notaire, en présence des témoins de tout ce qui précède, Ont déclaré se rendre et constituer cautions du dit Etcheverry-Urdostto envers le dit Daguerre-Etcheverry ici présent et qui a accepté, et s'obliger solidairement, avec lui au paiement exact, pendant les deux années seulement, fixées pour la durée du bail ci-dessus de la somme de cent soixante-cinq francs par an pour le prix des foins, le tout dans les termes et de la manière dont le dit Urdostto y est tenu. A la sûreté et garantie du dit cautionnement, ils ont affecté et hypothéqué ; savoir : Jean Urruty tous les biens immeubles qu'il possède, situés à Irissarry, consistant en maison, jardin, terre culte et prairie. Et Jean Bidart tous ceux qu'il possède, situés à Ossès, consistant en maison, basse-cour, grange, jardin, terres cultes, prairies, bois, châtaigneraies, touyas, fougères et pâtures. Il est en outre convenu entre le bailleur et le preneur que le pacage de l'enclos en nature de touya appelé Ipharraco-Otharra sera joui en commun ; que la vasière qui se trouve au bout du champ Chipitey-Chilo sera curée alternativement toutes les années ; et que le preneur aura le droit de cueillir dans la saison des haricots verts pour le ménage. Les frais de papiers, débours et honoraires des présentes seront supportés par moitié par le bailleur et le preneur. Dont acte. Fait et passé à Hélette, maison Fagalde, le vingt-sept septembre mil huit cent cinquante-six en présence des sieurs Jean-Baptiste Pochelu propriétaire, et Pierre Haran, cordonnier, les deux témoins, demeurant et domiciliés à Hélette, et qui ont signé avec le bailleur et nous notaire ; non les autres parties qui ont déclaré ne le savoir de ce faire par nous requises, après lecture faite.¹⁵⁷³

7. Ingoytia : les victimes de l'inondation du 15 août 1850

¹⁵⁷³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 8883 : bail à ferme du 27 septembre 1856.

7. INGOYTIA

Les victimes de l'inondation du 15 août 1850

Traduction française	
	Le métayer 12,5 goides
	Ignacio de la maison Enaut 1 golde
	Bonaparte 1 golde
	Bertrand Chango 1 golde
	Marie Uesqui 1 golde
	Fils de Batista Marino 2 goides
	Joseph çagara 1 golde
	Joseph d'Atchinea 1 golde
	Panchica d'Escola 0,5 golde
	Joseph de Cholabaïta 1 golde
	Baptiste de Beratabaïta 1,5 golde
	Joseph de Chaspibaïta 1,5 golde
	Ce que le propriétaire lui-même utilise 2 goides
	Antoine Galharrague

Corvaride 12 goides eta erdi
 ignacio enaut bait bacou golde }
 bonaparte golde }
 peten chango golde }
 mari uesqui golde }
 batista marino use kimac 2 goides
 jose çagara golde }
 atchinea coler golde }
 panchica escolacac golde erdi bat
 joseph çole bait bacou golde }
 batista berata bait bacou golde erdi bat
 joseph çaspi bait bacou golde erdi bat
 joseph de cholabaïta 1 golde
 baptiste de beratabaïta 1,5 golde
 joseph de chaspibaïta 1,5 golde
 ce que le propriétaire utilise 2 goides
 antoine galharrague

Archives communales d'Ascain

8. Harismendia. Inventaire du 9 avril 1856 (extraits)

L'an mil huit cent cinquante six et le neuf avril dans l'après midi, Nous Juge de paix du canton d'Iholdy, assisté de notre Greffier, ayant été informé par Mr le Maire de Hélette, que les Sieurs Jean Duhalde et Marie Haramboure, demeurant dans la maison d'Haristmendy de sa commune, venaient de mourir de la petite variole, sans laisser d'héritiers directes, nous sommes transportés dans la dite maison où nous avons trouvé le Sieur Pierre Durruty, voisin et ami des défunts, lequel nous a dit que l'avoir de ces gens est de peu de valeur et que leurs parents les plus rapprochés à l'exception de deux qui sont en Amérique sont sur les lieux. Après avoir constaté l'exiguïté de la valeur des dits défunts, au lieu d'apposer les scellés nous sommes bornés à faire la description sommaire du mobilier comme suit et la valeur a été prisée par notre Greffier en présence des parents des dits défunts présents et qui sont ; du côté du mari, 1° Jacques Iriartegaray neveu d'alliance demeurant à Irissarry, 2° Dominique Duhalde,

nièce demeurant à Irissarry, 3° Gracianne Duhalde sa sœur, d'Irissarry, 4° Jean Duhalde, son frère, demeurant à Osses, 5° Marie Dulplis, sœur d'alliance demeurant à Hélette 6° et Arnaud Duhalde, neveu, demeurant à Mendionde Du côté de la femme, Salvat Haramboure, son frère, demeurant à Uhart (Cize), tous majeurs. D'après ce qui nous a été dit, les parents absents et qui sont en Amérique sont deux frères du défunt.

A la cuisine	
une grande table avec son pétrin et une autre plus petite ... tous vieux	25,00
une paire de chenets, une barre de fer, un buffet à deux portes...	20,00
dix-huit demi kilo de fil de lin, un pot de fonte, une poile, un vase à lait ...	26,00
Chambre attenante à la cuisine	
un coffre, une table, deux chaises, un lit, composé de bois de lit, paille...	50,00
A la chambre attenante à la précédente	
un vieux coffre, une petite commode, un lit composé d'un mauvais bois...	35,00
Linge	
huit draps de lit, six serviettes, trois nappes petites...	95,00
un pantalon de velours, deux autres de coutil, une veste...	20,00
Au sol	
une charrette, un tombereau sans roue, quatre bêches, un pic, un bident plat, deux fourches de fer, une herse, un soc, un coutre, avec leurs montures, une demi-lune montée, un rayon monté, cinq râteaux, trois faux à bras, une faux ordinaire, trois faucilles	79,00
Au grenier	
un hectolitre de froment, douze hectolitres de maïs, quatre décalitres de haricots	211,00
Dans un coffret	
vingt kilogrammes de lard	40,00
un pot de graisse de deux kilogrammes	
Au grenier à foin	
quinze quintaux métriques de foin	70,00
A l'étable	
trente brebis et six antenais	255,00
deux vaches et un veau	228,00
	1157,00

Après ce relevé sommaire du mobilier et de l'avoir des défunts, et à raison de l'absence de deux cohéritiers de la succession, nous avons laissé tous les objets sus indiqués à la garde du Sieur Pierre Durruty sus mentionné voisin et ami desdits défunts qui s'en est chargé et a promis de les représenter à qui de droit, lorsqu'il en sera temps, et n'a su signer avec nous et notre Greffier pour ne le savoir faire sur ce requis.

Fait le présent procès-verbal et clos à Hélette maison de Harismendy le jour mois et an que dessus.

Immédiatement après cette opération les parents des défunts, présents, et d'autres individus, nous ont fait les déclarations suivantes des dettes, qui grèvent la succession des dits défunts : Savoir.

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

A Monsieur le Curé de Hélette, pour messe et honneurs funèbres	25,40
A Mr Larre, médecin de Hélette pour honoraire	38,00
A Minjonnet, aubergiste du idem pour trente-deux litres et demi de vin	19,50
A la fille Marot du idem pour fournitures	8,65
A Daguerre forgeron	3,15
Au charpentier pour la confection de deux bières	10,00
A Harambourou pour reste de ferme	55,00
A deux kilogrammes d'huile	4,95
A Harambourou d'Uhart Cize pour fournitures d'Eglise	3,00
A Gracianne femme Larrondo pour ouvrage fait aux défunts	20,00
A la servante, pour gages de deux mois	38,00
A Bonetbelch de Hélette, pour prêt d'argent	96,00
A la maîtresse de Bidart à Hélette, pour prêt d'argent	120,00
A Larteguy, Sanso de Hélette, pour prêt d'argent	200,00
A Sauveur Haramboure d'Uhart Cize pour prêt d'argent	150,00
A Dumon couturière pour ouvrage	1,50
A la même Dumon pour avoir habillé le cadavre	3,00
A la sœur de cette dernière pour idem	3,00
Pour un poulet acheté à	0,65
A la fille Dumon pour demi kilogramme de chocolat	1,50
A Gracianne Duhalde d'Irissarry	300,00
A la même pour intérêts d'un an	15,00
A la couturière Irahan	0,65
A la fille Larteguy-Sanso pour couture	0.80
	1114,25

Fait à Hélette Maison Harismendy le neuf avril mil huit cent cinquante cinq.¹⁵⁷⁴

9. Les métayers d'Harismendia dans la hiérarchie des fortunes mobilières

¹⁵⁷⁴ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4-U-12/20 : inventaire du 9 avril 1856.

Harismendia (métayer)	avril 1856	4	271	79	483	321	1	12	1154
Etcheederrea	mai 1856	2,5	2207	169	1201				3577
Cemelaria	octobre 1859	7	526		375	1532	40	40	2433
Gastelua	juin 1860	7	948	161	2061	619	5	32	3789
Larteguia	octobre 1864	10	1060	113	1401	284	5	14	2858
Andereteguia (rentier)	août 1866	1	698	110	120	40	0	4	1000
Errecartia	avril 1868	6	934	344	2261	29	0,8		3568
Cemelaria	août 1871	6	468	35	520				1023
Etchalucia (aubergiste)	avril 1873	5	2705	268	3670	1433	34	36	8076
Chouhiteguia	septembre 1873	10	1518	707	3125	300		25	5650
Chilharena	mars 1874	6	805	490	2545	440	4	14	4280
Harismendia (métayer)	août 1875	4	437	346	(1155)				
Irigoinia (aubergiste)	décembre 1879	4	2501	438	1670	756	18	22	5365
Etchegoyenea	avril 1884	7	721	315	3250	300	15		4586
Gelosia (épicière)	juillet 1884	1,5	2396		80	298			2774
Ainciburua	juillet 1889	13	1229	677	80	200	0	20	
Uhartia	janvier 1892	5	298	110	940				1348
Mercatbidia (aubergiste)	juin 1906	2	1505	165	850				2520
Maximum		13	2953	692	3670	1532	40	40	8076
Minimum		0,5	210	35	80	0	0	0	710

Sources : inventaires après décès; monographie d'Ainhoa (Etcheederrea 1856); ventes mobilières (Ainciburua 1889, Mercatbidia 1898).

Les créances, les placements mobiliers, le cheptel baillé ne sont pas pris en compte.

1575

10. Harismendia : Bail à loyer et à cheptel du 8 août 1875 (extraits)

Par devant nous Ignace Théophile Barran, notaire à la résidence de Hélette (Basses-Pyrénées), soussigné et en présence des témoins bas-nommés,

A comparu le sieur Sauveur Lacouague, laboureur demeurant et domicilié à Hélette,

Lequel a donné par ces présentes, à loyer pour dix années consécutives qui commencent à courir de ce jour jusqu'à pareil jour de l'année mil huit cent quatre vingt cinq

Au sieur Guillaume Delgue, laboureur demeurant à Hélette ;

Les effets mobiliers, meubles meublants, linges et outils aratoires dont le détail suit :

¹⁵⁷⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 18042 : bail à loyer et à cheptel du 8 août 1875.

1° Trois lits complets un avec deux matelas...	90,00
2° Une grande armoire, une petite armoire et un coffre	30,00
3° Six chaises et deux petites tables	10,00
4° Un vaisselier avec trois douzaines d'assiettes...	28,10
5° Une casserole en fer battu et une poêle	6,00
6° Une grande table avec pétrin, un banc, quatre chaises...	16,35
7° Deux chenets avec barre de fer	6,00
8° Trois chaudrons de diverses dimensions	21,10
9° Dix huit cuillers, dix fourchettes...	7,40
10° Deux pièces de toile mesurant trente cinq mètres environ	42,25
11° Douze draps de lit	45,00
12° Quinze chemises d'hommes et d'enfants	62,80
13° Douze serviettes, deux grandes nappes...	52,50
14° Une couverture de lit en laine et une autre en coton	19,00
15° Deux charrettes avec roues et un tombereau avec roues et accessoires	220,00
16° Un soc et un coutre avec chaînes et accessoires	14,50
17° Une herse avec accessoires	7,00
18° Deux jougs avec courroies et couvertures	15,00
19° Une marque pour le maïs	8,00
20° Deux charrues ou sarcloirs à repasser le maïs avec accessoires	37,50
21° Sept bêches, une pioche, deux pelles en fer, trois sarcloirs, deux râtaeux en fer, et quatre attaches en fer pour vache	26,65
22° Deux faux à foin, trois faucilles à tuie, deux serpes à fougères, et deux enclumes et marteaux	17,25
23° Une cuve à lessive avec trépied et cercles en fer, une barrique de trois cents, deux petits barils, quatre corbeilles à maïs, une à linge, et deux paniers à terreau	17,60
Total huit cents francs	800,00

Tous les meubles meublants, effets mobiliers, linge et outils aratoires ci-dessus détaillés sont en la possession du sieur Guillaume Delgue, preneur, ainsi qu'il le reconnaît et lui ont été livrés dans l'état où ils se trouvent dans la maison Harismendia.

Ce bail a été fait avec les charges et conditions suivantes que le preneur s'est obligé d'exécuter :

1° D'employer les objets loués à l'usage auquel ils sont destinés...

4° Et en outre ce bail a été fait et accepté moyennant quarante francs de loyer annuel...

En outre le même Sauveur Lacouague a déclaré, par ces présentes, donner à cheptel simple, pour le même espace de dix années consécutives...

Au sieur Guillaume Delgue ici présent et acceptant tant le présent que celui ci-dessus fait,

Un fonds de bétail composé de vaches, veaux, jument, mulet et porcs ci-après énumérés :

Bétail donné à cheptel

1° Une vache avec un veau et une autre vache	420,00
2° Quarante brebis et moutons	400,00
3° Une truie et six pourceaux	135,00
4° Une jument avec un mulet	200,00
Total...	1155,00

Le présent bail est fait aux conditions, charges et clauses ci-après imposées et acceptées par le preneur :

1° Le preneur, Guillaume Delgue, profitera seul du laitage et du fumier des animaux, les croûts seront partagés par moitié entre le preneur et le bailleur et les pertes seront supportées également dans les mêmes proportions.

2° Le preneur sera tenu de nourrir à ses frais les dits bestiaux, de les garder, soigner et loger convenablement, de manière à les maintenir dans le meilleur état de conservation possible.

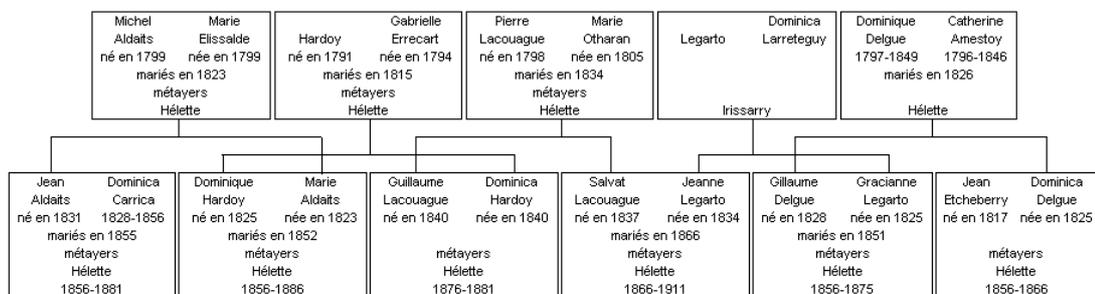
3° A l'expiration du présent bail il sera fait une estimation du cheptel par deux experts qui s'adjoindront un tiers expert en cas de partage entre eux.

D'ailleurs le présent bail sera régi par les dispositions des articles 1802 et suivants du Code Civil.

Dont acte

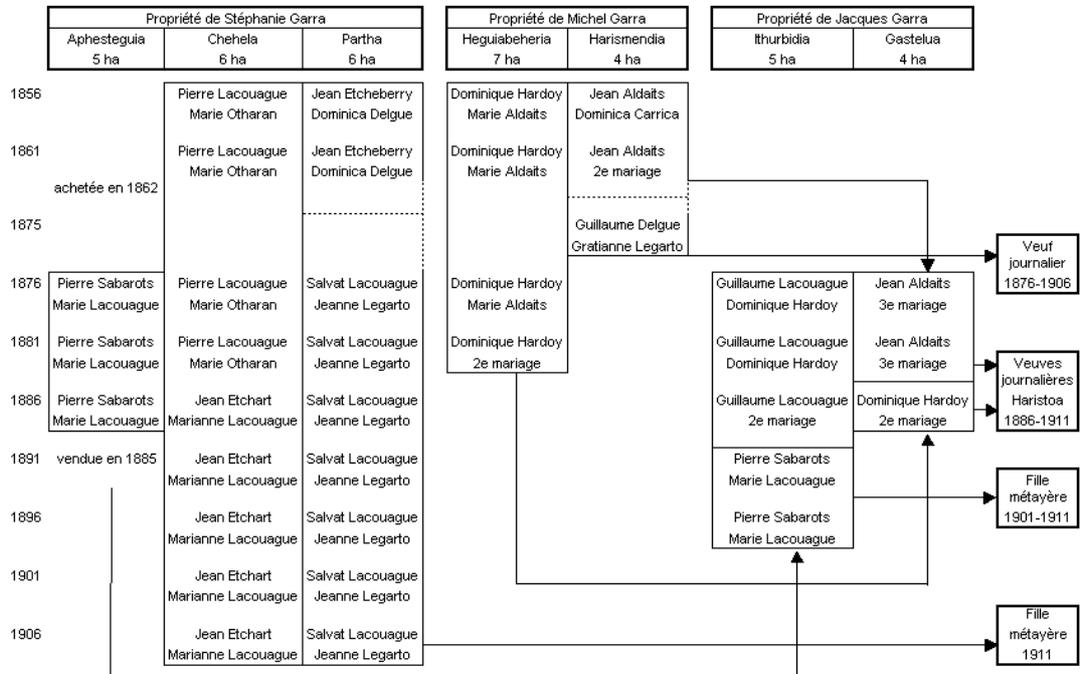
Fait et passé à Hélette, le huit août mil huit cent soixante quinze en présence des sieurs Léon Gastellu instituteur et Baptiste Duclos, tamisier, les deux demeurant et domiciliés à Hélette, témoins qui ont signé avec nous notaire ce que n'ont point fait les parties comparantes qui ont déclaré ne savoir le faire de ce requises individuellement par nous notaire après lecture faite.

11. Les métayers d'Harismendia : généalogies et alliances

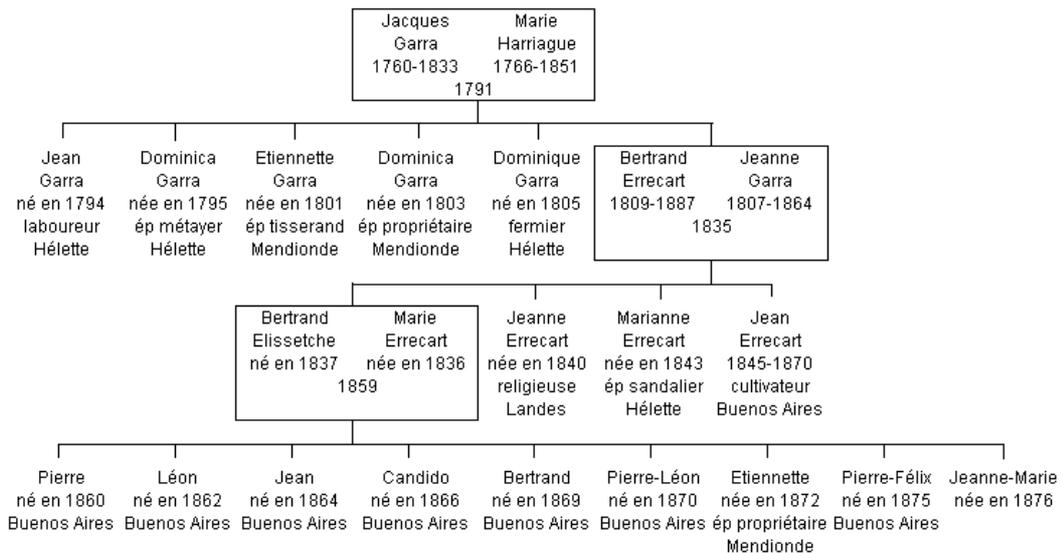


12. Harismendia : mobilité des métayers

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)



13. Larteguia : arbre généalogique



14. Larteguaia : audience du 11 novembre 1890

Audience publique du onze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

Entre le sieur Bertrand Elicetche, propriétaire, demeurant à Hélette, demandeur, d'une part.

Et le sieur Bertrand Hardoy, cultivateur, demeurant à Hélette, défendeur, d'autre part.

Par exploit d'Etcheverry, huissier, en date du neuf octobre dernier, enregistré, le dit Elicetche a fait citer le dit Hardoy, son métayer, pour n'avoir point rempli vis à vis du requérant une partie des conditions stipulées dans un bail écrit, en date du premier novembre mil huit cent quatre vingt-neuf, enregistré [...]

Et il est conclu dans le dit exploit à ce que Hardoy soit condamné à payer à Elissetche la somme de cent francs à titre de dommages-intérêts et aux dépens pour :

1° avoir jeté à terre et cueilli la récolte de pommes par un temps de pluie et sans en avoir avisé son maître ;

2° pour n'avoir pas donné à son maître huit charges de châtaignes de l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf sur dix qu'il lui devait de la récolte de la dite année ;

3° pour avoir coupé trois arbres au pied, alors qu'il lui est interdit d'en abattre (art. 12 du bail) ;

4° pour n'avoir pas engrangé la part de récolte de froment du requérant (art. 9 du bail) ;

5° pour dégâts occasionnés par les volailles du preneur sur le froment durant le temps de la moisson ;

6° pour n'avoir pas donné au bailleur sa part des fèves récoltées dans les champs de blé ;

7° pour enlèvement d'une certaine quantité de vieux fumier.

A l'appel de la cause les parties ayant comparues il a été déclaré par le demandeur qu'il maintenait les conclusions par lui prises dans l'exploit plus haut relaté et le défendeur a répondu et conclu comme suit :

1° Que la cueillette des pommes a été faite par lui suivant l'usage local et à l'époque fixée par cet usage et après en avoir prévenu le propriétaire à deux reprises par son domestique ; sur le refus que lui adressa le demandeur qu'il envoya à celui-ci sieurs François de la maison Mendibouria et Jacques Heguiagaraya pour le prévenir de venir choisir sa part de récolte.

2° Que quant aux châtaignes et aux arbres qui lui sont réclamés : que ces objets ne sont pas de ceux énumérés ni compris dans le bail du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf qui doit faire loi entre parties. Que le bailleur et lui avaient réglé tous comptes avant le dit jour et ce qui en fait foi c'est que la dite police, loin de mentionner aucune réserve de quelque nature qu'elle soit, créances, indemnité ou autres à faire valoir dit tout simplement : La présente police est substituée à celle du dix novembre mil huit cent quatre-vingt-cinq, laquelle demeure rapportée.

Que la récolte de châtaignes plus haut réclamée est celle de mil huit cent quatre-vingt-neuf et que la coupe des arbres dont se plaint le bailleur avait été faite avec son consentement il y a plusieurs années.

3° Que le transport de blé avait été fait chez Elicetche d'un commun accord avec le bailleur et le répondant, par le métayer entrant et le dit bailleur, qui à cet effet avaient attelé une paire de bœufs appartenant au répondant. Qu'ainsi la remise de la récolte de blé ayant été effectuée, je ne me suis pas cru tenu d'aller engranger ce blé.

4° Quant aux dommages causés par les volailles le défendeur prétend qu'il est nul et en tout cas atteint par la prescription.

5° Pour la part de fèves réclamée il répond que le demandeur n'y a aucun droit, qu'en effet la police après avoir énuméré les fruits sur lesquels le maître a une part ajoute : Le restant des divers produits sera pour le preneur.

6° Que tous les fumiers et cendres ont été répandus sur les terres de la propriété Larteguia.

Et le dit Hardoy a ensuite conclu à ce que le sieur Elicetche soit débouté de toutes ses demandes fins et conclusions et condamné à lui payer reconventionnellement la somme de cent francs à titre de dommages-intérêts

1° Pour l'introduction dans son étable, par force et contre son gré, et le maintien depuis le huit août dernier d'une paire de bœufs, d'une vache avec son fruit, et pour avoir surpris, le neuf de ce mois, la jument d'Elissetche dans sa luzernière.

Il conclut en outre à ce que le demandeur soit condamné aux dépens [...]

Sur quoi nous juge de paix [...] disons que les témoins seront entendus à notre audience du vingt-six novembre prochain, neuf heures du matin, au prétoire d'Iholdy, en présence des parties [...]

Les métairies d'Ascain et Hélette

15. La part du faire-valoir indirect

	Hélette		Ascaïn	
	Effectif	%	Effectif	%
Exploitations louées en 1851*	84	55	75	45
Exploitations louées en 1881*	79	55	77	49
Exploitations louées en 1911*	76	58	82	56
Locations permanentes (1851-1911)	59	38	49	28
Locations momentanées	54	35	84	47
F.valeur direct permanent (1851-1911)	42	27	44	25

A partir du fichier des exploitations tiré du cadastre et des listes nominatives¹⁵⁷⁶ ont été effectuées trois coupes à trente années d'intervalle. Elles mettent en évidence l'importance du faire-valoir indirect dans les deux communes : il concerne à chaque recensement environ la moitié des exploitations, et tend à progresser.

La place du faire-valoir indirect apparaît plus grande encore à travers le suivi longitudinal des exploitations. En 60 ans en effet, 1/4 seulement des exploitations reste en permanence en faire-valoir direct (27 % à Hélette, 25 % à Ascaïn). A côté d'un noyau de locations permanentes, un grand nombre d'exploitations connaissent, au gré de leur histoire, des alternances entre métayage et faire-valoir direct.

16. Métayage et fermage

	Ascaïn					
	Effectifs			Pourcentages		
	1851*	1872*	1892**	1851	1872	1892
Total exploitants	168	145	154	100	100	100
Métayers	43	61	70	26	42	45
Fermiers	3	11	10	2	8	6
Statut indéterminé	29			17		
Total locataires	75	72	80	45	50	52

	Hélette					
	Effectifs			Pourcentages		
	1852**	1872*	1892**	1852	1872	1892
Total exploitants	238	103	148	100	100	100
Métayers	30	17	46	13	17	31
Fermiers	28	41	48	12	40	32
Statut indéterminé	105			44		
Total locataires	163	58	94	68	56	64

* Source : recensement de la population.
** Source : enquête agricole.

Aucune source ne permet de faire précisément la part, au sein du faire-valoir indirect, entre métayage et fermage. Ainsi le recensement de 1851 à Ascaïn comme l'enquête agricole de 1852 à Hélette n'attribuent que le vague statut de "cultivateur" ou de "locataire" à une forte proportion d'exploitants. Les différentes sources toutefois confirment l'importance

¹⁵⁷⁶ Voir chapitre 1.

et la persistance du métayage dans les deux communes d'une part, mais aussi une forte présence du fermage à Hélette d'autre part.

17. Répartition des métairies selon la taille de la propriété (moulins exclus)

Taille de la propriété	Nombre d'exploitations			
	Hélette		Ascain	
	1851	1911	1851	1911
< 10 ha	9	12	43	45
10 à 50 ha	31	29	20	22
50 à 100 ha	18	21	7	10
≥ 100 ha	22	11	0	0
Total	80	73	70	77

18. Répartition des métairies selon le type de propriétaire (moulins exclus)

	Hélette		Ascain	
	1851	1911	1851	1911
Exploitants	32	31	26	18
Résidents	26	17	18	19
Non résidents	22	25	26	40
Total	80	73	70	77

A partir du fichier des exploitations ont été effectuées deux coupes en début et en fin de période. Le classement des fermes ou métairies selon la taille de la propriété montre que le métayage ne se confond pas avec la grande propriété. Une majorité de métairies appartiennent à de moyens ou petits propriétaires.

Ces propriétaires sont pour la plupart exploitants ou résidents. En 1911 toutefois, ils sont devenus plus nombreux à résider hors de la commune, notamment à Ascain où se conjuguent l'extension de la propriété citadine et la mobilité des héritiers.

19. Répartition des métairies selon la superficie cultivée

	Hélette		Ascain	
	1851	1911	1851	1911
< 1 ha	12	8	23	14
1 à 5 ha	34	27	36	44
5 à 10 ha	31	32	10	18
≥ 10 ha	3	6	1	1
Total	80	73	70	77

La même coupe montre, comme pour l'ensemble des exploitations, la place quasi-exclusive des petites exploitations, mais aussi une tendance à la concentration. Beaucoup des très petites métairies occupées en 1851 par des journaliers ou des artisans ont disparu en 1911, au bénéfice d'exploitations plus importantes.

20. Stabilité des exploitants

	Hélette		Ascaïn	
	1851*	1881*	1851*	1881*
< 5 ans	35	23	37	27
5 à 15 ans	33	30	21	30
15 à 30 ans	1	5	4	13
≥ 30 ans	11	16	8	3
Total	80	74	70	73

* Suivi des exploitants présents en 1851 et des exploitants présents en 1881

Les listes nominatives permettent de mesurer la forte instabilité des métayers. Ainsi, sur 70 exploitants locataires recensés à Ascaïn en 1851, 37 avaient déménagé en 1856. La proportion de ces locataires instables est légèrement plus faible à Hélette, où les fermiers sont plus nombreux.

La comparaison avec la génération suivante, présente en 1881, montre une nette tendance à la stabilisation à la fin du siècle. C'est vrai à Ascaïn, où nombre de réfugiés de fraîche date des guerres carlistes ont fini par s'enraciner. Mais c'est tout aussi vrai à Hélette.

Annexes du chapitre 7

1. La part des prés naturels (ha) ¹⁵⁷⁷

	Ascaïn			Hélette		
	Sup. prés	Sup. cultivée	% prés	Sup. prés	Sup. cultivée	% prés
Cadastré						
Cadastré 1832	97	380	26	323	701	46
Cadastré 1914	219	551	40	381	730	52
Enquêtes et statistiques agricoles						
Enquête 1852				325	708	46
Statistique 1885				330	691	48
Enquête 1892	115	557	21	335	721	47
Statistique 1900				340	734	46
Statistique 1910	100	341	29	325	705	46

La comparaison des données des enquêtes agricoles avec le cadastre met en évidence les insuffisances souvent soulignées de la statistique agricole du XIX^e siècle ¹⁵⁷⁸. Ainsi à Hélette, la commission communale se contente de réévaluer régulièrement de 5 hectares la superficie en prés de la récapitulation des contenances cadastrales de 1834. Il faut attendre la rénovation de cadastre de 1914 pour voir apparaître les changements accomplis : la part des prés, apparemment stable, est en fait passée de 46 à 52 % de la superficie cultivée. Il en est de même à Ascaïn où, malgré l'annexion du quartier de Serres, la surface en prés ne semble guère progresser non plus : elle a en réalité doublé, et l'herbe couvre en 1914 40 % de la superficie cultivée.

¹⁵⁷⁷ *Statistique de la France, Deuxième série, Tome VIII, Statistique agricole, Deuxième partie*, Paris, Imprimerie Impériale, 1860. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-161 : enquête décennale de 1892. 6M-109 : statistiques annuelles (1910). Arch. com. Ascaïn et Hélette : matrices cadastrales (récapitulation des contenances et des revenus imposables). Arch. com. Hélette : enquête agricole de 1852; statistiques annuelles (1885, 1900).

¹⁵⁷⁸ Voir notamment Gilbert GARRIER, "Les enquêtes agricoles décennales du XIX^e siècle : essai d'analyse critique", *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE-Economica, tome I, pp. 269-279.

Du recueil des données par les commissions communales à leur regroupement à l'échelle départementale, les négligences, les incohérences, les erreurs de transcription se cumulent. Il faut surtout souligner que, si elle indique des ordres de grandeur et des tendances à peu près fiables pour les cultures céréalières, la statistique agricole est particulièrement décevante en ce qui concerne l'élevage et les productions fourragères. Pâturages et pacages sont souvent confondus avec les landes et terres incultes¹⁵⁷⁹. Les cultures dérobées ou intercalaires, essentielles à l'alimentation du bétail, sont très souvent oubliées, ou mesurées de façon tellement fantaisiste qu'elles sont inutilisables.

2. Les prairies artificielles d'après les enquêtes agricoles (ha)¹⁵⁸⁰

	Pays basque	Ascaïn	Hélette
Enquête 1852	603		6
Statistique 1855	869		
Statistique 1857	1 124		
Enquête 1882	2 313		
Statistique 1885	678		5
Enquête 1892	3 064	43	9
Statistique 1910	2 327	20	18
Statistique 1914	3 340		18

Les fourrages verts, souvent intégrés aux assolements, sont très mal recensés. A l'échelle de la commune, bien des tableaux omettent de faire mention du trèfle et de la luzerne qui sont pourtant présents partout. A l'échelle des deux arrondissements du Pays basque cependant, le progrès des prairies artificielles est sensible : leur superficie a probablement quintuplé en un demi-siècle.

3. Le cheptel bovin et ovin d'après les enquêtes agricoles

	BOVINS			OVINS		
	Pays basque	Ascaïn	Hélette	Pays basque	Ascaïn	Hélette
Enquête 1852	67 716		223	318 267		1 420
Recensement 1872 ¹⁵⁸¹		723	486		3 733	4 041
Enquête 1882	76 000			260 816		
Enquête 1892	92 333	817	428	276 190	4 955	4 440
Statistique 1910	94 382	407	807	206 095	1 480	3 945

Quant au bétail, tous les témoignages indiquent qu'il est systématiquement sous-déclaré. Le préfet en 1865 : "Les propriétaires cherchent toujours à dissimuler leur véritable situation dans la crainte de l'impôt". Un membre de la Société d'Agriculture en 1897 : "Il ne faudrait pas trop se fier aux chiffres de la statistique officielle qui sont fictifs la plupart

¹⁵⁷⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-109 : statistique annuelle de 1910. Remarques des commissions cantonales.

¹⁵⁸⁰ *Statistique de la France, Deuxième série, Tome VIII, Statistique agricole, Deuxième partie*, Paris, Imprimerie Impériale, 1860. Arch. nat. F20/567 : statistique annuelle de 1857. F11/2720 : enquête décennale de 1882. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-161 : enquête décennale de 1892. 6M-109 : statistiques annuelles (1910, 1914). Arch. com. Hélette : enquête agricole de 1852; statistiques annuelles de 1885, 1910 et 1914.

du temps". La commission cantonale de Saint-Palais en 1910 : "Les chiffres accusés sont sensiblement inférieurs à la réalité. Les commissions communales paraissent craindre d'accuser les quantités existantes"¹⁵⁸². De l'enquête de 1852 aux statistiques des années 1910 s'affirme pourtant un double mouvement de déclin de l'élevage ovin et de progrès de l'élevage bovin.

4. La part des prés naturels selon la taille de l'exploitation (% de la SAU)

	Ascain		Hélette	
	1832	1914	1834	1914
SAU < 1 ha	12	17	33	48
1 à 5 ha	22	41	41	49
5 à 10 ha	34	36	44	48
SAU ≥10 ha	20	71	49	57
Ensemble	25	39	43	50

1583

5. Le cheptel selon la taille de l'exploitation (Ascain 1905)

	< 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	≥10 ha	Ensemble
Nb exploitations	11	16	27	10	1	65
UGB / ha	9,6	4,2	3	2,7	2	3,1
Ovins / ha	0	21	16	7	0	14
Porcs / ha	9,6	2,4	1,8	1	0,5	1,7
UGB / exploitation	3,2	6,3	10	16	21	9
Ovins / exploitation	0	32	53	40	0	41
Porcs / exploitation	3,2	3,7	6	6	5	5

A l'échelle de l'exploitation, il faut recourir à d'autres sources pour mettre en évidence les progrès de l'élevage. La comparaison des matrices cadastrales de 1832-1834 et de 1914 montre que, si les unités de plus de 10 hectares peuvent seules consacrer aux prés plus de la moitié de leur superficie cultivée, même les plus petites exploitations accentuent leur orientation herbagère.

C'est ce que confirment les archives des douanes, qui enregistrent les bestiaux envoyés dans les pacages frontaliers. Parmi les 65 exploitations d'Ascain soumises à cette déclaration, les plus petites sont celles qui possèdent proportionnellement le plus gros cheptel (cheptel permanent et cheptel temporaire cumulés). Certes, ce sont sans doute celles qui utilisent le plus les pacages communaux des hauteurs de la Rhune. Sans doute aussi quelques parcelles louées verbalement viennent-elles parfois agrandir ces propriétés trop exigües. Mais l'importance relative de leur cheptel, permanent ou temporaire, indique la présence d'un élevage particulièrement intensif.

6. Les céréales : superficies et rendements selon les enquêtes agricoles (1852-1902)

¹⁵⁸² Annales de la Société d'agriculture du département des Basses-Pyrénées, avril 1866. Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées, n° 66, mars 1897. Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 6M-109 : statistique annuelle de 1910. Remarques des commissions cantonales.

¹⁵⁸³ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 5P-159 et 160 : registres de déclaration et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure (Bureau de Herbourg, 1904-1906).

Petites exploitations rurales en Pays basque français (1850-1900)

	1852	1882*	1892	1902 ¹⁵⁸⁴	Indice**
Superficies					
<i>froment</i>	17 129	16 354	16 305	15 131	88
<i>maïs</i>	21 857	21 376	21 036	19 641	90
Rendements					
<i>froment</i>	8	12	13	13	163
<i>maïs</i>	13	15	18	17	131
* Superficies corrigées (canton de Tardets inclus). ** Indice 100 = 1852					

Les enquêtes agricoles enregistrent mieux le recul des céréales que les progrès parallèles des prairies, naturelles ou artificielles. A l'échelle du Pays basque, les superficies consacrées au froment, puis au maïs, régressent pendant tout le demi-siècle. Mais le recul des emblavures est très largement compensé par les nets progrès des rendements.

7. Chouhiteguia (1834-1914) : les cultures (ha)

	Labours	Prés	Autres	Total	% prés
Chouhiteguia	5.6	3.7	0.2	9.5	39 %
Escanda	1	0.3	0	1.3	22 %
Chehela	1.6	0.4	0.06	2.1	19 %
Partha	3.4	1.4	0.2	5	28 %
Piarrotenia	1.6	0.9	0.01	2.5	36 %
Ensemble 1834	13.2	6.7	0.5	20.4	33 %
Ensemble 1914	10.5	9.6	0.1	20.2	48 %

¹⁵⁸⁵

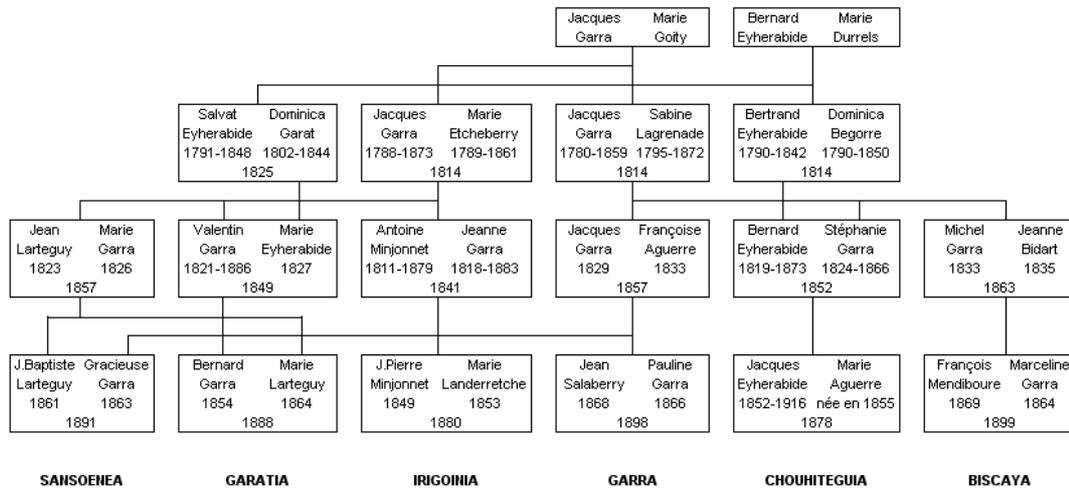
8. Chouhiteguia (1817-1911) : les hommes

	Chouhiteguia	Chehela	Partha	Piarrotenia	Escanda	Total	UTH/ha
1817	500	375	425	275	200	1775	0.87
1851	625	375	400	300	0	1700	0.83
1881	600	275	350	275	0	1500	0.74
1911	575	100	275	0	0	950	0.47

A l'échelle de l'exploitation, le cadastre confirme ces tendances générales : la disparition de deux micro-exploitations absorbées par Chouhiteguia a ainsi permis la mise en herbe de près de trois hectares de mauvais labours, situés sur les hauteurs, et donc une augmentation probable des rendements en céréales. Les listes nominatives indiquent par ailleurs une diminution sensible de la main-d'œuvre à la fin du siècle, et donc une productivité accrue.

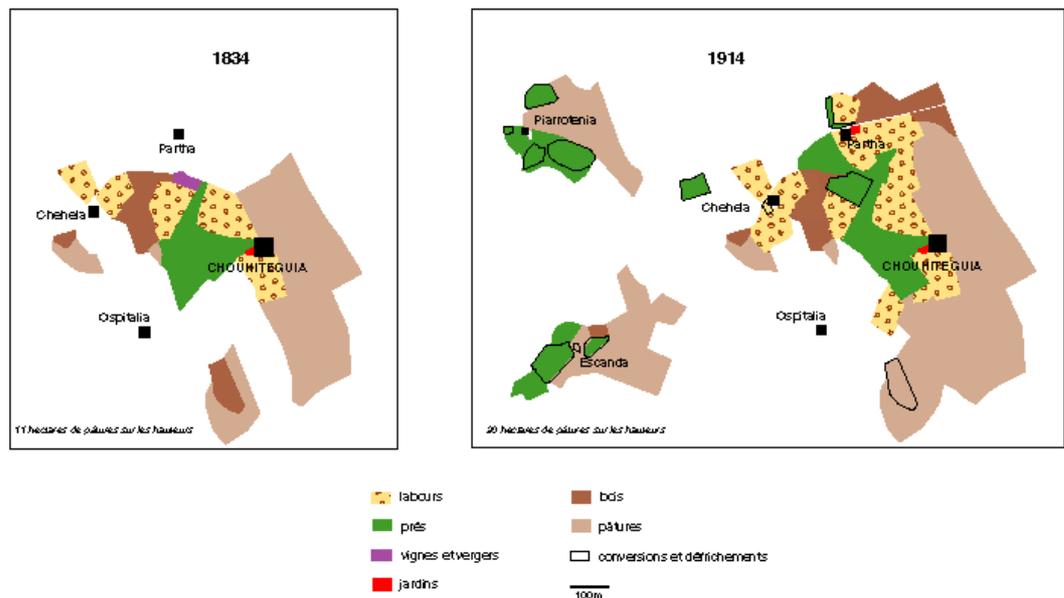
9. Chouhiteguia et le réseau de la maison Garra

¹⁵⁸⁵ Voir chapitre 1 et annexes pour le calcul des indices de force de travail.

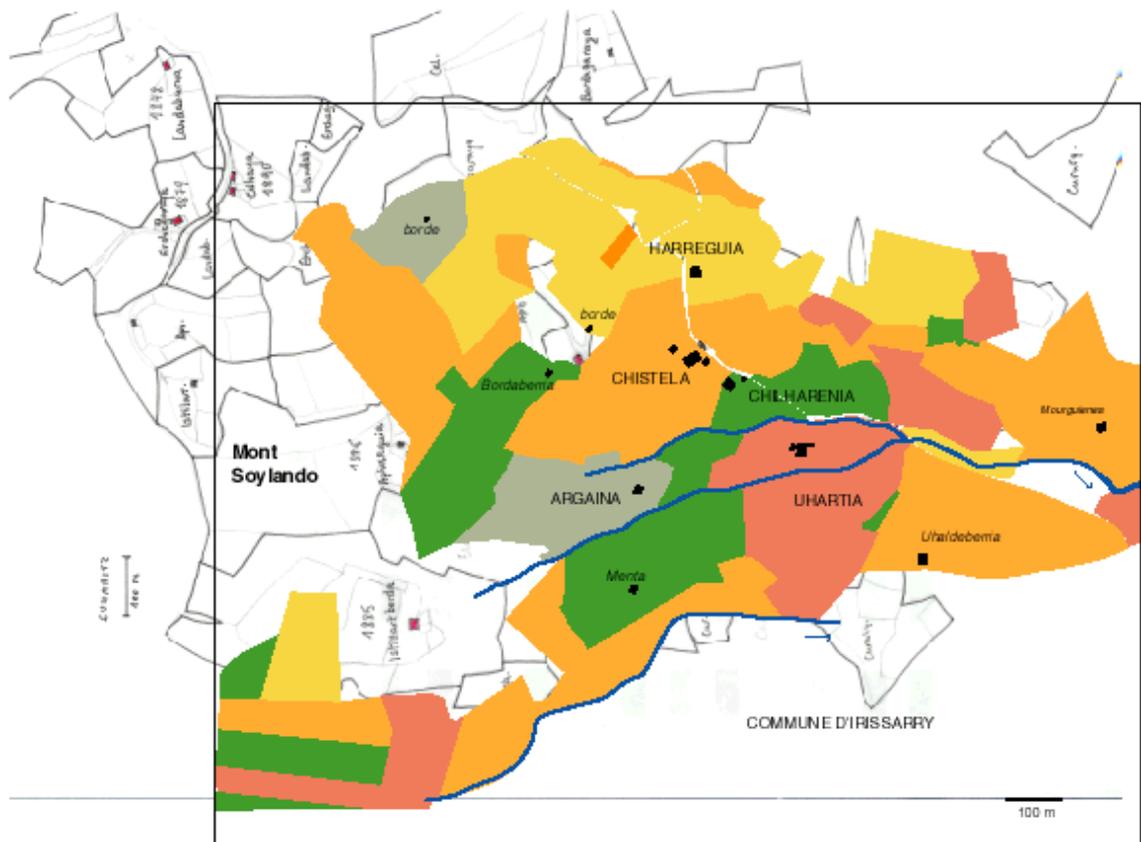


10. Chouhiteguia : propriété et utilisation des terres

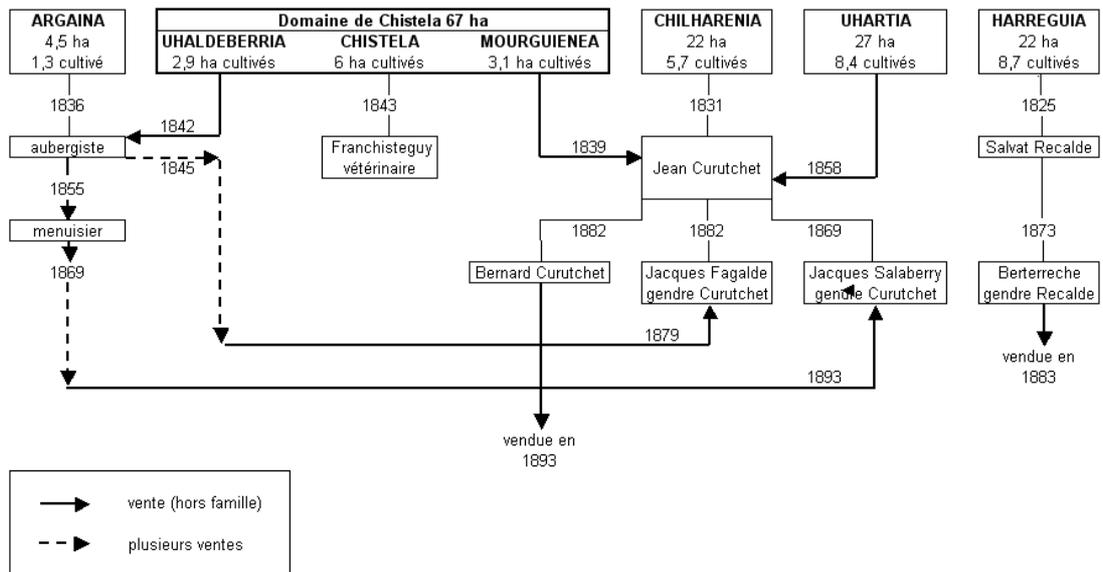
10. CHOUHITEGUIA : PROPRIETE ET UTILISATION DES TERRES



11. Le quartier de Chistela en 1834



12. Chistela : le mouvement de la propriété (1825-1900)



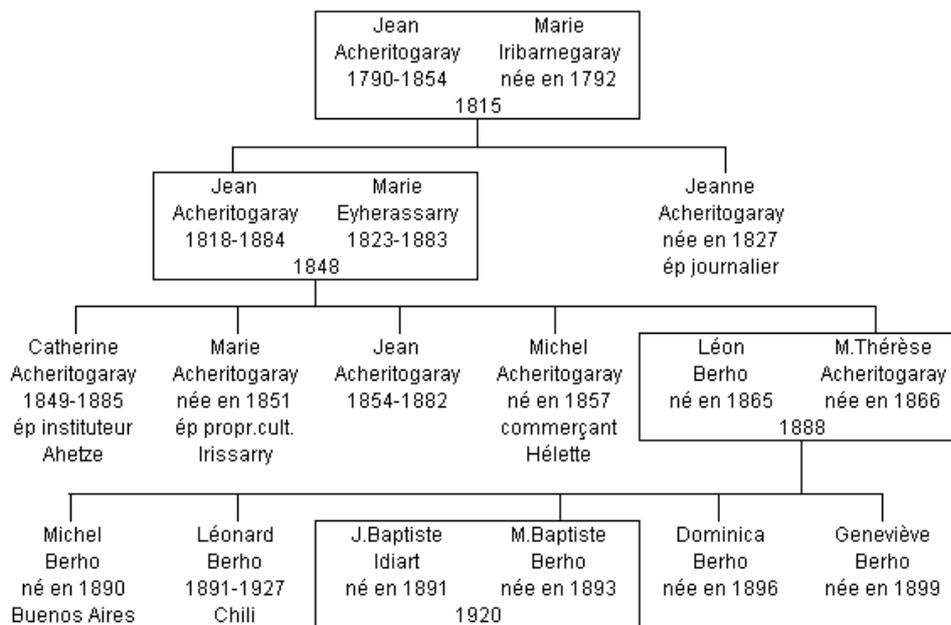
13. Chilharenia (1834-1914) : les cultures (ha)

	Labours		Prés		Vergers		Vignes		Jardins		Tot. cultures	
	1834	1914	1834	1914	1834	1914	1834	1914	1834	1914	1834	1914
Chilharenia	3,4	2,4	1,5	3,7	0,4	0	0,3	0	0,05	0,02	5,7	6,1
Uhaldeberria	2,2	1,1	0,6	1,8	0,1	0	0	0	0,03	0,03	2,9	2,9
Total	5,6	3,5	2,1	5,5	0,5	0	0,3	0	0,08	0,05	8,6	9,1
%	65	39	25	61	6	0	3	0	1	/	100	100

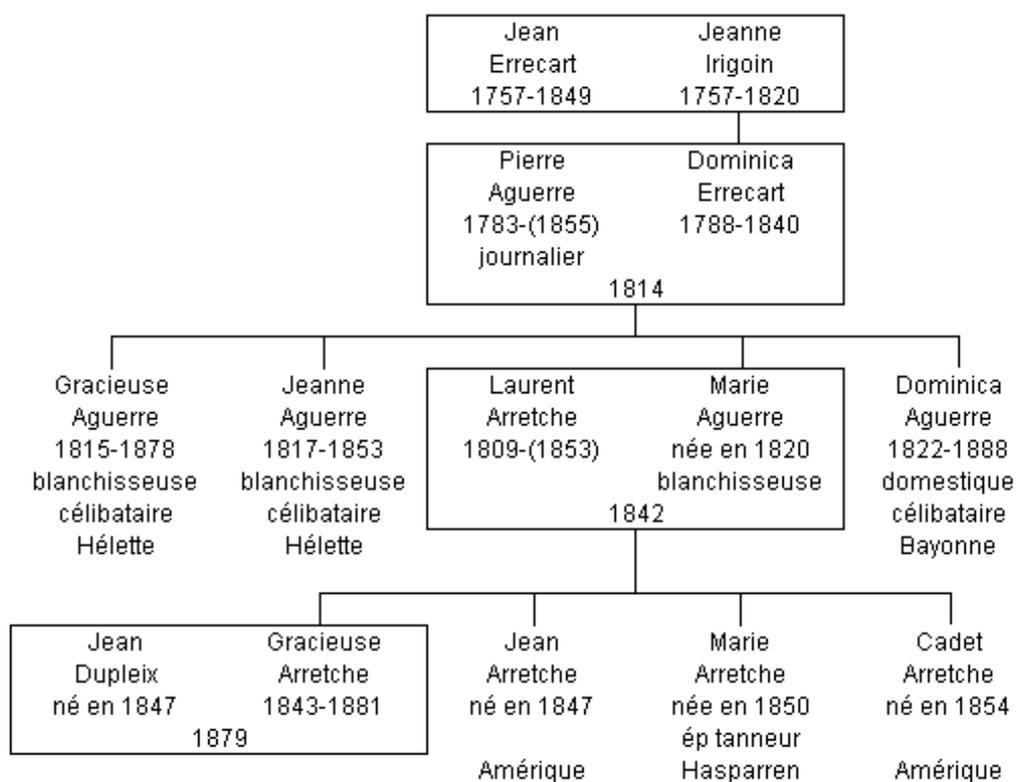
14. Les terres d'Etchegoyenea (1834-1914)

Utilisation des terres (ha)		
	1834	1914
Labours	2.9	4.5
Prés	1.6	6.6
Vergers	0.1	0
Vignes	0	0.2
Jardins	0.02	0.03
Pâtures	11.1	23.3
Bois	0	0
Total	15.7	34.6
Conversions et mise en valeur		
	Nb parcelles	Superficie (ha)
Conversion en pré	4	1
Conversion en vigne	1	0.2
Mise en valeur (labour)	1	1
Total	6	2.2

15. Etchegoyenea : les successions (1815-1920)

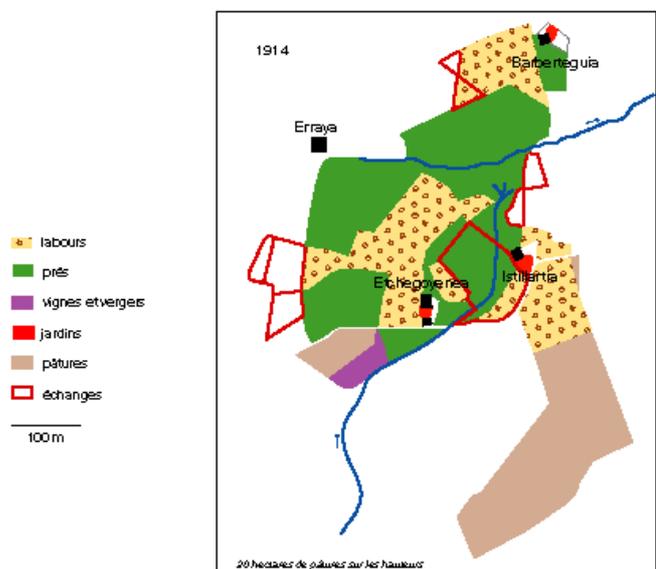
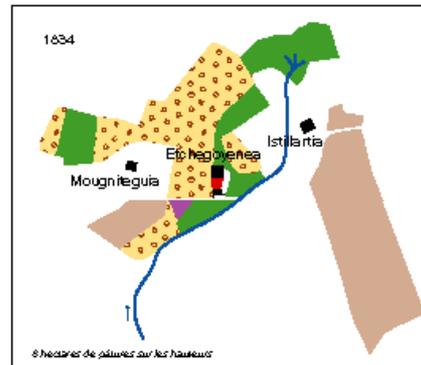


16. Istillartia : l'extinction d'une dynastie de journalistes



17. Etchegoyenea : propriété et utilisation des terres

17. ETCHEGOYENEA : PROPRIETE ET UTILISATION DES TERRES

**Istillartia géné**

18. Etchegoyenea. Le domaine de M. Berho à Hélette : rapport du jury d'agriculture
¹⁵⁸⁶
 (1893)

Dans la riante vallée de Hélette, se trouve la propriété de BERHO. Le bourg, qui domine par son site ravissant les domaines qui l'entourent, est le centre d'un marché, par quinzaine, dont l'importance amène dans le pays de nombreuses transactions.

Le domaine Berho est exploité dans les meilleures conditions rémunératrices. Avec le personnel qui l'entoure et les ouvriers qu'il emploie, Berho fait marcher sa propriété avec toute l'attention et la vigilance d'un agriculteur expérimenté.

Les récoltes y sont splendides. Le froment, par son épi et sa tige bien développée, est susceptible d'un bon rendement. La constatation qui en a été faite a répondu aux espérances qu'on s'était formé : la récolte rémunératrice qui en a été la conséquence a démontré que le Jury ne s'était pas trompé dans ses appréciations.

¹⁵⁸⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1-J-269 : rapport du jury départemental d'agriculture (1893).

Le maïs, quoique jeune, est de belle venue et promet un bon épiage; il y a, dans les conditions de son développement, les signes frappants d'une bonne récolte.

Les prairies naturelles sont l'objet de soins spéciaux; après d'abondantes fumures, les canaux d'irrigation aménagent l'eau dans toutes les directions; aussi le fourrage abonde et les bonnes coupes obtenues sont un appoint pour cet hiver. Les prairies artificielles, vastes et en plein rapport, procurent une alimentation pendant tout l'été. Le bétail ne peut que se développer dans des conditions avantageuses et produire des quantités de fumier. On comprend généralement les avantages incontestables qui résultent de la culture des plantes fourragères, indispensables dans les fermes bien exploitées.

Le bétail, comme dans toutes les fermes de la région, est un type provenant du croisement de la race d'Urt avec la vieille espèce du pays. Les ventes qu'on opère sont le résultat d'une sélection intelligemment faite.

Hélette est le marché où les bouchers de Bayonne s'approvisionnent, dans les différentes saisons de l'année.

Berho, dont le domaine est limitrophe de la montagne, fait l'engraissement des moutons avec des prix sensiblement rémunérateurs; et c'est là, à ce qu'il dit, un des produits les plus lucratifs de sa propriété.

Le Jury a constaté la plantation récente d'un vignoble qui, avec des soins attentifs et intelligents, sera bientôt en plein rapport.

L'outillage est suffisamment complet pour l'exploitation du domaine.

En présence du zèle et de l'ardeur que déploie Berho à exploiter son domaine et du résultat sensiblement rémunérateur qu'il obtient, comme le constate sa comptabilité bien tenue, le Jury est d'avis, à l'unanimité, de lui accorder un 2^e prix de deux cent francs et une Médaille de Vermeil.

19. Foires et marchés de Hélette. Extraits des registres de délibérations municipales (1853-1911)

Délibération du 14 août 1853

Le conseil municipal se plaint du mauvais entretien du chemin de grande communication n°19 et demande sa prolongation, dans "l'intérêt des populations de plusieurs localités et du commerce des bestiaux en particulier, le seul qui alimente notre contrée. Considérant :

1° que le chemin dont il s'agit est très fréquenté, conduisant directement de Saint-Palais et Garris à Hélette, et par conséquent de marché à marché [...]

2° que c'est le chemin le plus direct qui présente aux nombreux marchands de gros et menu bétail le plus de points de repos; et de l'intérêt aux boutiquiers, fabricants, commerçants et approvisionneurs de ces divers marchés et foires, à ce que ce chemin soit praticable en tout temps [...]

6° que cette voie servirait à plusieurs cantons pour aller aux marchés et foires de Hélette, Garris et Saint-Palais".

Délibération du 31 mai 1869

Le conseil municipal demande la prolongation de la foire annuelle du 25 novembre sur deux jours. "Cette foire est très importante vu surtout la quantité d'animaux de races bovine, chevaline, mulassière, ovine et porcine qui viennent y chercher un débouché [...]" Les

transactions ne commencent d'ordinaire que vers midi et (que) toutes celles qui pourraient être conclues ne le sont pas à cause du peu de longueur du jour dans cette saison; (qu')ainsi une foule d'éleveurs sont obligés de reconduire leurs animaux chez eux".

Délibération du 5 novembre 1871

Le conseil municipal réitère son vœu de 1869. "En donnant à la foire une durée de deux jours, en la fixant aux 24 et 25 novembre, on favoriserait le commerce d'exportation des mulets, les acheteurs du dernier jour pouvant alors aller les revendre immédiatement à la foire d'Estella en Espagne".

Délibération du 14 novembre 1880

"Les jours de marché les marchands de volailles, d'œufs et de fromages vont sur les chemins aboutissant à la place opérer leurs achats [...] frustrant les adjudicataires des droits de place de la rémunération sur laquelle ils auraient eu droit".

Délibération du 11 juin 1911

Le conseil municipal demande la création d'un facteur receveur des postes à Hélette, considérant "qu'il s'y tient un marché par quinzaine (fort important) ainsi que deux foires au mois d'août et de novembre de chaque année. Que ces foires sont sans conteste les plus fréquentées de la région, en raison des affaires qui s'y traitent grâce à la présence d'un grand nombre de maquignons français et espagnols accourus ces jours-là de toutes parts".

20. Le marché d'Hasparren (1887)

1587

1. Délibération municipale de la commune d'Hasparren (extrait)

"La ville d'Hasparren est le siège du marché le plus important du Pays basque [...] C'est sur cette place que la ville de Bayonne et les environs se pourvoient de la viande nécessaire à la consommation [...] Le marché d'Hasparren fait d'importantes expéditions de bétail de boucherie à Bordeaux, Dax, Pau, Tarbes, Toulouse et l'Espagne.

Notamment pendant la saison d'hiver, l'industrie de l'engraissement des bœufs est à l'honneur dans l'étendue du canton d'Hasparren et d'un certain nombre de communes qui se groupent autour de ce canton et que cette production d'animaux gras peut être évaluée au minimum à 250 paires par année.

La vente de ces produits a lieu aux marchés du mois de mars, d'avril, et au premier marché du mois de mai [...]

Le canton d'Hasparren avec les communes d'Isturitz, Ayherre, Hélette, Louhossoa et Cambo qui l'avoisinent est le centre de production de la viande de boucherie".

Le conseil municipal émet en conséquence le vœu que le concours départemental d'animaux gras ait lieu à Hasparren en 1888. La proposition est adoptée, et la date fixée au mois de janvier.

1588

2. Courrier du maire d'Hasparren (extrait)

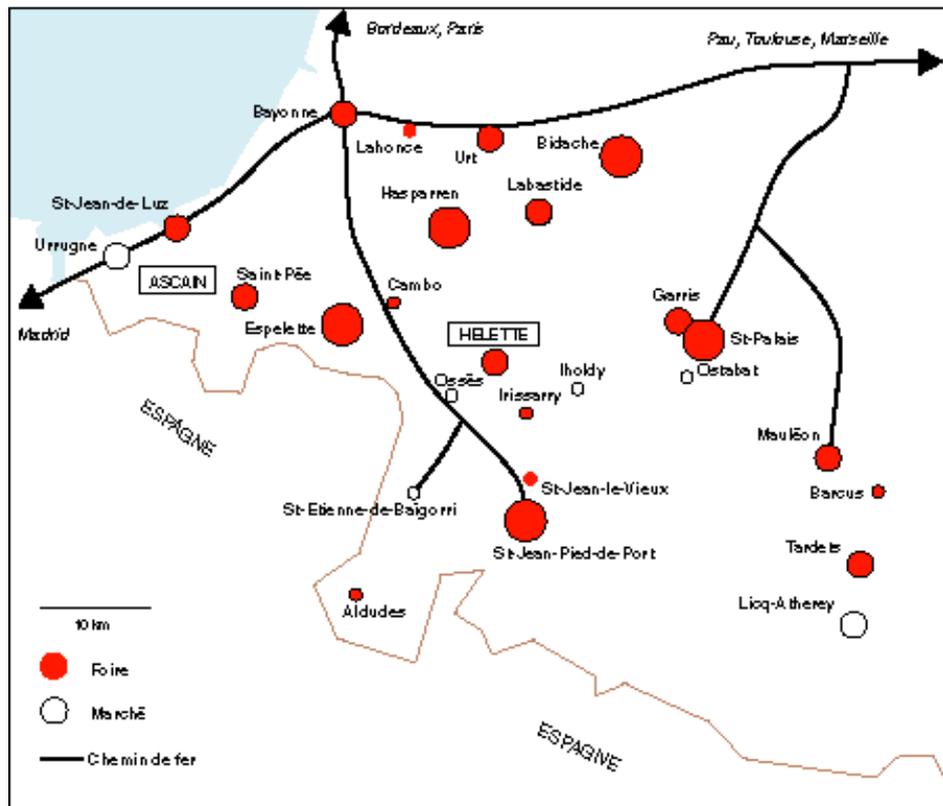
Il "regrette que le concours d'animaux gras doive se faire à une date si rapprochée, parce que les éleveurs de cette région ont l'habitude d'engraisser les animaux avec des raves et d'achever l'engraissement avec de la farine, ce qui est un peu long".

¹⁵⁸⁷ *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n° 20, année 1887. Délibération lue à la séance du 14 novembre 1887.

¹⁵⁸⁸ *Bulletin de la Société d'agriculture des Basses-Pyrénées*, n° 21, année 1887.

21. Marchés et chemins de fer en 1900

21. Marchés et chemins de fer en 1900



Source : Foires et marchés dans les Basses Pyrénées, Bulletin de l'Association Mémoire Collective en Béarn, Pau, Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, 1990, pp. 13-32.

22. Caisse régionale de Crédit agricole mutuel des Basses-Pyrénées Allocation du
Président à l'Assemblée générale du 14 février 1910 (extraits)¹⁵⁸⁹

Monsieur le Préfet,

[...] vous avez formé le projet de vous employer à étendre, à nos moindres communes, les quatre formes de l'association appelées à transformer notre Agriculture : le Syndicat, la Caisse de Crédit, l'Assurance-bétail et l'Assurance-incendie.

[...] Il y a une trentaine d'années, c'est à peine si on se souvenait, dans les hautes sphères gouvernementales, qu'il existait des paysans [...] D'ailleurs, eux-mêmes croyaient leurs souffrances sans remède et, attirés par le mirage des villes où la vie leur paraissait plus facile, ils abandonnaient la terre. Il était d'opinion courante dans certains milieux que la petite propriété, ce nid de la famille agricole, impuissante à rémunérer les bras qui lui étaient

¹⁵⁸⁹ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 2Z-88 : caisses de crédit agricole mutuel.

nécessaires, avait vécu. Elle devait être absorbée par la formation de grands domaines où les machines auraient remplacé la main-d'œuvre humaine, trop coûteuse.

Ce ne fut pas l'avis de Gambetta. Il voulut sauver la petite propriété qui seule peut retenir les agriculteurs à la terre et conserver intacte cette pépinière de notre race, en empêchant l'exode des campagnes vers la ville.

Il créa le Ministère de l'Agriculture en 1881.

Des lois protectrices furent votées; des mesures importantes, sous forme de primes et d'encouragements de toutes sortes, furent mises à la disposition de notre agriculture. Mais une élite seule pouvait en profiter et la masse des petits paysans n'en aurait éprouvé que des effets très diminués.

Il fallait autre chose pour sauver la petite propriété familiale [...] Le Syndicat nous a donné le moyen d'acheter en commun et à bon compte toutes les matières premières nécessaires à l'agriculture et notamment les engrais qui étaient l'objet de tant de fraudes.

Le Crédit mutuel a fourni aux petits agriculteurs, qui se débattaient dans la gêne et qu'exploitaient les usuriers, des millions à taux réduit, pour améliorer leur culture.

L'Assurance mutuelle nous a permis de couvrir les risques au prix de revient réel alors que les primes exigées par les Compagnies étaient hors de proportion avec les sinistres [...]"

23. Reçus de la caisse rurale d'Ascain (1898-1900)

La caisse rurale d'Ascain, créée en 1898, est affiliée à l'Union des Caisses Rurales et Ouvrières Françaises, ou "caisses Raiffeisen" du nom de leur inspirateur. Depuis 1892, l'ancien député Louis Etcheverry, catholique traditionaliste et leplaysien, s'en est fait le propagandiste en Pays basque. A la fois caisses d'épargne et caisses de prêt, elles ne prêtent que les fonds déposés par leurs associés¹⁵⁹⁰. Dans les registres de la caisse sont restés insérés quelques reçus sur papier timbré qui témoignent de son mode de fonctionnement.

1. Reçu d'un dépôt de Marcel Chardiet, chocolatier :

La caisse rurale de la commune d'Ascain reconnaît avoir reçu à titre de prêt de M. Marcel Chardiet la somme de deux cents francs qui portera intérêt à 3,5% payables le 21 novembre et le 21 mai de chaque année. Cette somme sera remboursée à M. Marcel Chardiet dans les deux mois qui suivront sa demande de remboursement.

Fait et signé à Ascain le 21 mai 1899.

Le directeur, R. Minier

Le comptable, J. Gracy fils

2. Reçu d'un prêt à Pierre Darrayoague, métayer :

Je soussigné reconnais avoir reçu à titre de prêt de la caisse rurale de la commune d'Ascain la somme de cent francs pour acheter une génisse. Cette somme portera intérêts à 4,5 %. En outre des intérêts échus le 24 décembre et le 24 juin de chaque année, je m'engage à rembourser la totalité de la somme dans le délai de deux ans à partir (sic) et je donne en garantie de paiement du capital et intérêts le cautionnement de M. Vincent Garcia également soussigné.

Ascain le 24 juin 1900.

¹⁵⁹⁰ *Les caisses rurales. But, organisation, avantages*, Pau, Un Ami des Paysans et des Ouvriers, 2^e éd., 1894, 16 p.

Le sieur Pierre Darrayoague ne sachant pas signer a fait une croix en présence des deux témoins soussignés.

Gracy, X , Chardiet, Garcia

Annexes du chapitre 8

1. Un petit atelier rural : la sandalerie de Vincent Aguirre à Hélette en 1859

Depuis 1839, Vincent Aguirre est fabricant d'espadrille à Hélette, où il possède aussi trois hectares de terres¹⁵⁹¹. Il travaille avec son fils aîné et trois ou quatre jeunes ouvriers, recensés comme domestiques. A l'occasion du conflit qui l'oppose en 1859 au père d'un apprenti paresseux et désobéissant, il décrit le fonctionnement de son atelier¹⁵⁹².

"Quant au travail forcé dont se plaint son adversaire pour son fils, il a pour habitude de donner à ses apprentis le travail par tâche, c'est à dire tant par jour. La plupart du temps ils s'en acquittent de bonne heure et le reste, s'ils en font de plus, il leur est payé. Il ne tient à la fois que deux apprentis dans son atelier, les autres sont ouvriers, et il assure que c'est la seule fois aujourd'hui qu'il a un différend depuis vingt ans et quelques années qu'il tient des apprentis. Les heures de travail sont aussi réglées, ils se lèvent à cinq heures, commencent à travailler à cinq heures et demie. Ils déjeunent entre sept et huit heures, ce temps dure une demie heure. A midi repos pendant une heure et demie, repos encore d'environ une heure pour le souper. Les apprentis terminent le travail à la tâche s'ils veulent s'en donner la peine avant les neuf heures et s'ils veulent travailler plus de temps c'est pour leur propre compte, aussi le patron doit-il le plus souvent leur donner un franc au moins chaque dimanche pour le surplus de travail".

Parmi les témoins comparait Jean Eyheralde, âgé de 38 ans, "espargatier" à Hélette. Il travaille aussi pour Vincent Aguirre : "Il vit en famille et logé hors de chez Aguirre; il ne fait que travailler dans l'atelier du requérant pour sa commodité; il n'en reçoit aucun salaire, seulement il lui vend les chaussures qu'il a confectionnées".

2. La cordonnerie d'Hasparren, une industrie rurale au début du XXe siècle

En 1906¹⁵⁹³ :

"Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bayonne, Hasparren compte au dernier recensement 5 522 habitants dont 1 600 agglomérés; on estime que sur ce nombre 3 000 personnes, de tout sexe, travaillent à la chaussure [...] L'usine est le lieu de rassemblement d'une partie seulement des ouvriers et, pour les autres, le centre de distribution et de la recette du travail. Les principaux patrons, au nombre de six ou sept, ont chacun leurs préférences quant à la répartition du travail entre l'atelier et la famille, mais tous s'accordent pour ne faire qu'à l'atelier certaines opérations qui demandent une machinerie relativement compliquée, couture des boutonnières et des arrêts, finissage et nettoyage, ou encore la mise en boîtes et la préparation des expéditions; la plus nombreuse réunion ouvrière,

¹⁵⁹¹ Voir chapitre 3 : Erraya, une métairie démantelée.

¹⁵⁹² Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U 12/22 : audience du 29 décembre 1859.

¹⁵⁹³ Henri LORIN, "L'industrie rurale en Pays basque", article cité, pp. 361-365.

dans un même local, celui de M.S.A., comprend environ cent travailleurs, hommes et femmes; tous sont de plus en plus spécialisés, de sorte que fort peu seraient capables aujourd'hui, comme les anciens, de faire de toutes pièces une paire de bottes [...] Quelques ouvriers, ainsi que les employés, touchent des salaires fixes, mais la plupart sont «aux pièces» et leur gain monte ainsi à 3fr.50 ou 4 francs par jour. On ne doit pas oublier que la vie est beaucoup moins chère dans ces campagnes que dans les villes; nombre d'ouvriers en atelier, chefs de famille, sont de petits propriétaires dont la femme cultive les légumes, entretient la basse-cour, et souvent contribue aux dépenses du ménage, ainsi que les enfants adultes, par des travaux de cordonnerie à domicile; d'ailleurs on ne signale pas de protestations contre des salaires assurément honorables [...] Hors des usines, le travail dans les maisons est très répandu; les ouvriers ont chacun un livret, où des contremaîtres, hommes et femmes, inscrivent chaque matin l'ouvrage emporté et chaque soir l'ouvrage fini qui rentre; à la fin de la semaine, le compte est arrêté, d'après les tarifs affichés. Les piqueuses à domicile ont leur machine à elles, mais le patron leur fournit le fil, à un prix aussi déterminé; la liberté laissée aux ouvrières d'acheter du fil à leur choix les conduisait à n'employer que des sortes inférieures, d'où malfaçon dont se plaignait la clientèle. Ce sont souvent des enfants qui portent et rapportent le travail à l'atelier; on en rencontre fréquemment sur la route, leur douzaine d'empignes ou de semelles enfermée dans une serviette de toile noire. Le travail à domicile, toujours payé aux pièces, rapporte de moindres salaires journaliers que le travail à l'atelier, mais il laisse à l'ouvrier et surtout à l'ouvrière plus de liberté pour vaquer à ses occupations domestiques; la maîtresse de maison (etcheco anderia) se fait aider par les jeunes filles, par les parentes âgées, tandis que le père réserve de temps en temps un jour pour son jardin potager. On comprend qu'une corrélation se soit établie entre la production industrielle et les revenus agricoles, ceux-ci tendant à diminuer dans la commune de Hasparren, ou du moins à se restreindre à des produits de travail extensif, notamment à l'élevage. On relèvera aussi que la facilité de gagner quelque monnaie, en occupant les enfants à la maison même, décide beaucoup de parents à négliger l'école et les travaux de plein air beaucoup plus favorables à la santé des organismes jeunes".

Vers 1930¹⁵⁹⁴ :

"Environ 600 ouvriers travaillent dans sept fabriques de chaussures, mais il y en a trois ou quatre fois autant qui confectionnent des chaussures chez eux pour le compte de fabricants : ce métier les occupe toute l'année mais ne les empêche pas de cultiver leur jardin et d'élever chacun une vache".

3. Un départ pour l'Amérique (Hélette, 1857)

Pierre Eyherabide est le plus jeune d'une fratrie de cinq enfants, orphelins depuis 1848. Sa sœur aînée, mariée en 1849, est l'héritière du domaine de 72 hectares. Le 3 décembre 1857, le conseil de famille se réunit pour discuter de son départ pour l'Amérique¹⁵⁹⁵.

¹⁵⁹⁴ Théodore LEFEBVRE, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, ouvrage cité, p. 315.

¹⁵⁹⁵ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 4U-12/21 : conseil de famille du 3 décembre 1857.

Arnaud Garra, tuteur et oncle maternel : "Quatre de ces enfants sont arrivés à la majorité et le seul mineur, âgé de seize ans, est Pierre Eyherabide lequel voudrait partir pour l'Amérique espérant y faire quelque chose. Mais ce jeune homme, à qui il ne peut rien reprocher, aurait besoin de la somme de 800 francs pour les frais de voyage et pour n'être pas dénué de ressources en arrivant à sa destination. Sa part paternelle et maternelle se montant à environ 2 400 francs sont en mains de Valentin Garra et Marianne Eyherabide sa femme et sa sœur. Ces derniers seraient disposés à avancer les 800 francs [...]"

Jean Eyherabide, cousin et subrogé tuteur : "Il est d'avis que ce jeune homme parte pour l'Amérique; qu'il est intelligent et apte à y acquérir quelque fortune; que lui-même ne rêve qu'à y aller et que selon lui il faut l'y autoriser".

4. Un transport de fonds d'Amérique en 1851

En mai 1851, Jean Ithurburu, fils d'un petit exploitant de Hélette qui est aussi tanneur et aubergiste, trouve la mort sur le bateau qui le ramène de Cuba après un séjour de onze années. Il est porteur d'une traite de plus de 7 000 francs, dont une partie seulement revient à ses parents, son frère et ses sœurs, "parce que feu Jean Ithurburu à son départ de La Havane se chargea de ces diverses sommes que plusieurs de ses compatriotes lui confièrent pour les remettre à leur famille avec des lettres d'avoirs ainsi que cela se voit journellement dans ce pays"¹⁵⁹⁶ :

1	Jean Lissarrague	Hasparren	160
2	Gracianne Marot	Macaye	120
3	Autre Marot sœur de la précédente		80
4	Bernard d'Arroyos	Espagne	320
5	Joseph Etcheverria de Dona Maria	Espagne	320
6	Gracian Idiart	Hasparren	180
7	Michel Amestoy	Bidarray	80
8	Dominique Oxandabarats	Itsasou	240
9	Londaisbehère	Hasparren	160
10	André Castagnet	Hasparren	240
11	Pierre Hardoy	Mendionde	160
12	Jean Camino	Bidarray	160
13	Mad ^e Ichouribehère	Hasparren	480
14	Mad ^e Esquerre	Hasparren	2 160

5. La part des migrations temporaires en Amérique Ascaïn et Hélette (1830-1914)

¹⁵⁹⁷

a. D'après les demandes de passeports

¹⁵⁹⁶ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 269-Q-1 à 46 : déclaration de mutation par décès du 30 avril 1852.

¹⁵⁹⁷ Arch. com. Ascaïn : Noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères (sd). Passeports délivrés en 1868 (1868-1873). Passeports à Buenos Ayres (1873-1890).

	Ascaïn 1830-1845	Ascaïn 1870-1874
Nombre de demandes	100	65
<i>dont hommes</i>	95	32
<i>dont femmes</i>	2	17
<i>dont enfants</i>	3	16
Individus identifiés	65	62
Nombre de retours	22	11
Proportion de retours	1/4	1/6

1598

b. D'après les registres militaires

	Ascaïn 1870-74	Ascaïn 1885-89	Hélette 1870-74	Hélette 1885-89
Nombre d'appelés	56	54	35	55
Nombre de départs	30	25	22	24
Individus identifiés	28	25	21	22
Nombre de retours	5	5	6	6
Proportion de retours	1/6	1/5	> 1/4	1/4

Les demandes de passeport et les registres militaires sont les deux sources classiques, bien qu'imparfaites, sur l'émigration. Les premières n'ont été conservées qu'à Ascaïn, et ne comptabilisent pas les départs clandestins. Les seconds ont l'inconvénient de ne recenser que les hommes des générations nées à partir de 1850. Les retours sont plus difficiles à repérer encore, et donc sous-estimés. L'armée n'en enregistre qu'une partie, pendant la période de réserve. Le recours aux listes nominatives et aux actes de succession, qui indiquent le domicile des héritiers, permet d'en retrouver une autre partie.

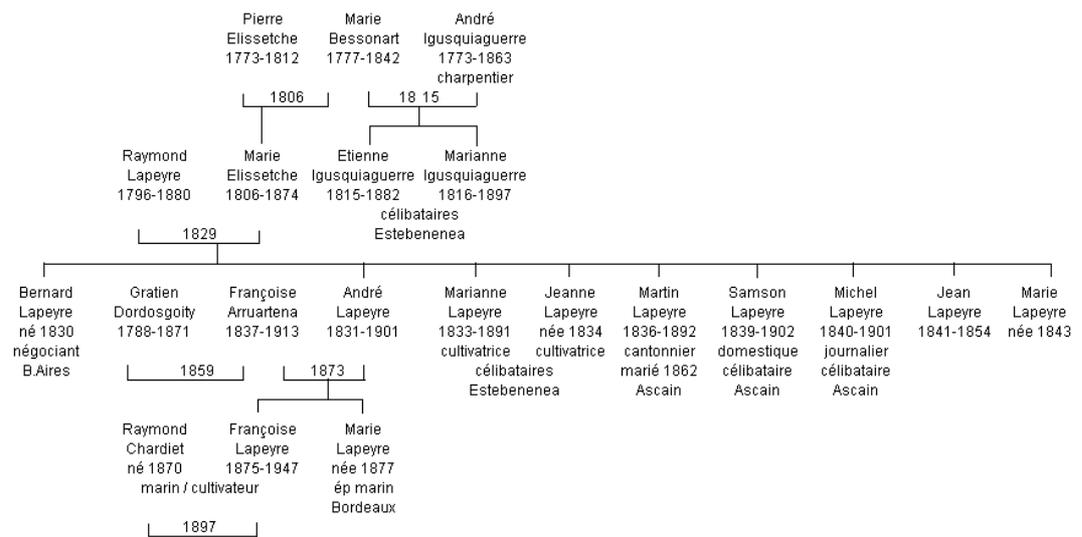
Malgré ces insuffisances, la confrontation de ces sources fait apparaître une proportion de retours non négligeable et assez stable pour chacune des deux communes. Entre la première génération de migrants des années 1830 et la génération des années 1870 pourtant, l'émigration change de caractère : on part beaucoup plus en famille, sans espoir de retour. A une émigration "riche" et presque exclusivement masculine succède à partir de 1860 une émigration "pauvre", presque toujours définitive¹⁵⁹⁹.

6. Herassoa : arbre généalogique

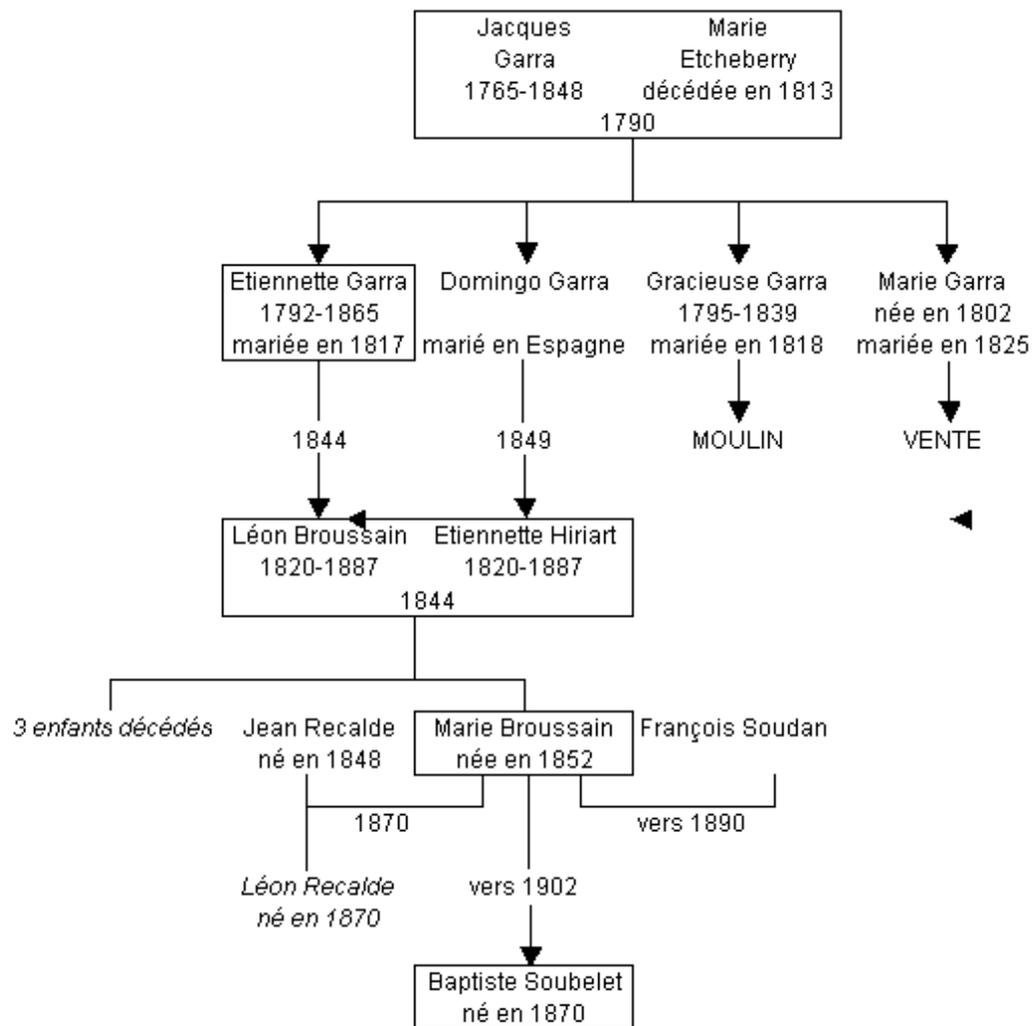
¹⁵⁹⁸ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques 1R / 415 à 865 : registres matricules de recrutement.

¹⁵⁹⁹ Voir la thèse de Marie-Pierre ARRIZABALAGA, *Famille, succession, émigration au Pays basque au XIXe siècle*, ouvrage

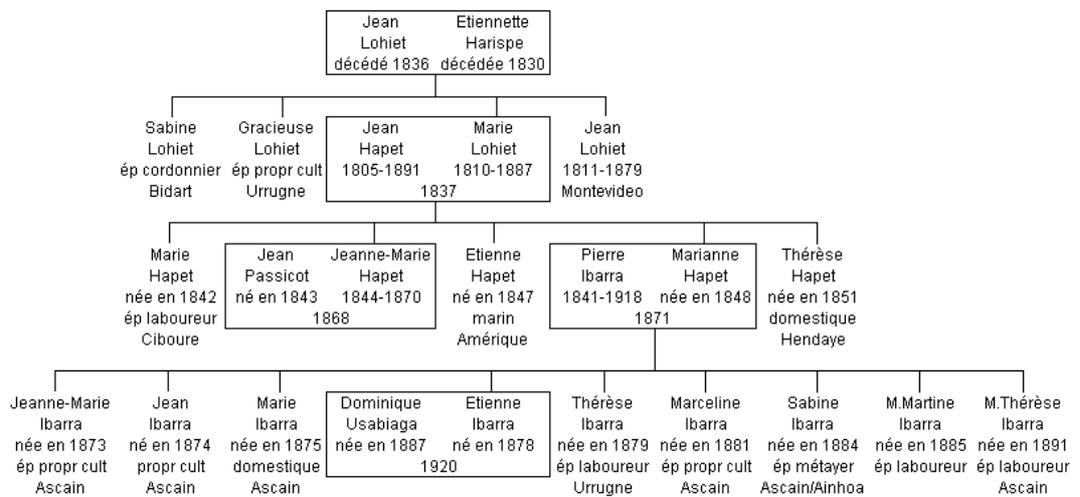
cité.



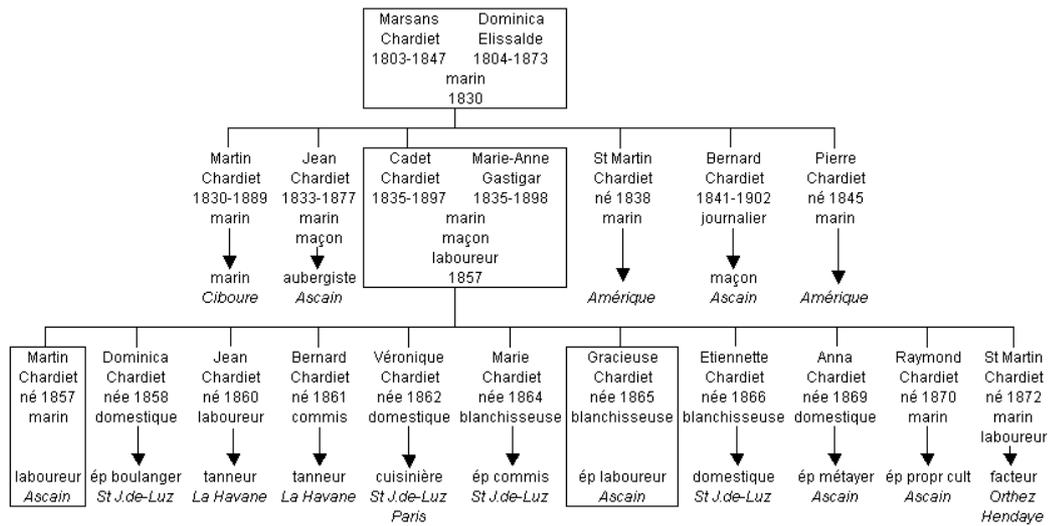
7. Iribarnia : arbre généalogique



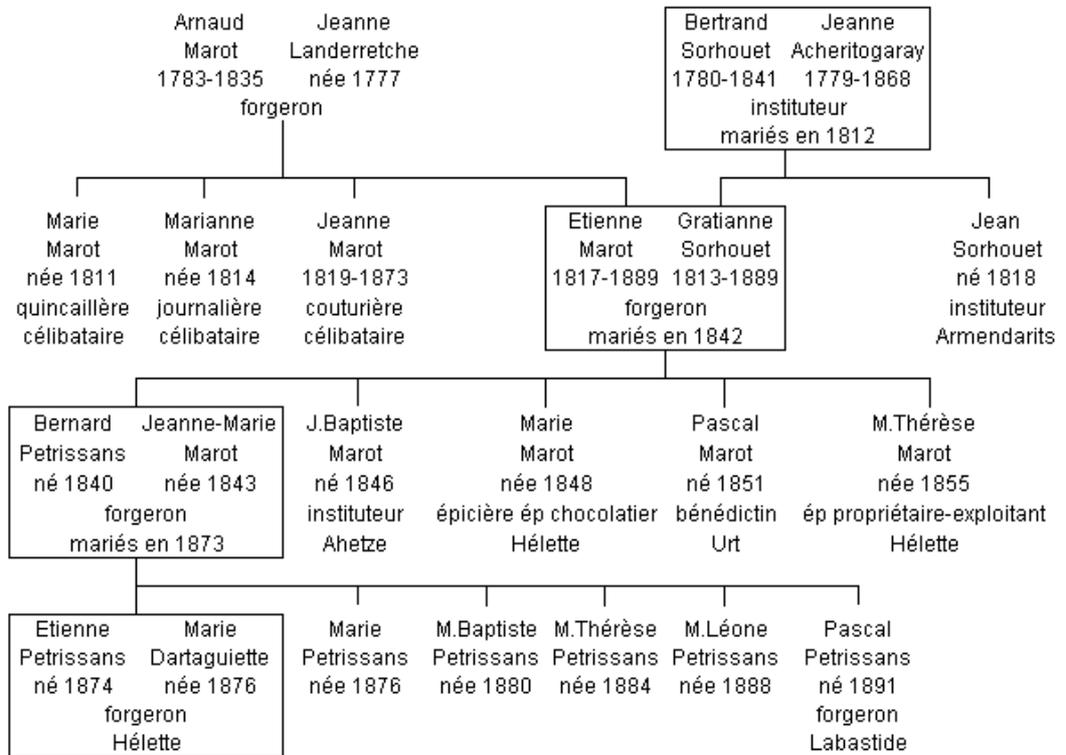
8. Tuttumbaita : arbre généalogique



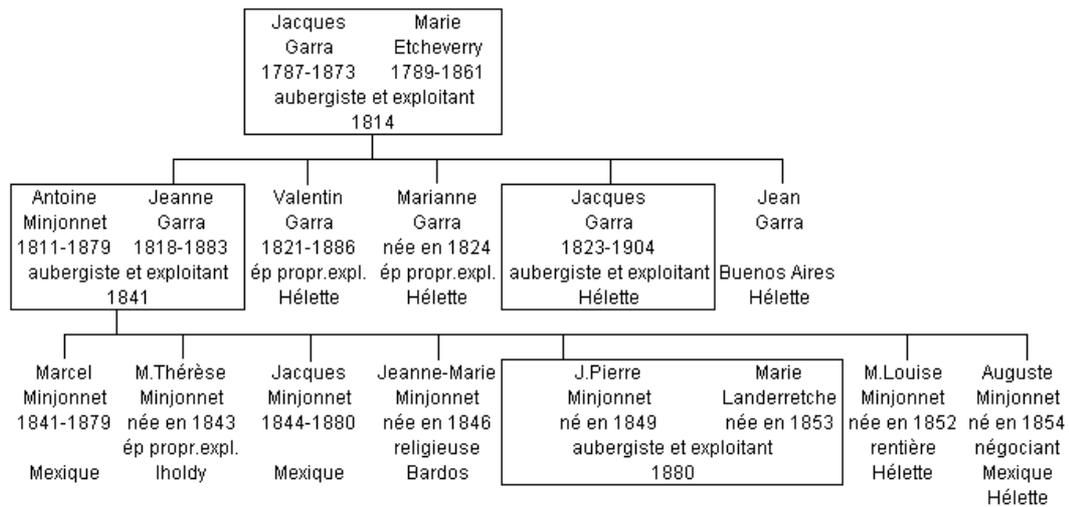
9. Mendisca : arbre généalogique



10. Carricaburua : arbre généalogique



11. Irigoïnia : arbre généalogique



12. Irigoitia : aubergistes et cultivateurs selon les listes nominatives de recensement

	Jacques Garra Marie Etcheverry	Jacques Garra célibataire	Antoine Minjonnet Jeanne Garra	J.Pierre Minjonnet Marie Landerretche
1817	cultivateur			
1851	propriétaire cultivateur aubergiste	cultivateur	propriétaire cultivateur maire	
1856	propriétaire cultivateur maire	cultivateur	propriétaire cultivateur	
1861	propriétaire cultivateur		propriétaire cultivateur	
1876		laboureur	aubergiste	
1881		laboureur aubergiste	veuve aubergiste	laboureur
1886		laboureur aubergiste		laboureur
1891		aubergiste		aubergiste
1896		aubergiste		aubergiste
1901		laboureur		laboureur
1906				propriétaire cultivateur
1911				cultivateur

13. Harguibealea : arbre généalogique

fig63.gif

14. Harguibealea. Composition de la créance de Dominique Hirigoyen

1600

Gratien Hirigoyen et Catherine Perusquy, propriétaires d'Harguibealea, reconnaissent une dette de 5 118 francs envers leur fils Dominique, de retour de Buenos Aires :

¹⁶⁰⁰ Arch. dép. Pyrénées Atlantiques III-E 15595 : obligation du 19 février 1838.

1° 2 600 francs qu'ils lui avaient empruntés à son retour de Buenos Ayres il y deux ans passés et qu'ils ont donnés en argent à Martin [...]

2° 600 francs qu'ils ont remboursés à M. Pagez-Duhalde [...] et qu'ils avaient empruntés aussi audit Dominique [...]

3° 300 francs que ce dernier leur prêta pour acheter une paire de bœufs

4° 100 francs qu'il leur avança aussi pour payer le Sieur Durruty d'Ascain

5° 220 francs qu'ils reçurent de lui pour acquitter quelques petites dettes qu'ils avaient envers cinq particuliers d'Ascain

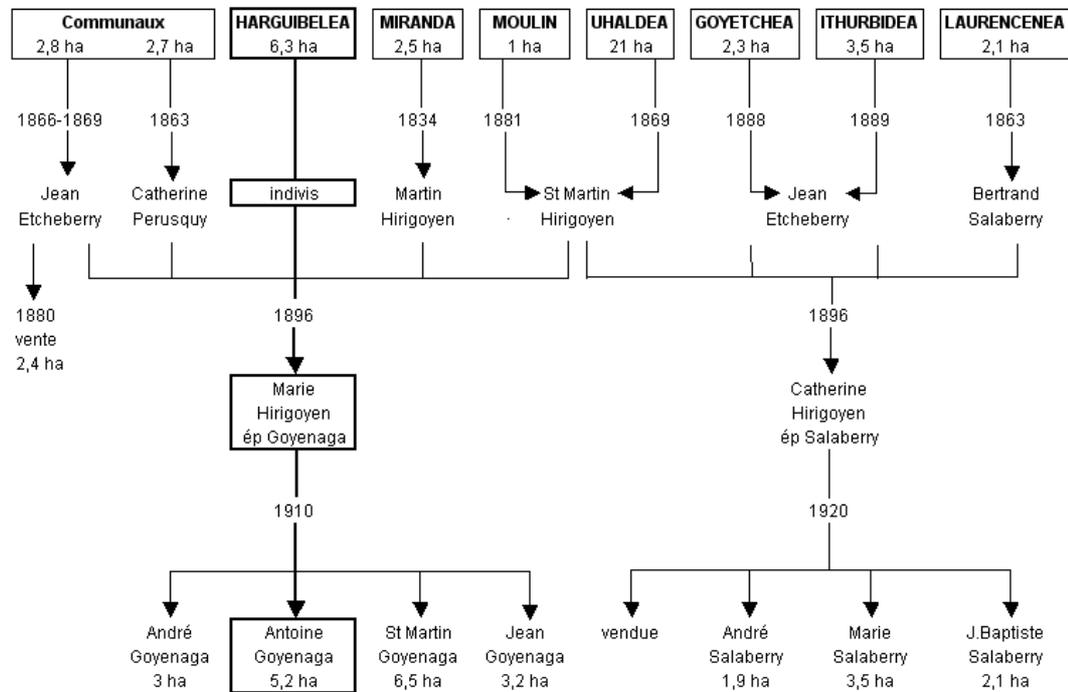
6° 120 francs qu'il leur avança encore pour payer le défrichement d'une pièce de terre de la borde d'Arguibelia

7° 918 francs pour les réparations faites en la maison principale Arguibelia depuis le retour dudit Dominique Hirigoyen et payés avec l'argent prêté par celui-ci [...]

8° 60 francs qu'ils ont empruntés à ce dernier pour payer le Sieur Fagalde pharmacien de Cambo [...] pour raison de la maladie de leur fille Jeanne Haurra

9° 200 francs qu'il leur a comptés en argent pour payer les frais de deux fours qu'ils ont faits l'année dernière.

15. Harguiblea : généalogie foncière (1832-1920)



Note sur les arbres généalogiques

1. Seuls sont représentés les enfants survivants.
2. Les dates de naissance n'ont pas été systématiquement vérifiées dans les registres des naissances. Lorsqu'elles ne sont pas précisées par les autres sources (registres des mariages, registres matricules notamment), elles ont pu être calculées à partir de l'âge au mariage ou aux recensements. On admet donc une marge d'erreur d'une année.

SOURCES

L'essentiel de la documentation est fourni par les sources nominatives, dont le croisement permet d'identifier les exploitants et leurs activités. Les exploitations ne font en effet l'objet d'aucun recensement avant l'enquête agricole de 1942. A défaut de sources macro-économiques, particulièrement indigentes dans ce département dont les archives administratives du XIXe siècle ont disparu en fumée, ces données ne peuvent être confrontées qu'aux représentations des administrateurs et des notables livrées par quelques sources imprimées.

guides de recherche sur les pyrenees atlantiques

LERAT Serge, *Conseil Général des Basses-Pyrénées. Renseignements économiques. 1800-1919*, sd, 12 f.

PAPY Michel, "Les ressources des Archives nationales et autres archives centrales relatives au département des Pyrénées-Atlantiques", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, n° 135, 1979, pp. 215-319.

VALLS Liberto, *Les sources militaires aux Archives départementales des Pyrénées Atlantiques*, Université de Pau, 1980, 15 f.

archives nationales

Sous-série BB³⁰. Justice

384 : Rapports politiques et moraux des procureurs généraux de la Cour d'appel de Pau. Décembre 1849 - juillet 1868.

Beaucoup d'indications très suggestives sur la vie économique sous le Second Empire. Complètent pour cette période les rapports annuels du préfet au conseil général (imprimés).

Série C. Assemblée Nationale

962 : Enquête sur le travail industriel. Basses-Pyrénées. 1848.

Source essentielle sur la pluriactivité rurale au milieu du siècle.

Sous-série F^{1b} II. Personnel administratif

Basses-Pyrénées. 9. Ascaïn. Révocation du maire Gracy. 1883.

Témoigne des vives tensions qui agitent la commune à la fin du siècle.

Sous-série F^{1c} III. Esprit public et élections

Basses-Pyrénées 3. Elections. An XI-1809.

Basses-Pyrénées 4. Elections. 1809-1829.

Sous-série F7. Police générale

3645/3 : Statistique personnelle et morale. 1807-1809.

Comme la sous-série précédente, contient quelques renseignements assez pauvres sur les familles de notables.

Sous-série F¹⁰. Agriculture

1578 : Enquête sur le mode de jouissance des biens communaux. 1836.

Travaux d'une commission du conseil général en vue de l'élaboration d'un Code rural. Reflète le point de vue très libéral de notables hostiles aux coutumes et aux servitudes collectives.

1779 : Concours départemental d'agriculture. 1905.

Dossiers détaillés de 18 exploitations du Pays basque candidates au concours.

2316 : Mise en valeur des communaux. 1861.

Correspondance témoignant de la résistance des communes.

Sous-série F¹¹. Subsistances

2720 : Enquête agricole décennale de 1882.

Report des données cantonales qui ont disparu des Archives départementales, sans intitulés des rubriques ni noms des cantons, d'utilisation très malaisée.

Sous-série F¹². Commerce et industrie

4700 : Syndicats dissous avant 1914.

Deux dossiers seulement concernent le Pays basque. Contient la liste des membres fondateurs du syndicat agricole de Saint-Jean-de-Luz, en 1886.

Sous-série F²⁰. Statistique

567 : Statistique annuelle agricole. 1854.

573 : Statistique annuelle agricole. 1855.

589 : Statistique annuelle agricole. 1857.

614 : Statistique annuelle agricole. 1853.

627 : Statistique annuelle agricole. 1861.

Seules données macro-économiques avec les enquêtes décennales. Concernent essentiellement les céréales.

Sous-série F²². Travail

116 : Syndicats dissous de 1914 à 1935.

Dossiers de 27 syndicats agricoles communaux ou cantonaux du Pays basque : statuts et nombre d'adhérents, mais très peu d'informations sur leurs activités.

archives de la marine. bureau de rochefort

15P-3 / 34 à 118 : Matricules des gens de mer. Syndicats de Sare puis de Saint-Jean-de-Luz. 1816-1895.

Registres nominatifs de tous les marins, avec leur état-civil. Essentiel pour l'étude de la pluriactivité des communes côtières, mais d'un maniement difficile.

musée national des arts et traditions populaires

EAT : Enquête sur l'ancienne agriculture. Basses-Pyrénées. 1937.

Rapport du directeur des services agricoles départementaux (exploitations, métayage, biens communaux, outillage antérieur à l'utilisation des machines agricoles, système de culture, évolution des techniques agricoles depuis 1880).

Enquête sur les dates de mutation des biens ruraux. Basses-Pyrénées. 1942.

Contient notamment deux rapports présentés à la Chambre d'agriculture en 1933 et 1935. Intéressant sur les baux de métayage.

EAR : Enquête sur l'architecture traditionnelle. Basses-Pyrénées. 1941-1946.

Dossiers de douze fermes du Pays basque, malheureusement tardifs : analyse fonctionnelle du bâti, accompagnée de plans et de photographies.

EMT : Enquête sur le mobilier traditionnel. Basses-Pyrénées. 1941-1946.

Egalement tardive. Monographies d'intérieurs, avec photos et plans et un questionnaire sur les modes de vie.

Contrat de fermage "cayolar". Avril 1901. Ms 62.7/B.139.

Acte sous seing privé, entre treize copropriétaires d'un cayolar de la commune de Larrau.

BARANDIARAN Joseph Michel de, *L'équipement agricole à Sare*, mai-août 1947 et février 1948, 18 f. et 56 f. Ms 48.82/B.65 et 48.83/B.65.

Très riche sur l'évolution de l'outillage agricole depuis 1875.

MAGET Marcel, *Enquête sur les dates de mutation des biens ruraux*, 14 f. Ms 48.2/B.62.

Bilan et cartographie de l'enquête de 1942.

Ministère des Finances, *Etude sur les régions naturelles de France. Pays de l'Adour*, 16 f. Ms 46211.7/B.50

Document non daté (années 1940) : découpage économique du Pays basque en quatre zones.

STRUYS Charles, *Habitat rural et civilisation paysanne* (Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées), 11 f. Ms 45.379/B.49.

Bilan de l'enquête de 1941-1946 (EAR).

archives départementales des pyrénées-atlantiques

Les archives administratives de la préfecture ont presque entièrement brûlé en 1908. Celles de la sous-préfecture de Bayonne ont également été détruites par deux incendies à la fin du XIXe siècle. Par ailleurs, les communes basques répugnent à déposer leurs archives à Pau. La documentation est donc très lacunaire. Les listes nominatives en particulier, dans les rares cas où elles ont été conservées, sont restées dans les mairies et ne sont pas inventoriées aux Archives départementales.

Sous-série III-E. Notaires

La plus grande partie des actes concernant les exploitations des deux communes étudiées se trouve rassemblée dans les archives de quatre notaires de Hélette et de Saint-Jean-de-Luz. Ces fonds ont été entièrement dépouillés pour la seconde moitié du XIXe siècle. Des actes dispersés ont par ailleurs été consultés dans une cinquantaine de fonds, non cités ici, mais dont les cotes sont indiquées dans les notes infrapaginales.

III-E 8881 à 8887 : archives de Me Durrels, notaire à Hélette. 1847-1868.

III-E 15584 à 15588 : archives de Me Dornaldeguy, notaire à Saint-Jean-de-Luz. 1828-1832.

III-E 15606 à 15643 : archives de Me Fargeot, notaire à Saint-Jean-de-Luz. 1856-1893.

III-E 17552 à 17559 : archives de Me Petit, notaire à Saint-Jean-de-Luz. 1849-1856.

III-E 18042 à 18049 : archives de Me Barran, notaire à Hélette puis à Iholdy. 1872-1899.

Série J. Archives privées

1J-17 / 1 à 3 : Monographies de Bergouey et d'Uhart-Cize par Victor Montiton, instituteur. 1915 et 1916.

Monographies villageoises rédigées à la demande de l'inspecteur d'académie. Des observations intéressantes sur la vie rurale au début du XXe siècle (métayage, techniques agricoles, calendrier des travaux).

1J- 1169 : Membres des comités d'action agricole créés le 2 décembre 1916.

Liste des membres du comité de Hélette.

1J-1263 : Caisse régionale de Crédit agricole des Basses-Pyrénées. 1902-1977.

Historique de la caisse (brochure de 1977).

1J-1264 : Associations agricoles des Basses-Pyrénées. 1826-1927.

Un projet de 1826 (imprimé). Statuts des associations, tous postérieurs à 1900.

1J-1269 : Concours agricoles. 1857-1922.

Catalogues des concours régionaux (1857-1864-1881-1891). Listes des concurrents (1857-1864-1881) et des lauréats (1891). Concours des domaines de l'arrondissement de Mauléon : rapports du jury (1893 et 1898). Concours départemental de 1906 : liste des récompenses. Concernent peu la petite exploitation.

1J-1898 / 52 : Syndicat agricole de l'arrondissement de Bayonne. 1891.

Statuts, liste du bureau et des membres fondateurs.

Série M. Administration générale

Série particulièrement décevante, qui ne contient aucun document du XIXe siècle à l'exception de l'enquête agricole de 1892.

1M-212 : Mérite agricole. 1900-1934.

Nominations : concerne surtout l'Entre-deux-guerres.

3M-152 : Municipalités. 1908-1935. Ascaïn.

3M-156 : Municipalités. 1908-1935. Hélette.

Listes des élus municipaux.

6M-158 : Enquête sur la situation et les besoins de l'agriculture (1866). Réponses faites par M. Darhampé, membre de la Chambre consultative d'Agriculture, pour le canton de Tardets.

6M-103 : Enquête décennale agricole de 1892. Arrondissement de Bayonne.

6M-104 : Enquête décennale agricole de 1892. Arrondissement de Mauléon.

Essentiel : seule enquête agricole dont les résultats aient été conservés à l'échelle de la commune et du canton.

6M-108 : Statistique annuelle agricole par canton. 1875-1913 (lacunes).

6M-109 : Statistique annuelle agricole par commune. 1910.

6M-112 : Statistique annuelle agricole par canton. 1914.

7M-3 : Enquête agricole de 1929. Canton de Saint-Jean-de-Luz.

Mal renseignée pour Ascaïn, comme la statistique de 1910. Rien sur Hélette et le canton d'Iholdy

7M-13 : Comices agricoles. Correspondance. 1897-1929.

Liste des comices subventionnés (1911). Affiche du comice luzien (1912).

7M-20 : Comices agricoles. 1901-1939.

Comice de Saint-Palais et Iholdy : courriers très critiques du sous-préfet (1907-1912). Comices de Saint-Jean-de-Luz : bureaux des deux comices concurrents (1898 et 1908)

et courrier du sous-préfet (1908); listes des lauréats, parmi lesquels beaucoup de petits exploitants d'Ascaïn (1901-1912).

7M-21 : Syndicats agricoles. 1896-1938.

Un seul document antérieur à 1920. Création du syndicat agricole d'Urrugne, présidé par le châtelain d'Urtubie (1932).

7M-28 : Concours spéciaux des races bovines et ovines. 1909-1930.

Programmes des concours seulement.

7M-43 : Enquête sur les salariés agricoles (1913). Enquête sur le métayage (1936).

Très sommaires.

7M-107 : Améliorations agricoles. Hélette, 1925-1940.

Documents concernant l'association des exploitants du quartier d'Heroritz : liste des adhérents, projet d'amenée d'eau, création d'un abreuvoir.

7M-192 à 250, liasse n° 37 (versement du génie rural, en cours de classement) : Beurrerie, laiterie, fromagerie. 1912-1939.

Concerne essentiellement l'Entre-deux-guerres. Peu exploitable jusqu'ici faute d'inventaire.

Série P. Finances

3P-2 / Ascaïn : Plan cadastral et matrices cadastrales. 1832-1914.

3P-2 / Hélette : Plan cadastral et matrices cadastrales. 1834-1914.

3P-7 / 65 : Evaluation nouvelle des revenus territoriaux. 1851.

Revenu cadastral et contribution foncière par commune. Très sommaire : tous les travaux préparatoires ont disparu.

3P-7 / 69 : Evaluation des propriétés non bâties. 1911-1914.

Réévaluation de la valeur vénale et de la valeur locative des terres et des prés : tableau récapitulatif par commune. Très sommaire aussi.

5P-3 à 7 : Rapports trimestriels des services des douanes. 1850-1869.

5P-8 à 13 : Rapports trimestriels des services des douanes. 1894-1899.

5P-14 à 17 : Rapports semestriels des services des douanes. 1900-1904.

Essentiel pour l'étude de la contrebande, malgré une lacune de 1870 à 1893.

5P-159 et 160 : Registres de déclarations et de passavants pour les bestiaux français envoyés au pacage à l'étranger ou dans la zone extérieure. Bureau des douanes de Herboure. 1903-1908.

Registres nominatifs des exploitants utilisant les pacages frontaliers, indiquant la composition et les mouvements de chaque troupeau. Malheureusement tardifs.

5P-424 à 607 : Dossiers individuels des douaniers.

Souvent riches de renseignements sur la vie rurale, mais d'accès difficile en raison du classement (par ordre chronologique de naissance, les noms ne figurent pas à l'inventaire).

Série Q. Enregistrement

247-Q-7 à 11 : Registres des mutations par décès. Bureau de Saint-Jean-de-Luz. 1814-1841.

249-Q-2 : Table des acquéreurs. Bureau de Saint-Jean-de-Luz. 1825-1831.

256-Q-1 et 2 : Table des baux. Bureau de Saint-Jean-de-Luz. 1792-1864.

269-Q-1 à 46 : Registres des mutations par décès. Bureau de Saint-Palais. 1812-1900.

Source nominative essentielle : indique les noms et domiciles des héritiers, les biens meubles et immeubles composant la succession, ainsi que l'origine de la propriété (contrats de mariage et donations, actes de vente).

Série R. Affaires militaires

1R-415 à 865 : Registres matricules du recrutement. Bayonne, Oloron, Pau. 1859-1914.

Source nominative précieuse pour l'étude de la mobilité géographique, et notamment de l'émigration.

Série U. Justice

Les archives judiciaires, qui se trouvaient encore dans les juridictions lors de l'incendie de 1908, ont été préservées du feu mais sont souvent lacunaires.

2U-565 : Cour d'Assises des Basses-Pyrénées. Arrêt du 29 novembre 1881.

2U-1100 : Cour d'Assises des Basses-Pyrénées. Affaire Noblia et autres. 1881.

Interrogatoires de témoins dans une affaire de meurtre et d'avortement concernant une exploitation d'Ascaïn. L'essentiel du dossier a été transféré à la Cour d'assises des Hautes-Pyrénées.

3U-1 / 477 : Tribunal de Première Instance de Bayonne. Adjudications. 1842.

3U-1 / 510 : Tribunal de Première Instance de Bayonne. Adjudications. 1863.

3U-1 / 564 : Tribunal de Première Instance de Bayonne. Adjudications. 1874.

3U-5 / 475 : Tribunal de Première Instance de Saint-Palais. Adjudications. 1863.

3U-5 / 560 : Tribunal de Première Instance de Saint-Palais. Rapports d'expertise. 1876.

Les recherches nominatives dans les archives des tribunaux d'instance sont malaisées et décevantes. Archives très lacunaires, et surtout classées et inventoriées par date de dépôt.

4U-12 / 18 à 48 : Justice de paix. Canton d'Iholdy. 1851-1909.

4U-33 / 8 à 17 : Justice de paix. Canton de Saint-Jean-de-Luz. 1847-1904.

Les archives de la justice de paix du canton de Saint-Jean-de-Luz ont été victimes des "éliminations réglementaires" des actes civils publics. Celles du canton d'Iholdy, qui y ont heureusement échappé, sont beaucoup plus riches (conflits de voisinage, transports de justice, tutelles et conseils de famille).

Série Z. Fonds des sous-préfectures

2Z-87 : Arrondissement de Mauléon. Agriculture et élevage. 1841-1903.

Jusqu'à la Seconde République seulement. Etats des récoltes (1845-1848) et encouragements à l'agriculture : concours de prairies artificielles (1845-1849), de fumier (1846) et de charrues (1844-1846).

2Z-88 : Arrondissement de Mauléon. Sociétés agricoles. 1900-1912.

Caisses du Crédit agricole mutuel : statuts et liste des caisses (1909-1910), assemblée générale de 1910 (allocution du président). Caisse agricole et mutuelle incendies de Hélette : listes des membres (1910).

Versement de la Direction départementale de l'Agriculture

1204-W-10 : Enquête agricole de 1942. Canton d'Iholdy. Commune de Hélette.

1204-W-11 : Enquête agricole de 1942. Canton de Saint-Jean-de-Luz. Commune d'Ascain.

Premier recensement des exploitations, consultable avec l'autorisation de la DDA : liste nominative des exploitants, main-d'œuvre familiale et salariée, cultures et cheptel. Enquête malheureusement effectuée dans un contexte de guerre et d'occupation, d'ailleurs mal renseignée pour Hélette.

archives départementales des hautes-pyrénées

2U-165 : Cour d'Assises des Hautes-Pyrénées. Dossier Sougarret (1881).

Suite de l'affaire du meurtre de 1881. Riche en témoignages sur la sociabilité villageoise, mais dossier très confus et désordonné.

archives de l'évêché de bayonne

Enquête sur les œuvres diocésaines. 1909. Imprimé de 72 pages complété par chaque curé de paroisse. Manquent les questionnaires du doyenné de Saint-Jean-de-Luz.

Seul document communiqué aux chercheurs par l'évêché de Bayonne. Assez pauvre sur les questions agricoles (peu de curés renseignent ces rubriques). Intéressant sur les migrations, la pratique religieuse et la diffusion de la presse.

archives de l'enregistrement

Les archives de l'ancien bureau d'enregistrement de Saint-Jean-de-Luz, qui n'ont pas été déposées aux Archives départementales, ont été consultées à l'Hôtel des impôts de Biarritz.

Registres de mutations par décès n° 13 à 57. Bureau de Saint-Jean-de-Luz. 1841-1920.

archives communales. ascain

Les archives de la commune d'Ascain, conservées à la mairie, ne sont ni triées ni classées. Leur désordre fait aussi leur richesse : beaucoup de listes nominatives ont été conservées.

Registres des délibérations municipales. 1816-1881.

Registres des arrêtés municipaux. 1897-1940.

Recensements de la population et listes électorales

Liste nominative des individus ou citoyens de la commune d'Ascain depuis l'âge de 16 ans jusqu'à l'âge de 60 ans pour l'organisation de la Garde nationale sédentaire. 28 Messidor an 7.

Liste nominative des habitants. Vers 1817.

Très incomplète : quartier de la Place seulement.

Listes nominatives de recensement. 1836-1946.

Listes incomplètes en 1836 et 1841. Le nom de la maison n'est indiqué qu'en 1851 et à partir de 1901. Pour les autres dates, les métayers ne peuvent être localisés que par le croisement avec les registres d'état civil et la matrice des contributions personnelles.

Listes électorales depuis 1848.

Etat civil

Tables décennales (1802-1813).

Registres de l'état civil depuis 1813.

Les registres antérieurs à 1813 ont été détruits pendant les guerres napoléoniennes.

Biens communaux

Rapports des ingénieurs sur les terres incultes. 1862 et 1866.

Intéressants sur les usages des communaux.

Rôle de la taxe à payer par les habitants, chefs de maison, pour jouissance des communaux et plantations d'arbres établi selon le profit de chacun. Vers 1870.

Ventes de châtaignes, de bois d'affouage, de fougères et de chênes.

Ventes de terrains communaux : dossiers d'expertises, ventes à l'amiable et adjudications.

Police

Procès verbaux dressés par le maire. 1811-1864.

Autorisations d'ouverture de débits de boissons. 1852-1879.

Etat nominatif des individus qui se trouvent dans la commune d'Ascain à titre de métayer, fermier ou locataire pendant l'année 1829.

Liste nominative de tous les étrangers. Vers 1838.

Réfugiés espagnols le 30 avril 1840 (liste nominative).

Etat nominatif de tous les Espagnols. 1861.

Domestiques et ouvriers espagnols (liste nominative). 1879.

Noms des individus qui sont allés aux colonies étrangères. Vers 1845.

Emigrants pour Montevideo et Buenos Ayres et demandes de passeports. 1856-1890.

Listes nominatives très utiles pour l'étude des migrations.

Affaires militaires

Etat du nombre de voitures existantes dans la commune d'Ascain en 1823 (liste nominative).

Etat du nombre de maisons situées en la commune d'Ascain avec leurs dénominations de celles qui sont susceptibles de loger les officiers, sous officiers, et militaires (liste nominative). 1823.

Recensement des chevaux et des voitures (liste nominative). 1873-1911.

Tableaux de recensement des jeunes gens depuis 1875.

Finances

Plan cadastral et matrices cadastrales. 1832-1914.

Rôle ou répartition de l'abonnement de l'octroi de la commune d'Ascain pour l'an 1808 et 1809 par le conseil municipal entre les habitants consommateurs.

Contributions indirectes : débitants de boisson (liste nominative). 1815.

Liste des trente plus imposés. 1826.

Matrice générale des quatre contributions directes. 1822-1848.

Matrice générale des contributions foncière, personnelle et mobilière. 1850-1890.

Matrice des contributions personnelles : utile pour l'étude de la mobilité des métayers.

Liste des commerçants patentés. 1851.

Ecoles

Cours d'adultes. 1865-1874.

Rôle de la contribution scolaire due par les parents. 1879-1881.

Extraits des registres d'appel des écoles publiques : nombre d'élèves de 6 à 13 ans ayant manqué l'école au moins quatre fois une demi-journée. 1883-1898.

Listes nominatives, intéressantes sur le travail des enfants.

Assistance

Etats des pertes éprouvées par suite d'inondation, grêle, incendie ou épizootie. 1814-1898.

Listes nominatives indiquant le statut des exploitants et la nature des récoltes détruites.

Atelier de charité par régie sur les chemins vicinaux : listes des ouvriers. 1847-1858.

Distributions de secours (listes nominatives). 1856-1860.

Mendiants autorisés (liste nominative). 1860.

Bureau de bienfaisance : registre des délibérations, comprenant quelques listes d'indigents. 1880-1920.

Ces listes nominatives concernent les journaliers plus que les exploitants.

archives communales. Hélette

Registres des délibérations municipales. 1787-1912.

Registre des délibérations du Bureau de bienfaisance. 1866-1920.

Registres de l'état civil depuis 1792.

Etat des habitants de la commune de Hélette, formé en exécution de l'arrêté de M. le Préfet des Basses-Pyrénées, du 8 janvier 1817.

Listes nominatives de recensement. 1851-1861 et 1876-1931.

Plan cadastral et matrices cadastrales. 1834-1914.

Evaluation des propriétés non bâties. 1910.

Enquête agricole de 1852 (minutes au verso du *Moniteur des communes* daté du 9 septembre 1852).

Document précieux. Seule enquête agricole dont les résultats soient disponibles à l'échelle de la commune, à l'exception de l'enquête de 1892 conservée aux archives départementales.

Statistiques agricoles annuelles. 1885-1946 (lacunes).

Archives privées. Maison Haranederrea

Actes notariés. 1748-1757.

Caisse rurale d'Ascain. Livre des entrées et sorties de sociétaires. Livres de caisse. 1898-1909.

sources imprimées

Annales de la Société d'agriculture du département des Basses-Pyrénées, 1865-1869. La Société d'agriculture créée en 1864 à l'initiative du préfet publie onze bulletins entre 1865 et 1869. Point de vue des notables, généralement hostile à la petite exploitation. Rapport sur le concours des domaines de l'arrondissement de Mauléon (1867).

Annuaire administratif des Basses-Pyrénées, 1825-1850.

AMESTOY Charles, *Le bail à métairie. Usages du Pays basque*, Bayonne, 1891, 55 p. Guide pratique destiné aux juristes : la loi du 18 juillet 1889 et les usages locaux de chaque canton du Pays basque.

ARDOUIN-DUMAZET, *Voyages en France, 41e série, Pyrénées, Partie occidentale*, Paris, Berger-Levrault, 1913, 349 p.

BARANDIARAN José Miguel de, *Traits de la vie populaire de Dohozti*, Euzko-Folklore, Documents et questionnaires, Sare, 1941, 22 p.

Bulletin de la Société d'Agriculture des Basses-Pyrénées, 1887-1898. Suite des Annales dont la publication s'est interrompue en 1869. Reflète toujours le point de vue des notables, désormais favorables aux encouragements à la petite exploitation

CASTAREDE A. de, *Du progrès agricole dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1865, 40 p. Réponse d'un propriétaire béarnais aux détracteurs de la petite exploitation : éloge de la sagesse des Anciens.

CASTAREDE A. de, "Le département des Basses-Pyrénées. Agriculture", *Pau et les Basses-Pyrénées. Notices historiques, scientifiques et économiques*, Pau, Imp. Garet, 1892, p. 465-491. Du même auteur, président de la Société d'agriculture de 1887 à 1896.

Conseil général des Basses-Pyrénées, *Délibérations, rapports des préfets et chefs des services départementaux*. 1838-1899. Rapports annuels des préfets. Source importante, palie dans une certaine mesure l'absence de sources macro-économiques.

De la culture du lin dans les départements pyrénéens par un agriculteur, Bayonne, Lamaignière, 1854, 36 p.

DUFOURCQ Louis de, *Encouragements à l'agriculture dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1900, 8 p.

DU MEGE Alexandre, *Statistique générale des départements pyrénéens et des provinces de Guienne et Languedoc*, Paris, Treuttel et Wurtz, t.I, 1828, 400 p.; t.II, 1829, 579 p.

DURAND Henri, *Histoire des biens communaux en Béarn et dans le Pays basque*, Pau, Vignancour, 1909, 120 p.

- ETCHEVERRY Louis, "Les coutumes successorales au Pays Basque au XIXe siècle", dans *La tradition au Pays basque*, Paris, Bibliothèque de la Tradition nationale, 1899, pp. 179-190.
- HARISTOY P., *Les paroisses du Pays basque pendant la période révolutionnaire* (1899), nouvelle édition, Bayonne, Editions Harriet, 1981, tome II, 536 p.
- LABROUCHE Félix, *Etudes agricoles*, Pau, Garet, 1889.
- LACOSTE, *Observations sur la statistique des Basses-Pyrénées qui parut en 1802 et projets d'améliorations*, Pau, Tonnet, juillet 1815, 141 p.
- La tradition au Pays basque : ethnographie, folklore, arts populaires, histoire, hagiographie*, Paris, Bibliothèque de la Tradition nationale, 1899, 588 p.
- Le Courrier de Bayonne. Journal littéraire, commercial, agricole, industriel et d'annonces paraissant le dimanche*. Année 1852. Journal gouvernemental. Reflète le désintérêt de la bourgeoisie bayonnaise pour la vie rurale. Quelques "excursions" touristiques dans des campagnes pittoresques.
- Le Journal de Saint-Palais. Organe des intérêts de l'Arrondissement de Mauléon*. Hebdomadaire. 1896-1898. Premier hebdomadaire du Pays basque intérieur, créé en 1884. Attentif aux problèmes ruraux, contrairement à la presse bayonnaise. Deux ans plus tard apparaît L'Eskualduna, écrit en langue basque et vendu à la sortie des églises, qui devient vite le journal le plus populaire de la presse locale. Les deux hebdomadaires partagent la même orientation traditionaliste.
- LE PLAY Frédéric, CHEYSSON Emile, BAYARD, BUTEL Fernand, *Les Mélouga. Une famille pyrénéenne au XIXe siècle*, Textes réunis par Alain Chenu, Nathan, 1994, 240 p.
- LORIN Henri, "L'industrie rurale en Pays basque", Paris, *Le Musée Social*, novembre 1906, pp. 349-375. Très utile pour l'étude de la pluriactivité, un demi-siècle après l'enquête de 1848.
- "Métayers à famille-souche du pays d'Horte (Gascogne) d'après les renseignements recueillis sur les lieux en 1879 par M. le Baron d'Artigues, propriétaire-agriculteur", *Les ouvriers des deux mondes*, 7^e fascicule, Paris, Firmin-Didot, 1887, pp. 341-408..
- Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, *Enquêtes agricoles, deuxième série. Enquêtes départementales, 17^e circonscription (Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Landes)*, Paris, 1868, 496 p. Réponses aux questionnaires de l'enquête agricole de 1866 : le point de vue des notables, hostile à la petite exploitation mais riche en observations sur l'économie rurale.
- Ministère de l'Agriculture, *La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques (1908-1909)*, Paris, Imprimerie nationale, 1909, 348 p. Enquête destinée à prouver la supériorité de la petite propriété. Les quatre pages consacrées aux Basses-Pyrénées révèlent une confusion tenace entre propriété et exploitation.
- Ministère de l'agriculture, *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929. Monographie agricole du département des Basses-Pyrénées*, Pau, Editions de l'Indépendant, 1937, 459 p. Source tardive mais très complète sur l'économie agricole (propriété et exploitation, productions végétales et animales, associations agricoles).

- Ministère de la Guerre, *Enquête sur la reprise et le développement de la vie industrielle dans la région pyrénéenne (Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées)*, Bordeaux, Delmas, 1918, 491 p. Intéressant pour l'étude de la pluriactivité et des industries agro-alimentaires au début du XXe siècle.
- OLPHE-GALLIARD G., *Le paysan du Labourd à travers les âges : un nouveau type particulariste ébauché*, Paris, Bureaux de la "Science Sociale", 17e fascicule, 1905, pp.435-532.
- O'QUIN Pierre, *Le décroissement de la population des Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1857, 68 p.
- "Paysans du Labourd (Basses-Pyrénées, France). Renseignements recueillis sur les lieux en juin 1856 par MM. A. de Saint-Léger C.D. et E. Delbet D.M.", *Les ouvriers des deux mondes*, Première série, Tome 1, Tours, Mame, 1857, pp. 161-220.
- PICAMILH Charles de, *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, Pau, E.Vignancour, 1858, tome II, 498 p. Monographie départementale rédigée par un fonctionnaire à la demande du préfet : tableau des productions agricoles et industrielles au milieu du siècle. Des informations utiles sur les techniques agricoles.
- Recueil des usages locaux constatés dans le département des Basses-Pyrénées*, par Ed. Orcuto-Joany, chef de division à la préfecture, Pau, Vignancour, 1868, 126 p. Egalement rédigé par un fonctionnaire de la préfecture. Rassemble les travaux des commissions cantonales réunies en 1855. Intéressant sur les baux de métayage et les usages collectifs.
- RUAU Joseph, *La question agraire. L'avenir de la petite propriété rurale*, Paris, Le Musée social, 1909, 68 p.
- SERS Louis, *L'enquête agricole dans le département des Basses-Pyrénées en 1866*, Pau, Véronèse, 1866, 94 p. Réponse très détaillée au questionnaire de 1866 par un notable béarnais, président du comice agricole de Pau et secrétaire de la Société d'agriculture départementale. Riche en renseignements sur la vie agricole. Evaluation des revenus d'une "bonne métairie" des pays de l'Adour, du point de vue du propriétaire.
- SERVIEZ Général de, *Statistique du département des Basses-Pyrénées*, Paris, An X, 140 p. Tableau économique sommaire, par un préfet de l'Empire.
- Société d'agriculture de Bayonne, *Compte-rendu par M. le Directeur de la métairie modèle des expériences et des travaux faits dans cet établissement du 11 novembre 1839 au 11 novembre 1840*, Bayonne, Laignière, 1840, 30 p.
- SOULICE M.L., *Statistique de l'ignorance dans le département des Basses-Pyrénées*, Pau, 1873, 15 p.
- SOULICE M.L., *Notes pour servir à l'histoire de l'instruction primaire dans les Basses-Pyrénées. 1385-1880*, Pau, 1880, 64 p.
- Statistique de la France, 2^e série. Statistique agricole, 2^e partie, *Enquête agricole de 1852*, Paris, Imprimerie Impériale, 1860. Premières données quantitatives, publiées à l'échelle de l'arrondissement.
- Statistique de la France. *Agriculture, Résultats généraux de l'enquête décennale de 1862*, Strasbourg, Berger-Levrault, 1870. Résultats agrégés à l'échelle départementale, peu utilisables pour l'étude du Pays basque.

- Union des Caisses Rurales et Ouvrières Françaises, *Les Caisses rurales. But, organisation, avantages*, Pau, 1894, 16 p. Brochure de présentation des caisses Raiffeisen, rédigée à l'initiative du député conservateur Louis Etcheverry.
- VIGNANCOUR, *Mémoire sur l'impossibilité d'asseoir l'impôt foncier avec justice, d'après le classement des terres, dans les Basses-Pyrénées*, Pau, Vignancour, 1818, 55 p.
- Voyages au Pays basque*, Urrugne, Pimientos, 1999, 208 p.
- WEBSTER Wentworth, "Les assurances mutuelles de bétail et le cheptel parmi les fermiers et paysans du Sud-Ouest de la France et du Nord de l'Espagne", Paris, *La Réforme Sociale*, 1901, réédité dans *A la découverte des Basques. Les loisirs d'un étranger au Pays basque*, Donostia, Elkarlanean, 1998, pp. 261-295.
- YOUNG Arthur, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, et 1789*, Paris, Armand Colin, édition de 1931, 1283 p.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux, sources et méthodes

- ALFROY Maurice, *La statistique agricole française*, Paris, Ministère de l'agriculture, tome 1, 1975, 429 p.
- ASSIER-ANDRIEU Louis, "La communauté villageoise. Objet historique. Enjeu théorique", *Ethnologie française*, 1986, n°4, pp. 351-360.
- ASSOCIATION DES RURALISTES FRANCAIS, *Les études rurales sont-elles en crise ? Actes de la Table ronde de Gif-sur-Yvette (13-14 novembre 1986)*, Bulletin de l'ARF, 1986, n° 41-42, 81 p.
- BOURDIEU Pierre, "L'illusion biographique", *Annales de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63, juin 1986, pp. 69-72.
- BOUVIER Jean, "Libres propos autour d'une démarche révisionniste", dans Patrick FRIDENSON et André STRAUS (dir.), *Le capitalisme français, XIXe-XXe siècles. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, pp. 11-27.
- CHARLE Christophe (dir.), *Histoire sociale. Histoire globale ? Actes du colloque des 27-28 janvier 1989*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, 145 p.
- COTTEREAU Alain et GRIBAUDI Maurizio, *Précarités, cheminements et formes de cohérence sociale au XIXe siècle*, Paris, EHESS, juillet 1999, 176 p.
- CRISENOY Chantal de, *Propriétaires, fermiers et métayers au XIXe siècle. Les enquêtes décennales, mode d'emploi. L'année 1882*, Paris, INRA, août 1982, 70 f.
- DUPAQUIER Jacques et KESSLER Denis, *La société française au XIX^e siècle. Tradition, transition, transformation*, Paris, Fayard, 1992, 529 p.
- DUPAQUIER Jacques, "L'étude de la mobilité sociale en France aux XIXe et XXe siècles à travers l'enquête des trois mille familles", dans Christophe CHARLE (dir.) *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1993, pp. 95-103.
- FARCY Jean-Claude, "Le cadastre et la propriété foncière au XIXe siècle", dans *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphis, 1994, pp. 33-52.

- FONTAINE Laurence, "L'activité notariale (note critique)", *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1993, pp. 475-483.
- FRIDENSON Patrick et STRAUS André dir., *Le capitalisme français, 19e-20e siècle. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, 427 p.
- GARRIER Gilbert, "Les enquêtes agricoles décennales du XIX^e siècle : essai d'analyse critique", dans *Pour une histoire de la statistique*, Paris, INSEE-Economica, 1987, tome I, pp. 269-279.
- GAUTHIER Florence, IKNI Guy-Robert, *La guerre du blé au XVIIIe siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIIIe siècle*, Montreuil, Editions de la Passion, 1988, 237 p.
- KLATZMANN Joseph, "Les limites du calcul économique en agriculture", *Etudes rurales*, n° 1, avril-juin 1961, pp. 50-56.
- LEVI Giovanni, "Les usages de la biographie", *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1989, pp. 1325-1336.
- MAYAUD Jean-Luc, "Une histoire rurale éclatée (1945-1993) ? La France du XIXe siècle", dans FAURE Alain, PLESSIS Alain et FARCY Jean-Claude [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Éditions Créaphis, 1994, pp. 21-31.
- MAYAUD Jean-Luc, RÉMY Jacques et BOUJOT Corinne, "Recherches pinagotiques. À propos du Monde retrouvé de Louis-François Pinagot", *Ruralia, revue de l'Association des ruralistes français*, n° 3, 1998, pp. 159-190.
- NOIRIEL Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration. XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1988, 441 p.
- PASSERON Jean-Claude, "Biographies, flux, itinéraires, trajectoires", *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1990, pp. 3-22.
- POLANYI Karl, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (1944), Paris, Gallimard, 1983, 419 p.
- POPEREN Jean, "L'étude historique de la comptabilité de l'agriculture : l'exemple de l'Indre et Loire", *Revue historique*, octobre-décembre 1967, pp. 303-332.
- REVEL Jacques dir., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Le Seuil-Gallimard, 1996, 245 p.
- THOMPSON Edward P., "L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIIIe siècle" (Past and present n° 50, février 1971), traduction française dans *La guerre du blé au XVIIIe siècle. La critique populaire contre le libéralisme économique au XVIIIe siècle*, Etudes rassemblées et présentées par GAUTHIER Florence et IKNI Guy-Robert, Montreuil, Editions de la Passion, 1988, pp. 31-92.
- WEBER Florence, "Réduire ses dépenses, ne pas compter son temps. Comment mesurer l'économie domestique?", *Genèses*, n° 25, décembre 1996, pp. 5-28.
- WORONOFF Denis, *Histoire de l'industrie française du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994, 670 p.

Economies et sociétés rurales

- AYMARD Maurice, "Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie?", *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1983, pp. 1392-1410.
- BARRAL Pierre, *Les agrariens français de Méline à Pisani*, Paris, A.Colin, 1968, 386p.
- BARRAL Pierre, "Agrarisme de gauche et agrarisme de droite sous la Troisième République", dans Yves TAVERNIER, Michel GERVAIS et Claude SERVOLIN (dir.), *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n° 184, Paris, Armand Colin, 1972, pp. 243-254.
- BEAUR Gérard, "Le marché foncier éclaté. Les modes de transmission du patrimoine sous l'Ancien Régime", *Annales ESC*, n° 1, janvier-février 1991, pp. 189-203.
- BEAUR Gérard, "Foncier et crédit dans les sociétés préindustrielles. Des liens solides ou des chaînes fragiles?", *Annales HSS*, n° 6, novembre-décembre 1994, pp. 1411-1428.
- BEAUR Gérard, *La terre et les hommes. France et Grande-Bretagne, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1998, 256 p.
- BELLOIN Gérard, *Renaud Jean, le tribun des paysans*, Paris, Les Editions de l'Atelier, 1993, 336 p.
- BLOCH Marc, *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1931), Paris, A.Colin, 3^{ème} édition, 1988, 316 p.
- BOUCHARD Gérard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Ed. Boréal, 1996, 635 p.
- BOURDIEU Pierre, "Célibat et condition paysanne", *Etudes rurales*, n° 4-5, avril-septembre 1962, pp. 32-135.
- BOURDIEU Pierre, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Editions du Seuil, 2002, 268 p.
- BRELOT Claude-Isabelle, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 2 vol., 1992, 1242 p.
- BRELOT Claude-Isabelle, " Châteaux, communautés de village et paysans dans une province française au XIXe siècle ", dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Éditions Créaphis, 1994, pp. 53-65.
- BRELOT Claude-Isabelle, « Le syndicalisme agricole et la noblesse en France de 1884 à 1914 », dans *Cahiers d'histoire*, tome 41, n° 2, 1996, pp 199-218.
- BRELOT Claude-Isabelle, " À la ville comme à la campagne, un même acteur social, le grand propriétaire ", dans Pierre GUILLAUME [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Colloque de Bordeaux, 20-21 juin 2002*, Pessac, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, pp. 393-405.
- CARDESIN DIAZ José Maria, "Paysannerie, marché et Etat. La structure sociale de la Galice rurale au XIXe siècle", *Annales HSS*, n° 6, novembre-décembre 1996, pp.1325-1346.

- CORBIN Alain, *Archaïsme et modernité en Limousin au XIXe siècle (1845-1880)*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1168 p.
- CORBIN Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, 343 p.
- CORNU Pierre, *Une économie rurale dans la débâcle. Cévenne vivaraise, 1852-1892*, Paris, Découvrir, 1993, 190 p.
- CORNU Pierre, *La forteresse vide. Une histoire des hautes terres du Massif central entre déprise humaine et emprise symbolique (XIXe-XXe siècle)*, Thèse pour le doctorat en histoire sous la direction de Gilbert Garrier et Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 2000, 3 volumes, 865 f et 189 f.
- COUTIN Pierre, "Transformation de l'économie et de la vie dans une commune rurale de la Limagne (Saulzet) depuis 1914", *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1931, pp. 155-172.
- COUTIN Pierre, "L'évolution de la technique des labours dans le Nord de la Limagne depuis le début du XIXe siècle jusqu'en 1938", *Folklore paysan*, mars-avril 1939, pp. 30-33.
- DELFOSSÉ Claire, *La France fromagère*, Thèse pour le doctorat en géographie, Université Paris I, 1992, 2 volumes, 343 f et 166 f.
- DELFOSSÉ Claire, PROST Jean-Antoine, "Transmission et appropriation des savoirs fromagers : un siècle de relations entre industriels de Roquefort et transformateurs corses", *Ruralia*, n° 2, 1998, pp. 23-43.
- DEMONET Michel, "L'agriculture en France d'après l'enquête de 1852", dans *Pour une histoire de la statistique*, tome 1, Paris, INSEE, 1987, pp. 281-315.
- DUBY Georges et WALLON Armand (dir.), *Histoire de la France rurale. Tome 3, Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914. Tome 4 : La fin de la France paysanne de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil, 1976, 571 et 670 p.
- DUPUY Francis, *Le pin de la discorde. Les rapports de métayage dans la Grande Lande*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, 407 p.
- DUROUX Rose, *Les Auvergnats de Castille. Renaissance et mort d'une migration au XIXe siècle*, Clermont-Ferrand, Faculté des lettres et sciences humaines Blaise Pascal, 1992, 479 p.
- FARCY Jean-Claude, *Les paysans beaucerons au XIXe siècle*, Chartres, Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1989, 2 tomes, 1229 p.
- FONTAINE Laurence, *Le voyage et la mémoire. Colporteurs de l'Oisans au XIXe siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984, 294 p.
- GARRIER Gilbert, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais. 1800-1970*, Grenoble, PUG, 1973, 2 volumes, 968 p.
- GAVIGNAUD Geneviève, *Propriétaires-viticulteurs en Roussillon. Structures. Conjonctures. Société (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 2 volumes, 788 p.
- GONOD Philippe, "Les sociétés d'assurances mutuelles de l'Ain au XIXe siècle. De la communauté à la commune", *Ruralia*, n° 2, 1998, pp. 9-21.

- GOUJON Pierre, *La cave et le grenier. Vignobles du Chalonnais et du Mâconnais au XIXe siècle*, Lyon, PUL-Editions de CNRS, 1989, 288 p.
- GRATIER de SAINT-LOUIS Renaud, "Du fléau à la batteuse : battre le blé dans les campagnes lyonnaises (XIXe et XXe siècle)", *Ruralia*, n° 6, 2000, pp. 89-112.
- GUILLAUME Pierre [dir.], *Les solidarités 2. Du terroir à l'État. Colloque de Bordeaux, 20-21 juin 2002*, Pessac, Publications de la Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2003, pp. 419-433.
- HUBSCHER Ronald, *L'agriculture et la société rurale dans le Pas-de-Calais du milieu du XIXe siècle à 1914*, Arras, Mémoires de la CDMH du Pas-de-Calais, 1979, tome I: 340 p., tome II: 964 p.
- HUBSCHER Ronald, "Réflexions sur l'identité paysanne au XIXe siècle : identité réelle ou supposée?", *Ruralia* n° 1, 1997, pp. 65-80.
- HUBSCHER Ronald et FARCY Jean-Claude dir., *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe-XXe siècles. Actes du Colloque international de Royaumont, 13-14 novembre 1992*, Rencontres à Royaumont, Paris, Créaphis, 1996, 368 p.
- JOLAS Tina, Pingaud Marie-Claude, Verdier Yvonne, ZONABEND Françoise, *Une campagne voisine. Minot, un village bourguignon*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1990, 451 p.
- JUILLARD Etienne dir., *Apogée et crise de la civilisation paysanne de 1789 à 1914*, dans DUBY Georges et WALLON Armand, *Histoire de la France rurale*, t.III, Paris, Seuil, 1976, 569 p.
- LAGADEC Yann, "Comice cantonal et acculturation agricole : l'exemple de l'Ille-et-Vilaine au XIXe siècle", *Ruralia*, n° 9, 2001, pp. 37-61.
- LESCARRET Jean-Pierre, "Les enseignements d'un livre de comptes (1857-1888) d'un maréchal-ferrant de la Grande-Lande", dans GUILLAUME Pierre [dir.] *La modernisation du monde rural en Aquitaine*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1999, pp. 145-161.
- LEVI Giovanni, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1989, 230 p.
- MARCANT Olivier et PECH Rémy, "Analyse d'un marché agricole et des structures de production par la modélisation dynamique : le marché des vins de table et la viticulture du Languedoc-Roussillon au XXe siècle", *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 36, n° 4, juillet-août 1981, pp. 591-613.
- MAYAUD Jean-Luc, *Les paysans du Doubs au temps de Courbet. Étude économique et sociale des paysans du Doubs au milieu du XIXe siècle*, Paris, Les Belles-Lettres, 1979, 295 p.
- MAYAUD Jean-Luc, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, 475 p.
- MAYAUD Jean-Luc, *150 ans d'excellence agricole en France. Histoire du Concours général agricole*, Paris, Belfond, 1991, 198 p.
- MAYAUD Jean-Luc, "Salariés agricoles et petite propriété dans la France du XIXe siècle", dans HUBSCHER Ronald et FARCY Jean-Claude [dir.], *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIXe-XXe siècles. Actes du Colloque international*

- de Royaumont, 13-14 novembre 1992, Rencontres à Royaumont, Paris, Créaphis, 1996, pp. 29-55.
- MAYAUD Jean-Luc [dir.], *Clio dans les vignes. Mélanges offerts à Gilbert Garrier*, Lyon, Presses universitaires de Lyon/Centre Pierre Léon, 1998, 558 p.
- MAYAUD Jean-Luc, *Gens de la terre. La France rurale, 1880-1940*, Paris, Editions du Chêne, 2002, 312 p.
- MENDRAS Henri, *La fin des paysans* (1967), nouvelle édition, Arles, Actes Sud, 1992, 439 p.
- MENDRAS Henri, *Les sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie* (1976), 2^e édition, Paris, Gallimard, 1995, 368 p.
- MESLIAND Claude, *Paysans du Vaucluse (1860-1939)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1989, 2 volumes, 1039 p.
- MORICEAU Jean-Marc, "Le changement agricole. Transformations culturelles et innovations (XIIe-XIXe siècles)", *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1^{er} semestre 1994, pp. 37-66.
- MOULIN Annie, *Les paysans dans la société française de la Révolution à nos jours*, Paris, Seuil, 1988, 322p.
- MULLIEZ Jacques (1979), "Du blé, «mal nécessaire». Réflexions sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome XXVI, janvier-mars 1979, pp. 3-47.
- PARAIN Charles, *Outils, ethnies et développement historique*, Paris, Editions sociales, 1979, 502 p.
- PECH Rémy, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc-Roussillon. Du phylloxera aux crises de mévente*, Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-Le Mirail, 1975, 567 p.
- PECH Rémy, "L'organisation du marché du vin en Languedoc et en Roussillon aux XIXe et XXe siècles", dans *Foires et marchés ruraux en France. — Études rurales*, n° 78-79-80, avril-décembre 1980, pp. 99-111.
- PIGENET Michel, "Ouvriers, paysans nous sommes..." *Les bûcherons du Centre de la France au tournant du siècle*, Paris, L'Harmattan, 1993, 299 p.
- POSTEL-VINAY Gilles, "Pour une apologie du rentier ou : que font les propriétaires fonciers", *Le Mouvement social*, n° 115, avril-juin 1981, pp. 27-50.
- POSTEL-VINAY Gilles, *La terre et l'argent. L'agriculture et le crédit en France du XVIIIe au début du XXe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 462 p.
- RINAUDO Yves, *Les vendanges de la République. Les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*, Lyon, PUL, 1982, 321 p.
- ROSENTAL Paul-André, *Les sentiers invisibles. Espace, familles et migrations dans la France du 19^e siècle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1999, 255 p.
- SCHLUMBOHM Jürgen, "Quelques problèmes de micro-histoire d'une société locale. Construction des liens sociaux dans la paroisse de Belm (17e-19e siècles)", *Annales HSS*, n° 4, juillet-août 1995, pp. 775-802.

- SEGALEN Martine, *Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud. 1720-1980*, Paris, PUF, 1985, 405 p.
- SOBOUL Albert, *Problèmes paysans de la Révolution, 1789-1848*, Paris, François Maspero, 1976, 442 p.
- THEBAULT Vincent, *Les bourgeois de la terre. Stratégies foncières et mobilités sociales dans le Midi toulousain. XIXe et XXe siècles*. Thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail, 1995, 934 f.
- TRIBESS Andrea, *Liens discrets. Processus historiques dans le milieu agricole d'un village sarde, 1950-1990*, Thèse pour le doctorat en sciences sociales et démographie, Paris, EHESS, 2000, 2 volumes, 328 f et 75 f.
- TRIBESS Andrea, "La modernité sarde : une nouveauté toute relative", *Ruralia*, n° 7, 2000, pp. 93-110.
- TROCHET Jean-René, "Les plantes américaines et l'Europe. L'innovation dans l'outillage et les techniques agricoles à l'époque moderne", *Histoire et sociétés rurales*, n° 1, 1^{er} semestre 1994, pp. 99-107.
- VERDIER Yvonne, *Façons de dire, façons de faire. La laveuse, la couturière, la cuisinière*. Paris, Gallimard, 1979, 373 p.
- VIGIER Philippe, *Essai sur la répartition de la propriété foncière dans la région alpine. Son évolution des origines du cadastre à la fin du Second Empire*, Paris, SEVPEN, 1963, 276 p.
- VIGREUX Marcel, *Paysans et notables du Morvan au XIXe siècle*, Château-Chinon, Académie du Morvan, 1987, 755 p.
- VIVIER Nadine, *Le Briançonnais rural aux XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1992, 296 p.
- VIVIER Nadine, *Propriété collective et identité communale. Les biens communaux en France 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.
- WEBER Eugen, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, 844 p.; trad de: *Peasants into Frenchmen. The modernization of rural France, 1870-1914*, Stanford-California, Stanford University Press, 1976, 615 p.
- Exploitations rurales et pluriactivité
- ASSOCIATION DES RURALISTES FRANCAIS, *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, Editions de l'ARF, 1984, 343 p.
- AUGE-LARIBE Michel, *Grande ou petite propriété? Histoire des doctrines en France sur la répartition du sol et la transformation industrielle de l'agriculture*, Montpellier, 1902, 217 p.
- BARTHEZ Alice, *Famille, travail et agriculture*, Paris, Economica, 1982, 192 p.
- BODART Yves, PAINT Louise, "Les très petites exploitations du bocage normand : survivance et diversité d'une entreprise agricole controversée", dans BRUNET Pierre [dir.] *Exploitations agricoles*, Centre de recherches sur l'évolution de la vie rurale, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen, 1973, pp. 201-225.

- BONNAMOUR Jacqueline, GUERMOND Yves, GILLETTE Chantal, "Typologie des systèmes d'exploitation agricole utilisés en France. Essai méthodologique", *Annales de géographie*, n° 438, mars-avril 1971, pp. 144-166.
- BRELOT Claude-Isabelle, MAYAUD Jean-Luc, *L'industrie en sabots. La taillanderie de Nans-sous-Saint-Anne (Doubs). Les conquêtes d'une ferme atelier, XIXe-XXe siècles*, Paris, Editions Garnier, 1982, 278 p.
- BRUNET Pierre dir., *Exploitations agricoles*, Centre de recherches sur l'évolution de la vie rurale, Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Caen, 1973, 325 p.
- CAZZOLA Franco, "La pluriactivité dans les campagnes italiennes: problèmes d'interprétation", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp. 19-31.
- DELORD Bernard et LACOMBE Philippe, "Dynamique des structures agricoles : exploitation ou famille?", *Economie rurale*, n° 199, septembre-octobre 1990, pp. 19-25.
- DESERT Gabriel, "L'essentiel et l'accessoire? Des Bas-Normands en quête d'emplois", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp. 59-78.
- FARCY Jean-Claude, "Les limites de la pluriactivité des familles agricoles dans une région de grande culture. L'exemple de la Beauce au XIX^e siècle", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, ARF Editions, 1984, pp. 87-97.
- FARCY Jean-Claude, "Capitalisme agraire et spécialisation agricole dans le centre du Bassin Parisien", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp.161-174.
- GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux. Pluriactivités et stratégies paysannes*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, 242 p.
- GAVIGNAUD Geneviève, "La viticulture méridionale et la petite propriété: du libéralisme à la coopération", dans FRIDENSON Patrick et STRAUS André, *Le capitalisme français. 19e-20e siècle. Blocages et dynamismes d'une croissance*, Paris, Fayard, 1987, pp. 355-366.
- GODELIER Maurice dir., *Transitions et subordinations au capitalisme*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1991, 424 p.
- GUESLIN André, "Du rejet à la tolérance : les pluriactifs face à la profession (années 1960-1980)", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp. 201-231.
- HUBSCHER Ronald, "Modèles d'exploitation et comptabilité agricole: l'exemple du Pas-de-Calais au début du XIXe siècle", *Etudes rurales*, n° 84, octobre-décembre 1981, pp. 31-48.
- HUBSCHER Ronald, "La pluriactivité: un impératif ou un style de vie?", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, ARF Editions, 1984, pp. 75-85.

- HUBSCHER Ronald, "La petite exploitation en France : reproduction et compétitivité (fin XIX^e siècle - début XX^e siècle)", *Annales ESC*, n°1, janvier-février 1985, pp. 3-32.
- HUBSCHER Ronald, "Une nouvelle clé de lecture des sociétés rurales : l'exemple du Nord de la France", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp. 33-58.
- JUDET Pierre, *Horlogeries et horlogers du Faucigny (1849-1934). Les métamorphoses d'une identité sociale et politique*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction d'Yves Lequin, Université Lumière Lyon 2, 2000, 3 volumes, 748 f.
- JUDET Pierre, "Du paysan à l'horloger. Histoire sociale d'un Faucigny pluri-actif (1850-1930)", *Ruralia*, n° 9, 2001, pp. 89-106.
- LACOMBE Philippe, *Les stratégies d'adaptation des exploitants agricoles à la croissance économique. Application au Languedoc-Roussillon contemporain*, Thèse en sciences économiques, Université de Montpellier, 1972, 2 volumes, 515 f.
- LACOMBE Philippe, "La pluriactivité et l'évolution des exploitations agricoles", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, ARF Editions, 1984, pp. 35-53.
- LAMARCHE Hugues, *L'agriculture familiale. Comparaison internationale. Tome I : Une réalité polymorphe. Tome II : Du mythe à la réalité*, Paris, L'Harmattan, 1992-1994, 304 p. et 303 p.
- LAURENT Catherine, CARTIER Stéphane, FABRE Camille, MUNDLER Patrick, PONCHELET Danièle et RÉMY Jacques, "L'activité agricole des ménages ruraux et la cohésion économique et sociale", *Économie rurale, Agricultures, espaces, sociétés*, n° 244, mars-avril 1998, pp. 12-21.
- MARTIN Jean-Claude et PECH Rémy, "La pluriactivité des viticulteurs en France. Évolution historique et caractéristiques actuelles", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, A.R.F. Éditions, 1984, pp. 137-154.
- MAYAUD Jean-Luc, "De l'étable à l'établi : permanence des adaptations dans la montagne jurassienne", dans GARRIER Gilbert et HUBSCHER Ronald [dir.], *Entre faucilles et marteaux*, Lyon-Paris, PUL-Editions de la MSH, 1988, pp. 143-159.
- MAYAUD Jean-Luc, *La petite exploitation rurale triomphante. France XIX^e siècle*, Paris, Belin, 1999, 278 p.
- MENDELS Franklin F., "La composition du ménage paysan en France au XIX^e siècle: une analyse économique du mode de production domestique", *Annales ESC*, n° 4, juillet-août 1978, pp. 780-802.
- MORICEAU Jean-Marc, POSTEL-VINAY Gilles, *Ferme, entreprise, famille. Grande exploitation et changements agricole. Les Chartier, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992, 397 p.
- MULLER Pierre, FAURE Alain, GERBAUX Françoise, *Les entrepreneurs ruraux. Agriculteurs, artisans, commerçants, élus locaux*, Paris, L'Harmattan, 1989, 189 p.
- OLIVIER Jean-Marc, *Société rurale et industrialisation douce : Morez (Jura), 1780-1914*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Claude-Isabelle Brelot, Université Lumière-Lyon 2, 1998, 2 volumes, 668 f.

- OLIVIER Jean-Marc, "L'industrialisation rurale douce : un modèle montagnard?", *Ruralia*, n° 4, 1999, pp. 11-22.
- PINGAUD Marie-Claude, *Les agriculteurs et leurs exploitations à Minot-en-Châtillonnais*, Thèse de doctorat de troisième cycle sous la direction de Jacqueline Bonnamour, Université de Paris I, 391 f. Edition remaniée : *Paysans en Bourgogne. Les gens de Minot*, Paris, Flammarion, 1978, 300 p.
- RINAUDO Yves, "Un travail en plus : les paysans d'un métier à l'autre (vers 1830 - vers 1850)", *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1987, pp. 283-302.
- STEPHAN Yann, *La petite exploitation rurale dans le département de la Drôme au XIXe siècle*, Mémoire de DEA sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1996, 241 f.
- SOUCHON Auguste, *La propriété paysanne en France. Etude d'économie rurale*, Paris, Larose, 1899, 257 p.
- TCHAYANOV Alexandre, *L'organisation de l'économie paysanne (1923)*, traduction française Paris, Librairie du Regard, 1990, 344 p.
- TREMPE Rolande, "Du paysan à l'ouvrier. Les mineurs de Carmaux dans la deuxième moitié du XIX^e siècle", dans *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Paris, ARF Editions, 1984, pp. 99-114.
Héritage et succession
- AUGUSTINS Georges, "Un point de vue comparatif sur les Pyrénées", dans *Les Baronnie des Pyrénées*, Paris, Editions de l'EHESS, tome II, 1986, pp. 201-214.
- AUGUSTINS Georges, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, Société d'ethnologie, 1989, 434 p.
- BARTHELEMY Tiphaine, "Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France", *Etudes rurales*, n° 110-111-112, 1988, pp. 195-212.
- CLAVERIE Elizabeth, "L'ousta et le notaire. Le système de dévolution des biens en Margeride lozérienne au XIXe siècle", *Ethnologie française*, octobre-décembre 1981, pp. 329-338.
- CLAVERIE Elizabeth, LAMAISON Pierre, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, Paris, Hachette, 1982, 363 p.
- DEROUET Bernard, "Transmettre la terre. Origines et inflexions récentes d'une problématique de différence", *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 2, 1994, pp. 33-67.
- DEROUET Bernard, "La transmission égalitaire du patrimoine dans la France rurale (XVIe-XIXe siècles) : nouvelles perspectives de recherche", *Familia, casa y trabajo*, Murcia, 1997, pp. 73-92.
- FONTAINE Laurence, "Droit et stratégies : la reproduction des systèmes familiaux dans le Haut-Dauphiné (XVIIe-XVIIIe siècles)", *Annales ESC*, n° 6, novembre-décembre 1992, pp. 1259-1277.
- FONTAINE Laurence, "Rôle économique de la parenté", *Annales de démographie historique*, 1995, pp. 5-16.

- GERVAIS Diane, "Le pari des exclus. La mobilité sociale dans le Lot (XIXe-XXe siècles)", *Ethnologie française*, mars-avril 1992, pp. 117-125.
- LAMAISON Pierre, "Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté : Ribennes en Gévaudan (1650-1830)", *Annales ESC*, n° 4, juillet-août 1979, pp. 721-743.
- LENCLUD Gérard, "L'institution successorale comme organisation et comme représentation. La transmission du patrimoine foncier dans une communauté traditionnelle de la montagne corse, fin du XIXe, début du XXe siècle", *Ethnologie française*, n° 1, 1985, pp. 35-44.
- LENCLUD Gérard, "Transmission successorale et organisation de la propriété. Quelques réflexions à partir de l'exemple de la Corse", *Etudes rurales*, n° 110-111-112, 1988, pp. 177-193.
- RÉMY Jacques, "La chaise, la vache et la charrue. Les ventes aux enchères volontaires dans les exploitations agricoles", *Études rurales*, n° 117, janvier-juin 1990, pp. 159-177.
- RÉMY Jacques, "La canne et le marteau. Le cercle enchanté des ventes aux enchères", *Ethnologie française*, tome 23, n° 4, octobre-décembre 1993, pp. 562-578.
- REMY Jacques, "Désastre ou couronnement d'une vie ? La vente aux enchères à la ferme", *Ruralia*, n° 3, 1998, pp. 67-90.
- YVER Jean, *Egalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés : essai de géographie coutumière*, Paris, Sirey, 1966, 310 p.
- Domaine basque et pyrénéen : ouvrages généraux, histoire politique
- 1789 et les Basques. Histoire, langue et littérature*, Colloque de Bayonne, 30 juin-1^{er} juillet 1989, Bordeaux, PUB, 1991, 256 p.
- ALLIERES Jacques, *Les Basques*, Paris, PUF, 4^{ème} édition, 1992, 128 p.
- BIDART Pierre, *Le pouvoir politique à Baïgorri, village basque*, Bayonne, Editions IPAR, 1976, 279 p.
- BIDART Pierre, *La singularité basque. Généalogie et usages*, Paris, PUF, 2001, 367 p.
- BRUNOT Patrick, *La droite traditionaliste dans les Basses-Pyrénées de 1900 à 1950*, Mémoire de l'IEP de Bordeaux sous la direction de P. Guillaume et J.C. Drouin, 1969, 135 f.
- CHADEFAUD Michel, *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*, Cahiers de l'Université de Pau, n° spécial, 1988, 1010 p.
- CHAUVIREY Marie-France, *La vie quotidienne au Pays basque sous le Second Empire*, Paris, Hachette, 1975, 202 p.
- COLLINS Roger, *Les Basques* (1986), Paris, Librairie Académique Perrin pour la traduction française, 1991, 215 p.
- CUZACQ René, *Les élections législatives à Bayonne et au Pays basque de 1848 à 1956*, Mont-de-Marsan, 1948-1957, 5 volumes.
- DAVANT Jean-Louis, *Histoire du Pays Basque*, Bayonne, Goïztiri, 1972, 165 p.

- ELSO Martin, *Histoire d'un village basque. Ainhoa*, Bayonne, Gure Herria, 1966, 112 p.
- GOYHENETCHE Eugène, *Notre terre basque. Notions de géographie, histoire et culture populaire*, Bayonne, Editions Ikas, 1961, 100 p.
- GOYHENETCHE Jean, *Analyse critique de l'historiographie basque du XVI^e au XIX^e siècle*, Thèse d'histoire, Université de Pau et des Pays de l'Adour, éditée sous le titre: *Les Basques et leur histoire. Mythes et réalités*, Donostia-Bayonne, Elkar, 1992, 353 p.
- GOYHENETCHE Jean, "Les origines sociales et historiques de l'Association Eskualzaleen Biltzarra (1893-1913)", *Bulletin du Musée Basque*, n°135, 1993, p.1.
- GOYHENETCHE Manex, *Histoire générale du Pays basque. Tome III : Evolution économique et sociale du XVI^e au XVIII^e siècle. Tome IV : La révolution de 1789*, Donostia, Elkarlanean, 2001 et 2002, 411 et 429 p.
- HARITSCHELHAR Jean dir., *Etre basque*, Toulouse, Privat, 1988, 492 p.
- Heleta*, Hélette, Jean Curutchet Editions, 1996, 142 p.
- LAFOURCADE Maité, "Le bilçar du Pays de Labourd au XVIII^e siècle", dans *De la Res publica a los Estados Modernos*, Journées internationales d'Histoire du Droit, Bilbao, Servicio Editorial de la UPV, 1992, pp.125-147.
- LAMANT-DUHART Hubert dir., *Ascaïn*, Saint-Jean-de-Luz, Ekaïna, 1991, 592 p.
- LARRONDE Jean-Claude, "Esquisse d'un tableau électoral", dans Jean HARITSCHELHAR (dir.), *Etre basque*, Toulouse, Privat, 1989, pp. 193-225.
- TAUZIA Pierre, *Aspects du ralliement dans les Basses-Pyrénées (1890-1914)*, Thèse de III^e cycle, Bordeaux, 1975.
- VEYRIN Philippe, *Les Basques du Labourd, de Soule et de Basse-Navarre. Leur histoire et leurs traditions*, Bayonne, Au Musée Basque, 1942, 348 p.
- VIERS Georges, *Le Pays basque*, Toulouse, Privat, 1975, 180 p.
- VIERS Georges, "La terre des Basques", dans *Etre basque*, Jean Haritschelhar dir., Toulouse, Privat, 1988, pp. 27-87.
- WRIGHT Vincent, *The Basses-Pyrenees from 1848 to 1870. A study in departemental politics*, Thesis submitted for the degree of Ph.d. at the University of London, 1965, 3 volumes.
- Domaines basque et pyrénéen : économie et société
- ASSIER-ANDRIEU Louis, *Coutumes et rapports sociaux. Etude anthropologique des communautés paysannes du Capcir*, Paris, Editions du CNRS, 1981, 215 p.
- BAYLE Michèle, JOUGLA Béatrice, LACARRERE Paulette, *L'implantation du syndicalisme agricole et ses diverses formes dans le département des Basses-Pyrénées (1884-1940)*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1974, 130 f.
- BONNAIN Rolande, "Les «bonnes maisons», perception, expression et réalité de la stratification sociale", dans *Les Baronniees des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements*, volume I, Paris, Editions de l'EHESS, 1981, pp. 123-168.

- BONNAIN Rolande, "Une économie de la sociabilité : entraide, échanges et relations de voisinage dans un village pyrénéen", dans *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements*, volume I, Paris, Editions de l'EHESS, 1981, pp. 169-184.
- BOYE Michel, "La contrebande au temps de Ramuntcho d'après les archives douanières", dans *De Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port*, Actes du XLIII^e Congrès d'Etudes Régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1993, pp. 215-234.
- CARO BAROJA Julio, *Estudios vascos IV, De la vida rural vasca*, San Sebastian, Editorial Txertoa, 1974, 367 p.
- CHARLES Jean, "La collecte laitière en Béarn et en Pays basque : concentration du capital, encadrement des producteurs", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1979, pp. 227-250.
- CHIVA Isaac et GOY Joseph dir., *Les Baronnie des Pyrénées. Anthropologie et histoire, permanences et changements*, Paris, Editions de l'EHESS, 1981-1986, 2 volumes, 435 p.
- CHOMBART DE LAUWE Paul, *Photographies aériennes. Méthodes, procédés, interprétations. L'étude de l'homme sur la terre*, Paris, Colin, 1951, 140 p. (Vues commentées du village d'Urt, pp. 59-89).
- CLABE Gérard, *La société agricole dans les Basses-Pyrénées durant la deuxième moitié du XIX^e siècle d'après les enquêtes agricoles de l'époque*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1981, 75 f.
- CURUTCHARY Marie-Léonie et ETCHEVERRY-AINCHART, *En Pays Basque, une vallée montagnarde en mutation : Baïgorri au XVIII^e siècle*, TER, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1973, 105 f.
- CUZACQ René, "La pêche à Saint-Jean-de-Luz", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1933, pp 287-296.
- DASSANCE Louis, "Une école d'agriculture en Pays basque : l'Institut agricole de Mendionde", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, n° 58, 1950, pp. 1-12.
- DESPLAT Christian, *La guerre oubliée. Guerres paysannes dans les Pyrénées (XII^e - XIX^e siècle)*, Biarritz, J&D Editions, 1993, 203 p.
- DUVERT Michel, "La maison basque, un espace sacré", dans *Etxea ou la maison basque*, Saint-Jean-de-Luz, Lauburu, 1980, pp. 11-37.
- DUVERT Michel, "L'habitat en montagne. Etude ethnographique", *Bulletin du Musée basque*, n° 152, 1998, pp. 3-48.
- ERBIN Charles, *La vie municipale à Tardets au XIX^e siècle*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1993, 250 f.
- ETHEGOIN Michel, FRAGA Georges, POUSTIS Bernard, "Les paysages de la basse vallée de la Nive", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, 1973, pp. 409-438.

- ETCHEMENDY Paul, *Les paysans d'Espelette (Pays Basque) du XIX^e siècle à nos jours*, Mémoire EHESS sous la direction de Maurice Godelier, 1981, 302 f.
- Foires et marchés dans les Basses-Pyrénées*, Bulletin de l'Association Mémoire Collective en Béarn, Pau, Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, 1990, 229 p.
- FOURQUET François, *Planification et développement local au Pays Basque*, Bayonne, Ikerka, 1987, 241 p.
- HOURMAT Pierre, "L'industrie des constructions navales au temps de la Deuxième République et du Second Empire (1848-1870)", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n° 137-138, 1981-1982, pp. 401-424.
- JOURDAN Jean-Paul, "Petites villes et bourgs des Basses-Pyrénées au milieu du XIX^e siècle", dans *Les petites villes du Moyen Age à nos jours*, Colloque international CESURB-Bordeaux, 25-26 octobre 1985, Bordeaux, CNRS-PUB, 1987, pp. 227-254.
- LABORDE Pierre, "L'agriculture du Pays basque en 1970", *Bulletin de la Société des Sciences Lettres et Arts de Bayonne*, n° 131, 1975, pp. 363-370.
- LABORDE Pierre, *Pays basque et pays landais de l'extrême sud-ouest de la France. Etude d'organisation d'un espace géographique*, Thèse de géographie, Université de Bordeaux III, 1983, 1049 f.
- LABORDE Pierre, "De Lapurdum, une «civitas», au Labourd, une «metapole»", *Lapurdum I*, octobre 1996, pp. 191-197.
- La modernisation du monde rural en Aquitaine*, Actes du 11^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1999, 479 p.
- LEFEBVRE Henri, *La vallée de Campan. Etude de sociologie rurale*, Paris, PUF, 1963, 224 p.
- LEFEBVRE Théodore, *Les modes de vie dans les Pyrénées Atlantiques orientales*, Paris, Armand Colin, 1933, 777 p.
- LERAT Serge, *Les pays de l'Adour. Structures agraires et économie agricole*, Thèse de doctorat, Bordeaux, 1963, 581 p.
- MACHOT Philippe, *Pyrénées Atlantiques : les activités industrielles au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1978, 196 f.
- MARCAJOURS Marie-Hélène, *La crise agricole de la fin du XIX^e siècle dans le département des Basses-Pyrénées*, DES sous la direction d'André Armengaud, Université de Toulouse, 1970, 119 f.
- MAYTE Philippe, *L'Eskualdun Gazteria (JAC-JACF-MRJC) des années 1930 à la fin des années 1970*, Mémoire de maîtrise sous la direction de M. Agostino, Université de Bordeaux III, 1992, 203 f.
- OTT Sandra, *Le cercle des montagnes. Une communauté pastorale basque*, trad. Tina Jolas, Paris, Editions du CTHS, 1993, 268 p.
- POMMEL Isabelle, *La vie industrielle dans les Basses-Pyrénées au milieu du XIX^e siècle*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1974, 78 f.

- ROBIN Dominique, *L'histoire des pêcheurs basques au XVIIIe siècle*, Donostia, Elkarlanean, 2002, 415 p.
- SANSINETA Antoinette, *Le mouvement revendicatif aux forges de l'Adour de 1883 à 1936*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Rolande Trespé, Université de Toulouse-Le Mirail, 1970, 94 f.
- SOULET Jean-François, "Usure et usuriers dans les Pyrénées au XIXe siècle", *Annales du Midi*, n° 138-139, 1978, pp. 435-447.
- SOULET Jean-François, "Une nouvelle approche de la France rurale au XIXe siècle? (A propos de thèses récentes sur le Pyrénées)", *Revue Historique*, avril-juin 1986, pp. 381-392.
- SOULET Jean-François, *Les Pyrénées au XIXe siècle. Tome 1 : Organisation sociale et mentalités. Tome 2 : Une société en dissidence*, Toulouse, Eché, 1987, 478 et 713 p.
- TAUZIA Pierre, "Les instruments aratoires du Musée Basque", *Bulletin du Musée basque*, n° 53, 1971, pp. 121-176.
- VIERS Georges, "Le Pays des Aldudes", *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1951, pp. 260-284.
- VIERS Georges, *Mauléon-Licharre. La population et l'industrie. Etude de géographie sociale urbaine*, Bordeaux, Editions Bière, 1961, 185 p.
- VIERS Georges, "L'utilisation du sol et son évolution (1950-1980) dans la commune d'Espelette", dans *Estudios de Geografia, Homenaje a Alfredo Floristán*, Pamplona, 1981, pp. 439-451.
- VIERS Georges, "Mutations et progrès de l'agriculture en Pays basque de France", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 63, juillet-décembre 1992-1993, pp. 383-407.
- WORONOFF Denis, "Aux origines d'un développement manqué: les bourgeoisies immobilières du Sud-Ouest", *Politique d'aujourd'hui*, janvier 1971, pp. 19-32.
- Domaine basque et pyrénéen : famille et population
- ARRIZABALAGA Marie-Pierre, *Family Structures, Inheritance practices, and Migration Networks in the Basses-Pyrénées in the Nineteenth Century: Sare*, Ph. D. dissertation (Doctorat) en histoire, Université de Californie, Davis (USA), 1994, 351 f°
- ARRIZABALAGA Marie-Pierre, "Réseaux et choix migratoires au Pays basque. L'exemple de Sare au XIXe siècle", *Annales de démographie historique*, 1996, pp. 423-446.
- ARRIZABALAGA Marie-Pierre, *Famille, succession, émigration au Pays Basque au XIXe siècle. Etude des pratiques successorales et des comportements migratoires au sein des familles basques*, Thèse de l'EHESS, 1998, 433 p.
- ARRIZABALAGA Marie-Pierre, " Les Basques dans l'Ouest américain, 1900-1910 ", *Lapurdum. Études basques*, n° 5, 2000, pp. 335-350.
- ARRIZABALAGA Marie-Pierre, " Les héritières de la maison au Pays Basque au XIXe siècle ", *Lapurdum. Études basques*, n° 7, 2002, pp. 35-55.
- ASSIER-ANDRIEU Louis, "Nature, persistance et dépérissement de la coutume domestique. La fonction successorale en Capcir et en Cerdagne", *Etudes rurales*, n° 84, 1981, pp. 7-31.

- BARCELO Ramon, "Transmission héréditaire et systèmes de production : le cas de la Soule (Pyrénées Atlantiques)", *Sociologie du travail*, XXX.3, 1988, pp. 443-460.
- CARRERE-BILLEREAU Danièle, *Les origines familiales et sociales de l'émigration à partir d'un village basque à la fin du XIX^e siècle: Macaye*, TER sous la direction de Michel Papy, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1976, 91 f.
- CHARNISAY Henri de, *L'émigration basco-béarnaise en Amérique*, Thèse de doctorat en droit (1947), Biarritz, J&D Editions, 1996, 270 p.
- ETCHELECOU André, *Transition démographique et système coutumier dans les Pyrénées occidentales*, Paris, PUF-INED, 1991, 260 p.
- Etxea ou la maison basque*, Saint-Jean-de-Luz, Lauburu, 1980, 171 p.
- FAUVE-CHAMOUX Antoinette, "Le fonctionnement de la famille-souche dans les Baronnie des Pyrénées avant 1914", *Annales de démographie historique*, 1987, pp. 241-262.
- FAUVE-CHAMOUX Antoinette, "Les frontières de l'auto-régulation paysanne : croissance et famille-souche", *Revue de la Bibliothèque Nationale*, n° 50, 1993, pp. 38-47.
- FAUVE-CHAMOUX Antoinette, "Mariages sauvages contre mariages-souches : la guerre des cadets", dans Martine SEGALIN et Georges RAVIS-GIORDANI (dir.), *Les cadets*, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 181-194.
- FINE-SOURIAC Agnès, "La famille-souche pyrénéenne. Quelques réflexions de méthode", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1977, pp. 478-487.
- HOURMAT Pierre, "De l'émigration basco-béarnaise du XVIII^e siècle à nos jours", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, n°132, 1976, pp. 227-254.
- INSEE Aquitaine, *Un siècle de démographie dans les Pyrénées Atlantiques*, dossier n° 8, mai 1994, 78 p.
- LABATUT Philippe, *Les contrats de mariage dans le Pays Basque rural sous le Second Empire*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse Le Mirail, 1975, 238 f.
- LABATUT Philippe, *Etude démographique de trois communes rurales du Pays basque au XIXe siècle*, Thèse de doctorat de IIIe cycle, Université de Toulouse Le Mirail, 1979, 2 vol., 360 p.
- LABORDE Pierre, "L'évolution de la population de la vallée d'Ossès, XIXe et XXe siècles", *Bulletin du Musée basque*, 1971, pp. 101-120.
- LACANETTE-POMMEL Christine, *La famille dans les Pyrénées. De la coutume au Code Napoléon*, Estadens, PyréGraph, 2003, 229p.
- LAFOURCADE Maïté, *Les contrats de mariage du pays de Labourd sous le règne de Louis XVI. Etude juridique et sociologique*, Thèse de droit, Université de Bordeaux I, publiée sous le titre : *Mariages en Labourd sous l'Ancien Régime*, Bilbao, Universidad del Pais Vasco, 1978, 688 p.
- LAFOURCADE Maïté, ETCHEVERRY-AINCHART Jean, "La transmission juridique de la maison basque", dans *Etxea ou la maison basque*, Saint-Jean-de-Luz, Lauburu, 1980, pp. 39-82.

- LHANDE Pierre, *L'émigration basque. Histoire, économie, psychologie*, Paris, Nouvelle librairie nationale, 1910. Nouvelle édition Donostia, Elkarlanean, 1998, 297 p.
- PAPY Michel, "Les recensements militaires, source d'étude sur les migrations : l'exemple d'Oloron dans la première moitié du XIXe siècle", *Annales du Midi*, n° 99, 1970, pp. 360-394.
- PAPY Michel, "L'émigration à partir du Pays basque intérieur en 1900 d'après une enquête administrative", *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Bayonne*, 1973, pp. 337-365.
- SAMARAN Annie, *Les contrats de mariage à Bayonne sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, 224 f.
- VIERS Georges, "Les Basques et l'Amérique", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n° 28, 1957, pp. 322-328.
- ZINK Anne, *L'héritier de la maison. Géographie coutumière du Sud-Ouest de la France sous l'Ancien Régime*, Paris, Editions de l'EHESS, 1993, 542 p.